



L'élaboration des catégories aspectuelles dans les grammaires romanes (XVIe-XVIIIe siècles)

Benoît Vezin

► To cite this version:

Benoît Vezin. L'élaboration des catégories aspectuelles dans les grammaires romanes (XVIe-XVIIIe siècles). Linguistique. Université de la Sorbonne nouvelle - Paris III; Universität Potsdam, 2021. Français. NNT : 2021PA030105 . tel-04368872

HAL Id: tel-04368872

<https://theses.hal.science/tel-04368872>

Submitted on 2 Jan 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3

École doctorale 622 Langage et langues : description, théorisation, transmission

UMR 7597 – Laboratoire d'Histoire des Théories Linguistiques

UNIVERSITÄT POTSDAM

Philosophische Fakultät

Institut für Romanistik

Benoit VEZIN

**L'élaboration des catégories aspectuelles dans les grammaires
romanes (XVII^e- XVIII^e siècles)**

Thèse préparée sous la direction de M. le Professeur Jean-Marie Fournier et
Mme la Professeure Gerda Haßler

Benoit VEZIN : L'élaboration des catégories aspectuelles dans les grammaires romanes (XVIIe- XVIIIe siècles)

Résumé

L'étude propose un aperçu représentatif du traitement de catégories aspectuelles dans un corpus constitué de grammaires des langues romanes dans une période située entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Le premier emploi du terme et de la notion d'*aspect* dans son acception grammaticale apparaît au XIX^e siècle. Notre approche qui s'inscrit dans le champ de l'histoire des idées linguistiques conçoit les inventions comme des lieux complexes auxquels sous-tendent des chaînes d'influences et dont nous proposons le cas de l'aspect, d'examiner sa *préhistoire*. Pour cela nous avons déterminé le chapitre consacré au temps comme domaine objet de notre étude. Nous y examinons les stratégies de catégorisation des auteurs et les critères mis en jeu dans la description des temps verbaux. Nous avons étudié la question pour quatre *traditions* grammaticales, à savoir à travers les grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais. Un premier intérêt consiste à examiner les différentes stratégies d'extension du modèle théorique commun que représente la grammaire latine. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier les modalités de circulations entre les traditions. Enfin, un troisième intérêt consiste à faire travailler la notion même de *tradition*. Les trois premiers chapitres sont consacrés aux théories contemporaines relatives au domaine de la temporalité et aux valeurs accordées aux temps verbaux dans les langues romanes. La partie principale de thèse est divisée en huit parties organisées en fonction de la langue objet des grammaires et de la chronologie universelle.

Mots clés

Temporalité, histoire des idées linguistiques, aspect, temps verbal, grammaire, grammatisation, histoire comparée des grammaires, langues romanes, linguistique grammaire espagnole, grammaire française, grammaire italienne, grammaire latine, grammaire portugaise, Renaissance, XV^e siècle, XVI^e siècle, XVII^e siècle, XVIII^e siècle.

Benoit VEZIN : The development of aspectual categories in the Romance languages' grammars (16th-18th centuries)

Abstract

This dissertation presents a corpus-based study of how aspectual categories are treated in the grammars of Romance languages in the period between the late 1500s to the late 1800s. The term 'aspect' first appeared in its grammatical sense in the 19th century. Our approach falls within the field of the history of linguistic ideas, which conceives of inventions as the result of chains of influences. The thesis aims to examine the development of the history of linguistic ideas surrounding the category 'aspect'. To this end, a detailed investigation of the category 'tense' is provided as it is directly related to the treatment of aspectual distinctions. Here, the thesis examines how the authors have categorized tense and which kind of criteria have been used in the description of verbal tenses. This has been carried out on four grammatical traditions, namely on grammars of Spanish, French, Italian and Portuguese. First, we are interested in how the common theoretical model represented in the Latin grammar has extended to grammar of modern Romance languages. Second, we study the modalities of circulation of ideas between the traditions. Finally, we embark on what comprises the very notion of tradition. The first three chapters are devoted to contemporary theories regarding the domain of temporality and the features of verbal tenses in Romance languages. The body of the thesis is divided into eight parts, organized according to the subject language of the grammars and the universal chronology.

Key words

Temporality, history of linguistic ideas, aspect, tense, grammar, grammatisation, comparative history of grammars, Romance languages, linguistics, Spanish grammar, French grammar, Italian grammar, Latin grammar, Portuguese grammar, Renaissance, 15th century, 16th century, 17th century, 18th century.

Table des matières

Abréviations et conventions graphiques.....	1
Abréviations	1
Conventions graphiques.....	1
Introduction	2
1.1 Définition de l' <i>aspect</i>	3
1.2 Le domaine objet	6
1.2.1 Domaine objet et les écueils historiques dans son appréhension.....	6
1.2.2 Spécificités du chapitre consacré au temps grammatical.....	8
1.3 Les apports et résultats attendus d'une approche comparative	11
1.3.1 La notion de <i>tradition</i>	11
1.3.2 <i>Histoire globale</i> et <i>histoire connectée</i>	13
1.4 Réflexions de méthode : la neutralité épistémologique ; l'historicisme modéré et le travail de reconstitution.....	15
1.5 Corpus, cadre temporel et principe du corpus représentatif	17
1.5.1 Grammaires espagnoles	20
1.5.2 Grammaires françaises.....	21
1.5.3 Grammaires italiennes	22
1.5.4 Grammaires portugaises	23
2 Cadre théorique : la sémantique temporelle et aspectuelle.....	24
2.1 <i>Temps verbal</i> et <i>aspect</i> : présentations liminaires.....	24
2.2 <i>Aspect lexical (types de procès)</i>	27
2.2.1 Critères classificatoires des <i>types de procès</i>	28
2.3 Aspect grammatical :	32
2.3.1 Approches traditionnelles : <i>aspect perfectif</i> et <i>imperfectif</i>	32
2.3.2 Approches de Gosselin (1996 ; 2021) : la modélisation.....	36
2.4 Approches sémantico-fonctionnelles.....	45

2.4.1	Bondarko (1984).....	45
2.4.2	Le critère de <i>bornage</i> chez Bertinetto (1986).....	46
2.4.3	Dessi Schmid (2014) : l' <i>aspectualité</i> , un modèle monodimensionnel et onomasiologique.....	47
2.4.4	Haßler (2016) : l' <i>aspectualité</i> ; une approche multidimensionnelle	49
3	L'aspect dans les langues indo-européennes : la grammaticalisation des formes composées dans les langues romanes	51
3.1	L'aspect dans les langues romanes	51
3.2	Le proto-indo-européen	51
3.3	Le grec ancien	52
3.4	La langue latine.....	53
3.5	Les langues romanes : les temps composés.....	54
3.5.1	<i>Grammaticalisation</i> des périphrases avec <i>habēre</i> et <i>esse</i> : évincement du parfait latin avec sa valeur résultative.....	55
3.5.2	Périphrases avec <i>habēre</i>	57
3.5.3	Le système aspecto-temporel des langues romanes.....	59
3.5.4	Valeurs temporelles et aspectuelles du PC : différents modèles pour l'évolution des temps du passé et de leur valeur (passé simple et imparfait)	61
4	Représentation des valeurs des tiroirs verbaux dans les grammaires antiques	72
5	Description des temps verbaux dans les grammaires espagnoles aux XV^e et XVI^e siècles	79
5.1	Remarques liminaires	79
5.2	La place à accorder à la <i>Gramática de la lengua castellana</i> (GC) (1492) dans le processus de grammatisation à la Renaissance	80
5.3	Nebrija: la <i>Gramática de la lengua castellana</i> (GC) (1492).....	83
5.3.1	La place de la GC dans l'œuvre de Nebrija.....	84
5.3.2	La place du verbe dans la GC.....	88

5.3.3	Le statut des formes composées : <i>circunloquios</i> , <i>rodeos</i> et <i>nombre verbal infinito</i> . Un exemple d'extension de la grammaire latine.....	91
5.3.4	Bilan : Nebrija (1492).....	94
5.4	Barros: la <i>Grammatica da lingua portuguesa</i> (1540).....	95
5.4.1	Contexte de Barros.....	95
5.4.2	Présentation des temps verbaux	96
5.4.3	Les formes analytiques : les <i>suprimentos</i>	98
5.4.4	Conclusion : influences et rapports entre Nebrija (1492) et Barros (1540).....	102
5.5	Les grammaires espagnoles des <i>foyers</i> européens	104
5.5.1	Remarques liminaires – le cadre institutionnel	104
5.5.2	Présentation des temps verbaux	105
5.5.3	L'opposition <i>parfait vs imparfait</i>	110
5.5.4	PPC : deux stratégies de catégorisation dans les grammaires espagnoles.....	113
5.5.5	Opposition PPS vs PPC.....	114
5.6	Conclusion	121
6	Les grammaires françaises au XVI^e siècle.....	124
6.1	Les débuts de la grammatisation du français (Barton, Palsgrave, Sylvius)	124
6.2	Les premières grammaires françaises	124
6.3	Pillot (1550).....	130
6.4	Meigret (1550).....	131
6.4.1	Les temps verbaux.....	131
6.4.2	L' <i>infinitif prétérit actif/ infinitif passé actif</i> (IPA).....	134
6.4.3	Les espèces de verbe et périphrases verbales	136
6.5	Les grammaires suivantes au XVI ^e siècle : de Robert Estienne (1557) à Serreius (1598)	
	137	
6.5.1	Robert Estienne (1557).....	137
6.5.2	Cauchie (1570).....	138

6.5.3	Ramus (1562, 1572).....	140
6.5.4	Garnier (1558) et Serreius (1598) : description aspectuelle du PC.....	142
6.6	Conclusion	145
7	Temps verbaux dans les grammaires italiennes du XVIe siècle	148
7.1	Contexte d'élaboration des premières grammaires italiennes.....	148
7.2	Le système verbal	153
7.2.1	Alberti (ca 1441)	154
7.2.2	Fortunio (1516).....	158
7.2.3	Bembo (1525)	160
7.2.4	Trissino (1529)	167
7.2.5	D'Acarisio (1543) à Alessandri (1560)	171
7.2.6	Castelvetto (1563) : traitement unitaire et aspectuel des temps composés ..	187
7.2.7	Salviati (1576)	198
7.2.8	Ruscelli (1581)	200
7.3	Conclusion	207
8	Chapitre XVII^e-XVIII^e siècles – grammaires françaises de Masset (1606) à Irson (1662)	211
8.1	Introduction générale XVII ^e -XVIII ^e siècles.....	211
8.2	Grammaires françaises du XVIIe siècle jusqu'à 1660	212
8.2.1	Paysage institutionnel français au XVII ^e siècle	212
8.2.2	Approche des auteurs	214
8.2.3	Aperçu global des temps verbaux	215
8.2.4	Masset (1606).....	218
8.2.5	Maupas (1607)	222
8.2.6	A. Oudin (1632) à Irson (1662)	234
8.3	Conclusion	246
9	Grammaires françaises de Port-Royal (1660) à Acard (1760).....	250

9.1	La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660).....	250
9.1.1	Introduction.....	250
9.1.2	Caractéristiques du verbe	252
9.1.3	Présentation des temps verbaux : analyse référentielle	254
9.1.4	Grammaires après Port-Royal (1660).....	262
9.2	Veiras d'Allais (1681)	263
9.2.1	Temps simples et temps composés	263
9.2.2	Les temps du passé	265
9.3	Regnier-Desmarais (1705)	269
9.3.1	Principe de délimitation de l'objet de la description	270
9.3.2	Le système des temps	270
9.4	Buffier (1709).....	274
9.4.1	Organisation des temps de l'indicatif et caractéristique des temps composés 274	
9.4.2	Opposition du PC et du PS.....	276
9.4.3	Autres temps : IMP, PQP, PA, FA, PSC.....	277
9.5	Dangeau (1694-1722)	278
9.5.1	Organisation du système.....	279
9.5.2	Temps verbaux français.....	280
9.5.3	Temps composés et statut de la forme participiale des temps composés.....	281
9.5.4	L'imparfait	282
9.5.5	L'opposition entre le PS (Prètèrit simple) et le PC (Prètèrit composé).....	283
9.6	Vallange (1719).....	284
9.6.1	Organisation du système.....	284
9.6.2	IMP et PQP	285
9.7	Restaut (1730)	287
9.7.1	Distinction PS vs PC	288

9.7.2	Généralisation du critère aspecto-énonciatif	290
9.7.3	Généralisation du système référentiel aux périphrases verbales	292
9.8	Vallart (1744)	293
9.9	Girard (1747).....	296
9.9.1	Conception des catégories du verbe et du temps	297
9.9.2	Formalisation de l'intervalle de référence et distinction PS vs PC	298
9.9.3	Généralisation du repérage à trois critères	299
9.10	Sauvage de Villaire (1749).....	301
9.10.1	La catégorie de l'IMP	301
9.10.2	Caractérisation des tiroirs du passé : PC ; PS ; PQP ; PA	303
9.10.3	Bilan	306
9.11	Wailly (1754)	306
9.11.1	Définition du verbe et généralisation de la catégorie du présent	306
9.11.2	Tiroirs définis et indéfinis	307
9.11.3	Bilan	309
9.12	Du Marsais (1729-1756).....	309
9.12.1	Aspect lexical	309
9.13	Açard (1760).....	310
9.14	Conclusion.....	311
10	Grammaires espagnoles aux XVII^e et XVIII^e siècles.....	313
10.1	Introduction	313
10.2	Aperçu global des temps verbaux retenus	317
10.2.1	Remarques générales.....	317
10.2.2	Tableaux	317
10.2.3	Termes <i>défini/ indéfini, déterminé/ indéterminé</i> dans les grammaires des foyers de grammatisation	324
10.3	Chapitres consacrés au temps	324

10.3.1	Conception de la catégorie du verbe	324
10.3.2	Division des temps	325
10.3.3	Définition des temps en termes chronologiques et référentiels	326
10.3.4	Opposition aspecto-énonciative entre le PPS et le PPC.....	345
10.3.5	Caractérisation des temps composés	352
10.3.6	Aspect lexical et périphrases verbales : valeurs aspectuelles communes.....	362
10.4	Conclusion	365
11	Grammaires italiennes aux XVIIe et XVIIIe siècles	368
11.1	Grammaires du foyer italien	368
11.1.1	Situation de l'enseignement des langues en Italie et grammaires retenues...	368
11.1.2	Conceptions de la catégorie du verbe.....	371
11.2	Aperçu global des temps verbaux retenus	374
11.3	Examen de la présentation des tiroirs verbaux	379
11.3.1	L'imparfait	379
11.3.2	Présentation et catégorisation des temps composés.....	383
11.3.3	Valeurs attribuées aux temps verbaux.....	387
11.4	Aspect lexical et périphrases verbales	400
11.4.1	Aspect lexical : procédé formel de formation des verbes	400
11.4.2	Périphrases verbales : reprise de traits aspectuels des espèces de verbes.....	401
11.5	Grammaires italiennes du foyer de grammatisation français (et anglais)	402
11.5.1	Conception de la catégorie du verbe	403
11.5.2	Aperçu des temps verbaux retenus	404
11.5.3	Définitions des temps verbaux.....	407
11.6	Conclusion	419
12	Grammaires portugaises des XVIIe et XVIIIe siècles	422
12.1	Introduction	422

12.2	Conception du verbe.....	423
12.3	Aperçu global des temps verbaux retenus	424
12.4	Traitement des temps composés.....	428
12.5	Définitions des tiroirs verbaux.....	431
12.5.1	Réception de la grammaire générale	431
12.6	Aspect lexical et périphrases verbales.....	441
12.6.1	Aspect lexical : procédé de dérivation des verbes.....	441
12.7	Conclusion.....	442
13	De Harris (1751) à Loneux (1799)	444
13.1	Grands modèles	444
13.1.2	Beauzée (1767).....	449
13.1.3	Bilan des grands systèmes généralisants	464
13.2	Réception des grands modèles	466
13.2.1	Condillac (1775).....	467
13.2.2	Sicard (1798).....	477
13.2.3	Serreau (1799).....	487
13.2.4	Loneux (1799).....	497
13.3	Conclusion.....	502
	Conclusion	505
	Introduction.....	505
	Les descriptions de valeurs aspectuelles et de la catégorie de l'aspect.....	506
	Description des notions d'accompli et d'inaccompli	506
	La notion d'aspect et la question des modèles théoriques	508
	La circulation des concepts et la notion de tradition.....	511
	La catégorie de l'auxiliaire.....	511
	L'opposition du PS au PC.....	511

La notion de tradition.....	513
Remarques finales	514
Bibliographie	516
Sources primaires.....	516
Grammaires de l'espagnol	516
Grammaires du français	518
Grammaires de l'italien	521
Grammaires du portugais.....	524
Autres ouvrages.....	525
Sources secondaires	528
Table des illustrations : figures.....	549
Table des illustrations : tableaux.....	550

Abréviations et conventions graphiques

Abréviations

* : auteurs dont les ouvrages font l'objet d'une notice dans le *Corpus de Textes Linguistiques et Fondamentaux* ctlf.ens-lyon.fr/
a.C. : ante Christum (avant Jésus-Christ)
CTLF: *Corpus de Textes Linguistiques et Fondamentaux* ctlf.ens-lyon.fr/
FA: futur antérieur
Fr. : français
GC: *Gramática de la lengua castellana* (Nebrija)
GGR: *Grammaire générale et raisonnée* (Arnault et Lancelot)
GP: *Grammatica da lingua portuguesa* (Barros)
GRAE: *Gramática de la Lengua Castellana*
IE : Indo-Européen
IL : *Introductiones Latinae* (Nebrija)
ILCL: *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (Nebrija)
IMP: imparfait
IPA: *infinitif prétérît actif/ infinitif passé actif*
It. : italien
Lat. : latin
NME: *Nouvelle Méthode espagnole* (Lancelot)
NMI: *Nouvelle Méthode italienne* (Lancelot)
NPI: *nombre participial infinito*
PA: passé antérieur
PC : passé composé/ passato prossimo
PIE: Proto-Indo-Européen
PPC: *pretérito perfecto compuesto/ Pretérito Perfeito Composto*
PPS: *pretérito perfecto simple/ Pretérito Perfeito*
PQP: plus-que-parfait
PS : passé simple/ passato remoto
PSC: passé surcomposé
Pt. : portugais
PTC: participe des temps composés
S. : siècle
Sp. : espagnol
T0 : moment d'énonciation

Conventions graphiques

Dans ce travail, nous avons transcrit les s long <f> rendu avec s rond.

Introduction

Cette étude se consacre à l'élaboration de catégories aspectuelles dans les grammaires¹ romanes (espagnoles, françaises, italiennes, portugaises) dans la période entre la fin du XV^e et le début du XIX^e siècle. L'*aspect* et plus largement l'*aspectualité* se trouvent au cœur d'un très grand nombre de travaux dans le domaine de la linguistique contemporaine. Le premier emploi du terme et de la notion d'*aspect* dans son acception technique, grammaticale, est encore souvent attribué à la traduction de Reiff (1928-1829) de la grammaire russe de Greč (1827), et son intégration dans les théories liées au langage et aux langues fut ainsi longtemps associée à la description du russe et des langues slaves. Le terme et la notion se trouvent cependant déjà identifiés dans un article de Michel de Neuville figurant dans les *Annales de grammaires* de Butet en 1818, comme l'a montré Auroux (1991), c'est-à-dire dans le cadre de la *grammaire générale* appliquée au français. Ainsi la *découverte* de la notion d'aspect semble relativement récente (XIX^e siècle), surtout à côté des *parties du discours*² et *accidents*³ décrits depuis les débuts de la tradition gréco-romaine. Comme l'a montré Fournier (2013a), les analyses de Michel (1818) sur le temps verbal n'apparaissent pas *ex nihilo* mais s'inscrivent dans les idées développées au sein de la tradition grammaticale française au moins depuis le XVII^e siècle. Il y a ainsi un intérêt à faire l'étude de ce qui se passe avant la *découverte*, avant l'*invention*. Notre approche, qui s'inscrit dans le champ de l'histoire des idées linguistiques, et dont nous traiterons les aspects au cours de l'introduction, conçoit les *inventions* comme des

¹ Le terme connaît diverses acceptions. Nous l'employons dans le sens d'Auroux (1989) selon lequel la grammaire est un outil permettant de décrire la chaîne parlée du langage : « Ce que nous appelons une grammaire, et qui a été pendant deux millénaires, l'une des formes de savoirs linguistiques les plus travaillées en Occident, repose sur le découpage de la chaîne parlée (ou écrite, dans la plupart des cas), c'est-à-dire la reconnaissance des unités et – contrairement à la lexicographie – leur projection sur une dimension paradigmatique qui rompt avec la linéarité de cette chaîne » (Auroux 1989 : 26). Selon le même auteur, ce genre de grammaire se caractérise par la présence d'un certain type de contenus qui lui sont spécifiques : « Une grammaire contient (au moins) : a) une catégorisation des unités ; b) des exemples ; c) des règles, plus ou moins explicites, pour construire des énoncés (les exemples, choisis, peuvent en tenir lieu) » (Auroux 1992 : 29).

² « Les "parties du discours" – notion fondamentale dans la tradition occidentale de la description des langues – sont à l'origine les segments d'un énoncé divisé en "mots" catégorisés selon des critères complexes » (Lallot 2019 : 1).

³ Par *accidents* on désigne les caractéristiques des *parties du discours* : « Quand on examine la structure des grammaires occidentales, la définition de la partie du discours concernée est suivie immédiatement d'une liste d'"accidents" affectant cette classe [...]. Ces accidents (*parepomēna* "ce qui accompagne", *accidentia* "ce qui arrive à") sont très souvent intégrés dans la définition, avant d'être détaillés ensuite. De ce fait, ils peuvent être définitoires et la question est alors de distinguer ce qui est accessoire de l'essentiel » (Colombat et Lahaussais 2019 : 31). Dès les Anciens, le terme *accident* n'a cependant pas une signification et une application uniques ; il n'est généralement pas défini, son statut varie en fonction de la catégorie sur laquelle il porte et il désigne un ensemble d'éléments hétérogènes. Pour un examen de l'emploi de la notion d'*accident*, nous renvoyons à Colombat et Lahaussais (2019 : 45-66).

lieux complexes auxquels sous-tendent des chaînes d'influences et dont nous proposons ici, dans le cas de l'aspect, d'examiner la *préhistoire*. L'aspect fait partie des caractéristiques grammaticales des langues indo-européennes et donne lieu dès les débuts de la grammatisation à des descriptions. On observe ainsi bien avant l'émergence du terme et de la notion d'*aspect* des éléments de descriptions qui portent sur le domaine objet de l'aspect dans les grammaires européennes antérieures au XIX^e siècle (voir entre autres Archaimbault 1999, Fournier 1991, 2013a). L'étude de descriptions de phénomènes aspectuels dans une période où la catégorie de l'*aspect* n'est pas encore identifiée, c'est-à-dire dans une période de l'*avant* ou du *sans*, fait partie des enjeux principaux de cette thèse. Ensuite, nous faisons dans ce travail le pari d'une approche qui vise à traiter l'histoire au-delà d'une perspective strictement nationale. Il s'agit d'éclairer les descriptions au sein de ce que nous nommons des *traditions grammaticales* à la lumière d'autres *traditions*. Comme nous verrons par la suite, la notion-même de *tradition*, souvent employée dans les travaux portant sur le domaine de l'histoire des idées linguistiques, n'est pas évidente et elle est même contestée de la part de certains historiens (cf. Sériot 2007, Neveu et Lauwers 2007). Un objectif de notre étude consiste justement à contribuer à ce débat et en quelque sorte de mettre en crise la notion de tradition en documentant les effets de circulation et en montrant que les traditions ne sont pas nécessairement homogènes.

Dans la suite de cette introduction, nous abordons des questions méthodologiques de notre travail. Nous commençons par une définition générale de l'*aspect*. Ensuite, nous abordons la question de l'intérêt que peut apporter une étude comparative, au travers, premièrement d'un questionnement relatif à la notion de *tradition* et deuxièmement, à la lumière des approches d'*histoire globale* ou d'*histoire connectée*. Puis, nous abordons certaines caractéristiques méthodologiques indispensables du travail d'historien des idées sur le langage et les langues. Et finalement, nous présentons notre corpus.

1.1 Définition de l'*aspect*

Bernard Comrie (1976 : 3) décrit l'*aspect* comme différentes manières de se représenter la constitution temporelle interne d'une situation (« different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation »). Il s'agit d'une catégorie grammaticale appartenant au champ de la *temporalité linguistique* au même titre que le *temps grammatical*. Comrie (1976 : 1-2), par opposition à l'*aspect*, décrit le *temps grammatical* comme la localisation temporelle

d'une situation par rapport à un autre moment de référence, généralement le moment d'énonciation (« Tense relates the time of the situation referred to some other time, usually to the moment of speaking »). À cet égard, le terme *temps* peut prêter à confusion, puisqu'il possède différentes acceptions. On distinguera ainsi la *temporalité linguistique* de la *temporalité extralinguistique* (par ex. : le temps physique, le temps social, le temps psychique, etc.) (Gosselin 2021 : 17). À l'intérieur de la *temporalité linguistique*, on peut donc identifier le *temps grammatical*. Certaines langues possèdent différents termes pour différencier le temps extralinguistique du temps grammatical. C'est le cas pour l'anglais où on trouve une différence entre *time* (temps extralinguistique) et *tense* (temps grammatical), alors qu'en français le terme *temps* renferme les deux sens. Pour rendre la distinction plus évidente, un certain nombre d'auteurs dont Vetters (1996) et Fournier (2013a) emploient pour le temps grammatical le terme *tiroir verbal* qu'ils empruntent à Damourette et Pichon (1911-1940). Nous employons également le terme *tiroir* dans la suite de ce travail. Le *temps grammatical* se définit principalement par rapport à sa nature référentielle. Les catégories du *temps grammatical* les plus communément présentes dans les langues seraient le *présent*, le *passé* et le *futur*. Comrie (1976 : 3 -4) illustre cela à travers une série d'exemples dans des langues différentes, dont l'exemple suivant, en français :

(1) *Jean lisait quand j'entrai.*

Dans cet exemple, le verbe *lire* est à l'*imparfait* et le verbe *entrer* au *passé simple*. Du point de vue référentiel, ces deux formes expriment une situation qui appartient au temps *passé*. Cependant, ces deux formes s'opposent du point de vue aspectuel, puisque le premier verbe à l'*imparfait* dénote une situation en cours de déroulement et inachevée, c'est-à-dire de manière non bornée, par rapport au deuxième verbe au *passé simple*. Le deuxième verbe au *passé simple* exprime, lui, la situation de manière *globale*, c'est-à-dire du début à la fin, et ne porte pas sur une phase précise du procès. À cet égard, Comrie (1976) fait la distinction entre les formes *perfectives* (le PS) et les formes *imperfectives* (l'IMP). Cette opposition entre les catégories grammaticales d'aspect *perfectif* vs *imperfectif* est d'ailleurs la plus fréquente (grammaticalisée dans plus de 40% des langues du monde) et sans doute la plus connue (Mair 2012 : 807). Cette opposition a été très bien étudiée pour les langues slaves où presque chaque verbe est labellisé en tant que *perfectif* ou *imperfectif*. À ces deux types d'aspect,

Comrie (1976 : 52) ajoute l'aspect *parfait*⁴ qui renvoie à deux situations, premièrement à la situation achevée et deuxièmement à l'état résultant de la situation (« it expresses a relation between two time-points, on the one hand the time of the state resulting from a prior situation, and on the other the time of that prior situation »). C'est ce qu'on peut voir dans l'énoncé suivant :

(2) *Le livre est disponible, maintenant que je l'ai lu*⁵.

Dans l'énoncé, le procès *lire le livre* est présenté comme achevé mais fait également référence à l'état résultant de la situation, ce qui est par ailleurs souligné par le circonstant *maintenant*. À côté de *parfait*, on trouve également les termes *accompli*, *rétrospectif* ou *excursif* pour ce type d'aspect qui permet d'exprimer l'état résultant du procès (Gosselin 2021 : 37). Dans les langues romanes, l'aspect accompli est exprimé par les temps composés.

Il existe encore d'autres catégories d'*aspect*, puisqu'à côté de *l'aspect grammatical*, qui intervient sur la structure interne de l'évènement, il faut également prendre en compte *l'aspect lexical* (encore nommé, entre autres, *Aktionsart*⁶, *modes d'action* ou *types de procès*⁷) qui relève d'une catégorie conceptuelle. On distinguera ainsi, par exemple, les procès d'*aimer le chocolat* et d'*atteindre un sommet* sur la base de leur structure conceptuelle différente. Ainsi, on considère notamment qu'*aimer le chocolat* est un procès *atélique*, c'est-à-dire qu'il ne comporte pas de borne intrinsèque. Suivant la classification des travaux de François (1989) et de Martin (1988), fondés sur le travail de Vendler (1957, 1967), on peut même dire qu'il s'agit d'un *état* parce que le procès n'est ni *télique*, ni *dynamique*, ni *ponctuel*. À l'inverse,

⁴ À Comrie (1976 : 56-61) opère à une sous-division de quatre types de parfaits. Il retient le parfait résultatif (*perfect of result*), le parfait d'expérience (*experiential perfect*), le parfait continuatif (*perfect of persistant situation*) et le parfait récent (*perfect of recent past*). Ces notions ont donné lieu à un nombre de travaux importants qui ne s'accordent pas sur les distinctions proposées par Comrie (1976), notamment en ce qui concerne la distinction entre les notions de parfait et de résultatif (cf. Vetters 2016 : 162). D'autres notions telles le parfait d'expérience ont de leur côté rarement été prises en compte pour la description du français et plus largement pour les langues romanes (cf. Apothéloz 2010 : 110).

⁵ Exemple repris à Benveniste (1966 : 52).

⁶ Le terme *Aktionsart* est en premier employé par Agrell (1962 [1908]) pour désigner une catégorie morphologique des verbes dans les langues slaves. Plus précisément, il renvoie aux « fonctions sémantiques des verbes préfixés (ainsi que de certains verbes non préfixés et des verbes suffixés) qui précisent le mode et le moyen de réalisation d'une action ». Agrell (1962 [1908]) et ensuite chez Koschmieder (1996 [1929]) l'*Aktionsart* est décrite comme une catégorie sémantique (Milliaressi 2010 : 27).

⁷ Meillet (1921 : 175) propose les termes *procès* et *types de procès* pour désigner les actions, les états et les changements d'états. À la suite du classement de quatre types d'aspects lexicaux (« classes of lexical items ») proposé par Vendler (1957, 1967), de nombreux auteurs de la tradition grammaticale francophone emploient le terme *types de procès* pour désigner les classes aspectuelles désignées par les syntagmes verbaux. Nous traitons cette question en détail dans un chapitre ultérieur

atteindre un sommet est un procès *télique* parce qu'il comporte une borne intrinsèque au-delà de laquelle le procès ne se poursuit pas. Selon François (1989) et Martin (1988), ce procès appartient à la catégorie lexicale *achèvements* parce qu'il est *dynamique*, *télique* et *ponctuel*. Nous reviendrons dans le détail sur ce type de classification et les traits sémantiques qui les sous-tendent. À un niveau plus général encore, il est possible de distinguer d'autres classes linguistiques aspectuelles à travers les périphrases verbales, les adverbes, des fonctions sémantiques et syntaxiques, la détermination, la quantification, etc. À ce titre, certaines approches (cf. Dessì Schmid 2014 ; Haßler 2016) établissent une distinction entre les catégories d'*aspect* et d'*aspectualité*. La première serait de nature grammaticale. La deuxième englobe la première, puisqu'en tant que catégorie *sémantico-fonctionnelle* elle impliquerait tout type de manifestation linguistique. Nous reviendrons, plus loin, en détail sur ces notions liées à l'*aspect* et l'*aspectualité*. Le *domaine d'objet* de notre étude porte principalement sur l'*aspect grammatical*, i.e. sur la présentation du système verbal des langues romanes, mais le fonctionnement de la catégorie d'*aspect grammatical* n'est pas indépendant d'autres catégories aspectuelles et nous serons ainsi amenés à nous consacrer également, de manière ponctuelle, à d'autres phénomènes aspectuels, tels l'*aspect lexical* ou les *périphrases verbales*.

1.2 Le domaine objet

1.2.1 Domaine objet et les écueils historiques dans son appréhension

La question des critères à retenir pour définir la catégorie d'*aspect grammatical* est particulièrement signifiante pour les langues romanes, ou plus largement pour les langues indo-européennes, où la morphologie des formes verbales exprime à la fois des valeurs liées au *temps*, au *mode* et à l'*aspect*. Cela a justement été un écueil à l'identification de la catégorie de l'*aspect*, puisque depuis les débuts de la grammatisation occidentale, les descriptions se sont focalisées sur le temps et le mode grammatical, laissant pour compte, généralement, la question de l'*aspect*. Cela ne signifie pas pour autant que les grammairiens n'aient pas reconnu très tôt des valeurs aspectuelles, comme en témoigne par exemple la terminologie latine *perfectum* vs *imperfectum* (achevé vs inachevé), elle-même inspirée par les idées linguistiques conçues au préalable pour le grec par les Stoïciens (Lallot 1985). Seulement, on constate que la concurrence des valeurs (*temps*, *mode*, *aspect*) a donné dans un premier temps une description des distinctions dans les grammaires grecques anciennes, avant que les grammairiens n'y superposent des descriptions de valeurs temporelles. On observe que

dans les grammaires de la Renaissance, la question des valeurs aspectuelles est généralement écartée.

Un autre écueil à l'identification de l'aspect est lié à la transmission des modèles théoriques et des *outils* à disposition des premiers grammairiens des vernaculaires. Ces descripteurs héritent d'outils pour décrire le système verbal latin, voire le grec. Il s'agit là de langues qui possèdent une parenté, ce qui a sans doute fortement motivé les grammairiens à reprendre les modèles déjà existants. D'un autre côté, ces langues présentent également des différences relativement aux formes temporelles qui composent le système verbal des langues vernaculaires, ce qui a nécessité une adaptation du modèle. Dans le cas des langues romanes, l'évolution la plus significative pour les temps verbaux concerne l'apparition d'une série de formes composées qui expriment, entre autres, l'*aspect accompli*. Les difficultés des grammairiens à décrire des valeurs aspectuelles dès le début de la grammatisation des vernaculaires, vers la fin du XV^e siècle, sont liées au mode de transmission du savoir et des *outils linguistiques* qu'ont à disposition les premiers descripteurs. Nous employons le terme d'*outil* dans le sens de Sylvain Auroux (1994 : 115) selon lequel « une grammaire prolonge la parole naturelle, et donne accès à un corps de règles et de formes qui ne figurent souvent pas ensemble dans la compétence d'un même locuteur ». À ce titre, la grammatisation massive qui survient à partir du XVI^e siècle en Europe, à travers l'invention de l'imprimerie, correspond à une deuxième révolution technologique⁸, la première ayant eu lieu à travers l'invention de l'écriture. Les grammaires de la Renaissance héritent du cadre théorique gréco-latin et surtout les grammaires latines de Donat (IV^e siècle) et de Priscien (VI^e siècle) qui furent recopiées et circulèrent durant tout le Moyen Âge. C'est ce cadre théorique qui constitue le fondement de la description des vernaculaires européens dans un premier temps et très rapidement pour les langues rencontrées lors des voyages dans le cadre des grandes découvertes⁹. Auroux (1994) nomme *Grammaire Latine Étendue* (GLE) ce transfert du cadre latin à la description d'une grande partie des langues du monde. Face aux faits de langue empiriques des vernaculaires, les grammairiens sont cependant souvent contraints d'aménager, voire de procéder à une extension du cadre d'origine. Ce cas se pose particulièrement pour le traitement des temps composés qui n'ont pas d'équivalent dans le système verbal latin qui

⁸ *La révolution technologique de la grammatisation*, Sylvain Auroux (1994).

⁹ La première grammaire du Nahuatl, *L'Arte de la lengua mexicana* rédigée par Andrés de Olmos est publiée dès 1547.

comprend en majorité des formes *synthétiques*. Face au traitement de ces formes les grammairiens ont plusieurs stratégies à leur disposition : ils peuvent ignorer ces nouvelles formes, ils peuvent les ranger sous des catégories déjà existantes ou ils peuvent créer de nouvelles catégories. Les positions extrêmes peuvent être illustrées avec d'un côté le grammairien espagnol Cristoval de Villalón (1558) qui réduit le système verbal espagnol entier à trois temps verbaux. De l'autre côté, l'approche opposée est défendue par les Messieurs de Port-Royal (1660) dont le but est, sur la base du principe de la *grammaire générale*, d'assigner une catégorie à chaque forme du système. Le cas de la prise en compte des temps composés exige souvent l'identification d'une valeur différentielle. Si ces formes existent, c'est parce qu'elles ont sans doute une signification propre qui justifie la multiplication des formes au sein du système. Il faut par exemple dire ce qui distingue le *passé simple* du *passé composé* ou le *plus-que-parfait* du *passé antérieur*. Et qu'en est-il des formes *surcomposées* qui existent en français et en italien ? À la question du statut de ces formes et de la place à leur attribuer dans le système verbal s'ajoutent encore d'autres questions tel le statut de la forme participiale des temps composés ou encore de degrés de coalescence entre l'auxiliaire et le participe. Pour montrer comment les grammairiens approchent ces questions, nous nous sommes consacrés en grande partie à l'étude du chapitre dédié au temps grammatical des grammaires.

1.2.2 Spécificités du chapitre consacré au temps grammatical

En ce qui concerne la forme et le contenu des chapitres temps dans les grammaires romanes dans la période comprise entre le XVI^e et le XVIII^e siècle, nous partageons l'avis de Fournier (2013a :6-7) à l'égard de la constitution du chapitre temps pour les grammaires françaises de cette même période. Les faits empiriques dont les grammairiens ont à rendre compte se présentent en nombre relativement réduits, même si les valeurs des formes elles-mêmes manifestent une grande variété entre lesquelles le descripteur doit trancher et choisir. Dans notre corpus, qui se présente sous une forme hétérogène, cette question se pose d'autant plus que les objets à décrire divergent en fonction des langues. L'évolution des valeurs du PC, par exemple *passé composé* (fr.) ; *pretérito perfecto compuesto* (esp.) ; *passato prossimo* (it.) ; *pretérito perfeito* (pt.) est différente en fonction des langues. Pour ce qui est de leur disposition, les chapitres consacrés au temps varient en taille en fonction de l'intérêt accordé à la théorie ou à la morphologie. Les premiers grammairiens français, espagnols et portugais accordent en général une place beaucoup plus grande à la morphologie et on trouve ainsi le plus souvent de longues listes de verbes conjugués au différents temps et modes. À

l'inverse, très peu d'intérêt est accordé à la théorie dans les premières grammaires de ces traditions. Ainsi n'est-il pas rare pour les auteurs de ne donner aucune définition des temps verbaux. La tradition italienne fait figure d'exception, puisque dès ses débuts, au XVI^e siècle, elle affiche une production riche, autant du point de vue quantitatif que dans les analyses proposées. Se distinguent notamment les analyses de Bembo (1525) et de Castelvetro (1563). Ce dernier propose des idées originales et permet véritablement d'identifier des notions que nous dirions aspectuelles. L'intérêt pour la théorie des temps prend ensuite une autre dimension dans les textes plus tardifs du corpus, au XVIII^e siècle, où la question est longuement développée, par exemple chez Harris (1751) ou Beauzée (1767).

Les questions traitées au sein des chapitres relatifs au temps verbal se laissent également réduire à un petit nombre. Il s'agit essentiellement de l'identification des formes, de l'économie générale du système et des valeurs attribuées des temps verbaux. Le traitement des formes composées implique également un questionnement relatif aux constituants de ces formes propres au vernaculaire, plus précisément du statut et de la nature de l'auxiliaire et du participe des temps composés. De ces questions découlent différentes problématiques dont la question du traitement des valeurs aspectuelles des temps verbaux. Plus précisément, il est question de la reconnaissance des temps composés en tant que série et de l'identification de leur valeur *accomplie* par opposition à la valeur *inaccomplie* des temps simples. À cela s'ajoutent la distinction des valeurs du PS et du PC et encore entre le PS et l'IMP. Si on étend la description au champ plus large de l'aspectualité, on peut également rendre compte, entre autres, du phénomène des périphrases aspectuelles ou des types de verbes qui sont parfois abordés dans les grammaires.

Une autre caractéristique du chapitre consacré au temps dans les grammaires romanes est la préservation d'un noyau conceptuel durable sur le long terme. Comme nous l'évoquons plus haut, les grammaires des langues romanes héritent du cadre théorique gréco-latin. Le chapitre sur le temps verbal se constitue ainsi sur la base des descriptions principalement de Donat (IV^e) et de Priscien (VI^e). On sait que les sciences humaines et les idées sur le langage et les langues présentent un *taux de réinscription* relativement faible, comparé par exemple aux sciences naturelles¹⁰. Cela est particulièrement le cas pour le domaine de la théorie des temps. Ainsi, les changements sur le long terme se font par ajouts à ce noyau conceptuel stable. On

¹⁰ Chevalier (1994 : 48), Colombat et al. (2010 : 12-13).

parle ainsi d'*accrétion* pour décrire ce mode de changement théorique (Auroux 1989 : 31). La notion d'*accrétion* s'oppose aux approches de Gaston Bachelard (1938) et Tomas S. Kuhn (1973) qui imaginaient le changement théorique sous forme de *ruptures épistémologiques* ou *révolutions*. Les approches historiographiques qui ont vu le jour dans le contexte de la réception de la *grammaire générale* dans les années 1970 valorisaient les *ruptures* épistémologiques, le statut de *l'inventeur* et la notion de *progrès* scientifique (on pense aussi aux notions d'*épistémè* de Foucault (1966), de *programme* de Lakatos (1986)). Dans cette étude, nous partageons l'approche des auteurs tels Hymes (1974), Auroux (1980, 1984) ou Bahner (1984) selon lesquels ce type d'approche ne s'applique pas bien à l'histoire des théories scientifiques et particulièrement à l'histoire de la grammaire (Fournier 2013a : 5). Le type d'étude que nous proposons à travers un large corpus tend à relativiser quelque peu le narratif selon lequel l'histoire des idées serait réductible à une poignée d'auteurs majeurs, et met plutôt en valeur un réseau d'idées qui se trouvent en circulation chez des auteurs que l'on pourrait considérer comme mineurs. Un exemple pour le changement par *accrétion* se trouve à travers la description, dans les grammaires françaises, de l'évolution progressive de la règle qui gouverne l'emploi du PS et du PC. Celle-ci présente une forte stabilité sur le long terme, puisque c'est à partir de la règle des vingt-quatre heures, décrite par H. Estienne (1569), que sont élaborées les formes successives de la règle aboutissant dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle à une conception du PS comme représentant une situation de manière *globale, perfective* et permettant ainsi de distinguer le PS et le PC en des termes autres que référentiels (cf. Y. Galet 1977 ; N. Fournier 1998). Le changement par *accrétion* présuppose une évolution théorique par *bricolages*, paraphrases et réécritures, ainsi que des réseaux terminologiques et conceptuels complexes. Une étude à partir d'un large corpus qui prend en compte des grammaires tenues pour mineures à côté d'œuvres considérées comme majeures permet de retrouver la trace de ces *bricolages*. Un des objectifs de ce travail est justement de saisir les évolutions du chapitre temps sur le long terme et de rendre compte des modalités d'*accrétion* à l'intérieur et entre quatre *traditions grammaticales* différentes, ainsi que des transmissions, des circulations des idées et des pratiques descriptives¹¹. Mais comme nous l'évoquons plus haut, l'objectif consiste également, à travers la documentation des effets de circulation, de problématiser la notion de *tradition*.

¹¹ Pour une description des objectifs et des méthodes d'une historiographie de la grammaire, voir Raby et Fournier (2008) : « Faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui : faits, hypothèses, propositions ».

1.3 Les apports et résultats attendus d'une approche comparative

1.3.1 La notion de *tradition*

Il convient ici de préciser le sens du terme de *tradition* que nous avons jusqu'ici employé à plusieurs reprises. Dans ce travail, nous employons cette notion dans un sens large pour désigner les corpus nationaux, définis par la langue objet. Dans notre cas on distinguera donc les traditions française, espagnole, italienne et portugaise. Les choses sont cependant un peu plus complexes, puisqu'un certain nombre des ouvrages dont nous traitons sont publiés dans des espaces géographiques où la langue des locuteurs diverge de la langue objet des grammaires. C'est particulièrement le cas pour les grammaires espagnoles des XVI^e et XVII^e siècles qui sont publiées dans ce que Gómez Ansencio (2006 ; 2011) nomme des *foyers de grammatisation*. Ainsi trouve-t-on à cette période des foyers de grammatisation de l'espagnol belge, britannique, français, italien. Nous examinerons également dans ce travail particulièrement les grammaires italiennes du foyer de grammatisation français. Nous verrons qu'il s'agit parfois d'ouvrages qui se trouvent à la croisée entre différentes traditions. Plus loin, il faudra se demander ce que la prise en compte de ce type d'ouvrages et de leur statut particulier entraîne comme conséquences dans le type d'étude historiographique que nous menons ici. En même temps nous sommes conscients que le terme de *tradition*, autant que la notion et les ensembles discursifs auxquels il renvoie, portent à débat et ont intérêt à être travaillés. Le terme *tradition* fut questionné au moins depuis les travaux de Michel Foucault (cf. 1969 : 31-32) et à une date plus récente dans les articles de Sériot (2007) et Neveu et Lauwers (2007). La notion de *tradition* se trouve également au centre des travaux relatifs à l'histoire des idées sur le langage et les langues entrepris par le laboratoire d'histoire des idées linguistiques (HTL) depuis au moins trente ans, à la suite de l'approche générale et conceptuelle de Sylvain Auroux. Neveu et Lauwers (2007 : 7) mettent en garde devant une notion souvent utilisée dans les sciences du langage mais trop rarement remise en question et qui souffrirait d'un déficit définitionnel. Ils mentionnent pour commencer le paradoxe d'associer les termes *traditions* et *sciences* qui seraient en soi antinomiques. Une autre critique s'adresse à l'interprétation culturaliste de la notion qui présupposerait une discontinuité culturelle et « des façons culturellement déterminées de travailler l'objet de la linguistique » (Sériot 2007 : 11 ; 54). Sériot (2007 :2) illustre le danger de procéder de cette manière à travers l'exemple de linguistes russes selon lesquels la *tradition russe* serait indépendante de la *tradition occidentale*. D'après cette thèse, la tradition russe serait héritière

de tradition grecque antique et indépendante de la tradition latine. L'auteur démontre que cette présentation relève en fin de compte d'un découpage sur fond idéologique. La question est liée au rapport de la langue et de la théologie, puisque certains intellectuels slaves du XVI^e siècle voyaient dans l'enseignement scolastique en latin un danger pour la pureté de la théologie byzantine (Sériot 2007 : 65-66). Neveu et Lauwers (2007 : 22) mettent également en garde devant le découpage culturaliste en *traditions* et proposent le concept d'*espace linguistique* (francophone, hispanophone) qui rentrerait ensuite en interaction avec des spécificités nationales. La notion de *tradition* se situe en outre au cœur des travaux menés par le laboratoire d'histoire des théories linguistiques (HTL) depuis trente ans. Cette notion a émergé de la confrontation de spécialistes d'aires culturelles différentes autour de l'idée formulée par Auroux (1992, 1994) autour de la notion de *grammatisation*. Suivant cette approche, la notion de *tradition* doit être entendue premièrement comme *technique*, et deuxièmement comme *autochtone*. *Technique* parce qu'on désigne un savoir métalinguistique compilé sous la forme d'*outils linguistiques*, c'est-à-dire de grammaires, de dictionnaires, de listes de mots, etc. (Colombat et al. 2010 : 50-51). *Autochtone*, parce qu'il aurait existé d'après les connaissances actuelles six traditions grammaticales autochtones dans le monde : la tradition la plus ancienne (troisième et second millénaire a.C.) se rapporte aux civilisations des Sumériens, Akkadiens, d'Égypte ancienne et aux Babyloniens ; ensuite on retient les traditions indiennes (VI^e siècle a.C.), grecque (IV^e siècle a.C.), chinoise (III^e siècle a.C.) et arabe (VIII^e siècle). Cela signifie que des outils métalinguistiques ont été constitués à des époques et dans des aires culturelles différentes de façon quasi indépendantes. Au cours des trente dernières années, un défi du laboratoire HTL fut de reconnaître les différences autochtones dans un premier temps, pour démontrer dans un deuxième temps que les idées développées dans ces traditions sont *commensurables*. Le *principe de commensurabilité* décrit une approche historiographique qui vise à interroger et à faire dialoguer des phénomènes différents et cependant comparables. Notre projet s'inscrit dans cette approche, puisqu'à travers notre étude, nous questionnons les textes et les traditions quant à leur degré de commensurabilité. Il s'agit de comparer quatre traditions différentes, qui d'autant plus partagent une double filiation à la langue latine. Premièrement, en tant que langues romanes, elles entretiennent une filiation généalogique. Deuxièmement, ces traditions héritent toutes du même cadre théorique gréco-latin. De ce point de vue, les grammaires européennes partagent une unicité théorique ce qui permet de parler de *tradition linguistique occidentale*

(Auroux 2000 : LV). Ce socle théorique commun entraîne un « réseau de la connaissance linguistique » qui rend possible que les savoirs puissent s’accroître de façon efficace (Raby et Fournier 2014: 345). Le rapport de filiations entre les traditions que nous observons renforce encore plus le degré de commensurabilité et on peut faire l’hypothèse de trouver au-delà des différences nombre d’analogies quant aux objets linguistiques décrits, ainsi qu’aux contenus théoriques. Le projet de mettre face à face quatre traditions sur une longue période (environ trois siècles) semble ambitieux, autant sur le plan *quantitatif* (l’étendu du corpus) que *qualitatif*. Il nous semble que l’apport de notre travail est de montrer qu’il y a un intérêt à mettre en dialogue – en interaction les *traditions*. Cela pourrait permettre de montrer que les grammairiens élaborent des solutions communes pour des problèmes analogues et plus encore qu’il y a circulation d’un certain nombre d’idées chez les grammairiens des langues romanes. D’où l’intérêt à proposer une méthode qui vise à dépasser les frontières nationales, méthode qui postule un espace plus large, dans lesquelles les idées circulent, et vient ainsi compléter les travaux existants inscrits principalement dans une visée *nationale*. Il existe actuellement peu de travaux historiographiques contrastifs des grammaires romanes sur le long terme mais on doit néanmoins citer les travaux de thèse d’Alejandro Diaz Villalba sur le participe (2017) et d’Alessandra Mosca (2010) sur la terminologie grammaticale relative à l’adjectif. L’intérêt de ce type de travaux est de sortir des contraintes d’un récit national limité à un espace national et culturel alors que la réflexion sur les langues est d’emblée confrontée à la diversité, puisque ce que l’on observe à la Renaissance, ce n’est pas la grammatisation de chaque langue séparément mais la grammatisation de toutes les langues d’Europe et en même temps à partir du foyer européen vers l’ensemble de la planète. Dans ce sens, ce travail se place dès le départ dans le champ d’une approche d’*histoire globale* ou encore d’*histoire connectée* (cf. Sanjay Subrahmanyam 1997) qui se développe depuis une trentaine d’années. Dans ce qui suit, nous examinons ce type d’approche qui se développe dans les recherches dans le domaine de l’histoire menées en Europe depuis environ vingt ans.

1.3.2 *Histoire globale et histoire connectée*

L’*histoire globale ou mondiale* (ou *Global* ou *World History*) est un tournant de l’approche historiographique qui s’est développé sur fond de mondialisation aux États-Unis à partir des années 1980. Le terme *globalisation* appliqué au domaine des sciences est néanmoins ambigu, comme le rappellent Douki et Minard (2007) :

D'un côté, elle [la globalisation] désigne un processus historique d'intégration mondiale, économique et/ou culturelle, dont l'analyse se heurte aux difficultés de périodisations divergentes ou de choix des critères jugés pertinents. [...] D'autres auteurs définissent plutôt l'histoire globale comme un mode d'approche des processus historiques, et se situent donc sur un autre plan méthodologique, estimant nécessaire un décloisonnement du regard, intégrant une approche contextuelle parfois élargie à l'échelle planétaire : la globalisation est ici un monde d'étude des objets, plutôt qu'un objet d'étude.
Douki et Minard (2007 : 7-8)

Notre approche se place dans la deuxième proposition qui en tant que méthode historiographique vise un « décloisonnement du regard », bien que celui-ci ne se projette pas sur une échelle mondiale mais seulement sur une aire géographique déterminée, en l'occurrence une partie de la *Romania*. Selon Douki et Minard (2007 : 10), il y a débat sur les termes *global* et *mondial*. Ce débat peut être dépassé parce que les termes renvoient à des démarches qui partagent deux mêmes objectifs, qui reviennent, premièrement à sortir du cloisonnement national, et deuxièmement à se libérer d'une vision occidentale de la pratique historiographique du monde :

En tout état de cause, qu'il s'agisse d'histoire globale ou d'histoire mondiale, ces démarches ont en commun un double objectif. Tout d'abord, dépasser le compartimentage national des recherches historiques, pour saisir tous les phénomènes qui excèdent les frontières étatiques. Les compartimentages nationaux tendent en effet à escamoter ou rendre peu visibles tous les phénomènes d'interrelation et de connexions, en imperméabilisant les frontières, en détachant les objets des contextes et liens transétatiques. [...] D'autre part, le but est d'éviter d'écrire une histoire du monde du seul point de vue de l'Occident. (Douki et Minard 2007 : 10-11)

La réception de l'approche d'*histoire globale* ou *mondiale* en Europe fut plus précoce notamment au Pays-Bas et en Allemagne où on vit des travaux se réclamer d'une approche globalisante à partir des années 2000 (Douki et Minard 2007 : 9-10). En France, la réception fut plus tardive et se situa d'abord sur le plan épistémologique, puisque les débats tournèrent autour des labels à employer et de l'application des termes *global*, *comparé*, *connecté*, etc. Ce ne serait qu'à partir de 2009 qu'auraient vu le jour des travaux d'expérimentations historiographiques se plaçant dans une nouvelle perspective de décrire le monde (Boucheron et Delalande 2013 : 8-9).

Sanjay Subrahmanyam est un des acteurs majeurs au sein de l'approche globalisante et travaille surtout dans le cadre de l'*histoire connectée*. Il a utilisé le terme d'*histoires*

connectées (*connected histories*) pour la première fois dans un essai en 1997 (« Connected histories : Notes towards a reconfiguration of Early Modern Eurasia ») et a continué à faire travailler cette notion dans ses travaux depuis. L'approche de Sanjay Subrahmanyam vise à réécrire l'histoire universelle à partir du XVI^e siècle sur la base d'archives différentes à travers le monde et à remettre « en perspective l'histoire des réseaux des échanges de biens, de mythes et d'idéologies en sortant des cadres géopolitiques traditionnels soumis au modèle de l'État-nation » (Subrahmanyam 2014 : 1). Plus important encore pour nous, l'auteur propose que ce type d'histoire ne puisse se faire qu'à partir de matériaux « qui ne se limitent pas à un espace national ». Notre étude s'inscrit dans cette méthode selon laquelle il y a de l'intérêt et de la curiosité à s'appuyer sur des corpus différents et ne vise pas à remplacer l'histoire à l'échelle nationale, seulement à la compléter (Subrahmanyam 2014 : 17-18). Dans ce sens, l'histoire connectée permet de faire l'histoire du contexte dans lequel les grammaires sont écrites, un contexte qui ne se limite pas aux frontières d'une nation.

1.4 Réflexions de méthode : la neutralité épistémologique ; l'historicisme modéré et le travail de reconstitution

Le traitement de descriptions aspectuelles dans un corpus de grammaires issues d'aires géographiques différentes et sur une longue durée présuppose une série de questions du point de vue de la méthode. Pour cela, nous nous appuyons sur un certain nombre d'aspects développés dans le cadre des recherches menées au sein du laboratoire HTL.

La première question de méthode concerne le principe de commensurabilité que nous évoquons plus haut. Nous traitons un sujet (les descriptions aspectuelles) à des époques différentes (sur une période de trois siècles) et dans des aires géographiques différentes (quatre traditions). À cela s'ajoute le fait que notre description se fait à l'appui de travaux contemporains, constitués pour des langues différentes et à partir d'approches différentes. Le *principe de commensurabilité* présuppose le *principe d'historicisme modéré*, en reconnaissant tout d'abord que « tout savoir soit un produit historique » mais que les savoirs générés dans des contextes différents sont pour autant comparables en termes d'*analogies*¹² (Auroux 1989 : 16). Cela permet de poser que « dans des circonstances

¹² Auroux (1989 : 16) : « C'est pourquoi on peut reconnaître, par delà la diversité, des *analogies*, qu'il vaut mieux considérer comme des analogies affectant le rapport entre les situations cognitives et la réalité des phénomènes plutôt que comme de simples analogies de l'expérience en général, au sens de Kant ».

analogues des phénomènes analogues produisent des faits analogues » (Auroux 1994 : 16). Ainsi, nous concevons l'histoire des théories dans leur matérialité, à travers des *outils linguistiques* que sont les grammaires et les dictionnaires. Cela entraîne des conséquences sur la façon dont nous concevons un concept ou une théorie :

Un concept, pour l'historien des idées linguistiques, ne correspond pas nécessairement à un contenu idéal identique quelle que soit la période observée, mais se présente en premier lieu à travers un certain nombre de manifestations discursives : un ensemble de définitions (plus ou moins stabilisées, soumises parfois à un travail de réécriture), un réseau terminologique plus ou moins étendu, un ensemble d'exemples et de règles. (Colombat et al. 2010 : 240)

Ce parti pris épistémologique, nous permet de considérer que différentes théories observées dans des contextes culturels différents sont *commensurables* et que « si diverses que soient les approches, les périodes, il doit toujours être possible de comparer les textes, de les évaluer en fonction certes de leurs objets, mais aussi d'une description générale du langage » (Colombat et al. 2010 : 19). Ainsi, cela nous permet premièrement de faire dialoguer les auteurs de notre corpus entre eux. Cela nous permet également, dans un deuxième temps, de faire dialoguer ces auteurs avec des auteurs contemporains. Enfin, cela nous permet de faire l'étude de descriptions aspectuelles à une période où la catégorie même n'est pas encore identifiée. Il ne s'agit pas de ce point de vue de projeter une conception actuelle et finaliste de l'*aspect* sur des descriptions anciennes, ni de chercher quels seraient les *précurseurs* de la notion d'*aspect* qui apparaît au début du XIX^e siècle. La notion de *précurseurs* suppose une vision téléologique et causale des événements qui va contre notre conception de l'histoire des idées linguistiques qui implique les phénomènes de continuité mais également d'oubli. Pour cela, nous suivons aussi le principe de *neutralité épistémologique*. C'est-à-dire que nous adoptons la posture qu'aurait un anthropologue et nous l'appliquons à l'histoire en observant des états de société pour décrire ce qu'il s'y dit à propos de la langue ainsi que la manière dont cela est dit, avec quels outils intellectuels sont élaborés les discours sur la langue, et quels effets sont produits. Cette définition très neutre de l'objet historique permet d'observer le changement des formes du discours qui évolue en fonction des époques, des états de sociétés.

Notre projet ne doit cependant pas s'arrêter à la simple matérialité et doit « également se doter d'une conception sémantique des noyaux de connaissances ; autrement dit de décrire (de l'intérieur) le système conceptuel auquel elles correspondent » (Colombat et al. 2010 :

15). Cela requiert un travail de *reconstitution*, comme le conçoit Auroux (1980). Cet auteur décrit la discipline de l'histoire des sciences comme un complexe composé de trois composantes : premièrement la composante sociologique (c'est-à-dire institutions, société, histoire générale, etc.), deuxièmement la pratique (technique, appareils, faits, outils linguistiques, etc.) et troisièmement la composante théorique (concepts, procédés, argumentations, etc.) (Auroux 1980 : 160). Pour reconstituer les connaissances passées, on les traduira dans le métalangage qui nous est propre et que nous aurons au préalable bien défini (Auroux 1980 : 164). Bien sûr, le langage que nous utiliserons n'est pas homogène à celui des grammairiens du XVI^e siècle. C'est pourquoi il faudra définir les objets avant d'aborder la question de la mobilité, c'est-à-dire du changement interne des théories (Auroux 1980 : 163). La reconstitution ne permet pas de fournir une explication des causes de la mobilité, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de « mouvement rétrograde du vrai » (Auroux 1980 : 167). L'examen des causes de la mobilité se distingue du travail de reconstitution et se rapporte à la composante sociologique, puisque la science, en tant que complexe culturel, se transmet à travers la tradition (Auroux 1980 : 167). Notre travail se propose donc comme la tentative, premièrement de la reconstitution de théories et deuxièmement, des conditions de mobilités sur le long terme à partir de différentes traditions.

1.5 Corpus, cadre temporel et principe du corpus représentatif

Il faut ensuite aborder la question de l'appréhension de notre corpus qui se présente de manière hétérogène et large dans son envergure. Plusieurs facteurs rendent possible ce type d'étude sur un large corpus : premièrement, les travaux historiographiques menés jusqu'à aujourd'hui et les recensions de plus en plus complètes des grammaires. Deuxièmement, le développement des outils à notre disposition, qui modifient les conditions d'accessibilité des ouvrages. La majeure partie des grammaires de notre corpus est numérisée : les grammaires françaises sur le site *Gallica* de la Bibliothèque Nationale de France ou chez Classiques Garnier Numérique, les grammaires espagnoles sur le site de la *Biblioteca Nacional de España* ; les grammaires italiennes sur la *Biblioteca digitale* de l'Accademia della Crusca. De manière générale, un très grand nombre de grammaires sont maintenant digitalisées sur Google Books. Au-delà de ces ressources d'accès aux sources primaires, le Corpus de textes linguistiques fondamentaux (CTLF) permet d'avoir accès aux informations relatives au contenu, à l'organisation, aux influences, etc. des grammaires mais également aux données

biographiques des auteurs. Tous ces facteurs facilitent le traitement d'un large corpus comme le nôtre. Ce sont aussi ces outils qui nous permettent de réaliser une étude contrastive sur le long terme.

Le cadre temporel choisi s'étend sur trois siècles entre le XVI^e et le XVIII^e siècle et prend également en compte deux grammaires du XV^e siècle. La borne initiale est constituée par les premières grammaires vernaculaires romanes au XV^e siècle et comprend les grammaires de Nebrija (1492) et Alberti (ca 1441). La fin du cadre temporel est fixée à la fin du XVIII^e siècle parce que, pour la tradition française, la notion d'aspect se stabilise à cette période avec la description de Beauzée (1767) avant qu'elle ne soit identifiée en tant que catégorie grammaticale autonome au début du XIX^e siècle, tout d'abord par Michel de Neuville (1818), puis par Greč (1828). Face à la période très vaste que nous étudions (XVI^e-XVIII^e siècles), nous avons fait le choix d'un *corpus représentatif* (Colombat 1998), l'exhaustivité n'étant pas réalisable. Le corpus représentatif sur lequel nous nous appuyons est un corpus constitué collectivement par différents membres du laboratoire d'HTL, accessible sur la base de données du Corpus de textes linguistiques fondamentaux (CTLF), ainsi que les corpus de Fournier (2013a), Vallance (2014), Diaz Villalba (2017) et Romanelli (2019). Le projet d'une analyse des textes grammaticaux sur le long terme tel que nous l'envisageons met en jeu le concept de *série textuelle*, souvent mis en œuvre dans les travaux historiographiques (cf. Schlieben-Lange 1991 ; 1992 ; Haßler 2000). La *méthode sérielle* permet ainsi de mieux cerner les effets de transmission, de circulation et de changement théorique (Fournier et Raby 2008 : 958-959) :

L'attention portée aux textes mineurs, aux simples manuels, aux ouvrages d'épigones et de petits maîtres tend à déplacer l'intérêt de la création ou de l'invention de concept par quelques athlètes remarquables, vers des phénomènes que seule la prise en compte de vastes corpus permet d'apercevoir : le détail de la transmission et la circulation des idées et des pratiques descriptives, la constitution de fidélités « locales », la coexistence de modèles concurrents ou plus simplement séparés. [...] Le cadre méthodologique est celui de l'histoire sérielle (Hassler, 2007), qui fait le choix de la longue durée et constitue les faits en série, non événements discontinus identifiés de manière transhistorique à quelques individualités. (Fournier et Raby 2008 : 958-959)

La méthode sérielle permet également d'aborder la préhistoire d'une notion ou d'un concept, c'est-à-dire l'élaboration des concepts. C'est ce que nous proposons de faire pour le terme

aspect, qui dans son acception grammaticale apparaît d’abord dès 1818 chez Michel de Neuville, puis dans la traduction française par Reiff (1829) de la grammaire russe de Nikolaj Ivanovič Greč (1828). L’identification de la catégorie par ces auteurs correspond à un seuil à partir duquel le concept est appréhendé de manière stabilisée (Fournier 2013a : 240). Cependant, Archaimbault (1999) et Fournier (2013a) ont montré que les descriptions de ces auteurs sont ancrées dans les théories qui précèdent . La mise en série que nous proposons dans ce travail permet de rendre compte de ce qui se passe avant l’identification de la catégorie grammaticale et dans la période où les termes théoriques manquent, et de comprendre comment sont élaborées des notions aspectuelles avant le XIX^e siècle.

La nature du corpus influe également sur la présentation de l’étude. L’étendue du corpus sur trois siècles nous amène d’abord à suivre une présentation des faits selon une chronologie universelle. Néanmoins nous procéderons à des découpages. Premièrement, par périodes décrites, et deuxièmement, par traditions. Nous commençons, dans une première partie, par décrire les grammaires du XVI^e siècle qui présentent une période où sont publiées un très grand nombre de grammaires. Il s’agit d’une période d’exploration et d’identification différentielle par rapport au latin. Ensuite, dans un deuxième temps, nous avons décidé de traiter séparément les grammaires françaises avant et après 1660. Cette date s’impose par rapport à la publication de la *Grammaire générale et raisonnée* par les Messieurs de Port-Royal et l’initiation d’un nouveau programme scientifique et sa réception par les grammaires françaises ultérieures. La réception de la grammaire générale est beaucoup plus tardive dans les autres traditions. Pour cela, et en raison du plus petit nombre de grammaires publiées, nous traitons les autres traditions que nous observons sur la période entre les XVII^e et XVIII^e siècles. Nous traitons également dans cette seconde partie les grammaires publiées dans divers *foyers de grammatisation* qui se trouvent à la croisée de différentes traditions et présentent ainsi un statut hybride dans le sens où les grammaires italiennes du foyer français, par exemple, sont héritières de grammatisation de la tradition italienne mais intègrent également des idées de la tradition française, voire de la grammaire générale. Dans une dernière partie, il sera question des grands modèles, généralisés, de grammatisation à la fin du XVIII^e siècle et de leur réception. Nous opérons ainsi à un découpage par traditions. Mais nous serons également amenés à traiter conjointement certaines traditions, par exemple si elles présentent un lien très étroit, comme cela est le cas, par exemple pour le grammairien du castillan, Antonio de Nebrija (1492), et le grammairien du portugais, João de Barros (1530).

Enfin, pour terminer, nous remarquons qu'une étude qui s'appuie sur un corpus de grammaires aussi large ne peut pas viser à l'exhaustivité. Il s'agit, à travers le domaine objet que nous nous sommes fixés, à savoir le chapitre consacré au temps dans les grammaires romanes dans la période entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVIII^e siècle, de donner un aperçu des thèmes les plus généraux et de mettre la lumière sur des spécificités dans la manière dont sont traités certains phénomènes aspectuels.

1.5.1 Grammaires espagnoles

Pour le choix des grammaires espagnoles, nous nous appuyons sur les corpus de Diaz Villalba (2017) et du CTLF. La série des textes ayant pour but l'apprentissage et la description de l'espagnol a la particularité, par rapport aux autres séries que nous observons, que la grammatisation aux XVI^e et XVII^e siècles a eu lieu en grande partie à *l'étranger*, c'est-à-dire dans diverses zones géographiques hors d'Espagne que nous avons appelées des *foyers de grammatisation*. Pour mettre en évidence cette caractéristique, nous avons ajouté le lieu de publication dans la liste ci-dessous. La grammatisation en Espagne connaît un essor à partir surtout de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, où à l'exception de Rueda-León (1797) nous n'avons retenu que des grammaires publiées en Espagne.

- Nebrija* (1492) (Salamanque)
- Anonyme de Louvain* (1555) (Louvain)
- Meurier (1558) (Anvers)
- Anonyme* (1559) (Louvain)
- Villalón* (1559) (Anvers)
- Alessandri (1560) (Naples)
- Miranda* (1566) (Madrid)
- Corro* (1590) (Oxford)
- Percyvall (1591) (Londres)
- Stepney (1591) (Londres)
- Charpentier* (1596/1597) (Paris)
- C. Oudin* (1597) (Paris)
- Minsheu (1599) (Londres)
- Saulnier* (1608) (Paris)
- Jiménez Patón* (1614) (Baeza)
- Luna (1616) (Paris)
- Texeda (1619) (Paris)
- Encarnación* (1624) (Douai)

- Franciosini (1624) (Gênes)
- Correas (1626) (Salamanque)
- Doujat (1644) (Paris)
- Villar* (1651) (Valence)
- Bense Dupuis (1659) (Oxford)
- Lancelot* (1660) (Paris)
- Sobrino (1697) (Bruxelles)
- Vayrac (1708) (Paris)
- Torre y Ocón* (1728) (Madrid)
- Martínez Gómez Gayoso* (1743) (Madrid)
- San Pedro* (1769) (Valence)
- Puig (1770) (Barcelone)
- Real Academia Española* (1771) (Madrid)
- Muñoz Álvarez (1793) (Séville)
- Ballot (1796) (Barcelone)
- Rueda-León (1797) (Nîmes)
- Real Academia Española (1796) (Madrid)

1.5.2 Grammaires françaises

En ce qui concerne notre corpus de grammaires française, nous nous appuyons principalement sur les corpus de Fournier (2013a) et de Diaz Villalba (2017) :

- Barton*, John (commanditaire) (ca 1409)
- Palsgrave* (1530)
- Sylvius* (1531)
- Meigret* (1550)
- Pillot* (1550)
- R. Estienne* (1557)
- Garnier* (1558)
- Ramus* (1562, 1572)
- Cauchie* (1570)
- Bosquet (1686)
- Serreius* (1598)
- Maupas* (1607)
- Oudin* (1632)
- Irson* (1656)
- Chifflet* (1659)
- Arnauld et Lancelot* (1660)
- Vairasse d'Allais* (1681)

- Dangeau* (1694-1722)
- Regnier-Desmarais* (1705)
- Buffier* (1709)
- Vallange* (1719)
- Dumarsais* (1730)
- Restaut* (1730)
- Vallart* (1744)
- Girard* (1747)
- Wailly* (1754)
- D'Açarq* (1760)
- Beauzée* (1767)
- Condillac* (1775)
- Domergue* (1778)
- Sicard* (1798)
- Serreau* (1799)
- Loneux* (1799)

1.5.3 Grammaires italiennes

Pour les grammaires italiennes, nous nous appuyons sur les corpus de Vallance (2014 ; 2019), en partie, de Diaz Villalba (2017) et de Romanelli (2019) qui s'est intéressée aux grammaires italiennes du foyer de grammatisation français :

- Alberti* (ca1441)
- Fortunio* (1516)
- Bembo* (1525)
- Trissino* (1529)
- Acarisio (1543)
- Gabriele (1545)
- Corso* (1549)
- Mesmes (1549)
- Dolce* (1550)
- Giambullari* (1552)
- San Martino (1555)
- Castelvetro* (1563)
- Salviati* (1576)
- Ruscelli* (1581)
- Pergamini (1613)
- Ceci (1618)

- Buommattei* (1643)
- Lampugnani (1652)
- Lancelot (1660)
- Catanusi (1668)
- Lanfredini (1673)
- Rossi (1677)
- Veneroni (1678)
- Mambelli* (1685)
- Rogacci (1720)
- Gigli (1721)
- Manni* (1737)
- Corticelli* (1745)
- Antonini (1746)
- Soresi (1756)
- Soave *(1771)
- Valdastri* (1783)
- Peretti (1795)

1.5.4 Grammaires portugaises

Pour les grammaires portugaises, nous avons suivi les grammaires retenues dans la base du corpus de textes linguistiques fondamentaux (CTLF) et les corpus de Diaz Villalba (2017) :

- Barros* (1540)
- Roboredo* (1619)
- Pereira (1672)
- Argote* (1725)
- Lobato* (1770)
- Bacelar* (1783)
- Cunha (1791)
- Casimiro* (1792)
- Figueiredo* (1799)
- Fonseca* (1799)

2 Cadre théorique : la sémantique temporelle et aspectuelle

2.1 *Temps verbal* et *aspect* : présentations liminaires

Nous abordons ici deux notions qui ressortissent au domaine de la *temporalité linguistique* : l'*aspect* et le *temps*. Le terme *temps* possède différentes acceptions et peut renvoyer à de la temporalité extralinguistique : le temps physique, le temps social, le temps psychique, etc. (Gosselin 2021 : 17). Le *temps* linguistique dont il est question ici concerne la grammatisation de la localisation temporelle qui permet, à travers le langage naturel, de situer une situation décrite sur un axe temporel, et cela par rapport à un repère qui coïncide, en général, avec le moment d'énonciation. Cela permet de distinguer les situations décrites sur l'axe du temps en *passé*, *présent* et *futur*. Le temps verbal est donc essentiellement de nature *déictique* (de Swart 2012 : 752). À l'inverse, l'*aspect* exprimerait selon la définition généralement acceptée de Bernard Comrie (1976) les différentes possibilités de concevoir la constitution temporelle *interne* d'une situation :

*As the general definition of aspect, we may take the formulation that "aspect are different ways of viewing the internal temporal constituency of a situation"*¹³. (Comrie 1976 : 3)

Dans ce sens, l'*aspect grammatical* est parfois nommé *aspect de point de vue* (*viewpoint aspect* dans Smith 1991/1997) par opposition à l'*aspect lexical* ou encore *Aktionsart*, *type de procès*, termes qui désignent les propriétés sémantiques, notionnelles exprimées par le syntagme verbal. Nous revenons plus bas sur cette catégorie. On doit cependant nuancer la définition que propose Comrie (1976), puisque l'*aspect* ne permet pas uniquement d'exprimer les phases de déroulement interne du procès, mais également les phases extérieures au procès (Gosselin 2021 : 18). C'est ce qu'on peut noter dans les énoncés suivants. Le premier énoncé (3) fait référence à la phase qui précède le procès alors que le deuxième énoncé (4) se réfère à la phase résultante :

(3) *(Je vois qu') il va pleuvoir.*

(4) *(Je vois qu') il vient de pleuvoir*¹⁴.

¹³ Cette définition est, comme l'explique Comrie (1976 : 3), elle-même reprise à Holt (1943 : 6) : « les manières diverses de concevoir l'écoulement du procès même ». Cette définition aurait cependant été généralisée et ne se référerait plus seulement à des *procès* mais également, entre autres, à des *états*. Les termes *procès*, *états*, etc. font référence à différentes classes de la taxinomie d'*aspect lexical* proposée par Comrie (1976).

¹⁴ Ces exemples sont tirés de Gosselin (20121 : 18).

Ainsi, Borillo (2005) distinguerait l'*aspect interne*, c'est-à-dire le temps entre les bornes initiale et finale du procès, et l'*aspect externe*. Pour ce dernier type, Gosselin (2021 :18) distingue les phases *pré-processuelle (préparatoire)* (énoncé 1) et *post-processuelle (résultante)* (énoncé 2). Il vaut mieux, dans ce cas, adopter une définition plus générale telle que celle de Milliaressi (2010 : 1399) qui décrit l'aspect comme « la façon de représenter le déroulement du procès dans le temps ». Les définitions de Milliaressi (2010) et Comrie (1976) mettent en jeu des notions telles que la *situation* ou le *procès* pour désigner des représentations auxquelles renvoient « des groupes verbaux ou des groupes nominaux à tête déverbale (ex. « la destruction de Carthage par les romains ») » (Gosselin 2021 : 17). Le terme de *procès* fut forgé par Meillet (1912) et comprend deux sous-catégories : les *états* qui sont des procès non dynamiques, et les *événements* dynamiques. On trouve également dans la littérature à la place de *procès* les termes de *situation* et d'*éventualité* (ce dernier terme est calqué de l'anglais *eventuality*) (Gosselin 2021 : 17).

À l'intérieur de l'aspect, on distingue l'*aspect lexical*, qui porte les propriétés inhérentes du verbe ou de manière plus large sur le *prédicat* (ex. : manger une pomme), de l'*aspect grammatical* propre au système de chaque langue (de Swart 2012 : 753). En français, par exemple, on aura le choix, à travers les tiroirs du passé, de représenter le prédicat « manger une pomme » à partir de différents types d'aspects grammaticaux : notamment par le *passé simple*, si on souhaite représenter la situation de manière *globale*, par l'*imparfait*, si on souhaite représenter la situation de manière *partielle*.

L'*aspect* en tant que catégorie linguistique plus générale, parfois également nommée *aspectualité* (Dessi Schmid 2014 ; Haßler 2016), se compose d'une multitude de catégories linguistiques. Gosselin (2021) livre une liste non exhaustive des marqueurs qui tombent sous la catégorie de l'*aspect* :

- *Lexème verbal ; par exemple atteindre un sommet désigne un procès ponctuel, tandis que gravir une montagne exprime un procès duratif.*
- *Les compléments du verbe au sein du syntagme verbal ; boire désigne un procès dépourvu de bornes intrinsèques (on peut toujours continuer de boire), tandis que boire un verre de vin revoie à un procès intrinsèquement borné : une fois que le verre est bu, on ne peut continuer de le boire. On oppose de la même manière courir à courir un cent mètres, et nager à nager jusqu'à la rive.*

- Les préfixes ; par exemple, re- exprime, dans l'un des emplois, la répétition (commencer/ recommencer).
- Les suffixes ; par ex. -iller dans sautiller, marque l'itération de sauter.
- Les conjugaisons (formes simples, composées et surcomposées) indiquent à la fois le temps et l'aspect. Par exemple, l'opposition, passé simple/ imparfait dans la narration est fondamentalement de nature aspectuelle.
- Les périphrases verbales qui sélectionnent une phase du procès (se disposer à Vinf, terminer de Vinf, venir de Vinf...).
- Les adverbes d'aspect (habituellement, souvent, parfois, toujours, encore, déjà...).
- Les compléments de durée (en/ pendant une heure, depuis une heure...).
- Certaines constructions syntaxiques ; par ex. les relatives « déictiques », qui impliquent l'aspect inaccompli (Il le vit/ voyait qui dormait/*dormit ; Il l'entendait qui chantait/*chanta). (Gosselin 2021 :19-20)

L'emploi de ces marqueurs en discours peut engendrer différentes valeurs en fonction du contexte. Pour *calculer*, c'est-à-dire prédire la signification aspectuelle d'un énoncé, il faut tenir compte de l'interaction des marqueurs aspectuels, mais également des savoirs encyclopédiques et de la situation d'énonciation (Gosselin 2021 : 20). C'est ce qu'on peut voir à travers l'analyse des énoncés suivants :

(5) *J'ai joué du piano pendant dix ans*

(6) *Je joue du piano*¹⁵

Dans le cas où un locuteur proposerait ces énoncés, alors qu'il se trouve assis à table, on adjudgerait une valeur *itérative* (répétitive) aux deux énoncés. Dans le premier cas (énoncé 5), sur la base du savoir encyclopédique parce que nous savons qu'il n'est pas possible de jouer du piano sans interruption sur une aussi longue période. Dans le deuxième cas (énoncé 6), il faut prendre en compte la situation énonciative qui nous informe que le locuteur ne peut pas jouer du piano au moment d'énonciation, étant assis à table, et qu'il fait référence à la pratique d'une activité régulière (Gosselin 2021 : 20). Ainsi aurait-on besoin, pour calculer la valeur aspectuelle d'un énoncé, de modèles prenant en compte la valeur des divers marqueurs, du *sens encyclopédique*, de la situation d'énonciation, et également les données

¹⁵ Les exemples sont tirés de Gosselin (2021 : 20).

liées à la pragmatique (Gosselin 2021 : 20). Dans ce qui suit, nous allons présenter les grandes sous-catégories de l'aspect, à savoir l'aspect lexical et l'aspect grammatical. Puis nous allons présenter des modèles théoriques qui proposent de calculer la valeur aspectuelle d'énoncés. Il s'agira premièrement du modèle formalisé de Gosselin (2021) et deuxièmement de l'approche sémantico-fonctionnelle de Dessì Schmid (2014).

2.2 *Aspect lexical (types de procès)*

On nomme *aspect lexical* l'attribution d'un type de procès à un radical de verbe, ou par extension à un syntagme verbal (Gosselin 2021 :21). On trouve généralement le terme *aspect lexical* au même titre que *mode d'action* ou *Aktionsart* pour désigner «la structure interne des procès – pris au sens large d'états ou d'actions – que dénotent des signifiants lexicaux » (Barbazan 2006 : 69). L'aspect lexical, aussi nommé *mode de procès*, désigne les traits sémantiques, notionnels du verbe, c'est-à-dire la façon dont « se déroule le procès qu'il exprime » (Maingueneau 1981: 46).

La description occidentale concernant la sémantique de verbes s'est très longtemps déroulée à partir de la tradition grammaticale gréco-latine. Ainsi, le verbe depuis la grammaire grecque renvoyait à un mot exprimant « action et passion, ou état affectif » (Archambault 2019 : 306). Ce n'est qu'à partir du début du XX^e siècle que s'est développée une réflexion autour de la notion de *procès* dans le cadre de recherches relatives aux langues slaves. Ainsi, notamment, Meillet (1921 : 175) propose les termes *procès* et *types de procès* pour désigner les actions, les états et les changements d'états, ouvrant ainsi la voie à une analyse sensible aux nuances aspectuelles (Archambault 2019 : 306). Au sein de la tradition linguistique francophone, la question des traits sémantiques des verbes rendant possible la formation de classes aspectuelles prit son essor à partir des années 1920 avec Damourette & Pichon, Brunot et Guillaume. Avant, la carence dérivationnelle du lexique verbal français par rapport à d'autres langues comme le latin et le grec avait empêché une telle réflexion. Dans une deuxième phase, des linguistes tels Martin et Moignet se sont inscrits dans la voie de Guillaume¹⁶. Enfin, dans

¹⁶ Un des premiers linguistes à avoir identifié l'aspect lexical et à l'avoir théorisé est Gustave Guillaume dont l'approche onomasiologique et psycholinguistique a été très fortement suivie par grand nombre de linguistes français au cours du XX^e siècle. Cette théorie décrit en premier lieu la façon dont le temps est représenté dans l'esprit, puis, dans un second temps, de manière détaillée, les manifestations linguistiques (Sthioul 1998 : 45). Ce que nous nommons l'*aspect lexical* est pour Guillaume (1933 : 357) le *temps impliqué* qu'il définit ainsi : « [le temps] que le verbe emporte avec soi, qui lui est inhérent, fait partie intégrante de sa substance et dont la notion est indissolublement liée à celle de verbe. Il suffit de prononcer le nom d'un verbe comme "marcher" pour que s'éveille dans l'esprit, avec l'idée d'un procès, celle du temps destiné à en porter la réalisation. » (Guillaume

la dernière phase, plus récente, à partir des années 1970, les travaux relatifs aux classements de types de procès ont été influencés par deux courants : premièrement, par l'approche logico-linguistique anglo-saxonne. Deuxièmement, par la théorie de Culioli sur les opérations énonciatives. Les travaux de Fuchs et Léonard (1979) et Fuchs (1991) s'inscrivent dans ce dernier courant (Gosselin et François 1991 : 75). Dans ces travaux, on passe d'une classification qui s'appuie uniquement sur les traits appliqués aux unités lexicales à un classement des types de procès qui met en jeu un calcul qui prend en compte les mécanismes au niveau *notionnel-prédicatif*, ainsi que *référentiel-énonciatif*, c'est-à-dire qui impliquent toutes les unités de la phrase ou de l'énoncé et plus uniquement l'unité lexicale du verbe (Fuchs 1991 : 11).

2.2.1 Critères classificatoires des *types de procès*

Bien que les avis divergent sur les différentes classes de *types de procès*, il semble y avoir consensus sur l'opposition entre les verbes qui impliquent le franchissement d'un *terminus ad quem* (verbes perfectifs) et ceux qui « excluent toute progression du *terminus a quo* au *terminus ad quem* » (verbes imperfectifs) (Soutet 1989: 37-38). La majeure partie des typologies de procès est divisée soit en trois, soit en quatre classes. Parmi les typologies tripartites, on trouve celles de Desclés (1991) (*Etat/processus/ évènement*), Kenny (1963) (*Etat/ activité/ performance*), Culioli (1976) (*Compact/ dense/ discret*). Les typologies quadripartites sont, elles, généralement divisées en sous-classes ; c'est le cas chez Vendler (1957) (*Etat/activité/ accomplissement/ achèvement*) ou chez Mourelatos (1978) (*Etat/ processus/ développement/ occurrences ponctuelles*). Filip (2012 : 727) résume qu'en somme il y aurait trois concepts de base relatifs à l'aspect qui entreraient en jeu d'une manière ou d'une autre dans quasiment toutes les taxonomies relatives à l'aspect lexical et indépendamment du cadre théorique : le changement d'état (*change of state*), le bornage (*end, limit, boundary*) et la durée (*temporal extent*). Au-delà de ces classements de base, ces typologies divergeraient largement quant aux modes de représentation. Ainsi, la plupart des travaux ont recours à des traits sémantiques pour distinguer les types de procès. Les classements de types de procès se développent surtout à la suite du travail de Zeno Vendler (1957, 1967). Gosselin (2021) reproduit la classification quadripartite des travaux de

1933 : 357). C'est cette approche qui conçoit l'aspect lexical sémantiquement comme une référence temporelle que Martin (1971) et Bres (1999) reprennent et que, entre autres, Zemb (1978) nomme *tempus de ratione* et Moignet (1980) *temps de raison* (Barbazan 2006 : 71).

François (1989) et de Martin (1988), inspirés de la classification de Vendler (1957, 1967). Chaque syntagme verbal y est attribué à une des quatre classes de types de procès [*état ; activités ; accomplissements ; achèvements*] en fonction de trois critères sémantiques (*dynamicité ; bornage ; ponctualité*).

La *dynamicité* renvoie à la conception du procès selon prise en compte d'un ou de multiples changements. Ce critère permet de distinguer les *états*, non dynamiques et n'exprimant aucun changement interne, des autres types de procès, dynamiques (Gosselin 2021 : 22). La répartition des procès dans les différentes classes sur la base des traits sémantiques est vérifiée à partir d'une série de tests sémantiques. Ce que l'on nomme le *test de Garey* permet de distinguer les procès dynamiques des procès non dynamiques. D'après ce test, les procès dynamiques sont compatibles avec *être en train de + Inf* comme dans l'énoncé (7) alors que l'énoncé (8) n'est pas compatible et donc le procès non dynamique (Gosselin 2021 : 24) :

(7) *Il est en train de marcher*

(8) **Il est en train d'habiter une maison*¹⁷

En ce qui concerne la propriété du *bornage*, quasiment tous les procès seraient bornés, en dehors des propriétés nécessaires comme dans un énoncé nécessaire du type *être le fils de son père* (Gosselin 2021 :22). On opposerait ainsi des procès bornés *extrinsèquement* et *intrinsèquement* (cf. Jackendoff 1992, Gosselin 1996). Un bornage est *extrinsèque* si le procès ne comporte en lui-même pas de bornes. Dans ce cas, on parle aussi de procès *atélique*, *imperfectif* et *non terminatif*. Il s'agit de procès du type *marcher, dormir* ou *regarder un tableau*. Inversement, un procès peut comprendre un bornage en lui-même ou constituer une borne pour une situation qui précède (pour des procès ponctuels et des *achèvements*). Ces bornages *intrinsèques* sont encore nommés *télique*, *perfectif* et *terminatif*. Il s'agit de procès qui ne peuvent pas être poursuivis au-delà de la borne finale, comme dans le cas de *rentrer chez soi, manger une pomme* ou *sortir* (Gosselin 2021 :22). Pour vérifier les traits télique et atélique des procès, on procède à deux tests. Le syntagme verbal est télique si, conjugué au passé composé, il est compatible avec le complément *en + durée* (énoncé 9). À l'inverse, il est atélique s'il est compatible avec le complément *pendant + durée* (énoncé 10) (Gosselin 2021 : 25) :

¹⁷ Exemples tirés de Gosselin (2021 : 24).

(9) *Il a traversé la place en cinq minutes/ ? pendant cinq minutes.*

(10) *Il a marché ?en cinq minutes/ pendant cinq minutes¹⁸.*

Enfin, on peut classer les procès en fonction du trait sémantique de la *ponctualité*. Les procès *ponctuels* ou *non duratifs* sont dénués de durée au niveau linguistique (au niveau extralinguistique tous les procès ont une durée, aussi infime qu'elle soit). Ainsi, si on adjoint un complément de durée pour un procès non duratif, le complément ne concernera pas le procès même, mais les phases qui lui sont extérieures. C'est ce qu'on peut noter dans l'énoncé *atteindre le sommet en trois heures* où le complément *en trois heures* porte sur la phase qui précède le procès ponctuel exprimé par le syntagme verbal *atteindre le sommet*. Avec les mêmes compléments de durée, cependant, on peut désigner la durée des *procès duratifs*, comme dans *dormir deux heures* (Gosselin 2021 :22-23). On vérifie la ponctualité d'un procès à partir d'un test de comptabilité du groupe verbal, conjugué au passé composé et accompagné d'un complément de localisation temporelle ponctuel (Gosselin 2021 :25). C'est ce qui permet de dire que l'énoncé (11) est ponctuel à la différence de (12) :

(11) *Il est arrivé à 8h15.*

(12) *? Il a habité une maison à 8h15¹⁹.*

Le nombre de classes de types de procès, calculé à partir de la combinatoire des traits sémantiques présentés ci-dessus, est très limité. Gosselin (2021 :23) fournit la division des types de procès la plus acceptée :

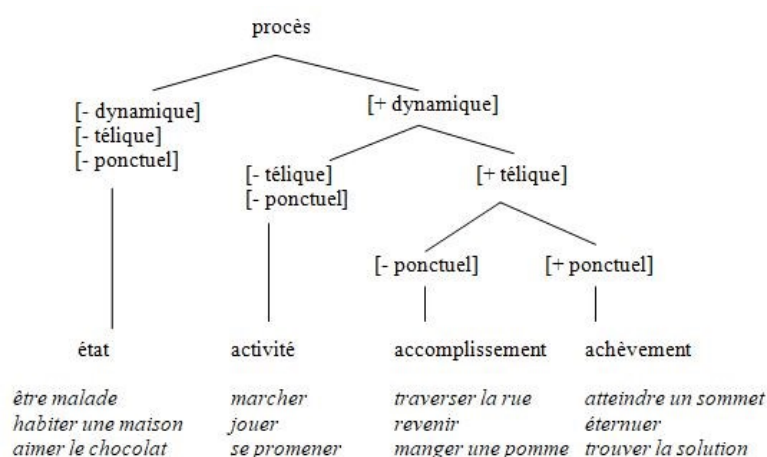


Figure 1 : Classement des types de procès généralement admis, repris à Gosselin (2021 : 23)

¹⁸ Exemples repris à Gosselin (2021 : 25).

¹⁹ Exemples tirés de Gosselin (2021 : 25).

Dans l'attribution des syntagmes verbaux à ces classes de types de procès, il faut cependant également prendre encore en compte ce que Martin (1988 : 7) nomme les *effets de flou* et ce que Fuchs, Gosselin et Victorri (1991) qualifient par *glissements de sens*. Ainsi Martin (1988 : 7) explique que la « combinatoire des traits constitutifs de la structure temporelle est mouvante, en ce sens que les procédures abondent qui effacent un trait au bénéfice de son contraire ». La détermination des compléments du verbe et la catégorisation sémantique du sujet sont deux cas exemplaires de ce phénomène. Ainsi, par exemple, le syntagme verbal formé sur un déterminant indéfini singulier *écrire un roman* est un accomplissement, alors qu'il devient une activité lorsque le déterminant indéfini est au pluriel dans *écrire des romans* (Martin 1988 : 7). De même, la catégorisation sémantique du sujet du verbe peut également participer à la détermination du type de procès. C'est le cas dans la différence entre l'énoncé *l'enfant tombe* qui désigne un procès télique alors que *la pluie tombe* désigne un procès atélique (Martin 1988 : 4). Fuchs, Gosselin et Victorri (1991) ont quant à eux observé des cas où l'application des tests d'attribution aux classes donne lieu à ce qu'ils nomment des glissements de sens. Dans ces cas, les expressions permettant d'effectuer les tests ne sont pas précisément compatibles avec les syntagmes verbaux mais permettent d'obtenir un *sens dérivé*. Généralement, ce sens porterait sur les phases extérieures du procès (Gosselin 2021 : 26). C'est ce que l'on peut voir à travers l'exemple *fermer les yeux* qui exprime un procès ponctuel et plus précisément un achèvement. Ce type de procès n'est pas compatible avec le test formé à partir de *pendant + durée* :

(13) *Il a fermé les yeux pendant dix minutes*²⁰.

Le test aboutit à un glissement de sens sur la phase résultante qui n'est ni ponctuelle, ni bornée extrinsèquement. Le sens exprimé est celui de *garder/ tenir les yeux fermés*²¹. On se bornera à cette présentation générale des types de procès sans rentrer dans le détail d'analyses ou de discussions. Nous poursuivons avec la présentation de l'*aspect grammatical*.

²⁰ Exemple repris à Gosselin (2021 : 26).

²¹ Pour la description plus approfondie des glissements de sens, nous renvoyons à Fuchs, Gosselin et Victorri (1991) et Gosselin (2021 : 26-30).

2.3 Aspect grammatical :

2.3.1 Approches traditionnelles : *aspect perfectif* et *imperfectif*²²

Selon un grand nombre de travaux, l'*aspect grammatical* est caractérisé par l'opposition des catégories de l'*imperfectif (global)* et du *perfectif (partiel, sécant)*. Ainsi, il existe certaines langues où l'aspect est marqué morphologiquement. Cependant, dans la majorité des situations on trouve un *verbe source* et un *verbe dérivé* obtenu à partir d'un changement morphologique qui correspond souvent au rajout d'un affixe. C'est ce que l'on peut voir à travers l'opposition imperfective/ perfective dans le grec moderne (Filip 2012 : 724-725) :

(14) *Imperfectif (imparfait) : dhúleva [Je travaillais]*

(15) *Perfectif (aoriste) : dhúlepsi [Je travaillai]*²³

Les langues slaves sont un autre exemple pour ce type de marquage aspectuel grammatical. Dans les exemples suivants propres à la langue tchèque, l'aspect imperfectif (partiel) est obtenu à travers la suffixation du verbe source perfectif (global) (Filip 2012 : 725):

(16) Perfectif : *dát* [donner]

(17) Imperfectif *dávat* [donner/ être en train de donner]²⁴

En ce qui concerne les langues romanes, l'*aspect grammatical* est notamment exprimé à travers les temps verbaux du passé et se confondent donc avec les marques morphologiques du *temps verbal* ce qui rend l'identification des valeurs aspectuelles plus compliquée que pour les langues slaves où les marques aspectuelles sont distinctes. Ainsi, à travers le *passé simple* (PS) et l'*imparfait* (IMP) notamment, on retrouve les valeurs associées à l'*aspect global* et *partiel*, ce que l'on peut voir à travers les exemples suivants :

²² Il n'y a pas consensus sur la terminologie de ces deux traits aspectuels fondamentaux des tiroirs verbaux.

Au sujet du débat terminologique, Barbazan (2006 : 87) explique : « Berthonneau et Kleiber (1993 : 55) signalent entre autres exceptions Wilmet (1976) qui conserve le terme d'*aspect sécant* de Guillaume. Il faut d'ailleurs pointer l'emploi qui peut être fait parfois des termes *perfectif / imperfectif* pour parler des modes d'actions *transformatifs / non transformatifs* (Helbig / Buscha 1994, 72ss ; Riegel et al. 1994, 293), c'est-à-dire pour désigner une opposition sémantique relevant du domaine connexe de l'aspect lexical. Les variations de définitions qu'impliquent ces transferts sont évidemment sources de confusion. Nous optons, par souci d'éviter ce risque, pour la dénomination la plus fréquemment retenue actuellement et nous réservons donc les termes *perfectif / imperfectif* pour l'aspect grammatical. [...] ».

Bien que nous introduisions l'opposition par les termes « *perfectif* » / « *imperfectif* » pour faire le lien avec l'origine slavonne, ayant déjà utilisé ces termes pour caractériser les types de procès, nous préférons par la suite les termes « *global* » et « *sécant* » qui ont été introduits par Guillaume.

²³ Exemples repris à Filip (2012 : 725).

²⁴ Exemples repris à Filip (2012 : 725).

(18)

a. *Il écrivit sa thèse en 2009.*

Il l'a finie en septembre.

**Je pense qu'il est en train d'écrire la conclusion maintenant.*

** Il n'a jamais fini, car il est mort en septembre.*

b. *Il écrivait sa thèse en 2009.*

Il l'a fini en septembre.

Je pense qu'il est en train d'écrire la conclusion maintenant.

Il n'a jamais fini, car il est mort en septembre²⁵.

Bien que les deux énoncés (18a et 18b) comportent la même localisation temporelle, (« en 2009 »), ils se distinguent du point de vue aspectuel, puisque le PS représente la situation de manière globale et achevée dans le passé, alors que le l'IMP représente la situation de façon non bornée, ce qui permet d'envisager, au contraire du PS, une lecture où la situation serait encore en cours au moment d'énonciation. Cet exemple illustre également que l'IMP est compatible avec des types de procès téliques, i.e. avec des prédicats qui conçoivent une borne finale inhérente au procès, ce qui est le cas d'*écrire une thèse* (de Swart 2012 : 759). Les exemples mettent ainsi en évidence l'interaction entre l'aspect grammatical et les types de procès. On retient généralement deux approches concernant le rôle de l'aspect grammatical par rapport à l'aspect lexical. S'y opposent d'un côté une *conception unitaire* ou *unidimensionnelle* et de l'autre une *conception dualiste* ou *bidimensionnelle*. Selon l'approche unitaire, l'aspect grammatical et l'aspect lexical ont la même nature. Plus précisément, l'aspect grammatical viendrait maintenir ou changer le type de procès exprimé à travers le syntagme verbal (Gosselin 2021 : 30-31). C'est ce qu'on peut voir à travers les deux énoncés suivants :

(19) *Il traversa la place*

(20) *Il traversait la place²⁶*

Le syntagme verbal *traverser la place* exprime un accomplissement (dynamique, télique, non-ponctuel). Avec l'emploi du PS (énoncé 19), le procès conserve ces caractéristiques alors que l'emploi de l'IMP (énoncé 20) donnerait lieu à une transformation du procès, pouvant être interprété, selon différentes approches, comme une *activité* (dynamique, atélique, non

²⁵ Exemples repris à de Swart (2012 : 759).

²⁶ Exemples repris à Gosselin (2021 : 31).

ponctuelle) ou comme un *état* (non-dynamique, atélique, non ponctuel). Inversement, le PS permettrait de transformer les états (ex. *être malade*) en événements (ex. *il fut malade*) (Gosselin 2021 : 31).

L'approche dualiste ou bidimensionnelle distingue deux catégories aspectuelles sur le plan sémantique à travers l'aspect lexical et l'aspect grammatical. Cette conception est suivie par Comrie (1976), Smith (2001) ainsi que la majorité des linguistes au sein de la *tradition francophone* (Gosselin 2021 : 33-34). Ainsi, lorsqu'on calcule la valeur aspectuelle d'un énoncé, il faut prendre en compte d'abord l'expression d'un type de procès à partir du syntagme verbal. Vient ensuite s'ajouter le temps verbal (aspect grammatical) qui, en interaction avec d'autres marqueurs, restreint le sens du type de procès en *montrant* « tout ou une partie du procès, délimitant ainsi un *intervalle de visibilité* sur lequel va porter l'*assertion* (si l'énoncé est assertif) » (Gosselin 2021 : 34). Dans ce sens, l'aspect grammatical permettrait de marquer par rapport à l'aspect lexical une *visée aspectuelle* ou *point de vue aspectuel*. C'est ce qu'on peut voir à partir du procès *traverser la place*. Il s'agit pour ce procès d'un accomplissement (dynamique, télique, non ponctuel) qui, en fonction du temps passé auquel on le conjugue, exprimera différentes *visées aspectuelles*²⁷ (Gosselin 2021 : 34) :

(21)

- a) *Il traversa la place*
- b) *Il traversait la place*
- c) *Il allait traverser la place*
- d) *Il a traversé la place*²⁸

Dans les énoncés ci-dessus, l'énoncé comprenant le passé simple (21a) permet de montrer une visée globale alors que l'énoncé comprenant l'imparfait (21b) n'en montre qu'une partie interne en excluant les bornes. La périphrase *aller + Inf* à l'imparfait (21c) désigne la

²⁷ L'idée de *point de vue* joue traditionnellement un rôle majeur dans la caractérisation de la catégorie de l'*aspect*, ne serait-ce parce que le terme *aspect* possède le sens de *point de vue* dans le langage naturel avant de recevoir une motivation technique, linguistique. Ainsi, par exemple, l'emploi du terme *vid* (aspect) pour le russe porte dès le départ l'acception de l'aspect extérieur, c'est-à-dire l'objet d'une *perception* au sens figuré et l'*intention* (« avoir des vues ») quand il est employé au pluriel (Archaimbault 2001 : 84). Ce n'est qu'au terme d'une longue période, marquée par divers jalons où le terme *vid* prend tantôt une acception morphologique, tantôt vient s'enrichir d'une acception plus philosophique de *point de vue* qui culmine dans la traduction de Greč (1828) par Reiff (1829) avec le sens que nous lui connaissons aujourd'hui (Archaimbault 1999 : 198). Cependant, l'idée de point de vue est critiquée par certains auteurs puisqu'elle ne s'appliquerait dans les faits pas de façon absolue. Bien que souvent le locuteur ait effectivement le choix entre différents types d'aspects pour représenter une situation, il existe de nombreux cas où le choix de l'aspect n'est pas facultatif, soit parce que le sens est changé, soit parce que le contexte contraint le locuteur à un choix (Binnick 2012 : 34-35).

²⁸ Ces énoncés sont repris à Gosselin (2021 : 34).

préparation et le passé composé (21d) le résultat (Gosselin 2021 : 34). Ainsi, ces quatre temps verbaux permettent de donner une visée aspectuelle propre du procès :

- la visée globale (aoristique, perfective) *montre le procès dans son intégralité (bornes incluses)* [21a]
- la visée inaccomplie (sécante, cursive, imperfective) *n'en montre qu'une partie interne à son déroulement, les bornes initiale et finale étant exclues* [21b]
- la visée prospective (précursoire) *en montre ce qui le précède, sa phase préparatoire, pré-processuelle* [21c]
- la visée accomplie (de parfait, rétrospective, extensive, excursive) *présente ce qui suit le procès, sa phase résultante, post-processuelle* [21d] (Gosselin 2021 : 35)

On peut cependant faire remarquer pour les énoncés plus haut (21a-d) qu'il y a congruence entre le procès téléique *traverser la place* et la visée globale du PS. À l'inverse, l'emploi de l'IMP pour un procès téléique peut donner lieu à un effet perfectivant :

(22) *Jean ne lui adressa pas la parole. Marie fut étonnée*²⁹.

Il se passe quelque chose d'analogue lorsqu'on emploie l'imparfait avec un procès téléique. Dans ce cas, la valeur progressive de l'imparfait fait perdre le caractère téléique du procès :

(23) *Marie écrivait une lettre mais elle n'arriva jamais au bout*³⁰.

Dans le but d'interpréter la valeur aspectuelle de l'énoncé, il faut également prendre en compte d'autres éléments, outre le temps verbal, qui viennent préciser la visée aspectuelle. On pense notamment aux circonstants temporels. Un cas exemplaire est la valeur du passé composé qui, en fonction des circonstants qui l'accompagnent, peut recevoir une interprétation de visée globale ou de visée accomplie (Gosselin 2021 : 35). Nous voyons cela dans les deux énoncés qui suivent :

(24) *Il a traversé la place depuis cinq minutes.*

(25) *Il a traversé la place hier matin*³¹.

Sans circonstants, le procès *traversé la place*, conjugué au passé composé, serait ambigu. Avec le circonstant *depuis cinq minutes*, il reçoit une visée accomplie et fait référence au temps

²⁹ Exemple repris à Borillo (1991 : 99).

³⁰ Exemple repris à Borillo (1991 : 99).

³¹ Exemples tirés de Gosselin (2021 : 35).

présent. Avec le circonstant *hier matin*, le procès reçoit une visée globale et renvoie au temps passé.

Dans ce qui suit, nous présentons deux types d'approches théoriques relatives à l'aspect qui ont le mérite, premièrement d'intégrer dans le calcul de la valeur aspectuelle de l'énoncé d'autres catégories linguistiques que l'aspect lexical et l'aspect grammatical, deuxièmement d'afficher un état de généralité qui permet d'appliquer ces modèles théoriques à différentes langues. Notre présentation de ces deux types de modèles résulte notamment du contexte dans lequel notre travail a été élaboré, qui s'inscrit d'un côté dans une tradition de recherche francophone, de l'autre dans un contexte de recherche germanophone. Le premier modèle est celui de Gosselin (1996, 2021) qui se place dans l'approche aspectuelle bidimensionnelle. La deuxième approche que nous présentons s'inscrit dans la conception monodimensionnelle. Il s'agit de la conception onomasiologique et sémantico-fonctionnelle proposée par Dessì Schmid (2014) qui fait évoluer les propositions notamment de Bondarko (1984) et de Bertinetto (1986).

2.3.2 Approches de Gosselin (1996 ; 2021) : la modélisation

L'approche de Gosselin (1996, 2021) consiste à faire évoluer le modèle référentiel proposé par Reichenbach (1947) pour aboutir à un système de modélisation prenant en compte la durée des événements.

2.3.2.1 Reichenbach (1947)

Si on revient à la représentation temporelle classique, celle-ci s'articulerait en deux portions de temps qui entourent le repère du moment présent. Dans cette vision de la schématisation temporelle, le temps passé se situe à gauche du référent déictique « je »/« maintenant », et le futur à droite. Ces événements sont ensuite imaginés comme étant ponctuels ou un « intervalle plus ou moins étendu » (Barbazan 2006 : 36-37). C'est cette façon de schématiser qui est utilisée dans le formalisme temporel développé par Reichenbach dans son œuvre *Elements of Symbolic Logic* (1947) dont le système de repérage propose un formalisme pour tous les temps verbaux qui comprend trois repères : il s'agit du « speech point » S (moment de parole), du « point of event » E (moment de l'évènement) et finalement du « point of reference » R. C'est ensuite à travers la combinaison de ces critères référentiels et du calcul des valeurs qui en résulte, qui peuvent être de nature d'antériorité et de simultanéité, que se construit la sémantique référentielle des temps verbaux au nombre de 13 combinaisons :

Combinatoire	Nouveau nom	Nom traditionnel
E – R – S	Anterior Past	Past Perfect
E,R – S	Simple Past	Simple Past
R – E – S	Posterior Past	-
R – S,E		-
R – S – E		-
E -S,R	Anterior Present	Present Perfect
S,R,E	Posterior Present	Simple Future
S,R – E	Simple Present	Simple Present
S – E – R	Anterior Future	Future Perfect
S,E – R		
E – S – R		
S – R,E	Simple Future	Simple Future
S -R – E	Posterior Future	-

Tableau 1 : La combinatoire des repères et les temps verbaux obtenus. D'après Reichenbach (1966: 297).

Le succès de l'approche référentielle de Reichenbach (1947) auprès des linguistes formalistes et temporalistes contemporains aurait eu pour conséquence de mettre en retrait les modèles qui ont été qualifiés de *précurseurs* (Barbazan 2006). Parmi ces modèles se trouvent entre autres les grammaires générales de Port-Royal (1660), de Girard (1947) et de Beauzée (1767). C'est surtout ce dernier qui introduit le *moment de référence* en tant que critère distinctif. Avant Reichenbach (1947), de nombreux auteurs des XIX^e et XX^e siècles reprennent la théorie développée par Beauzée comme modèle de référence, dont Montémont (1845), Burggraff (1886), Madvig (1870) ou Jespersen (1924). C'est en cela justement que Beauzée (1767) ne peut pas être considéré comme un *précurseur* de Reichenbach (1947), puisque le modèle de ce dernier s'inscrit dans une longue chaîne d'influences qui remonte au moins jusqu'au XVIII^e siècle (Fournier 2013a : 266).

2.3.2.2 Gosselin (1996 ; 2021)

La présentation des temps verbaux à partir d'un modèle formalisé par Reichenbach (1947) a donné lieu, chez les linguistes et logiciens qui ont suivi, à une *révolution référentielle* (Saussure 2003 : 42-43). Parmi ces travaux *néoreichenbachiens*, il faut mentionner les recherches de Kamp (1981) et de Kamp & Rohrer (1983). Il s'agit dans ces travaux de traiter de la « reconstitution de la structure ou de l'ordre temporel des textes ». Reichenbach (1947) aurait jeté les bases « d'une prédiction de l'ordre des procès » qui a été par suite développée par Kamp & Rohrer (1983) dans une approche de « théorie sémantique formelle de discours »,

modèle ensuite poursuivi dans la SDRT (Théorie des Représentations Discursives Segmentées) de Lascarides & Asher (2003). Le modèle de Reichenbach (1947) a également subi un certain nombre de critiques³². Un des problèmes du modèle est que les critères sont représentés par des points ne prenant ainsi pas en compte la dimension de l'aspect, c'est-à-dire le déroulement interne des procès. Gosselin (1996) remédie à cette impasse en proposant de concevoir les critères de repérages proposés par Reichenbach (1947) non comme des points mais en termes d'intervalles. Dans cette modélisation, le *temps* correspond à la relation entre les repères R [critère de référence] et S [moment d'énonciation]. L'*aspect* est ensuite déterminé par la relation entre R et E [moment de l'évènement] qui permettrait de montrer une *visée aspectuelle*. L'intervalle de référence (R) serait alors compris comme un *intervalle de monstration* donnant à voir le procès de façon globale ou seulement une partie (Gosselin 2021 : 37). Ainsi, on peut présenter les relations et les valeurs aspecto-temporelles de la manière suivante :

Pour les temps absolus :

présent : $R = S$ ³³
passé : $R < S$
futur : $S < R$

Tableau 2: Repérage des temps absolus dans Gosselin (2021:37)

³² On peut à ce titre citer Binnick (1991) qui émet deux critiques. Premièrement, il pose la question de l'application de la théorie à la syntaxe et la sémantique de la langue anglaise. Deuxièmement, il adresse la question des différents types d'emploi des tiroirs et des exceptions au système : « There are two problems with Reichenbach's approach. First, he gives us no idea of how the rules of the permanence of the reference point and the positional use of the reference point are to be incorporated into the syntax and semantics of English. What forms will they take? The second problem concerns the numerous exceptions which have been cited to the SOT [sequence-of-tense] rules ». (Binnick 1991 : 341).

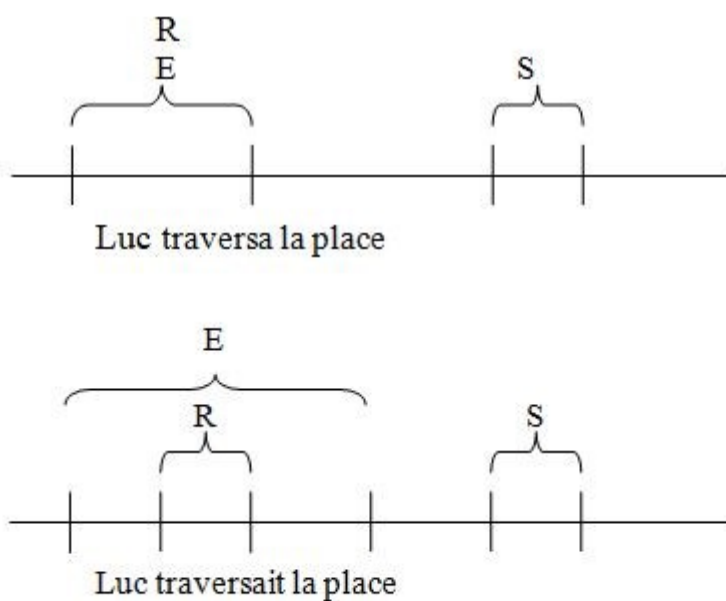
³³ Dans la notation de Gosselin (2021) « = » symbolise la coïncidence, « < » la précédence, et « $\subset$ » l'inclusion, entre intervalles.

Pour les *visées aspectuelles* :

visée globale (aoristique, perfective) :	$R = E$ [le procès est pris en compte en totalité : de la borne initiale à la borne finale]
visée inaccomplie (sécante, cursive, imperfective) :	$R \subset E$ [le procès est 'vu de l'intérieur' sans que ses bornes soient prises en compte]
visée accomplie (de parfait, rétrospective, excursive) :	$E < R$ [le procès est saisi après coup]
visée prospective (précursive) :	$R < E$ [le procès est envisagé avant même d'avoir commencé]

Tableau 3: Présentation des visées aspectuelles dans Gosselin (2021 : 37)

Ensuite, Gosselin (2021) reproduit les relations aspecto-temporelles pour les énoncés (21a-d) à travers les *chronogrammes* (représentation iconique) suivants :



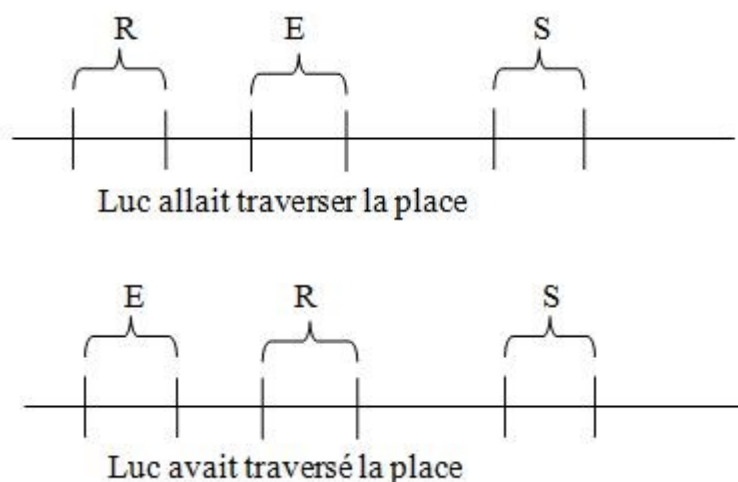


Figure 2 : Chronogrammes des énoncés 21a-21d, d'après Gosselin (2021: 38)

Gosselin (2021 : 28-39) fait remarquer qu'en l'absence d'indications contextuelles additionnelles, les chronogrammes proposés sont le résultat d'un choix arbitraire. L'auteur précise sa pensée à travers un énoncé où le verbe est conjugué à l'imparfait :

(26) L'an dernier, il rédigeait sa thèse³⁴

Selon la modélisation de Gosselin (2021 : 39), l'imparfait désigne « un temps passé ($R < S$) et la visée inaccomplie ($R \subset E$) ». Sans indications contextuelles supplémentaires cependant, il ne serait pas possible de savoir si la fin du procès (*rédaction de la thèse*) est achevée au moment d'énonciation (S) ou se prolonge au-delà de celui-ci. L'auteur admet que dans ce cas « la relation en S et la borne finale de E est non contrainte » et que le chronogramme proposé n'en livre qu'une des différentes lectures possibles. Ainsi faudrait-il différencier les interprétations possibles des interprétations attribuées aux valeurs standard des tiroirs verbaux. Gosselin (2021) résume les visées aspectuelles accordées aux temps simples de l'indicatif et du subjonctif dans les travaux d'Azzopardi et Bres (2017) et Gosselin (2017) :

³⁴ L'exemple est tiré de Gosselin (2021 : 38).

Temps verbal	Formule	Appellation	Commentaire
présent	$R \subset E$	visée inaccomplie	Cette visée ne s'impose plus dans le cas du présent historique (dont la visée est sous-déterminée).
passé simple	$R = E$	visée globale	
imparfait	$R \subset E$	visée inaccomplie	
futur	$R \subseteq E$	visée sous-déterminée	Cette visée se trouve déterminée par des éléments contextuels
conditionnel			
subjonctif présent			

Tableau 4 : Reproduction du tableau « temps simples et visées aspectuelles » d'après Gosselin (2021 : 39)

Au-delà des temps simples, le système verbal du français comporte d'autres formes, composées, surcomposées et périphrases verbales qui sont formées à partir d'un *coverbe*³⁵ et d'une forme apersonnelle du verbe. Pour rendre compte des valeurs de ces formes, Gosselin (2021 : 41) se sert de la notion d'*aspect de phase*. Dans ce contexte, la phase représenterait « une partie de procès qui se laisse définir par sa position relative par rapport aux autres phases ». Sur la base des travaux de Dik (1989) et Borillo (2005), l'auteur propose ensuite une division en cinq phases du procès qui comporte trois phases internes (*aspect interne*) et deux phases externes (*aspect externe*) :

A la suite de Dik (1989 : 190), il est d'usage (cf. Vet 2002, 2010, Tournadre 2004, Gosselin 2010, Bres 2015) de considérer que tout procès se décompose en 1) une phase pré-processuelle (pré-processive, préparatoire), 2) une phase post-processuelle (post-processive, résultante), 3) une phase processuelle (processive) correspondant au procès lui-même, qui se divise à son tour en 3a) une phase initiale (début), 3b) une phase médiane (milieu), et 3c) une phase finale (fin). Les phases pré- et post-processuelles relèvent de l'aspect externe ; les phases initiale, médiane et finale de l'aspect interne, puisqu'elles sont elles-mêmes incluses dans la phase processuelle (cf. Borillo 2005). (Gosselin 2021 : 41)

L'auteur propose ensuite un chronogramme rendant compte des différentes phases d'un procès, décrites ci-dessus :

³⁵ Gosselin (2021 : 41) reprend la notion de *coverbe* à Kronning (2003 : 232) qui écrit : « D'un point de vue morphosyntaxique, on peut estimer, en première approximation, que la classe maximale des "auxiliaires" est constituée par l'ensemble des "coverbes" : est coverbe (CoV) tout verbe qui se construit avec un mode impersonnel – infinitif, participe passé ou participe présent ».

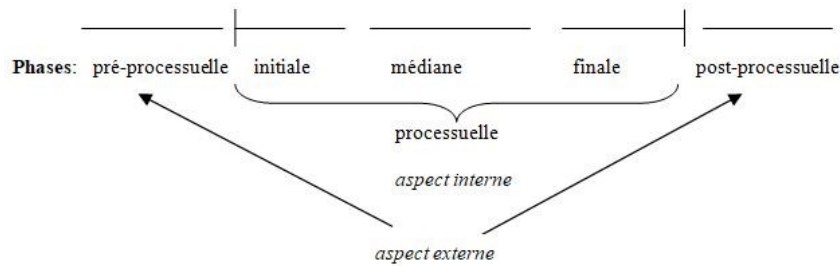


Figure 3 : Représentation de la figure « Les phases d'un procès », d'après Gosselin (2021: 42)

Enfin, Gosselin (2021) propose un éventail de périphrases verbales, des phases qu'elles expriment et de leurs différentes appellations :

Périphrases	Phases	Appellations
<i>s'apprêter à, se disposer à, aller, être sur le point de...</i>	pré-processuelle	aspect prospectif, précuratif, imminentiel
<i>commencer à, se mettre à, se prendre à...</i>	initiale	aspect inchoatif, ingressif, inceptif, initif
<i>continuer à</i>	médiane	aspect continuatif, duratif
<i>finir de, cesser de, achever de...</i>	finale	aspect terminatif, égressif, finitif
<i>venir de, temps composés</i>	post-processuelle	accompli, de parfait, rétrospectif, extensif, excursif

Tableau 5 : Reproduction du tableau « périphrases et phases », d'après Gosselin (2021: 42)

L'auteur précise que la conception d'aspect de phase proposée ne serait valable qu'à la suite d'une approche strictement aspectuelle des phases et des procès. D'autres conceptions impliqueraient les notions de *causalité* et de *transitionnalité* qui ne permettrait d'adopter ce type de conception phasale générale des procès. La transitionnalité décrit « le fait de déboucher sur un état résultat différent de la situation qui précède le discours » (Gosselin 2021 : 43). Selon ces approches, un état du type *être malade* ne pourrait pas être décrit en termes de phases internes, puisqu'il s'agirait d'un procès qualitativement homogène (cf. Kamp et Reyle 1993, Croft 2012, Thelin 2016). Ensuite, parce que le procès ne serait pas transitionnel, il ne permettrait pas de donner lieu à une « phase résultante qualitativement différente de la phase préparatoire » (Gosselin 2021 : 43). Suivant une conception purement aspectuelle des procès cependant, le même procès peut être rendu par rapport aux cinq phases décrites plus haut, par exemple par rapport à la phase médiane dans *continuer d'être malade* (Gosselin 2021 : 43). Il n'y a pas de consensus concernant la question de savoir à quelle catégorie l'*aspect de phase* devrait être attribué. Pour certains auteurs (cf. Wagner et Pinchon 1962 ; Martin 1971 ; Neveu 2004), les périphrases verbales appartiennent à l'aspect lexical. Pour d'autres (cf. Leeman-Bouix 1994 ; Barcelo et Bres 2006), elles relèvent de l'aspect grammatical. D'autres encore considèrent que certaines périphrases verbales telles *aller* Vinf

(cf. Touratier 1996) ou *venir de Vinf* (cf. Vet 2008) appartiennent à l'aspect grammatical (Gosselin 2021 : 43-44).

Pour terminer, il faut également évoquer l'*aspect itératif*, parfois également nommé *aspect quantitatif* (cf. Dik 1997, Tournadre 2004), qui est souvent traité comme un type spécifique d'aspect (Gosselin 2021 : 48). Cet aspect se caractériserait par « l'expression d'une pluralité d'occurrences d'un même procès, distribuée selon une série d'intervalles successifs » (Gosselin 2021 : 48). C'est ce qu'on peut observer dans les deux énoncés suivants :

(27) *Chaque matin, Pierre prenait le bus pour aller à l'école*

(28) *À cinq reprises, Pierre a pris le bus pour aller à l'école*³⁶

Les deux énoncés (27 ; 28) désignent le même procès à travers *prendre le bus* auquel s'ajoute l'expression d'une pluralité d'occurrence (*chaque matin, à cinq reprises*). La globalité des occurrences du procès subdivisé en une succession d'intervalles relèverait d'une *série itérative* (Gosselin 2021 : 49). À l'intérieur de l'aspect itératif, on opère à une distinction entre les types de série itérative *indéterminé* (énoncé 27) et *déterminé* (énoncé 28). Les premiers sont également désignés sous le nom d'aspect *fréquentatif* ou *habituel* (cf. Vlach 1981 ; Kleiber 1987 ; Molendijk et de Swart 1998), les seconds par aspect *répétitif* ou *itératif* (par opposition à *fréquentatif*). Cette distinction implique un bornage différent de la série itérative. L'aspect fréquentatif comporterait un *bornage extrinsèque* de la série alors que l'aspect répétitif induirait un *bornage intrinsèque*. C'est ce que démontre un test de comptabilité mettant en jeu des procès au passé composé avec des compléments de durée différents (Gosselin 2021 :49) :

(29) *En une semaine/ ?*pendant une semaine, Marie a aperçu Pierre trois fois*
[bornage intrinsèque : aspect itératif]

(30) *?*En une semaine/ pendant une semaine, Marie a souvent aperçu Pierre*
[bornage extrinsèque : aspect fréquentatif]

(Gosselin 2021 : 49)

Comme pour l'aspect de phase, on peut se demander quelle relation l'aspect itératif entretient avec les autres catégories d'aspect. S'agit-il d'une catégorie singulière ou alors se laisse-t-elle réduire à l'aspect grammatical ou lexical ? À travers la notion d'*aspect quantitatif*,

³⁶ Les exemples sont tirés de Gosselin (2021 : 48).

Dik (1997) impliquerait l'hypothèse une catégorie indépendante. Une position contraire serait défendue par Asnes (2004, 2008) selon qui tout type d'aspect marquerait une quantification (du procès), pouvant ensuite être distinguée de manière singulière (aspect *singulatif* ou *semelfactif*) ou plurielle (aspect *itératif*) (Gosselin 2021 : 51). Les marqueurs exprimant l'aspect itératif ne permettent pas non plus de résoudre la question avec plus de certitude. L'aspect répétitif est exprimé par des marqueurs indiquant la quantité d'occurrences (« n fois », « à n reprises », etc.) (Gosselin 2021 : 51). À l'inverse, l'aspect fréquentatif met en nombre un grand nombre de marqueurs de nature différente. De plus, certains des marqueurs peuvent prendre un sens différent selon le contexte (Gosselin 2021 : 51). Voici une liste non exhaustive des marqueurs d'aspect fréquentatif :

lexèmes verbaux, (hachurer, radoter), *suffixes* (iller dans sautiller), *adverbes d'aspect* (parfois, souvent, généralement), *périphrases verbales* (« avoir coutume de », « avoir l'habitude de »), *groupes nominaux ou prépositionnels* (« chaque matin », « tous les mercredis », « à chaque occasion », *subordonnées circonstancielles* (« toutes les fois que... »), etc. (Gosselin 2021 : 52)

Dans cette partie, nous avons rendu compte de l'approche aspectuelle proposée par Gosselin (2021). Celle-ci s'appuie largement sur les recherches menées au sein de la tradition francophone. On retiendra notamment que l'auteur s'inscrit dans une conception dualiste de l'aspect, considérant que l'aspect grammatical et l'aspect lexical sont de nature différente, ce qui donne lieu à une présentation de l'aspect grammatical sur la base d'un repérage formalisé néoreichenbachien qui permet de mettre en évidence la visée aspectuelle par rapport au procès. Un des avantages que présente la modélisation du système temporel est son degré de généralité qui permet de l'appliquer à toute langue. Justement, le modèle de Gosselin (1996) a été appliqué à diverses langues, d'abord à d'autres variétés du français (français du Burkina³⁷), puis à d'autres langues (arabe parlé d'Alger³⁸) et enfin, à travers le chinois et le japonais³⁹, à des systèmes qui n'ont pas de conjugaison, parce que dans ce type de langues d'autres marqueurs vont proposer des instructions pour construire des intervalles et des structures d'intervalles. L'intérêt dans l'approche de Gosselin (1996, 2021) consiste à montrer

³⁷ Somé (1998) : *Temporalité verbale et récit. Le fonctionnement du système verbal du français dans les romans burkinabè* [thèse de l'Université de Cergy-Pontoise].

³⁸ Hamdani Kadri (2008) : *Sémantique de la temporalité en arabe parlé d'Alger : valeurs aspectuo-temporelles des formes verbales*.

³⁹ Katano (2012) : *Temps et aspect en japonais. Comparaison avec le français* [thèse de l'Université de Rouen] ; Wang (2016) : *La temporalité en chinois et en français : une étude contrastive* [thèse de l'Université de Rouen].

que l'on peut dissocier le format de représentation aspecto-temporel du système des marqueurs. Dans ce qui suit, nous présentons une approche analogue. Il s'agit de l'approche sémantico-fonctionnelle représentée notamment par Bondarko (1984) et Dessì Schmid (2014). À l'inverse de Gosselin (1996, 2021), ces auteurs partagent une conception unitaire de l'aspect.

2.4 Approches sémantico-fonctionnelles

Nous présentons ici certains auteurs qui s'inscrivent dans une approche *monodimensionnelle* de l'aspect et qui adoptent en général une conception onomasiologique, proposant à travers l'*aspectualité* une catégorie sémantico-fonctionnelle qui prend en compte d'autres marqueurs aspectuels en dehors de l'aspect grammatical et de l'aspect lexical. Ainsi, Dessì Schmid (2014 : 80), par exemple, part du principe d'une *homogénéité sémantique* (« semantisch homogen im Sinne der monodimensionalen Ansätze ») qui caractériserait la catégorie de l'aspectualité. Haßler (2016), qui s'inscrit également dans cette approche sémantico-fonctionnelle, oppose une approche *multidimensionnelle* de l'aspect, dans le sens où elle reconnaît une hiérarchie des marqueurs dans l'expression de l'aspectualité de chaque langue spécifique. Ainsi, pour Haßler (2016), les formes verbales qui portent des marques aspecto-temporelles, en tant que marqueurs appartenant à une catégorie grammaticale, occuperaient une place centrale dans l'aspectualité exprimée dans les langues romanes.

2.4.1 Bondarko (1984)

Le courant des approches qui conçoivent l'*aspectualité* comme une catégorie sémantico-fonctionnelle prend son origine dans l'école aspectologique de Léninegrad et plus particulièrement chez Bondarko (1984). En effet, Archaimbault (1999 : 13) décrit le projet d'Alexandre Bondarko de la manière suivante :

L'école aspectologique de Léninegrad, dont Jurij Maslov fut l'instigateur, et dont Alexandre Bondarko reste à ce jour l'éminent représentant propose de considérer l'aspect comme une catégorie grammaticale servant de noyau à une catégorie sémantico-fonctionnelle plus large, l'aspectualité, ce qui revient à dépasser l'hégémonie du couple verbal, tout en prenant acte de son existence. L'aspectualité constitue un champ hétérogène, selon l'expression de Jacqueline Fontaine, dont les modes d'expressions sont répartis sur tout l'énoncé (moyens morphologiques, dérivationnels, lexicaux auxquels se joignent quelques éléments syntaxiques de proposition). La catégorie grammaticale de l'aspect, quant à elle, repose sur l'opposition morphologisée de deux aspects. (Archaimbault 1999 : 13)

Comme on le voit dans la citation, les considérations aspectuelles imaginées par Bondarko (1984) dépassent le domaine du verbe et incluent des éléments morphologiques, syntaxiques, lexicaux et d'autres moyens discursifs contextuels. Bondarko (1984) fonde son analyse sur l'étude des phénomènes aspectuels des langues slaves dans un premier temps, pour ensuite étendre la comparaison à d'autres langues où l'aspect s'exprime de manière différente (Haßler 2016 : 198). Bondarko (1984) s'interrogerait sur ce qui sous-tendrait le sens de formes grammaticales et opterait pour une conception très large sur la base d'un noyau de sémantique qui serait applicable à l'ensemble du système aspectuel (Haßler 2016 : 198). La catégorie de l'*aspectualité* se fonderait ainsi pour Bondarko (1984) sur deux critères. Premièrement sur le critère *(+) global vs (-) global*. Deuxièmement, sur le critère du bornage. Ce dernier critère serait d'autant plus pertinent pour les langues sans opposition aspectuelle spécifiquement marquée, comme le sont les langues romanes, où les oppositions sont exprimées à travers des formes aspecto-temporelles (Haßler 2016 : 198-199).

2.4.2 Le critère de *bornage* chez Bertinetto (1986)

Le critère de *bornage* que nous avons évoqué chez Bondarko (1984) joue également un rôle essentiel dans d'autres approches, notamment Referovskaja (1984), Schlegel (1999) ou encore Bertinetto (1986). Ce dernier auteur se contente de délimiter l'aspect grammatical par rapport au temps et à l'aspect lexical. Pour l'auteur, il s'agirait d'envisager le procès à partir d'une perspective immanente (cf. Bertinetto 1986 : 76). Dans le modèle de Bertinetto (1986), le critère de bornage est essentiel aux distinctions aspectuelles. Plus précisément, l'auteur met en avant les oppositions *déterminé vs non déterminé (determinatezza/indeterminatezza)* ou *borné vs non-borné (delimitazione/non-delimitazione)* (Haßler 2016 : 207). La notion d'*indétermination* reposerait sur des valeurs de l'aspect *imperfectif*. Il s'agirait d'abord de l'aspect *habituel* qui exprimerait une fréquence indéterminée. Ensuite, aspect *continuatif* dénoterait également l'*indétermination* à travers l'expression d'une situation inachevée (Haßler 2016 : 207). Il en ressort, comme le remarque Dessì Schmid (2014 : 29) que Bertinetto (1986) retient différents types d'*indétermination*. Cela confirmerait les difficultés à décrire l'aspect *imperfectif*, c'est-à-dire de formuler des critères homogènes qui le sous-tendent. En témoignerait aussi le fait que Bertinetto (1986) choisisse le sens *continuatif* comme sens prototypique de l'aspect *imperfectif*, en excluant de ce fait les sens *habituel* et *progressif* (Dessì Schmid 2014 : 29).

2.4.3 Dessì Schmid (2014) : l'*aspectualité*, un modèle monodimensionnel et onomasiologique

À l'opposition récurrente que nous avons présentée, entre aspect grammatical et aspect lexical, Dessì Schmid (2014) oppose un modèle *monodimensionnel* à travers la catégorie de l'*aspectualité*. Ce modèle repose sur deux principes fondamentaux. Premièrement, sur un point de vue onomasiologique. Deuxièmement, sur le *principe du bornage* (*Delimitationsprinzip*), qui correspondrait à une des aptitudes cognitives fondamentales humaines (cf. Dessì Schmid 2014 : 105).

2.4.3.1 Caractéristiques de la catégorie de l'*aspect*

L'*aspect grammatical* est pour Dessì Schmid compris dans la catégorie onomasiologique plus large de l'*aspectualité*. L'auteur en donne trois caractéristiques. L'aspect serait d'abord grammatical et flexionnel et non déictique (« Grammatikalische Kategorie »). Ensuite, l'aspect serait *obligatoire* et exigé par les conditions syntaxiques de l'énoncé (« Obligatorische Kategorie ». Enfin, l'aspect serait encore *subjectif* parce qu'il correspondrait au point de vue adopté du locuteur (« Subjektive Kategorie ») (Dessì Schmid 2014 : 51). Haßler (2016 : 209-210) fait cependant remarquer que le critère de la subjectivité, c'est-à-dire le libre choix du locuteur dans la représentation du procès exprimé par le verbe, serait contredit par le critère du trait obligatoire lié à la syntaxe. Très souvent, l'aspect serait effectivement exigé sans que le choix du locuteur n'intervienne. Nous avons fait mention, plus haut, d'une critique analogue de Binnick (2012 : 34-35) de l'idée de *point de vue* fréquemment associée à la notion d'aspect. Pour cet auteur, le choix du locuteur est souvent contraint en raison du contexte.

2.4.3.2 Approches monodimensionnelle vs bidimensionnelle

Dessì Schmid (2014) compare différentes approches dans le domaine aspectologique, notamment celle de Bondarko (1984) selon laquelle l'aspect grammatical et le mode d'action seraient classés sous une catégorie plus large, l'*aspectualité*. Il y aurait plus ou moins consensus sur ce point dans les études aspectologiques. De même, Dessì Schmid (2014) constate un point d'accord sur la nécessité de distinguer entre les marqueurs aspectuels propres à chaque langue et la notion d'une conception universelle de l'*aspectualité*. Enfin, un autre point d'accord des approches existantes consisterait à reconnaître le *principe de délimitation* ou *bornage* pour définir le contenu de l'*aspectualité*. La différence primordiale entre les différents types de représentation des procès serait ainsi la distinction entre *délimité*

vs *non délimité* ou *borné* vs *non borné* (Haßler 2016 : 210). À partir d'une critique de la conception bidimensionnelle de l'aspect, Dessì Schmid (2014 : 59-61) adopte une approche monodimensionnelle. Tous les marqueurs de l'aspectualité feraient partie d'un seul domaine notionnel et seraient à interpréter comme un ensemble fortement lié d'unités significatives à des niveaux linguistiques différents, c'est-à-dire aux niveaux lexical, morphologique, syntaxique ou discursif. Haßler (2016 : 210-211) fait cependant remarquer les limites de l'approche bidimensionnelle. D'après l'auteure, il serait difficile de définir le mode d'action comme une catégorie purement lexicale. L'attribution d'un certain type de procès ne se déduirait souvent qu'à partir du contexte ; par exemple l'interaction du sens d'un verbe avec un adverbe : le verbe duratif *chercher* devient inchoatif quand il est accompagné de l'adverbe *soudainement*.

2.4.3.3 Le principe de délimitation ou bornage (*Delimitationsprinzip*)

Comme nous le constatons plus haut, l'approche de Dessì Schmid (cf. 2014 : 108) repose sur le principe primordial de délimitation ou bornage (*Delimitationsprinzip*) du contenu de l'aspectualité. Il s'agirait plus précisément de la fixation de bornes initiales et terminales, ainsi que des bornes de la subdivision du déroulement temporel d'un procès. Ces différents bornages détermineraient la structure interne complexe d'un procès. Le processus de délimitation s'opérerait au sein d'un ensemble complexe d'unités temporelles différentes qui rentreraient en interaction. Dessì Schmid (cf. 2014 : 111) distingue trois dimensions de l'aspectualité : aspectualité externe (*extern*), aspectualité contextuelle (*umgebungsbezogen*) et aspectualité interne (*intern*). La détermination aspectuelle s'obtiendrait grâce un calcul de la combinatoire des trois dimensions. Pour Dessì Schmid (2014 : 212), il n'y aurait pas de lien nécessaire entre cette caractérisation de l'aspectualité et les catégories des langues individuelles obtenues sémiologiquement tels l'aspect et le mode d'action. Pour l'auteure, les moyens linguistiques ne constitueraient pas l'expression directe et immédiate de concepts, mais seraient à comprendre comme des outils à partir desquels locuteurs et auditeurs activeraient certains domaines de connaissances du monde. C'est sur cette base que Dessì Schmid (2014 : 226) fonde son approche dans la théorie du *Framing* (cadrage) et conçoit des cadres cognitifs aspectuels (*Aspektualitäts-Frames*). Les trois différentes dimensions aspectuelles sont représentées de la manière suivante :

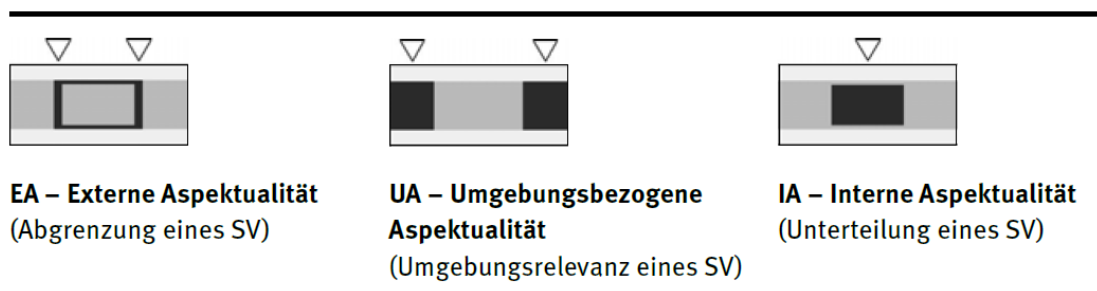


Figure 4 : Les trois dimensions aspectuelles dans Dessì Schmid (2014: 112)

Dans cette représentation, l'aspectualité externe (*externe Aspektualität*) marque la délimitation d'un procès (SV [Sachverhalt]) ; l'aspectualité contextuelle (*umgebungsbezogene Aspektualität*) met en exergue les éléments contextuels qui servent à délimiter le procès ; enfin, l'aspectualité interne (*interne Aspektualität*) consiste à sous-diviser un procès.

2.4.4 Haßler (2016) : l'aspectualité ; une approche multidimensionnelle

Haßler (2016 : 214) constate que l'approche de Dessì Schmid (2014) a l'avantage de permettre d'identifier les divers moyens d'expression de l'aspectualité dans différentes langues. L'auteure partage l'approche onomasiologique d'une catégorie sémantico-fonctionnelle de l'aspectualité de Dessì Schmid (2014) à deux exceptions. Premièrement, Haßler (2016 : 214-215) accorde plus d'importance à *l'aspect stricto sensu*, c'est-à-dire aux oppositions systématiques au sein du système, telle l'opposition des verbes *perfectifs* et *imperfectifs* dans les langues slaves notamment, ou encore les temps du passé dans les langues romanes, puisque ce seraient ces éléments qui détermineraient en règle générale le caractère aspectuel de la prédication. L'auteure note cependant que ces fonctions pourraient également être exprimées par des moyens lexicaux ou syntaxiques. Comme Dessì Schmid (2014), Haßler (2016) pense que l'aspectualité pourrait s'exprimer à travers des marqueurs de classes linguistiques différentes. Cependant, l'auteure accorde aux catégories différents statuts en fonction des degrés d'expression. C'est dans ce sens qu'Haßler (2016) considère son approche comme multidimensionnelle. Le deuxième désaccord de Haßler (2016 : 214-215) concerne les limites de la subjectivité quant à l'expression du point de vue à travers le procès. L'auteure admet le libre choix dans l'emploi d'un certain verbe. Il y aurait cependant des restrictions contextuelles dans l'emploi de certains temps verbaux. C'est ce que l'on peut voir dans les exemples suivants :

(16) *sp. Mientras descansábamos en una posada conocimos a un pastor que nos acompañó durante el último tramo del viaje.*

(17) *sp. *Mientras descansamos en una posada conocíamos a un pastor que nos acompañaba durante el último tramo del viaje*⁴⁰.

Dans les deux premiers verbes du premier énoncé (16), on constate la combinaison entre la forme verbale imparfective et le mode d'action duratif dans *descansabamos*, et entre la forme verbale perfective et le mode d'action inchoatif dans *conocimos*. Cependant, comme on peut le voir dans le second énoncé (17), le mode d'action ne suffirait pas pour exprimer l'aspectualité correspondante. L'expression durative d'un verbe peut même se soumettre à la forme verbale perfective comme dans *acompañó* (16). Dans ce dernier cas, la forme durative est délimitée, outre la forme verbale, par la locution adverbiale « *durante el último tramo del viaje* ». Dans ces cas, l'emploi de ces formes verbales serait nécessaire et donc indépendant du choix subjectif du locuteur (Haßler 2016 : 214-215).

⁴⁰ Exemples repris à Haßler (2016 : 214).

3 L'aspect dans les langues indo-européennes : la grammaticalisation des formes composées dans les langues romanes

3.1 L'aspect dans les langues romanes

Le lien étroit entre le système temporel des langues romanes et l'expression de caractéristiques aspectuelles est dû à la parenté de ces langues avec l'indo-européen. L'indo-européen (IE) était une langue aspectuelle où le procès dénoté par le verbe pouvait être représenté soit de manière globale et accomplie (*aspect perfectif*), soit inaccomplie et en phase de déroulement (*aspect imperfectif*) (Meiser 1998 : 38). Pour l'expression de la corrélation aspectuelle, il aurait existé des radicaux propres à chaque type d'aspect. Par erreur, ces radicaux seraient d'ailleurs souvent considérés comme temporels (Haßler 2016: 76). Le but de ce chapitre est de s'interroger sur l'évolution des formes verbales temporelles et aspectuelles en partant du proto-indo-européen (PIE) pour en arriver à une description des valeurs exprimées par les formes composées dans les langues romanes à partir de la Renaissance jusqu'à une période plus récente.

Ainsi, on pourra par exemple s'interroger sur la valeur du passé composé qui recouvrirait les valeurs de *parfait* et d'*aoriste*, termes issus de la tradition grammaticale grecque. En latin par contre, ces deux valeurs qui auraient leur origine dans le verbe indo-européen, sont réunies sous une seule forme. Il s'agira maintenant de retracer l'évolution des formes verbales et des valeurs associées.

3.2 Le proto-indo-européen⁴¹

Hewson et Bubenik (1997: 351-352) imaginent que le système verbal PIE ne possédait pas de temps verbaux et aurait été constitué de trois aspects : *imperfectif*, *perfectif* et *retrospectif* qui correspondaient aux formes de *présent*, *aoriste* et de *parfait*. Selon les auteurs, ces aspects correspondaient à des universels cognitifs. Ils posent que le PIE ne possédait qu'un seul temps ; un présent très large orienté vers le *temps vécu* (« vaste present in Descending Time »). De façon plus générale, il y aurait dans les langues indo-européennes (IE) deux façons d'envisager le mouvement du temps par les locuteurs : premièrement le *temps vécu*⁴² où le

⁴¹ Hewson et Bubenik (1997 : 13) utilisent le terme « rétrospectif » au lieu de « parfait » pour éviter une confusion avec le terme « perfectif ». Nous utiliserons le terme « parfait » au lieu de « rétrospectif ».

⁴² D'après Gérard Moignet (1980 : 45-46) : « [...] temps vécu (présent fuyant vers le passé, et de ce fait, incomplet, sans futur) et du passé non vécu complet (futur traversant le présent et s'éloignant vers le passé). Le premier est

sujet est passif par rapport au temps qui progresse, ce que Hewson et Bubenik (1997: 351-352) nomment *Descending Time* (temps descendant). Dans ce cas, la représentation fondamentale du sujet se base sur l'expérience sensorielle et donne lieu à des formes imperfectives, c'est-à-dire que l'accent est mis sur le début de l'action comme par exemple en grec ancien ou dans les langues slaves. Deuxièmement le temps non vécu complet où le point de repère est le sujet conscient et actif qui progresse dans le temps et qui anticipe le présent, ce que les auteurs nomment *Ascending Time* (temps ascendant). Dans ce cas, l'accent est mis sur la fin de l'action : le sujet est conscient que tous les événements ont un point de finitude, comme par exemple dans les langues germaniques. Cette façon d'envisager le temps donnerait lieu à un système basé sur des formes perfectives. À cela viendrait s'ajouter l'aspect résultatif qui correspondrait à exprimer un événement dont le résultat est prolongé au-delà de son accomplissement. Pour revenir au système PIE, Hewson et Bubenik (1997: 351-352) imaginent qu'il n'existait qu'un large présent orienté dans le sens du temps vécu, c'est-à-dire du type aspectuel imperfectif par nature. Par contraste aspectuel, il y aurait ensuite eu l'apparition des aspects *perfectif* et *rétrospectif*. Ces aspects auraient par la suite laissé des traces dans toutes les langues IE. Nous allons observer les cas du grec ancien et du latin avant de nous consacrer au développement dans les langues romanes.

3.3 Le grec ancien

Au cours d'une longue période, la tradition occidentale de l'enseignement des langues n'aurait selon Hewson (2013)⁴³ pas pris en compte la différence entre l'aspect et le temps. Il aurait été coutume de classer toutes les formes indicatives, subjunctives et participiales parmi les temps verbaux. Ainsi, on prétendait que le latin et le grec avaient tous les deux eu six formes pour l'indicatif dans leur paradigme verbal et qu'ils possédaient six temps de l'indicatif. Ce n'est qu'au XX^e siècle et sous l'influence de chercheurs slavissants tels Roman Jakobson que l'on aurait pris conscience que les oppositions considérées jusque-là comme étant d'ordre temporel étaient d'ordre aspectuel. Ainsi, par exemple, le grec ancien aurait hérité de trois types aspectuels du PIE : l'*aspect imperfectif* typiquement non marqué ; l'*aspect perfectif* qui

à la base de l'imperfectif, le second de l'aspect perfectif, dans les langues de type slave, qui ont maintenu ce schéma. Le premier est à la base de l'imparfait, le second, du thème d'aoriste, dans les langues qui ont largement développé la catégorie du temps quelle que soit la façon dont elles ont construit l'aspect : grec, latin, langues romanes ».

⁴³ Hewson (2013) dans: « Aspect (and Tense) ». Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics. (https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-ancient-greek-language-and-linguistics/aspect-and-tense-COM_00000037).

porte la marque typique d'un suffixe sigmatique /-s/ qui est ajouté à la racine ; enfin un aspect dit *parfait* (*résultatif*, *rétrospectif* ou *antérieur*) qui porte la marque typique d'un e- redoublé posé devant la syllabe initiale. Le grec ancien aurait comporté sept temps synthétiques : présent, imparfait, aoriste, futur, parfait et futur parfait. Ces temps s'opposeraient premièrement au niveau temporel (*présent* vs *passé* vs *futur*) et deuxièmement au niveau aspectuel (*imperfectif* vs *perfectif* vs *parfait*) (Bentein 2013)⁴⁴. Ainsi, si l'on rajoute le thème du futur, il y aurait quatre thèmes verbaux dont trois aspects qui sont à la base de la formation des temps synthétiques. Bentein (2013) présente le système de la façon suivante :

	passé	présent	futur
imperfectif	imparfait	présent	futur
perfectif	aoriste	∅	futur
parfait	plus-que-parfait	parfait	futur parfait

Tableau 6: Le système aspecto-temporel en grec ancien d'après Bentein (2013)

Les trois aspects seraient en outre le plus évident dans les formes subjonctives dans le cas où la flexion n'altère pas et qu'il n'a pas d'opposition de temps verbal comme dans les formes suivantes (Hewson 2013):

Thème présent	<i>gráphēi</i>	Imperfectif
Thème aoriste	<i>grápsēi</i>	Perfectif
Thème parfait	<i>gegráphēi</i>	Rétrospectif ⁴⁵

Le terme *aoriste* désigne ici un concept aspectuel et ne relève pas du temps grammatical qui en grec porte la marque de l'augment (/e-/ initial). Le terme *aoriste* lui-même se fonde sur l'adjectif *horistós* (de *horízein*: instaurer une limite) ce qui signifierait « comporter un horizon entre deux parts », comme entre le ciel et la mer ou le ciel et le sol. L'imperfectif comporterait une telle limite (l'horizon) entre ce qui est achevé et ce qui ne l'est pas. Le perfectif ne comporterait pas de telle limite ; il est *a-hóristos* (Hewson 2013).

3.4 La langue latine

Le verbe latin comporte six formes distinctives de base pour l'indicatif. Les grammairiens latins, dont Varron (de 166 a.C. à 27 a.C.) le premier, auraient divisé ces six formes en deux

⁴⁴ Bentein (2013): « Tense and Aspect from Hellenistic to Early Byzantine Greek ». Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics (https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-ancient-greek-language-and-linguistics/tense-and-aspect-from-hellenistic-to-early-byzantine-greek-COM_00000342?s.num=5).

⁴⁵ Les exemples sont tirés de Hewson (2013).

catégories : l'*infectum* et le *perfectum*. Chacune comportait trois temps verbaux : présent, passé, futur. C'est-à-dire qu'il y avait une forme représentant l'*infectum* et le *perfectum* pour chacun des trois temps. La différence entre les deux catégories relèverait de l'aspect grammatical. Les formes de l'*infectum* ne portent pas de marques d'aspect et constitueraient les trois temps de base du système. Les formes *rétrospectives* seraient les formes correspondantes des trois premiers temps (Hewson et Bubenik 1997: 189-190). Ainsi, l'indicatif du verbe *amāre* se présenterait sous la forme suivante :

	Passé	Présent	Futur
Infectum	amābam	amō	amābō
Perfectum	amāueram	amāuī	amāuerō

Tableau 7 : Formes de l'indicatif en latin (Hewson et Bubenik 1997: 190)

Selon Hewson (2013), le latin comporte ainsi trois temps et deux aspects. La catégorie aspectuelle *infectum* comporte trois temps : un passé *laudābat*, un présent *laudat* et un futur *laudābit*. L'autre catégorie aspectuelle, le *perfectum*, pour lequel les verbes réguliers portent la marque de suffixation /-v/, comporte les trois mêmes temps : un passé *laudāverat*, un présent *laudāvit* et un futur *laudāverit*. Pour le fonctionnement morphologique de la plupart des verbes réguliers latins, Hewson et Bubenik (1997: 190) font deux remarques : Premièrement, /-u-/ est la marque du perfectum. L'*infectum*, par opposition, ne comporte pas de marque. Deuxièmement, -b et -er sont des allomorphes et marquent les temps verbaux non-présents par opposition aux formes de présent *amō* et du présent parfait *amāuī*. Ainsi, les auteurs résument la forme canonique de l'indicatif de manière suivante :

Thème : +/- marqueur parfait ; +/- marqueur de non-présent ; flexion

Ce contraste dichotomique entre *parfait* et *non-parfait* qui serait clairement marqué dans les formes indicatives et qui formerait l'opposition aspectuelle majeure au sein du système verbal latin se retrouverait également au subjonctif, au passif et à l'infinitif. Ainsi, le latin aurait réduit le système de trois aspects du système PIE à un système dichotomique en faisant coïncider sous la seule catégorie du latin parfait les catégories de perfectif et de parfait du PIE (Hewson et Bubenik 1997: 190-191).

3.5 Les langues romanes : les temps composés

L'étude de l'évolution des langues romanes constitue un domaine très bien étudié depuis deux siècles. Parmi les œuvres de référence, on peut citer la *Grammatik der romanischen*

Sprachen (1836) en trois tomes de Friedrich Diez, ainsi que les travaux de Meyer-Lübke (1890-1902), Bourciez (1967 [1910]) ou encore Elcock (1960). Le sujet de l'évolution du système verbal des langues romanes est donc très bien documenté (Hewson et Bubenik 1997: 314). Dans la période suivant la chute de l'Empire romain au V^e siècle jusqu'à l'émergence des langues romanes vers la fin du premier millénaire, le système verbal latin subit des changements considérables (Hewson et Bubenik 1997: 314). Il y eut de nouvelles formations verbales pour exprimer le futur, la création de parfaits analytiques, des deux formes de conditionnel et des passés antérieurs (Kiesler 2018: 69). L'opposition aspectuelle en latin classique entre *perfectum* (parfait) et *infectum/ imperfectum* (non-parfait) fut réduite à des oppositions de temps grammaticaux. À cela s'ajouta la formation du parfait analytique formé avec *habēre* (Hewson et Bubenik 1997: 314). L'évolution des formes analytiques joue un rôle important dans la question de l'aspect dans les langues romanes. Premièrement, parce que les formes composées expriment des valeurs aspectuelles de *parfait* à l'origine. Deuxièmement, le passé analytique évolue de façon différente dans les langues que nous observons et se mêle, à une période plus récente, pour l'italien et le français aux valeurs du passé simple. Nous présenterons différents modèles récents qui rendent compte de cette évolution qui a lieu particulièrement dans la période entre les XVI^e et XVII^e siècles et qui doit être pris en compte pour comprendre, nous semble-t-il, les descriptions grammaticales de cette époque.

3.5.1 *Grammaticalisation* des périphrases avec *habēre* et *esse* : évincement du parfait latin avec sa valeur résultative

Un des points faibles du système verbal en latin classique aurait été son parfait à la voix passive qui, contrairement au parfait à la voix active, se formait de manière périphrastique (*laudāuit* ; *laudāuerit* ; *laudāuerat* vs *laudātus est* ; *laudātus erit* ; *laudātus erat*). Ces formes passives servaient à exprimer les voix passive et moyenne (i.e. les *déponents*), c'est-à-dire toutes celles en dehors de la voix active. Le passif parfait *laudātus est* est construit sur la base du participe parfait (passif) et du présent auxiliaire du verbe *esse* (être), de sorte qu'en termes analytiques cette formation serait l'équivalent de *il est félicité* où on peut observer le brouillage qui s'opère entre deux valeurs sémantiques ici conjointes : la valeur de parfait et la voix (passive) : le passif dénote un événement accompli, observé du point de vue de son résultat sur le patient, donne l'effet d'un point de vue résultatif et s'apparente au parfait. Ainsi, un parfait à

la voix passive avec un auxiliaire au présent pourrait être confondu avec un présent à la voix passive formé morphologiquement avec le *-r* (*laudātus est* vs *laudātur*). Par la suite, le *-r* de la voix médiopassive fut remplacé par les formes analytiques, et le parfait passif se forma sur la marque d'un auxiliaire au parfait (*laudatus fuit*). En conséquence de ce changement, les verbes déponents (*nascitur* [naître]) furent réinterprétés en tant que verbes actifs (il meurt) mais gardèrent dans leur nouvelle formation analytique les vestiges de l'ancienne morphologie avec l'auxiliaire *être* au lieu d'*avoir* (*il est mort* < *mortus est*) (Hewson et Bubenik 1997: 315-16).

L'application des formes analytiques pour toutes les formes à la voix passive aurait affecté l'emploi des formes du paradigme du parfait et conséquemment entraîné la perte ou la réinterprétation de la morphologie ancienne au perfectum (Hewson et Bubenik 1997. : 316) :

		Formes anciennes	Formes nouvelles
Perfectum	Présent	laudāuit	habet laudātum
	Futur	laudāuerit	habēbit laudātum
	Imparfait	laudāuerat	habēbat laudātum

Tableau 8 : Formes anciennes et nouvelle du *perfectum* latin (Hewson et Bubenik 1997: 316)

Les premières traces de cette évolution avec le verbe *habēre* se retrouvent dans des phrases telles *habēo trēs librōs lectōs* (j'ai trois livres lus) (Hewson et Bubenik 1997. : 316). Ainsi, des constructions du type *cognitum habeo* (je sais très bien, j'ai compris) ou *scriptum habeo* (j'ai une chose d'écrite) auraient été courantes à l'époque préclassique, les deux éléments cependant exprimant pleinement leur sens (Väänänen 1985: §300 dans Kiesler 2018: 70). Ainsi Väänänen (1981) écrit à propos de la naissance du parfait composé :

Le parfait désigne proprement le résultat présent d'un acte qui s'est déroulé dans un passé immédiat ou ancien (« présent de mémoire ») : dixi 'j'ai dit' = 'j'ai fini de parler'. vixerunt 'ils ont vécu' = 'ils ne sont plus'. De plus, le parfait a acquis une valeur secondaire de prétérit (« passé simple ») qui exprime un fait ayant eu lieu à un moment donné, mais qu'on rapporte ou constate sans plus, à la différence de l'imparfait qui est en description : Caesar proelium commisit 'César engagea le combat'. La valeur de prétérit l'ayant emporté sur la valeur primitive du parfait, on a eu recours, pour indiquer l'aspect d'état acquis, à la périphrase formée de habeo + participe passé à l'accusatif. Les combinaisons comme cognitum habeo, perspectum habeo, deliberatum habeo, scriptum habeo, étaient courantes dès la période préclassique ; seulement, le participe et le verbe habeo y conservaient encore leur autonomie. Par la suite, les deux éléments ne feront qu'un [...] C'est la naissance du nouveau parfait composé, dont hériteront toutes les langues

romanes (voir Ph. Thielman, Habere mit dem Part. Perf. Pass., dans ALLG 2, 1885, pp. 372-423 et 509-549). (Väänänen 1981: 131 §300)

3.5.2 Périphrases avec *habēre*

Les constructions périphrastiques constituées de *habēre* sont relativement récentes puisque les temps composés n'existaient pas dans les langues anciennes (grec ancien, latin classique). Cependant, on trouverait *habēre* joint à un participe passif qui fonctionnerait comme une périphrase verbale exprimant la valeur résultative (Touratier 1994 : 116). C'est cette construction qui donne lieu aux formes analytiques romanes. Cette évolution linguistique peut être décrite en terme de *grammaticalisation* tel que la décrit Kuryłowicz (1965: 69) comme « the increase of range of a morpheme from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status [...] ». Il s'agirait donc d'un changement de catégorie vers une catégorie plus grammaticale, ce qui est le cas de l'auxiliaire *habēre* qui passe de son statut lexical originel à celui d'un morphème grammatical.

3.5.2.1 Les mécanismes de la grammaticalisation : réanalyse et analogie

Selon Hopper et Traugott (1993: 32) les deux mécanismes fondamentaux de la grammaticalisation sont la *réanalyse* et l'*analogie*:

Reanalysis and analogy have been widely recognized as significant for change in general, most especially morphosyntactic change. Reanalysis modifies underlying representations, whether semantic, syntactic, or morphological, and brings about rule change. Analogy, strictly speaking, modifies surface manifestations and in itself does not affect rule change, although it does affect rule spread either within the linguistic system itself or within the community. Unquestionably, reanalysis is the most important mechanism for grammaticalization, as for all change (Hopper et Traugott 1993: 32).

La réanalyse concernerait ainsi un changement de structure d'une unité lexicale ou morphologique. Un des phénomènes qui est décrit par les auteurs est le changement dans l'ordre des mots tel que l'on pourrait l'observer du passage du latin au roman. Ainsi la forme du perfectum *probavi* fut remplacée par *habeo probatum*, construction consistant en une forme conjuguée de *habere* et d'un participe passé. En latin tardif, cette construction aurait été possible avec les ordres de mots OV et VO (Hopper et Traugott 1993: 52-53) :

- cantare habeo ~ habeo cantare (OV ~ VO) (Hopper et Traugott 1993: 53)

Dans le processus de grammaticalisation, la forme analytique avec l'ordre VO fut fixée et requerra la réanalyse d'une forme flexionnelle du verbe autonome *hab-* en une dépendance

de la forme indéfinie. De plus, le chemin de grammaticalisation est décrit comme le passage de *habere* de *locatif-possessif-existential* dans des contextes transitifs d'états cognitifs ou sensoriels (Hopper et Traugott 1993 : 53).

3.5.2.2 Le mécanisme de réanalyse dans la grammaticalisation

Un exemple du mécanisme de réanalyse pour la grammaticalisation de la périphrase verbale est donné par Apothéloz (2016) dans une phrase telle *J'ai mon pantalon déchiré*. Dans cet énoncé, le verbe *avoir* est considéré comme un verbe lexical qui régit un complément. De plus, dans ce genre de construction « l'agent responsable de l'état désigné par le participe adjectival n'est pas astreint à coïncider avec le référent du sujet du verbe *avoir* [...] » (Apothéloz 2016: 201). À cet état de la langue, *avoir* et le *participe* formeraient une construction syntaxique à laquelle on accorderait une valeur résultative, « et le participe adjectival y est décrit comme un passé statif » (Apothéloz 2016: 201). Cette construction devient un temps verbal si elle satisfait deux conditions dans son emploi. Premièrement, si « le référent du sujet du verbe *avoir* coïncide avec l'agent de la situation décrite par le participe adjectival ». Deuxièmement, si « le verbe *avoir* subit une érosion sémantique et perd son sens de « possession » » (Apothéloz 2016: 201). Si ces deux facteurs sont observés, ils correspondraient à un mécanisme de *réanalyse* décrit par Timberlake (1977). Dans le changement qui s'opère, « le sujet grammatical et le complément quittent le champ réactionnel de *avoir* pour celui représenté par le participe » (Apothéloz 2016: 201). De plus, on observe un « rapprochement entre l'auxiliaire et le participe » (Apothéloz 2016: 201). Le temps verbal qui est apparu à la suite de cette *réanalyse* aurait eu une valeur de *présent résultatif* (ou *accompli*), c'est-à-dire l'expression d'« un état présent, valide au moment de l'énonciation [...] tout en indiquant que cet état est consécutif à un événement passé » (Apothéloz 2016: 201-2). La périphrase *habeo + participe* aurait selon Marchello-Nizia (1999: 99) été grammaticalisée autour des IV^e et V^e siècles.

3.5.2.3 Évolution du système verbal : emploi des auxiliaires dans les formes analytiques

L'auxiliaire qui fut utilisé pour les nouvelles formes analytiques fut dans un premier temps *habēre* pour les verbes transitifs et *esse* pour les verbes intransitifs (Kiesler 2018: 70). Avec la perte progressive d'autonomie du verbe lexical, *habēre* se développa vers une forme verbale périphrastique à partir d'une signification qui exprimait l'accomplissement et le résultat (LAT. « magister habet scriptam epistolam » ; ES. « el profesor tiene escrita la carta ») pour devenir

un temps verbal à part entière (ES. « el profesor ha escrito la carta » (cf. Berschin et al. 1987: 139). La signification encore très restreinte à l'origine serait encore perceptible dans la forme composée portugaise (PT. « tem chovido » [il a assez souvent plu ces derniers temps]) (Kiesler 2018: 70). La construction des verbes intransitifs associée à *esse* en italien et en français (également en vieil espagnol) se retrouve à un stade antérieur dans les constructions qui impliquent les verbes déponents (LAT. *secūtus sum* [J'ai suivi]). À l'origine, cette construction était utilisée dans le cas où il ne s'agissait pas d'exprimer un temps verbal mais le commencement d'un état ou la fin d'un événement⁴⁶ (Kiesler 2018: 70). En français et italien contemporain, la formation des formes composées avec *esse* concernerait, entre autres, des verbes de mouvements et en italien aussi des tournures impersonnelles (IT. *è piovuto*) (Kiesler 2018: 70-71).

3.5.2.4 L'évolution du parfait latin au prétérit roman

Une autre évolution concerne le parfait latin *laudāuit* dont la forme ne fut pas abandonnée mais utilisée pour former un nouveau temps. Ce parfait avait été obtenu à travers la fusion de l'aoriste et du parfait PIE et fut utilisé en latin essentiellement pour exprimer le passé dans la narration. Ainsi on réhabilita une de ses acceptions originelles, et le parfait fut réinterprété comme un prétérit, temps du passé, exprimant un événement passé et achevé (Hewson et Bubenik 1997: 316). Le latin ayant comme forme de base du passé l'imparfait *laudābat*, cette évolution du parfait latin vers un prétérit s'expliquerait par l'existence préalable dans le système des formes verbales orientées dans le sens du temps non vécu complet (*Ascending Time*), parmi lesquelles le présent et le parfait du subjonctif (*laudem* et *lauāuisse*) opposées à l'imparfait et au plus-que-parfait du même mode (*laudārem* et *laudāuissem*) construits sur une représentation de temps vécu (*Descending Time*). Le fait qu'il existait déjà un mode au sein duquel s'opposaient les deux représentations du temps ainsi que la présence du futur de l'indicatif (*laudābitur*), également construit sur une représentation du temps non vécu complet, aurait facilité la création du prétérit roman (Hewson et Bubenik 1997 : 316-317).

3.5.3 Le système aspecto-temporel des langues romanes

3.5.3.1 Opposition de deux aspects immanents à l'indicatif

Avant de passer à une description plus détaillée de l'évolution des valeurs des temps composés dans les langues romanes, nous voulons brièvement décrire les caractéristiques

⁴⁶ Cf. Rohlfs (1949 : §728).

aspectuelles qui ont été identifiées dans le système temporel des langues romanes. Comme nous avons tenté de le décrire plus haut, un des traits les plus saillants du mode de l'indicatif roman est qu'il possède deux types d'aspect que l'on peut nommer *immanents*, c'est-à-dire non marqués morphologiquement : d'un côté un aspect global (ou *perfectif*, *performatif*) construit sur la représentation du temps non vécu complet, et un aspect sécant (*imperfectif*).

3.5.3.2 Opposition aspectuelle

La seule opposition aspectuelle marquée en français serait celle entre les formes simples, *immanentes*, et les formes analytiques *transcendantes* (*rétrospectif*). L'opposition décrite plus haut entre les deux aspects immanents (*performatif* vs *imperfectif*), non marquée, proviendrait du système temporel. Ainsi, comme on peut l'attendre d'un système aspectuel, il y a dans le système verbal français moderne un temps marqué aspectuellement pour chaque temps simple auxquels s'ajoutent, dans le système verbal français, des formes surcomposées (Hewson et Bubenik 1997: 325) :

	Simple	Transcendant	Bi-transcendant
Infinitif	parler	avoir parlé	avoir eu parlé
Participe présent	parlant	ayant parlé	ayant eu parlé
Participe passé	parlé	(eu parlé)	
Subjonctif 1	parle	aie parlé	aie eu parlé
Subjonctif 2	parlasse	eusse parlé	ayant eu parlé
Présent	parle	ai parlé	ai eu parlé
Imparfait	parlais	avais parlé	avais eu parlé
Passé simple	parlai	eus parlé	eut eu parlé
Futur	parlerai	aurai parlé	aurait eu parlé
Conditionnel	parlerais	aurais parlé	aurais eu parlé

Tableau 9 : Temps simples et composés en français (Hewson et Bubenik 1997: 325)

Comme nous l'avons décrit plus haut, les autres langues romanes ont également développé des formes analytiques parfaites (*rétrospectif*) avec le verbe auxiliaire *habēre*, et *tenēre* pour le portugais. Le français et l'italien utilisent aussi *esse* avec des verbes qui expriment un état résultant, où une fois l'action accomplie, le sujet se trouverait dans une phase résultante d'où la poursuite de l'activité n'est plus possible : FR. *Il est mort* ; IT. *È morte* (Hewson et Bubenik 1997: 325).

3.5.4 Valeurs temporelles et aspectuelles du PC : différents modèles pour l'évolution des temps du passé et de leur valeur (passé simple et imparfait)

En résumé, les langues romanes ont connu une restructuration du système verbal à travers la grammaticalisation de la périphrase *habēre + participe*, ce qui a donné lieu aux formes composées. Le contenu sémantique de ces formes exprimerait l'aspect accompli et la valeur temporelle d'antériorité. Cependant, le PC présenterait un cas à part, et dans chacune des langues que nous traitons, cette forme posséderait un contenu sémantique différent. Les valeurs sur lesquelles portent ce tiroir seraient la valeur de *parfait* et d'*aoriste*. À l'origine, la construction périphrastique latine avec *habere* exprimait une valeur résultative de l'aspect parfait. Par la suite, le contenu sémantique de ces formes a été élargi à la valeur de type *aoristique*, normalement réservée au prétérit simple (Camus Bergareche 2008: 91).

On part du constat que les langues romanes ont toutes hérité du latin mais qu'elles ont par la suite connu des trajectoires différentes. Cela concerne également l'évolution des temps verbaux et les valeurs du passé analytique qui diffèrent selon les langues. Il existe différents modèles pour classer les langues romanes par rapport à l'évolution des valeurs temporelles et aspectuelles du passé analytique. Nous pensons aux travaux d'Alarcos Llorach (1947), Harris (1982), Squartini et Bertinetto (2000) et Camus Bergareche (2008). Ce travail ne peut pas rendre compte du nombre important de travaux qui traitent des tiroirs du passé dans les langues romanes, ni de l'ensemble des langues romanes. Nous nous limitons aux langues que nous observons dans notre étude.

Camus Bergareche (2008) revient, sur la base du travail de Squartini et Bertinetto (2000), sur l'évolution des valeurs du passé composé dans les langues romanes. Il s'agit surtout des valeurs aspectuelles de *parfait* et d'*aoriste* (global). En ce qui concerne la valeur et l'emploi de la majorité des temps composés dans les langues romanes, Camus Bergareche (2008: 91) observe une certaine homogénéité. Cela ne s'applique cependant pas au passé composé auquel on attribue un éventail de valeurs aspectuelles et temporelles différentes pour chacune des langues. La valeur commune que partagerait le passé composé dans toutes les langues est celle de *parfait* provenant de la construction résultative originale (Camus Bergareche 2008: 91). Ensuite, il y aurait eu un processus graduel de l'évolution de la valeur de *parfait* vers celle d'*aoriste*, processus que Squartini et Bertinetto (2000: 404) nomment *aoristic drift*, la dérive aoristique. Le processus serait plus ou moins avancé selon les langues.

Cependant, le PPC portugais et ses valeurs d'aspect *perfectif* et *progressif* d'un côté, et *duratif/ itératif* de l'autre, semble pour certains auteurs constituer une voie alternative (Schäfer-Prieß 2012: 236-237).

Les quatre stades de l'évolution du PC qu'imagine Harris (1982) pour l'évolution du PC sont repris et discutés dans Squartini et Bertinetto (2000). Selon Harris (1982), lors de la première étape le PC peut uniquement exprimer des états résultants d'évènements passés. Au deuxième stade, le PC interviendrait dans des contextes très spécifiques dans un emploi aspectuel pour marquer la durée ou la répétition. Cela serait le cas actuel du portugais, du galicien et de variétés espagnoles d'Amérique latine. Au troisième stade, le PC s'emploierait pour désigner un évènement passé toujours en rapport avec le moment de l'énonciation. Tel serait le cas de l'espagnol. Enfin, au quatrième stade il serait possible d'exprimer des fonctions aoristiques (ou de prétérit), ce qui serait le cas pour le français standard, l'italien du nord et le roumain standard (Squartini et Bertinetto 2000: 406). Nous allons dans ce qui suit détailler l'état et les valeurs du PPC dans les langues qui nous intéressent.

3.5.4.1 *Le portugais*

Le PPC portugais appartient au deuxième groupe de valeur identifié par Harris (1982) et Squartini et Bertinetto (2000). Selon ces auteurs, le PPC portugais présente des valeurs sémantiques particulières en comparaison aux autres langues romanes, mis à part les langues du premier groupe de valeur. En portugais contemporain, le PPC serait encore utilisé, sauf dans les contextes très marqués au niveau stylistique, et avec de fortes restrictions par rapport au mode d'action (Camus Bergareche 2008: 93). Le PPC s'emploie pour dénoter un procès duratif ou itératif, commencé dans le passé, et qui se prolonge jusqu'au moment de parole. Dans ce cas, l'évènement est toujours considéré en cours au moment de référence, qui coïncide avec le moment de parole, alors que rien n'est présupposé quant à la suite de l'évènement en question. Dans ce cas, on parle d'un emploi *inclusif*. Le PPC se combine uniquement avec des prédicats duratifs, c'est-à-dire des activités et certains états contingents (Squartini et Bertinetto 2000: 408). C'est ce qu'on peut noter dans l'exemple suivant :

- (31) *Tenho estudado imenso desde que decidi fazer o exame*⁴⁷ [J'ai énormément étudié depuis que j'ai décidé de prendre part à l'examen]

⁴⁷ Exemple tiré de Squartini et Bertinetto (2000 : 408).

Le PPC portugais ne s'emploie généralement pas avec les procès non-duratifs et téléiques sauf s'ils apparaissent dans un contexte itératif (énoncé 33). Dans ce dernier cas, ils englobent l'intervalle temporel qui inclue le temps de référence. Ensuite, Squartini et Bertinetto (2000: 409) remarquent que le PPC portugais ne peut pas renvoyer à des procès qui appartiennent pleinement au passé ou à un emploi du type *parfait d'expérience*. L'usage du PPC accompagné d'adverbes du type *agora* (à présent) n'est également pas accepté, comme on peut le voir dans l'énoncé 32 :

(32) **O João tem chegado agora*⁴⁸ [Jean vient tout juste d'arriver]

(33) *Nos últimos dias o João tem chegado tarde* [Jean est arrivé en retard ces derniers jours]

Les valeurs du PPC portugais occupent ainsi une place particulière à l'égard des autres langues romanes. L'origine et l'époque à laquelle ce tiroir s'est développé ont longtemps été débattues. On a par exemple pour un certain temps soutenu que l'emploi spécifique du PPC portugais serait apparu au XIX^e siècle alors qu'on serait aujourd'hui d'accord sur le fait que l'origine remonterait au XVI^e siècle au plus tard. Il y a cependant encore débat sur le fait de savoir si ces emplois particuliers seraient un archaïsme et correspondraient à un stade plus ancien qu'auraient parcourues toutes les langues romanes, partant d'une valeur résultative vers une valeur perfective, hypothèse soutenue par Alarcos Llorach (1947: 136) et Harris (1982: 49), ou alors s'il s'agirait plutôt d'une voie particulière empruntée plus tardivement par le portugais, hypothèse défendue par Squartini (1998), Squartini et Bertinetto (2000) et Wigger (2005: 121) (Schäfer-Prieß 2012: 137).

3.5.4.2 L'espagnol

Le PPC espagnol actuel constituerait une étape essentielle dans le processus qui tend vers des valeurs perfectives, c'est-à-dire un tournant aoristique (*aoristic drift*). Dans ce contexte, Harris (1982) fait appel à la valeur de la *pertinence actuelle* (*current relevance*). Il s'agirait pour Squartini et Bertinetto (2000: 414) d'une notion subjective renvoyant à un ressenti psychologique du locuteur sur ce qui serait pertinent à l'instant de parole. Selon ces auteurs encore, le PPC espagnol serait à un stade très avancé de la dérive aoristique. Les valeurs acceptées de ce tiroir comprendraient les emplois typiques du parfait, tel l'emploi inclusif,

⁴⁸ Exemple tiré de Squartini et Bertinetto (2000 : 408).

déjà remarqué pour le PPC portugais, l'expression d'un résultat actuel d'un événement passé, le parfait d'expérience, le parfait *hot news*, parfait qui selon Schwenter (2009: 995) met l'accent sur l'importance et sur le caractère récent d'un événement passé, et non sur son résultat présent. Enfin, il exprime aussi le passé récent et peut être accompagné d'adverbes temporels qui renvoient à un passé récent comme dans les exemples *Hoy me he despertato a la cuatro de la madrugada*⁴⁹ [Je me suis réveillé à quatre heures du matin] ou *Esta noche me he despertato a la cuatro de la mañana*⁵⁰ [Je me suis réveillé à quatre heures du matin, cette nuit] (Squartini et Bertinetto 2000: 414-415). C'est dans les contextes de cette dernière valeur de passé récent que l'on observe une variation importante entre l'usage du PPS et du PPC en espagnol. En effet, l'espagnol moderne tendrait à élargir l'usage du PPC à des cas qui vont au-delà de la limite de 24 heures qui définit le *passado hodernal*. Sur le critère de l'éloignement de l'événement par rapport au moment de l'énonciation, on observerait en espagnol le début du phénomène de tournant aoristique où le PPC est employé dans des contextes entièrement aoristiques, processus auquel sont parvenus le français et l'italien (Camus Bergareche 2008: 95-96).

En ce qui concerne l'état diachronique, les emplois du PPC et du PPS au XV^e siècle ont été étudiés par Azpiazu (2017a). Pour la période qui précède le XV^e siècle, l'auteure s'appuie sur le travail de Thibault (1994) qui a analysé des textes dramatiques du XV^e siècle. Selon ces données, le PPC apparaîtrait plus rarement avec des indicateurs et des modificateurs temporels que le PPS. Les circonstants temporels accompagnant le PPC seraient surtout ceux exprimant la durée et ayant comme limite le moment d'énonciation, l'adjectif *agora*, ou des circonstants dénotant une indéfinitude temporelle (Azpiazu 2017a: 267). Les circonstants aspectuels les plus fortement associés au PPC sont *x veces* et *ya* qui expriment la valeur d'*itérativité*. De plus, *ya* serait le seul adverbe qui apparaît plus avec le PPC que le PPS. Le PPS à cette époque s'associerait plus facilement avec les circonstants adverbiaux que le PPC, et tous ceux qui pourraient être associés avec le PPC pouvaient l'être également avec le PPS mais pas inversement, même en ce qui concerne ceux de proximité temporelle (Azpiazu 2017a : 268). On peut en déduire que le PPC au XV^e siècle apparaît de préférence dans des contextes où la temporalité n'est pas pertinente et dans des contextes de passé récent, peu importe qu'il s'agisse de contexte *hodernal* ou *prehodernal* (Azpiazu 2017a : 268). De plus, selon

⁴⁹ Exemple 28 dans Squartini et Bertinetto (2000 : 415).

⁵⁰ Exemple 74 dans Camus Bergareche (2008: 95).

Thibault (1994), le PPC serait plus souvent associé à des formes verbales au présent qu'au PPS ce qui pourrait signifier que ce tiroir est ressenti par les locuteurs comme appartenant au présent (Azpiazu 2017a: 268). En cela, le PPC ne serait pas très différent que la forme périphrastique ayant cours au Moyen Âge qui selon Detges (2001) exprimerait un présent (Azpiazu 2017a: 268). Cette répartition des valeurs est également soulignée par Company (1983) et Copple (2009). Dans cette période, le PPC apparaîtrait surtout dans des contextes temporels non pertinents et de passé récent ou immédiat alors que les contextes *hodiernal* et *prehodiernal* seraient du domaine du PPS (cf. Copple 2009: 98) (Azpiazu 2017a: 268).

En ce qui concerne le XVII^e siècle, le système des formes du parfait (« dos formas de Perfecto ») aurait déjà bien été établi, bien que les fonctions sémantiques ne soient pas encore figées comme de nos jours. Les types d'emplois auraient varié selon trois critères principaux : la distance temporelle par rapport au moment d'énonciation, le mode d'action et la présence ou absence de circonstants temporels (Azpiazu 2017b: 529). À partir de ces critères, les tiroirs pouvaient apparaître dans différents contextes temporels : les contextes temporellement *indéfinis* ou *définis*. Parmi les premiers, l'auteur distingue les contextes où le temps n'est pas pertinent, et les cas indéterminés. Parmi les seconds se trouvent le passé récent ou immédiat, le passé *hodiernal* et le passé *prehodiernal*⁵¹. Le PPC à cette époque est le plus souvent utilisé dans des contextes temporellement indéfinis ainsi que pour le passé immédiat alors que le PPS exprime en majorité la valeur *prehoderniale* (Azpiazu 2017b: 532). Pour le XVII^e siècle, les données analysées par Azpiazu (2017a) à partir des premiers 20 chapitres du *Quijote* (1605) de Cervantes indiquent que le PPS serait apparu de préférence en contexte *prehodiernal* (Azpiazu 2017a: 272). Le PPC aurait quant à lui été le tiroir préférentiel pour faire référence à un événement proche du moment d'énonciation, bien qu'à cette époque l'usage oscille encore fortement entre les deux tiroirs. Les deux formes s'utilisaient également simultanément dans le cas d'un contraste temporel distinct. Le PPC marquait alors la proximité alors que le PPS désignait les événements plus éloignés par rapport au moment

⁵¹ Les valeurs temporelles *hodierniale* et *prehodierniale* désignent respectivement le jour en cours au moment d'énonciation, et le jour qui précède le jour en cours. Les termes ont été proposés par Dahl (1983: 112) : « The distinction between 'today' and 'before/after today' tenses, which we shall refer to as the hodiernal: nonhodiernal distinction (from Latin hodie 'today') [...] ».

de l'énonciation (Azpiazu 2017a : 275)⁵². Il y aurait donc au XVII^e siècle une opposition très apparente entre les usages de PPC et PPS. Azpiazu (2017a : 280) propose une explication pour le développement du PPC. Un des facteurs mis en avant est de nature pragmatique et déjà signalé par Detges (2001; 2006). Il s'agirait du procédé rhétorique de présenter le discours comme pourvu de plus d'intérêt et de présenter les faits comme plus proches du moment d'énonciation. Cependant, la base du développement de la forme serait liée à la composante *simultanéité* (« el vector de simultaneidad »). Pour cela, l'auteur part du fait déjà souvent souligné dans la littérature de la nature bi-temporelle de la forme composée. La forme exprimerait simultanément l'antériorité et la simultanéité par rapport au moment d'énonciation. La composante simultanée aiderait à comprendre ce qui se joue au XVII^e siècle où le PPC est souvent exprimé dans des contextes temporels indéfinis (*indefinición temporal*). Pour l'auteur, le PPC avec sa part simultanée tendrait à apparaître dans des contextes qui correspondent à sa nature. L'évolution du PPC vers les valeurs *continuative* et de *passé récent* serait dû à la focalisation progressive vers la composante de l'*antériorité* qui serait plus avantageuse pour localiser les événements (Azpiazu 2017a : 280-281).

3.5.4.3 Le français et l'italien

Un nombre important de variétés romanes, spécialement à l'oral, ont élargi l'usage du PC à des contextes *aoristiques* (aspect global) et qui étaient originalement réservés au PS⁵³. Squartini et Bertinetto (2008 : 404) emploient le terme *aorist* pour désigner l'aspect global (« purely perfective past »). Les auteurs décrivent le processus du tournant aoristique (*aoristic drift*) pour le PS qui devient caduc ou disparaît dans certains contextes spécifiques à l'intérieur des langues romanes (Camus Bergareche 2008: 96). Le PC italien s'emploierait dans des contextes en tant qu'aoriste bien que le processus ne soit pas aussi avancé que dans d'autres langues comme le français. Au-delà de l'emploi du PC dans des contextes typiques du parfait, il peut également s'utiliser dans des emplois à valeur préhoderniale. Ainsi, le PC pour exprimer des événements passés serait préféré dans les narrations de type personnel et dans les

⁵² Azpiazu (2017a : 275) : « Las formas simples describen los eventos anteriores al momento elocutivo en que se encuentran ambos y que han terminado hace un rato; la forma compuesta se refiere al acto de habla inmediatamente anterior a este. Este juego temporal, que sirve para marcar distintos grados de distancia temporal entre eventos sucedidos en el mismo día de habla, no es raro tampoco hoy en la variedad A1 [espagnol européen standard] en ciertos tipos de discurso, como el periodístico (cf. Azpiazu 2015b : § 3.4). ».

⁵³ Il y a cependant controverse autour de la question si dans les emplois aoristiques le PC aurait entièrement perdu le lien avec le moment d'énonciation (Apothélos 2017 : 2) (cf. Wilmet 1992, Revaz 1996, Barbazan 2007, Bres 2010, Apothélos 2016).

conversations informelles au contraire du PS italien qui est surtout utilisé dans le contexte de la narration au registre formel, particulièrement pour les narrations de type historique ou dans les contes. Généralement, dans ces contextes, l'usage du PC serait plus fréquent à l'oral alors que dans les journaux et en littérature, l'usage du PC et du PS serait équilibré (Camus Bergareche 2008: 96-97).

À l'inverse de l'italien, le PC français a atteint un stade très avancé du processus. L'emploi du PS en français est en majorité réservé à la langue écrite et à au registre formel de la littérature. À l'oral, le PS a presque entièrement disparu et ne se retrouve que dans certaines variétés régionales (français du Midi, Normandie ou Wallonie). Pour l'expression à l'oral de la valeur d'aoriste, le PS a été remplacé par le PC. Le PC en français va même jusqu'à concurrencer le PS dans les textes écrits de type narratif historique (Camus Bergareche 2008 : 97). Au niveau diachronique, le PS et le PC s'opposent depuis l'ancien et le moyen français pour exprimer le passé, l'opposition étant surtout située au niveau aspectuel (N. Fournier 1998: 395 § 590). Pour Martin (1971), la fin du XV^e siècle constituerait la période charnière dans le *processus d'aoristisation* du PC (Apothéloz 2016: 200). Il est admis traditionnellement que la dérive aoristique en français constitue la troisième étape du processus de l'extension des valeurs du PC. Lors de la première phase « sa valeur est [...] celle d'un « présent résultatif », ou accompli » (Apothéloz 2016: 201-202). Cette phase est déjà pleinement réalisée au V^e siècle selon Marchello-Nizia (1999). Denis Apothéloz (2016 : 202-203) décrit les valeurs du PC à son stade initial de la manière suivante :

Ce nouveau temps verbal présente la particularité d'impliquer deux temporalités, correspondant à deux phases de la situation : l'état résultant et la phase processive proprement dite. A cette étape, on peut décrire la structure informationnelle du PC comme suit : l'état résultant est mis au premier plan, il est la phase la plus « saillante », celle vers laquelle la forme verbale vise à diriger notre attention ; la phase processive est quant à elle en arrière-plan. (Apothéloz 2016 : 202-203)

La deuxième phase d'extension de valeur du PC correspondrait à la mise au premier plan de la *phase processive* également nommée *antérieur* (cf. Martin 1971, Vet 1992) ou *perfectum praesens* (cf. Schøsler 2011 [2004]). Pour Apothéloz (2016), les PC garderaient toutefois, à ce stade, encore un reste de la valeur résultative. Il s'agit là aussi d'une étape acquise en ancien français. Ce PC dit *processif* exprimerait « (i) une situation passée qui a par ailleurs des conséquences qui perdurent à T₀, ou (ii) une situation passée dont l'évocation présente une

certaine pertinence à T_0 » (Apothéloz 2016: 202-203). Enfin, à la dernière étape, la valeur du PC serait étendue aux valeurs aoristiques et n'exprimerait plus nécessairement des situations en lien avec le moment d'énonciation. Cette étape s'effectuerait en deux temps. Dans la première qui irait de l'ancien français au XVII^e siècle, « le PC n'est pratiquement utilisé que quand la situation est localisée dans un intervalle temporel incluant T_0 », alors que le PS est utilisé dans quasiment tous les autres cas⁵⁴. Dans la seconde, qui prendrait son essor à la fin du XVII^e siècle, « le PC est régulièrement utilisé avec des adverbiaux n'incluant pas T_0 », situation très bien décrite par le travail de Caron et Liu (1999) où les auteurs, à partir de corpus épistolaires, analysent les concordances verbo-adverbiales du PS et du PC pour la période entre les XVII^e et XIX^e siècles. Cela irait dans le sens de N. Fournier (1998) qui remarque une diminution de l'usage du PS à l'oral (Apothéloz 2016: 204-205). En *français classique*, la situation décrite par les grammairiens est celle d'une opposition « d'ordre aspectuel et énonciatif (et non pas référentiel, entre un passé éloigné et un passé récent) » (N. Fournier 1998: §594). L'opposition entre le PS et PC en français classique serait « fondamentalement une opposition aspectuelle entre un tiroir d'aspect ponctuel non accompli et un tiroir d'aspect accompli et sécant » (N. Fournier 1998 : §621). Bien que, comme nous le disions plus haut, parmi les langues romanes que nous observons, la dérive aoristique semble être la plus développée en français, Apothéloz (2016: 206-207) attire l'attention sur les travaux de plusieurs auteurs pour qui le PC n'aurait pas à ce jour entièrement adopté la valeur aoristique et garderait toujours un lien avec le moment d'énonciation⁵⁵. Un des critères centraux pour considérer le PC en tant qu'aoriste serait son utilisation « comme temps principal de la narration » (Apothéloz 2016 : 220). Pour l'auteur, bien que le PC ait subi un processus d'aoristisation et soit employé dans certains contextes narratifs, il ne peut cependant pas remplacer le PS qui remplit toutes les conditions des emplois narratifs parce qu'« il est à peu près certain que dans ces emplois il conserve un lien avec T_0 » (Apothéloz 2016 :223). Pour l'auteur, le PC construirait des énoncés *factuels*. La prise en compte de la notion de factualité qu'Apothéloz a pris en compte dans plusieurs travaux vient nuancer la présentation des

⁵⁴ « Ainsi, Galet (1974) a montré qu'au XVII^e siècle, des localisateurs temporels tels que *hier*, *le lendemain* ou *la veille*, qui n'incluent pas le moment d'énonciation, sont le plus souvent associés au PS ; tandis que des localisateurs comme *aujourd'hui* ou *présentement* sont fortement associés au PC » (Apothéloz 2016 : 205).

⁵⁵ « Cela dit, plusieurs auteurs ont donné des analyses et des arguments solides indiquant que ce processus d'aoristisation était, aujourd'hui, loin d'être complètement achevé (e.g. Revaz 1996, Barbazan 2007, Bres 2010, Rebotier 2014) ; le PC conserverait donc, quels que soient ses emplois, un lien avec le moment de l'énonciation » Apothéloz (2016 : 206-207).

valeurs que nous avons rapportée jusqu'ici. D'après Apothéloz (2016 :206), le PC en tant que temps bi-temporel renfermerait deux temporalités linguistiques, i.e. mettrait en relation deux situations. Ainsi, même lorsque le PC serait employé avec la valeur processive, elle exprimerait une situation passée mais également que la situation a eu lieu, i.e. désignerait un *fait* avéré par le locuteur (Apothéloz 2016 : 210). La notion de *fait*, telle qu'elle est utilisée ici, présuppose un repère temporel et un sujet et relèverait ainsi d'une dimension épistémique (Apothéloz 2016 : 211-212). Pour cette raison, Apothéloz (2016 : 223) conclut :

En revanche, il est à peu près certain que dans ces emplois, il [le PC] conserve un lien avec T₀. Son aoristisation n'est donc pas complète, et ce lien avec l'énonciation est précisément, selon nous, ce qui constitue sa factualité. Il y aurait donc deux types de narrativités : l'une factuelle ou simulant la factualité, l'autre non factuelle ou simulant la non-factualité. (Apothéloz 2016 : 223)

La factualité s'exprimerait à travers trois variantes : *épisodique*, *résomptive* et *expérientielle*. La variante épisodique est employée pour asserter la singularité d'une situation, la variante résomptive pour l'expression d'une classe de situation qui comprend une « multiplicité indéterminée de situations singulières » (Apothéloz 2016 : 212). La variante expérientielle⁵⁶ asserte « qu'il est effectif qu'un certain type de situation est advenu une fois au moins » (Apothéloz 2016 : 213). C'est ce qu'on peut voir dans l'exemple suivant :

(34) *Le brochet est le véritable tyran des eaux ; [...] ON L'A VU AVALER DES POISSONS PRESQUE AUSSI GRANDS QUE LUI*⁵⁷. (Blanchard, *Abrégé d'histoire naturelle*, 1809)

Dans cet énoncé, le PC asserte que la situation d'*avalier des poissons* a eu lieu dans le passé sans donner de précision sur la quantité d'occurrences de la situation, impliquant que l'emploi de cette variante peut être de nature itérative. Pour rendre évident la valeur d'expérience, on peut gloser l'énoncé (5) par « Il est arrivé (une fois au moins) qu'on le voie avaler des poissons presque aussi grands que lui » (Apothéloz 2016 : 213). Cette glose est obtenue à partir d'un

⁵⁶ Les descriptions du parfait d'expérience se sont longtemps focalisées sur le *present perfect* anglais. On en trouve un traitement de la part de McCawley (1971) sous le terme de *parfait existentiel* et ensuite chez Comrie (1976) à travers les termes de *parfait d'expérience* ou *expérientiel*. Selon Apothéloz (2016 : 214), la « première appellation s'explique par le quantificateur qui entre dans sa description sémantique ; la seconde, par l'effet de sens que produit l'énoncé : exprimer l'expérience acquise par un sujet ». On trouve également une description de ce type de parfait nommé passé indéfini (indefinite past) chez Leech (1971).

⁵⁷ Exemple repris à Apothéloz (2016 : 213).

quantificateur existentiel (une fois au moins) qui met en jeu ce qu'Apothéloz (2016 :214) nomme un *intervalle de validation* qui, par défaut, inclut le moment d'énonciation. Dans la plupart des énoncés qui mettent en jeu un parfait existentiel, l'intervalle serait implicite. Parfois, l'intervalle est explicité à travers des expressions du type *au cours de {ma/ta/sa...} vie* Apothéloz (2016 :214). Dans la littérature, le parfait d'expérience ne serait que rarement pris en compte dans la description des valeurs du PC⁵⁸. Généralement, on ne retient que les valeurs résultative et processive. Cependant, les travaux tels Galet (1974) et Wilmet (1997) attestent l'emploi du PC avec la valeur expérientielle au moins depuis le XVII^e siècle (Apothéloz 2016 :214). Ainsi, Wilmet (1997 : §460) notamment fait référence au vers de Nerval (*El Desdichado*, 1854) *Et j'ai deux fois vainqueur traversé l'Achéron* où le PC exprime les valeurs d'antériorité et de résultative. Ces deux valeurs ont conduit certains auteurs tels Waugh (1987) ou Vet (1992) à interpréter cette valeur du PC comme une variante particulière du PC résultatif. Pour Apothéloz (2016 : 215) cependant, il faut le considérer comme un temps processif parce que la valeur existentielle du prédicat focaliserait plus la phase processive que les PC à valeur exclusivement résultative. Dans tous les cas, il s'agit d'une forme mixte qui combine les phases processuelle et résultative. Une des raisons importantes de distinguer la valeur de parfait d'expérience est qu'elle posséderait une forme grammaticalisée à travers le passé surcomposé (Apothéloz 2016 : 215). Aux formes composées viennent s'ajouter dans certaines langues romanes dont le français (également en occitan, dans certains dialectes septentrionaux, romanche, ladin, frioulan, certaines variétés catalanes, sarde ou encore en roumain) des formes *surcomposées* du type « j'ai eu lu »⁵⁹ où le verbe lexical est associé à la forme conjuguée de l'auxiliaire. Les grammairiens français ont souvent désapprouvé ces formes uniquement admises dans les propositions subordonnées temporelles et exprimant l'antériorité par rapport à un parfait, c'est-à-dire un emploi réservé au passé antérieur en français et au trapassato italien (Squartini 1998: 203). Pour Touratier (1996: 158), « la série des formes verbales surcomposées ne combine pas le morphème aspectuel d' *accompli* avec un autre morphème aspectuel de signification différente, mais avec un second morphème aspectuel d'*accompli*. On se trouverait ainsi face à une forme dénotant un procès doublement accompli. En français, il y aurait d'après Squartini (1998 : 204), qui se réfère à

⁵⁸ Parmi les travaux qui traitent cette valeur, Apothéloz (2016 : 214) mentionne Franckel (1989), Vet (1992), Desclés & Guentchéva (2003), Karolak (2007, 2008).

⁵⁹ Exemple repris à Squartini (1998 : 203).

Christmann (1958), trois valeurs d'usages des temps surcomposés. Premièrement, l'emploi accepté par les grammairiens, où la forme surcomposée dénote l'antériorité par rapport à un *parfait*, comme dans l'exemple « *Quand on a eu fini nos études nous sommes revenus à St. Etienne* »⁶⁰. Dans un deuxième cas de figure, les temps surcomposés seraient également employés pour exprimer l'achèvement immédiat (*immediate completion*), comme dans l'exemple « *Il a eu vite terminé son travail* »⁶¹. Dans ce cas, Martin (1971: 133) parle de la brièveté du procès (cf. Touratier 1996 : 159). Dans ce sens, les deux premiers emplois seraient similaires à ceux du passé antérieur. Le second cas semblerait concerner uniquement les procès de type téléique (Squartini 1998: 204). Le troisième cas serait le plus ancien en français et serait valable pour tous types de procès (cf. Stéfanini, 1970). Le surcomposé occuperait la place du verbe dans la proposition principale et exprimerait un événement entièrement passé et détaché du moment d'énonciation comme dans l'exemple « *Il a eu coupé, ce couteau* »⁶². Cet emploi serait géographiquement limité au sud de la France et à la Suisse francophone et jugé incorrect par les grammairiens (Squartini 1998: 204). Pour Apothéloz 2016 (215-216) cependant, ce passé surcomposé considéré comme *régional* relèverait en fait d'une forme grammaticalisée exprimant la *valeur expérientielle* que nous avons décrite plus haut. C'est ce qu'on peut voir dans l'énoncé suivant :

(35) *Le brochet est le véritable tyran des eaux ; [...] on l'A EU VU avaler des poissons presque aussi grands que lui*⁶³.

Cornu (1953) atteste des cas d'emploi du PSC avec la valeur expérientielle au moins depuis le XIV^e siècle (Apothéloz 2016 : 216).

⁶⁰ Exemple de Carruthers (1993) cité par Squartini (1998 : 204).

⁶¹ Exemple de Vet (1980 : 91) cité par Squartini (1998 : 204).

⁶² Exemple de Christmann (1958 : 76) cité par Squartini (1998 : 204).

⁶³ Exemple repris à Apothéloz (2016 : 215).

4 Représentation des valeurs des tiroirs verbaux dans les grammaires antiques

Une des spécificités centrales des grammaires vernaculaires est l'adaptation du modèle gréco-latin qui prend ses sources dans l'antiquité. Les grammaires vernaculaires sont dès le début construites sur le modèle grammaticographique latin, phénomène qu'Auroux (1994: 82-85) nomme « Grammaire Latine Étendue » (GLE). Cela est particulièrement vrai pour les classifications des formes verbales. Ainsi, selon Fournier (2013b : 1) « Dans le domaine du temps verbal, les auteurs des premières grammaires de l'espagnol, du portugais et du français que nous considérerons ici à titre d'exemple, se tournent surtout vers Priscien ». La description de Priscien (VI^e) hérite cependant elle-même des grammairiens grecs et latins qui lui précèdent. C'est ce que nous voulons présenter dans cette partie.

Le traitement de la signification des formes temporelles commence très tôt en Grèce dans le domaine de la philosophie. Ainsi, Aristote dans la *Poétique* observe le trait temporel de certains mots. Dans *De interpretatione*, le philosophe caractérise les verbes comme « le (nom) qui indique en plus le temps » (Lallot 1985: 48).

La théorie des temps en elle-même fut ensuite surtout développée par les stoïciens, complétée plus tard par Apollonius Dyscole (II^e siècle), qui opposaient les tiroirs en *temps définis* et *temps indéfinis* (cf. Veyrat Rigat 1993: 16) (Böhm 2015: 40). Les temps *définis* auraient servi à exprimer un événement duratif ou achevé alors que les temps *indéfinis* servaient dans les cas restants.

L'opposition entre formes verbales *définies* et *indéfinies* prendrait donc son origine avec les stoïciens. C'est ce que rapporteraient des grammairiens plus tardifs. D'après les analyses de Pohlenz (1992 [1959]), la théorie stoïcienne opposerait les tiroirs *indéfinis* (χρονοὶ ἀόριστοι) aux *définis* (χρονοὶ ὠρισμένοι) qui seraient sous-divisés en temps *étendus* (παρατατιχοί) et *accomplis* (συντελιχοί). Le classement des stoïciens serait essentiellement basé sur des critères aspectuels et s'opposerait à la division tripartite du temps opérée par Aristote dans la *Poétique* (cf. Pohlenz 1992 [1959]: 45-46). Ces analyses de Pohlenz auraient cependant été remises en doute pour cause de leur orientations parce qu'elles donnent une place bien plus importante à l'aspect par rapport au temps verbal et parce que la symétrie du système serait

envisagée d'une manière trop forcée⁶⁴(Mellet 1988: 15-16). La thèse selon laquelle la conception des temps verbaux en un système aspecto-temporel chez les stoïciens se serait distinguée des conceptions des autres grammairiens de l'antiquité est également soutenue par Lallot (1985 : 71-72) à travers la lecture de la scholie à la *Tekhnē* de Stéphanos, qui permet de reconstruire un schéma *tabulaire* où chaque temps reçoit un trait aspectuel, ainsi qu'un trait temporel. Chaque tiroir recevrait une terminologie composée de deux termes renvoyant soit à l'aspect, soit au temps :

Les Stoïciens, à en croire cette scholie, -avaient pour les quatre «temps» que les grammairiens ont appelé PRESENT, EXTENSIF, ADJACENT et SURACCOMPLI un jeu de désignations doubles, chaque «temps» se caractérisant par un trait temporel (présent vs. passé) et un trait aspectuel (extensif vs. accompli). (Lallot 1985 : 72)

Ainsi, chez les stoïciens, ces quatre tiroirs sont nommés « *enestōs paratikos*, présent extensif ; *paroikhhēmenos paratatikos*, passé extensif ; *enestōs suntelikos*, présent accompli ; *paroikhēmenos suntelikos*, passé accompli » que Lallot (1985) représente de la façon suivante :

Aspect Temps	extensif (paratikos)	accompli (suntelikos)
Présent (enestōs)	« PRESENT »	« ADJACENT »
Passé (paroikhēmenos)	« EXTENSIF »	« SURACCOMPLI »

Tableau 10 : Représentation tabulaire des temps verbaux par les stoïciens (Lallot 1985 : 72)

Cette représentation des stoïciens s'oppose à la description des autres grammairiens de la période antique qui divisent les temps du passé (parfait, imparfait, aoriste et plus-que-parfait) sur une ligne temporelle qui ne prend plus en compte la dimension aspectuelle. Ainsi, pour Lallot (1985 :72), la représentation des temps verbaux par les scolastes doit être schématisée de façon linéaire :

⁶⁴ Mellet (1988 : 16) dans la note de bas de page 20 : « La critique a été surtout menée par J. Lohmann (*Gemeinitalisch und Uritalisch*, Lexis III, 1953, pp. 164-217), par K. Barwick (*Probleme der stoischen Sprachenlehre und Rhetorik*, Berlin, 1957) et, plus récemment, par R. Hiersche (*Aspekt in der stoischen Tempuslehre*, Z. V. S., 92, 1977, pp. 175-287) ».

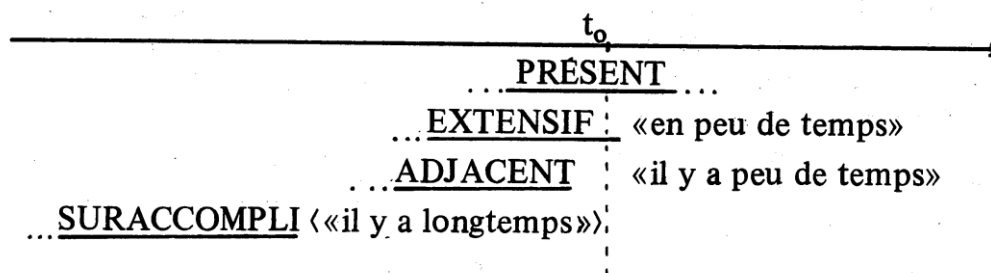


Figure 5 : Représentation linéaire des scholiastes (Lallot 1985 : 72)

C'est cette dernière représentation des temps verbaux qui prédomine dans les grammaires antiques. On retrouvera plus tard cependant l'influence des stoïciens dans la conception des valeurs temporelles dans la grammaire de Varron. Cette dernière fait figure d'exception et ne sera pas suivie. La grammaire des stoïciens eut une grande influence sur les théories linguistiques suivantes, notamment sur la « *Technè Grammatikè* » [« τέχνη γραμματική »] de Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.) qui aurait repris le plan, l'organisation et la terminologie au stoïcien Diogène de Babylone (II-I^{er} siècles a.C.). Par la suite, la *Technè Grammatikè* fut sans doute la source la plus importante des grammaires grecques et latines (Haßler 2018: 91-92). Pour Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.), ainsi que les autres grammairiens grecs, il n'y a qu'une désignation, « khronos », pour le temps de l'expérience et les tiroirs verbaux. Cette distinction recouvre une dimension philosophique liée à l'expérience du temps physique :

*En effet, à la lettre, Denys nous dit - et c'est ici une autre lecture que l'on peut faire des lignes citées plus haut - qu'il y a trois, et non six, **khronoi**. Cette déclaration a un caractère plus philosophique que grammatical ou, pour mieux dire, elle semble relever de ce qu'on appellera, après Jespersen, la philosophie de la grammaire : dire dans un manuel de grammaire grecque qu'il y a «trois temps», c'est indiquer que, pour l'auteur, la langue qu'il décrit analyse le continuum du temps physique, fondamentalement, en trois sections définies respectivement par la simultanéité, l'antériorité, la postériorité par rapport au moment de l'énonciation. (Lallot 1985 : 49)*

Ainsi, les tiroirs sont rangés en « PRESENT et FUTUR auxquels s'ajoutent ensuite les quatre «variétés», c'est-à-dire les quatre temps – tenses, qui se partagent le passé (time) » (Lallot 1985: 49) :

*Il y a trois temps (**khronoi**) : présent, passé, futur ; parmi ceux-là le passé a quatre variétés (**diaphoras**) : extensif [paratatikós], adjacent [parakeímenos], suraccompli [hupersúntelikos], indéfini [aoristos] (Denys le Thrace (chapitre du verbe) 53 : 1 traduit et cité dans Lallot 1985: 48).*

À travers cette division du passé en quatre formes verbales, Denys (I^{er} s. a.C.) aurait été le premier à décrire l'opposition de temps *étendus* (« parátasis' ») et *achevés* (« suntelikos' »), reprise ensuite par les grammairiens suivants, notamment Varron avec l'opposition aspectuelle entre *infectum* et *perfectum* (Binnick 1991: 11).

Denys (I^{er} s. a.C.) opère ensuite à une deuxième distinction des tiroirs en une « série homogène de six « temps » » sous le terme de « hōn ». Certains des tiroirs seraient liés par une parenté :

entre eux (hōn), il y a trois parentés: du PRESENT avec l'EXTENSIF, de l'ADJACENT avec le SURACCOMPLI, de l'INDEFINI avec le FUTUR (Denys le Thrace traduit et cité dans Lallot 1985: 49)

On retrouve là des regroupements qui comprenaient les distinctions aspectuelles des stoïciens. Les tiroirs associés partagent bien des traits formels, l'auteur ne se prononce cependant pas sur la nature de la parenté (Lallot 1985 : 50). Les tiroirs du passé, dans la manière dont ils sont présentés chez Denys (I^{er} s. a.C.), correspondent à une classification d'après le critère de quantification temporelle (cf. Lallot 1989 : 169-177 ; 1985: 49-50). On doit également noter qu'à la suite de ce classement des formes verbales, ainsi qu'au développement de la langue entraînant une assimilation de valeurs aspectuelles et temporelles des formes verbales, le terme *aoriste* serait devenu superflu (Holt 1943 : 4). Ce terme fut cependant repris plus tard par les grammairiens des vernaculaires comme nous verrons.

Certaines des idées de Denys (I^{er} s. a.C.) sont par la suite reprises et développées par d'autres grammairiens. Premièrement, l'opposition entre temps *étendus* et *achevés*, notamment par Apollonius Dyscole (II^e siècle). Deuxièmement, la division des tiroirs du passé en termes de quantification temporelle présente chez tous les Anciens. Chez Apollonius Dyscole, de même que pour ses contemporains, la distinction relève au premier chef du domaine de la temporalité (cf. Holt 1943: 3). Les analyses de Lallot (1985) vont dans le même sens quand il conclut après l'examen des tiroirs de l'indicatif que « j'ai constamment souligné jusqu'ici que les notions que nous appelons aspectuelles apparaissaient, chez Apollonius, comme issues des temporelles, dont elles prennent le relais quand ces dernières ne suffisent plus [...] »⁶⁵. Lallot (1985 : 67) remarque, cependant, que l'extensif se distingue des autres formes verbales dans le sens où il associe la valeur temporelle de passé et celle de « l'aspect – extensif – du

⁶⁵ Lallot (1985 : 69).

présent », et en ajoutant que « ce trait aspectuel, autonome par rapport au temporel, est un élément indispensable de sa définition ». En effet, l'extensif, caractérisé comme un temps exprimant des « faits partiellement arrivés » (« apo merous gegonota »), donne lieu à une interprétation ambiguë quant à la représentation impliquée (Lallot 1985 : 67). Dans la scholie de Stéphanos, où ce dernier classe les temps en fonction de la quantité de passé, l'extensif est interprété comme un « présent avec « plus de passé » que le PRESENT », c'est-à-dire comme une « étrange translation de l'imparfait vers le présent » (Lallot 1985: 73). C'est cette représentation de l'imparfait qui fut partagée par « toute la tradition post-alexandrine », et Priscien (VI^e siècle) notamment (Lallot 1985 : 73-74). L'influence de la civilisation grecque sur la culture romaine s'est également fait sentir au niveau des théories linguistiques comme nous l'avons brièvement mentionné pour Priscien (VI^e). C'est aussi le cas de Varron (I^{er} siècle a.C.) qui hérite de l'opposition entre les temps étendus et achevés et propose une classification autour des catégories *infectum* et *perfectum* qui n'est pas sans rappeler l'opposition effectuée par les stoïciens. Le fait que l'aoriste n'était pas présent dans la langue latine rendait inutile la distinction entre *défini* et *indéfini*. Ainsi, le système fut réorganisé en intégrant les formes du futur. Holt (1943: 4) propose un exemple de cette organisation à partir du verbe *pungere* :

	infectum	perfectum
passé	pungēbam	pupugeram
présent	pungō	pupugī
futur	pungam	pupugerō

Tableau 11: Présentation du système verbal selon Varron (I^{er} siècle a.C.), d'après Holt (1943 : 4)

Ce sont ces catégories (*infectum* et *perfectum*) qui sont à l'origine de la terminologie de certains tiroirs verbaux dans les grammaires vernaculaires mais également des catégories de *perfectif* et d' *imperfectif* qui ont à une date plus récente servi pour caractériser la notion d'aspect (*vid*) et la distinction aspectuelle des paires verbales dans la grammaire slave. Le classement de Varron basé sur des oppositions aspecto-temporelles ne fut cependant pas réutilisé par les grammairiens suivants. En effet, tous les grammairiens de l'antiquité fondaient leur classement des formes verbales sur les notions logiques du temps articulées autour de la triade passé, présent et futur (Holt 1943 : 5). En conséquence, les grammairiens s'efforcent à faire rentrer les diverses formes verbales dans ce schéma (Holt 1943 : 5). C'est aussi le cas de

Priscien (V^e siècle) dont la description des temps fut un des modèles privilégiés des grammairiens vernaculaires. Voici ce que dit Priscien :

Il y a donc trois temps, le présent, le passé et le futur. Mais le passé se divise à son tour en trois, le passé imparfait, le passé parfait, le passé plus que parfait. Et il n'est pas étonnant que le passé ait une telle étendue, vue que rien ne peut parvenir à notre connaissance, depuis le grand espace des siècles, aussi naturellement qu'un acte du temps passé. En effet au présent et au futur la plupart des choses sont incertaines pour nous et leur connaissance est très étroite et la plupart du temps douteuse [...] pour ce qui arrive aux choses mêmes que nous faisons, nous donnons un nom au temps lui-même, en appelant prétérit imparfait le temps dans lequel une chose a commencé à être faite, et n'est pas toutefois encore achevée, mais prétérit parfait le temps dans lequel une chose est montrée comme achevée, et prétérit plus que parfait, le temps dans lequel une chose est présentée comme achevée depuis déjà quelque temps. (Priscien, Institutiones grammaticae, livre VIII, (Grammatici latini, 405. 8-14 et 406. 1-6) traduit par B. Colombat dans Fournier 2013 : 14)

Une première remarque qui a été faite au sujet de cette définition concerne la justification de la division du temps du passé en trois autres temps quand Priscien (VI^e) écrit qu'il ne soit pas « étonnant que le passé ait une telle étendue, vue que rien ne peut parvenir à notre connaissance, depuis le grand espace des siècles, aussi naturellement qu'un acte du temps passé ». En d'autres termes, cette division serait le reflet de l'ordre naturel des choses. La deuxième remarque, ou plutôt l'analyse, concerne le type de classement opéré par Priscien (VI^e) et du critère pour différencier les trois prétérits. Le classement des tiroirs comprend deux niveaux de catégories, les genres et les espèces (Fournier 2013b : 2). Le critère autour duquel s'articulent les formes du passé est le terme de *perfectum*, critère « unique et discriminant » que Fournier (2013b : 3) nomme la « perfection d'action ». Dans un premier temps, l'*imperfectum*, qui est défini comme « le temps dans lequel une chose a commencé à être faite, et n'est pas toutefois encore achevée », et le *perfectum*, qui est « le temps dans lequel une chose est montrée comme achevée », forment une opposition qui relève de l'aspectualité. Priscien (VI^e) ajoute cependant le plus-que-parfait, dont le degré d'achèvement et d'éloignement dans le passé est très grand, qui rend cette opposition aspectuelle caduque et fait rentrer la temporalité dans la distinction des temps du passé. On peut encore noter que la définition de l'imparfait comme « temps dans lequel une chose a commencé à être faite » implique un second point de repérage par rapport au moment de parole puisque l'imparfait commence à partir d'un second point de repérage fixé dans le passé. Cependant, chez Priscien (VI^e), cette idée n'est pas encore explicitement exprimée. Bien qu'elle soit très brève, la

description que consacre Priscien au temps linguistique a malgré tout servi de modèle pour les grammaires vernaculaires romanes à partir du XV^e siècle (Fournier 2013b : 1).

La conception tripartite du temps linguistique linéaire et chronologique qui domine les traités linguistiques de l'antiquité entraîne pour Sarrazin (2015 : 84-85) trois conséquences concernant le traitement des formes verbales lors de l'adaptation du modèle gréco-latin aux grammaires vernaculaires, phénomène que Sylvain Auroux (1994 : 82-85) nomme Grammaire Latine Étendue (GLE). Il y a premièrement la difficulté des grammairiens de l'Antiquité et de la Renaissance à décrire des traits aspectuels. Chez les Anciens, cela est apparent chez Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.) qui dresse des parentés, ce qui pourrait laisser penser à une conception aspectuelle. Cependant, d'après Lallot (1985 : 49-50), il s'agit d'une approche articulée sur la temporalité. Une deuxième conséquence de la perspective tripartite du temps linguistique fait que le présent d'énonciation reste pour longtemps le seul point de repère dans la construction des temps grammaticaux. Dans la tradition espagnole, cette perspective déictique des représentations des tiroirs verbaux n'évoluerait radicalement qu'avec Andrés Bello au XIX^e siècle (Sarrazin 2015 : 79). En dernier point, la théorie des formes verbales des Anciens est essentiellement articulée autour de l'indicatif, ce qui a des conséquences pour la description des autres modes qui sont l'objet de discussions de débats récurrents alors que l'indicatif jouit d'une stabilité à toutes les époques (Sarrazin 2015 : 79)⁶⁶.

⁶⁶ Cf. Carchereux-Marchand (2010 : 7).

5 Description des temps verbaux dans les grammaires espagnoles aux XV^e et XVI^e siècles

5.1 Remarques liminaires

Dans la première partie de ce chapitre, consacré aux descriptions du système verbal, nous traitons les grammaires suivant les langues cibles d'application. Nous traitons conjointement les grammaires espagnoles et portugaises du XVI^e siècle. Nous nous appuyons pour cela, en dehors de l'argument de filiation entre les langues romanes, énoncé dès le préambule, sur d'autres motifs. Premièrement, la *Grammatica da lingua portuguesa* (1540) de Barros est la seule grammaire portugaise du XVI^e siècle de notre corpus, ce qui facilite, au niveau quantitatif, la comparaison entre les traditions. Deuxièmement, il y a une réception chez Barros (1540) des grammaires élaborées par le premier grammairien de la tradition espagnole, Antonio de Nebrija, et il sera intéressant d'observer de quelle manière s'opère le transfert entre les deux auteurs. Troisièmement, les grammaires de Barros (1540) et de Nebrija (1492) ont déjà fait l'objet d'une étude contrastive menée par Gómez Asencio (2015) qui compare la terminologie et les concepts développés par les deux auteurs. Le travail contrastif de Gómez Asencio (2015) s'appuie, entre autres, sur la méthodologie pour un travail terminologique proposée par Swiggers (2009) qui propose un schéma méthodologique pour le travail d'analyse et de description terminologique relativement au métalangage grammatical et linguistique. L'auteur divise le travail en une phase analytique et une phase synthétique. Pour la phase analytique, l'approche propose de procéder soit dans une perspective monographique, soit dans une perspective contrastive qui consisterait à opposer et comparer la terminologie chez différents auteurs, de différentes écoles, ou de différentes traditions relativement au même objet ; par exemple une classe grammaticale, une catégorie grammaticale, un type de structure grammaticale, divisions de la grammaire, etc. Lors de la synthèse, on focalise l'étude sur une terminologie (ou un ensemble de terminologies) en lien avec un champ référentiel, avec différents aspects de la description (et explications) de ce champ. Cette étude peut se limiter relativement à une période historique, à une tradition (nationale) ou encore à un type de modèle linguistique (Swiggers 2009 : 24). Il nous semble que cette approche méthodologique s'applique particulièrement bien à la comparaison des auteurs de deux traditions où il semble y avoir une forte connexion, d'autant plus que nous comparons, à travers la description du temps verbal, un domaine objet bien déterminé. Mais

de manière plus large, cette méthode peut, nous semble-t-il, être élargi aux quatre traditions qui font l'objet de notre travail. Les grammaires espagnoles du XVI^e siècle ont la particularité d'avoir été en grande partie publiées en dehors de la péninsule ibérique dans ce que Gómez Asensio (2006 : 12) nomme des *foyers (focos)* de grammatisation. Il existe au XVI^e siècle au moins six foyers de publication de grammaires espagnoles : Espagne, Belgique, Valladolid-Belgique, Italie, Angleterre et France. Nous démarrons notre étude, suivant la chronologie, avec la *Gramática de la lengua castellana* (GC) (1492) d'Antonio de Nebrija, qui constitue la première grammaire romane imprimée (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 159). Il s'agit aussi de la première grammaire espagnole considérée comme complète (Gómez Asensio 2015 : 177).

5.2 La place à accorder à la *Gramática de la lengua castellana* (GC) (1492) dans le processus de grammatisation à la Renaissance

Antonio de Nebrija (1441/1444-1522) est un humaniste du XV^e siècle. En 1492, Nebrija publie la *Gramática de la lengua castellana* (GC), considérée comme la première grammaire moderne. Il faut s'interroger sur le statut novateur accordé à cette grammaire, puisqu'elle n'est chronologiquement pas la première grammaire romane. Comme nous l'indiquons plus bas, cette grammaire occupe, du fait de son projet, une place particulière dans l'initiation de la période de *grammatisation massive* à la Renaissance, processus qu'Auroux nomme *deuxième révolution technico-linguistique* (Auroux 1992 : 11). C'est effectivement la GC qui inaugure le processus de grammatisation massive des langues vernaculaires européennes bien qu'existent des ouvrages traitant de langues romanes dès le XIII^e siècle avec les ouvrages en langue d'oc dont le premier fut le *Donatz proensals*. Auroux (1992 : 15) retient huit textes grammaticaux européens antécédents à la GC, dont cinq textes ayant pour objet des langues néolatines. Les premiers exemples de grammatisation des langues romanes ont lieu par l'intermédiaire de l'application du modèle latin de la part de Raimon Vidal (*Razos de trobar*, ca 1200) et d'Uc Faidit (*Donatz proensals* 1240-1245) (Colombat et al. 2010 : 123). La GC est également précédée par le *Donait françois* commandité par Johan Barton, « unanimement reconnu comme la plus ancienne grammaire du français »⁶⁷. Il faut aussi citer la *Grammatichetta vaticana*, encore appelée *Grammatica della lingua toscana* (ca 1441) d'Alberti. À la différence des ces derniers ouvrages grammaticaux, la GC est le premier ouvrage vernaculaire qui reçoit le titre de *Gramatica*, terme jusque-là réservé à la grammaire latine et

⁶⁷N. Fournier ; Colombat (2015 [1998]) dans le CTLF (http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?n=163).

qui souligne le franchissement d'un seuil dans la reconnaissance du statut du vernaculaire. En outre, il s'agit de la première grammaire complète pour la description d'un vernaculaire roman. La GC s'inscrit également dans la perspective d'une politique nationale qui vise à promouvoir le castillan. Auroux (1992 : 21) donne les deux causes majeures de la grammatisation dans un contexte où on possède déjà une tradition linguistique (ce qui est le cas avec la tradition gréco-latine). Le premier facteur est le « besoin d'apprentissage d'une langue étrangère », qui peut être lié à divers intérêts pratiques⁶⁸. La deuxième cause de grammatisation concerne « la politique d'une langue donnée » (Auroux 1992 : 21). Là encore, Auroux cite les principaux intérêts : il s'agit i) d'« organiser et de régler une langue littéraire » ou ii) de « développer une politique d'expansion linguistique à usage interne ou externe » (Auroux 1993 : 21). Nebrija est le premier à poursuivre ouvertement le dernier intérêt. Les auteurs des grammaires antécédentes que nous avons citées sont motivés par d'autres intérêts. La grammaire commanditée par Barton (ca 1409) s'inscrit dans le contexte du développement de la grammatisation du français en Angleterre. Les auteurs y poursuivent une visée pédagogique. Dans le manuel, ils énoncent des intérêts qui sont à mettre en lien avec l'accès à une langue de culture et une langue d'administration⁶⁹. L'intérêt d'Alberti (1437-1444) se situe sur un autre plan. Dans le contexte humaniste italien qui voit un retour aux sources classiques, et, corollairement, à un mépris pour la langue vulgaire, le projet d'Alberti est de prouver contre l'idée fortement répandue, qu'à l'instar du latin classique l'idiome vulgaire peut être mis en règle (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 160-161). Cependant, la *Grammatichetta vaticana* ne donne lieu qu'à un traité contenant quelques brèves règles en comparaison avec le latin (Marazzini 1992 : 314). Nebrija est le premier à proposer un tel projet pour une langue vernaculaire. Ce nouvel intérêt est représentatif du tournant de la Renaissance qui voit apparaître le phénomène de *grammatisation massive* (cf. Auroux 1992 ; 1994) qui apparaît et se développe parallèlement à des changements politiques en Europe

⁶⁸ Auroux (1992 : 21) cite sept intérêts pratiques dans le cas du besoin d'apprentissage d'une langue : i) accès à une langue d'administration ; ii) accès à un corpus de textes sacrés ; iii) accès à une langue de culture ; iv) relations commerciales et politiques ; v) voyages (expéditions militaires, explorations) ; vi) importation / exportation d'une doctrine religieuse ; vii) colonisation.

⁶⁹ Barton (ca 1409) cité par Kibee (1991 : 203) et Auroux (1992 : 59) : « Pour ceo que les bones gens du royaume d'Engleterre sont embraséz à sçavoir lire et escrire, entendre et parler droit françois a fin qu'ils puissent entrecomuner bonement ové leur voisins, c'est-à-dire les bones gens du royaume de France ; et ainsi pour ce que les leys d'Engleterre voletiers s'entrescrivent en romance, tres necessaire e cuide est aus Englois de sçavoir la droite nature de françois ».

occidentale⁷⁰. De fait, Nebrija est le premier à inscrire une grammaire vernaculaire européenne dans un projet d'ordre politique. C'est ce qu'on peut remarquer en lisant les premières lignes de son épître dédicatoire adressé à la reine Isabelle de Castille :

*Cuando bien conmigo pienso, mui esclarecida Reina, i pongo delante los ojos el antigüedad de todas las cosas que para nuestra recordacion i memoria quedaron escriptas, una cosa hallo i saco por conclusion mui cierta : que siempre la lengua fue compañera del imperio, i de tal manera lo siguió : que junta mente comenzaron, crecieron i florecieron, i despues junta fue la caida de entrambos*⁷¹. (Nebrija 1946 [1492] : 5-6)

Dans ce passage, l'auteur mobilise un argument topique de la rhétorique de justification préfacielle, selon lequel la langue accompagne le pouvoir (« siempre la lengua fue compañera del imperio »). Nebrija (1492) pose cet argument comme une loi historique selon laquelle, lorsqu'un pouvoir s'impose, il impose nécessairement une langue. L'auteur développe cette idée dans les pages suivantes de l'avant-texte en donnant les exemples de l'hébreu, du grec et du latin. Cette formule exprime que « les peuple conquis apprennent presque toujours la langue du vainqueur : après avoir vaincu par la force des armes, les nouveaux maîtres assurent leur domination en imposant leur langue » (Merlin-Kajman 2003 : 69). Il s'agit-là d'un argument en circulation à la Renaissance et que l'on retrouve chez des grammairiens d'autres traditions. Dès le XV^e siècle, Lorenzo Valla fait référence à cette loi dans ses *Élégances latines* en évoquant la langue compagne du pouvoir. Au début du XVI^e siècle, Scipion Dupleix (1619 : 90) écrit que « c'est chose ordinaire que les langues suivent les empires ». Les textes de Valla et de Nebrija voient le jour dans des contextes historiques différents. Lorsque Valla écrit sa grammaire en Italie, au XV^e siècle, celle-ci est occupée par les Français et les Espagnols. Pour le grammairien, qui rédige une grammaire latine sur le sol italien, cela signifie que malgré l'occupation temporaire, l'empire romain perdure. Chez Nebrija, au contraire, la formule légitime le projet pionnier de rédiger une grammaire vernaculaire, en vernaculaire et en s'appuyant sur le pouvoir royal en place qui est un empire croissant. Et ce sont d'un côté la fin de la Reconquista et les conquêtes extérieures, encore programmatiques en 1492,

⁷⁰ Pour les autres raisons (les grandes découvertes, l'invention de l'imprimerie et la rénovation des études latines) qui ont conduit à la grammatisation massive à la Renaissance, voir : Auroux (1992), Colombat et al. 2010 : 142-146).

⁷¹ « En bien y réfléchissant, votre majesté la Reine fort éclairée, je pose devant vos yeux l'ancienneté de toutes les choses qui furent écrites pour notre recollection et mémoire, on peut en tirer une conclusion très certaine : que la langue accompagna toujours le pouvoir, et qu'elle le suivit de cette façon : qu'ensemble ils commencèrent, ils grandirent, ils fleurirent, et que, plus tard, la chute des deux fut commune ».

notamment la conquête des Canaries au XV^e siècle (entre 1402 et 1496), qui justifient d'accorder les lettres de noblesse au castillan et de lui consacrer une grammaire pour que les peuples conquis à l'avenir puissent apprendre le castillan comme jadis les peuples conquis par les romains apprirent le latin grâce à la grammaire latine. Rédiger une grammaire en castillan signifiait accorder au vernaculaire le statut d'une langue impériale et la faculté d'énoncer la loi. En d'autres termes, l'empire espagnol est le légitime successeur de l'empire romain (Merlin-Kajman 2003 : 69-71). La comparaison met en exergue la transition qui s'est opérée entre le Moyen Âge et la Renaissance qui voit le processus de création d'États-nations qui s'accompagne de la production de grammaires vernaculaires. Plein d'audace, Nebrija est le premier à inscrire son entreprise dans ce processus politique. C'est en cela que lui revient la primauté dans le processus de grammatisation des langues romanes. Alors qu'au cours du Moyen Âge, les descriptions linguistiques visent essentiellement à fournir un outil à la compréhension de textes littéraires⁷², la grammatisation est à la Renaissance appliquée à l'ensemble des activités intellectuelles. Il faut accorder une place importante au rôle externe du changement politique. La grammatisation est aussi une conséquence de l'absolutisme centralisateur en France et en Espagne, alors que dans l'Italie fragmentée politiquement ce sont des élites régionales qui luttent pour trouver une langue commune à travers le processus de la *questione delle lingua* (Auroux 1992 : 24).

5.3 Nebrija: la *Gramática de la lengua castellana* (GC) (1492)

Deux enjeux retiennent particulièrement notre attention quant au traitement des formes verbales. Premièrement, la description des faits de langue. Deuxièmement, la mise en place d'un appareil conceptuel et terminologique pour rendre compte des faits de langue retenus. Les premières grammaires s'inscrivent fortement dans le cadre latin hérité. En même temps, elles doivent adapter ce cadre aux faits de langue. Malgré la filiation des langues romanes au latin, le cadre latin n'est pas adapté pour rendre compte du système verbal de ces langues qui ont connu des phénomènes de grammaticalisation. On pense surtout à l'apparition de formes analytiques pour l'indicatif, dont le passé composé, qui font défaut en latin. Il s'agit donc d'observer si les grammairiens retiennent les nouvelles formes romanes, ou si elles s'en

⁷² Colombat et al. (2010 : 143) retiennent quatre causes principales de la grammatisation au Moyen Âge : la codification de l'écrit et alphabétisation comme en Islande, l'usage du vernaculaire dans la pédagogie du latin, la codification de la langue poétique (irlandais, provençal) et la pédagogie du vernaculaire.

tiennent strictement au cadre latin. Dans le cas où les auteurs retiennent les nouvelles formes, il faudra observer quelles valeurs ils leur assignent.

5.3.1 La place de la GC dans l'œuvre de Nebrija

La publication de la GC (1492) s'inscrit dans une œuvre lexicographique et grammaticographique plus large, qui contribua largement au transfert du cadre grammatical latin au castillan. On pense notamment à l'œuvre lexicographique du grammairien andalou qui se matérialise par les publications du *Diccionario Latino-Espanol* (1492) et des *Reglas de orthographia en la lengua castellana* (1517) (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 159). Nebrija publie également une grammaire latine : les *Introductiones Latinae* (1481) (*IL*). Celle-ci est la première grammaire humaniste en Espagne, suivant le modèle italien. Cette grammaire connut un succès considérable et de nombreuses rééditions (Haßler 2016: 167). Contrairement aux *IL*, la GC ne connut pas le même succès. Il n'y eut pas de republications avant 1969 en dehors de l'*edición contrahecha de Saceda* du XVIII^e siècle, mais celle-ci fut assez peu répandue (Sarrazin 2015 : 28-29)⁷³. On doit encore mentionner un autre texte de Nebrija qui constitua un apport essentiel dans l'élaboration de l'outillage grammatical castillan. Il s'agit d'une traduction des *IL* en castillan, les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (ILRL) (1488). Il s'agit, après les deux premières éditions des *IL*, de la troisième grammaire publiée de Nebrija. Dans ce manuel, les pages paires présentent le texte des *Introductiones Latinae*, et sur les pages impaires figure la traduction en castillan. Cette grammaire latine, traduite en castillan à des fins pédagogiques propédeutiques, peut être considérée comme la première marche sur le chemin de la constitution d'une grammaire castillane. Elle permet un premier transfert du métalangage latin vers le vernaculaire castillan. Nous reviendrons à cette grammaire lorsque que nous étudierons la présentation des temps verbaux. Il nous semble qu'il s'agit d'un moment crucial dans le processus de grammatisation vernaculaire. En ce qui concerne les influences de Nebrija, celui-ci fut, comme pour les grammaires espagnoles suivantes, fortement influencé par le modèle latin. Nebrija puise ses sources chez de nombreux auteurs de la tradition gréco-latine. On a ainsi pu souligner l'influence de Quintilien, Denys de Thrace (I^{er} s. a.C.)⁷⁴ et également Priscien et Diomède⁷⁵. Une influence supplémentaire provient des *Grammaticae proverbiandi* qui caractérisent une

⁷³ Voir aussi Niederehe (2005).

⁷⁴ CTLF : http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=3101.

⁷⁵ Voir également : Quilis (1980 : 20) ; Baldischwieler (2004 : 11).

méthode d'apprentissage de la grammaire latine au Moyen Âge. Il s'agit pour les *Grammaticae proverbiandi* d'un type de méthode propédeutique qui consiste à utiliser le vernaculaire pour apprendre le latin. On sait, depuis Ridruejo (1977)⁷⁶ au moins, que cette pratique était employée par Nebrija et ses contemporains au XV^e siècle. On peut imaginer à quel point l'élaboration de ce type de textes a pu influencer la grammatisation du castillan et notamment l'entreprise de la GC par Nebrija. Cela est confirmé par un nombre important d'études qui mettent en avant l'apport des *Grammaticae proverbiandi* dans l'élaboration des grammaires vernaculaires de la péninsule ibérique et dans la constitution du matériel grammatical vernaculaire (cf. Calvo Fernández 1993, 1995, 2000 ; Calvo Fernández et Esparza Torres 1993 ; 1994 ; Esparza Torres 1996 , entre autres). Ces études démontrent que la publication de la *Gramática de la lengua castellana* (1492) n'est pas un projet *ex nihilo*. Selon ces auteurs, l'entreprise grammaticale du castillan de la part de Nebrija doit être appréhendée à la lumière de l'héritage des méthodes pour enseigner le latin au Moyen Âge, notamment des *Grammaticae proverbiandi*. Au cours de cette période, le latin devient de moins en moins accessible aux apprenants, ce qui pousse les maîtres à chercher des méthodes pédagogiques. Les quatre méthodes principales pour apprendre le latin de manière propédeutique au Moyen Âge sont les grammaires versifiées, les commentaires, les grammaires érotématiques et les *Grammaticae proverbiandi*. Les trois premières méthodes, que l'on peut qualifier de classiques, ne sont cependant pas toujours efficaces. À partir du Moyen Âge tardif, on observe l'apparition progressive de la langue vernaculaire dans des contextes déterminés et avec des objectifs concrets de caractère pédagogique, à travers le type de méthodes des *Grammaticae proverbiandi*. Dans ce type de méthode, le terme latin *proverbiare* fait référence à l'exercice de la traduction entre le latin et le vernaculaire (Calvo et Esparza Torres 1993 : 162-165). Le but des auteurs des *Grammaticae proverbiandi* était de faciliter l'apprentissage du latin en faisant face à l'écueil de traduction et en comparant les structures et mots équivalents, la méthode donnait lieu en même temps à une réflexion sur le vernaculaire et à une approche

⁷⁶ Ridruejo (1977 : 53-54) : « También en España fueron escritas gramáticas latinas en las que se incluyen traducciones romances. En el siglo XV tenemos noticia de la Gramática de Juan Pastrana, con su continuación de Fernando Nepos, de la de Andrés Guitiérrez, de las Introducciones latinas contrapuesto el romance al latin de Antonio de Nebrija y del Grammaticale Compendium de Daniel Siso. Estas traducciones en lengua vulgar, más o menos extensas, de gramáticas latinas poseen un especial interés para la historia de la lengua y sobre todo para la historia de la gramática española. Contienen, por una parte, un testimonio de la lengua des siglo XV, organizado mediante un criterio gramatical ; por otra, al flexionar sus autores los paradigmas romances junto a los latinos, adquieren conciencia de la lengua propia, de su funcionamiento y de sus posibilidades o limitaciones paradigmáticas ».

contrastive qui permettait de comparer les structures vernaculaires aux structures latines. À cet égard, ces ouvrages didactiques comportent, à la fin, des chapitres originaux qui traitent du mode de suppléer des constructions qui n'existent pas en latin – les *supplétions* (le terme latin employé dans les ouvrages est *suppletio*). Plus précisément, les chapitres relatifs aux *suppletio* apportent des commentaires sur la façon correcte de suppléer en latin les constructions des tournures du vernaculaire (Calvo et Esparza Torres 1993 : 169-173). On trouve ce type de chapitre dans la deuxième édition des *IL* (1482-1483). L'originalité de cette méthode consiste à prendre le vernaculaire comme point de départ pour aller vers le latin. Les exercices prévoient de rendre des tournures vernaculaires en latin. Cette méthode, basée sur la traduction, permet de révéler comment certaines formes synthétiques latines trouvent des équivalences vernaculaires à travers des formes périphrastiques. Les auteurs plus tardifs, influencés par cette méthode, se caractérisent par l'emploi d'une terminologie spécifique qui comprend des termes tels *romances*, *circunloquios*, *tiempos propios*, *componer*, *suplir*, etc. Nous verrons, plus bas, que ces idées trouvent écho à travers les concepts de *circunloquios* (circonlocution) et *rodeo* (détour) chez Nebrija (1492), ou encore les *suprimentos* (supplétions) de Barros, que ces auteurs mettent en œuvre pour décrire les temps composés propres au vernaculaire. Les *Grammaticae proverbiandi*, et de manière plus générale la méthode *ad proverbiandum*, qui implique le recours au vernaculaire pour l'apprentissage du latin, serait caractéristique des grammaires du Sud de l'Europe, si on en croit Thurot :

Les autres grammaires faites par des italiens ont le même caractère. Ce qu'on ne rencontre que très-rarement dans les grammaires élémentaires de l'Europe du nord, ils traduisent beaucoup de mots et de phrases en langue vulgaire ; ils enseignent souvent la manière de tourner en latin une phrase italienne, ou comme ils disent, un thème. Ainsi : Nota quod thema datum in activa significatione quandoque oportet fieri per passivum, ut in his exemplis : Questo malado guarira, iste eger liberatibur vel sanabitur. (Thurot 1869 : 62 cité dans Calvo Fernández et Esparza Torres 1993)

Ainsi, plusieurs auteurs italiens du XV^e siècle tels Antonio Mancinelli ou Guarino Verones ont recours au vernaculaire de façon analogue de ce que l'on trouve dans les *Grammaticae proverbiandi* que Calvo Fernández et Esparza Torres (1993 : 179) étudient à la période pré-humaniste du XV^e siècle, où l'on trouve un grand nombre de ce type de méthodes en Espagne. Mais ce serait essentiellement en Espagne où cette méthode aboutirait et inaugurerait l'apparition de tout un ensemble de textes qui auraient ensuite une grande diffusion dans les écoles. L'élaboration de la *GC* est à mettre en lien avec les méthodes des *Grammaticae*

proverbiandi que l'on identifie dans le projet pédagogique plus large de Nebrija, dans lesquelles s'inscrivent ses autres ouvrages : notamment, le dictionnaire bilingue, *Vocabulario español-latino* (1495) et la grammaire latine comprenant une traduction castillane, les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (1488) (ILCL). Il y a une forte affinité entre les ILCL (1488) et les GC (1492). Elles ont toutes deux le but de faciliter l'accès à la grammaire latine. Cette finalité est explicitement exprimée dans la rhétorique de justification de l'avant-texte où Nebrija (1492) mentionne d'ailleurs les ILCL (1488) comme outil propédeutique à l'apprentissage du latin :

I seguirse a otro no menor provecho que aquiste a los ombres de nuestra lengua, que querran estudiar la gramatica del latín ; por que, despues que sintieren bien el arte del castellano, lo cual no sera mui dificile por que es sobre la lengua que ia ellos sienten, quando passaren al latín, no avra cosa tan escura que no se les haga mui ligera, maior mente entreviniendo aquel Arte dela Gramatica que me mando hazer Vuestra Alteza, contraponiendo linea por linea el romance al latín ; por la cual forma de enseñar no seria maravilla saber la gramatica latina, no digo io en pocos meses, mas aun en pocos días, i mucho mejor que hasta aqui se deprendia en muchos años⁷⁷. (Nebrija 1946 [1492] : 10)

Selon Nebrija (1492), la GC permettra d'apprendre la grammaire latine, ce qui sera facilité en passant par le castillan qui est la langue maternelle des apprenants.

La GC comporte cinq livres divisés en deux parties : une première partie ayant pour but de codifier la langue, les différents livres qu'elle comporte traitant à leur tour d'orthographe, de prosodie, de morphologie (les parties du discours) et de syntaxe. Et, une deuxième partie constituée du cinquième livre sous la forme d'une grammaire propédeutique pour les étrangers. Pour Gómez Asencio (2015 : 178), il s'agit de deux grammaires distinctes. En témoigne le fait que le cinquième livre possède son propre titre (*Delas introducciones dela lengua catellana para los que de estraña lengua querran deprender*) et son propre avant-texte où Nebrija (1492) énonce à nouveau les objectifs poursuivis par son ouvrage. On note qu'à l'instar des IL, ce cinquième livre s'intitule *introducciones*. Pour Gómez Asencio (2015) encore,

⁷⁷ « Nous poursuivons avec un autre intérêt non des moindres pour les hommes de notre langue qui désirent apprendre la grammaire latine, parce qu'après avoir bien compris l'art [la grammaire] du castillan, ce qui ne sera pas très difficile, ayant pour objet la langue qu'ils entendent déjà, quand ils passeront au latin, il n'y aura rien qui soit si obscur qu'ils ne puissent l'apprendre rapidement, y intervenant surtout l'*Arte dela Grammatica* que Votre Altesse m'a commandée, juxtaposant ligne par ligne le roman et le latin. Avec cette forme d'enseignement, ce ne serait pas un miracle de connaître le latin, je ne dis pas en quelques mois mais même en peu de jours, et ce sera beaucoup mieux que jusqu'ici où on s'en défaisait en quelques années ».

Nebrija (1492) ferait une différence entre les concepts d'*Introductiones* et de *Gramática*. Les premiers ouvrages seraient des grammaires abrégées ayant pour objectif l'apprentissage d'une langue étrangère, ce qui est le cas des *IL* (apprentissage du latin) et du cinquième livre des *GC* (apprentissage du castillan pour apprenants étrangers). La *Gramática* serait, elle, une grammaire complète, comme en témoignent les quatre premiers livres de la *GC*. Nebrija décrit le verbe dans le troisième livre (morphologie X à XVI) consacré aux parties du discours, et dans le cinquième livre (chapitres III à XI).

5.3.2 La place du verbe dans la *GC*

Nebrija (1492) s'écarte partiellement de la tradition grammaticale latine, en ce qu'il énumère dix parties du discours contre les huit parties traditionnellement citées dans les grammaires latines :

Siguiese el tercero libro dela Gramática, que es dela dicion, ala cual, como diximos enel comienço desta obra, responde la Etymologia. Dicion se llama assi por que se dize como si mas clara mente la quisiessemos llamar palabra, pues ia la palabra no es cosa sino parte dela oracion. Los griegos comun mente distinguen ocho partes dela oracion: nombre, pronombre, articulo, verbo, participio, preposicion, adverbio, conjuncion. Los latinos no tienen articulo, mas distinguen la interjecion del adverbio, i assi hazen otras ocho partes dela oración: nombre, pronombre, verbo, participio, preposicion, adverbio, conjunción, interjecion. Nosotros con los griegos no distinguiremos la interjecion del adverbio; i añadiremos conel articulo el gerundio, el cual no tienen los griegos, i el nombre participial infinito, el cual no tienen los griegos ni latinos. Assi que seran por todas diez partes dela oracion enel castellano: nombre, pronombre, articulo, verbo, participio, gerundio, nombre participial infinito, preposicion, adverbio, conjuncion. Destas diez partes dela oracion diremos agora por orden en particular, i primera mente del nombre⁷⁸. (Nebrija 1946 [1492] : 57)

L'auteur compare continuellement le castillan aux modèles grec et latin. À la différence de ces deux langues, le castillan posséderait deux parties du discours supplémentaires : le *gerundio*

⁷⁸ « S'ensuit le troisième livre de la grammaire : celui concernant la diction : qui répond, comme nous le disions au début de cette œuvre, à l'étymologie. La diction se nomme ainsi parce qu'on la prononce : comme si, pour être plus clair, nous voudrions la nommer mot [palabra]. Car le mot n'est rien d'autre qu'une partie du discours. Les Grecs distinguent généralement huit parties du discours. Nom, pronom, article, verbe, participe, préposition, adverbe, conjonction. Les Latins ne possèdent pas d'article : mais ils distinguent l'interjection de l'adverbe : et ainsi ils font huit autres parties du discours. Nom, pronom, verbe, participe, préposition, adverbe, conjonction, interjection. Nous distinguons avec les Grecs l'interjection de l'adverbe : et nous ajoutons avec l'article le gérondif que les Grecs ne possèdent pas et le nombre participial infinito [nom participial indéfini] que ne possèdent ni les Grecs, ni les Latins. De sorte qu'il y aura en tout dix parties du discours en castillan : nom, pronom, article, verbe, participe, gérondif, nom participial indéfini, préposition, adverbe, conjonction. Nous exposerons à présent dans l'ordre chacune des dix parties du discours en commençant par le nom ».

et le *nombre participial infinito*. Il s'agit pour ce dernier concept d'une invention de Nebrija (1492) pour traiter les formes verbales composées, plus particulièrement de la forme participiale des formes composées formées avec *haber*. Nous reviendrons sur ce concept en détail dans ce qui suit.

5.3.2.1 Les cinq temps de l'indicatif

Dans le chapitre X (Del verbo) du troisième livre de la GC, Nebrija (1492) énumère cinq temps de l'indicatif et cinq pour le subjonctif. La terminologie de ces formes est élaborée à partir de calques latins : *tiempo presente*, *tiempo futuro* ou de traductions castillanes : *passado no acabado*, *passado acabado*, *passado mas que acabado*, *venídero*:

Los tiempos son cinco: presente, pasado no acabado, pasado acabado, pasado mas que acabado, venidero. Presente tiempo se llama aquel enel cual alguna cosa se haze agora, como diziendo io amo. Passado no acabado se llama enel cual alguna cosa se hazzia, como diziendo io amava. Passado acabado es aquel enel cual alguna cosa se hizo, como diziendo io ame. Passado y mas que acabado es aquel enel cual alguna cosa se avia hecho quando algo se hizo, como io te avia amado quando tu me amaste⁷⁹. (Nebrija 1946 [1492] : 77)

Dans cette présentation, Nebrija (1492) distingue trois temps pour le passé : *passado no acabado*, *passado acabado* et *passado mas que acabado*. Ce passage renvoie surtout à la classification de Priscien (Raby et Fournier 2014: 344). Il s'agit là d'une pratique courante partagée par les grammairiens portugais et français de la même période. Ce modèle est préféré à celui de Donat (IV^e) considéré comme trop élémentaire sur ce sujet. Ainsi, les grammairiens des vernaculaires tentent d'adapter leur description au « classement des temps et la terminologie de l'*Ars grammatica* » (Fournier 2013b: 1). Lorsqu'on analyse de plus près les définitions proposées pour les temps par Nebrija (1492), on observe que le signifié est déduit directement de la forme verbale ; le discours définitionnel s'articule autour de l'exemple du verbe vicair *hacer* qui est décliné à tous les temps : « Presente tiempo se llama aquel enel cual alguna cosa se haze agora ». Dans ce type de définition, le *definiendum* (« Presente tiempo ») est simplement dupliqué et le *definiens* (« se haze ») « n'est pas

⁷⁹ « Les temps sont cinq. *presente*. *passado no acabado*. *passado acabado*. *passado mas que acabado*. *venídero*. On appelle *Presente tiempo* [temps présent] le temps dans lequel quelque chose se fait maintenant, comme lorsqu'on dit *ío amo*. Le *Passado no acabado* [passé non achevé], celui dans lequel quelque chose se faisait, comme lorsqu'on dit *ío amava*. Le *Passado acabado* [passé achevé] est celui dans lequel quelque chose se fit, comme lorsqu'on dit *ío ame*. Le *Passado y mas que acabado* [passé et plus-que-parfait] est celui dans lequel quelque chose s'était fait quand quelque chose se fit, comme *ío te avia amado quando tu me amaste* ».

conceptualisé explicitement » (Fournier 2014: 4). Ainsi, ce n'est qu'à travers les exemples que le grammairien montre « le contenu de la catégorie qui fait l'objet de la définition » et non pas avec un métalangage et des concepts théoriques, ce qui implique que la catégorie « est donné, à l'intuition du locuteur natif, dans la forme de sa langue (maternelle) » (Fournier 2014 : 4). Il s'agit d'un procédé définitionnel particulier, qui s'adresse directement au savoir *épilinguistique*⁸⁰ du locuteur et qui fait l'économie d'un métalangage explicatif. L'auteur, à travers ce type de définitions, se borne à montrer la forme que comprend l'apprenant, mais fait l'économie d'une explication.

On peut ensuite se demander à quoi font référence les terminologiques *passado no acabado* et *passado acabado*. S'agit-il là de notions aspectuelles ? Ces termes apparaissent déjà antérieurement dans la traduction des IL, les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (ILRL) (1488), où dans la partie rédigée en castillan Nebrija traduit les termes latins (Gómez Asencio 2015 : 194). Dans les ILRL (1488), certains termes latins sont rendus dans la traduction par des doublets : certains termes sont des calques du latin, d'autres des traductions en vernaculaire. Les derniers permettant en quelque sorte une remotivation des termes latins, c'est-à-dire qu'ils rendent possible l'accès au signifié à des apprenants pour qui les termes latins sont devenus opaques (Gómez Asencio 2015 : 194). Ainsi, pour le *praeteritum perfectum*, on trouve le calque latin *pretérito perfecto*, mais également le terme traduit en castillan *pasado & acabado*. Le même processus est employé pour l'IMP et le PQP. De même, Nebrija propose *futuro* ou *venidero* pour le terme latin *futurum*. Nebrija reprend ainsi les termes du modèle latin. Voici précisément ce que l'on trouve dans les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (1488 [1492-1494]):

<i>Indicativo modo</i>	<i>Por manera de mostrar</i>
<i>Tempore praesenti</i>	<i>En el tiempo presente</i>
<i>Amo.</i>	<i>Yo amo.</i>
<i>Amas.</i>	<i>Tu amas.</i>
<i>Amat.</i>	<i>Aquel ama.</i>
<i>Amamus.</i>	<i>Nos amamos.</i>
<i>Amatis.</i>	<i>Vos amays.</i>
<i>Amant.</i>	<i>Aquellos aman.</i>
<i>Praeterito imperfecto.</i>	<i>En el tiẽpo pasado i no acabado.</i>
<i>Amabam.</i>	<i>yo amava</i>

⁸⁰ Colombat et al. (2010 : 45-46) : « L'activité épilinguistique correspond à une activité métalinguistique souvent non consciente, à laquelle tout locuteur a recours dans son activité langagière, "qui est au cœur de l'activité de langage et que l'on peut constater déjà chez l'enfant" (Culioli, 1990 : 18) ».

Etc.

(Nerbija ca 1492-1494: 6r°)

Cette remotivation des étiquettes reprend fidèlement l'organisation de Priscien (VI^e) pour les temps du passé. Chez Priscien (VI^e), le terme central était le *perfectum* alors que pour Nebrija dans la GC (1492), c'est le terme *acabado* qui joue ce rôle de critère distinctif (*passado no acabado vs pasado acabado vs pasado mas que acabado*). À l'instar du *perfectum* chez Priscien (VI^e), le critère terminologique *acabado* ne fonctionne pas de façon binaire, i.e. l'emploi d'un critère aspectuel de type achevé qui implique une opposition achevé vs non achevé, mais présente des degrés d'achèvement (*passado mas que acabado*) (Fournier 2013b : 2-3). Notons encore qu'à travers le processus définitionnel choisi par Nebrija (1492), on fait l'impasse, pour l'IMP, sur une partie de la définition de Priscien (VI^e). Nebrija (1492) ne décrit pas l'IMP comme une action qui commence d'être faite, mais note uniquement l'absence de borne finale (« *Passado no acabado se llama enel cual aguna cosa se hazzía. como diziendo ío amava* »).

Enfin, dans le texte de 1488, Nebrija traduit la seule forme de *amavi* latin du *preterito perfectum* par trois formes castillanes : « *ame he y ove amado* ». À ce moment, Nebrija est donc conscient de l'existence des formes composées et choisit de les assigner à une catégorie unique. Cependant, si les formes composées ne sont pas nommées dans les définitions des cinq temps de la GC (1492) que nous citons plus haut (« *Passado acabado es aquel enel cual alguna cosa se hizo como diziendo ío ame* »), c'est que l'auteur leur accorde un statut particulier. Conscient du surplus des formes castillanes par rapport au latin, Nebrija va forger des outils métalinguistiques permettant une extension de la grammaire latine. Nous présentons ces outils dans la partie qui suit.

5.3.3 Le statut des formes composées : *circunloquios*, *rodeos* et *nombre verbal infinito*.

Un exemple d'extension de la grammaire latine.

Nebrija (1492) ne retient que cinq temps de l'indicatif dans les GC. Cela ne signifie pas qu'il écarte les formes composées castillanes. Il leur attribue un statut différent, inférieur aux formes simples, héritées du latin. Cela amène le grammairien à forger un certain nombre de nouveaux outils : les *circunloquios*, *rodeos* et le *nombre verbal infinito*. On retrouve des termes caractéristiques des *Grammaticae proverbiandi*, que nous évoquions plus haut et qui trouvent une place dans l'analyse du castillan. Il s'agit d'un moyen pour expliquer les formes latines qui

ne trouvent pas d'équivalent synthétique en vernaculaire et qui sont rendues par périphrases, de manière analytique, tels les temps composés. C'est aux formes analytiques que Nebrija (1492) consacre le chapitre XI (*Delos circunloquíos del verbo* [Des circonlocutions du verbe]) du troisième livre qui vient directement après le chapitre consacré au verbe. L'auteur y regroupe toutes les formes verbales simples qui manquent en castillan par rapport au latin. On trouve déjà le terme *circumloquimur* dans la partie latine des ILRL (1488)⁸¹ à trois reprises. Le terme y sert à suppléer (ou bien substituer un élément à un autre), sous certaines conditions en latin, un élément à l'aide d'un autre. Dans la partie castillane, Nebrija traduit ce terme par *suplimos* par deux fois et par *por circunloquio suplimos* dans le troisième cas. Il s'agit de la première mention du terme *circunloquio* dans l'histoire de la langue espagnole (Gómez Asencio 2015 : 210-211).

Le chapitre XI (*Delos circunloquíos del verbo*) traite les formes verbales qui se composent avec plus d'un mot, dont les temps composés formés à partir du verbe *haber* et du participe. Nebrija isole le participe de cette séquence et le nomme *nombre participial infinito* (nom participial indéfini⁸²) (NPI). Le NPI est une nouvelle partie du discours inventée par Nebrija (1492). Ce dernier lui consacre même le chapitre XIV du troisième livre où il écrit :

*Una otra parte dela oracion tiene nuestra lengua: la cual no se puede reduzir a ninguna delas otras nueve: i menos la tiene el griego, latín, ebraico, i aravigo; e, por que aun entre nos otros no tiene nombre, osemosla llamar nombre participial infinito: nombre, por que significa substancia i no tiene tiempos; participial por que es semejante al participio del tiempo pasado; infinito, por que no tiene generos ni numeros ni casos ni personas determinadas. Esta parte fue hallada para que con elle i con este verbo. e. as. ove se suplan algunos tiempos de los que falta es castellano del latín, e aun para dezir por rodeo algunos delos que tiene, segun que mas larga mente lo diximos enel Onzeno capitulo deste libro*⁸³. (Nebrija 1946 [1492]: 83)

⁸¹ Nebrija (1488 : 149-150).

⁸² Traduction par Díaz Villalba (2017 : 240).

⁸³ Traduit par Díaz Villalba (2017 : 347 ; 349) : « Il y a dans notre langue une autre partie du discours, que l'on ne peut réduire à aucune des neuf autres. Elle n'existe ni en grec ni en latin ni en hébreu ni en arabe. Comme elle n'a pas encore de nom chez nous, osons l'appeler nombre participial infinito [nom participial indéfini] : <Il est> nom, parce qu'il signifie substance et n'a pas de temps ; <il est> participial, parce qu'il ressemble au participe du temps passe ; infini, parce qu'il n'a pas de genre, nombre, cas, ni personnes déterminées. Cette partie a été trouvée afin de suppléer, avec le verbe e, as, ove [(j') ai, (tu) as, (j')eus], aux temps du latin qui n'existent pas en castillan, ainsi que pour dire grâce à une périphrase quelques-uns des temps qui existent déjà en castillan, comme nous l'avions indiqué plus longuement dans le onzième chapitre de ce livre ».

Le NPI aurait en même temps les caractéristiques d'une forme nominale et d'une forme verbale qui s'associe au verbe *haber*. Les procédés inventés par Nebrija (1492) (*circunloquios*, NPI) ont le but de palier au décalage qui s'est instauré entre les faits de langue propres au castillan et le latin. L'auteur compare le système castillan à celui d'autres langues (latin, grec, hébreux, arabe). Il s'agit d'un procédé commun des grammairiens de la Renaissance. C'est ce procédé contrastif que l'on retrouve dans un autre passage du chapitre XI :

*Assi como en muchas cosas la lengua castellana abunda sobre el latín, assi por el contrario la lengua latina sobra al castellano, como enesto dela conjugacion*⁸⁴. (Nebrija 1946 [1492] : 77-78)

Nebrija (1492) procède ici à une comparaison entre le castillan et le latin. Il ne s'agirait en fait pas d'une démarche contrastive entre les deux langues mais d'un « imaginaire et des outils techniques de description qui caractérisent [...] l'activité des premiers descripteurs des langues vernaculaires » (Fournier 2014: 5). Les formes analytiques de l'espagnol ne s'accordent pas avec le modèle latin où ne figureraient que des formes synthétiques, ce qui pose le problème de leur intégration dans le système verbal. La comparaison aboutit ainsi au constat d'un manque du castillan sur le plan morphologique.

Un autre concept employé par Nebrija (1492) pour décrire les formes composées est le concept *por rodeo* (détour⁸⁵). Si on observe de plus près les formes qui se construisent par circonlocution, on peut voir qu'à un temps verbal (ex : *passado acabado*) correspondent plusieurs formes composées. Ainsi, le *passado acabado por rodeo* peut être exprimé par deux formes (« por rodeo en dos maneras ») :

*Tiene tan bien el castellano en la boz activa menos tiempos que el latin, los cuales dize por rodeo deste verbo e as [haber] y del nombre verbal infinito del cual diremos abaxo en su lugar. y aun algunos tiempos delos que tiene propios dize tan bien por rodeo; assi que dize el pasado acabado por rodeo en dos maneras, una por el presente del indicativo, y otra por el mesmo pasado acabado, diziendo io e amado i ove amado [...]*⁸⁶. (Nebrija 1946 [1492] :79)

⁸⁴ Traduit en partie par Diaz Villalba (2017 : 341) : « De meme que la langue castillane est plus riche que le latin pour certains aspects, de meme la langue latine depasse le castillan notamment du point de vue de la conjugaison ».

⁸⁵ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 342). D'après l'auteur l'expression « decir por rodeo » traduirait très probablement le verbe « cirumloquor » (« dire autour de, dire en contournant ») d'origine latine.

⁸⁶ « Le castellan possède également moins de temps que le latin à la voix active : lesquels s'expriment par périphrases [por rodeo] à partir des verbes *e* [ser], *as* [haber] et du nom verbal indéfini [nombre verbal infinito] : nous en parlons ci-dessous en lieu et place. Et certains des verbes qu'il [le castellan] possède sous forme propre

Les formes composées viendraient combler les formes de la voix active par rapport au latin. Nebrija départage le système en formes *propios* et formes *por rodeo* ou *circunloquios*. On peut interpréter cette hiérarchisation des formes comme l'appréciation d'une primauté accordée à la forme simple par rapport à la forme composée sur le modèle des formes latines. On retrouvera cette idée encore au XVIII^e siècle dans la grammaire de la Real Academia Española (1771) qui qualifie la forme composée d'*improprio*. RENVOI

Pour Gómez Asencio (2015 : 212), la relation de *por rodeo* à *circunloquios* chez Nebrija serait celle de genre à espèce. Plus précisément, le terme *por rodeo* ne recouvrirait pas une catégorie précise mais décrirait plutôt un processus, un mécanisme opératif ayant pour but de suppléer la carence du castillan par rapport au latin. C'est aussi dans ce sens que le terme *per rodeo* sera employé par Barros (1540) pour le portugais. Effectivement, la classe des *rodeos* ne se rapporte pas uniquement au verbe mais inclut les superlatifs et les adverbes. Concernant le verbe, les *rodeos* visent les constructions *ser* + participe en *-do*, les formes composées de la séquence *haber* + formes participiales en *-do*, les formes du futur (*amar-é, amar-ás*), les formes du conditionnel (*amar-ía*) et ce que Nebrija nomme « El venidero del infinitivo » (*espero amar, pienso leer, entiendo oír*) (Gómez Asencio 2015 : 212).

5.3.4 Bilan : Nebrija (1492)

La première grammaire moderne des langues romanes s'inscrit pleinement dans le paradigme des grammaires latines. Nebrija, lui-même, est l'auteur d'une grammaire latine qui connaît un succès considérable. En cela, il est considéré comme l'initiateur du mouvement humaniste dans la péninsule ibérique. En ce qui concerne le système verbal, Nebrija reprend le modèle latin en cinq temps verbaux pour l'indicatif. Conscient de l'existence de formes composées castillanes qui n'existaient pas en latin, Nebrija fait le choix de forger de nouveaux outils pour rendre compte de ce phénomène. Les nouvelles formes ne donnent pas lieu à de nouvelles catégories temporelles, mais elles constituent des périphrases (*rodeos*) et des circonlocutions (*circunloquios*), des catégories héritées du cadre latin. Nous avons brièvement tenté, à travers les descriptions du verbe, de montrer le rôle fondamental que jouent les *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (1488 [1492-1494]) dans l'élaboration de la *Gramática de la lengua castellana* (1492). Le rôle de la traduction de grammaire latine est une étape

[*propios* = formés sur eux-mêmes] s'expriment également par périphrase. C'est ainsi qu'il exprime le *passado acabado* [passé achevé = PPS] par détour [*por rodeo*] de deux manières. L'une à l'aide du présent de l'indicatif et l'autre à l'aide du même *passado acabado* : disant *ío e amado. y ove amado* ».

importante en vue de la grammatisation des vernaculaires. On observe ce phénomène notamment pour le français dans les traductions du Donat à partir du XV^e siècle (Colombat et al. 2010 : 121-122). À travers la manifestation du transfert des outils métalinguistiques du latin vers le castillan, on peut aussi retenir la stratégie pédagogique de Nebrija qui traduit nombre de termes métalinguistiques latins en castillan (ex : *pasado acabado*), les rendant ainsi plus accessibles à des apprenants. Bien que nous ayons mis en avant le fait que la *GC* hérite des *Grammaticae proverbiandi* et s’inscrivant dans une méthode propédeutique dans le but d’apprendre le latin, Nebrija propose cette grammaire aussi aux enfants, et la destine également à la Reine de Castille à une période où les femmes n’apprenaient normalement pas le latin. Cette tentative de traduction des termes latins en vernaculaire fut cependant un échec relatif dans le sens où elle ne fut suivie qu’à de rares occasions par d’autres auteurs postérieurs (Gómez Asencio 2015 : 216)⁸⁷. Comme nous le mentionnions en préambule, nous traitons dans ce chapitre aussi la grammaire portugaise de Barros (1540) qui se présente, chronologiquement, comme la deuxième grammaire romane complète publiée dans la péninsule ibérique. L’intérêt de traiter conjointement de la *Grammatica da lingua portuguesa* (1540) et de la *GC* (1492) est accentué par le fait que Barros ait repris un certain nombre d’idées et de termes à Nebrija (Gómez Asencio 2015).

5.4 Barros: la *Grammatica da lingua portuguesa* (1540)

5.4.1 Contexte de Barros

La *Grammatica da lingua portuguesa* (1540) (*GP*) de Barros est considérée comme la première grammaire portugaise complète, bien qu’elle soit précédée de la *Grammatica da Lingoagem portuguesa* (1536) de Fernão de Oliveira (Gómez Asencio 2015 : 179). Les projets de ces deux grammaires sont d’un ordre différent. La grammaire d’Oliveira traite principalement des questions d’ordre orthographique (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 171)⁸⁸. Barros (1530) annonce lui-même qu’il écrit la première grammaire de sa langue. Cela s’explique par le fait que le travail d’Oliveira consiste principalement en un assemblage de notes, ce qui correspond davantage à un projet d’essai qu’à une grammaire dans l’esprit de Barros. Les travaux de Barros relatifs à la langue ne se réduisent pas à la *GP* (1540), mais sont déployés dans plusieurs de ses œuvres. Barros se consacre à un projet pédagogique, avec le but d’enseigner la langue

⁸⁷ Voir également Seco (1992 : 49–51) ; Esparza (2006 : 75).

⁸⁸ Voir également Vasconcelos (1932).

aux enfants, dont la *GP* est une des composantes ⁸⁹. Parmi les sources importantes de Barros (1540) figure Nebrija. Ce lien est d'autant plus sensible dans les chapitres consacrés au temps dans les deux grammaires.

5.4.2 Présentation des temps verbaux

5.4.2.1 Les temps simples

Dans la *GP*, le verbe est traité aux pages 17v° à 28r°. Les définitions des temps de l'indicatif figurent à la page 20r°, alors que le traitement des formes analytiques est décrit aux pages 25r° et 25v°. À l'instar de la grammaire latine, l'indicatif portugais contiendrait selon Barros (1540) cinq temps verbaux :

Temos em nóssa linguágem cinco tempos comos os latinos : presente, passado por acabár, passado acabádo, passado mais que acabádo, e vindouro, ou futuro. Presente chamanos aquelle em oquál fazemos algũa óbra presente. Exemplo, Eu amo, per onde demóstro que neste tempo presente fáço esta óbra de amár. Passádo por acabár e quelle per que móstro em outro tẽpo fazer algũa cousa : como quando digo. Eu amáva. Passádo acabádo : como quando disser. Eu amey. Passádo mais que acabádo : como, Eu amára, ou soprindo per rodeo : dizendo. Eu tinha amádo, per oqual tempo demostramos ter dádo fim à óbra. Tempo vindouro e aquelle em oqual se á de fazer algũa óbra : como se disser. Eu amarey⁹⁰. (Barros 1540 : 20 r°)

Cet inventaire des définitions des cinq temps verbaux de l'indicatif appelle une série de remarques. Premièrement, la terminologie n'est pas entièrement calquée sur le latin mais, comme chez Nebrija (1492) avant lui, Barros (1540) procède à une traduction du métalangage en vernaculaire. En témoignent les termes *Passádo por acabár*, *Passádo acabádo*, *Passádo mais que acabádo* et *vindouro*. Au niveau quantitatif, Barros (1540) emploie plus de termes techniques que Nebrija (1492) dans la *GP* (1540) ; ainsi l'auteur met en œuvre plusieurs procédés terminologiques différents pour une catégorie. C'est ce que l'on peut constater à travers l'étude contrastive menée par Gómez Asencio (2015) sur la *GP* (1540) et la *GC* (1492).

⁸⁹ Voir également Buescu (1984 : 99-108).

⁹⁰ « Nous possédons dans notre langage cinq temps comme les Latins : *presente*, *passádo por acabár* [passé imparfait], *passádo acabádo* [passé parfait], *passádo mais que acabádo* [passé plus-que-parfait], et *vindouro*, ou *futuro*. Nous appelons présent ce en quoi nous faisons une action présente. Par exemple, *Eu amo*, par où je démontre que je fais [fàço] cette action d'aimer au temps présent. Le passé imparfait [*Passádo por acabár*] est ce par quoi je montre que je fais quelque chose dans un autre temps : comme quand je dis. *Eu amáva*. Le passé parfait [*Passádo acabádo*] : comme quand on dit. *Eu amey*. Le passé plus-que-parfait [*Passádo mais que acabádo*] : comme, *Eu amára*, ou suppléé par détour [*soprindo per rodeo*] disant. *Eu tinha amádo* ; par ce temps nous démontrons que nous avons mis un terme à l'action. Le temps futur [*Tempo vindouro*] est celui dans lequel on va faire une action : comme on dit. *Eu amarey* ».

Là où Nebrija (1492) emploie un seul terme pour le parfait (*Pasado acabado*), Barros (1540) emploie trois termes (*Passádo acabado* ; *Pretérito perfeito* ; *perfeito*) :

AdN (GC)	JdB (GP)
Presente	Presente
Pasado no acabado	Passádo por acabár Passádo nam acabádo (<i>amava</i>)
Pasado acabado	Passádo acabado (<i>amei</i>)
	Pretérito perfeito (<i>amei</i>)
	Pretérito (<i>amei</i>)
Pasado más que acabado	Passádo máis que acabádo
Futuro	Futuro
Venidero	Vindoiro - Vindouro

Tableau 12: Comparaison entre les termes employés pour les tiroirs de l'indicatif dans la GC (1492) et la GP (1540) (Gómez Asencio 2015 : 194)

Ainsi, pour la forme *amei*, Barros (1540) emploie trois termes différents : une traduction en vernaculaire (*Passádo acabádo*), une traduction calquée partiellement sur le latin (*Pretérito perfeito*) et un calque du terme latin (*Pretérito*). On peut retenir que Barros applique la même stratégie pédagogique que Nebrija, qui vise à rendre accessible pour l'apprenant, à travers la traduction en vernaculaire, les concepts théoriques (Gómez Asencio 2015. 194). Deuxièmement, en ce qui concerne le classement des temps, Barros (1540) dresse un inventaire élémentaire des temps et suit, à l'image de Nebrija (1492), le modèle de Priscien (VI^e), en cinq temps, dont trois passés. Ici encore, les temps verbaux du passé s'articulent autour du terme *acabado*, et opèrent comme des degrés (ex. : *Passádo mais que acabádo*). Troisièmement, on s'intéresse au contenu définitionnel des temps. À ce titre, on note que la première partie de la définition du présent est une traduction quasiment littérale du texte de Nebrija (1492) :

Nebrija (1946 [1492] : 77-78): « <i>Presente tiempo se llama aquel enel cual alguna cosa se haze agora, como diziendo io amo</i> ».	Barros (1540: 20r^o): « <i>Presente chamanos aquella em oquál fazemos algũa óbra presente. Exemplo, Eu amo, per onde demóstro que neste tempo presente fáco esta óbra de amár</i> ».

Tableau 13: Définitions du présent chez Nebrija (1492) et Barros (1540)

On note ensuite que dans les deux textes, le recours au déictique change quelque peu (Fournier 2013b : 7). Là où Nebrija (1492) emploie *ahora*, Barros emploie une formule

synonyme à travers « neste tempo presente ». Dans les deux cas, il s'agit de formules déictiques ; le temps de l'évènement est présent par rapport au moment d'énonciation. Cette formule permet ensuite à Barros (1540) de définir l'imparfait : « Passádo por acabár e aquella per que **móstro em outro tempo**⁹¹ fazer algũa cousa : como quando digo. Eu amáua ». À travers cette définition, l'auteur implique une référence partielle au déictique utilisée dans la définition du présent (« neste tempo presente »). Il s'agit donc d'un présent, mais dans un temps autre que le moment d'énonciation, i.e. c'est un présent dans le passé, qui implique un autre moment de comparaison dans le passé. En transformant le contenu définitionnel par rapport à son modèle, Barros (1540) parvient à décrire le caractère translaté de l'imparfait. On trouve ce type de définition de l'imparfait déjà chez le grammairien alexandrin Maxime Planude dès le XIV^e siècle (Fournier 2013b: 7)⁹². Dans les grammaires françaises, on trouve cette caractérisation de l'imparfait chez Maupas (1607) et ensuite dans la *Grammaire générale et raisonnée* (1660), bien que le dispositif sur lequel s'appuient ces caractérisations soient différentes. (voir chapitres 8.2.5.1 et 9.1.3.2). On note une autre particularité dans la définition de l'imparfait : l'exemple censé illustrer le temps verbal utilise la forme d'un infinitif personnel. Cela permet « en portugais de ne pas actualiser le procès fazer, d'éviter, dans ce cas, la reprise du definiendum dans le definiens ». En conséquence « l'absence d'actualisation précisément d'un procès à l'imparfait » est donnée sans que cela soit décrit explicitement par le métalangage (Fournier 2013b : 7).

Enfin, à travers le traitement de la forme composée du PQP, on retrouve le concept espagnol *por rodeo* que nous avons rencontré chez Nebrija (1492), cette fois accompagné du terme *soprindo* (« Passádo mais que acabádo : como, Eu amára, ou soprindo per rodeo : dizendo. Eu tinha amádo, per oqual tempo demostramos ter dádo fim à óbra»). Ainsi, Barros (1540) choisit la même stratégie que Nebrija (1492) pour rendre compte des temps composés. Dans la partie suivante nous décrivons plus en détail les procédés employés par Barros pour traiter des formes analytiques.

5.4.3 Les formes analytiques : les *suprimentos*

Barros (1540) consacre les deux passages suivants aux temps analytiques, intitulés « Dalgũus suprimentos que temos dos tempos peraneira de rodeo » (25r^o) et « Dos preteritos e

⁹¹ Marqué en gras par nous.

⁹² Voir également Lallot (1983).

participios » (26v°). Nous nous intéressons au premier passage qui traite des moyens dont dispose le portugais pour rendre les formes latines, alors que le deuxième donne essentiellement des indications morphologiques.

5.4.3.1 Les *suprimentos*

Le titre du premier passage (« Dalgũus *suprimentos* que temos dos tempos permeneira de rodeo ») comporte le terme *suprimentos* (suppléments, dans le sens de supplétion⁹³) que nous avons rencontré de façon déclinée dans la définition du PQP (« Passádo mais que acabádo : como, Eu amára, ou soprindo per rodeo : dizendo. Eu tinha amádo [...] »). Le terme *suprimentos*, à l'instar des termes *rodeo* et *circunloquio*, renvoie à la méthode des *Grammaticae proverbiandi* que nous évoquions plus haut. Ces ouvrages propédeutiques comportaient des chapitres relatifs aux *suppletio* qui commentaient la façon de suppléer des constructions latines non acceptables par le vernaculaire. Le terme *suplir* se trouve d'ailleurs déjà chez Nebrija (1492), à trois occasions, en lien avec les phénomènes de *circunloquios* ou de *rodeos*, pour exprimer les manques du castillan par rapport au latin (Gómez Asencio 2015 : 200). Dans la *GP* (1540), les termes *soprir-suprir*, *soprimento-suprimento* sont employés de manière plus fréquente que chez Nebrija et reçoivent une application beaucoup plus large qui ne se limite pas aux formes flexionnelles. C'est ce que l'on peut noter dans le tableau ci-dessous constitué par Gómez Asencio (2015 : 200) :

⁹³ Traduction par Villalba (2017 : 353).

	Lingua latina	Suprimos em nóssa linguagem por
1°	Vóz passiva	Vérbo <i>ser</i> +-DO
2°	Partiçípio futuro na vóz ativa	Vérbo <i>haver</i> +DE+-R : [h]ei-de ler os livros
3°	Alguns tempos vèrbáes	Verbo <i>ter</i> +-DO
4°	Tempo vindoiro	<i>amará, lerá, ouvirá, será</i> "con o acento no á final"
5°	Nome comparativo	<i>máis</i> + nome positivo
6°	Muitos nomes que a lingua latina tem	Infinitivos do presente tempo, poendo-lhe seu artigo com que ficam nomes vèrbáes
7°	Muitos vérbos da lingu latina (que a nóssa nam tem)	Vérbo <i>haver</i> , o quá se ajunta con nome : [h]ei vergonha, [h]ei medo, (h)ei fóme, [h]ei frío

Tableau 14: Champ d'application des termes *soprir-surprir*, *soprimento-suprimento* dans la GP (1540) (Gómez Asencio 2015: 200)

Le tableau montre le champ d'application relativement large des termes *soprir-surprir*, *soprimento-suprimento*. Ils sont appliqués à des formes flexionnelles (aux points 1°-5°) et à des formes lexicales (6°-7°).

5.4.3.2 Le concept des per rodeos

Barros (1540) emploie les termes *suprimentos*, *per rodeo* et *circunlóquio* pour désigner les formes périphrastiques qui suppléent les formes manquantes du portugais par rapport au latin, là où Nebrija (1492) employait quasi exclusivement les termes *rodeos* ou *circunloquios*. Cependant, Barros (1540) emploie les termes *per rodeo* et *circunlóquio* de manière synonymique, là où Nebrija (1492) semble instaurer une relation de genre à espèce entre les *por rodeos* et les *circunloquios*, leur attribuant des rôles quelque peu différents (Gómez Asencio 2015 : 212). Enfin, Barros (1540) distingue entre *per rodeos* et les *suprimentos*. Les *suprimentos* reçoivent une application assez large, comme on le voit dans le tableau ci-dessus. À la différence de Nebrija (1492), Barros (1540) applique le terme *per rodeo* à un champ beaucoup plus étroit, c'est-à-dire uniquement à des formes verbales, où le grammairien du castillan appliquait le terme également aux formes adverbiales (Gómez Asencio 2015 : 213). Barros (1540) explique ainsi que certains temps simples du latin sont exprimés par le moyen de formes composées en portugais ; les formes *per rodeos* :

Temos ainda em as nóssas coniugações algũs tempos que dizemos per rodeo : assy por uso de nóſſa linguágem : como para significár algũs que os Latinos tem, de que nós careçemos, os quáes poderá bê sentir os seus grammáticos : principalmente no módo optativo e suiuntivo⁹⁴. (Barros 1540 : 25r -25v°)

Selon Barros (1540), ce serait dans les modes de l'optatif et du subjonctif que l'on trouverait la majorité des formes composées. Dans les faits, l'auteur nomme uniquement plusieurs variantes du plus-que-parfait et présente les formes composées comme un principe de formation prolifique, facilement applicables à d'autres éléments et dont il n'est pas nécessaire de présenter toutes les formes existantes :

Algũs outros módos temos de uariar e suprir os tempos de nóssas coniugações : os quáes por acõteçerem poucas uezes leixo, e tambem por dár materia aos coriósos que nisso quisçerem entender. Estes me pareçem a fáz pera esta nóssa intruduçám : e que ao uso da nóssa linguíagem sam mais comũus⁹⁵. (Barros 1540 : 26r°)

Un peu plus tôt dans le texte, Barros (1540) propose même une définition propre du concept des temps *per rodeo*:

Chamanos tempo per rodeo, quando simplesmente nam podemos usár dalgũ, então pera ô sinificár tomamos este verbo, tenho, na quelle tẽpo que ẽ mais confórme ao verbo que queremos cõiugár, e cõ o seu participio paſádo dizemos, tiuęra amádo : como se póde ver no tẽpo paſádo e mais que acabádo no módo pera de seiár, o quá suprimos per este rodeo, por nam termos simples com que ô sinificár⁹⁶. (Barros 1540 : 25v°)

En accordant aux temps *per rodeo* une définition propre, Barros (1540) renforce et explicite une idée déjà présente chez Nebrija (1492). Chez Barros (1540), le terme est quasi synonyme de temps composés, identifiant un groupe de formes partageant des traits de formation

⁹⁴ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 354) : « Par ailleurs, nous avons dans nos conjugaisons quelques temps que nous disons au moyen d'un *rodeo* [circonlocution], aussi bien des temps qui sont formés par l'usage de notre langue que d'autres temps créés pour signifier quelques temps que les Latins ont et qui nous manquent, notamment dans les modes optatif et subjonctif ».

⁹⁵ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 354) : « Nous avons encore d'autres façons pour varier et suppléer aux temps des conjugaisons. Mais comme ils n'apparaissent que rarement, je n'en tiendrai pas compte. Je donne ainsi de la matière aux curieux qui voudraient approfondir la question. Les temps que j'ai mentionnés me semblent suffisants pour cette introduction et pour comprendre les plus communs dans l'usage de notre langue ».

⁹⁶ Traduit en partie par Diaz Villalba (2017 : 355) : « Nous parlons de "tempo per rodeo" [temps au moyen d'une périphrase] lorsque, ne disposant d'aucun temps simple convenable, nous prenons, afin de signifier la même chose, le verbe *tenho* dans le temps qui est le plus conforme au verbe que nous voulons conjuguer et le participe passé de ce dernier, si bien que nous disons *tiuęra amádo* : comme on peut le voir dans le temps passé et plus-que-parfait au mode de l'optatif auquel nous suppléons par ce détour [*rodeo*] parce que nous n'avons pas de [temps] simples pour le signifier ».

communs. Et des traits sémantiques (Diaz Villalba 2017 : 355) ? Ensuite, Barros (1540) décrit la valeur sémantique qu'il attribue au plus-que-parfait, et dont on peut admettre qu'il l'étend à l'ensemble des formes analytiques :

Temos mais agũus tẽpos simples, os quães por cópia da nóõa linguágem mais que por defeito della, os podemos dizer tãbẽ per rodeo : como tẽpo paõado mais ã acabádo do módo pera demostrár, o quál simples dizemos amára, e per rodeo na mesma sinificaã, tinha amádo. Áinda ã parece no sentido, ã estes tẽpos simples cõ o participio dã á óbra algũa mais perfeiã õ tẽpo⁹⁷.
(Barros 1540 : 25v°)

Dans cet extrait, Barros prend l'exemple du plus-que-parfait pour lequel il existe deux variantes : *amára* et *tinha amádo*. Il s'agit ici d'un cas intéressant d'application du concept *per rodeo*, qui comme les *cincolóquios* et *suprimos* sert normalement chez l'auteur à nommer les formes qui manquent en comparaison au latin. La forme périphrastique (*tinha amádo*) du PQP est déjà présente dans la langue sous une forme simple (*amára*) et ne vient donc pas combler un manque. Cette forme viendrait, au contraire, apporter quelque chose en plus exprimé dans la langue. La présence de deux formes pour une même catégorie amène le grammairien à les distinguer sémantiquement (Gómez Asencio 2015 : 213). C'est ce que fait l'auteur quand il écrit au sujet du PQP analytique : « ã estes tẽpos simples cõ o participio dã á óbra algũa mais perfeiã õ tẽpo », suggérant par là un trait perfectif commun aux formes composées.

5.4.4 Conclusion : influences et rapports entre Nebrija (1492) et Barros (1540)

5.4.4.1 Indices d'une influence

Dans son étude contrastive accordée à la terminologie métalinguistique et aux concepts mis en œuvre dans les grammaires de Nebrija (1492) et Barros (1540), Gómez Asencio (2015) démontre que le grammairien portugais a très certainement lu le grammairien du castillan. Cela ressort assez nettement du chapitre accordé au verbe. Cependant, Barros (1540) n'aurait pas seulement eu accès aux textes de 1492 de Nebrija, mais également aux *Introducciones*

⁹⁷ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 355) : « Nous avons encore quelques temps simples que l'on peut dire également par *rodeo* où notre langue montre sa richesse plutôt que son défaut. Par exemple, le plus-que-parfait du mode indicatif, qui dans sa forme simple est *amara*, il est, avec la même signification mais au moyen d'un *rodeo* [periphrase], *tinha amado*. Bien que, d'après leur sens, ces temps simples avec le participe donnent à l'action une certaine perfection dans le temps ».

latinas contrapuesto el romance al latín (1488). En témoigne la présentation des modes, très proches dans les deux manuels :

AdN (<i>Introducciones...</i> ca 1488)	JdB (<i>GP</i>, 1540)	
<i>Por manera de mostrar</i>	<i>indicativo</i>	<i>Módo pera demostrár</i>
<i>Por manera de mandar</i>	<i>imperativo</i>	<i>Módo pera mandár</i>
<i>Por manera de desear</i>	<i>outativo</i>	<i>Módo pera desejár</i>
<i>Por manera de ayuntar</i>	<i>sujuntivo</i>	<i>Módo pera-d'ajuntár</i>
<i>Por manera infinita</i>	<i>infinitivo</i>	<i>Módo infinito</i>

Tableau 15: Comparaison des modes entre Nebrija (1488) et Barros (1540) dans Gómez Asencio (2015 : 193)

Dans les ILRL (1488), Nebrija traduit les modes en castillan alors que dans les GC (1492), il choisit d'utiliser les calques latins (Gómez Asencio 2015 : 193). Gómez Asencio en conclut que l'on peut faire trois hypothèses en ce concerne les similarités entre les deux grammairiens : soit les deux auteurs ont individuellement développé des idées originales chacun de leur côté, soit les deux auteurs ont eu accès à une même source commune, soit, ce qui paraît le plus envisageable, Barros (1540) a non seulement eu accès aux grammaires de 1492 de Nebrija, mais également aux grammaires antérieures, dont les ILRL (1488). Bien que Barros (1540) déclare lui-même vouloir suivre l'ordre et la terminologie latine, cet exemple illustre, à l'instar des ILRL (1488), la démarche pédagogique poursuivie par l'auteur, qui donne à l'apprenant des termes traduits en vernaculaire, là où les termes latinisants peuvent s'avérer opaques (Gómez Asencio 2015 : 193).

5.4.4.2 Le traitement des formes composées :

Nebrija (1492) et Barros (1540) adoptent la même approche dans le traitement des formes composées. Conscients des faits de langues et de l'abondance des nouvelles formes analytiques vernaculaires, les deux auteurs choisissent de conserver le modèle théorique de la matrice latine. Comme chez Nebrija (1492), la présence de formes composées vernaculaires ne donne pas lieu à la création de nouvelles catégories. Les nouvelles formes analytiques sont « décrites comme des sortes de variantes de formes synthétiques héritées » (Raby et Fournier 2014: 344). Les auteurs divisent les formes de l'indicatif en cinq temps sur le modèle de Priscien. De ce point de vue, ils adoptent une approche qui consiste à ne retenir qu'une catégorie pour ce tiroir. Cela sera d'autant plus intéressant lorsque nous comparerons cette approche avec les grammaires françaises et italiennes qui choisissent une voie différente. Néanmoins, Nebrija (1492) et Barros (1540) forgent de nouveaux concepts pour traiter les

nouvelles formes composées. Nebrija propose les termes de *circunloquios* et *por rodeos* pour qualifier un certain nombre de formes analytiques propres au vernaculaire. Pour sa part, Barros (1540) emploie les termes *circunlóquio*, *per rodeo* et *suprimentos*. À travers ce procédé, les auteurs inscrivent les nouveaux faits de langues dans les catégories existantes mais leur reconnaissent également un statut différentiel par rapport aux formes synthétique. Enfin, on peut observer que la définition du plus-que-parfait chez Barros (1540) ouvre la porte à l'identification d'une valeur propre, perfective, aux temps composés. Dans ce qui suit, nous examinons les grammaires de l'espagnoles du XVI^e siècle parues en dehors de la péninsule ibérique.

5.5 Les grammaires espagnoles des *foyers* européens

Le cas de la grammatisation de la langue espagnole présente un cas intéressant parce qu'il renforce le constat que la grammatisation, à la Renaissance, se constitue dans un réseau de connaissances linguistiques qui dépasse les frontières géographiques et politiques. Les travaux de Quijada Van den Berghe (2014) et Quijada Van den Berghe et Fournier (2017) au sujet de la grammatisation du couple de formes PPS/PPC dans les grammaires espagnoles dans le foyer français sont significatifs de ce point de vue. Ils illustrent que la grammatisation de l'espagnol n'est pas indépendante des outils théoriques élaborés pour le français et donne lieu à partir de la fin du XVIII^e et surtout au XIX^e siècle à des descriptions de phénomènes aspectuels. Ce processus est visible dès le début de la grammatisation espagnole comme nous le montrons dans ce qui suit. Nous abordons ici les grammaires en fonction de l'intérêt qu'elles présentent pour notre travail et par ordre chronologique. Tout d'abord, nous donnons un aperçu des grammaires, classées par *foyer*. Puis, nous traitons quelques informations générales sur la représentation des temps verbaux. Pour terminer, nous abordons certains thèmes plus en détail. Parmi ces thèmes, nous examinons d'abord l'opposition entre le parfait et l'imparfait. Ensuite, nous observons les stratégies de catégorisations concernant le PC. Enfin, nous traitons l'opposition entre le PS et le PC en examinant particulièrement les valeurs attribuées à ces deux tiroirs.

5.5.1 Remarques liminaires – le cadre institutionnel

Les grammaires espagnoles du XVI^e siècle ont la particularité d'avoir majoritairement été publiées en dehors de la péninsule ibérique. On peut aussi identifier un certain nombre de zones géographiques européennes où se développe cette grammatisation et auxquels Gómez

Asencio (2006) attribue le terme *foyer*. On a affaire, essentiellement, à des grammaires du type didactique. Les grammaires de Meurier (1558 ; 1568) et de Stepney (1591), par exemple, sont des ouvrages destinés à un apprentissage rapide, qui ont le format d'un *vademecum* grammatical. Elles s'adressent « essentiellement à un public de voyageurs de commerce, d'artisans, de banquiers ou de soldats, peu ou pas formés à la grammaire » (Sarrazin 2015 : 56). On peut néanmoins distinguer la grammaire de Villalón (1558) qui se détache des autres grammaires par ses objectifs mixtes affichés. L'auteur cherche, à l'instar de Nebrija (1492), à ennoblir et à fixer la langue dans un premier temps. Dans un second temps, il s'agit, comme pour le reste des grammaires des foyers européens, d'une grammaire didactique. Les grammaires espagnoles publiées en dehors de la péninsule ibérique du XVI^e siècle que nous avons observées peuvent être divisées dans les foyers suivants :

Belge	Britannique	Français	Italien	Valladolid-Belge
Anonyme (1555)	Corro (1586)	Charpentier	Alessandri (1560)	Villalón (1558)
Meurier (1558)	Percyvall (1591)	(1596/1597)	Miranda (1566)	
Anonyme (1559)	Stepney (1591)	Oudin (1597)		
Meurier (1568)	Minsheu (1599)			

Tableau 16: Liste des grammaires espagnoles des foyers de grammatisation à la Renaissance

À partir de ce corpus de grammaires, nous ne prétendons pas à l'exhaustivité. Il s'agit d'un échantillonnage représentatif de textes dont le contenu théorique varie fortement. Un nombre important de ces grammaires est rédigé en plusieurs langues. C'est le cas de la grammaire Anonyme de Louvain (1555), rédigée en trois langues : en espagnol, en français et en latin. La mise en parallèle de différentes langues favorise les remarques contrastives comme nous verrons plus loin.

5.5.2 Présentation des temps verbaux

Pour commencer, nous avons examiné la façon dont les auteurs de cette série présentent les temps verbaux, à savoir, plus précisément, quelle stratégie de catégorisation ils poursuivent. Dans le tableau qui suit, nous présentons le nombre de modes et temps retenus par chacun des auteurs des grammaires espagnoles :

Auteurs	Modes	Temps : Nb de temps (futurs + présent + passés)
Nebrija (1492)	5	5 (1 + 1 + 3)
Anonyme (1555)	5	6 (2 + 1 + 3)
Meurier (1558)	–	–
Villalón (1558) P. 37-40	5	3 (1 + 1 + 1)
Anonyme (1559)	5	5 (1 + 1 + 3)
Alessandri (1560)	5	5 (1 + 1 + 3)
Miranda (1566)	5	5 (1 + 1 + 3)
Meurier (1568)	6	5 (1 + 1 + 3)
Corro (1586)	5	Français : 6 (1 + 1 + 4) Espagnol : 5 (1 + 1 + 3)
Percyvall (1591)	6	5 (1 + 1 + 3)
Stepney (1591)	5	5 (1 + 1 + 3)
Charpentier (1596/1597)	5	7 (2/1 + 1 + 4)
Oudin (1597)	5	6 (1 + 1 + 4)
Minsheu (1599)	6	5 (1 + 1 + 3)

Tableau 17: Nombre de tiroirs verbaux retenus par les grammairiens espagnols de la Renaissance

En ce qui concerne le classement des temps, huit auteurs suivent le classement classique de la grammaire latine en cinq temps, constitué d'un futur, d'un présent et de trois passés (1 + 1 + 3). Cinq auteurs retiennent six temps. Parmi ces derniers, Corro (1586) attribue six temps au français et cinq temps à l'espagnol, et Charpentier (1596/1597) hésite même entre six et sept temps. Les auteurs qui optent pour six temps choisissent d'intégrer un passé supplémentaire, à l'exception de la grammaire Anonyme de Louvain (1555) qui intègre un deuxième futur. Charpentier (1596/1597) hésite lui aussi à intégrer un deuxième futur. Nous n'oublions pas les grammaires de Meurier (1558) et de Villalón (1558) qui s'écartent considérablement des autres présentations. Le premier publie en 1558 une grammaire didactique en quatre langues (français, italien, espagnol et flamand). Les paradigmes sont présentés par colonnes, en français et italien sur une page, et en espagnol et flamand sur l'autre. L'auteur ne donne pas de terminologie mais présente uniquement les formes modo-temporelles sous le mode traditionnel de réponses à des questions sur le modèle des *Vocabulaires*, *Colloquia* ou

Dialogues (Sarrazin 2015 : 31). Villalón (1558), de son côté, retient trois temps et cinq modes. Cette grammaire publiée à Anvers ne se réduit pas un traité didactique, puisque l’auteur poursuit, à l’instar de Nebrija (1492), également une visée codificatrice. En effet, dès l’avant-propos, l’auteur annonce comme projet de montrer que la langue est assez digne pour être normalisée⁹⁸. À cet égard, il critique Nebrija qui aurait calqué le modèle latin sur le castillan⁹⁹ et tente de se dégager du cadre traditionnel. Pour cette raison, l’auteur estime que trois temps verbaux conviennent mieux pour le castillan et critique le dispositif de Nebrija (1492) sur ce point :

Antonio de Nebrija en su arte de Gramatica Latina añado dos preteritos y dos futuros, perfecto y imperfecto y plusquamperfecto. Pero esto fue porque ansi lo hallo en la elegancia Latina : y ansi lo puso el preceptuamēte, para que ofrezido el verbo en algun auctor lo entendiesse el que lo leya en su verdadera sinificacion y intinçion. Pero nuestra lēgua Castellana no tiene neçesidad desta multiplicacion de tiepos. Aunq̃ alguna vez use dellos, todos se incluyen en tiempo passado, o si son futuros van debajo y se incluyen enel tiempo que esta por venir¹⁰⁰. (Villalón 1558 : 37-38)

Villalón (1558) ne met pas en doute l’existence de formes multiples dans la langue, mais il choisit de réduire son système aux catégories les plus nécessaires (« Aunq̃ alguna vez use dellos, todos se incluyen en tiempo passado, o si son futuros van debajo y se incluyen enel tiempo que esta por venir. »), soumettant ainsi le système verbal au rasoir d’Ockham selon lequel on ne doit pas multiplier les entités au-delà de ce qui est nécessaire. Il s’agit du premier auteur de notre corpus à opérer à une économie des temps aussi radicale. Il s’agit en fait d’un cas assez unique. D’autres auteurs sont d’accord pour reconnaître que le temps naturel se

⁹⁸ « Prohemio al lector. Pensando muchas vezes enel valor, elegancia y perfeçion de la lengua castellana : y andando a buscar su inuētor por le tener en aquella estima y veneraçiō que mereçe el autor de tanto bien. Todos cuantos hanzen cuēta de las lenguas y de su auctoridad dizen, que la perfeçion y valor dela lengua se deve tomar y deducir de poder ser reducida a arte. Y po resto dizen todos, que las lenguas Hebreaa, Griega, y Latina son de mas perfeçion. Lo cual me lastimo tanto que de afrenta enmudeçi : maravillando me de tanto varon cuerdo y fabio que ha criado esta Castilla con su lēgua narural no huuiesen intentado restituir la en su honrra, satisfaziendola con sus ingenions de aquellq̃ injuria que sele ha hecho hasta aqui. [...] » (Villalón 1558 : 8-9).

⁹⁹ « Antonio de Nebrija traduxo a la lengua Castellana el arte que hizo dela lēgua Castellana el arte que hizo dela lēgua Latina. Y por tratar alli muchas cosas muyimpertinētes deya de ser arte para lengua Castellana y tiesesse por traduço de la Latina : por lo cual queda nuestra lēgua segun comun opiniō en su pristina barbaridad pues con el arte se cōstiguiera la muestra de su perfeçion » (Villalón 1558 : 9).

¹⁰⁰ « Antonio de Nebrija dans son traité de grammaire latine rajouta deux prétérīts et deux futurs, parfait et imparfait et plus-que-parfait. Mais cela se produisit parce qu’il le trouva ainsi dans l’élégance du latin. Et ainsi il mit en place le précepte pour que celui qui rencontre le verbe proposé par quelconque auteur le comprenne dans son vrai sens et son intention initiale. Mais notre langue castillane n’a pas besoin de cette multiplication de temps. Bien qu’on les emploie parfois, ils sont tous compris dans le temps passé, ou s’ils sont futurs, ils sont rangés et inclus dans le temps futur ».

divise en trois parties (passé – présent – futur) mais que ces parties s'expriment grammaticalement par sous-divisions. On se rappelle aussi que, depuis Priscien (VI^e) au moins, on reconnaît au passé le plus grand nombre de sous-divisions, puisque c'est la période qui connaît la plus grande étendue. Villalón (1558) adopte cependant une approche différente en faisant preuve d'une économie radicale que l'on retrouve dans son classement des parties du discours, pour lesquelles il n'en retient que trois :

*Acerca del castellano tres partes principales hallo que son las que cõstituyen y componen la oraçiõ : Nõbre y Verbo y Articulos : que yo llamo a todas aquellas diçiones y vocablos que el Latino llama indeclinables*¹⁰¹. (Villalón 1558 : Cap. I del nombre)

Il s'agit là aussi de la première division tripartite des parties du discours au sein de notre corpus qui témoigne de l'économie du système à laquelle le grammairien soumet la langue. On peut faire l'hypothèse qu'à cet égard l'auteur fut directement ou indirectement influencé par la grammaire arabe ou hébraïque. En effet, la description grammaticale des langues sémitiques opère dès ses débuts, dans le *Kitāb*, l'ouvrage écrit par le persan Sībawayh (VIII^e siècle), à une division tripartite des parties du discours. Cet ouvrage fut à la base des descriptions de l'arabe postérieures. La division fut également reprise par les grammairiens médiévaux de l'hébreu en Espagne (Bossong 1990 : 177). On constate donc l'existence d'un courant d'influence grammaticale qui apparaît dans l'espace ibérique concurrent à la tradition gréco-latine. Pour souligner ce phénomène de transfert, on peut se référer au grammairien espagnol Sanctius (Francisco Sánchez de las Brozas), contemporain de Villalón, qui dans sa grammaire latine, *Minerva sive de causis linguæ Latinæ* (1587), opère à une réduction des parties du discours à six en remarquant que l'hébreu et l'arabe possèdent respectivement trois parties du discours :

Cum igitur oratio sit finis grammatici, excutiamus ex quibus haec oratio possit constitui, ita ut nihil sit, quod per orationem non possimus enunciare. Sunt autem haec tria, nomen, verbum, particulae : nam apud Hebraeos tres sunt partes orationis, nomen, verbum, et dictio consignificans. Arabes quoque has tantum très orationis partes habent : Phe âl, verbu ; Ismî, nomen ; Herph, dicionem. (Sanctius 1587 [1664] : 9 cité dans Bassong 1990 : 176)

Une division tripartite des parties du discours en *nom*, *verbe* et *particule* se trouve déjà chez Aristote mais la citation de Sanctius (*infra*) montre que l'auteur a conscience d'autres modèles

¹⁰¹ « Concernant le Castellan, je trouve trois parties principales qui sont celles qui constituent et qui composent la phrase : Nom et Verbe et Articles. Par ces formes je nomme tous les mots et vocables qui sont appelées indéclinables en latin ».

grammaticaux, qui d'autant plus renforcent son approche rationaliste. On retrouve encore ce type de division tripartite jusqu'au XVII^e siècle chez le grammairien espagnol Gonzalo Correas (1626 ; 1627). Villalón (1558), en affirmant qu'il n'y ait en castillan que trois catégories temporelles, pousse l'économie des entités à son paroxysme et choisit une autre voie que Nebrija (1492) qui, comme nous l'avons vu, conserve les catégories du modèle latin mais procède à travers l'intégration des *por rodeos* et *circonloquios* à une extension du modèle. Villalón (1558) innove en opérant à une restriction radicale du système. Sa description n'est cependant pas entièrement indépendante des inventions de Nebrija (1492) pour traiter les faits de langues propres au vernaculaire. C'est ce que l'on peut voir dans la présentation du passif qui manquerait en castillan. Pour y pallier, l'espagnol aurait recours des circonlocutions [circonloquio] formés du verbe être et de noms verbaux [nombre verbal] :

El segundo genero de verbos es, Passiuo y es aquel que denota, o sinifica padeçer el que le pronunçia : que es lo que el Latino llama sinificar passion. Y solo hallo que enel Castellano no ay otro verbo passiuo sino este verbo padezco. Aunque a algunos es pareçe que tambien es passiuo este verbo, muero : loqual no me pareçe mal, de manera que podremos dezir : que solos dos verbos son passiuos en la lengua Castellana. Y si alguno dixere que estas clausulas castellanas yo soy amado : yo soy herido : yo soy açotado sinifican passion. Respondo que ansi es verdad, que toda la clausula entera sinifica passion. Pero es de notar que el verbo, soy : alqual los Latinos llaman irregular inventado solamente para manifestar la passion que importan los verbos activos : la qual no se puede espresar, declarar, ni manifestar sino por circonloquio deste verbo, soy, mediante vn nombre verbal que espresa, o importa la sinificaçion del verbo. Como amado, herido, acotado : y semejantes vocablos que son propriamente nombre verbales : porque importan y espresan la sinificaçion de sus verbos, amo, hiero, açoto¹⁰².

On retiendra de la présentation des temps verbaux de Villalón (1558) la réduction radicale des catégories. En cela, il adopte une position aux antipodes des Messieurs de Port-Royal (1660)

¹⁰² « Le second type de verbe est le passif [Passiuo], et c'est celui qui dénote ou signifie souffrir pour celui qui le prononce, ce que le Latin nomme signifier la passion. Et je constate seulement qu'en espagnol il n'y a pas d'autre verbe passif, si ce n'est ce verbe padezco [je souffre]. Bien qu'il ne paraisse à certains que ce verbe muero [je meurs] est également passif, ce qui ne me semble pas faux, de sorte que nous pouvons dire que seuls deux verbes sont passifs dans la langue castillane. Et si quelqu'un disait que ces énoncés castillans *yo soy amado, yo soy herido, yo soy açotado* signifient la passion, je réponds qu'il est vrai que tout l'énoncer entier signifie la passion. Mais il faut noter que le verbe *être* que les Latins nomment irrégulier a été inventé uniquement pour exprimer la passion qui s'applique aux verbes actifs. Celle-ci ne peut être exprimée, déclarée ni manifestée autrement que par circonlocution [circonloquio] du verbe être et au moyen d'un nom verbal [nombre verbal] qui exprime ou importe la signification du verbe. Par ex. : *amado, herido, acotado* et d'autres termes semblables qui sont proprement des noms verbaux parce qu'ils importent et expriment la signification de leurs verbes *amo, hiero, açoto*.

et plus tard de Beauzée (1767), fondée sur le principe de la grammaire générale, selon lequel il faut attribuer une place à chaque forme verbale dans le système.

Nous avons également noté que Villalón (1558) utilise le même nombre de modes que Nebrija (1492). La terminologie des modes ne se fait pas sur le calque latin mais dans la traduction en vernaculaire (« en la manera de mostrar », « en la manera de mandar », etc.). Sarrazin (2015 : 31) attribue cette motivation terminologique à l’ambition didactique de l’auteur, ayant pour but de rendre accessible ces catégories au plus grand nombre d’apprenants. Au fond, Villalón (1558) poursuit la même stratégie que Nebrija (1488) dans les ILRL et Barros (1540) avant lui :

Nebrija ILRL (1488)	Barros (1540)	Villalón (1558)
<i>Por manera de mostrar</i>	<i>Módo pera demostrár</i>	<i>En la manera de mostrar</i>
<i>Por manera de mandar</i>	<i>Módo pera mandár</i>	<i>En la manera de mandar</i>
<i>Por manera de desear</i>	<i>Módo pera desear</i>	<i>En la manera de desear</i>
<i>Por manera de ayuntar</i>	<i>Módo pera-d’ajuntár</i>	<i>En la manera de ayuntar</i>
<i>Por manera infinita</i>	<i>Módo infinito</i>	<i>En la manera infinita y indeterminata</i>

Tableau 18: Comparaison de la terminologie des modes chez Nebrija (1488), Barros (1540) (cf. Gómez Asencio 2015 : 193) et Villalón (1558: partie consacrée au verbe et à ses accidents)

Cet exemple illustre encore une fois l’homogénéité des concepts que l’on retrouve très tôt à travers les premières grammaires romanes. Dans ce qui suit, nous poursuivons d’abord par la présentation de l’opposition des catégories de parfait et d’imparfait dans les grammaires de l’espagnol des foyers de grammatisation européens, puis par l’opposition du PPS au PPC.

5.5.3 L’opposition *parfait* vs *imparfait*

Le modèle de Priscien (VI^e), qui relativise l’opposition parfait vs imparfait, est reconduit dans les grammaires espagnoles du XVI^e siècle. C’est ce qu’on peut observer : premièrement, dans le nombre de temps et de passés retenus par les grammairiens qui retiennent toujours au minimum trois passés. Deuxièmement, dans la terminologie où le plus-que-parfait relativise l’opposition parfait vs imparfait par l’intégration du critère d’éloignement. Troisièmement, dans les définitions mêmes. Cependant, les grammaires ne comportent pas toujours des définitions, et les définitions que l’on trouve sont souvent très courtes. Cela est sans doute à mettre sur le compte de l’orientation pratique et didactique de la majorité de ces ouvrages où l’on trouve très souvent des tableaux de paradigmes. On pense notamment à la grammaire de Meurier (1558) qui présente des paradigmes sans donner d’étiquettes aux temps. En ce qui

concerne les définitions que l'on trouve, l'accent est plutôt mis sur l'opposition entre le PS et le PC, et le PS y est toujours défini de manière référentielle. Dans la grammaire Anonyme de Louvain (1559), la présentation de l'auteur semble soulever l'opposition aspectuelle *parfait* vs *imparfait*, puisqu'il retient, au départ, quatre temps, dont deux temps du passé (*Tiempo imperfeto* vs *tiempo perfeto*), où le premier ne comporte pas de borne finale (« de tal manera, ñ no se conosca, ni determine su accion o passion ser acabada »), alors que le second en possède une (« de tal manera, que se haia cumplido i acabado ») :

El Indicativo, es el primer Modo, ñ asi se nombra en todas las Conjugaciones; i tiene quatro Tiempos, en esta i en todas las otras formas de conjugar. [...] El tiẽpo segundo, es delo passado, pero de tal manera, ñ no se conosca, ni determine su accion o passion ser acabada; I portanto le nombramos, Tiempo imperfeto, en qualquier Modo, i Conjugacion que sea. es tal. lo amáva. [...] El tiempo tercero, es delo passado, pero de tal manera, que se haia cumplido i acabado; por lo qual se dize, Tiempo Perfeto aqui, i en todas las otras Conjugaciones, i Modos. es tal. lo amé¹⁰³. (Anonyme 1559 : 48–49)

Cette opposition est cependant à relativiser puisque plus loin dans le texte, l'auteur, à l'instar de Nebrija (1492), introduit des formes qui manquent en castillan par rapport au latin, mais qui sont rendues par des circonlocutions (*rodeos, circuloquios*). L'auteur dit ne pas vouloir retenir le passif et le PQP parce que ces formes manqueraient en castillan, au contraire du latin. C'est donc encore une fois en termes de comparaison et de manque relativement au latin qu'est perçu le vernaculaire. Effectivement, dans une partie consacrée à des annotations (*Anotacion*) relatives aux conjugaisons, l'auteur écrit :

Acabaron se ia las Conjugaciones delos Verbos dela lengua Vulgar de España: en las quales se han declarado todos los modos i tiempos que ella tiene, sin quitarle, ni añadirle cosa alguna. Espantarse han (quiça) algunos, de que no pōgo io en estos Verbos el Tiempo mas que perfeto, i la Voz Passiva, como dizen los Latinos¹⁰⁴.

Estas son dos cosas, las quales io no pongo por causa que esta lengua no las tiene : i el que desto se maravillare, maraville se tambien de su ignorancia,

¹⁰³ « L'indicatif est le premier mode, qui se nomme ainsi dans toutes les conjugaisons. Il comprend en soi quatre temps. Il en est de même dans toutes les autres formes de conjugaisons. [...] Le second temps appartient au passé mais de telle manière qu'on ne peut ni savoir, ni déterminer l'achèvement de son action ou passion et pour cette raison nous le nommons *Tiempo imperfecto* dans tous les modes et toutes les conjugaisons. Il est tel : *lo amáva*. [...] Le troisième temps appartient au passé mais de telle manière qu'il est accompli et achevé. Pour cette raison, il se nomme *Tiempo Perfeto* ici et dans toutes les autres conjugaisons et modes. Il est tel : *lo amé* ».

¹⁰⁴ « Les conjugaisons des verbes de la langue vulgaire d'Espagne sont déjà terminées. Nous y avons rendu compte de tous les modes et temps qu'elle comporte, sans oublier, ni rajouter quelque chose. Certains ont (peut-être) été étonnés que je n'y ai pas placé dans ces verbes le temps plus-que-parfait, et la voix passive comme disent les Latins ».

pues (tiniendo ojo ala Latina) por elle quiere formar i ordenar todas las otras ; que es, come si un çapatero con una mesma forma quisiesse hazer çapatos para todo i qualquier genero de hombres. Tiene la Griega su boz media, deque carece la Latina. Tiene la Griega dos Aoristos, i dos Venideros, deque carece la Latina. Tiene la Griega Præterito Perfeto en el Imperativo, de q carece la Latina, i otros cosas muchas. En la Hebrea solo se hallan tres Tiempos ; i Modo (casi diré) ninguno¹⁰⁵. (Anonyme 1559 : 57)

Cela amène l’auteur à faire des remarques contrastives sur différentes langues qui ne seraient pas équivalentes et nécessiteraient pour cela un traitement différentiel. La prise de conscience de la diversité des idiomes amène l’auteur, comme Villalón (1558) avant lui, à questionner une application trop rigide du cadre latin pour décrire le castillan, ce qui est rendu par la métaphore du cordonnier (« es, come si un çapatero con una mesma forma quisiesse hazer çapatos para todo i qualquier genero de hombres »)¹⁰⁶. Manifestement, les formes analytiques ne sont pas considérées équivalentes aux formes simples, supérieures, dans la perception des grammairiens du castillan, puisqu’elles appartiennent au latin. Pour expliquer l’existence des formes composées, l’auteur fait appel aux mêmes concepts que Nebrija (*por rodeos, circunloquios*) :

Dexo de alargarme en provar esto con mas palabras, porque es cosa mas que notoria ser assi como io digo. portanto digo, que cada lengua tiene sus particularidades, differêtes las unas delas otras todas ; i que esto no embargante, tiene ciertos modos i maneras de hablar por rodeos, o sin ellos, de tal manera, que mui lindamente se respondan ellas entre si las unas alas otras. i assi lo es esta Vulgar, que aunque no tiene la Boz Paciente, no los mas que Perfetos Tiempos ; todavia tiene por circunloquios manera de responderles ; i aun mas, que en los Indicativos, desta mesma manera, añade un otro Tiempo Perfeto, i en el Comun, un Venidero¹⁰⁷. (Anonyme 1559 : 57-58)

¹⁰⁵ « Ce sont là deux choses que ne je ne mentionne pas parce que la langue ne les possède pas. Et celui qui s’en étonne, s’étonne aussi de son ignorance, ayant le regard porté sur la [langue/grammaire] latine parce qu’elle veut former et ordonner toutes les autres. C’est comme si un cordonnier avec une même forme tentait de faire des chaussures pour tous et tout type d’hommes. La [langue/ grammaire] grecque possède la voix moyenne qui fait défaut à la latine. La [langue/ grammaire] grecque a deux aoristes et deux futurs qui font défaut à la [langue/ grammaire] latine. La [langue/grammaire] grecque a un prétérit parfait à l’impératif qui fait défaut à la [langue/ grammaire] latine, et d’autres nombreuses choses. Dans la [langue/ grammaire] hébraïque, on trouve uniquement trois temps et (je dirais quasiment) aucun mode ».

¹⁰⁶ La distance par rapport au latin se retrouve dans la représentation des modes. L’auteur retient un mode *común* qui comprend les formes qui expriment les modes latins de l’optatif et du subjonctif (Gómez Asencio 2006 : 197).

¹⁰⁷ « Je cesse de m’égarer en essayant de le prouver avec davantage de paroles, parce que ce que je décris est une chose plus que notoire. Je dis pourtant que chaque langue possède ses particularités, différentes les unes de toutes les autres et que malgré cela chaque langue possède certains moyens et manières de parler avec ou sans détours [por rodeos], de telle manière qu’elles [les langues] se correspondent très bien. Et il en est de même

Finalement, l’auteur admet que la langue castillane possède un PQP, mais que ce temps se forme par circonlocution (« *todavía tiene por circunloquios manera de responderles ; i aun mas, que en los Indicativos, desta mesma manera, añade un otro Tiempo Perfeto [...]* »). Cela rend caduque l’opposition *parfait* vs *imparfait* qui ressortait de la présentation initiale. L’exemple du traitement du plus-que-parfait, ici, est représentatif pour l’objet qui intéresse les grammairiens quant au système verbal, à savoir la catégorisation ou non-catégorisation des formes composées. C’est ce que nous observons par la suite à travers le PC qui, parmi les temps verbaux, est le temps soumis à la plus grande variation, à cette époque, en termes de catégorisation ou non dans le système verbal.

5.5.4 PPC : deux stratégies de catégorisation dans les grammaires espagnoles

Plus haut, nous avons vu que Nebrija (1492) parvient à préserver le système verbal latin en inventant de nouveaux concepts (*circunloquios, rodeos, nombre participial infinito*), permettant de ranger les formes composées dans le cadre latin. Dans ce système, le passé composé, analytique, est rangé sous le *passado acabado*, plus précisément, il est un *passado acabado por rodeo*. Le tableau suivant illustre la catégorisation du PS et du PC dans les grammaires espagnoles après Nebrija (1492). On observe une grande variation parmi les auteurs à catégoriser ou non le PC :

Anonyme (1555)	Meurier (1558)	Villalón (1558)	Anonyme (1559)	Alessandri (1560)	Miranda (1566)			Meurier (1568)	
Præterito perfecto <i>Amé; he amado Hube amado</i>	<i>Amé he amado</i>	tiempo pasado <i>amé</i>	Perfeto <i>Amé he amado (rodeo)</i>	Passato perfetto/ Passato finito <i>amé he amado hube amado</i>	preterito perfetto <i>amé he amado hube amado</i>			Temps indéfini parfait <i>amé</i>	Preterit parfaitement passé <i>he amado hube amado.</i>
Corro (1586)	Percyvall (1591)		Stepney (1591)	Charpentier (1596)	Oudin (1597)			Minsheu (1599)	
Preterito perfecto <i>amé</i>	First preterperfect tense <i>lastimé</i>	Second preterperfect tense <i>He lastimado</i>	Praeterito perfecto <i>adore</i>	aoriste <i>Amé</i> Parfait <i>he amado [hube amado]</i>	parfait défini <i>amé</i>	parfait indéfini <i>he amado</i>	parfait 3: <i>hube Amado</i>	First perfect <i>Revelé</i>	Second perfect <i>Hé or üve revelàdo</i>

Tableau 19: Catégorisation du PS et du PC dans les grammaires espagnoles de la Renaissance après Nebrija (1492)

Ce tableau illustre qu’une partie des auteurs poursuivent une stratégie conservatrice (sept auteurs) qui vise à conserver le modèle latin avec un seul *parfait*, alors qu’une autre partie poursuivent une stratégie d’extension du modèle en créant une nouvelle catégorie pour le

pour ce vulgaire [castillan] qui, bien qu’il n’ait pas la voix passive ni les temps plus-que-parfaits, possède cependant des manières d’y répondre par circonlocution, d’autant plus que parmi les temps de l’indicatif, on rajoute de la même manière un autre temps parfait, et dans le [verbe] commun, un futur ».

temps composé (cinq auteurs). Parmi les auteurs qui ne créent pas de nouvelle catégorie, Corro (1586) et Stepney (1591) ne mentionnent pas la forme composée. D'autres auteurs classent *amé*, *he amado* et *hube amado* sous une seule catégorie. Il s'agit des grammaires anonymes de Louvain (1555 ; 1559) et de Miranda (1566). Comme nous l'évoquions plus haut, la grammaire Anonyme (1559) reprend les concepts *rodeo* et *circunloquios* que nous avons déjà rencontrés chez Nebrija (1492). Parmi les auteurs qui catégorisent le PC, certains procèdent à une énumération. C'est le cas de Percyvall (1591) (*First preterperfect* vs *Second preterperfect*) et chez Minsheu (1599) (*First perfect* vs *Second perfect*). Les autres auteurs qui catégorisent le PC emploient des termes qui renvoient à la *définitude/ détermination* (défini vs indéfini). Meurier (1586), par exemple, attribue au PS le terme *Temps indefini*. Charpentier (1596/ 1597) attribue le terme *aoriste* au PS et Oudin distingue le *parfait défini (amé)* du *parfait indéfini (he amado)*.

Dans ce qui suit, nous traitons plus particulièrement l'opposition entre le PS et le PC qui occupe une partie des grammairiens du castillan. L'accent sera porté sur la terminologie adoptée, sur les valeurs identifiées et sur les critères de distinction invoqués par les auteurs.

5.5.5 Opposition PPS vs PPC

5.5.5.1 Anonyme (1555)

La grammaire Anonyme de Louvain (1555) ne prévoit qu'une seule catégorie pour le parfait. L'auteur s'inscrit donc dans la stratégie conservatrice qui consiste à appliquer les catégories latines à la description du vernaculaire. Néanmoins, conscient de l'existence des formes composées, l'auteur précise que le PPS et le PPC sont employés dans des contextes différents. Il fonde la distinction de ces tiroirs sur deux critères : premièrement la quantification de l'éloignement, et deuxièmement sur le critère de la localisation temporelle (« El primero [...] significa lo passado, pero sin determinar tiempo » vs « El segundo significa el tempo præterito mas cerca passado, y determinando tiempo ») :

Los mesmos modos y tiempos tiene la lengua Española, que los Latinos : excepto que los Hespañoles tienen dos preteritos. El primero es conforme al Aoristo delos Griegos : porque significa lo passado, pero sin determinar tiempo : Como yo ame, yo salte. El segundo significa el tempo præterito mas cerca passado, y determinando tiempo: Como yo he amado. Yo he saltado. del

*qual usamos quando oy. O ayer, ô poco antes avemos amado, ô saltado :
abaste aver dicho esto del preterito*¹⁰⁸. (Anonyme 1555 : 41)

À travers la distinction des emplois du PPS et du PPC, on retrouve les mêmes critères que chez le grammairien du français Pillot (1550 [1661]) auparavant. Le critère distinctif de la détermination revient en fin de compte à un critère référentiel qui consiste à distinguer deux zones dans le passé en fonction du degré d'éloignement. La description des tiroirs du passé s'effectue par comparaison aux catégories de la grammaire latine. Cependant, pour expliquer la présence d'un passé supplémentaire, l'auteur décrit le vernaculaire également par rapport au modèle grec en comparant le PPS à l'aoriste grec (« El primero [PPS] es conforme al Aoristo delos Griegos »). Les descriptions de vernaculaires à partir de la tradition grammaticale grecque sont fréquentes à la Renaissance et particulièrement pour décrire le PS des vernaculaires romans comme nous le verrons par la suite dans les grammaires du français et de l'italien du XVI^e siècle. La comparaison du vernaculaire avec la langue grecque permet d'ailleurs d'argumenter en faveur de la supériorité du vernaculaire par rapport au latin et d'autres vernaculaires (Haßler 2018 : 92). On retrouve ce thème chez Charpentier (1596/1597).

5.5.5.2 Charpentier (1596/1597)

La grammaire de Charpentier (1596/1597) est une des premières grammaires espagnoles rédigées en français. L'auteur y traite les formes castillanes ainsi que les formes françaises. Le modèle de référence est le modèle grec et plus rarement le modèle latin. En partant du grec, Charpentier (1596/1597) retient huit temps verbaux.

*Ils ont huict temps, sçavoir est present, imparfaict passé, plus que passé,
aoriste, futur imparfaict, futur parfaict. Nebrisse n'en recognoit que trois,
Miranda que cinq, mais l'usage les conuaincq, & la conformité de la lãgue
Grecque. (1596/1597 : 52v°)*

Charpentier (1596/1597) fait référence aux classements des temps de Miranda (1566) et de Nebrija (1492) pour s'en écarter. L'auteur trouve dans la langue grecque la justification pour catégoriser notamment le PQP :

¹⁰⁸ « La langue espagnole possède les mêmes modes et temps que celle des Latins, à l'exception que les Espagnols ont deux prétérits. Le premier correspond à l'aoriste des Grecs parce qu'il signifie le passé mais sans déterminer le temps comme dans *yo ame yo salte*. Le second signifie le temps prétérit passé beaucoup plus proche et le temps déterminé comme dans *yo he amado. Yo he saltado*. Nous l'employons quand aujourd'hui ou hier, ou peu avant nous avons aimé ou sauté [*avemos amado, ô saltado*]: Nous en avons assez dit du prétérit ».

Le Miranda & quelques autres qui ont escrit de la Grammaire, confondent ce temps [PPS] avec le passé plus que parfait, estimans que ce soit un mesme temps. Quant à nous à l'imitation & de la langue Grecque & de la nostre (en laquelle l'usage s'en cognoist appertement) nous pensons qu'il est necessaire les distinguer. (Charpentier 1596/1597 : 53v°)

L'auteur oppose le PPS au PQP. Plus précisément, en suivant le modèle grec, il attribue au PPS la caractéristique d'indétermination temporelle :

C'est asçavoir que l'Aoriste serue lors qu'il n'est pas certain s'il y a peu ou long temps que la chose est passée, & pour ceste occasion est appellé des Grecs ἀόριστος χρόνος temps indefiny. Et le passé parfait et plus que parfait quand pour le certain il y a long temps que la chose est passée. Cela se peut möstrer plus clairement par l'exemple de fui, & de l. uue sido, car le premier est incertain & le second certain, & desia passé, que nous tournons en nostre langue ie fus & ay esté, les Italiens ont la mesme distinction io fui & sono stato, mais encores en cest exemple de Boscan. Gran tiempo fui de males tan dañado. Long tēps ie fus de maux tant affligé. Nous ne tournerious pas si proprement (i'ay esté un long tems si affligé d'amour) comme (ie fus). (Charpentier 1596/1597 : 53v°–54r°)

Le terme *indéfini/ indefinido* (<aoristos¹⁰⁹) provient d'un calque à partir du grec (Haßler 2018 : 87). Le critère qui permet pour l'auteur de distinguer le PPS du PPC relève de la localisation temporelle. Charpentier (1596/1597) illustre l'emploi à travers l'exemple « Long tēps ie fus de maux tant affligé » qui irait mieux avec le PPS parce que le temps du procès n'est pas déterminé temporellement. Selon l'auteur, cette distinction existe aussi dans d'autres langues romanes, i.e. en italien et en espagnol. La démarche qui consiste à confronter les faits de langues vernaculaires non seulement aux modèles grec et latin mais également à d'autres vernaculaires est assez fréquente pour les grammaires des foyers de grammatisation qui s'adressent à des locuteurs allophones. Ayant publié sa grammaire en France, on peut également faire l'hypothèse que l'entreprise de Charpentier (1596/ 1597) n'est pas indépendante des concepts et des dispositifs mis en œuvre dans la tradition française. Cette remarque vaut encore davantage pour la grammaire de César Oudin, publiée à Paris en 1597.

¹⁰⁹ Le terme *aoriste* provient du grec ἀόριστος (temps indéfini, non borné) et signifie une étendue temporelle indéfinie. Par rapport à d'autres temps du passé, comme l'imparfait ou le PC, l'aoriste décrit des événements dans le passé qui sont représentés comme des occurrences uniques bornées, i.e. de manière ponctuelle (Haßler 2016 : 151-152).

5.5.5.3 C. Oudin (1597)

La division des temps verbaux de C. Oudin (1597) emploie le dispositif en genres et espèces que l'on trouve souvent dans les grammaires françaises de la même période. Le passé est sous-divisé en trois espèces et le parfait, à un niveau inférieur, est lui aussi divisé en deux sous-espèces : en *défini* et *indéfini*.

Les temps sont trois en premiere denomination, sçavoir est, present, passé & futur : & le passé se divisant encor en trois, imparfait, parfait, & plus que parfait, ils seroient cinq : mais es lāgues vulgaires il y a encore une subdivission du parfait, en defini & indefini, autrement determine & absolu, qui sont en somme six : present, passé imparfait, parfait defini, parfait indefini, plus que parfait, & futur ou advenir. (Oudin 1597 : 51-52)

On note que par rapport aux grammaires des précédents auteurs, la terminologie du PPS et du PPC est inversée¹¹⁰. Le PPS n'est plus un *indéfini/ incertain/ aoriste* mais un *défini*. Il faut remarquer que dans les premières grammaires du français, certains auteurs tels Pillot (1550) ou Meigret (1550) décrivent le PS comme un temps *indéfini* ou *indéterminé*. Pour cela, le premier auteur met en jeu le critère référentiel et le second, le critère syntaxique (voir les chapitres 6.3 et 6.4). Cauchie, dans son ouvrage de 1570, opère à une inversion terminologique sur la base du critère syntaxique proposé par Meigret (1550) et considère que le PS est déterminé parce qu'il est toujours accompagné par d'autres éléments temporels qui permettent de le compléter. La grammaire de C. Oudin (1597) est publiée dans le foyer de grammatisation français, ce qui peut expliquer la proximité du dispositif des temps verbaux avec les dispositifs des grammairiens du français.

Comme chez Charpentier (1596/1597), on trouve chez C. Oudin (1597) des remarques contrastives relatives aux autres langues romanes. L'auteur procède à une comparaison sur l'emploi du PS et PC en français et du PPS et PPC en castillan. En castillan, la distinction des usages ne serait pas aussi strictement respectée qu'en français :

le vous advise icy en passant, que les Espagnols ne sont pas si exactes observateurs de ces deux preterits que les François, car bien souvent ils usent

¹¹⁰ Quijada Van den Berghe note que cette terminologie est reprise par les grammaires espagnoles du foyer français suivantes (2014 : 125) : « 1) El hispanismo francés desarrolla una terminología propia relativamente estable : “pretérito definido” para la forma simple y “preterito indefinido” para la compuesta. Se encuentra per primera vez en César Oudin (1597) y continuara plenamente vigente en doce textos del corpus, lo cual confirma que se pueden establecer series textuales y trasvases entre autores. Este nomenclatura la emplean algunos autores de la tradicion gramatical francesa, pero no es habitual en la española (al contrario, aquellos que usan la calificación de “indefinido” lo aplican al PPS, conforme la habían hecho la tradición griega) ».

du defini au lieu de l'indefini, exemple : Quien dixo esso ? qui a dis cela ? yo vi esta mañana al señor N. l'ay veuce matin le seigneur N. item. Por los huessos del padre que me hizo, y de la madre que pariò, yo te hago dar dos mil palos, en essas espaldas de molinero. Par les os du père qui m'a fait, & de la mere qui m'a enfanté, ie te ferai donner deux mille coups de baston, sur ces espaules de meusnier : au lieu de dire, qui me fit, &, qui m'enfenta. (Oudin 1597 : 55)

Il ressort des exemples qu'il ne serait pas possible en français d'associer le PS (*défini*) avec un circonstant du type « ce matin » (« yo vi esta mañana al señor N. l'ay veuce matin le seigneur »). En d'autres termes, le PS français exclut un emploi de type *hodernial*. Le deuxième exemple met en exergue le caractère syntaxique indéfini du PC français qui pourrait s'employer de manière indépendante alors que cette règle ne serait pas aussi strictement respectée pour le castillan où on pourrait également employer le PPS (« Por los huessos del padre que me hizo, y de la madre que pariò, yo te hago dar dos mil palos, en essas espaldas de molinero »). La grammaire suivante que nous avons examinée livre également des remarques qui nous intéressent parce que l'auteur y décrit le trait résultatif du PC français.

5.5.5.4 Corro (1586)

Corro est un grammairien espagnol qui publie une grammaire espagnole à Oxford en 1586, destinée à un public francophone. L'auteur y fait des remarques contrastives, notamment sur les temps verbaux. Il retient cinq temps pour l'espagnol et six temps pour le français et opère donc à une catégorisation différenciée en fonction des langues. La distinction des deux temps en français lui semble particulièrement digne d'intérêt pour l'apprenant :

Seran aduertidos los estrangeros que entre las otras cosas dificiles que tiene la lengua francesa, es vna el verdadero y prompto vso destos dos preteritos : y asi los exorto q̃ lo tengã muy en la memoria. Vsan los Franceses del primer preterito quando preceden, ose siguen estos aduerbios temporales, dernierement, ier, iadis, quieren dezir a la postrera vez, aier, en otro tiempo. Y con otros semejantes. Ytem quando se habla de cosas que son passadas mũcho tiempo, ha assi como se vee eneste exemplo : en el qual los verbos son del primer preterito que llaman simple. Nous passames hier par myles brigãs, & fumes endanger d'estre destroussez¹¹¹. (Corro 1586 : 72)

¹¹¹ « Les étrangers seront avertis que parmi les autres choses difficiles qui sont propres à la langue française, il y a un véritable et manifeste usage des deux prétérīts. Ainsi je les encourage à bien s'en souvenir. Les Français emploient le premier prétérít quand précèdent ou suivent les adverbes temporels *dernierement, ier, iadis* qui signifient *la dernière fois, hier, dans un autre temps* et avec d'autres semblables. Il en est de même quand on parle de choses qui sont arrivées il y a très longtemps comme dans cet exemple où les verbes appartiennent au premier prétérít qu'ils nomment simple : *Nous passames hier par myles brigãs, & fumes endanger d'estre destroussez* ».

Del segundo preterito vsan los Franceses, quando preceden o se sigen aduerbios temporales que sinifican presencialidad. Asi como, aujourdhuy, maintenant, desia &c. Oy, agora, ya. Ytem quando se habla de cosas las quales aunque son ya passadas : pero no a mũcho tiempo que fueron hechas, como parece enel exemplo siguiente : enel que el verbo sum, est, fui, y habeo, habes, hazen la composicion. l'ay creu, & pource ay-ie parlé : tu as delaissé le mal, & i'ay fait le bien. Vous auez reietéla doctrine sainte, & nous l'auons receue. Ces gens-cy sont venus about de leurs affaires : & nous ne sommes pas venues a la fin de nos entreprinses. l'ay tousiours ouy dire, qu'il ny a rien si precieux que le temps, &c.¹¹². (Corro 1586 : 72-73)

Dans un premier temps, on note que l'usage décrit pour le français correspond assez fidèlement au critère référentiel hodernal dans le sens où le PS se combinerait avec des circonstants du type « dernièrement, ier, iadis » ou pour des événements éloignés (« quando se habla de cosas que son passadas mũcho tiempo »), ce qui ressort également de l'exemple choisi : « quando se habla de cosas que son passadas mũcho tiempo ». En revanche, le PC s'emploierait avec les circonstants qui s'inscrivent dans le jour présent (« se sigen aduerbios temporales que sinifican presencialidad. Asi como, aujourdhuy, maintenant, desia &c. Oy, agora, ya ») et dans le cas d'évènements temporellement proches du moment d'énonciation (« quando se habla de cosas las quales aunque son ya passadas : pero no a mũcho tiempo que fueron hechas »). Les circonstants mis en avant pour l'emploi du PC par Corro (1586) renvoient en partie au moment d'énonciation, c'est-à-dire à la phase suivant l'achèvement du procès, donnant lieu, ainsi, à une description de la valeur résultative du PC. Nous trouvons une description analogue chez Garnier (1558) qui écrit une grammaire élémentaire française pour des Allemands. En mettant les textes de Garnier (1558) et Corro (1586) côte à côte, nous notons de très fortes ressemblances au point où on peut faire l'hypothèse que Corro (1586) a recopié Garnier (1558). Nous avons également ajouté le passage de la grammaire du français de Serreius (1598), qui recopie également Garnier (1558). Mais Corro (1586) et Serreius (1598) ne reprennent pas intégralement l'exposé de Garnier (1558) comme nous le montrons ci-dessous. Pour Garnier (1558), le PC exprime un parfait résultatif, non seulement parce qu'il s'associe avec des circonstants de temps présent mais parce que l'auxiliaire au temps présent renvoie à la phase présente, c'est-à-dire la phase qui suit le procès achevé. Les deux autres

¹¹² « Les Français emploient le deuxième prétérit quand précèdent ou suivent des adverbess temporels qui expriment le caractère présent, tels *aujourd'hui, maintenant, déjà* etc. *Oy, agora, ya*. Il est en est de même quand on parle de choses qui, bien que déjà passées, n'ont pas été réalisées depuis longtemps comme il parait dans l'exemple suivant où les verbes *sum, est, fui, et habeo, habes* font la composition [...] ».

auteurs laissent de côté le rôle joué par l’auxiliaire dans la caractérisation du PC, sans doute par souci d’économie :

Garnier (1558 : 47-48) :	Corro (1586 : 72-73) :	Serreius (1598 : 117) :
« <i>Secundo verò feu compofito præterito vtimur, quandocunque iungitur aduerbijs tempus præfens fignificantibus, qualia funt hodie, nunc, iam, aujourd’huy, maintenant, defia, &c.</i> ¹¹³ <i>Deinde quando de hifce rebus loquimur, quæ fic præteritæ funt, vt præfentes effe videãtur, quod & verbum ipfum fubindicat: in eo quòd verbo auxiliari habeo præfentis temporis, vel fum, es, eft, iungitur [...]</i> » ¹¹⁴ .	« Del segundo preterito vsan los Franceses, quando preceden o se sigen aduerbios temporales que sinifican presencialidad. Asi como, aujourd’huy, maintenant, desia &c. Oy, agora, ya ».	« Præteritum Compofitum. Venit in ufum, quando vel Tempus præteritum determinamus cum particulis Adverbialibus Hodiè, Nunc, Modò: ut, Il eft venu aujour d’huy hodie venit. Il eft parti à Cefte heure, jam abiit: Vel nullum tempus definitum fignificamus & abfolutè loquimur: ut; Il eft venu, venit. Il eft mort, mortuus eft ». ¹¹⁵

Tableau 20: Descriptions du PC chez Garnier (1558), Corro (1586) et Serreius (1598)

On notera qu’en dehors des circonstants renvoyant au présent, Garnier (1558) et Corro (1586) évoquent également le circonstant *déjà* qui ne renvoie pas simplement à un passé parfait mais plus précisément à un type de *parfait d’expérience*, exprimant que quelque chose a eu lieu au moins une fois dans le passé et impliquant un intervalle incluant le moment d’énonciation. Corro (1586) a très certainement lu Garnier (1558), au moins en ce qui concerne les définitions temporelles, ce qu’on remarque à différents endroits. Ici, les textes des deux auteurs sont quasiment identiques. Mais cela n’incite pas l’auteur à faire des remarques sur des usages analogues en espagnol.

¹¹³ Mis en gras par nous.

¹¹⁴ Traduction par Cullière (2006 : 69-70) : « Quant au second prétérit ou prétérit composé, nous nous en servons chaque fois que le verbe est lié à des adverbes marquant le temps présent, tels que *hodie, nunc, iam, aujourd’huy, maintenant, desia*, etc.¹¹⁴ Ensuite quand nous parlons de choses de telle sorte qu’elles paraissent présentes, ce que d’ailleurs le verbe sous-entend par le fait qu’il est associé au verbe auxiliaire *habeo* ou *sum, es, est*, au temps présent ».

¹¹⁵ Traduction par Gaudet (2005 : 376-377) : « Il s’emploie, soit quand nous précisons le temps passé avec des particules adverbiales – aujourd’hui, maintenant, à l’instant. Ainsi : Il est venu aujourd’huy/ hodie venit ; Il est parti à ceste heure/ jam abiit ; soit quand nous n’exprimons aucun temps déterminé et que nous parlons dans l’absolu. Ainsi : Il est venu/ venit. Il est mort/ mortuus est ».

5.6 Conclusion

Dans ce chapitre nous avons examiné 15 grammaires dont une portugaise (Barros, 1540) et 14 espagnoles. Dans le cas des grammaires espagnoles, la *Gramática de la lengua castellana* (1492) de Nebrija est la seule publiée dans la péninsule ibérique. Les autres sont élaborées dans ce que nous avons nommé avec Gómez Asencio (2006) différents *foyers de grammatisation* européens. Dans notre étude des grammaires, nous nous sommes intéressés à la façon dont les premiers grammairiens des vernaculaires identifient et classent les formes, quels sont les critères mis en jeu pour distinguer les tiroirs verbaux et quel est le traitement des temps composés, plus particulièrement du participe des temps composés. Plus globalement, il s'agissait d'observer comment s'opère le transfert du cadre théorique et conceptuel latin pour décrire les faits de langue des vernaculaires.

Pour commencer, nous avons pu observer que sur les 15 grammaires examinées, 10 grammaires reproduisent le classement en cinq temps verbaux de la grammaire latine. Les auteurs qui procèdent à une extension du modèle ajoutent soit un futur antérieur (Anonyme, 1555), soit un passé supplémentaire. Corro (1586) ajoute un passé pour le français et garde le système traditionnel en cinq temps pour l'espagnol. On peut encore citer Oudin (1597) qui ajoute un passé et Charpentier (1596/1597) qui ajoute un passé et un futur. Enfin, il faut encore citer Villalón (1558) qui suit une stratégie inverse consistant à réduire le système aux formes grammaticales les plus nécessaires, ce qui le conduit à ne retenir que trois tiroirs verbaux. Plus généralement, les descriptions de l'espagnol se font à partir des catégories du cadre latin. La présentation des tiroirs d'auteurs tels Nebrija (1492) et Barros (1540) consiste à une reprise de la description des temps verbaux du latin par Priscien (VI^e). Pour rendre compte des formes analytiques propres au vernaculaire, ces auteurs font appel aux notions de circonlocution (*circunloquios, cincolóquios*), de détour (*rodeos, per rodeo*) ou de supplétion (*suprimentos*). Il s'agit de notions héritées des *Grammaticae proverbiandi*, c'est-à-dire d'une méthode d'apprentissage médiévale qui consistait à se servir du vernaculaire pour apprendre le latin. Dans ce type de méthode, le terme latin *proverbiare* fait référence à l'exercice de la traduction entre le latin et le vernaculaire. Nous avons retrouvé le recours à ce type de notions encore chez d'autres auteurs de l'espagnol de cette période, dont Villalón (1558), l'Anonyme de Louvain (1559) ou encore Miranda (1566). L'emploi de ces notions permet généralement à ces auteurs d'appliquer les catégories de la grammaire latine au vernaculaire et de rendre

compte en même temps de la diversité des données. Ainsi, par exemple, les formes *he amado* et *hube amado* sont conçues par Nebrija (1492) comme des formes *por rodeo* ou *circunloquios* et classées dans la catégorie du *passado acabado* qui renferme également *amé* que l’auteur considère comme une forme propre (*propios*) parce qu’elle est synthétique et correspond à la forme latine *amāvī*. Nebrija (1492) s’intéresse également à la nature des temps composés et plus particulièrement au participe des temps composés du castillan dont le fonctionnement se distingue de celui du *participe* de la grammaire latine. Pour en rendre compte, il invente la catégorie du *nombre participial infinto*. L’étiquette rend compte de la nature hybride de la classe verbo-nominale mais également du caractère invariable de ces formes par rapport au participe passif du latin. La description de cette nouvelle catégorie met en avant la coalescence du verbe *haber* et de la forme participiale des temps composés qui n’a pas d’équivalent en latin. Dans les grammaires examinées dans ce chapitre, il s’agit d’un exemple isolé. Dans l’ensemble de notre corpus, il faut souligner l’originalité de cette option qui consiste à créer une partie du discours.

Pour terminer, il faut s’intéresser aux critères qui permettent de distinguer notamment le PPS et le PPC. Une première option dans la distinction de ces deux tiroirs correspond au critère de la quantification de l’éloignement, représenté par l’Anonyme (1550) et Corro (1586). À ce titre, Charpentier (1596/1597) prend pour modèle non pas la grammaire latine mais la grammaire grecque de Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.), ce qui l’incite à concevoir le PPS comme un *aoriste* et qui exprime une indétermination temporelle, alors que le PPC marque un passé proche et le PQP un passé lointain. Une deuxième option mobilise le critère syntaxique. C’est le cas chez C. Oudin (1797) pour qui le PPS est déterminé et le PPC indéterminé. Il s’agit d’une reprise des critères qui circulent dans la tradition française, puisque Meigret (1550) est le premier à proposer ce critère en distinguant le PS indéterminé et un PC déterminé syntaxiquement. La terminologie est ensuite inversée par Cauchie (1570) pour qui le PS est un *déterminé* et le PC un *absolu* sur la base des mêmes critères. Il semblerait que C. Oudin (1797) reprenne la caractérisation de Cauchie (1570), ce qui ne surprend pas parce que la grammaire paraît dans le foyer de grammatisation français. Cet exemple nous livre un exemple de transfert du matériel théorique élaboré dans une tradition (française) à une langue différente. Enfin, une troisième option représentée par Corro (1586) consiste à reconnaître le trait de parfait résultatif. Ce qui est intéressant, c’est que cette description concerne le PC français et non l’espagnol. C’est là une caractéristique fréquente des ouvrages publiés dans les foyers de

grammatisation où les faits de langues ne sont pas uniquement comparés au latin mais également à la langue des apprenants. Ainsi, par exemple, Charpentier (1596/ 1597) remarque que les Italiens et les Français possèdent la même distinction du PPS et du PPC chez les Espagnols. Enfin, C. Oudin (1597) observe que l'usage espagnol du PPS et du PPC ne respecterait pas de manière stricte les critères référentiel et syntaxique qui s'imposent en français où le PC exigerait un emploi hodernal et serait syntaxiquement indépendant.

6 Les grammaires françaises au XVI^e siècle

6.1 Les débuts de la grammatisation du français (Barton, Palsgrave, Sylvius)

La description des temps verbaux dans les premières grammaires vernaculaires présente un objet intéressant dans le processus d'adaptation de la matrice latine aux faits de langues. Ce phénomène a été décrit pour les grammaires françaises par Fournier (2013a). Un rappel de ce *bricolage*¹¹⁶ initial est indispensable en vue d'une étude contrastive portant sur les descriptions du temps dans les grammaires romanes sur une longue période. Dans un premier temps, nous allons rappeler le processus d'adaptation des premières grammaires françaises. Ensuite, nous abordons le traitement des problématiques essentielles auxquelles se confrontent les grammairiens concernant les temps verbaux : d'un côté l'identification et le classement des formes, de l'autre les critères pour distinguer le PS du PC. À cela s'ajoute le questionnement des grammairiens relativement à la nature des temps composés, c'est-à-dire d'un côté des verbes *avoir* et *être* et de l'autre du statut des participes des temps composés.

6.2 Les premières grammaires françaises

L'élaboration de l'outillage des langues en occident au Moyen Âge se réalise principalement à travers deux *textes fondateurs* ou *piliers*¹¹⁷ : Donat et Priscien. Le premier surtout connaît une très large circulation au Moyen Âge et à la Renaissance, très probablement en raison de sa structure synthétisante et de son approche pédagogique :

À côté de ces textes fondateurs¹¹⁸, il existe aussi des textes que nous avons appelés « piliers » [...]. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'ils n'étaient pas forcément destinés à asseoir les bases de la tradition ultérieure, mais qu'ils ont exercé ce rôle parce qu'ils se sont révélés les adaptés à remplir cette fonction. Ainsi, l'Ars de Donat a-t-elle connu un succès tel que les occidentaux ont utilisé son modèle pour la description de la plupart des langues à la Renaissance : ce n'était pas forcément le plus complet des traités grammaticaux latins de l'Antiquité, mais c'était peut-être le plus clair, en tout

¹¹⁶ Le terme *bricolage* est utilisé par Colombat et al. (2010 : 125), notamment : « Les premières descriptions des vernaculaires se sont élaborées à partir d'un phénomène de transfert des concepts et des méthodes d'analyse élaborés par la tradition gréco-latine, dont leurs auteurs étaient imprégnés. Le résultat auquel ils aboutissent dépend dans une large mesure des données linguistiques auxquelles les notions empruntées sont confrontées. On est là, en effet, dans le registre du bricolage, qui n'exclut contradictoirement ni l'innovation, voire l'invention, rendues nécessaires ou même inévitables par des réalités nouvelles, ni la reproduction pieusement respectueuse ».

¹¹⁷ Cf. Colombat et al. (2010 : 16-19 ; 95-100).

¹¹⁸ Les auteurs font référence à l'al-Kitāb de Sībawayhi, considéré comme texte fondateur de la tradition grammaticale arabe, et le Tollkāppiyam, considéré comme texte fondateur de la tradition grammaticale tamoule (Colombat et al. 2010 : 16-17).

cas le plus facile à utiliser avec son dédoublement en grammaire élémentaire et grammaire (un peu plus) approfondie qui lui permettait (au moins) deux utilisations. (Colombat et al. 2010 : 17-18)

La circulation du Donat, de ses variantes et de ses commentaires durant le Moyen Âge jusqu'à la Renaissance illustre « un processus complexe par lequel des bribes de culture antique ont traversé les turbulences de la période des grandes invasions à partir du V^e siècle » (Colombat et al. 2010 : 120-121). Plus encore, les traductions successives du Donat en vernaculaire, envisagées dans un premier temps pour faciliter l'apprentissage du latin, seront une étape importante dans le processus du transfert du modèle latin à la grammatisation des vernaculaires (Colombat et al. 2010 : 121). C'est ce que l'on peut observer à travers des traductions du Donat en français au XV^e siècle, notamment pour la partie consacrée au temps verbal, comme dans cette version qui daterait des années 1460-1470 :

Quans temps de verbe sunt ? iij. Quelx ? Le present, comme lego, le preterit, comme legi, le futur, come legam. Quans temps sont formes en la declinaison des verbes ? . v. Quelles ? Le present comme lego, le preterit imparfait, come legebam, le preterit parfait comme legi, le preterit plus que parfait sicomme legeram, le futur sicome legam. (Donat, Ars Minor, Maria Colombo Timelli éd. 1992 : 102 cité dans Fournier 2013a : 16)

On voit à travers ce texte que la terminologie, les exemples et les catégories sont prêts à être appliqués à la description du vernaculaire, d'autant plus, si on prend en compte la filiation entre le latin et les langues romanes. Le deuxième *pilier*, après Donat, est constitué par les *Institutiones grammaticae* (ca 525) de Priscien de Césarée qui connaissent un « succès phénoménal » à partir du Moyen Âge (Colombat et al. 2010 : 99)¹¹⁹. Le texte de Priscien (VI^e) conçoit une division des temps en genres ; les trois temps fondamentaux (*futur – présent – passé*), et en espèces de passé (*preteritum imperfectum – preteritum perfectum – preteritum plus quam perfectum*), qui est intégrée dans certaines traductions du Donat :

¹¹⁹ Colombat et al. (2010 : 99) : « Après le Donat, le dernier “pilier” que nous retiendrons, ce sont précisément les *Institutiones Grammaticae* de Priscien (ca 525). L'ouvrage – qui s'appelait en fait *Ars Prisciani* – occupe un volume considérable (18 livres), qui n'est en rien considérable avec les 100 000 signes de Donat (il est environ seize fois plus gros). C'est un traité massif, associant à deux livres de phonétique quatorze livres consacrés aux parties du discours et deux livres dédiés à la syntaxe. Ce sont les deux derniers livres (XVII et XVIII, appelés au Moyen Âge “Priscien mineur” par rapport aux seize précédents, appelés “Priscien majeur”, du simple fait de la différence de taille) qui feront la renommée des *Institutiones grammaticales* : il s'agit du premier ouvrage grammatical *complet* du monde occidental, associant une phonétique, une morphologie et une syntaxe. De fait, l'ouvrage connut un succès phénoménal (plus de huit cents manuscrits) [...] ». Voir aussi Debordes (1988) ; Baratin, Colombat, Holtz (2009).

Quant temps sont ? .v. Qui .v. ? Le present, le preterit imparfait, le preterit parfait, le preterit plus que parfait et le futur. De quoy parle le present ? De presente chose, ensi comme amo, je aime ; ly preterit imparfait de chose qui est commencie et non est parfaite, ensi comme amabam, je amoye ; le preterit parfait de chose qui est faite novelement, ensi comme amavi je ay aimé ; le preterit plus que parfait de chose qui est faite grantemps y a, ensi comme amaveram, je avoye aimé ; le futur de chose qui est advenir, ensi comme amabo, je amaray. (Donat Ars minor, Maria Colombo Timelli éd. 1990 : 21, cité dans Fournier 2013a : 16)

Les descriptions qui traitent du temps dans les premières grammaires françaises au XVI^e siècle sont relativement courtes et consistent bien souvent en la présentation des formes conjuguées. Les premiers grammairiens s'intéressent surtout à l'identification des formes, de leur classement, ainsi que des critères définitionnels des divers temps passés. Ainsi, ces grammaires traduites présentent des différences, des changements apportés par rapport au texte original. C'est aussi le cas avec le *Donait françois* de Barton (ca 1409). Ce texte est destiné à l'apprentissage de la variété anglo-normande du français (Kibbee 1991: 88)¹²⁰. À l'instar de la traduction du Donat (ci-dessus), la présentation des temps en genres et en espèces dans cette grammaire prend Priscien (VI^e) pour modèle. L'auteur y reprend fidèlement le modèle latin en cinq temps en intégrant une distinction en genres et espèces.

Quans temps est il ? — Trois. — Quelx ? — Le temps qu'est maintenant et est appellé present, sicome « je ayme » ; le temps qu'est passé et est appellé le pretert, sicome « je aymey » ; le temps qu'est a venir et est appellé le future, sicome « je aymerey ». — Quans maniers est il de temps passé ? — Trois. — Quelx ? — Temps qu'est passé, mais toutez vois non pas tout fait, et est appellé le prétert imparfait, sicome « je aymoie » ; temps qu'est passé et aussi tout fait, et est appellé pretert parfait, sicome « je aymey » ; temps qu'est passé et aussi plus que tout fait, et est appellé pretert plus que parfait, sicome « j'avoie amé ». (Swiggers 1985: 245 dans Fournier 2013a: 16-17)

La deuxième grammaire française, *Lesclarcissement de la langue francoyse* (1530) de John Palsgrave, publiée à Londres, est également destinée à un public anglophone. Dans ce texte, l'auteur utilise la terminologie traditionnelle et ne donne pas de définitions des temps verbaux. Il faut cependant noter que chez Palsgrave (1530), le temps prend place directement après le mode dans les accidents du verbe. Autre originalité par rapport au modèle latin, Palsgrave (1530) ajoute aux temps traditionnels un sixième temps verbal qu'il nomme *indiffinite tens*:

¹²⁰ Voir aussi Colombat (2014 : 18-21) ; Rothwell (1968).

Tenses or tymes they have in every of these modes, in some mo and in some fewer. The indicatyve mode hath sixe tenses. The present tens, as je parle I speke. The preter imperfit tens, as je parloye I dyd speke, The indiffinite tens, as je parlay, I spake. The preterperfit tens, as je ay parle I have spoken. The perterplusperfit tens, as javoye parlé I had spoken. The future tens, as je parleray I shall speke. (Palsgrave 1530 : 84)

Palsgrave (1531) considère que l'indicatif comporte six temps dont le PC auquel il accorde le statut de catégorie. La forme composée devient un prétérit parfait (*preterperfit tens*) alors que le passé simple est un temps indéfini (*indiffinite tens*). Le terme *indéfini* (<*aoristos*) provient d'un calque à partir du grec (Haßler 2018 : 87). Palsgrave (1530) semble être le premier à employer le terme pour le PS en français. Ce terme sera par la suite souvent retenu pour désigner soit le PS, soit le PC et servira d'étiquette pour renvoyer au critère de distinction dans l'emploi de ces temps.

Palsgrave (1530) s'intéresse également au statut des formes composées. Il leur attribue le terme de *circumlocutyng* qui renvoie à la propriété formelle des formes composées et passives. Palsgrave (1530) accorde même au terme « Circumlocutyng of al the pretertenses » la place de troisième accident du verbe :

The thynde accident. Circumlocutyng of al the pretertenses; for all the preterperfit tenses and preterplusperfit tenses of al verbes actives in the frenche tong and the future tens of al subjunctive modes be circumlocuted with the tenses of je ay and the participle preterit, like as by the same tenses of je parle I have here given exemple. (Palsgrave 1530/1852 :86 sq.)

L'auteur cherche à identifier ici l'ensemble de la classe des temps composés qui sont définis par la composition du verbe *avoir* et du participe (« circumlocuted with the tenses of je ay and the participle preterit »). Le terme *Circumlocutyng* figure déjà dans d'autres traités grammaticaux sous la forme latine. On trouve ainsi, par exemple, le terme *circumloquimur* dans la partie latine de la grammaire bilingue *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín* (1488) du grammairien andalou Nebrija où il sert à substituer, sous certaines conditions en latin, un élément par un autre (Gómez Asencio 2015 : 210-211). C'est un terme qui circule en fait sous différentes formes à travers notre corpus. On le repère très tôt dès le Moyen Âge dans une traduction française du Donat (IV^e) sous la forme de *circunlocution* pour décrire les formes telles *gausus sum* de *gaudeo* :

Quantes manieres de neutre sunt? II. Queles? Les uns sont neutres passif et les autres passif en neutre. Les quieus sont passif en neutre? Ceus qui ont la

circunlocution du passif en preterit et es temps qui en descendent, si comme gaudeo, gausus sum. Quans en i a il icieus? Touz ceus qui sont contenus en ces vers:

Audeo cum soleo, fio quoque, gaudeo, fido. Quinque, puer, numero neutropassiva tibi das. (Traductions françaises de *l'Ars minor* de Donat au Moyen Âge, Timelli 1996 : 48v°)

Ainsi, les notions de *périphrase* et de *circunlocution* apparaissent dès le Moyen Âge dans des textes pédagogiques qui mettent face à face les données du latin et du vernaculaire. Il s'agit plus précisément de cas où des formes vernaculaires sont associées à des exemples illustrant les définitions et la classes de la grammaire latine. Elles désignent également la supplétion de formes latines par des termes équivalents du vernaculaire (Colombo-Timelli 2012 :98). Nous retrouvons donc, à travers cette pratique pédagogique qui vise à comparer le latin et le vernaculaire, une pratique analogue à ce que nous avons décrit pour les *Grammaticae Proverbiandi* dans le chapitre précédent. Elles fournissent aux premiers descripteurs un moyen de saisir la diversité des données par rapport au cadre théorique et conceptuel de la grammaire latine.

Sylvius (1531) emploie le terme *circunloquimur* notamment pour la composition des formes passives (1531 : 119) et des temps composés (1531 : 119 ; 122-129). Garnier (1558 : 73) emploie le terme *circunloquuntur* pour le passif. Comme nous avons vu dans le chapitre précédent, le terme circule également dans les grammaires espagnoles et portugaises, notamment chez Nebrija (1492) (*circunloquios*), Barros (1540) (*cincunlóquio*), Anonyme de Louvain (1559) (*circunloquios*). Il s'agit chez ces auteurs d'un terme qui vise à traiter formes analytiques par rapport aux formes synthétiques héritées dans le cadre du modèle latin.

La grammaire de Sylvius (1531), *In linguam gallicam isagoge et grammatica latino-gallica* (1531) est la première grammaire française publiée en France bien qu'elle soit composée en latin. Cette grammaire mobilise surtout des critères morphologiques et on ne trouve que très peu d'éléments qui font l'objet d'une réflexion d'ordre sémantique ou syntaxique. Le temps est présenté à partir de listes de conjugaisons où le français est comparé au latin de manière systématique. Sylvius (1531) retient sept temps pour l'indicatif. Ils sont organisés en genre et en espèce et présentent quatre temps du passé (*preteritum imperfectum, preteritum perfectum modo, preteritum perfectum pridem, preteritum plus quam perfectum*) et deux temps du futur (*futurum imperfectum, futurum perfectum*) (Sylvius 1531 : 118 et pages

suivantes). Ainsi l’auteur reconduit l’opposition *perfectum/imperfectum*, initialement posée pour le prétérit, au futur. En ce qui concerne les deux prétérits, Sylvius (1531) les oppose à travers les termes de *modo* et *pridem*, traduits par « naguère » et « il y a déjà quelque temps » dans l’édition procurée par C. Demaizière (1998). Cette opposition se fonde sur le trait d’éloignement. Il s’agit là d’une différence par rapport au grec et latin où ce tiroir ne marque pas ce trait qui est exprimé par exemple à travers l’ajout d’un circonstant.

La notion de circonlocution que nous avons décrite plus haut est également mobilisée par Sylvius (1530) pour les catégories latines du gérondif et du supin. Un des moyens du vernaculaire de rendre ces catégories serait par les périphrases *venir de* + INF (« ge vien d’aimer ») ou *aller* + INF (« ge vai aimer »). Ces formes exprimeraient, par rapport aux formes telles *en aimand* ou *estand aimé*, en plus la signification du mouvement à partir d’un lieu :

Les gérondifs et les supins, ou bien sont des modes (comme il a semblé à quelques-uns), ou bien des verbes : nous usons pour tous de périphrases, à l’aide de l’infinitif, à la façon des Grecs qui manquent des deux. Il faut excepter le cas du gérondif en do, que nous exprimons d’ordinaire tant à l’actif qu’au passif, alors qu’il est cité absolument par les Latins, comme conficior amando, en aimand et in amando, en aimand ou encore de aimer (à l’actif) ou estand aimé (au passif) ; cici di currendo, en courand, seul. Mais lorsqu’il signifie un mouvement à partir d’un lieu, il est rendu par nous à l’aide de l’infinitif, come venio de amando, ge vien d’aimer. Ainsi, par exemple, est tempus amandi, d’aimer ; vado ad amandum ou amatum, ge vai aimer, non es dignus amatu, c’est-à-dire amari, d’estre aimé [...] (Sylvius 1531 : 114, traduit par Demaizière 1998 : 329)

On retrouve une autre explication, un peu plus loin, pour la signification de la périphrase *aller* + INF (« ge vai voir ») à travers le traitement des *espèces de verbes*. Sylvius (1531) emprunte à Priscien (VI^e) et à la grammaire latine la description *des espèces de verbes* (*species* en latin). Dans les grammaires anciennes, les accidents nommés *figures* et *espèces* sont des sous-classes morphologiques qui permettent de déterminer lexicalement la quasi-totalité des parties du discours. La figure (*figura*) distingue les catégories en simple et composé et l’espèce (*species*) en primitif et dérivé (Colombat 2019 : 51). Ainsi on trouve la description des *espèces* de verbes, c’est-à-dire le procédé de formation de verbes par dérivation, au moins depuis les Anciens, notamment chez Donat (IV^e siècle) et Priscien (VI^e siècle). Pour Priscien (VI^e siècle, livre VIII, de significatione : 329), les espèces (*species*) peuvent être primitives ou dérivées (*primitiua et deriuatiua*). Parmi les espèces dérivées, il compte les inchoatifs (*inchoatiua*) et les fréquentatifs (*frequentatiua*). Comme pour les temps composés et le passif, Sylvius (1531)

remarque que le vernaculaire ne possède pas de formes propres pour exprimer ces catégories mais fait appel à des circonlocutions (*circunloquimur*). Les formes inchoatives seraient notamment rendues par la périphrase *aller* + INF (« ge vai voir ») :

La forme, c'est-à-dire l'espèce est double : parfaite ou primitive et imparfaite ou dérivative. Nous, nous n'exprimons aucune forme directement mais nous rendons sa signification par périphrases à l'aide de diverses formules [illius significationem circunloquimur]. En effet, celles qui en so, sis sont appelées inchoatives ou mobiles, nous, nous les réalisons avec vado et l'infinitif du verbe, de la même façon que les Latins, eux aussi, les développent, comme viso, ge vai voir ou visito, ge visite. Nous en présentons avec peine un autre exemple, si ce n'est le fait que certains, suivant partout la latinité dans notre langue, disent de laccessere, laccesser, de capessere, capesser, de facessere, facesser, de accesere, accerser [...] Les verbes fréquentatifs en to, so, xo, as, s'ils viennent dans l'usage des Français, gardent d'ordinaire la signification et la terminaison des Latins, lorsqu'ils sont en français, comme cantare, chanter [...] (Sylvius 1531 : 114-115, traduit par Demaizière 1998 : 329-330).

6.3 Pillot (1550)

La grammaire suivante, la *Gallicae linguae institutio* (1561 [1550]) de Jean Pillot est rédigée en latin et s'adresse à un public étranger. La présentation des temps verbaux prend pour modèle le classement de Priscien (VI^e) par comparaison au français :

Les Latins n'ont que cinq temps verbaux, mais les Français en ont six. En effet le prétérit est double à l'indicatif : le premier des deux peut être appelé 'indéfini' car il désigne un temps passé certes, mais non déterminé, et une chose passée depuis longtemps. Le second marque un temps parfait plus déterminé, et pas passé depuis longtemps, comme quand nous disons : J'ay aujourd'huy leu l'Euangile. Legi hodie Euangelium. Je leuz hier l'Euangile. Legi heri Euangelium. J'appris hier l'Epistre. Dedici heri epistolam. (Pillot 1561 [1550] : 72 traduit par Colombat 2003 : 103)

Pillot (1561 [1550]) écrit que le français comporte deux temps parfaits par rapport au latin qui lui a cinq temps. Plus précisément, l'auteur distingue le parfait indéfini, qui exprime un temps indéterminé, du parfait défini, qui lui renvoie à un temps *plus déterminé* qui est passé depuis peu de temps. Dans ces définitions, le critère distinctif relève de la temporalité, plus précisément d'une quantification de l'éloignement dans le passé par rapport au moment de l'énonciation. Les définitions sont renforcées par des exemples qui apportent des précisions sur l'emploi des formes (« nous disons : *J'ay aujourd'huy leu l'Euangile. Legi hodie Euangelium. Je leuz hier l'Euangile. Legi heri Euangelium. J'appris hier l'Epistre. Dedici heri epistolam* »). Dans ces exemples, les parfaits sont liés à des localisateurs. Ainsi le PC ne peut s'employer

avec *hier* alors que le PS ne peut s'associer avec *aujourd'hui*. Fournier (2013a : 19) constate qu'« il s'agit de la première mention (dans l'édition de 1550) de faits relatifs à ce que la tradition appellera la règle des vingt-quatre heures ». Pillot ([1550] 1561) apporte également une nouveauté dans le discours grammatical en évoquant le terme *auxiliaire* qu'il introduit dans le passage concernant le temps verbal :

*Præmittemus verba auxiliaria, quæ ideo sic voco, quòd in aliis omnibus inflectendis necessariò auxiliuntur. Si priùs te monuero non omnia omnium verborum tempora esse in vsu. I'ay, ego habeo, verbum auxilium actiuorum sic coniugatur*¹²¹. (Pillot [1550] 1561 : 73)

Le terme *auxiliaire* apparaîtrait pour la première fois chez Pillot (1550 : 20v°) qui note qu'il y a deux verbes en français que l'on peut employer pour la conjugaison des autres. Le terme lui-même exprime la notion d'*assistance* apportée par un verbe à un autre pour former certains temps. Par l'intermédiaire de cette *innovation* on peut reconnaître le projet d'intégration des formes composées vernaculaires aux conjugaisons verbales.

6.4 Meigret (1550)

Le trètté de la grammère françoëze (1550) de Louis Meigret, est une des premières grammaires françaises rédigées en français. Cet ouvrage est en outre d'une « plus grande ampleur » que les grammaires écrites en latin auparavant et n'est pas un outil didactique au premier abord (Fournier 2013a : 19). Le verbe est traité dans le livre IV.

6.4.1 Les temps verbaux

La présentation des temps verbaux ressemble à celle de Pillot (1561 [1550]) et donc de Priscien (VI^e), ce qui n'est pas surprenant puisqu'il est fait explicitement référence à ce dernier. Ainsi, Meigret (1550) présente un classement une nouvelle fois organisé en genres et en espèces :

La signification des temps a (comme je vous ai dit) été attribuée aux verbes. Mais, comme il soit trois manières de temps principales qui sont le présent, le passé et le futur, le seul présent est indivisible : là où le passé peut recevoir quelque différence et division pour la continuelle augmentation qu'il reçoit, suivant toujours le présent que le futur se hâte incessamment d'approcher par la continuelle succession de minutes, d'heures, jours, mois et ans, que ce mouvement continuel du ciel et du soleil mène sans cesse et d'ordre. En laissant donc le temps présent en sa simplicité, recherchons en quantes

¹²¹ Traduit par Colombat (2003 : 104) : « Nous placerons en tête les verbes auxiliaires, que j'appelle ainsi parce qu'ils prêtent une assistance indispensable dans la flexion de tous les autres verbes ».

manières les Français ont divisé le passé pour plus appertement le faire connaître avec ses différences. (Meigret 1550 : 69)

La définition de l'imparfait est également très similaire de celle de Priscien (VI^e) quand il écrit qu'« il ne dénote pas un accomplissement ne perfection d'une action ou passion passée mais tant seulement avoir été commencée » (Meigret).

La définition du PS, mobilise un critère syntaxique/ anaphorique dont l'usage est nouveau dans l'analyse sémantique des temps :

Nous en avons un autre qui dénote l'action ou passion un peu plus parfaite: duquel toutefois le temps n'est pas bien déterminé: de sorte qu'il dépend de quelque autre: comme je vis le Roę lors q'il fut coroné. De vrai, quand je dis je vis le Roę, je dénote bien la perfection de mon acte, mais cette façon de parler me tient suspendu, comme n'étant satisfait, si je n'ai autre détermination de temps, d'autant que les Français l'ont introduite pour être déterminée par quelque autre moyen certain : comme je fıs ęe qe tu m'avoęs mandé, soudein qe je reęu tę' lęttres. (Meigret 1550 : 69)

Comme Pillot ([1550] 1561), Meigret (1550) fait appel au critère de la détermination et de l'achèvement pour décrire le PS : ce temps « dénote l'action ou passion un peu plus parfaite : duquel toutefois le temps n'est pas bien déterminé ». Mais la nouveauté chez Meigret (1550) est que la détermination prend la forme d'un critère syntaxique/ anaphorique¹²². Le PS doit sa terminologie à son manque d'autonomie syntaxique et référentielle (« de sorte qu'il dépend de quelque autre »). Ainsi, le PS exige une construction qui implique nécessairement une relation avec une forme temporelle sur laquelle il prend appui. Ce critère anaphorique est également nécessaire pour les trois autres prétérits (PQP ; PA et PSC) que Meigret (1550) introduit quelques pages plus tard :

Nous avons encore d'autres temps prétérits que nous pouvons appeler plus-que-parfaits ou plus-que-passés : l'un desquels que nous appelons plus communément plus-que-parfait se forme par le prétérit imparfait de ey, as, a avec l'infinitif prétérit: comme j'avoę ęymé: un autre par le prétérit indéterminé dudit verbe et le même infinitif des autres: comme j'us' ęymé: un autre encore par le prétérit parfait et déterminé dudit verbe: comme j'ey u ęymé. Tous lesquels sont indéterminés : et pour tant ils requièrent quelque clause précédente ou subséquente le plus souvent avec temps prétérit : comme j'avoę fęt qant vou' vintes: j'u fęt qant vous arrivates: j'ey u fęt avant q'il arrivát. (Meigret 1550 : 72)

¹²² Cf. Partee (1973 ; 1984).

À l'instar du PS, les « autres temps prétérits » que retient Meigret (1550) avec les formes *j'avoę ęymé*, *j'us' ęymé* et *j'ey u ęymé* seraient toutes indéterminées en d'autres termes, syntaxiquement dépendantes d'une autre forme temporelle qui serait selon l'auteur souvent le PS (« Tous lesquels sont indéterminés : et pour tant ils requièrent quelque clause précédente ou subséquente le plus souvent avec temps prétérit »). Nous attirons également l'attention, ici, sur le caractère formel décrit pour la composition de ces temps composés qui seraient composés du verbe *avoir* et d'un *infinitif prétérit* (le « plus-que-parfait se forme par le prétérit imparfait de ey, as, a avec l'infinitif prétérit : comme *j'avoę ęymé* »). L'*infinitif prétérit* est une invention du grammairien sur laquelle nous revenons plus bas. Avant cela, il faut aborder la définition du PC que Meigret (1550) oppose à l'emploi du PS. L'auteur introduit le PC à la suite du PS et le définit également en des termes différents que chez Pillot ([1550] 1561). Par différence avec le PS, le PC dispose de l'autonomie syntaxique et référentielle :

Mais, comme il soit quelquefois nécessaire de parler des choses passées parfaitement et sans suite, les Français ont forgé un autre prétérit parfait, par le moyen du verbe ey, as, a gouvernant l'infinitif, signifiant le temps passé du verbe actif nécessaire à la locution : comme j'ey ęymé Dieu: là où ęymé est l'infinitif passé du verbe actif ęymer, ni ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens. (Meigret 1550 : 69-70)

Pour Meigret (1550), le PC est une forme qui n'existerait pas dans les langues anciennes. Il s'agirait d'une particularité française pour exprimer des faits du passé *parfaitement* et *sans suite*. Là où le PS et les autres temps composés passés nécessitent une autre référence temporelle, le PC fonctionnerait de manière autonome : « [il] ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens ». À l'instar des autres formes composées passés décrites plus haut, cette forme est construite par la combinaison du verbe *avoir* « ey, as, a » et de l'*infinitif prétérit* (« gouvernant l'infinitif signifiant temps passé du verbe actif nécessaire à la locution »). Plus précisément, le constituant participial *ęymé* est « l'infinitif passé du *verbe' actif ęymer* » qui « ne requiert aucune suite qui lui soit nécessaire pour donner perfection de sens ». On remarque ainsi que l'application du cadre théorique latin pour décrire des faits propres au vernaculaire nécessite une extension dans le cas notamment du PC pour lequel il introduit une nouvelle catégorie. Dans ce qui suit, nous nous intéressons également au participe des temps composés qui fonctionne de manière différente que le participe latin et qui donne lieu chez Meigret (1550) également à une extension du modèle.

6.4.2 L'*infinitif prétérit actif*/ *infinitif passé actif* (IPA)

Comme nous l'avons vu plus haut, le PC se construit selon Meigret (1550) à l'aide du verbe *avoir* et de ce que l'auteur nomme l'*infinitif prétérit actif* ou *infinitif passé actif* (IPA), c'est-à-dire le participe des temps composés. L'auteur invente cette catégorie pour des formes qui n'existent pas dans la conjugaison latine qui ne détient pas de temps composés. De plus, la catégorie du participe latin dont héritent les grammairiens des vernaculaires manifeste, en tant qu'adjectif verbal, un fonctionnement différent du participe des temps composés des langues romanes, surtout de celui formé avec *avoir*. Le participe latin comprend les marques du nombre et de la personne. Le participe des temps composés des langues romanes formé avec *avoir* avec lequel il manifeste une coalescence est la plupart du temps invariable (sauf dans certains cas, par exemple lors de la position du complément à gauche du verbe). Cette différence entre la catégorie du participe latin et le PTC des langues romanes conduit un certain nombre de grammairiens à recatégoriser le PTC. C'est ce que fait Meigret (1550) à travers l'*infinitif prétérit actif* ou *infinitif passé actif* qui à la différence du *participe* serait caractérisé par les traits invariable [*infinitif*], passé [*prétérit*] et actif. Il est intéressant que pour cette recatégoration, l'auteur fasse appel à travers l'*infinitif* à une des classes hybrides de la grammaire latine. Nous verrons par la suite que pour le PTC, les auteurs de notre corpus recourent fréquemment aux classes non finies de la grammaires latine, c'est-à-dire à l'*infinitif*, au *gérondif* et au *participe* pour décrire les nouvelles formes vernaculaires. L'invention de la catégorie des IPA résulte du traitement des temps composés vernaculaires et correspond à une extension de la GLE. On trouve une option analogue chez le grammairien du castillan, Nebrija (1492), qui sur la base du caractère invariable du constituant participial des temps composés espagnol crée la catégorie du *nombre participial indefinido* (nom participial indéfini) (voir le chapitre 5.3.3). À la différence du castillan cependant, le français possède bien des temps composés formés avec *être* où le participe s'accorde et Meigret (1550), bien qu'il en soit conscient, n'accorde à ces participes pas le statut d'IPA. Meigret (1550 : 100) observe cependant que certaines formes passives dont les participes neutres (*venu*, *allé* ou *mort*), ou encore des participes sans agents (*bien avisé*) ont un sens actif. Malgré cela, il ne les considère pas comme des IPA :

Mais il faut entendre que tous les participes qui ont terminaison du passif et ont signification active, sont aussi de temps prétérit: comme venu, allé. Il en est toutefois qui servent aux deux significations : comme arrivé: car nous

disons bien je suys arrivé pour venu: et le ble et arrivé en la granje q'on a arrivé. (Meigret 1550 : 100)

Dans le chapitre consacré au temps verbal, Meigret (1550) fait une différence entre un *infinitif présent* (« celui que nous estimons être du temps présent ne me semble point en signifier aucun ») et l'*infinitif prétérit* (Meigret 1550 : 76). Ce dernier désigne le PTC qui exprime pour Meigret (1550) la signification de passé. Ainsi, l'auteur constate justement que les temps composés embrassent la signification de deux temps : du temps de l'auxiliaire et du PTC. Seulement, ce serait la valeur de l'IPA qui serait dominante. On peut voir cela à travers la caractérisation du PC (« Et est sa force si grande que, combien qu'il soit conjoint à un verbe de temps présent, il le fait sonner en temps prétérit parfait »). Cette interprétation est justifiée par le fait que les formes sont composées par une forme passée et non par le temps de l'auxiliaire (« jamais nous n'exposons cet infinitif que par temps prétérit »). Ainsi, l'auteur explique que tous les temps exprimant une valeur de passé, à l'exception de l'imparfait de l'indicatif, seraient formés à partir de l'IPA. Le fait que Meigret (1550) ne mentionne pas le PS signifie sans doute que, bien qu'il soit catégorisé, le PC est conçu comme une variante du PS, ce qui est confirmé dans les conjugaisons où le PC est désigné par *second parfait*. L'auteur cite cependant le FA, lui attribuant la signification de passé et d'achèvement (« Combien aussi que j'aorey soit le futur de l'indicatif : si toutefois je lui ajoute un infinitif prétérit, comme eymé, ce sera un futur qui requerra une chose parfaite »). Ainsi, l'auteur décrit en creux la notion d'accompli propre aux temps composés :

Or avons-nous un autre infinitif prétérit, lequel signifie temps: de sorte que tous les prétérits des verbes et les futurs mêmes qui ont quelque signification du prétérit en futur, sont formés par lui: excepté l'imparfait de l'indicatif. Et est sa force si grande que, combien qu'il soit conjoint à un verbe de temps présent, il le fait sonner en temps prétérit parfait et l'imparfait en plus-que-parfait: et quoique le futur soit bien divers du passé et qu'il ne le puisse du tout ruiner, il le contraint toutefois à quelque signification du passé. Or quand nous disons j'ey eymé, cet ey est la première personne du présent indicatif: et toutefois l'infinitif joint à lui, le fait sonner en prétérit: et combien qu'avoe soit un prétérit imparfait, si j'y ajoute eymé, j'en fais un prétérit plus-que-parfait. Combien aussi que j'aorey soit le futur de l'indicatif: si toutefois je lui ajoute un infinitif prétérit, comme eymé, ce sera un futur qui requerra une chose parfaite. Finalement, jamais nous n'exposons cet infinitif que par temps prétérit: comme j'ey eymé Pierre, Pierre a été eymé de moe, là où le présent se résout selon le temps de celui qui le gouverne: comme je voe Pierre boere le vin: s'exposera je voe Pierre qi boet le vin: et je l'ey vu boere le vin, je l'ey

vu q'i l'a bu le vin, je le voyoe boere le vin, q'il buvoet le vin (Meigret 1550 : 76)

Ainsi, l'auteur retient les temps composés pour tous les modes. Par exemple, Meigret (1550 : 107) retient dans la conjugaison du verbe *eymer*, parmi les formes de l'indicatif, un *second parfait* (*j'ey eymé*), un *second plus-que-parfait* (*j'u/j'ús eymé*) et un *tiers plus-que-parfait* (*j'ey u eymé*). L'auteur retient donc le PSC, mais parmi les formes ne figure pas le FA, ce qui ne surprend pas, puisque cette forme n'est par classée dans l'indicatif chez les modèles latins dominants¹²³. Comme chez ces derniers, le FA est classé dans le mode du subjonctif. L'auteur y ajoute également la forme du futur antérieur surcomposé (*j'aorey u eymé*) qui exprimerait « plus grande perfection en temps futur » (Meigret 1550 : 108). On retrouve la valeur d'achèvement que l'auteur mobilise auparavant pour le PC (« perfection de sens »). Il se dessine ainsi en creux la valeur d'accompli propre à l'ensemble des formes composées. Bien que l'auteur reste encore attaché au modèle latin, on peut lui reconnaître d'avoir retenu les formes composées et certaines formes surcomposées, et d'avoir reconnu pour certaines d'entre-elles la valeur d'achèvement, même si ce critère aspectuel n'est pas un élément structurant de sa présentation du système verbal.

6.4.3 Les espèces de verbe et périphrases verbales

Pour terminer, on remarquera également que Meigret (1550), à l'instar de Sylvius (1531), mentionne les espèces fréquentative et inchoative mais fait remarquer qu'il n'existe pas les mêmes principes de formation en français. Cependant, selon l'auteur on pourrait rendre le sens inchoatif par le verbe *commencer* et le fréquentatif par l'adverbe *souvent* :

Il y a deux espèces de verbes, l'une primitive, comme eymer: l'autre dérivative comme de melancholie, melancholier: de cholere, cholerer, de fięn, fianter, de botteao, botteller, de ris, ríre. Au regard de ces dérivatifs latins : comme le fréquentatif, méditatif et désidératif, les Français n'en ont point (que je sache) en cette signification. Et quant à l'inchoatif, nous le vidons par le verbe comęnçer: comme je comęnç' avoęr feim. [...] Et quant aux fréquentatifs, nous les vidons par l'adverbe souvent et ses semblables: comme je le hante ou voę souvent. Et combien que viziter soit tiré de visito latin et fréquentatif, il n'en garde pas toutefois la signification en notre langue: tellement qu'il a besoin de l'adverbe souvent: comme je vizite souvent le Palęs, lę' prizoniers. (Meigret 1550 : 77)

¹²³ Le seul auteur à classer le FA dans le mode de l'indicatif semble avoir été Varron (I^e siècle a.C.)

Cette présentation des espèces de verbes et de l'expression de leur signification en français est quasiment reprise à l'identique par R. Estienne (1557 : 36).

La grammaire de Meigret (1550) se présente comme un inventaire des catégories grammaticales latines pour lesquelles l'auteur assigne des expressions vernaculaires qui possèdent une signification analogue. C'est ce qu'on peut noter à travers l'expression *vider par* que l'auteur emploie à plusieurs reprises pour désigner la signification exprimée par une catégorie latine rendue par d'autres moyens linguistiques en vernaculaire. C'est ce qui se produit pour les espèces de verbes fréquentative et inchoative qui en français ne sont pas obtenues par dérivation, mais qui sont exprimées soit lexicalement, soit par des adverbes. On note cette approche de Meigret (1550) également pour les catégories latines du gérondif et du supin. Comme Sylvius (1531) auparavant, cela permet à l'auteur d'identifier un certain nombre de périphrases verbales formées à partir d'*aller* + INF et de *venir* + INF. Mais ce qui est intéressant de noter, c'est que l'analyse du français s'appuie sur les catégories latines tout en s'en défaisant (« les Français n'en ont point de besoin [le supin et le gérondif] »). Le français n'est pas inférieur au latin parce qu'il possède d'autres manières de rendre ces catégories :

Mais, quant à ceux que les Latins appellent Gerundia et Supina : les Français n'en ont point de besoin : car ils les vident par les infinitifs et participes : comme je m'en voës çhasser, je reviens de çhasser : je suys venu pour çhasser, on s'ebat çn çhassant : pour eo venatum, redeo venatu, veni venandi gratia, recreatur animus venando. Nous en pouvons bien dire aucuns autrement : comme je voës a la çhasse, etc.

6.5 Les grammaires suivantes au XVI^e siècle : de Robert Estienne (1557) à Serreius (1598)

6.5.1 Robert Estienne (1557)

Le chapitre consacré au temps dans la grammaire de Robert Estienne (1557) reprend point par point les définitions que l'on trouve chez Meigret (1550), ce qui ne surprend pas puisque l'auteur revendique l'influence de ce dernier et de Sylvius dès la préface (p. 3). Ainsi, l'auteur classe les temps verbaux dans un système composé de genres et d'espèces. Le passé est divisé en trois espèces, et le prétérit parfait à son tour en deux sous-espèces, le PS et le PC :

Il y a trois principales manieres de temps : Le present, Le preterit ou passé, et le futur.

Par le temps present nous est donné a entendre que la chose de quoy on parle, se fait presentement : comme, Je t'aime, Tu es aimé de moy.

Le temps preterit et passé est diuisé en trois temps. le premier se nomme Temps præterit imparfait, pour tant qu'il ne nous denote pas vng accomplissement ne perfection d'une action ou passion passee, mais tant seulement auoir esté commencee: comme, J'aimoye. (R. Estienne 1557 : 34)

À l'instar de Meigret (1550), la distinction du PS et du PC s'effectue suivant le critère syntaxique/ anaphorique. On retrouve aussi certains exemples empruntés à Meigret (1550). Il mentionne également que la composition du PC se fait à partir du verbe *avoir*. Cependant dans sa réécriture, l'auteur ne reprend pas l'infinitif prétérif actif et désigne le PTC comme un « participe du temps passe » trahissant ainsi une certaine attitude conservatrice à l'égard du cadre latin. On note ensuite, dans les exemples des deux auteurs, l'association de l'adverbe *soudain* avec le PS qui souligne sa fonction de création d'un événement. À l'instar de Meigret (1550), R. Estienne (1557 : 35) applique le critère anaphorique également au PQP, au PA et au PSC.

6.5.2 Cauchie (1570)

Cauchie (1570) reprend également le critère de la syntaxique détermination mais y ajoute des descriptions que l'on trouve déjà chez Pillot (1550). Cauchie (1570) emploie conjointement différents critères pour distinguer le PS du PC. On retrouve d'abord la détermination que l'auteur appuie ici sur le critère d'autonomie/ dépendance syntaxique à une forme de référence temporelle. Ce qui étonne, c'est le renversement de la terminologie entre le PS et le PC. On se rappelle que le terme *indéfini* était construit sur le calque du latin d'après l'idée que le PS vernaculaire reproduirait en quelque sorte l'aoriste grec. Chez Cauchie (1570) cependant, c'est justement le critère anaphorique/ syntaxique qui justifie le renversement de la terminologie. Le PS est déterminé parce qu'il s'accompagne toujours d'une autre forme à référence temporelle. À l'inverse, le PC serait *absolu* parce que son emploi n'exigerait pas d'autre forme temporelle pour le compléter¹²⁴ :

¹²⁴ Ce renversement se retrouvera dans les grammaires espagnoles du foyer français à partir de César Oudin (1597). Quijada Van den Berghe (2014 : 125) décrit une distribution stable de la terminologie dans les grammaires (*preterito indefinido* pour le PPC et *pretérito definido* pour le PPS) à la différence des grammaires françaises qui afficheraient une plus grande variation des termes.

Nous avons un double parfait, l'un naît d'un changement du verbe et consiste en un seul mot et signifie de manière précise, l'autre a un auxiliaire et il signifie absolument.

*Ce qu'ils appellent antérieur, cela je l'ai nommé déterminé, définit et circonscrit, parce que, sans doute, il ne signifie pas absolument mais que sa puissance dépend d'un autre discours et que, la plupart du temps, il a des circonstances de temps de temps ajoutées. En effet, tu ne dirais pas correctement **le fi ceci, j'achetai cela absolument, pour j'ai fait ceci, j'ai acheté cela. Mais avec des passés définis, l'indication du temps s'attachera de cette façon : le fis avant-hier ceci ; l'achetai hier cela, bien que parfois le mot de temps soit passé sous silence là où sans difficulté on peut le sous-entendre. [...] Ce prétérit, qui est constitué du présent du verbe auxiliaire est d'une signification absolue et parfaite et il n'a pas besoin d'aucune adjonction, c'est pourquoi, pour le distinguer, il ne serait pas absurde de l'appeler absolu. Les uns affirment que le mot [qui constitue] ce prétérit est un participe, les autres que c'est le prétérit de l'infinitif, ce qui importe peu. En outre, son emploi n'est pas simple et vraiment, ou bien le mot du prétérit est inchangé et demeure le même ou il reçoit une modification en genre et en nombre [...]*** (Cauchie 1570 : 38 r° traduit par Demaiziére 2001 : 368).

Les exemples de Cauchie (1570), à l'instar de Pillot (1561 [1550]) avant lui, impliquent la relation du temps du PS avec certains adverbes (« je fis avant hier ceci : j'achetai hier cela ») et décrivent de cette manière des « contraintes sur les corrélations verbo-adverbiales qui seront normalisées par la règle des vingt-quatre heures » (Fournier 2013a : 21). Les premières descriptions sur cette règle apparaissent à la même époque à partir de la première mention dans le texte d'Henri Estienne, *Le Traicté de la conformité du langage françois avec le grec* (1569). Le texte de Cauchie (1570) révèle ainsi une conscience sur certains points faisant débat à cette époque entre différents auteurs. Cela est visible à travers l'exemple de la terminologie du PS et du PC (« Ce qu'ils appellent antérieur, cela je l'ai nommé déterminé, définit et circonscrit [...] »¹²⁵). Cette attitude se retrouve aussi à du PTC où l'auteur renvoie notamment à l'IPA de Meigret (1550) (« Les uns affirment que le mot <qui constitue> ce prétérit est un participe, les autres que c'est le prétérit de l'infinitif, ce qui importe peu »¹²⁶). La question de l'accord du participe, notamment du participe employé avec avoir, divise les grammairiens du français au XVI^e siècle. Nous trouvons ainsi différentes positions. Selon Sylvius (1531), par exemple, on accorde toujours le participe, indépendamment du contexte syntaxique. À l'inverse, nous avons vu que Meigret (1550) propose de ne jamais accorder le PTC formé avec

¹²⁵ Cauchie (1570: 38 r°) traduit par Demaiziére (2001 : 368).

¹²⁶ Cauchie (1570 :: 38 r°) traduit par Demaiziére (2001 : 368).

avoir. Pour l’auteur suivant, Ramus (1562, 1572), le participe fomré avec *avoir* est accordé avec le complément direct lorsque ce dernier vient avant le participe alors qu’il est invariable dans le cas opposé. Ce sera aussi l’avis de certains grammairiens du français au XVII^e siècle (notamment Maupas 1607, Chifflet 1659) même s’il y a encore débat en raison des flottements des usages (Díaz Villalba 2019 : 348).

6.5.3 Ramus (1562, 1572)

La présentation des temps de Ramus (1562, 1572) s’intègre dans un système original qui s’écarte des autres auteurs. Ainsi, les « distinctions dans les temps du verbe sont tributaires de sa critique de la notion de mode et du rejet qu’elle motive » (Fournier 2013a : 22). En conséquence, « les catégories et les critères à l’œuvre tirent leur fonction précisément de la nécessité de pallier la disparition des modes » (Fournier 2013a :23). La présentation des temps verbaux ne se fonde chez cet auteur pas sur une division par modes mais prend en compte des caractéristiques formelles¹²⁷. Malgré cela, on retrouve chez Ramus (1562/ 1572) dans la présentation des temps du passé le critère syntaxique/ anaphorique. L’auteur opère à une opposition entre temps *oristes* et *aoristes* qui s’appuie pour les *aoristes* sur le critère syntaxique (« les vngs sont aoristes, cest a dire de quelque temps prefix : comme a ceste heure, lors que ») alors que pour les *oristes* rien n’est précisé :

Le temps parfaict est preterit, et est comme : Amaui, ayme. De ces temps les vngs sont aoristes, cest a dire de quelque temps prefix : comme a ceste heure, lors que Tels sont les quatre presens, et limparfait preterit. Les deux futurs imparfaicts sont aoristes : Le preterit parfaict est tantost lung, tantost lautre, comme sera dict apres. Les autres temps parfaicts, comme Amauerim, Amauisse, Amauero, s'expriment par Sintaxe, de laquelle sera parle en son lieu. (Ramus 1572: 76-77)

Plus loin, dans la partie de sa grammaire consacrée à la syntaxe, Ramus (1572) précise quels temps correspondent à quelles catégories (*aoristes* et *oristes*) :

pour le præterit, Amauisti, Nous ne disons point seullem^t, Tu aymas, mais par ceste Syntaxe, Nous disons dauãtaige, Tu as ayme, Tu eus ayme, Tu as eu ayme, entre lesquelles, Tu aymas, Tu eus ayme sont oristes, Tu as ayme, Tu as eu ayme sôt aoristes: Ainsi ce premier præterit est quadruple. [...] (Ramus 1572 : 173)

¹²⁷ Fournier (2013a : 22) : « Le problème du classement des formes qui en résulte en est, comme il a déjà été remarqué (Chevalier 2006 [1968], Swiggers 1989), particulièrement épineux ».

À une forme au prétérit parfait latin (*Amauisti*) correspondraient quatre formes vernaculaires que l'auteur distingue en *oristes* et *aoristes* : le PS et le PA seraient *oristes* ; le PC et le PSC seraient *aoristes*. À travers le système un peu confus proposé par Ramus (1572), il s'agirait d'une tentative d'organiser « rationnellement le système des temps du passé » (Fournier 2013a : 23). Elle a le mérite de retenir certaines formes composées qui ne se conforment pas aux systèmes des temps de nombre d'autres auteurs. Ramus (1572) opère encore une deuxième distinction des tiroirs en opposant les temps simples et « Les autres temps parfaits, comme Amauerim, Amauisse, Amauero, s'expriment par Syntaxe, de laquelle sera parle en son lieu.» (Ramus 1572 : 77). Plus précisément, il est question du concept de *périphrase* dans le *Second livre* qui traite de la syntaxe. Cette catégorisation réside dans le classement de départ en *verbe fini* et *verbe infiny* opéré par Ramus (1572) sur des critères formels. Les *verbe infiny* sont à leur tour divisés en *perpetuel preterit / infiny preterit* et *infini gerondif*. Le premier (*perpetuel preterit / infiny preterit*) renvoie aux formes du participe français du type *aimé*. La question des formes composées et des verbes passifs est adressée dans le chapitre IX concernant les *périphrases des verbes* :

Le Francois a default de plusieurs verbes, comme de tous les temps parfaicts actifs, fors le premier præterit, et de tous les passifs, ou il y a toutefois grande abondance doraizon par periphrase et circonlocution, cest a dire par syntaxe de plusieurs mots. (Ramus 1572 : 172)

Le recours aux notions de *périphrase* et *circonlocution* est très fréquent dans les premières grammaires des vernaculaires romans et résulte de la comparaison au système grammatical latin. Fournier et Raby (2014 : 346-348) fournissent un aperçu des occurrences des termes *circonlocution* et *périphrase* dans les grammaires françaises du XVI^e et XVII^e siècles. Ainsi, par exemple, les auteurs de Palsgrave (1530) emploient uniquement la notion de *circonlocution*. Ensuite, à partir de Ramus (1572), Bosquet (1586) et Cauchie (1586) emploient les notions de *circonlocution* et de *périphrase*. Enfin, chez Serreius (1598) on ne trouve, à nouveau, que l'emploi de *circonlocution*. On trouve ainsi une approche analogue dans les grammaires espagnoles et portugaises, notamment chez Nebrija (1492) et Barros (1540) (voir chapitre 5). Ainsi, à partir de ce type de notions les auteurs peuvent saisir l'existence de faits de langues propres aux vernaculaires et rendre compte de leur différence par rapport au cadre latin auquel elles ne peuvent pas être réduite, exigeant ainsi une extension de ce modèle original (Fournier et Raby 2014 : 345-346). Dans le chapitre consacré aux *périphrases des verbes*,

Ramus (1572) traite différents problèmes dont les temps composés. La notion de *périphrase* concerne les temps verbaux prétérits et futurs formés à partir du verbe *avoir* et de *l'infiny prétérit*. La recatégorisation de l'auteur du PTC est similaire à ce que propose Meigret (1550) auparavant. D'abord, parce que la séquence concernée est *avoir* + PTC. Ensuite, parce que la recatégorisation est réalisée à partir de la classe de l'infinitif. Enfin, parce que l'on retrouve les traits invariable (*infiny*) et passé (*prétérit*). De toute évidence, cette construction marque aussi le trait actif, s'opposant aux constructions passives formées avec *être*. Les constructions avec le verbe *être* n'entrent pas dans le paradigme de *l'infiny prétérit* parce qu'elles sont variables. Ainsi, les formes associées avec *être* sont pour Ramus (1572) suivies d'un *participe passif*.

6.5.4 Garnier (1558) et Serreius (1598) : description aspectuelle du PC

La grammaire française élémentaire pour les Allemands de Jean Garnier (1558) s'inscrit dans les descriptions de l'époque divisant le parfait en deux sous-espèces. On retrouve également le parallèle établi avec le système temporel du grec. Ainsi, à l'instar de ce que décrit notamment R. Estienne (1557) l'auteur distingue un *prétérit parfait simple* (PS) du *prétérit parfait composé*, mettant en avant le caractère formel qui sépare les deux formes. Comme R. Estienne (1557) encore, Garnier (1558) choisit d'appliquer la catégorie latine du *participe passif* au PTC français :

Les français ont un double prétérit parfait, tout comme [47] les Grecs, à savoir un prétérit simple et un prétérit composé. Le simple est celui qui est formé non pas d'éléments extérieurs mais directement à partir du verbe lui-même, comme j'aimay, tu aimas, il aima ; je dormy, tu dormis, il dormit ; je fu, tu fus, etc. Mais le composé, qui est formé d'éléments extérieurs, est obtenu par emprunt pourrait-ton dire, à partir d'autre chose qui n'est rien moins que le participe passif du verbe dont il provient, avec le verbe habeo, ou sum, es, est, comme i'ay aimé, tu as aimé, il a aimé ; i'ay dormy, tu as dormy, il a dormy ; i'ay creu, tu as creu, etc. [...] (Garnier 1558 : 46-47 traduit par Cullière 2006 : 68-69)

Un peu plus loin, Garnier (1558) précise d'abord l'emploi du PS et ensuite celui du PC. À l'instar de Pillot (1561 [1550])¹²⁸, l'auteur décrit des contraintes sur les corrélations verbo-adverbiales, divisant le passé en des zones distinctes. Ainsi, le PS est employé pour un temps passé au-delà du jour en cours au moment d'énonciation (« *nuper, heri, olim, dernièrement,*

¹²⁸ La réception de Pillot (1550) est également marquée par la reprise du terme d'*auxiliaire* (Cullière 2006 : 69).

hier, iadis »). La description de Garnier (1558) va cependant au-delà et décrit la valeur aspectuelle du PC qu'il met en lien avec le rôle de l'*auxiliaire*, terme ici utilisé et également repris à Pillot (1550). C'est ce qui ressort déjà dès la définition négative du PS, c'est-à-dire de la description de ce que le PS ne permet pas d'exprimer, à savoir la phase présente, résultative du procès achevé :

De l'usage de ces prétérits

*Nous nous servons du premier prétérit ou prétérit simple chaque fois que les verbes sont liés à des adverbess maquant le temps passé, tels que nuper, heri, olim, dernièrement, hier, iadis, et autres semblables. Ensuite quand nous parlons de choses qui se sont passées de sorte qu'il n'y ait absolument rien qui soit envisagé dans le présent, ce que d'ailleurs le verbe lui-même indique par le fait qu'il est simplement exprimé par lui-même, sans le verbe auxiliaire habeo ou sum, es, est.*¹²⁹ Exemple : Nous passames hier parmy les brigans, & fusmes en danger d'estre destroussez. Dans cet exemple, tous les prétériss sont simples. Tels est donc l'usage du premier prétérit. (Garnier 1558 : 47-48 traduit par Cullière 2006 : 69-70)

L'auteur indique ainsi que le PS ne serait pas à mettre en lien avec le présent, ce qui serait marqué par l'absence de l'*auxiliaire*. Au contraire, le PC exprimerait un lien avec le présent, ce qui est marqué premièrement par les corrélations verbo-adverbiales, et deuxièmement par la séquence comprenant l'*auxiliaire* au présent.

*Quant au second prétérit ou prétérit composé, nous nous en servons chaque fois que le verbe est lié à des adverbess marquant le temps présent*¹³⁰, tels que hodie, nunc, iam, aujourd'huy, maintenant, desia, etc. Ensuite quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes, ce que d'ailleurs le verbe sous-entend par le fait qu'il est associé au verbe auxiliaire habeo ou sum, es, est, au temps présent¹³¹. Exemple : l'ay creu, et pource ay-ie parlé : tu as delaissé le mal, et l'ay fait le bien. Vous auez reieté la doctrine du saint Euangile, et nous l'auons receue. Ces gens cy sont venus à bout de leurs affaires, et nous ne sommes pas venus à la fin de nos entreprinses. J'ay tousiours ouy dire, qu'il n'y a rien si precieux que le temps, etc¹³². Ici le présent du verbe habeo est toujours associé au prétérit parfait credidi, reieci, feci, recepi et audivi. Tel est donc l'usage et but du second prétérit. (Garnier 1558 : 48 traduit par Cullière 2006 : 69-70)

¹²⁹ Marqué en gras par nous.

¹³⁰ Marqué en gras par nous.

¹³¹ Selon Cullière (2006 : 70), cette description est reprise par Serreius (1598) : « Tout ce qui précède sur l'usage des prétériss, ainsi que le premier exemple qui suit, a été littéralement repris par Jean Serre [Serreius] dans sa Grammatica Gallica de 1598 (Colombat 2003, pp. XLVI-XLVII) ».

¹³² Nous avons recopié l'exemple à partir du texte original (cf. Garnier 1558 : 48).

Garnier (1558) décrit non seulement la valeur résultative du PC, il souligne aussi le caractère construit de ce temps (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu’elles paraissent présentes »). L’auteur ajoute ainsi la caractéristique énonciative dans la description du PS et du PC. Nous verrons que les grammairiens auront fréquemment recours à ce trait à partir du XVII^e, notamment à partir de Maupas (1607) et encore plus au XVIII^e siècle. En outre, Garnier (1558) semble le premier auteur de cette série à décire le trait aspectuel, résultatif du PC. Ce qui est intéressant, est que la description se fait une nouvelle fois à l’égard du latin. Il s’agirait d’un trait partagé par le latin et le vernaculaire, ce qui est juste, puisqu’en latin le parfait exprime également le sens résultatif¹³³. On retrouve une description analogue de la part du grammairien Serreius qui publie une grammaire française en 1598. Il n’y a là rien d’étonnant si on considère que la description de la valeur résultative du PC est littéralement reprise à Garnier (1558) (Culière 2006 : 70). C’est en effet ce qui ressort si on met face à face les deux textes :

Garnier (1558 : 48), traduit par Culière (2006 : 69-70) : « Quant au second préterit ou préterit composé, nous nous en servons chaque fois que le verbe est lié à des adverbies marquant le temps présent, tels que <i>hodie, nunc, iam, aujourd’huy, maintenant, desia</i>, etc. Ensuite quand nous parlons de choses de telle sorte qu’elles paraissent présentes, ce que d’ailleurs le verbe sous-entend par le fait qu’il est associé au verbe auxiliaire <i>habeo</i> ou <i>sum, es, est</i>, au temps présent. Exemple : l’ay creu, & pource ay-ie parlé: tu as delaissé le mal, & i’ay fait le bien. Vous avez reieté la doctrine du fainct Euangile, & nous l’auons receue. Ces gens cy font venus à bout de leurs affaires, & nous ne sommes pas venus à la fin de nos entreprises. l’ay toufiours ouy dire, qu’il n’y a rien fi precieux que le temps, &c. Ici le présent du verbe <i>habeo</i> est toujours associé au préterit parfait <i>credidi, reieci, feci, recepi</i> et <i>audivi</i>. Tel est donc l’usage et but du second préterit ».	Serreius [1598] 1623: 117), traduit par Jaquetin-Gaudet (2005 : 376-377) : « Le Passé composé. Il s’emploie, soit quand nous précisons le temps passé avec des particules adverbiales – aujourd’hui, maintenant, à l’instant. Ainsi : Il est venu aujourd’huy/ <i>hodie venit</i> ; Il est parti à ceste heure/ <i>jam abiit</i> ; soit quand nous n’exprimons aucun temps déterminé et que nous parlons dans l’absolu. Ainsi : Il est venu/ <i>venit</i>. Il est mort/ <i>mortuus est</i> ».

Tableau 21 : Définitions du PS et du PC de la part de Garnier (1558) et Serreius (1598)

¹³³ Par exemple, dans un énoncé du type *Gallia est divisa in partēs trēs* (La Gaule est [aujourd’hui encore] divisée en trois parties) (Caes., B.G. 1, 1, 1) cité dans Panhuis (2015 : 148).

Les deux textes ne sont pas identiques. Serreius ([1598] 1623) reprend bien l'idée de la corrélation adverbo-temporelle qui met en lien le PC et des localisateurs temporels en lien avec le présent (*hodiè, nunc*). À ce titre, l'auteur reprend aussi le localisateur *jam* (déjà) dont l'emploi met en jeu la valeur de parfait d'expérience du PC. Cependant, Garnier (1558) se montre plus précis sur l'interprétation de ces localisateurs (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes »), ainsi que sur le rôle advenant à l'énonciateur comme nous l'avons vu plus haut. Serreius ([1598] 1623) ne retient pas non plus le rôle de l'auxiliaire dans le lien qu'entretient le PC avec le présent. Sa version simplifiée des idées de Garnier (1558) retient l'essentiel mais fait l'impasse sur des idées intéressantes et assez originales pour cette période. De manière plus générale, ce texte témoigne du mode de circulation des savoirs de cette période et de la variation entre les descriptions qui l'accompagne. On voit comment Garnier (1558) décrit la valeur aspectuelle du PC sur la base des descriptions de Pillot ([1550] 1561) avant que Serreius ([1598] 1623) ne reprenne finalement les idées du premier dans une version plus synthétique.

6.6 Conclusion

Dans cette série, nous avons examiné 10 grammaires. La première grammaire commanditée par J. Barton (ca 1409) applique encore le système en cinq temps verbaux de la grammaire latine. Par la suite cependant, la quasi-totalité des grammairiens du français procède à une extension du modèle latin en ajoutant une catégorie pour le PC. Il s'agit d'un aménagement de la classification du modèle de Priscien (VI^e), à travers le prolongement du classement dichotomique. Ce prolongement est également appliqué par Sylvius (1531) à la classe du futur à laquelle il reconnaît deux sous-espèces, prenant en compte le FA classé dans le mode du subjonctif par la majorité des grammairiens du latin de l'antiquité, à l'exception de Varron (I^e a.C.). La présentation de Ramus (1562/1572) s'écarte du modèle latin, puisque l'auteur rejette la division par modes et fonde son système sur des distinctions formelles et syntaxiques. Cela le conduit, pour les formes du passé, à opposer les catégories d'*oriste* et d'*aoriste*. Les premières renferment PS et le PA, les secondes le PC et le PSC. Cela illustre que le rejet du modèle latin conduit l'auteur à prendre en compte, à travers le PA et le PSC, des formes qui ne trouvent pas encore de place dans l'application partielle du modèle catégoriel latin de la part des autres auteurs. Nous avons également observé, qu'à l'instar de ce qui se passe dans les grammaires espagnoles de la Renaissance, les auteurs font appel aux notions de *périphrase*

et de *circonlocution* pour décrire les faits de langues qui ne se laissent pas réduire aux catégories de la grammaire latine. Ainsi, le vernaculaire roman est dès le départ conçu dans une démarche contrastive par rapport au latin et décrit en termes de manque qu'il s'agit de combler. Les notions de *périphrases* et de *circonlocution* sont héritées de méthodes pédagogiques médiévales qui font appel au vernaculaire pour apprendre le latin. La démarche est analogue à celle que nous avons décrite pour les *Grammaticae Proverbiandi* dans la péninsule ibérique. Les notions héritées permettent ainsi de rendre compte notamment du passif et des temps composés. On les trouve également mises à l'œuvre par Sylvius (1531) et Meigret (1550) pour décrire les périphrases verbales d'*aller* + INF et de *venir* + INF qui représenteraient d'autres manières de rendre les catégories du gérondif et du supin latin. Pour Sylvius (1531), *aller* + INF constitue également une périphrase permettant de rendre en vernaculaire l'*espèce de verbe* inchoative latine. Les *espèces de verbes* (*species* en latin) désignent un processus de formation des verbes par dérivation dans la grammaire latine, décrit notamment chez Donat (IV^e) et Priscien (VI^e). Pour Sylvius (1531) et Meigret (1550), le vernaculaire possède d'autres moyens linguistiques que la dérivation pour rendre le contenu sémantique des formes latines. Ainsi, pour Meigret (1550) la signification inchoative est rendue en français par le sens lexical du verbe *commencer*, et la signification du fréquentatif par l'adverbe *souvent*. Cette présentation est reprise de manière quasi identique par R. Estienne (1557). Certains auteurs de la tradition française s'intéressent également à la nature des constituants des temps composés, c'est-à-dire de l'auxiliaire et au participe des temps composés (PTC). À la différence de ce que nous avons rencontré dans les grammaires de l'espagnol à la Renaissance, certains auteurs de cette série attribuent au verbe *avoir* le statut catégoriel d'auxiliaire assez tôt. On trouve ainsi la mention de cette catégorie créée *ad hoc* la première fois chez Pillot (1561 [1550]). L'étiquette d'*auxiliaire* connaît une acclimatation rapide, puisqu'elle est ensuite employée par Garnier (1558), Cauchie (1570) et Serreius (1598) et plus tard par la majorité des grammairiens du français au XVII^e et XVIII^e siècles. En ce qui concerne le traitement du PTC, la majorité des auteurs appliquent la catégorie du participe latin. Nous attirons cependant l'attention sur les recatégorisations de Meigret (1550) et de Ramus (1562/ 1572). Pour le premier, le PTC est un *infinitif prétérit actif* ou *infinitif passé actif*, et pour le second un *infiny preterit*. Les deux auteurs font appel à la catégorie verbo-nominale de l'infinitif de la grammaire latine pour recatégoriser le PTC dont le fonctionnement diffère du participe latin. Il s'agit là d'un procédé représentatif des grammairiens de notre corpus qui

consiste, face à des données de langue du vernaculaire qui ne se laissent réduire au modèle latin, à procéder à des inventions en puisant dans l'ensemble des outils hérités de la grammaire antique. Les auteurs retiennent pour leurs nouvelles catégories les traits *invariable* et *passé*. Pour Meigret (1550), on peut ajouter le trait *actif*. De plus, ces catégorisations mettent en avant la coalescence du PTC et du verbe *avoir* qui est un fait nouveau par rapport à la grammaire latine. Ces inventions font écho à l'invention du *nombre participial infinito* de la part de Nebrija (1492) que nous avons observée dans le chapitre précédent.

Enfin, il faut rendre compte des critères mis en avant pour distinguer les tiroirs verbaux et en particulier le PS et le PC. La catégorisation du PC par la plupart des grammairiens du français exige l'identification de critères qui justifient la présence de cette nouvelle forme. À ce titre, les auteurs font très tôt appel à la grammaire grecque antique. La duplication du parfait latin en vernaculaire consisterait en fait au rétablissement de l'aoriste grec. C'est ce que l'on peut constater chez Palsgrave (1530) pour qui le PS est un *indéfini* (*indiffinite tens*). Ce terme est calqué du grec *aoriste*. Cet emprunt à la grammaire grecque conduit de nombreux auteurs à attribuer l'étiquette de *défini/déterminé* ou *indéfini/ indéterminé* au PS et au PC sur la base de critères différents. Ainsi, par exemple, Pillot (1561 [1550]) oppose un PS indéfini (*praeteritum perfectum indefinitum*) et un PC défini (*praeteritum perfectum [definitum]*) à partir de la quantification de l'éloignement. Plus précisément, ses définitions dessinent en creux le critère référentiel hodernal. En d'autres termes, le PC décrit une situation ayant eu lieu dans le jour en cours au moment d'énonciation alors que le PS décrit une situation ayant eu lieu avant ce critère calendaire. D'autres auteurs de cette période qui ont recours au critère de la quantification de l'éloignement sont Sylvius (1531), Garnier (1558) et Serreius (1598). Une autre option est le critère syntaxique/anaphorique que l'on peut noter pour la première fois chez Meigret (1550). Pour cet auteur, le PS est indéterminé (*prétérit parfait indéterminé*) parce qu'il construit une référence temporelle incomplète et nécessite un autre élément temporel pour le compléter à la différence du PC (*prétérit parfait déterminé*) qui fonctionne de manière autonome. Cauchie (1570) reprend à Meigret (1550) le critère syntaxique mais inverse la terminologie. Le PS est déterminé (*praeteritum determinatum*) justement parce qu'il reçoit une détermination supplémentaire, alors que le PC est indéterminé (*praeteritum perfectum absolutum*). Le critère syntaxique est encore repris dans la distinction originale de Ramus (1562/ 1572) des catégories d'*aoriste* et d'*oriste*. Enfin, une dernière option consiste à décrire le trait résultatif du PC. On le trouve d'abord chez Garnier (1558) dont le passage en

question est reproduit de manière plus synthétique par Serreius (1598). Garnier (1558) décrit l'emploi du PC avec des circonstants renvoyant au présent mais souligne également le rôle du temps présent exprimé par l'auxiliaire dans la signification du tiroir. En outre, l'auteur met en exergue le caractère construit de l'image verbale (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes »). Enfin, Garnier (1558), à travers l'adverbe *déjà*, associé au PC fait référence à un emploi du tiroir comme *parfait d'expérience*. Tous les points mentionnés par cet auteur seront approfondis par le grammairien du français, Maupas (1607), au siècle suivant.

7 Temps verbaux dans les grammaires italiennes du XVI^e siècle

La grammatisation de l'italien à la Renaissance constitue un cas singulier quand on la compare aux contextes dans lesquels s'élaborent la grammatisation de l'espagnol, du portugais et surtout du français. Si pour le français et pour l'italien, on assiste à une véritable explosion relativement au nombre de grammaires publiées, ces entreprises s'inscrivent dans des contextes différents que nous rappellerons en préambule. Ensuite, nous observerons comment les grammairiens italiens du XVI^e siècle traitent les temps verbaux, et plus particulièrement les temps composés. Nous ne pourrions cependant pas aborder en détail tous les problèmes relatifs aux temps composés. On pense par exemple au statut de l'auxiliaire, mis en avant par les grammairiens pour former les temps composés. Les grammairiens italiens ne retiennent souvent que l'auxiliaire *avere* au détriment d'*essere*. Vallance (2014 ; 2019) a livré un examen du traitement du verbe dans les grammaires italiennes de la Renaissance. Certains des aspects abordés par l'auteur sont également examinés dans notre étude.

7.1 Contexte d'élaboration des premières grammaires italiennes

Si nous avons pu mettre en avant, dans les chapitres précédents, parmi les critères ayant favorisé la grammatisation, le processus de formation des États-nations qui se développent en Espagne et en France à la fin du XV^e et au cours du XVI^e siècle et que les auteurs évoquent souvent pour justifier leur entreprise grammaticale¹³⁴, il ne peut pas en être question pour la péninsule italienne qui demeure fragmentée en une multitude d'États indépendants. Autre différence majeure, les grammaires italiennes ont pour objet, en majorité, la codification de

¹³⁴ La justification qui consiste à dire que la langue accompagne le pouvoir est un des topiques de la rhétorique de justification préfacielle que l'on identifie dans de nombreux textes des XV^e et XVI^e siècles : chez Nebrija (1492) ou encore chez Ramus (1572), par exemple.

la langue littéraire toscane du Trecento, le XIV^e siècle italien, alors que les grammairiens des autres langues romanes fixent les normes de l'usage, c'est-à-dire d'une variété de la langue pratiquée par les locuteurs. La première grammaire italienne, la grammaire d'Alberti (ca 1441), cependant, est bien une grammaire de l'usage du toscan, qui, bien qu'elle soit certainement connue et figurant dans la bibliothèque de Laurent le Magnifique, restera sans influence sur les grammaires du XVI^e siècle qui se donneront comme but de donner les règles du toscan des auteurs renommés du Trecento : Pétrarque, Boccace (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 162-163). Cette entreprise et le choix pour la description du toscan littéraire du Trecento sont à mettre en relation avec le débat autour du choix de la variété commune à adopter par les lettrés italiens, la *questione della lingua*, qui a lieu au début du XVI^e siècle. Dès le XIV^e siècle déjà, Dante avait le premier lancé le débat autour de la nécessité d'une langue vulgaire commune dans *De vulgari eloquentia* (1304). L'auteur y développe une réflexion linguistique qui prend également une dimension politique. Il s'agit d'expliquer la genèse de la division des peuples et des parlers et de proposer à travers le *vulgaire illustre* une solution permettant d'harmoniser la diversité des parlers naturels italiens et le désir d'unité (Rosier-Catach 2011 : 9). La situation linguistique telle qu'elle se présente pour Dante distingue d'un côté les langues vernaculaires naturelles, apprises dès l'enfance, dans les familles. Elles sont diverses et parlées par les locuteurs du monde entier. De l'autre côté se place le parler secondaire, c'est-à-dire le latin ou la *grammatica*, instauré par consensus, immuable et permettant de transmettre le savoir (Rosier-Catach 2011 : 31). Il ne s'agit ni du latin utilisé dans l'antiquité, ni du latin liturgique, mais d'un parler réservé à un groupe restreint de savants contemporains de Dante, à savoir au clergé et aux lettrés (Rosier-Catach 2011 : 9). Cette langue de savoir est artificielle et nécessite un *art* pour être apprise. N'étant réservée qu'à un petit nombre, cette langue ne permet pas de satisfaire au besoin d'unité à laquelle aspirent les hommes. Pour y parvenir, Dante propose donc de chercher la norme et les règles dans les productions des meilleurs poètes italiens, qui constitueraient le *vulgaire illustre*. Cette langue permettrait de gouverner et de guider les autres parlers italiens. L'avantage du *vulgaire illustre* à l'égard du latin artificiel est qu'il fait partie selon Dante des parlers vulgaires et qu'il permet de s'adresser à tous les locuteurs italiens (Rosier-Catach 2011 : 14). Le traité de Dante ne sera pas lu et discuté par ses contemporains au XIV^e siècle. Ce texte est relativement précoce dans la manière d'aborder le projet de la langue commune à une période où le vulgaire reste généralement méprisé et qui voit un retour au latin cicéronien. Les écrivains

toscans de cette période restent sans continuateurs directs et on voit plutôt se développer chez les lettrés un retour au latin classique (Swiggers et Vanvolsem 1987 : 160). La situation est changée au début du XVI^e siècle. À cette période, le vulgaire a gagné du terrain et il y a une demande croissante pour une langue commune de communication parmi les lettrés. De nombreux humanistes tels Alberti, Poliziano ou encore Laurent le Magnifique soutiennent dès le XV^e siècle la dignité de l'idiome vulgaire et lui reconnaissent le statut de langue de culture, à l'instar du latin. C'est dans cette lignée que s'inscrit Pietro Bembo. Son ouvrage *Prose nelle quali si ragiona della volgar lingua*, ou *Prose della volgar lingua* (1525) comporte, en plus d'une grammaire, une histoire de la genèse du vulgaire. Pour Bembo, il y aurait filiation entre le vulgaire et le latin qui, après sa déchéance, se serait transformé en une autre langue qui aurait acquis le statut de langue de culture à travers les écrivains du Trecento (Marazzini 1992 : 315). Il ne s'agit plus, au XVI^e siècle, de prendre la défense du vulgaire, que l'on reconnaît dans les auteurs du Trecento, mais plus précisément de nommer cet idiome, de dire à quoi correspond cette langue commune ; est-ce la variété toscane ? ou s'agit-il d'une variété pan-italienne, à laquelle avait aspiré Dante ? C'est dans ces termes que se pose la *questione della lingua*. Il s'agit de débattre de la *toscanité* de la langue. Il faut remettre ce débat dans son contexte où régnait une forte concurrence entre les différents États italiens, dominée économiquement et politiquement par la République de Venise et le Duché de Toscane. Affirmer la *toscanité* de la langue commune revenait alors à accorder une primauté politique au Duché de Toscane. Il faut ajouter à cela que la majeure partie des grammairiens italiens de la première moitié du XVI^e siècle, à l'exception de del Rosso, provenaient de régions extérieures au Duché de Toscane. Bembo, par exemple, était Vénitien. On peut donc noter, d'emblée, que la situation grammaticale italienne est paradoxale dans le sens où ce sont des grammairiens non toscans qui décrivent le toscan, certes le toscan littéraire du XIV^e siècle, en toscan (Vallance 2019 : 93-94).

Le débat de la *questione della lingua* se laisse résumer à trois positions. Premièrement la position de Bembo, pour qui la langue commune à grammatiser et à employer devait être le florentin littéraire du XIV^e siècle sur la base des œuvres de Pétrarque et de Boccace. Pour Bembo, cette position n'implique cependant pas une primauté culturelle ou politique de Florence à l'égard des autres États de la péninsule italienne. La deuxième position réside dans l'adoption de la langue florentine de l'époque – la langue du XVI^e siècle – qui posséderait un avantage naturel sur les variétés concurrentes. C'est la position que défend notamment

Machiavel dans le *Discorso o dialogo intorno alla nostra lingua* (1525). La dernière position est soutenue par Trissino qui est le traducteur du *De vulgari eloquentia* (1304) de Dante. Pour l'auteur, la langue toscane du XVI^e siècle n'aurait en réalité rien de toscan mais serait, depuis les auteurs du Trecento déjà, une langue commune, c'est-à-dire un mélange des divers parlers italiens (Marazzini 1992 : 315). On peut voir dans cette dernière posture l'idéal de Dante réalisé. Bien que Dante n'accorde, effectivement, pas de primauté au toscan relativement à d'autres parlers, et que l'activité littéraire de Dante et de Pétrarque se déroule en grande partie en dehors de la Toscane, la variété utilisée par ces auteurs revient en fin de compte au toscan. Au final, ce fut la position de Bembo orientée par les modèles littéraires qui l'emporta. Les lettrés et les grammairiens adoptent de façon quasi univoque les modèles littéraires du Trecento (Marazzini 1992 : 315-316).

Bien que les grammairiens suivants ne participent pas au fameux débat sur la langue, on en retrouve cependant l'écho dans leur façon de présenter la langue qu'ils décrivent. Les auteurs ne prennent pas véritablement position mais ne font pas abstraction de la question. Il peut paraître surprenant à ce titre, comme le note Vallance (2019 : 29), que le terme *volgare* soit aussi fréquemment employé par les grammairiens de la première moitié du XVI^e siècle, notamment dans les titres, pour se référer à la variété décrite. Le terme *volgare* y est majoritairement employé en fonction adjectivale, l'association des termes *grammatica* et *volgari* comme dans la grammaire de Fortunio *Regole grammaticali della volgar lingua* (1516) peut paraître paradoxal de notre point de vue. Effectivement, depuis le Moyen Âge, l'emploi du terme *volgare*, pour renvoyer aux multiples usages oraux, s'oppose au latin, fixé, qui est désigné par métonymie, à travers le terme *grammatica*. À ce titre, l'emploi du terme *grammatica* par Fortunio n'est pas anodin. À l'instar de ce qu'on observe dans les autres traditions, chez Nebrija dans la *Gramática de la lengua castellana* (1492), par exemple, l'acte de nommer *grammaire* un traité ayant pour objet une langue vulgaire, certes une variété littéraire pour le toscan, revient à reconnaître au vulgaire un statut équivalent au latin. La situation n'est cependant pas la même au Moyen Âge et à la Renaissance, puisque le vulgaire a suivi un processus de morphogénèse, au point qu'il est possible d'identifier différentes aires linguistiques. Enfin, le vulgaire a acquis un prestige à travers la littérature. Il y a donc dans la présentation des auteurs, à travers l'emploi du terme *volgare*, un décalage à l'égard de la situation linguistique empirique (Vallance 2019 : 28-29).

On peut faire différentes hypothèses sur l'emploi de *volgare* par les premiers grammairiens italiens. Il peut s'agir d'une référence au prestige des ouvrages de Bembo (*Prose della volgar lingua*, 1525) et Fortunio (*Regole grammaticali della volgar lingua*, 1516) ou encore à la traduction prestigieuse du *De vulgari eloquentia* (1309) de Dante par Trissino. Ce terme peut également avoir servi aux auteurs à contourner le débat sur le nom à donner à la langue – au lieu de nommer la langue toscane, ou toute autre appellation géographique, le terme *volgare* était pratique pour ne pas prendre position. C'est la façon dont procède Bembo en premier, pour qui le *volgare* renvoie à du toscan ou du florentin. Dans les faits, *volgare*, dans les premières grammaires, devient synonyme de toscan. Seuls, Trissino (1516) et Carlino (1533) s'y opposent dans la première moitié du XVI^e siècle, car pour eux la langue commune ne relève pas du toscan mais de toutes les régions italiennes (Vallance 2019 : 31-40). À partir de 1544-1545, on observe un changement dans les titres qui mettent désormais en avant des appellations géographiques, et le plus souvent *toscano*, au détriment du terme *volgare*. Il semblerait que le débat de la langue soit dépassé. Cette rupture traduit en même temps le passage à une nouvelle époque marquée par un apaisement des conflits régionaux. Cette attitude nouvelle traduit en outre l'idée que les grammairiens reconnaissent un caractère propre à la langue littéraire qu'ils décrivent, et qu'ils distinguent par là même des autres parlars. La dénomination de la variété littéraire, désormais identifiée comme toscane, dépasse le statut de vulgaire et acquiert un nouveau statut qui la place désormais au même rang que le latin (Vallance 2019 : 43-48).

On terminera cette introduction par le constat que les grammairiens italiens de la Renaissance, à la suite de Bembo (1525), décrivent en majorité non pas les usages de leur période mais donnent des règles pour la langue littéraire du XIV^e siècle. Cela se retrouve dans la méthode mise en œuvre par les auteurs pour qui faire une grammaire reviendrait en fin de compte à faire des observations (*osservatione*) des bons auteurs, qui seraient eux-mêmes déjà des observateurs (*osservantia*) de la grammaire, pas encore rédigée. C'est de cette façon que de nombreux auteurs présentent leur projet et cela est affiché chez certains auteurs dès le titre, comme dans les *Osservazioni nella volgar lingua* (1550) de Dolce (Vallance 2019 : 101-107). Dans ce qui suit, nous allons commencer par donner un bref aperçu du dispositif des temps verbaux retenus par les grammairiens. Ensuite, nous décrirons plus en détail la présentation que fait chaque grammairien des temps verbaux. Enfin, nous établirons un bilan des grammaires italiennes de la Renaissance dans le but d'étudier s'il y a des tendances

générales qui se dégagent et si on peut observer une évolution dans l'élaboration de notions aspectuelles.

7.2 Le système verbal

Nous commençons par un bref aperçu de la présentation du système verbal dans les grammaires italiennes de la Renaissance. Le tableau suivant illustre le nombre de temps retenus par chaque grammairien pour le mode de l'indicatif. Il varie entre cinq (Gabriele, 1545) et huit (Salviati, 1576) :

Auteurs	Nombre de temps retenus
Donat (IV ^e) ; Priscien (VI ^e)	1 (futur) + 1 (présent) + 3 (passés)
Alberti (ca 1441)	1 + 1 + 4
Fortunio (1516)	1 + 1 + 2
Bembo (1525)	1 (futur) + 1 (présent) + 1 (pendente) + 4 (passés)
Trissino (1529)	1 + 1 + 4
Acarisio (1543)	1 + 1 + 4
Gabriele (1545)	1 + 1 + 3 (2 passés dont un redoublé)
Corso (1549)	1 + 1 + 3
Mesmes (1549)	1 + 1 + 3
Dolce (1550)	1 + 1 + 3
Giambullari (1552)	1 + 1 + 4
San Martino (1555)	1 + 1 + 4
Alessandri (1560)	1 + 1 + 3
Castelvetro (1563)	1 + 1 + 5 ¹³⁵
Salviati (1576)	2 + 1 + 5
Ruscelli (1581)	1 + 1 + 4 (3 passés dont un redoublé)

Tableau 22 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens italiens de la Renaissance à partir des tableaux de Vallance (2014 : 569)

¹³⁵ Castelvetro (1563) se fonde sur Bembo (1525) qui propose déjà un système à deux modes et remet en cause le classement des modes traditionnels et divise les formes verbales dans quatre modes où se recoupent deux oppositions : *determinativo puro* ; *determinativo rispettivo* ; *sospensivo puro* ; *sospensivo rispettivo*. Le premier critère (*determinativo* vs *sospensivo*) est d'ordre modal et porte sur la certitude ou l'incertitude de l'action exprimée par le verbe. Ainsi, les formes de l'indicatif sont en majorité rangées sous *determinativo* et les formes du subjonctif, du conditionnel et de l'impératif se retrouvent presque toutes du côté du *sospensivo*. Le deuxième critère est de type syntaxique et fait référence aux *modi significandi absoluti* vs *respectivi* que l'on trouve dans les grammaires médiévales. Dans ce sens, le *modus respectivus* implique une relation syntaxique.

En majorité, les auteurs italiens retiennent quatre ou cinq temps pour le passé, ce qui signifie qu'ils retiennent également certains temps composés. Seulement, Fortunio (1516), Gabriele (1545), Corso (1549), Mesmes (1549), Dolce (1550), Alessandri (1560) et Citolini (1575) retiennent trois passés ou moins. De plus, ces auteurs ne reprennent pas systématiquement le modèle latin mais l'aménage et propose parfois une division des temps différente. Il s'agira, par la suite, de montrer quels sont les temps retenus et quel traitement les auteurs font des temps composés, à savoir s'ils parviennent à dégager des valeurs communes. On note également que Salviati est le seul auteur à retenir un deuxième futur parmi les temps de l'indicatif. La plupart des auteurs placent le FA dans le subjonctif. Une des raisons, avancée par Salviati (1576) notamment, est le fait que le FA ne serait syntaxiquement pas autonome et requerrait une conjonction par opposition à la forme simple du futur. Une autre raison est que, partant du modèle latin, les grammairiens aient voulu combler le manque du subjonctif qui ne comporte pas de futur. Chez Donat (IV^e siècle) et Priscien (VI^e siècle) déjà, le deuxième futur était classé dans le subjonctif, créant ainsi une structure identique à l'indicatif autour des trois temps naturels (*passé – présent – futur*). C'est cette logique que semblent suivre les grammairiens italiens, bien qu'ils ne le disent pas à l'exception de Corso (1549 : 42r^o) selon lequel le subjonctif « há tutti i cinque tempi distinti à guisa del dimostrativo », et de Giambullari (1552) selon qui « Il modo soggiuntivo, rappresenta sopra ad ogni altro il dimostrativo [...] », suivant en cela Linacre (1524) (Vallance 2019 : 438-442). Nous allons dans la suite entrer dans le détail de la présentation du système verbal pour chacun des grammairiens. Nous prêterons attention à la caractérisation des formes composées et à la description du phénomène de la composition. Il s'agira notamment d'examiner comment les auteurs décrivent le système verbal de l'italien et les faits de langue propres au vernaculaire, à partir du modèle conceptuel et catégoriel de la grammaire latine.

7.2.1 Alberti (ca 1441)

La *Grammatichetta vaticana* ou *Grammatichetta* (ca 1441) est un traité grammatical assez court qui ne comporte que 25 pages. En tant qu'humaniste, Alberti a pour projet, sur les modèles grec et latin, d'écrire une grammaire en toscan qui serait accessible au plus grand nombre :

Que' che affermano la lingua latina non essere stata comune a tutti e' populi latini, ma solo propria di certi dotti scolastici, come oggi la vediamo in pochi, credo deporranno quello errore vedendo questo nostro opuscolo, in quale io

*raccolsi l'uso della lingua nostra in brevissime annotazioni. Qual cosa simile fecero gl'ingegni grandi e studiosi presso a' Greci prima e po' presso de e' Latini, e chiamorno queste simili ammonizioni, atte a scrivere e favellare senza corruttela, suo nome, grammatica. Questa arte, quale ella sia in la lingua nostra, leggetemi e intenderetela*¹³⁶. (Alberti 1973 [ca 1441] : vol 3, 177)

Il faut rappeler l'originalité de cette entreprise. Il s'agit, du point de vue chronologique, seulement de la deuxième grammaire de notre corpus. On note le grand respect qu'entretient l'auteur face à ses modèles grecs et latins (« Qual cosa simile fecero gl'ingegni grandi e studiosi presso a' Greci prima e po' presso de e' Latini, e chiamorno queste simili ammonizioni, atte a scrivere e favellare senza corruttela, suo nome, grammatica »). Enfin, il faut préciser que la langue que l'auteur propose de mettre en règle correspond à l'usage (« l'uso della lingua nostra »). En cela, il se distingue des grammairiens plus tardifs qui auront pour objet majoritairement la langue littéraire du XVI^e siècle. Il est intéressant que l'auteur écrive « lingua nostra », sans préciser qu'il s'agisse du parler toscan et faisant comme si ce parler était celui de tous.

La description de l'indicatif consiste seulement en la conjugaison de *essere*. L'auteur y retient le PC pour lequel il précise :

Hanno e' Toscani, in voce, uno preterito quasi testé, quale, in questo verbo, si dice così :

Sono, sei, è stato. Plurale : siamo, sete, sono stati.

*E dicesi: Ieri fui ad Ostia; oggi sono stato a Tibuli*¹³⁷. (Alberti 1973 [ca 1441] : vol 3 : 184)

Il y a pour nous dans ce passage, à travers *in voce* et *preterito quasi testé*, deux formulations intéressantes qui méritent qu'on s'y arrête. L'auteur emprunte le terme *preterito* au latin. Cependant, le toscan possède à travers le PC un temps qui double le *preteritum perfectum* latin, qui ne s'accorde ainsi pas au modèle d'origine et qu'il est nécessaire de préciser – un

¹³⁶ « Je crois que ceux qui affirment que la langue latine n'est pas partagée par tous les peuples latins mais appartient uniquement à certains érudits compétents, comme nous la voyons se manifester dans un petit nombre, admettront cette erreur en voyant notre opusculé dans lequel je recueille l'usage de notre langue à partir de courtes annotations. Les penseurs et les grands érudits proches des Grecs d'abord et puis proche des Romains firent quelque chose de semblable et nommèrent ces recommandations, les actes d'écrire et de parler sans fautes, grammaire (*grammatica*). Cet art qui se trouve dans notre langue, lisez-moi et comprenez-le ».

¹³⁷ « Les Toscans possèdent une forme spécifique pour le prétérit presque à l'instant (*quasi testé*), lequel, dans ce verbe se dit ainsi : *Sono, sei, è stato*. Plurale : *siamo, sete, sono stati*. Et je disais : *Hier, je fus à Ostie ; aujourd'hui, j'ai été à Tiboli* ».

preterito quasi testé, c'est-à-dire un *prétérit presque à l'instant*¹³⁸. C'est là une description qui se rapproche fortement de ce qu'on trouve dans la grammaire française de Garnier (1558) (voir chapitre 6.5.4), à savoir la mise en exergue de la valeur de *quasi présent*, résultative. Cela est ensuite confirmé par la paire d'exemples, qui vise à illustrer la différence entre le PS et le PC à l'aide de circonstants temporels : le PC s'emploierait pour les événements exprimant une proximité au moment d'énonciation (« oggi sono stato a Tibuli ») et le PS dans un contexte *préhodernal* (« Ieri fui ad Ostia »). Ces exemples impliquent donc une distribution référentielle des formes selon l'emploi *hodernal* vs *prehodernal* – entre un prétérit (emploi à valeur *processive* ou *aoristique*) et un parfait toujours en lien avec le moment d'énonciation. On observe donc quelque chose d'analogue à ce que décrit Pillot (1550) pour le français et plus tard H. Estienne (1569) avec la *règle des vingt-quatre heures*. Le terme *testé* ne s'applique cependant pas seulement au PC mais à l'ensemble des temps composés du passé. Voici ce qu'écrit Alberti quelques pages plus tard :

*Vedi come a e' tempi testé perfetti e al futuro del subiettivo mancano sue proprie voci, e per questo si comoserò simile a' verbi passivi: el suo participio co' tempi e voce di questo verbo ho, hai, ha*¹³⁹. (Alberti 1973 [ca 1441] : vol 3 : 187)

Alberti (ca 1441) identifie une classe de formes qui se composent à partir de l'auxiliaire *avere* et du participe et qu'il nomme, pour les temps passés, *tempi testé perfetti*. En attribuant le terme de *parfait* à l'ensemble de ces formes composées, l'auteur dessine en creux leur caractère commun – le trait *accompli*. Cependant, comme on le voit, le FA est exclu de cet ensemble et est classé dans le subjonctif (*futuro del subiettivo*). L'auteur souligne également dans ce passage la nature compositionnelle qu'auraient en commun le FA, les temps composés du passé et le passif. Et on retrouve ici le terme *voce* que l'auteur avait déjà employé dans la définition du PC (« mancano sue proprie voci » ; « co' tempi e voce di questo verbo *ho, hai, ha* »). Alberti (ca 1441) fait référence aux formes synthétiques latines qui ne trouvent pas d'équivalent en toscan (« e' tempi testé perfetti e al futuro del subiettivo mancano sue

¹³⁸ L'adjectif *testé* proviendrait du terme *testeso* signifiant *tout à l'heure* et qu'on trouverait déjà chez Bembo (1525). Vallance (2019 : 443) : « L'originalité de son expression réside dans l'adverbe temporel qui détermine l'adjectif : *testé*, qui résulte de l'apocope de l'archaïque *testeso*, d'origine obscure (peut-être de *teso teso* ?), est ainsi glosé par Bembo : “È teste, che tanto vale, quanto hora, che si disse anchora *testeso* alcuna volta molto anticamente, et da Dante [...] et dal Boccaccio” et vaudrait donc *tout à l'heure* ».

¹³⁹ « Vois comme il manque les propres formes aux temps *prétérits presque à l'instant* et au futur du subjonctif, et pour cela ils se composèrent de manière similaire que les verbes passifs : son participe avec les temps et formes de ce verbe *ho, hai, ha* ».

propre voci »). Ces dernières pourraient cependant être exprimées en toscan à travers des formes analytiques, de la même manière que les verbes passifs :

*Non ha la lingua toscana verbi passivi, in voce ; ma per esprimere el passivo, compone con questo verbo sono, sei, è, el participio preterito passivo tolto da e' Latini, in questo modo: Io sono amato; Tu sei pregiato; Colei è odiata¹⁴⁰.
(Alberti 1973 [ca 1441] : vol 3 : 183)*

Alberti (ca 1441) emploie le terme *voci* pour désigner les formes simples. Le terme *voce* provient du terme latin *vox* qui avait déjà le sens de *mot* chez les Anciens. À l'origine, le terme *vox* fait référence à la « voix, la matière phonique [et] désigne la forme du mot par opposition à sa signification » (Colombat 2019 : 70). Par extension, il est employé pour désigner les flexions de la conjugaison et de la déclinaison (Baratin et al. 2004 : 838b). C'est sans doute dans ce sens qu'il faut comprendre la description d'Alberti (ca 1441) selon laquelle le passif n'a pas de propre *voci*, c'est à n'est pas exprimé à travers une forme fléchie mais par une tournure analytique. On retrouvera par la suite des descriptions analogues à l'égard des temps composés tout au long de la tradition italienne jusqu'au XVIII^e siècle. Le caractère composite des formes composées est en outre, dans ce passage, mis en exergue par les verbes *componere* (« ma per esprimere el passivo, compone con questo verbo sono ») et *giungere* (« E simile, si guigne a tutti e' numeri e tempi e modi di questo verbo »). On remarquera ici, par rapport à la description des temps composés décrit plus haut, que l'auteur semble associer catégoriquement le passif à l'auxiliaire *essere* et les temps composés actifs à l'auxiliaire *avere*, ce qui ne correspond en rien à la réalité empirique, puisque nombre de verbes intransitifs et pronominaux italiens se forment également à partir de *essere* à cette période. Il s'agit là d'une constante chez les grammairiens italiens de la Renaissance, puisque seulement Bembo (1525), Corso (1549), Matteo (1555) et Alessandri (1560) évoquent la possibilité de joindre *essere* à la constitution de formes composées actives. Une raison centrale de ce traitement différentiel est sans doute liée au fait que le *participle* en tant que partie du discours et les temps composés soient traités de façon distincte, ce qui pourrait faciliter le constat d'une fausse symétrie entre une composition du passif sur la base de *essere + participle* vs temps composés sur la base de *avere + participle*. Comme nous l'avons vu à travers les grammaires du français, cette question est liée aux caractéristiques attribuées au participe des temps composés (PTC). Ainsi, certains

¹⁴⁰ Traduit par Vallance (2014 : 483) : « La langue toscane n'a pas de formes spécifiques pour les verbes passifs, mais pour exprimer le passif, elle compose avec le verbe *sono, sei, è* le participe prétérit passif emprunté au latin, de la façon suivante : *Io sono amato ; Tu sei pregiato ; Cholei e' odiata* [Je suis aimé ; tu es estimé ; elle est haïe] ».

auteurs du français tels Meigret (1550) ou Ramus (1572) réservent la catégorie du PTC aux formes participiales invariables formées avec *avoir* qu'ils distinguent des participes formés avec *être*.

Dans sa grammaire contrastive, première de son genre, qui met face à face le castillan et le toscan, Alessandri (1560) parvient, par comparaison entre les deux systèmes linguistiques, à reconnaître que certains verbes toscans acceptent *essere*, là où la distribution est catégorique en castillan qui n'accepte pas de formes actives avec *être* :

*hanno i Toscani alcuni verbi che si truovano usati col verbo sostantivo, & havere, come sono dormiti & hanno dormito, sono calvacati, hanno calvacato come Castigliani ancora dicono es venido, es llegado & hà llegado*¹⁴¹. (Alessandri 1560 : 113r°-113v°)

À cela on peut aussi ajouter le nombre de *voix verbales* que les auteurs retiennent et l'identification d'une troisième *voix neutre*, à côté de l'actif et du passif. Corso (1549), par exemple, identifie des verbes neutres (*neutro*) et neutres passif (*neutri passivi*), c'est-à-dire intransitifs et pronominaux, qui lui permettent d'expliquer plus facilement que ces verbes se forment avec *essere* à l'actif (Vallance 2019 : 418-433).

On retiendra d'Alberti (ca 1441) qu'il a le premier reconnu que les temps composés du passé forment un ensemble auquel il attribue le trait de *parfait* même si on pourrait lui reprocher de ne pas avoir associé le FA aux temps composés. Cela se confirme dans son interprétation du PC qui exerce un lien avec le moment d'énonciation. Bien que ce fait ne soit que brièvement décrit dans cette courte grammaire, il s'agit d'un des rares exemples de la Renaissance italienne qui traite les temps composés de manière unitaire comme nous le verrons par la suite.

7.2.2 Fortunio (1516)

Il s'agit pour les *Regole grammaticali della volgar lingua* (1516) de la première grammaire de la langue italienne éditée et de surcroît, avec ses dix-huit réimpressions, de la grammaire la plus éditée en Italie à la Renaissance. Autant dire qu'il s'agit d'un des ouvrages qui ont le plus circulé en Italie à cette époque¹⁴². À la différence d'Alberti (ca 1441), Fortunio (1516) ne

¹⁴¹ Traduit par Vallance (2014 : 608) : « Les Toscans ont certains verbes que l'on trouve employés avec le verbe substantif et *havere*, comme *sono dormiti* et *hanno dormito*, *sono calvacati*, *hanno calvacato*, comme les Castillans disent aussi *es venido*, *hà venido*, *es llegado* et *hà llegado* ».

¹⁴² http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?n=116.

cherche pas les règles de la langue dans le toscan parlé mais chez les auteurs classiques du XIV^e siècle, c'est-à-dire chez Dante, Pétrarque et Boccace (Fortunio 1516 : §1-§3). La méthode que présente Fortunio (1516) est représentative de ce qu'on observe ultérieurement chez les grammairiens de la Renaissance. Pour l'auteur, il est certain que les textes littéraires des grands auteurs du XIV^e siècle, qui n'auraient rien à envier aux auteurs classiques latins, prouvent que la variété littéraire possède une grammaire sous-jacente (« non mi potea venir pensato che senza alcuna regola di grammaticali parole, la volgar lingua cosi armonizzatamente trattassono »). L'objectif du grammairien étant, à travers la grammaire, de procéder à une *osservazione* – à l'examen de ces règles sous-jacentes qui déterminent le vulgaire (Vallance 2019 : 95).

En ce qui concerne les temps verbaux, la présentation est similaire à ce qu'on trouve chez Alberti (ca 1441), puisqu'il propose un classement des temps verbaux par modes et donne directement les formes sans attribuer des termes aux différents tiroirs (cf. Fortunio 1516 : §133-§136). Il faut chercher plus loin dans le texte pour trouver mention, par exemple, des termes *imperfetto* et *preterito perfetto*. Ces termes sont donnés tel quel sans que cela ne donne lieu à des définitions. Sans doute, l'auteur juge-t-il que les termes soient assez transparents. On note que l'auteur ne retient pas les temps composés dans sa présentation des formes. Cependant, Fortunio (1516) est conscient de l'existence de ces formes et la question se pose bien pour lui. Ainsi, il emploie le terme *resolutione* (division, décomposition) pour désigner le mécanisme des verbes à prendre des formes analytiques. Ainsi termine-t-il la conjugaison du verbe *amare* par la remarque suivante :

*Di questo verbo e altri tali pospono li altri tempi e modi, perché risolvendosi in altro verbo, e participio, non vengono nella volgar inflessione in consideratione alcuna, perché sono per rilevar solo il latino : il che non è per hora mia impresa, ma solo trattar delle volgari voci le quali hanno in sé il finimento di quel verbo*¹⁴³. (Fortunio 1516 : §139)

Après avoir constaté qu'il existe certaines formes analytiques construites sur la base d'un auxiliaire et du participe (« li altri tempi e modi [...] risolvendosi in altro verbo, e participio »),

¹⁴³ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 418) : « Quant aux autres temps et modes de ce verbe <amare> ainsi que d'autres de ce type, je les laisse de côté. Etant donné qu'ils se font par résolution [risolvendo] d'un autre verbe et du participe, ces temps et modes n'intéressent absolument pas la flexion de la langue vulgaire, si ce n'est pas pour relever le latin, ce qui n'est pas mon objectif ; au contraire je me suis donné pour tâche de traiter uniquement les formes qui prennent sur le verbe lui-même les terminaisons. Il ne me reste donc qu'à donner la déclinaison des deux verbes qui servent à la plupart des autres à se résoudre [si risolvono] ».

Fortunio (1516) choisit de ne pas les prendre en compte parce qu'elles ne portent pas de désinence (« ma solo trattar delle volgari voci le quali hanno in sé il finimento di quel verbo »). La stratégie que poursuit l'auteur consiste en une imitation du modèle latin. En même temps, Fortunio (1516) est confronté au système verbal vernaculaire et doit rendre compte des formes qui n'existaient pas en latin. En préambule des conjugaisons, l'auteur avait déjà fait référence aux infinitifs qui seraient utiles pour traiter les phénomènes de périphrase (*resolutione*) :

*Degl'infiniti parleremo dopo la declinatione delli sui seguenti verbi, delli quali si per la resolutione in loro degli altri verbi, si etiandio perche sono alquanto anomali, sarà la inflessione loro agli imparanti non inutile*¹⁴⁴. (Fortunio 1516 : 72)

À travers le terme *resolutione* que l'auteur utilise pour caractériser les formes analytiques comme des paraphrases, on retrouve une perspective analogue aux *circunloquios* et *rodeos* chez Nebrija (1492) pour la grammaire castillane et repris chez Barros (1540) pour le portugais. Ces premiers descripteurs adoptent une approche contrastive par rapport au cadre conceptuel et catégoriel latin hérité. En face de ce dernier, le vernaculaire est décrit en termes de manque. Pour expliquer le surplus que représentent notamment les formes, les auteurs emploient les notions de périphrases et de circonlocution qui permettent de conserver le cadre latin mais de saisir la diversité des faits de langues des vernaculaires.

7.2.3 Bembo (1525)

Les *Prose nelle quali si ragiona della volgar lingua*, ou *Prose della volgar lingua* (1525) de Pietro Bembo consistent en trois livres qui se présentent sous la forme d'un dialogue fictif. Les deux premiers livres abordent l'histoire de la genèse du vulgaire et s'inscrivent dans le contexte de la *questione della lingua* – dans le débat relatif à la question du choix d'une langue littéraire pour l'Italie. Il s'agit sans doute du traité linguistique le plus influent de la Renaissance italienne, très souvent réédité. C'est effectivement la position de Bembo qui sera retenue par la suite pour le choix de la variété à employer et à grammatiser, à savoir le florentin littéraire des *Trois Couronnes* du XIV^e siècle (Dante, Pétrarque, Boccace). Le troisième livre consiste en une grammaire qui a pour objet de définir la norme morpho-syntaxique et lexicale. La

¹⁴⁴ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 417) : « Quant aux infinitifs, nous en parlerons après la déclinaison [i.e. la conjugaison] des verbes suivants, dont la flexion ne doit pas être inutile aux apprenants, en raison de la périphrase [*litt. résolution*] que les autres verbes font grâce à eux, comme par le fait que ces verbes sont en grande partie anomaux ».

grammaire donnera lieu en 1563 à un ouvrage critique de la part de Castelvetro, les *Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de verbi di messer Pietro Bembo*, auquel nous reviendrons plus tard ¹⁴⁵.

Bien que Bembo (1525) soit le premier grammairien italien à tenter de classer la totalité des formes verbales, l'exposé n'est pas simple d'accès. Il y a plusieurs raisons à cela. Premièrement, par la place importante attribuée à la morphologie. Deuxièmement, l'auteur ne recourt pas à la terminologie traditionnelle. Un certain nombre de termes sont rendus en toscan, notamment par des paraphrases, dont par exemple le *présent* qui devient le *tempo che corre, mentre l'uom parla* (§39). Cela peut être lié au fait que Bembo (1525) présente le traité comme une fiction et non comme un ouvrage scientifique – ce serait donc par souci de réalisme. Enfin, on peut donner comme troisième argument le fait que l'auteur s'écarte de la présentation traditionnelle modale du système verbal. Le système verbal n'est pas présenté par *modes*, terme que Bembo (1525) par ailleurs n'emploie pas, mais en deux grands ensembles (*parler simplement et sans condition* vs *parler de manière conditionnelle*). La distinction tripartite traditionnelle du temps (présent – passé – futur) n'est donnée qu'implicitement. Les formes sont par ailleurs traitées au cas par cas, en fonction des critères retenus par Bembo (morphologique, syntaxique). En fin de compte, le traité de Bembo (1525) ne suit pas l'exposé méthodique de la grammaire traditionnelle, ce qui rend la lecture parfois un peu difficile.

Bembo (1525) conçoit le système verbal du toscan sur une base modale bipartite – il distingue les formes selon le mode *simple et sans condition* et le *parlé de manière conditionnelle*, ce qu'on peut observer dans un passage qui fait office de transition dans le traitement entre les deux ensembles :

*Detto s'era del verbo, in quanto con lui semplicemente e senza condizione si ragiona. Ora si dica di lui in quella parte, nella quale si parla condizionalmente: lo vorrei che tu m'amassi e Tu ameresti me, se io volessi [...]*¹⁴⁶ [...] (Bembo 1525: livre 3, § XLIII)

Cependant, Bembo (1525) n'explique pas plus en détail sur quels critères il distingue l'appartenance des formes à l'un ou l'autre mode, mais se contente de les énumérer. En

¹⁴⁵ http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?n=117.

¹⁴⁶ Traduit par Vallance (2014) : « On a traité du verbe lorsqu'on l'emploie pour discourir simplement et sans condition. Maintenant traitons-en dans ce domaine où l'on parle de manière conditionnelle : *lo vorrei che tu m'amassi et Tu ameresti me, se io volessi* ».

réalité, l'auteur retient les formes qui appartiennent traditionnellement à l'indicatif, au subjonctif et à l'impératif, à quoi il ajoute le participe. Ce dernier est traité à part, à l'instar de ce qu'on peut trouver dans la grammaire latine¹⁴⁷. La répartition correspond à l'indicatif et l'impératif d'un côté pour le mode *simple et sans condition*, et au subjonctif pour le *parler de manière conditionnelle*. Cette présentation est probablement inspirée par Priscien (VI^e) qui classe les modes en fonction de leur autonomie syntaxique (Vallance 2014 : 520-521). Ce critère sera repris dans l'œuvre critique de Bembo (1525) par Castelvetro (1563), qui oppose les formes *puro vs rispettivo*. Cette opposition est fondée sur les *modi significandi absoluti vs respectivi* et renvoie au degré d'autonomie syntaxique des formes. Les temps sont généralement décrits du point de vue morphologique et Bembo (1525) ne donne pas de définitions sémantiques. Le temps semble divisé en quatre catégories distinctes, en *présent*, *passé*, *futur*, auquel on peut ajouter le *pendente* (imparfait). Cette dernière catégorie est de nature aspectuelle, correspond à l'imparfait et signifie un temps qui est à cheval entre le passé et le présent, mais qui ne se laisse réduire à aucun des deux. Le terme *pendente* lui-même, qui suggère soit une interprétation aspectuelle, soit à une interprétation modale. Dans son acception aspectuelle, le terme renvoie à la représentation d'une situation en cours de déroulement et qui n'est pas encore achevée. Cette caractérisation de l'IMP est proche de celle que l'on trouve chez Priscien (VI^e) où le tiroir désigne un temps commencé dans le passé mais qui n'est cependant pas achevée (« in quo res aliqua coepit geri, necdum tamen est perfecta »), définition qui joue également sur l'ambiguïté référentielle. La borne de droite du procès n'étant pas fixée, la définition n'exclue pas un lien avec le moment d'énonciation, i.e. le présent. Dans son acception modale, le terme renvoie à une situation dont la réalisation est encore en suspens. Cette double lecture sera justement mobilisée plus tard par Valdastrì (1783) qui distinguera entre une *pendenza parziale* et une *pendenza intiera*. De son côté, Bembo (1525) n'en dit pas plus sur cette catégorie. Le terme *pendente* sera repris soit pour désigner l'IMP, soit pour le caractériser, par d'autres auteurs par la suite, entre autres Giambullari (1552), Buommatei (1643), Menni (1737) et Soave (1771). Chez Bembo (1525), il ressurgit ensuite pour le PQP au moment de traiter des formes passées :

Dànnosi al passato tempo, come io dissi, queste voci. A quello poscia, che nel pendente pare che stia del passato, non si danno voci semplici e particolari del verbo, anzi generali e mescolate in questa guisa, che pigliandosi sempre

¹⁴⁷ Chez Donat, le participe est traité entre l'adverbe et la conjonction, et chez Priscien avec les noms.

le voce del pendente di questo verbo Avere, si giugne e compone con esso loro una sola voce del passato tempo di quel verbo, del quale s'ha a fornire il sentimento: Io avea fatto, Tu avevi detto, Giovanni aveva scritto e simili [...] E questo uso di congiugnere una voce del verbo Avere, con un'altra di quel verbo, con cui si forma il sentimento, non solamente in ciò, ma ancora nel traccorso tempo, di cui s'è già detto, ha luogo¹⁴⁸. (Bembo 1525 : §XXXVI)

Par rapport au *pendente* introduit plus tôt, le PQP correspondrait dans ce passage à un *pendente* (imparfait) dans le passé (« che nel pendente pare che stia del passato »). En d'autres termes, l'auteur décrit le caractère accompli du PQP. Nous verrons que cette opposition aspectuelle entre l'IMP et le PQP resurgira chez plusieurs grammairiens antérieurs de la tradition italienne.

En ce qui concerne l'opposition entre le PS et le PC que Bembo (1525) distingue en *passato di lungo tempo* et *passato di poco* (§36) et qui rappelle la distinction opérée par Alberti (ca 1441), l'impact sur les contemporains n'est pas immédiat mais rencontre plus de succès sur le long terme, puisqu'on emploie dans la grammaire moderne les termes *Passato prossimo* et *Passato remoto*.

Dans le passage cité plus haut, qui traite des formes du passé de manière générale, Bembo (1525) décrit, à travers les verbes *pigliare*, *giungere* et *componere* ou encore les adjectifs *generali e mescolate*, la composition du PQP, c'est-à-dire la combinaison du verbe *avere* et du participe (« che pigliandosi sempre le voce del pendente di questo verbo Avere, si giugne e compone con esso loro una sola voce del passato tempo di quel verbo »). L'auteur décrit ainsi le caractère composite des temps composés dans les mêmes termes que les auteurs précédents. Plus loin, au §41, Bembo (1525) emploie également le terme *composte voci* pour désigner les formes composées. Après avoir traité les formes de l'infinitif au §40, il écrit « Ora queste voci tutte al tempo si danno, che corre quando altri parla. A quello che già è traccorso, non si dà voce sola e propria, ma compongonsene due, in quella guisa che già dicemmo, e pigliasi questo verbo Avere e ponsi con quello, del quale noi ragionare intendiamo, così: Avere amato Aver voluto Aver letto Avere udito, e Udita e Uditi medesimamente [...]» avant

¹⁴⁸ Traduit par Vallance (2014 : 620) : « Au passé, come *io dissi*, on emploie ces formes. Ensuite, pour le temps qui semble être pendant dans le passé, on n'emploie pas de formes simples et propres du verbe, mais des formes générales et mêlées comme suit : on prend toujours les formes du pendant du verbe *havere*, auxquelles on adjoint pour les composer une forme unique du passé du verbe qui complète le sens, *io havea fatto, tu havevi detto, Giovanni haveva scritto* [J'avais fait, Tu avais dit, Jean avait écrit] etc. Et l'on fait de même au pluriel. [...] Et cet usage de lier une forme du verbe *havere* avec une autre du verbe qui définit le sens existe non seulement à ce temps mais aussi au temps écoulé, dont on a déjà parlé ».

d'enchaîner avec le constat que les formes composées peuvent également se composer avec le verbe *essere*. À l'instar du présent qui est décrit comme exprimant une valeur aspectuelle imperfective (« tempo che corre, mentre l'uom parla » (§39)), Bembo (1525) fait ici une distinction entre des formes inachevées (« queste voci tutte al tempo si danno, che corre quando altri parla ») et des formes composées qui seraient achevées (« A quello che già è traccorso, non si dà voce sola e propria, ma compongonsene due »). On note que, comme Alberti (ca 1441), il décrit le toscan en termes de manque en ce qui concerne les formes verbales (« non si dà voce sola e propria »). Le paragraphe se termine avec les formes composées de l'infinitif qui expriment le futur : « tempo, che a venire è, si danno medesimamente le composte voci, sí come tuttavia dico: *Essere a venire* o *Essere a pentirsi* e somiglianti – », où apparaît le terme *composte voci*. On note ainsi que la nature compositionnelle des formes composées est traitée dans des termes similaires chez Alberti (ca 1441) qui auparavant avait employé *componere*. À l'instar de ce dernier, Bembo (1525) conçoit le système des formes verbales toscanes en termes de manque par rapport au latin. L'emploi du terme *propria* dans « A quello che già è traccorso, non si dà voce sola e propria, ma compongonsene due » pour désigner les formes simples n'est, en outre, à côté de tous les termes que nous venons de mettre en avant (*componere*, *pigliare*, *giungere*, etc.), pas sans rappeler la distinction entre *proprios* et *por rodeo* ou *circunloquíos* que l'on trouve dans les grammaires espagnoles à partir de Nebrija (1492) et qui sont hérités de la méthode propédeutique des *Grammaticae proverbiandi*.

En ce qui concerne les temps du passé, en plus du PS et du PQP, Bembo (1525) retient le PC qui se formerait sur le même mode que le PQP, puisqu'il poursuit :

E questo uso di congiugnere una voce del verbo Avere, con un'altra di quel verbo, con cui si forma il sentimento, non solamente in ciò, ma ancora nel traccorso tempo, di cui s'è già detto, ha luogo ; perciò che medesimamente si dice: Io ho amato, Tu hai goduto, Giovanni ha pianto, Coloro hanno sentito e le altre¹⁴⁹ [...](Bembo 1525 : §XXXVI)

¹⁴⁹ Traduit par Vallance (2014 : 603) : « Et cet usage de construire une forme du verbe *haver* avec une autre du verbe par lequel on exprime le sens se produit non seulement ici, mais également au temps passé dont on a déjà parlé, car on dit de même : *Io ho amato, Tu hai goduto, Giovanni ha pianto, Coloro hanno sentito* [J'ai aimé, Tu as joui, Jean a pleuré, Ils ont entendu] etc. ».

Un peu plus loin, Bembo (1525) oppose ensuite le PS et le PC. La distinction serait liée à la quantification temporelle par rapport au moment d'énonciation, puisque le PS exprimerait un temps plus lointain et le PC une situation proche du moment d'énonciation :

Ora tra queste due usanze di dire, lo feci e lo ho fatto, altra differenza non mostra che vi sia, se non questa: che l'una piú propriamente si dà al passato di lungo tempo, e questa è lo feci, e l'altra al passato di poco. Ché se io volessi dire d'aver scritti alcuni fogli, che io testé avessi forniti di scrivere, io direi lo gli ho scritti, e non direi lo gli scrissi. E se io questo volessi dire d'altri, che io di lungo tempo avessi scritti, direi lo gli scrissi diece anni sono, e non direi lo gli ho scritti¹⁵⁰ [...] (Bembo 1525 : §XXXVI)

Bembo (1525) reprend ici l'idée déjà présente chez Alberti (ca 1441) et forge les termes *passato di lungo tempo* et *passato di poco* qui traduisent de manière très transparente le sens temporel qu'il attribue à ces formes. On retrouve l'adjectif *testé* à partir duquel Alberti (ca 1441) avait forgé son *preterito quasi testé*. À partir de ce terme et de l'exemple qu'il donne (« Ché se io volessi dire d'aver scritti alcuni fogli, che io testé avessi forniti di scrivere, io direi *lo gli ho scritti* »), Bembo (1525) fait référence, comme Alberti (ca 1441), à la valeur de parfait de présent du PC. Dans le paragraphe suivant Bembo (1525 : §37) poursuit la description des temps du passés, mais se fonde maintenant sur un critère syntaxique. Il distingue le PS et le PC qui pourraient s'employer de manière absolue, au PA qui ne pourrait s'employer que dans des phrases complexes :

Cosí diceva il Magnifico, quando mio fratello il ritenne, cosí dicendo: - Voi m'avete con questi due modi di passato tempo, Giuliano, a memoria fatto tornare un altro modo ancora di questo medesimo tempo, che la vostra lingua, non cosí continuo, usa nondimeno assai sovente, e ciò è questo: Ebbi detto, Ebbe fatto, Ebber pensato, e le altre voci similmente. [...] la differenza, che tra esso e gli altri è, richiedendomene mi ricordate, e io la vi dirò. La quale nondimeno è poca, et è tuttavia questa: che gli altri due passati tempi soli e per sé star possono ne' ragionamenti, lo scrissi, Giovanni ha parlato, ma questo non mai; perciò che non si può cosí dire, lo ebbi scritto, Giovanni ebbe parlato, se altro o non s'è prima detto o poi non si dice. Anzi, o veramente sempre alcuna delle particelle gli si dà, che si danno al tempo, Poi Prima Guari e simili: Poi che la donna s'ebbe assai fatta pregare e Né prima veduta l'ebbe e Né ebbe guari cavato, dopo le quali parole, altre parole fa bisogno

¹⁵⁰ Traduit par Vallance (2014 : 571) : « Or entre ces deux expressions d'usage, *lo feci* et *lo ho fatto*, il ne semble pas qu'il y ait d'autre différence que celle-ci : l'une s'emploie plus proprement pour le passé de longue date — c'est *lo feci* — ; l'autre pour le passé récent. Car si je voulais dire que j'ai écrit quelques feuillets que je viendrais tout juste d'achever d'écrire, je dirais *lo gli ho scritti* [Je les ai écrits] et non *lo gli scrissi* [Je les écrivis]. Et si je voulais dire la même chose d'autres feuillets que j'aurais écrits il y a longtemps, je dirais *lo gli scrissi diece anni sono* [Je les écrivis il y a dix ans] et non *lo gli ho scritti* ».

*che seguano a fornire il sentimento; o veramente questo modo di dire si pon dopo alcun'altra cosa detta, da cui esso pende e senza la quale star non può; sí come non può in queste parole: E questo detto,alzata alquanto la lanterna, ebber veduto il cattivel d'Andreuccio [...]*¹⁵¹. (Bembo 1525 : §37)

Il y aurait en dehors des deux premiers types de passés (« questi due modi di passato tempo »), c'est-à-dire le PS et le PC que Bembo (1525) a donnés juste avant, encore un troisième type (« a memoria fatto tornare un altro modo ancora di questo medesimo tempo »). La différence entre ces espèces de passés serait que le PS et le PC s'emploient de manière absolue (« che gli altri due passati tempi soli e per sé star possono ne' ragionamenti, lo scrissi, Giovanni ha parlato »), alors que le PA ne pourrait être employé que dans des phrases complexes et accompagné de particules temporelles (« ma questo non mai ; perciò che non si può così dire, *lo ebbi scritto, Giovanni ebbe parlato*, se altro o non s'è prima detto o poi non si dice. Anzi, o veramente sempre alcuna delle particelle gli si dà, che si danno al tempo, *Poi Prima Guari* e simili »). Le PA n'est pas le seul temps qui nécessite un référent temporel qui l'accompagne pour être employé. Dans le §47 où Bembo aborde des formes appartenant au parler *parlé de manière conditionnelle*, il est question, entre autres, du FA. Ce dernier tiroir marquerait le passé dans le futur (« acciò un'altra condizionata voce del tempo che a venire è, e insieme parimente di quello che è passato ») et nécessiterait une *condition* (*condizione*), exprimée par *quando* dans une phrase complexe (« ciò è che nel futuro il passato dimostra in questo modo, *lo averò desinato* ; al qual modo di dire la condizione si dà, ché si dice : *lo averò desinato, quando tu ti leverai* ») (Bembo 1525 : §47). De la même manière que Meigret (1550) dans sa grammaire française, Bembo (1525) fonde sa définition des formes verbales sur différents critères, dont un critère syntaxique, même si les contraintes syntaxiques ne concernent pas les mêmes temps chez les deux auteurs. Chez Meigret (1550),

¹⁵¹ Citation en partie traduite par Vallance (2014 : 571-572) : « Ainsi, le Magnifique disait, lorsque mon frère pensa, disant : Julien, vous m'avez avec ces deux modes de temps passé [PS et PC] fait penser à un autre mode encore de ce même temps, que vous n'employez pas continuellement dans votre langue mais malgré tout très souvent, et qui est celui-là : *Ebbi detto, Ebbe fatto, Ebber pensato*, et les autres formes similaires. [...] la différence qu'il y a entre celui-là et les autres, en me demandant vous me le rappelez, je vous la dirai. Bien qu'elle soit faible, la voici néanmoins : Les deux autres temps passés peuvent dans les discours exister seuls et de manière autonome *lo scrissi ; Giovanni ha parlato* [J'écrivis, Jean a parlé], mais celui-là, jamais. Car on ne peut pas dire de la sorte *lo hebbi scritto, Giovanni hebbe parlato* [J'eus écrit, Jean eut parlé] si autre chose n'a pas été dit avant ou n'est pas dit après. Vraiment soit on l'accompagne toujours d'une des particules que l'on met pour le temps *poi, prima, guari* etc. : "*Poi che la donna s'hebbe assai fatta pregare*", "*Ne prima veduta l'hebbe*" et "*Ne hebbe guari cavato*" — et après ces mots, il est nécessaire que d'autres suivent pour compléter le sens — soit cette façon de dire s'emploie après une autre chose déjà dite dont il dépend et sans laquelle il ne peut exister, comme c'est le cas dans cette phrase : "*Et questo detto, alzata alquanto la lanterna ebber veduto il Cattivel d'Andreuccio*" (Ayant ainsi parlé et ayant soulevé un peu la lanterne, ils eurent vu ce chenapan d'Andreuccio) ».

c'est le PS et les temps composés du passé à l'exception du PC qui nécessitent une détermination syntaxique, alors que chez Bembo (1525), ce phénomène ne concerne que le FA et le PA. Mais chez Bembo (1525) comme chez Meigret (1550), c'est un critère qui permet de distinguer les temps du passé en différentes catégories.

Les *Prose nelle quali si ragiona della volgar lingua* (1525) ont joué un rôle déterminant dans l'histoire de la langue et de la grammatisation italiennes. D'un côté, l'œuvre de l'auteur a contribué à établir le toscan littéraire du XIV^e siècle en tant que norme. D'un autre côté, les descriptions grammaticales ont influencé les autres auteurs de la tradition italienne, au moins jusqu'au XVIII^e siècle. On peut accorder à Bembo (1525) le mérite d'avoir tenté d'intégrer toutes les formes verbales et de proposer un dispositif modo-temporel original qui ne s'imposera cependant pas par la suite, puisque les grammairiens postérieurs reviendront à des présentations plus traditionnelles sur le modèle gréco-latin. Les *Prose* donneront surtout lieu à l'œuvre critique de Castelvetro (1563) qui se nourrira de l'originalité de l'ouvrage de Bembo (1525) pour approfondir certains points, notamment en ce qui concerne les valeurs des temps composés.

7.2.4 Trissino (1529)

Trissino (1529) est surtout connu pour avoir lancé la *questione della lingua* à travers l'*Epistola de le lettere nuovamente aggiunte ne la lingua italiana* (1524). L'auteur, qui argumente dans le sens d'une *koinè* italienne, y défend le besoin d'une réforme de l'alphabet pour l'adapter à l'italien contemporain et propose l'introduction de lettres grecques pour pouvoir faire la distinction entre la prononciation ouverte et fermée de *e* et de *o*. Trissino (1529) propose un modèle *italianiste* et s'oppose à la thèse de Bembo relativement au choix de la variété commune basée sur la littérature du Trecento. Ces thèses sont reprises, entre autres, dans la courte grammaire – la *Grammatichetta* – qu'il publie en 1529. Dans cette grammaire, l'auteur s'écarte de Bembo (1525) et suit plutôt le modèle latin¹⁵². Ainsi Trissino (1529) retient huit parties du discours et cinq modes, à l'instar de Priscien (VI^e), mais aménage le modèle en proposant six tiroirs à l'indicatif :

¹⁵² http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?n=83.

presente <i>honoro</i>	passato non compito <i>io honorava</i>	passato indeterminato <i>io honorai</i>	passato di poco <i>io ho honorato</i>	passato di molto <i>io haveva honorato</i>	avvenire <i>io honorerò</i>

Tableau 23 : Temps de l'indicatif de l'italien selon Trissino (1529 : 27)

Les termes nous donnent déjà une idée des critères sous-jacents à la caractérisation des tiroirs du passé ainsi que des modèles sur lesquels s'appuie l'auteur. Nous y revenons plus bas. Trissino (1529) commence tout d'abord à faire la traditionnelle distinction selon les trois catégories de temps fondamentaux (présent – futur – passé) :

De i tempi. Hora perchè le azioni, e passioni son fatte a diversi tempi, però al verbo si richiede il tempo ; il qual tempo a prenderlo secondo i grammatici ha tre divisioni, cioè quello che è presente, quello che ha avvenire, e quello che è passato ; E perchè il tempo sempre corre a guisa di rapidissimo fiume, però il Presente è brevissimo ; onde per uno spazio solo con una voce si dinota, come è, io honoro ; così si fa anchora de l'Avvenire, non già per la predetta cagione, ma per essere el incerto, et ascosissimo a noi, come è, io honorerò¹⁵³. (Trissino 1529 : 24)

Ensuite, Trissino (1529) procède à une division du passé sur le mode du classement de Priscien (VI^e), mais à la différence de ce dernier, il aménage le modèle pour reconnaître quatre sous-divisions à ce temps :

Il passato poi, per essere e certissimo et amplissimo, ha quattro divisioni, l'una de le quali dinota la azione o passione passata ben, ma lasciata imperfetta; e questo si chiamerà passato non compito, come è io honorava. L'altra dimostra la azione o passione compiuta ben, ma non determina nè molto spazio nè poco che le sia seguito; e questo si chiamerà passato indeterminato, come è io honorai. La terza divisione è quella che dimostra la azione o passione compiutamente passata, ma di poco, come è io ho honorato ; e questo si dirà passato di poco. L'ultima, che mostra la azione o passione di molto esser finita, si dice passato di molto, come è io haveva honorato¹⁵⁴. (Trissino 1529 : 24)

¹⁵³ « Des temps. Parce que les actions et les passions reçoivent divers temps mais le temps est nécessaire au verbe. Ce temps, d'après les grammairiens, prend trois divisions, c'est-à-dire le présent, le futur et le passé. Le temps court toujours comme un fleuve rapide mais le présent est très bref, de sorte qu'il pour un espace il est exprimé par une seule forme, comme dans *io honoro*. La même chose se fait aussi pour le futur, non pas pour la même raison mais parce qu'il est incertain et nous est inconnu, comme dans *io honorerò* ».

¹⁵⁴ Traduit par Vallance (2014 : 575) : « Le passé, enfin, vu qu'il est à la fois très sûr et très vaste, compte quatre divisions : l'une exprime que l'action ou la passion est bien passée, mais restée imparfaite, comme *io honorava* ; on l'appellera *passato non compito*. La deuxième montre l'action ou la passion bien achevée, mais sans déterminer s'il s'est écoulé peu ou beaucoup de temps depuis, comme *io honorai* ; on l'appellera *passato indeterminato*. La troisième division montre l'action ou la passion complètement passée mais de peu, comme *io ho honorato* ; on l'appellera *passato di poco*. La dernière, qui montre l'action ou la passion finie depuis longtemps comme *io haveva honorato*, est appelée *passato di molto* ».

Trissino (1529), en suivant Priscien (VI^e), propose une division en genres et en espèces. L'exposé reprend assez fidèlement celui de Priscien (VI^e). Comme chez ce dernier, l'auteur emploie le critère de *perfection*. Un temps *imperfectif* s'opposerait alors à trois temps *perfectifs*. L'auteur traduit les termes en vernaculaire, ce qui donne *passato non compito* pour l'IMP auquel sont opposés le PS (« azione o passione compita »), le PC (« azione o passione compiutamente passata ») et le PQP (« azione o passione di molto esser finita »). Mais comme chez Priscien (VI^e), cette opposition est rendue caduque, ce qui se montre notamment dans la terminologie employée pour les temps du PS, PC et PQP qui sont respectivement *passato indeterminato*, *passato di poco* et *passato di molto*. Le PC et le PQP sont ainsi définis en fonction du degré d'éloignement au moment d'énonciation, ce qui rend fidèlement la caractérisation du *preteritum perfectum* et du *preteritum plusquamperfectum* chez Priscien (VI^e). Le PS qui vient s'ajouter à cet inventaire et qui n'existe pas dans la grammaire latine se laisse difficilement intégrer dans ce schéma chronologique et est défini sur le critère de la détermination temporelle – ce serait un temps *indéterminé*. On retrouve donc pour le PS italien le même emprunt au modèle grec, et plus précisément à l'aoriste, que chez les grammairiens du français, Palsgrave (1531) et Pillot (1550) selon qui ce nouveau temps vernaculaire serait *indéterminé*, *indéfini*. Chez Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.), par exemple, le passé est également sous-divisé en quatre sous-espèces. En plus de *l'extensif* [paratatikós], de *l'adjacent* [parakeímenos] et du *suraccompli* [hupersúntelikos], Denys (I^{er} s. a.C.) retient un *indéfini* [aoristos]¹⁵⁵. Les premiers grammairiens des vernaculaires romanes rapportent les données de langues aux catégories de la grammaire latine. Mais dans certains cas où ce modèle ne suffit pas, par exemple dans le cas de la duplication du parfait en vernaculaire, ils s'appuient également sur les catégories de la grammaire grecque. En ce qui concerne la caractérisation du PS, du PC et du PQP, on trouve d'ailleurs une présentation analogue chez le grammairien de l'espagnol Charpentier (1596/1597) qui décrit le vernaculaire sur la base des catégories de la grammaire grecque et reconnaissant respectivement un temps indéterminé pour le PPS (*temps indefiny*) qu'il oppose à deux passés déterminés dont l'un dénote la proximité (PPC) et l'autre l'éloignement (PQP) (voir chapitre 5.5.5.2) On voit donc ici se dessiner comme dans la tradition française les fondements de ce qui résultera plus tard dans l'opposition des temps *déterminés/ définis* et *indéterminés/ définis* qui correspond en

¹⁵⁵ Pour une description du classement des temps chez Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.) : Lallot (1985 : 48).

général à une opposition du PC et du PS mais est également élargie à d'autres tiroirs par certains grammairiens du français aux XVII^e et XVIII^e siècles.

En ce qui concerne l'IMP, Trissino (1529) reprend encore une fois Priscien (VI^e), de la même manière que Meigret (1550), mais au contraire des deux premiers met l'accent uniquement sur l'absence de la borne finale de l'action, lui attribuant ainsi également, une caractérisation aspectuelle :

Trissino (1529) retient donc quatre espèces de passé mais ne mentionne pas le PA, contrairement à Bembo (1525) avant lui. Il ne traite pas les temps composés de manière unitaire. Cependant, à l'instar de ses prédécesseurs, il identifie le procédé de composition, qu'il nomme *propria formazione*. Voici ce que dit l'auteur en introduction lorsqu'il traite des formes du premier groupe de conjugaisons :

*Lo Attivo nel presente, honoro ; nel avenir, onoreró ; nel passato non compito, honorava, nel passato indeterminato, honorai. l'j'altri dui passati poi non hanno propria formazione, ma si fanno con, ho, verbo substantivo, e col participio del passato, a questo modo ; nel passato di poco, ho honorato ; nel passato di molto, havea honorato*¹⁵⁶. (Trissino 1529 : [27])

Parmi les quatre espèces du passé, le PC et le PQP n'auraient pas une formation appropriée (*propria formazione*) – c'est-à-dire ne seraient pas de forme synthétique. Il est intéressant que. On retrouve donc cette caractérisation des formes en *propres* et *impropres*, qui résulte de la comparaison des formes vernaculaires avec le latin et qui conçoit le premier de façon défective par rapport au second. Cela se confirme tout juste après dans la description des formes passives :

*Il Passivo non ha propria formazione, ma si supplisce col participio del passato, e con sono verbo sustantivo, a questo modo*¹⁵⁷. (Trissino 1529 : [28])

À l'instar des formes composées, le passif vernaculaire n'aurait lui non plus de formation appropriée mais pourrait être suppléé par la composition entre le participe passé et le verbe substantif (cette fois *être*) (« ma si supplisce col participio del passato, e con sono verbo

¹⁵⁶ Traduit en partie par Diaz Villalba (2017 : 419) : « L'actif au présent, *honoro* ; à l'avenir, *onoreró* ; au passé non achevé, *honorava*, au passé indéterminé, *honorai*. Les deux autres passés n'ont pas de formation par eux-mêmes [it. *Propria formazione*], mais se forment avec *ho* [j'ai], verbe substantif, et avec le participe du passé, de cette manière : dans le passé proche, nous disons *ho honorato* [j'ai honoré] ; dans le passé lointain, nous disons *havea honorato* [j'avais honoré] ».

¹⁵⁷ « Le passif ne possède pas de formation par soi-même est suppléé par le participe passé joint au verbe substantif *sono*, à ce mode ».

sustantivo »). Voilà une autre idée qui circule dans les différentes traditions de notre corpus depuis au moins Nebrija (1492) qui hérite des méthodes des *Grammaticae proverbiandi* et qui emploie des concepts tels *circunloquios* (circonlocutions) et *rodeos* (détours) pour rendre compte de l'idée de périphrases vernaculaires. Plus tard, ces concepts sont repris par Barros (1540) qui traite des *suprimentos* (supplétions), *per rodeos* et des *cincunlóquio*. On trouve ces idées aussi dans les grammaires françaises, notamment chez Ramus (1572) qui emploie les termes tels *circonlocution* et *périphrase*. Et nous avons vu que cette idée apparaît dans les grammaires italiennes dès Alberti (ca 1441) qui, entre autres, mentionne le fait que certaines formes italiennes manquent de *proprie voci*. Il s'agit d'un procédé des grammairiens du vernaculaire qui consiste à comparer la diversité des faits de langues aux catégories de la grammaire latine.

7.2.5 D'Acarisio (1543) à Alessandri (1560)

Vu le nombre important de grammaires italiennes au XVI^e siècle, nous allons par la suite, et jusqu'à Castelvetro (1563), décrire la présentation des verbaux par les auteurs, sans rentrer dans le détail de la biographie et de l'œuvre de chaque auteur. Le tableau suivant illustre la façon dont les temps de l'indicatif sont présentés de Acarisio (1543) à Alessandri (1560).

Auteurs	Présent	Imparfait	Prétérit		Plus-que-parfait	Futur
Acarisio (1543 : 11r°-11v°)	Presente <i>amo</i>	Passato <i>amava</i>	Preterito perfetto <i>amai; ho amato</i>		Più,che passato <i>haveva amato</i>	Futuro <i>amerò</i>
Gabriele (1545 : 13r°-14v°)	Presente <i>amo</i>	Tempo passato, e non del tutto fornito <i>amava</i>	Passato tempo passato di molto; tempo; passato di poco <i>amai; ho amato</i>			tempo che a venire è <i>ameró</i>
Mesmes (1548 : 196-200)	Present <i>lo amo</i> <i>l'ayme</i>	Passé ; Imparfait <i>Amava</i> <i>l'aymoie</i>	Passé ; Parfait <i>Amai; hò amato</i> <i>l'aymay, & ay aymé</i>		Temps ia pieça ; accomply <i>aveva amato</i> <i>l'avoye aimé</i>	Furur <i>amerò</i> <i>l'aymeray</i>
Corso (1549 : 41r°; 72v°- 73r °)	Presente <i>Spero</i>	Imperfetto <i>Sprerava</i>	Perfetto; perfetto più; da lunge; d'assai; Perfetto più da vicino; di poco prima; tempo mezzano <i>sperai; ho sperato</i>		Più che perfetto <i>Haveva sperato</i>	Advenire; futuro <i>Spererò</i>
Dolce (1550 : 26r°; 29v°)	Presente <i>amo</i>	Imperfetto <i>amava</i>	Passato <i>amai; ho amato ; hebbi amato</i>		Piùche passato <i>haveva amato</i>	Avvenire <i>amarò</i>
Giambullari, (1552 : 75-77)	Presente <i>leggo</i>	Pendente <i>leggeva</i>	Passato indefinito ò senza termine <i>amai</i>	Passato finito <i>ho amato</i>	Trapassato <i>aveva amato</i>	Futuro, <i>amerò</i>
						Futuro finito <i>avrò visto</i>
San Martino (1555 : 53)	Presente <i>amo</i>	Passato imperfetto <i>amava</i>	Passato compito indeterminato <i>amai</i>	Passato compito di poco <i>ho amato</i>	Passato compito di molto <i>haveva amato</i>	Tempo avenire <i>amerò</i>
Alessandri (1560 : 95r°-103v°)	Presente <i>amo</i>	Tempo passato imperfetto <i>Amava</i>	Passato perfetto/ Passato finito <i>Amé; he amado; hube amado; Amai, hò & hebbi amato</i>		Passato più che finito <i>Haveva amato</i> <i>Havia amato</i>	Tempo da venire <i>Ameró</i> <i>Amaré</i>

Tableau 24 : Présentation des temps de l'indicatif entre Acarisio (1543) et Alessandri (1560)

7.2.5.1 Acarisio (1543)

Comme Trissino (1529) avant lui, Acarisio (1543) retient cinq modes. Sa description des temps verbaux est assez courte et réside surtout en des aspects morphologiques. On retiendra le fait que l’auteur nie qu’il y ait une différence de sens entre le PS et le PC :

La differenza, che si dice essere tra amai, & hò amato, tolta da greci, cio è, che amai significhi il tempo passato piu, che non fà hò amato, non mi pare, che sempre sia vera, come ne sottoscritti essempli apparisce : Petr. Canz. Spirto gentil, nel fine, un che non ti vede anchor da presso, cio è, che non t’hà veduto, & son. Mira quel colle da scemar nostro duol, che’n fin qui crebbe, cio è, è cresciuto [...] ¹⁵⁸. (Acarisio 1543 : 11r°-11v°)

On peut interpréter le refus de catégoriser le PC de la part d’Acarisio (1543) comme une réponse aux grammairiens précédents. D’ailleurs, l’auteur identifie la distinction opérée entre ces deux tiroirs à l’application du modèle (« *tolta da greci* ») au toscan. Ce qui intéresse, c’est que la question ne concerne pas l’emploi des valeurs du PS et du PC du toscan au XVI^e siècle mais la recherche de norme du toscan littéraire du XIV^e siècle. Ainsi, la distinction des valeurs des tiroirs est remise en question à travers des exemples pris aux modèles littéraires de cette période. Sous le contrôle de la citation de Pétrarque, Acarisio (1543) soutient qu’il est possible d’employer le PS dans l’exemple « un che non ti vede anchor da presso », c’est-à-dire pour un événement proche du moment d’énonciation, de la même façon que le PC dans un contexte temporellement indéfini (« *cio è, che non t’hà veduto* »). Il en est de même pour le deuxième exemple où le PS est employé avec un circonstant qui inclut le moment d’énonciation (« *Mira quel colle da scemar nostro duol, che’n fin qui crebbe* ») mais où on pourrait également employer le PC. Plus largement, ce passage montre qu’un débat s’instaure autour de la question de l’emploi juste du PS et du PC. La règle pour l’emploi serait-elle aussi stricte que le veut Bembo (1525), ou l’usage prouverait-il le contraire ? Ce qui est représentatif pour les auteurs du XVI^e siècle, c’est que le débat repose sur un usage archaïque de la langue et que les arguments sont à chercher chez les auteurs du XIV^e siècle. C’est de cette façon que procède Acarisio (1543).

¹⁵⁸ Traduit par Vallance (2014 : 584) : « La différence que l’on dit exister entre *amai* et *hò amato*, prise aux Grecs, à savoir que *amai* signifie le temps passé davantage que *hò amato*, ne me semble pas toujours vraie, comme il apparaît dans les exemples ci-dessous : Pétrarque, chanson *Spirto gentil*, à la fin, “*un che non ti vide anchor da presso*”, c’est-à-dire *che non t’hà veduto* [un qui ne t’a pas encore vu de près], et sonnet *Mira quel colle “da scemar nostro duol, che’n fin qui crebbe”*, c’est-à-dire *è cresciuto* » [pour atténuer notre douleur, qui jusqu’ici n’a fait que croître] ».

7.2.5.2 Gabriele (1545)

Gabriele (1545) ne semble retenir que quatre temps pour l'indicatif uniquement et ne mentionne pas le PQP. Comme ses prédécesseurs, le *prétérit* est le temps sur lequel il s'arrête le plus longuement, reconnaissant les deux formes concurrentes, l'une synthétique et l'autre analytique, et discutant de leur valeur respective. Comme Bembo (1525), il procède à une distinction des formes sur le critère *proche* vs *lointain* utilisant les termes quasi identiques à travers *passato di molto tempo* et *passato di poco* :

Fa bisogno, oltre cio, che ti faccia chiaro, di cosa che forset'è oscura (anchora che ti habbia detto, di non dire di quelle voci, che con due volgari, si risolve una latina) pure perche questo passato tempo ha anchora altre voci oltre le già dette, io di questo solo parlerò, & dico, che non solamente si dice io amai, io fui, io HO AMATO, & io SON STATO anchora, & così de gli altri verbo, le prime de lequali si danno al passato di molto tempo, & le altre al passato di poco, come sarebbe. Io ho letto questa mattina Virgilio, & hieri lessi Cicerone, il Petrarca, Seco fui in via, & seco al fin son giunto.

Ma si può anchora queste voci, che di sua natura lontane sono, vicine fare, & quelle che vicine sono, lontane, dando loro non so che di presente. Io visso tutta la mia vita religiosamente. Non è stato mia vita altro ch'affanno. Et io, fui hieri a Padova¹⁵⁹. (Gabriele 1545 : 14r°-14v°)

L'auteur commence par le constat qu'à une forme latine correspondent deux formes italiennes (« che con due volgari, si risolve una latina »). Ensuite, il procède à une reprise de la règle de Bembo (1525), distinguant les formes du PS et du PC en *lointain* vs *proche*, ce qu'il souligne par la paire d'exemples constituée sur l'opposition des valeurs *hodernial* vs *prehodernial* qui n'est pas sans rappeler Alberti (ca 1441) (« Io ho letto questa mattina Virgilio, & hieri lessi Cicerone »). Cette règle est cependant infirmée par la suite, puisque Gabriele (1545) prétend qu'il serait possible d'employer les tiroirs en dehors des contextes qui correspondraient aux valeurs *naturelles* et d'exprimer, à travers la forme du PS, un événement proche, et à travers le PC un événement éloigné, leur attribuant en passant une valeur de

¹⁵⁹ Traduit en partie par Vallance (2014 : 585) : « Il est nécessaire, en plus de cela, que du prennes conscience, d'une chose que tu ignores sans doute (bien que je t'eusse dit de ne pas employer ces formes, pour lesquelles deux vulgaires se résolvent en une latine) parce que ce temps passé a encore d'autres formes en dehors de celles déjà mentionnées, je parlerai uniquement de cela. Je dis que non seulement on dit *io amai, io fui*, mais aussi *io ho amato* et *io son stato*, et de même avec les autres verbes ; les premières formes s'emploient au passé depuis longtemps, et les autres au passé depuis peu, comme : *Io ho letto questa mattina Virgilio, & hieri lessi Cicerone* [J'ai lu Virgile ce matin et hier je lus Cicéron] ; Pétrarque : *Seco fui in via, & seco al fin son giunto* [Je fus en chemin avec moi-même et, avec moi-même, suis parvenu au terme]. Mais on peut aussi rendre proches ces formes qui sont par nature éloignées, et rendre éloignées celles qui sont proches, en leur donnant un je ne sais quoi de présent : *Io ho visso tutta la mia vita religiosamente. Non è stato mia vita altro ch'affanno. Et io, fui hieri a Padova* [J'ai vécu toute ma vie religieusement. Ma vie n'a rien été d'autre que tourment. Et moi, hier, je fus à Padoue] ».

présent (« Ma si puo anchora queste voci, che di sua natura lontane sono, vicine fare, & quelle che vicine sono, lontane, dando loro non so che di presente »). Cette affirmation est appuyée par des exemples où les emplois du PC impliquent l'intégration du moment d'énonciation (« Io visso tutta la mia vita religiosamente. Non è stato mia vita altro ch'affanno »), alors que le PS exprime une valeur *processive* (« Et io, fui hieri a Padova »). L'exemple du PS confirme sa valeur préhoderniale alors que les exemples du PC mettent en exergue la valeur aspectuelle de parfait d'expérience¹⁶⁰. Cette valeur est soulignée par les circonstants « tutta la mia vita » et « mia vita » impliquent une localisation non précise et un intervalle de validation qui comprend le moment d'énonciation. C'est ce qui conduit sans doute l'auteur à préciser que bien que ces situations soient passées depuis longtemps, elles paraissent présentes (« Ma si puo anchora queste voci, che di sua natura lontane sono, vicine fare, & quelle che vicine sono, lontane, dando loro non so che di presente »). On trouve un traitement analogue du PC notamment dans la grammaire du français de Maupas (1607) et du PPC dans les *GRAE* (1771, 1796). En outre, il est intéressant que Gabriele (1545) assigne aux valeurs *lontain* vs *proche* l'attribut d'être *naturel*, comme si ces formes exprimaient la chronologie *naturelle* des événements, et auxquelles il oppose ensuite un emploi *non naturel*, notamment la forme du PC qui pour des événements *naturellement* lointains ajouterait une valeur de présent. Ce que l'auteur décrit ici en creux est le caractère énonciatif et construit de l'image verbale. Gabriele (1545) va donc au-delà des définitions de Bembo (1525) et a senti, comme Alberti (ca 1441), la valeur parfaite – *résultative* du PC. En outre, sa conception de ce temps implique une perspective énonciative, c'est-à-dire, en reprenant les termes de l'auteur, le choix du locuteur de représenter les événements autrement que dans leur sens *naturel*. Dans ce passage, on retrouve également le traitement, typique pour cette période, des formes composées, qui consiste à comparer le vernaculaire défectif par rapport au latin, à travers, ici, du verbe *risolvere* (« di non dire di quelle voci, che con due volgari, si resolve una latina »), qui implique un processus de comparaison, de traduction entre les deux langues. Ce processus de comparaison est d'autant plus perceptible dans l'approche du passif qu'il n'aurait pas de *formes propres* (« non ha voci proprie ») en italien :

Infino a qui bastanza mi pare haver detto del verbi attivo, del passivo veramente non intendo di ragionare, perche egli non ha voci proprie, & particolari, come hanno i latini, con lequali su possa il nostro concetto

¹⁶⁰ Pour la valeur de parfait d'expérience, voir entre autres Comrie (1976) ou encore Apothéloz (2010, 2017).

*exprimere, ma pigliandosi il participio, che è, ne la latina favella, passivo, amato, scritto, & gli altri, & mutandolo hora in voce di maschio, hora femina, quando del meno, & quando del maggior numero facendolo, & con esso componendo, & congiungendo il verbo essere, per tutte le sue voci discorrendo, questo verbo passivo si compone.*¹⁶¹ (Gabriele 1545 : 19r°)

On note que l'approche par l'auteur des formes composées se fait sur le même mode que les auteurs précédents à travers des termes tels *voci proprie*, *pigliare*, *componere* et *congiungere*.

7.2.5.3 Mesmes (1548)

La *Grammaire italienne composée en français* (1548) de Jean-Pierre de Mesmes occupe une place particulière dans notre série des grammaires italiennes de la Renaissance, puisque c'est la seule qui soit publiée en dehors de la péninsule italienne¹⁶². C'est aussi le premier texte de la série des grammaires italiennes publiées dans le *foyer* de gramatisation français. L'auteur fut inspiré par Bembo (1525), et il s'agit en ce sens d'une grammaire érudite. Mais en même temps, elle partage les traits caractéristiques des grammaires publiées dans un *foyer* étranger, puisque c'est un ouvrage *bilingue* et que le métalangage est français. On ressent cette approche dans le traitement des temps verbaux car l'auteur présente côte à côte une forme verbale en français et une forme en italien. Le système est calqué sur le modèle latin. La description des temps du passé illustre bien la reprise quasi littérale de Mesmes (1548) aux *Prose della volgar lingua* (1525), puisque la distinction entre le PS et le PC est discutée exactement dans les mêmes termes :

Je trouve telle difference entre ces deux voix io amai, & io hò amato : car le premier proprement fait mention du temps, qui est là pièce passé, & l'autre qui est, io hó amato, de celui qui est passé puy n'agueres. (Mesmes 1548 : 92)

Ce passage est suivi, comme chez Bembo (1525), de remarques sur l'existence et l'emploi du PA qui se distinguerait du PS et du PC de manière syntaxique. Mesmes (1548) reprend Bembo (1525) jusque dans les exemples :

Il y a encore une autre manière de exprimer la passé non mencionnée aux coniugaisons, qui est : ch'io hebbi amato, qu i'eu aymé, c'hebbe amato, qu'il

¹⁶¹ « Il me semble en avoir dit assez du verbe actif jusqu'ici. Je ne compte pas vraiment parler du passif parce qu'il ne possède pas de forme propre et particulière comme en possèdent les Latins, avec lequel on puisse exprimer notre concept mais on prend le participe, qui dans la langue latine est passif – *amato*, *scritto* et d'autres – et on le fait varier, tantôt au masculin, tantôt au féminin, au singulier ou au pluriel. Et avec ce participe on compose et joint le verbe *essere*, que l'on conjugue à toutes les formes pour former le verbe passif ».

¹⁶² Parmi les grammaires italiennes publiées à l'étranger, on peut également citer Florio (1553), Citolini (1575) et W. Thomas qui publient leurs traités en Angleterre (Vallance 2019 : 23, 152).

eust aymé c'hebber pensato, qu'ilz eurent pensé, & cette manière difere à io amai, & io hò amato: car io amai, & hò amato s'emploient tous seuletz en propos & sans estre acompagnez d'autre clause precedante : mais ceste sorte, dequoy nous parlons, voluntiers se dit après quelque autre chose, qui a esté mencionnée, de laquelle elle dépend, & sans laquelle ne peult avoir grace aucune.

Cette sorte dequoy nous parlons, voluntiers se dit apres quelque chose, qui a esté mencionnée, de laquelle elle depend, & sans laquelle ne peult avoir grace aucune. Bocace : Et questo detto, alzata alquanto la lanterna, hebber veduto, il catiivel d'Andruccio. [...]

D'avantage vous trouverez lesdites phrases de parler acompagnées des particules, qui sont apropiées au temps, qui sont poi, prima, guari, & semblables : comme poi che la dona s'hebbe assai fatta pregare, apres que la Dame s'eut fait assez prier : ne prima veduta l'hebbe : ne si tost l'eust aperceuë. Et ne hebbe guari cavato. Et n'eust gueres cavé dedans : apres lesquelles clauses il est besoing y mettre d'autres clausules, pour parfournir le propos. (Mesmes 1548 : 92-94)

Cette reprise quasi littérale des idées de Bembo (1525) prouve bien qu'il y a circulation des grammaires au-delà des frontières à cette période. Et il est intéressant que ce soit à peu près à la même période que Meigret (1550) propose sa description des temps du passé qui se fonde, entre autres, sur un critère syntaxique bien que la distribution des contraintes syntaxiques pour les temps soit différente que chez Mesmes (1548) et Bembo (1525). Mais la traduction du texte de Bembo (1525) en français par Mesmes (1548) peut être considérée comme une première étape dans cette direction bien que ce processus ne donne malheureusement lieu chez Mesmes (1548) à aucune remarque contrastive entre le français et l'italien pour les temps verbaux, ce qui est dommage, puisqu'il y avait matière à le faire si on se réfère aux descriptions de Meigret (1550).

7.2.5.4 Corso (1549, 1550)

Dans les *Fondamenti del parlar toschano* (1549), Rinaldo Corso divise le système temporel en cinq modes et cinq temps. On peut commencer par remarquer que l'auteur caractérise l'IMP comme un temps passé qui commence mais qui n'est pas encore achevé. La définition de ce temps est donnée, par contraste, dans la description du conditionnel présent :

Imperfetto è egli certo, perche niente pone in esser, mà non di quella sorte d'Imperfettione, che sono i propri imperfetti, li quali di cosa cominciata, mà non finita si soglion dire, come io Sperava. Quantunque tu temessi, &

*simiglianti. Questo di cosa à niun patto cominciata si dice.*¹⁶³ (Corso 1549 : 69v°)

Cette définition correspond à la description de Priscien (VI^e). Ensuite, Corso (1529) décrit les différentes formes du *Perfetto*. Bien que *amai* et *ho amato* soient attribuées chez cet auteur à la même catégorie, il les distingue néanmoins en termes de quantification d'éloignement à l'instar de Bembo (1525):

*Hora nel dimostrativo anchor par, che sieno differenti di signifiato què due perfetti. Io sperai, & Hò sperato. Imperoche'l secondo mostra più da vicino, ch'l primo la qual cosa chiaro appartie dicendo noi. Io sperai di venir teco a Roma, ma non hò mai sperato di truovarci tale ventura, quale hò fatto.*¹⁶⁴ (Corso 1549: 72v°)

Cependant, l'exemple (« ma non hò mai sperato di truovarci tale ventura, quale hò fatto ») que choisit Corso (1549) pour illustrer la valeur du PC s'articule à l'adverbe temporel *mai* qui en tant que quantifieur de fréquence donne au tiroir dans ce contexte une valeur de parfait d'expérience. La suite infirme cependant quelque peu cette opposition puisque Corso (1549) affirme que le PS correspondrait en fin de compte à l'*aoriste* grec qu'il interprète comme un temps passé indéterminé temporellement :

*Quel perfetto primo, che d'una sola voce è, come SPERAI, et FUI, io giudico à punto esser quello, che i Greci tempo indeterminato chiamarono, il quale ben mostra la cosa, onde si parla, pasata, mà non distingue il tempo, quando ella passasse.*¹⁶⁵ (Corso 1549 : 72v°)

Il s'agit là d'une interprétation du PS vernaculaire que nous avons également rencontrée dans les autres traditions. Par exemple, en France chez Pillot (1550) ou chez Charpentier (1596/1597) pour l'espagnol. Dans la série présente des grammaires de l'italien, on la trouve d'abord chez Trissino (1529). La démarche de ces auteurs consiste à trouver pour les données des vernaculaires des catégories dans les modèles disponibles, à savoir le latin ou le grec. Néanmoins, bien que Corso (1549) intègre ces différents modèles pour expliquer les

¹⁶³ Traduit par Vallance (2014 : 638) : « [Le conditionnel] est pour sûr un imparfait, car il ne pose l'existence de rien, mais non de cette sorte d'imperfection des imparfaits proprement dits, qu'on emploie habituellement pour une chose commencée mais non achevée *io sperava, quantunque tu temessi* [j'espérais, quoique tu aies craint] et autres semblables. Celui-ci s'emploie pour une chose nullement commencée ».

¹⁶⁴ Traduit par Vallance (2014 : 581) : « l'indicatif, il semble aussi que ces deux parfaits *lo sperai* et *Hò sperato* soient de sens différent, car le second montre de plus près que le premier, ce qui apparaît clairement en disant *lo sperai di venir teco à Roma, mà non hò mai sperato di truovarci tale ventura, quale hò fatto* [J'espérai venir à Rome avec toi, mais je n'ai jamais espéré y connaître une aventure comme celle que j'ai vécue] ».

¹⁶⁵ Traduit par Vallance (2014 : 581) : « Ce premier parfait qui est d'une seule forme, comme *sperai* et *fui*, j'estime justement que c'est celui que les Grecs ont appelé temps indéterminé, qui montre bien que la chose dont on parle est passée, mais ne détermine pas le moment où elle s'est passée ».

valeurs de tiroirs verbaux, il applique le modèle latin au tosca qui ne prévoit qu'un seul parfait. Ensuite, Corso (1549) enchaîne avec la description d'un troisième parfait, le PA, qu'il nomme *tempo mezzano* (*temps moyen*) à l'image du grec, et qu'il met en lien avec le présent :

Appresso mostrando (come detto habbiamo) i secondi perfetti, che hanno due voci, il passato più da vicino, che i primi ; quindi mi s'ha da credere, che sia caduto nella Thoscana favella questo altro modo di dire. Io hebbi fatto, Altri hebbe detto, & simiglianti. Il qual modo di dire allhor s'usa, ch'l passato vuole intertenersi, & allo'ntelletto mostrarsi poco men che presente. Però io credo convenientemente potersi chiamare un tempo mezzano : La cui simiglianza parimente si vede ne verbi Greci. eccovi nel Boccaccio. Alzata al quanto la lanterna hebber veduto il Cattivello d'Andreuccio. Et nel Petrarca. Non volendomi Amor perder anchor. Hebbe un'altro lacciuol frà l'herba teso.¹⁶⁶
(Corso 1549 : 72v°-73r°)

Le PA servirait à montrer à l'intellect une action passée mais à peine moins que le présent (« ch'l passato vuole intertenersi, & allo'ntelletto mostrarsi poco men che presente. »). C'est pour cette raison, selon l'auteur, que l'on pourrait nommer ce temps *tempo mezzano* (*temps moyen*) sur le modèle de la conjugaison grecque. Avec la précision qu'il s'agirait d'un temps en lien avec le présent, on comprend que l'auteur fait ici un rapprochement entre l'*adjacent* (*πρὸ ὀλίγου*) ou *accompli de présent* qui figure dans la grammaire grecque. C'est là une description assez originale, puisque ce type de présentation est normalement réservé au PC. Le premier exemple (« Alzata al quanto la lanterna hebber veduto il Cattivello d'Andreuccio »), repris à Boccace, n'est pas très propice à cette interprétation puisque qu'il illustre uniquement que l'action de voir Andreuccio est chronologiquement postérieure à l'action de *lever la lanterne*. Le deuxième exemple (« Non volendomi Amor perder anchor. Hebbe un'altro lacciuol frà l'herba teso. »), pris à Pétrarque cette fois, va plus dans le sens de ce que l'auteur affirme puisque la situation de poser le piège dans l'herbe est antérieur et accompli par rapport au souhait de l'amour, de ne pas vouloir perdre le narrateur. L'auteur a sans doute senti le caractère accompli de ce temps et ne le traite pas comme ses prédécesseurs, à savoir uniquement sur le plan syntaxique. On note enfin que la représentation impliquerait un point de vue énonciatif puisque le temps est montré à l'intellect (« & allo'ntelletto mostrarsi poco

¹⁶⁶ Traduit par Vallance (2014 : 581) : « Les seconds parfaits, ensuite, qui ont deux formes, montrant le passé de plus près (comme on l'a dit) que les premiers, c'est de là, suis-je porté à croire, qu'est venue dans la langue toscane cette autre façon de dire : *lo hebbi fatto, Altri hebbe detto*, etc. qui s'utilise lorsque l'on veut retenir le passé et le montrer à l'intellect à peine moins que présent. C'est pourquoi je crois qu'on peut l'appeler de manière appropriée temps moyen : à la ressemblance de ce qu'on voit dans les verbes grecs. Ainsi chez Boccace *Alzata alquanto la lanterna hebber veduto il cattivello d'Andreuccio* et chez Pétrarque *Non volendomi Amor perder anchora Hebbe un'altro lacciuol frà l'erba teso* ».

men che presente »), c'est-à-dire construit par l'énonciateur et non *naturel*, si on reprend le terme de Gabriele.

Il est intéressant d'observer comment Corso (1550) décrit les temps verbaux dans une version corrigée, publiée un an plus tard, où l'auteur procède à quelques changements, notamment dans la description du PA qu'il oppose alors au PS. Il ajoute tout un paragraphe qui suit directement le passage cité plus haut. Ce passage donne lieu à une opposition du PS et du PA en termes aspectuels, puisque le PA exprimerait l'achèvement et le PS une représentation globale :

Non vedete voi carissima Hiparcha in queste parole scoperto Andreuccio meschino, & una reticella ascosa in alcun prato verde ? certo à me pare, che cosi sia : ne pure in questi essemi, mà in tutti gli altri simili. Trà quali anchora è una altra notabile differenza, che di questi due perfetti l'uno il fin solo dell'effetto mostra. et questo è il doppio. l'altro, che è il semplice, mostra dal principio successivamente fino alla fine. Dò gli essemi. Io hebbi scritto il giorno di Natale, cio è fini quel giorno di scrivere. Io scrissi il di di S. Stephano, cio è quel di commincuai, & quel di finij.¹⁶⁷ (Corso 1550 : 78r°)

Corso (1550) identifie une distinction entre le PA qui exprimerait uniquement la fin de l'action « che di questi due perfetti l'uno il fin solo dell'effetto mostra », alors que le PS montrerait seulement le début et la fin de l'action (« l'altro, che è il semplice, mostra dal principio successivamente fino alla fine »), c'est-à-dire une représentation globale, compacte, de la situation. Cette observation s'appuie sur un couple d'exemples « Io hebbi scritto il giorno di Natale, cio è fini quel giorno di scrivere » vs « Io scrissi il di di S. Stephano » et finit par préciser pour le dernier exemple que l'action commence et se termine le même jour. Bien que l'auteur choisisse des circonstants temporels différents (« il giorno di Natale » et « il di di S. Stephano »), ce qui n'aurait pas été nécessaire pour le propos, les deux exemples partagent le même type de référence temporelle, i.e. un évènement ayant eu lieu un jour dans un passé. Cependant, ils se distinguent du point de vue aspectuel puisque l'évènement au PA exprimerait la borne finale, i.e. une situation accomplie, alors que le PS exprime une borne de droite et une borne de gauche, i.e. une situation représentée dans sa globalité – une image

¹⁶⁷ Traduit par Vallance (2014 : 582) : « Ne voyez-vous pas, très chère Hiparcha, dans ces paroles le pauvre Andreuccio découvert et un petit filet caché dans quelque pré vert ? J'en ai bien l'impression. Et non seulement dans ces exemples, mais dans tous les autres exemples semblables. Il y a encore une différence remarquable entre ces deux parfaits : l'un montre seulement la fin de l'action — c'est le composé — ; l'autre, le simple, montre du début jusqu'à la fin progressivement. Voici des exemples : *Io hebbi scritto il giorno di Natale*, c'est-à-dire que je finis d'écrire ce jour-là ; *Io scrissi il di di S. Stephano*, c'est-à-dire que je commençai à écrire ce jour-là, et finis ce même jour ».

compact de l'évènement. Corso (1550) est le premier auteur dans notre corpus à donner ce type de caractérisation au PS. Il est aussi le premier auteur italien à identifier concrètement le caractère accompli du PA, et cela à travers l'opposition avec le PS. On retrouvera, plus tard, au début du XVII^e siècle dans la tradition française, une caractérisation analogue chez Maupas (1607) (voir chapitre 8.2.5.1).

7.2.5.5 Dolce (1550)

La grammaire suivante, les *Osservazioni nella volgar lingua* (1550) de Lodovico Dolce, est en grande partie inspirée par Fortunio (1516), par Corso (1549), mais surtout par Bembo (1525). Dolce (1550) ne reprend pas à ce dernier la division des formes verbales en deux grands ensembles, mais préfère le modèle traditionnel en cinq modes et cinq temps. L'auteur définit ensuite l'IMP dans les mêmes termes aspectuels qu'Acarisio (1543), i.e. comme un temps qui n'exprime pas de borne finale :

IMPERFETTO, *come IO AMAVA, e tanto vuol dire tempo imperfetto, quanto non finito, dinotando opra non anchora condotta a perfettione. La onde Apelle eccellentissimò Pittore, volendo nelle cose, ch'ei dipingeva, dimostrare imperfettion die arte, vi poneva sotto, APPELLE FACEVA [...]*¹⁶⁸ (Dolce 1550 : 26r°)

Ensuite, dans le débat autour des valeurs attribuées aux différentes formes du passé, Dolce (1550) affirme qu'en fait il n'y aurait pas de différence entre amai, ho amato et ebbi amato :

*Alcuni vi fanno due altri PASSATI, IO HO AMATO, io hebbi amato con alcune differenze dipiu e manco tempo; volendo che in dire amai piu spatio di tempo si dimostri, che in dire HO AMATO, e cosi IO HEBBI AMATO: ma tutte queste differenze poi si confondono.*¹⁶⁹ (Dolce 1550 : 29v°-30r°)

Dolce (1550) répond aux successeurs d'Alberti (ca 1441) et de Bembo (1525), selon lesquels on pourrait distinguer le PS et le PC sur la base d'une quantification temporelle. Mais ceux-ci se tromperaient, puisqu'il n'y aurait aucune différence (« ma tutte queste differenze poi si confondono »). Il n'est pas très clair pourquoi l'auteur prétend cela. Se base-t-il sur la variété

¹⁶⁸ Traduit par Vallance (2014 : 638) : « imparfait, comme *io amava* — et temps imparfait signifie 'non fini', exprimant une oeuvre non encore menée à perfection ; c'est pourquoi Apelle, peintre excellentissime, voulant indiquer dans les choses qu'il peignait que l'art était imparfait, écrivait dessous *Apelle faisait* [...] ».

¹⁶⁹ Traduit par Vallance (2014 : 580) : « Certains posent deux autres passés, *io ho amato, io hebbi amato*, avec certaines différences de plus ou moins de temps : selon eux, en disant *amai*, on exprimerait un plus grand laps de temps qu'en disant *ho amato*, et de même *io hebbi amato*, mais toutes ces différences finissent par se confondre ».

florentine du Trecento ? Ou alors ne fait-il qu'appliquer le modèle latin aux faits de langue du vulgaire. Pour donner plus de force à son propos, il aurait été préférable que Dolce (1550) fournisse des exemples.

7.2.5.6 Giambullari (1552)

La position de Dolce (1550) qui refuse une différence d'emploi pour les temps du passé (PS et PC) est déjà infirmée dès la grammaire suivante, dans les *Regole della lingua fiorentina* (1552) de Francesco Giambullari qui, à l'instar de Trissino (1529), s'appuie sur le modèle grec, puisque, pour commencer, il retient six temps dont quatre espèces de passé. En ce sens, il est aussi le premier depuis Trissino (1529) à distinguer le PS et le PC à travers deux tiroirs différents. L'auteur débute, de manière traditionnelle, l'exposé relatif aux temps du passé par la définition de l'IMP qu'il conçoit, à l'instar de Priscien (VI^e) ou de Bembo (1525), comme l'expression d'une situation commencée mais pas encore achevée. Giambullari (1552) reprend également le terme *pendente* (imperfection) forgé par Bembo (1525), ce qu'il justifie par la comparaison avec le terme latin *preterito imperfetto* qui aurait selon lui le même sens, i.e. l'expression d'une situation inachevée :

Il PASSATO si considera in quattro maniere. Imperò che, o e' significa la continovazione della cosa già cominciata; et per ancora non finita, come io leggeva; tu disputavi; et coloro passeggiavano. Et perché in ciascuna di queste voci, si conosce una continovazione, et non una perfezione finita, possiamo chiamarlo tempo PENDENTE, ad imitazione de' Latini, che lo chiamarono preterito imperfetto; considerando in lui sempre, che egli è impedito di seguitare la sua cominciata operazione.¹⁷⁰ (Giambullari 1552 : 75)

On notera que le caractère imperfectif de l'imparfait est exprimé ici par le terme *continovazione* qui traduit bien l'inachèvement d'un procès encore en cours.

Pour les trois autres passés restants, ils sont définis, chacun, sur des critères différents. Le PS serait *indéfinit*, le PC un *parfait du présent* et le PQP un *passé très éloigné*. Pour le PS, Giambullari (1552), comme Trissino (1529) auparavant, prend modèle sur la grammaire

¹⁷⁰ « On considère le passé de quatre manières. Car il signifie soit la continuation de la chose déjà commencée et pas encore achevée : comme *io leggeva; tu disputavi; et coloro passeggiavano*. Et parce que dans chacune de ces formes on remarque une continuation et non une perfection finie, on peut le nommer temps imparfait [*pendente*], à l'imitation des Latins qui lui donnèrent le nom de prétérit imparfait ; retenant de ce temps, qu'il empêche l'action commencée de se poursuivre».

grecque et nomme le temps *indefinito*. Le critère retenu pour le PS relève de l'indétermination temporelle (« bene si conosce che la cosa è passata : ma non si comprende già, di quanto ») :

*O egli dimostra la cosa passata, senza termine di tempo alcuno, come io corsi; io amai. Nelle quali voci, bene si conosce che la cosa è passata: ma non si comprende già, di quanto. Perché questo tempo, può significare così spazio di mesi et di anni, come di giorni et di ore solamente; secondo che e' si truova accompagnato nel ragionare. La qual cosa considerando i Greci, & bene, lo chiamarono, passato senza termine, o INDEFINITO: et così lo chiameremo noi ancora.*¹⁷¹ (Giambullari 1552: 75-76)

Le temps suivant, le PC serait pour l'auteur un *parfait de présent* qu'il nomme cependant *finito*, en opposition à l'*infinito* (PS). Pour Giambullari (1552), le PC, au contraire du PS, serait *accompli* parce qu'on saurait que la fin – la borne finale de la situation – serait marquée par le présent (« perché egli sta rinchiuso nel termine del presente; lo possiamo chiamare, finito ») :

*Od egli accenna la cosa passata all'ora o di poco avanti; come io ho amato; tu hai scritto; et coloro hanno letto: cioè ora, o poco fa si finirono le dette azzioni. Questo forse considerando il curioso Grocino, lo chiamo presente perfetto: che bene vi accozziamo noi ancora l'uno et l'altro, cioè lo ho, presente; ed il passato participio, amato, & scritto. Laonde per contrassegnarlo da lo indefinito, et perché egli sta rinchiuso nel termine del presente; lo possiamo chiamare, FINITO.*¹⁷² (Giambullari 1552 : 76)

Pour cette caractérisation de *parfait de présent*, l'auteur se réfère à William Grocyn qui aurait nommé la forme du PC *presente perfetto*. Giambullari (1552) voit pertinemment que ce temps, à travers l'auxiliaire et le participe, renvoie simultanément à deux temps distincts, i.e. au présent et au passé (« Questo forse considerando il curioso Grocino, lo chiamò presente perfetto: che bene vi accozziamo noi ancora l'uno et l'altro, cioè lo ho, presente; ed il passato participio, amato, et scritto »). Et c'est justement le trait achevé exprimé par le participe qui motive Giambullari (1552) à employer finalement le terme *finito* pour le PC pour le différencier

¹⁷¹ Traduit par Vallance (2014 : 585) : « Ou bien le passé exprime que la chose est passée sans aucun terme temporel, comme *io corsi, io amai*, où l'on voit bien que la chose est passée mais sans comprendre de combien, car ce temps peut signifier un laps de temps de mois et d'années aussi bien que de jours ou d'heures seulement selon les mots qui l'accompagnent dans le discours. Considérant ce fait, et bien, les Grecs l'ont nommé passé sans terme ou indéfini ; et c'est ainsi que nous l'appellerons nous aussi ».

¹⁷² Traduit en partie par Vallance (2014 : 623) : « Ou bien il indique une chose passée à l'instant ou peu avant, comme *io ho amato; tu hai scritto* et *coloro hanno letto*, c'est-à-dire que ces actions se sont achevées maintenant ou il y a peu. Peut-être est-ce eu égard à cela que le curieux Grocyn l'a appelé *présent parfait*, car nous y accolons bien l'un et l'autre, le présent de *ho* et le participe passé d'*amato* et de *scritto*. C'est pourquoi, afin de le distinguer de l'indéfini, et parce qu'il est contenu dans les limites du présent, nous pouvons l'appeler *présent fini* ».

du PS, *indéfini*. Mais l’auteur va plus loin et remarque que l’achèvement est marqué par le présent (« Laonde per contrassegnarlo da lo indefinito, et perché egli sta rinchiuso nel termine del presente; lo possiamo chiamare, *finito*. »). Ainsi parvient-il à rendre compte de l’achèvement de la situation mais également de la phase résultative qui suit. Castelvetro (1563) reprendra la description du PC dans des termes similaires, et l’étendra à l’ensemble des autres temps composés. Il semble qu’avec l’identification du rôle joué par l’auxiliaire, Giambullari (1552) soit le premier à prendre en compte cette donnée déterminante, ce qui lui sert également à définir deux autres temps composés : le PQP et le FA. Comme chez Trissino (1529), le PQP est traité en termes de quantification d’éloignement et désigne un temps passé depuis longtemps (« significa a noi, quanto molto più che passato ») :

*Od egli finalmente dimostra la cosa non solamente finita : ma trapassata di gran lunga; come io aveva amato; tu avevi scritto. Dove la unione del pendente, aveva, co 'l participio amato, scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito. Chiameremolo dunque il TRAPASSATO: che tanto significa a noi, quanto molto più che passato.*¹⁷³ (Giambullari 1552 : 76-77)

Au-delà de la définition temporelle, l’auteur, à l’instar de sa définition du PC, met en exergue la signification qui découle de la composition de l’auxiliaire, à l’IMP pour ce temps, et du participe passé (« Dove la unione del pendente, aveva, co 'l participio amato, scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito. »). Ce temps renverrait donc à la fois à un procès dont la première phase aurait été imperfective, mais qui serait accompli depuis longtemps (« scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito »). Il semble donc que l’auteur, comme pour le PC, identifie deux valeurs du PQP : une temporelle, i.e. un temps passé depuis longtemps ; l’autre aspectuelle, i.e. un imparfait accompli. On peut encore noter que l’auteur reconnaît, à travers le FA, une autre *espèce* de futur en se fondant sur la grammaire latine de Pomponius, à laquelle Linacre aurait fait référence dans son *De emendata structura*¹⁷⁴:

Pomponio tra i Latini (per quanto ce ne testimifica il diligentissimo Linacro) fa un'altra spezie di questo tempo : et lo chiama futuro finito. Il vero senso del

¹⁷³ « Ou alors, enfin, il [le passé] exprime la chose non seulement terminée mais achevée depuis très longtemps, comme *io aveva amato, tu avevi scritto*. L’union du pendente *aveva* avec le participe *amato* rend manifeste la continuation de ce passé lointain, déjà achevé. Nous le nommerons donc trapassato, ce qui signifie pour nous un temps plus que passé ».

¹⁷⁴ Vallance (2019 : 642-643).

*quale non esprimiamo noi, se non a la greca: ponendo in luogo di quello, il participio del preterito, co 'l futuro del verbo avere, o essere, come io arò visto; tu sarai creduto*¹⁷⁵. (Giambullari 1552: 77)

Il y aurait selon Giambullari (1552), qui s'appuie sur Linacre, une deuxième espèce de futur que l'on pourrait rendre en vernaculaire comme c'est le cas dans la langue grecque (« Il vero senso del quale non esprimiamo noi, se non a la greca »). L'auteur est conscient que la formation de cette autre espèce de futur en latin se distingue de la composition analytique vernaculaire à partir d'un auxiliaire au futur et d'un participe passé, qui comme pour le PC et le PQP renvoie à deux temps distincts (« ponendo in luogo di quello, il participio del preterito, co 'l futuro del verbo *avere*, o *essere* »). Cette idée explicitement exprimée pour le PC n'est ici qu'effleurée mais on voit néanmoins qu'il y a un fil rouge dans la description des temps composés dans des termes comparables, qui met en avant la composition à partir de deux éléments temporels. Giambullari (1552) propose l'appellation *futuro finito* pour le FA, à l'image du terme employé pour le PC (*passato finito*) qui rend bien compte de cette double appartenance du tiroir qui est en même temps futur et passé, ou plutôt futur et accompli. Le FA apparaît donc dans le classement des temps de l'indicatif, ce qui est encore une fois une position originale de l'auteur par rapport à ces prédécesseurs qui classent habituellement la forme dans le mode subjonctif. Cette démarche n'est cependant pas poursuivie puisque, plus loin dans l'ouvrage, ces formes sont placées sous le futur du *soggiuntivo* dans les paradigmes des verbes (Vallance 2019 : 643). Il faut rappeler, qu'en suivant Linacre (XVI^e), Giambullari (1552) propose que le subjonctif ait les mêmes temps que l'indicatif (« Il modo soggiuntivo, rappresenta sopra ad ogni altro il dimostrativo [...] »).

On note enfin que Giambullari (1552) conçoit, comme ses prédécesseurs, l'italien de manière défective par rapport au latin en ce qui concerne les formes verbales puisque les verbes manqueraient de *forme propres* (*voce propria*) :

Da gli esempi di questi cinque verbi, si può ora comprendere agevolmente, quello che io dissi poco di sopra ; cio è che dove manca la voce propria, si

¹⁷⁵ « Pomponius, à partir des Latins (d'après le témoignage du très studieux Linacre), fait une autre espèce de ce temps et il la nomme *futuro finito*. Nous n'en exprimons pas la vraie signification si ce n'est en grec. Nous utilisons à sa place le participe du prétérit avec le futur des verbes *avere* ou *essere*, comme dans *avrò visto, tu sarai creduto* ».

*supplice sempre con quelle de' duoi verbi, ESSERE, & AVERE, accompagnate co'l participio finito*¹⁷⁶. (Giambullari 1552 : 100)

En leur attribuant le trait *achevé/ accompli* aux temps composés, Giambullari (1552) rend compte de leur valeur aspectuelle. L'auteur n'est pas le premier grammairien italien à mettre en lien le PC avec le présent. Nous l'avons vu avec Alberti (ca 1441), Bembo (1525) et Gabriele (1545), mais il est le premier à avoir reconnu l'apport du temps de l'auxiliaire dans les valeurs des temps composés. Par la suite, cette problématique sera reprise et approfondie par Castelvetro (1563).

7.2.5.7 San Martino (1555) et Alessandri (1560)

San Martino (1555) retient lui aussi six temps. Ses définitions sont très courtes. Ces dernières et la terminologie semblent reprises à Trissino (1529) :

*E per che le dette operationi o passioni a diversi tempi si fanno, i tempi d'esso verbo sono sei, presente, come io amo, passato imperfetto, cioè non finito, come io amava, passato compito indeterminato, come io amai, passato compito di poco, come ho amato; passato compito di molto tempo, come io haveva amato; e del tempo avenire, come io amerò*¹⁷⁷. (San Martino 1555 : 53)

Ainsi pour le PS, le PC et le PQP, l'auteur ajoute *compito* à la terminologie de Trissino (1529). La distribution de ces temps et les critères sous-jacents sont exactement les mêmes que chez Trissino (1529).

La grammaire d'Alessandri, *Il paragone della lingua toscana et castigliana* (1560), constitue la première grammaire comparée de deux langues romanes. L'auteur y revient à un modèle plus classique à cinq temps, et les terminologies restent très proches des termes de la grammaire latine (*presente, tempo passato imperfetto, passato perfetto/ passato finito, passato più che finito, tempo da venire*). Alessandri (1560) ne donne pas de définitions des temps et se contente de dresser les règles morphologiques. Le seul apport de cet auteur, pour ce qui nous concerne, est d'avoir reconnu que les formes verbales composées puissent se former avec *avoir* et *être*, constat qui résulte d'une comparaison avec le fonctionnement de l'espagnol.

¹⁷⁶ « À partir des exemples de ces cinq verbes, on peut maintenant facilement comprendre ce que j'ai dit un peu plus tôt, c'est-à-dire que là où il manque les formes propres [formées sur elles-mêmes], on supplée toujours avec celles de ces deux verbes, *essere* et *avere*, accompagnés du participe passé ».

¹⁷⁷ « Et parce que les actions ou passions évoquées perçoivent divers temps. Les temps de ces verbes sont au nombre de six [...] ».

7.2.6 Castelvetro (1563) : traitement unitaire et aspectuel des temps composés

La *Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de' verbi di Messer Pietro Bembo* [...] (1563) n'est pas une grammaire à proprement parler, comme l'indique déjà le titre, puisqu'il ne s'agit pas d'un traité systématique mais d'une analyse critique d'une partie restreinte seulement du traité grammatical de Bembo (1525). Castelvetro (1563), effectivement, se préoccupe uniquement de deux parties du discours – de l'article et du verbe – et fait des ajouts (*giunte*) aux paragraphes de la grammaire de Bembo (1525). Ce traité se présente comme un apport modeste bien que Castelvetro (1563) soit réputé pour des analyses très approfondies. De plus, il faut souligner la nature iconoclaste de l'entreprise qui consiste à s'attaquer, à compléter et à corriger une partie des *Prose della volgar lingua*, ouvrage considéré comme un *pilier* de la tradition italienne et un modèle de référence suivi par la communauté lettrée de la Renaissance. Dans ce sens, on peut affirmer qu'il s'agit pour la *Giunta* de Castelvetro (1563) plutôt d'une *méta-grammaire* qui revêt un caractère insolite et unique (Vallance 2019 : 75-77).

En ce qui concerne l'objet linguistique sur lequel porte la description, Castelvetro (1563) privilégie l'observation d'une langue commune et universelle ou encore *courtisane* en suivant ainsi les pas de lettrés tels Vincenzo Colli dit Calmeta qui militait très tôt pour une *lingua cortigiana*, ou encore Trissino qui soutient la thèse *italiniste*. En cela il s'oppose à la démarche de Bembo (1525) qui prend pour modèle la littérature florentine du XIV^e siècle. Les modèles grammaticaux de Castelvetro (1563) sont principalement Bembo (1525), Priscien (VI^e) et les grammairiens et philosophes grecs et latins antiques qu'il cite, dont Aristote, les stoïciens, Quintilien ou encore Cicéron¹⁷⁸. Il est à ce titre intéressant que l'auteur procèdera, dans sa présentation du système des modes et des temps, à un abandon du modèle latin et à une restructuration du système. Castelvetro (1563) rejette la division des modes traditionnels pour établir un système modal sur quatre critères et plus précisément deux couples d'oppositions *dimostrativo* vs *sospensivo* et *puro* vs *rispettivo* qui s'articulent mutuellement, ce qui donne donc quatre grands ensembles : *dimostrivo puro* vs *dimostrativo rispettivo* vs *sospensivo puro* vs *sospensivo rispettivo*. Le premier couple *dimostrativo* vs *sospensivo* correspond au *parler simple et sans condition* et au *parlé de manière conditionnelle* chez Bembo (1525), i.e. est fondé sur un critère extralinguistique relatif à la réalisation ou non d'un événement exprimé

¹⁷⁸ http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?n=83.

par le verbe. Le deuxième couple *puro* vs *rispettivo* renvoie au degré d'autonomie syntaxique des formes et s'inspire des *modi significandi absoluti* vs *respectivi* que l'on trouve dans les grammaires médiévales (Vallance 2019 : 473) :

Per trovar quanti sieno i modi del verbo, & per saper pienamente la natura loro, il che par, che si richiegga in questo luogo, si dee haver riguardo alle'nfrascritte due distintioni, cioè, che prima sono alcune voci del verbo, le quali significano insieme col tempo, com la persona, & col numero, & con la dispositione dell'atto certa, o con la privatione certa dell'atto, & alcune altre, che significano la sospensione della certezza dell'atto, o delle privatione. Apresso sono alcune voci le quali non significano Dalla prima distintione ne potrebbero nascere due modi, l'uno de quali si protrebbe nominare Diterminativo ; & l'altro Sospensivo, & dalla seconda due altri, de quali l'uno si potrebbe appellare Puro, & l'altro Rispettivo¹⁷⁹. (Castelvetro 1563 : 63r°)

À partir de ces critères, Castelvetro (1563) a pour objectif d'assigner chaque forme verbale à un seul et unique de ces quatre ensembles, ce qui n'est pas une entreprise évidente, comme on verra à travers le PC et l'IMP, notamment :

Ma percioche non ci è voce di verbo, che non significhi sempre due predetti modi congiunti insieme cioè o Diterminativo puro, o Diterminativo rispettivo, o sospensivo puro, o Sospensivo rispettivo, è di necessita ad essemplargli accoppiati tralasciando i semplici.¹⁸⁰ (Castelvetro 1563 : 63r°)

Dans l'inventaire que dresse l'auteur, dans lequel figurent également les formes passives, le présent, le PS, le futur et le PC sont rangés dans le *Diterminativo puro*, alors que l'IMP, le PA et le FA sont classés dans le *Diterminativo rispettivo*, i.e. considérés comme non libres syntaxiquement. Voici les formes que l'auteur rattache aux modes *Diterminativo puro* et *Diterminativo rispettivo* qui nous intéressent :

Adunque le voci del Diterminativo puro saranno Amo, Amai, Amero, Ho amato, sono amato, Amasí, Fui amato, Sono stato amato, Saro amato, Amerassi, & le rimanenti dell'altre persone, & numero. Quelle del Diterminativo rispettivo saranno. Amava, Hebbi amato, Havro amato, Era

¹⁷⁹ Traduit par Vallance (2014 : 561) : « Pour trouver combien il y a de modes verbaux, et connaître pleinement leur nature, ce qui semble ici indispensable, il faut considérer les deux distinctions suivantes : d'abord, il est des formes verbales qui expriment, avec le temps, la personne et le nombre, également l'affirmation certaine de l'action, ou sa négation certaine, et d'autres, qui expriment la suspension de la certitude de l'action ou bien de sa négation. Il est ensuite des formes qui n'expriment aucun rapport vis-à-vis d'autres sentiments ou formes, et d'autres qui en expriment un. De la première distinction pourraient découler deux modes, l'un qu'on pourrait appeler Déterminatif, et l'autre, Suspensif ; et de la deuxième distinction, deux autres modes, l'un qu'on pourrait appeler Pur, et l'autre, Relatif ».

¹⁸⁰ Traduit par Vallance (2014 : 562) : « Mais étant donné qu'il n'y a pas de formes verbales qui n'expriment toujours deux de ces modes simultanément réunis, soit Déterminatif pur ou Déterminatif relatif, soit Suspensif pur ou Suspensif relatif, il est nécessaire de les illustrer par paire en laissant tomber les modes simples ».

amato, Amavasí, Era stato amato, Fui amato, sarò stato amato, & le rimanenti dell'altre persone, & numero. Ma quelle del suspensivo puro saranno Amerei, Ameria, Sarei amato, Saria amato, Amerebbesi, Ameriasí, Havrei amato, Sarei stato amato con le rimanenti dell'altre persone, & numero. Et quelle del Suspensivo rispettivo Ama, Amerai, Ami, Amassi, sta amato, Fossi amato, Amisi, Sia stato amato, Fosi stato amato, Havessi amato. (Castelvetro 1563 : 63r°)

On note que dans cette liste de formes, Castelvetro (1563) ne cite pas le PQP. Il s'agirait là sans doute d'un oubli dans la version originale des *Giunte* (Vallance 2014 : 562). Castelvetro (1563) commence sa présentation des temps composés par une critique envers Bembo (1525) qui aurait omis le FA dans les temps de l'indicatif pour l'assigner au subjonctif :

GIUNTA. Vuole dire il Bembo dicendo A quello poscia, che nel pendente pare che stia nel passato ; che questo tempo ha riguardo a tempo passato, & per se non ista, ma dipende da quello, come diremo apresso. Hora dice che non solamente Haveva si congiugne col partefice passato, ma anchora HO, & poi a questo congiugnimento aggiugne anchora HEBBI, ne so perche tralasci HAVERO in questo modo congiungenetesi col partefice similmente trasportandolo nel soggiuntivo¹⁸¹.

Anchora tratta, che differenza habbia tra AMAI, & HO AMATO, ma non fa parola che differenza habia tra HEBBI AMATO, & AMAI quanto al significare, ne parimente tra HAVEVA AMATO, & AMAI o AMAVA, ne medesimamente tra HAVRO AMATO, & AMERO. Per la qual cosa pare, che sia da parlare di questi tempi piu pienamente, che non n'ha parlato il Bembo¹⁸². (Castelvetro 1563 : 51r°)

Le point de départ de Castelvetro (1563) est le constat que Bembo (1525) a traité ensemble certains temps composés sur la base de l'association d'un participe passé et de l'auxiliaire *avoir*, association qu'il rend par le terme *congiugnimento*. Bembo (1525) aurait ainsi traité le PQP, le PC et le PA, mais oublié le FA (« *Haveva* si congiugne col partefice passato, ma anchora *ho*, & poi a questo congiugnimento aggiugne anchora *hebbi*, ne so perche tralasci *haverò* in questo modo congiungenetesi col partefice similmente trasportandolo nel soggiuntivo »). Bien que Bembo (1525) ait abordé la distinction entre le PS et le PC, il aurait omis de rendre

¹⁸¹ Traduit en partie par Vallance (2014 : 610) : « Rajout. En disant « A quello poscia, che nel pendente pare che stia nel passato » [à ce qui, ensuite, dans le pendente semble se trouver dans le passé], Bembo veut dire que ce temps est considéré comme un temps passé, en soi il ne l'est pas, mais il dépend d'autre chose, comme nous le dirons après. Or Bembo dit que se construit avec le participe passé non seulement *haveva* mais aussi *ho* ; puis il ajoute à cette construction également *hebbi*, sans que je sache pourquoi il laisse de côté *haverò*, qui se construit de même avec le participe à ce mode indicatif, pour le transporter au subjonctif ».

¹⁸² Traduit par Vallance (2014 : 624) : « Bembo traite aussi de la différence entre *amai* et *ho amato*, mais ne souffle mot de la différence entre *hebbi amato* et *amai* pour ce qui est du sens ni entre *haveva amato* et *amai*, ou *amava*, ni non plus entre *havro amato* et *amero*. C'est pourquoi il semble qu'il faut parler de ces temps de manière plus complète que Bembo n'en a parlé ».

compte des différences entre le PA et le PS, le PQP et le PS ou l'IMP, ou entre le FA et le futur (« Anchora tratta, che differenza habbia tra *amai*, & *ho amato*, ma non fa parola che differenza habia tra *hebbi amato*, & *amai* quanto al significare, ne parimente tra *haveva amato*, & *amai* o *amava*, ne medesimamente tra *havro amato*, & *amero* »). Ce sont de ces oppositions de formes dont Castelvetro (1563) souhaite rendre compte pour compléter le propos de Bembo (1525) (Vallance 2019 : 466-467). Dans ce qui suit, Castelvetro (1563) livre son explication sur le fonctionnement des temps composés. Il s'agit d'un passage remarquable, puisque l'auteur est le premier grammairien de notre corpus à proposer un traitement unitaire et une terminologie homogène pour les temps composés :

Adunque è da sapere, quanto è significare che HAVERE congiunto col partefice passato affigge termine certo all'attione perfetta il qual termine si ferma nel tempo del verbo Havere. Adunque quando io dico, Ho amato, significho, che l'attione dell'amare è compiuta, Ma, percioche Ho è presente, anchora significho, che pure hora ho fornita la predetta attione. La onde dicendo io, Quando ho amato mi pento, si dimostra in queste parole, che niuno spatio corre tra l'attione già fatta, & l'attione faccientesí, ma solamente sí dimostra l'ordine, percioche affigge il termine del fatto al principio del presente. Onde dinomino questo tempo, Passato presente. Il simigliante dico degli altri congiugnimenti, Haveva amato congiugne il fine del fatto col principio dello'imperfetto. Onde questo é da dinominare Passato imperfetto. Et Hebbi amato congiugne il fine del fatto col principio del fatto. Se che Passato Passato sí puo appellare. Et Havro amato congiugne l'estremita dell'atione perfeta col principio del futuro, Perche Passato Futuro sí dee chiamare¹⁸³. (Castelvetro 1563: 51r°)

Les quatre temps composés (PC, PQP, PA, FA) sont respectivement nommés *Passato presente*, *Passato imperfetto*, *Passato Passato* et *Passato Futuro*. Cette nouvelle terminologie est tout à fait remarquable et se distingue considérablement des terminologies des auteurs précédents. À l'instar de Giambullari (1552), l'auteur a reconnu que le caractère propre des temps composés est de renvoyer simultanément à deux temporalités distinctes, ce qu'il a rigoureusement appliqué pour tous les temps composés. Là où Giambullari (1552 : 76) reconnaît cette caractéristique au PC et fait référence à William Grocyn qui nomme ce temps

¹⁸³ Traduit en partie par Vallance (2014 :626) : « Il faut donc savoir, en ce qui concerne la signification que *havere* uni au participe passé appose un terme certain à l'action parfaite, ce terme est fixé au temps du verbe *havere*. Quand je dis donc *Ho amato*, je signifie que l'action d'aimer est achevée, mais parce que *ho* est présent, je signifie en outre, que l'action évoquée s'est achevée à l'instant. C'est pourquoi je dénomme ce temps *passé présent*. J'en dis autant des autres compositions : *Haveva amato* unit la fin du fait avec le début de l'imparfait. C'est pourquoi il convient de le nommer *passé imparfait*. Et *Hebbi amato* unit la fin du fait avec le début du passé, de sorte qu'on peut l'appeler *passé passé*. Et *Havro amato* unit l'extrémité de l'action accomplie et le début du futur, raison pour laquelle on doit l'appeler *Passé futur* ».

presente perfetto pour finalement le nommer *Passato finito*, Castelvetro (1563) justement retient ce trait pour nommer le PC *Passato presente* et l'appliquer à tous les autres temps composés. Ce qui unit les temps composés est premièrement leur caractère aspectuel accompli qu'ils partagent tous et qui est rendu par le terme *passato*, et deuxièmement le lien qu'ils entretiennent respectivement avec le temps simple correspondant : le PC avec le présent, le PQP avec l'IMP, le PA avec le PS, et le FA avec le futur. Le lien entre les deux traits se fait par la composition (*congiugnimento*) entre l'auxiliaire conjugué à un des quatre temps simples et du participe passé, qui exprime le caractère *pasato* – *antérieur/accompli*. Le renvoi à la temporalité passée du PTC est d'ailleurs souligné par le terme *partefice passato* utilisé par l'auteur. Le terme de l'action est ainsi exprimé par le temps de l'auxiliaire. Le PC exprime donc un temps accompli au présent – accompli à l'instant (« Havere congiunto col partefice passato affigge termine certo all'attione perfetta il qual termine si ferma nel tempo del verbo Havere »). Cette caractérisation n'est pas sans rappeler la définition de Giambullari (1552 : 76) qui décrit le PC dans les mêmes termes, c'est-à-dire un accompli de présent : « perché egli sta rinchiuso nel termine del presente ; lo possiamo chiamare, *finito* ». Cependant, là où Giambullari (1552) s'est focalisé sur le caractère *accompli* pour nommer le temps *finito*, Castelvetro (1563) a retenu les deux temps qui caractérisent le PC à travers le terme *Passato presente*. Castelvetro (1563) donne pour le PC l'exemple *Ho amato*, ce qui montre qu'il envisage de considérer ce temps dans un emploi absolu et ce qui peut expliquer que par rapport aux autres temps composés, ce temps figure dans le mode *determinativo puro*. Ensuite, l'auteur poursuit avec le fonctionnement du PC dans une construction complexe où ce temps figure dans une subordonnée introduite par *quando*, alors que la proposition principale est formée à l'aide du présent. Dans ce type d'énoncés (« *Quando ho amato mi pento* »), le terme serait fixé par le présent, i.e. par la deuxième action au temps présent. L'auteur, en outre, insiste sur la contiguïté temporelle entre les deux procès qui s'enchaînent immédiatement (« *si dimostra in queste parole, che niuno spatio corre tra l'attione gia fatta, & l'attione faccientesí, ma solamente sí dimostra l'ordine* »). La juxtaposition de cette paire de temps donne donc lieu à la caractérisation de la valeur d'antériorité du PC par rapport au présent. On remarquera également dans ce dernier exemple que les procès exprimés par les temps sont exemplifiés à partir de deux participes (« *l'attione gia fatta* » vs « *l'attione faccientesí* »), le premier passé et le second présent, opposant ainsi une forme *perfective* pour le PC et une forme *imperfective* pour le présent mettant en jeu une distinction aspectuelle

sous-jacente. Cependant, cette valeur d'antériorité n'exclut pas la valeur d'accompli, que l'auteur avait identifiée dès début à partir de la forme simple. Ce fonctionnement, en phrases complexes, où sont juxtaposées une forme simple et une forme composée correspondante, serait généralisable aux autres temps composés (« Il simigliante dico degli altri congiugnimenti »). Castelvetro (1563) décrit ainsi ensuite trois temps autres composés (PQP, PA, et FA) qui fonctionnent selon le même procédé. Castelvetro (1563) a compris que ces temps renvoient à deux phases du procès. Le participe exprime la fin du procès exprimé, et l'auxiliaire la phase résultante :

- PQP = « *Haveva amato* congiugne il fine del fatto col principio dello'imperfetto. Onde questo é da dinominare Passato imperfetto. »
- PA = « Et *Hebbi amato* congiugne il fine del fatto col principio del fatto. Se che *Passato Passato* sí può appellare. »
- FA = « Et *Havro amato* congiugne l'estremita dell'atione perfeta col principio del futuro, Perche *Passato Futuro* sí dee chiamare. » (Castelvetro 1563 : 51v°)

Si, en plus, on élargit également la description aspectuelle que nous avons observée plus haut entre le PC et le présent, soit entre « l'atione già fatta » vs « l'atione faccientesí », cela nous donne une présentation des temps qui oppose la représentation de l'action en cours et l'action achevée à travers les temps simples et les temps composés :

	Mode indicatif			
Aspect	attione perfetta/ compiuta/ già fatta		attione faccientesí	
Temps	passato presente	ho amato	presente	amo
	passato imperfetto	haveva amato	imperfetto	amava
	passato passato	hebbi amato	preterito (perfetto)	amai
	passato futuro	havro amato	futuro	amero

Tableau 25 : Représentation des temps de l'indicatif par Castelvetro (1563), repris en partie à Vallance (2019 : 648)

À travers ce passage remarquable, premier dans son genre, où les temps composés sont traités de manière unitaire, Castelvetro (1563) parvient à décrire le caractère propre de ces temps à travers les traits *antérieur* et *accompli*. Castelvetro (1563) enchaîne ensuite par opposer le PS à l'IMP du point de vue aspectuel, puisque l'IMP est décrit comme partiellement passé et le PS entièrement passé :

*Hora, percioche altri può havere amato, & non havere finito l'atto d'amare,
& havere amato, & non amare piu, la lingua nostra ha due tempi seperati*

*atti a significare queste due attioni passate una in parte, & l'altra del tutto. Amava, & Amai*¹⁸⁴. (Castelvetro 1563 : 51v°)

Dans ce passage, l'IMP est décrit comme un temps inachevé (« percioche altri puo havere amato, & non havere finito l'atto d'amare ») et le PS comme un temps achevé (« & havere amato, & non amare piu »). Le *definiens* utilisé est à ce titre intéressant puisqu'il est construit sur deux formules à l'*infinitif passé* et à partir d'un *verbe imperfectif* (l'état *aimer*), donc temporellement équivalent et qui se distingue uniquement par la présence ou l'absence de borne finale, absente pour l'IMP (« non havere finito l'atto d'amare »), exprimant ainsi un procès sécant ou inachevé, et présente pour le PS (« & non amare piu »), exprimant ainsi un temps passé totalement achevé : « significare queste due attioni passate una in parte, & l'altra del tutto. Amava, & Amai ». Castelvetro (1563) est le premier à focaliser l'attention sur l'opposition aspectuelle PS vs IMP, alors que ses contemporains, comme nous l'avons vu, opposent le plus souvent le PS au PC sur le plan temporel. Cette opposition fonctionne pleinement puisque le système de Castelvetro (1563) n'est pas conçu en termes de quantification d'éloignement comme c'est le cas chez Priscien et de nombreux grammairiens italiens. Castelvetro (1563) élargit ensuite cette opposition aspectuelle aux temps composés correspondants, i.e. au PQP et au PA et en proposant que tous ces temps (IMP, PS, PQP, PA) puissent s'employer dans des phrases complexes :

*Quindi è che si puo congiugnere lo'imperfetto e'l perfetto col passato imperfetto, & col passato passato. Io amava quando tu avevi amato, cioè parte del tuo amore era passato quando cominciavi ad amare, & io amava, quando tu havesti amato, cioè tu havevi posto fine al tuo amore, quando io cominciavi ad amare. Io amai, quando tu havevi amato. Parte del tuo amore era passato, quando cominciavi, & fornì d'amare. Io amai, quando tu havesti amato. Fornito era il tuo amore, quando cominciavi, & fornì il mio*¹⁸⁵. (Castelvetro 1563: 51v°)

Castelvetro (1563) propose ici, à partir des quatre formes verbales, quatre types de phrases complexes en fonction de la distribution des formes, les formes simples étant toujours dans

¹⁸⁴ « Or, parce qu'on peut avoir aimé et ne pas avoir terminé l'acte d'aimer, et avoir aimé et ne plus aimer, notre langue possède deux temps distincts visant à signifier ces deux actions passées, l'une en partie et l'autre entièrement. *Amava* et *Amai* ».

¹⁸⁵ « Il en résulte que l'on peut joindre l'*imperfetto* [IMP] et le *perfetto* [PS] avec le *passato imperfetto* [PQP] et avec le *passato passato* [PA]. *Io amava quando tu avevi amato*, c'est-à-dire qu'une partie de ton amour était passée quand tu commenças à aimer, et *io amava, quando tu havesti amato*, c'est-à-dire que tu avais mis un terme à ton amour quand je commençai à aimer. *Io amai, quando tu havevi amato*. Une partie de ton amour était passée quand je commençai et finis d'aimer. *Io amai, quando tu havesti amato*. Ton amour était réalisé quand je commençai et je finis d'aimer. *Io amai, quando tu havesti amato*. Terminé était ton amour quand je commençai et finis le mien ».

la principale et les formes composées toujours dans la subordonnée. Cela donne les quatre possibilités suivantes :

1. IMP + PQP : « *lo amava quando tu avevi amato*, cioè parte del tuo amore era passato quando cominciai ad amare »
2. IMP + PA : « *lo amava, quando tu havesti amato*, cioè tu havevi posto fine al tuo amore, quando io cominciai ad amare »
3. PS + PQP : « *lo amai, quando tu havevi amato*. Parte del tuo amore era passato, quando cominciai, & fornì d'amare »
4. PS + PA : « *lo amai, quando tu havesti amato*. Fornito era il tuo amore, quando cominciai, & fornì il mio »

À travers ces exemples, l'auteur se contredit par rapport à sa caractérisation préalable de l'opposition IMP vs PS. Dans la première phrase complexe, l'IMP exprime un procès inchoatif par rapport à un autre qui n'est passé qu'en partie. Le PQP exprime donc uniquement une situation antérieure par rapport à celle à l'IMP. Il en est de même dans la troisième phrase où le PQP n'exprime encore une fois que l'antériorité de la situation. Dans la deuxième et quatrième proposition, les situations exprimées par le PA sont bien achevées par rapport respectivement à la forme à l'IMP et au PS. On notera également que les manières de caractériser le PS dans ces exemples vont au-delà de la définition précédente selon laquelle le PS exprimerait un temps *entièrement passé (del tutto)* mais comme un temps qui présuppose une borne de droite et une borne de gauche pour le procès décrit (« quando cominciai, & fornì d'amare » ; « quando cominciai, & fornì il mio ») qui n'est pas sans rappeler Corso (1450 : 78r°) qui décrit le PS également de manière globale (« mostra dal principio successivamente fino alla fine »). Castelvetro (1563) remarque ensuite que cette façon d'employer des formes dans des phrases complexes ne s'appliquerait pas au présent et au futur parce que ces temps seraient indivisibles (« perciocche il presente non si divide, ne parimente il futuro »). Le présent ne pourrait ainsi pas être associé au PC et le futur au FA dans des phrases complexes :

Ma perciocche il presente non si divide, ne parimente il futuro, quindi è, che non si congiugne il presente se non col passato presente. Amo quando tu hai amato. Finito hora il tuo amore comincio il mio. E'l futuro se non col passato

*futuro. Amero quando tu havrai amato. Cominciero subito il mio amore dopo la fine del tuo, che dee venire*¹⁸⁶. (Castelvetro 1563 : 51v°)

Les exemples que donne Castelvetro (1563) sont construits à partir d'énoncés complexes qui contiennent une forme simple dans la proposition principale et une forme composée dans la subordonnée (« Amo quando tu hai amato » ; « Amero quando tu havrai amato »). L'idée que seul le passé serait divisible remonte aux théories des penseurs grecs antiques et notamment à Denys (I^{er} s. a.C.) de Charax¹⁸⁷. L'idée que le présent aurait une nature instantanée et le futur pas encore de nature se retrouve également chez d'autres auteurs, notamment Trissino (1529) et Ruscelli (1581). À partir de l'exemple précédant où le PC est employé dans une phrase complexe, on doit se demander pourquoi Castelvetro classe ce temps dans le mode du *dimostrativo puro*, c'est-à-dire des formes qui seraient libres syntaxiquement, et non aux côtés du PA et du FA dans le mode du *dimostrativo rispettivo*, qui impliquent ainsi une contrainte syntaxique, puisque selon lui ces temps ne pourraient s'employer de manière absolue mais dépendraient toujours d'un autre temps dans une construction complexe. Justement, l'auteur poursuit avec la thèse que le PC et le PQP pourraient également s'employer de manière absolue :

*Hora, poi che la sua significatione e di posarsi in su il tempo d'un'altra attione, & d'havergli rispetto, convenevole cosa pareva, che non si potesse cominciare ragionamento da questa maniera de tempi, se non andava avanti il tempo d'un'altra attione, & cosi si costuma di fare in Hebbi amato, & in Havro amato. Ma cosi non si costuma gia sempre in Ho amato, & in Haveva amato. Vero è che io stimo sempre doversi supplire il tempo d'un'attione, che vada avanti al tempo d'ell'altra attione cosi lo ho scritti i fogli, cioè Tu vieni, quando io ho scritti i fogli, o Ti significo cio, o altro, che piu allhora s'avenga*¹⁸⁸. (Castelvetro 1563 : 51v°)

L'emploi du PC de manière absolue exprimerait pour l'auteur un renvoi implicite à une autre référence temporelle qui aurait eu lieu au préalable (« doversi supplire il tempo d'un'attione,

¹⁸⁶ Traduit par Vallance (2014 : 638) : « Mais puisque le présent ne se divise pas, non plus que le passé, il s'ensuit que le présent peut s'associer uniquement au passé présent : *Amo quando tu hai amato* 'Ton amour venant de finir, le mien commence'. Et le futur uniquement au passé futur : *Amero quando tu havrai amato* 'Mon amour commencera aussitôt après la fin du tien, qui doit arriver' ».

¹⁸⁷ Voir Ildefonse (2000 : 313).

¹⁸⁸ « Or, parce que sa signification est de mettre en avant le temps d'une autre action, et d'être repérée à son égard, il semble adéquat qu'on ne puisse pas commencer un énoncé avec ce type de temps [PA et FA] s'il ne vient pas avant le temps d'une autre action, et c'est ainsi qu'on opère avec *Hebbi amato*, et *Havro amato*. Mais on n'opère pas toujours ainsi avec *Ho amato* et *Haveva amato*. Il est vrai que j'estime que le temps doit être suppléé d'une action qui va avant le temps de l'autre action. *Io ho scritti i fogli*, c'est-à-dire *Tu vieni, quando io ho scritti i fogli*, je te fais comprendre cela ou à quelqu'un d'autre qu'il venait il y a plus longtemps ».

che vada avanti al tempo d'ell'altra attione cosi lo ho scritti i fogli, cioè Tu vieni, quando io ho scritti i fogli, o Ti significo cio, o altro, che piu allhora s'avenga. »).

Le traitement des temps composés se termine par une longue discussion relative à une citation d'une nouvelle du *Decameron* (II 5) et qui est déjà citée par Bembo (1525). L'objet de cette discussion est l'emploi du PA dont Castelvetro (1563) affirme qu'il ne peut être employé que dans des constructions complexes mais qui, dans cette citation, est employé de façon absolue.

Et è da sapere, che pare, che Hebbi amato significhi non passato avanti passato, ma passato doppo passato, cioè non pare, che si congiunga col principio del passato, mal col fine. Il che contrasterebbe a quello, che habbiamo detto. Il famigliare ragionando co gentilhuomini di diverse cose per certe strade gli traviò, & casa del suo signore condotti gli hebbe. Nel qual parlare si vede chiaramente, che prima ando avanti il traviare, & poi segui l'havergli condotti. Ma quantunque la verita stea cosi, non dimeno la natural forza di questo congiungimento Hebbe condotti significa, che andasse prima avanti il condurre, & poi seguisse il traviare. Et è altrettanto, come se si dicesse, Gli traviò quando gli ebbe condotti.

Il che figuratamente sogliamo usare nel volere dimostrare l'attioni toste, che non tutto che sieno fatte poi, diciamo essere state fatte prima parlando per trapassamento di verita, come quel motto d'Homero τετελεσμένον εἶσο.

Adunque è modo vaghissimo di mostrare la cosa essere fatta con velocissima prestezza, & a questo segno si deono indirizzare gli essempli del Petrarca¹⁸⁹. (Castelvetro 1563 : 51v°-52r°)

Pour l'auteur, la citation de Pétrarque contredirait la règle du PA qu'il a établi auparavant, à savoir que ce serait un temps qui exprimerait une antériorité par rapport à son temps corrélié (le PS). Dans la citation de Pétrarque « *Il famigliare ragionando co gentilhuomini di diverse cose per certe strade gli traviò, & casa del suo signore condotti gli hebbe* », la situation exprimée au PA (« *condotti gli hebbe* ») serait selon Castelvetro (1563) postérieure à l'action au PS (« *gli*

¹⁸⁹ « Il faut savoir qu'il semble qu'*Hebbi amato* n'exprime pas le passé avant le passé, mais le passé après le passé, c'est-à-dire qu'il ne semble pas qu'il se joigne avec le début du passé, mais avec la fin. Cela contrasterait avec ce que nous avons énoncé. *Il famigliare ragionando co gentilhuomini di diverse cose per certe strade gli traviò, & casa del suo signore condotti gli hebbe*. On perçoit clairement dans cette phrase qu'il s'en est d'abord allé, avant de s'égarer, et puis s'ensuit l'action de reconduire. Mais bien que cela corresponde à la vérité, la force naturelle de cet enchainement *Hebbe condotti* exprime néanmoins qu'il allât d'abord, avant la reconduite, et après suivît l'égarement. Et c'est en outre comme si on dit : *Gli traviò quando gli ebbe condotti*. Ce que nous employons d'habitude au sens figuré dans le but de signaler l'action à l'instant, pour tout ce qui n'a pas été fait plus tard, nous le disons avoir été fait plus tôt en parlant au passé à vrai dire, comme selon la devise d'Homère τετελεσμένον εἶσω. C'est donc un mode vague pour montrer que la chose est faite avec une très grande rapidité, et les exemples de Pétrarque devraient adresser ce caractère ».

traviò ») et contredirait ainsi ce qui est dit auparavant (« Et è da sapere, che pare, che Hebbi amato significhi non passato avanti passato, ma passato doppo passato, cioè non pare, che si congiunga col principio del passato, mal col fine. »). Castelvetro (1563) n'a pas tort, puisque dans cette construction, le PA est employé dans une proposition indépendante et exprime un parfait – une action achevée. Cependant, l'auteur ne peut semble-t-il pas concevoir un tel emploi qui irait contre son sens *naturel*, puisqu'il explique que la *force naturelle* du PA serait d'exprimer l'antériorité par rapport à la situation au PS (« Ma quantunque la verita stea cosi, non dimeno la natural forza di questo congiungimento Hebbe condotti significa, che andesse prima avanti il condurre, & poi seguisse il traviare. »). Au fond, l'emploi du PA par Pétrarque correspondrait à l'usage prototypique « *Gli traviò quando gli ebbe condotti* ». Il s'agirait en fait pour l'auteur d'un phénomène stylistique puisque l'emploi de ce temps dans ce contexte correspondrait à la figure de *l'Hysteron-Proteron*, i.e. à une inversion de l'ordre logique ou chronologique de l'énoncé (« Il che figuratamente sogliamo usare nel volere dimostrare l'attioni toste, che non tutto che sieno fatte poi, diciamo essere state fatte prima parlando per trapassamento di verita, come quel motto d'Homero τετελεσμένον εἶσο. »). Castelvetro (1563) enfin interprète cette inversion de la représentation des procès par la volonté de Boccace de présenter une action instantanée et de montrer que l'action est réalisée avec une vivacité très rapide (« Adunque è modo vaghissimo di mostrare la cosa essere fatta con velocissima prestezza, & a questo segno si deono indrizzare gli essempli del Petrarca. »). Il semble que, contre toute évidence, Castelvetro (1563) veuille se tenir fermement à la règle qu'il a mise en place pour le PA, à savoir que ce temps exprime l'*antériorité* et subisse une contrainte syntaxique qui le lie à une forme simple. Cela l'empêche de voir que le PA, notamment dans l'exemple tiré de Pétrarque, puisse s'employer de manière absolue et exprimer une valeur de *parfait*.

De manière générale, on peut retenir que le traitement des temps composés de façon unitaire, ainsi que la terminologie homogène des temps et l'identification des valeurs d'*antériorité* et de *parfait*, représente un cas unique et original dans notre corpus de grammaires romanes à la Renaissance. En ce qui concerne les valeurs aspectuelles, Castelvetro (1563) ne s'en est pas uniquement tenu à mettre en évidence l'opposition entre les temps simples et les temps composés en temps *inachevés* et *achevés*, mais il a également abordé l'opposition entre l'IMP et le PS décrivant le PS comme une représentation globale de la situation à l'instar de Corso (1550). Ce cas montre également comment opère l'histoire des idées, puisque cette analyse

profite de l'entreprise originale de Castelvetro (1563) d'une critique minutieuse des *Prose della volgar lingua* (1525) de Bembo que l'auteur a su exploiter pour en tirer une analyse novatrice des temps composés. On retrouve également des analogies avec d'autres auteurs, notamment avec l'approche de Giambullari (1552) du PC ou l'approche de Corso (1550) du PS. Il ne s'agit donc pas d'une analyse *ex nihilo*, mais bien d'un travail qui s'élabore dans le cadre des analyses menées par ses prédécesseurs.

7.2.7 Salviati (1576)

Les *Regole della toscana favella* (1576) de Leonardo Salviati constituent une œuvre nourrie de lectures critiques. Il s'agit sans doute de la grammaire la plus documentée de la Renaissance en Italie. Cependant, le traité grammatical et la partie concernant le verbe n'apportent pas grand-chose à la théorie des auteurs précédents. L'auteur conçoit le système verbal en cinq modes et sept temps simples auxquels s'ajoutent sept temps composés :

I tempi ne' verbi del volgar nostro (oltr'a quei dello 'mperativo e dello 'nfinito), s'esprimono con quattordici tra favellari e parole. Dico tra favellari e parole, imperocché le voce semplici de'detti tempi (dico le voci principalissime, cioè della prima persona del primo numero), oltr'alle dette dello 'mperativo e dello 'nfinito, sette sono in ciaschedun verbo : ò, aveva, ebbi, avrò, avessi, avrei, abbia. Ciascuna delle quali, cambiata con la corrispondente voce del verbe avere e a quella aggiunta la passato voce del participio di quel verbo che s'à tra mano, s'esprimono sette altri tempi : ò avuto, aveva avuto, ebbi avuto, avrò avuto, avessi avuto, avrei avuto, abbia avuto.¹⁹⁰ (Salviati 1576 : 15)

Dans ce passage, Salviati (1576) énumère sept temps. Il est le seul avec Ruscelli (1581) à nommer ce nombre de temps. Cependant, il ressort plus tard des paradigmes verbaux que l'auteur a en fait en tête huit temps pour l'indicatif. On peut noter que les formes de l'indicatif sont également attribuées au subjonctif. Comme nous l'avons déjà évoqué, une question qui se pose aux grammairiens est de savoir à quel mode attribuer le FA et plus largement les autres temps composés. Plusieurs auteurs, dont Bembo (1525), emploient le critère syntaxique, i.e. la corrélation du temps avec une conjonction pour l'attribuer au subjonctif. Il semblerait que pour Salviati (1576) l'utilisation des temps composés soit acceptable dans un emploi absolu,

¹⁹⁰ Traduit par Vallance (2014 : 587) : « Les temps des verbes de notre vulgaire (outre ceux de l'impératif et de l'infinitif) s'expriment au moyen de 14 formes et locutions. Je dis formes et locutions car les formes simples des dits verbes (j'entends les formes les plus fondamentales, c'est-à-dire de la première personne du singulier) outre celles de l'impératif et de l'infinitif, sont au nombre de sept pour chaque verbe : ò, aveva, ebbi, avrò, avessi, avrei, abbia. En remplaçant chacune d'elles par la forme correspondante du verbe avere à laquelle on ajoute la forme passée du participe du verbe que l'on tient, on exprime sept autres temps : ò avuto, aveva avuto, ebbi avuto, avrò avuto, avessi avuto, avrei avuto, abbia avuto »

ainsi que dans un emploi dans une phrase complexe, ce qui le motive à ranger le temps dans l'indicatif et le subjonctif.

Comme de nombreux grammairiens italiens avant lui, Salviati (1576) met en évidence que les temps composés sont constitués de deux unités distinctes, à savoir d'un auxiliaire et du participe passé et reconnaît un lien entre les temps simples et les temps composés. Pour cette raison, il y aurait sept temps composés correspondants pour les temps simples (« Ciascuna delle quali, cambiata con la corrispondente voce del verbo avere e a quella aggiunta la passato voce del participio di quel verbo che s'è tra mano, s'esprimono sette altri tempi »). Voici comment l'auteur présente les huit temps de l'indicatif :

Presente <i>porto</i>	Preterito imperfetto <i>portava</i>	Preterito perfetto determinato <i>ò portato</i>	Preterito perfetto indeterminato <i>portai</i>	Preterito perfetto nell'imperfetto <i>aveva portato</i>	Preterito perfetto determinato nello 'imperfetto indeterminato <i>ebbi portato</i>	Futuro <i>porterò</i>	Preterito nel futuro <i>avrò portato</i>

Tableau 26 : Représentation des temps verbaux de l'indicatif par Salviati (1576 : 15)

En ce qui concerne les termes employés par Salviati (1576) pour nommer les temps, on peut voir qu'il suit la même ligne que Trissino (1529) et Giambullari (1552), puisqu'il nomme le PS *Preterito perfetto indeterminato*, s'inspirant ainsi de la grammaire grecque et qu'il procède à une opposition entre le PS et le PC sur les critères *indéterminé vs déterminé*. Même s'il ne donne pas de définitions des temps, ces termes donnent un aperçu de la façon dont il conçoit les temps et sur le lien que les temps composés établissent avec les temps simples. Ainsi, le PQP, le PA et le FA sont représentés comme des prétérits de leur temps simple corrélatif.

Au moment d'introduire les paradigmes des conjugaisons des verbes, Salviati fait une remarque qui se fait l'écho de ce que représentent les temps composés dans l'imaginaire de la plupart des grammairiens de cette période, à savoir qu'il s'agit de formes supplétives des formes simples :

Ora pogniamo le forme delle già dette coniugazioni. Ma perché delle voci de' tempi, come dicemmo, altre sono parole sole e proprie e innate di quel tel verbo del quale esprimono i sentimenti, altre non parole ma favellari e quasi descrizioni di ciò ch'una voce sola dovrebbe significare, e queste con la già detta voce del participio in tutti i verbi son le medesime, cioè le simplici voci principalissime del verbo avere : ò, aveva, ebbi, avrò, avessi, avrei, abbia,

*solamente delle primiere, cioè delle semplici voci di tutte l'altre la sola declinazione delle semplici voci del medesimo verbo avere*¹⁹¹. (Salviati 1576 : 17)

L'auteur ne juge pas important d'énumérer les formes composées pour chaque composition parce qu'au final elles ne sont que des locutions, des paraphrases des formes simples qui sont des formes propres et innées (« Ma perché delle voci de' tempi, come dicemmo, altre sono parole sole e proprie e innate di quel tel verbo del quale esprimono i sentimenti, altre non parole ma favellari e quasi descrizioni di ciò ch'una voce sola dovrebbe significare »).

7.2.8 Ruscelli (1581)

Le *De' commentarii della lingua italiana* (1581) de Girolamo Ruscelli est une grammaire de type normatif qui a pour but de donner des règles pour écrire correctement, d'éviter de faire des fautes de grammaire et d'utiliser des formes dialectales. Ruscelli (1581) divise les formes en quatre modes et six temps. Voici comment l'auteur présente les temps de l'indicatif :

Presente <i>chiamo</i>	Imperfetto ò passato & non finito <i>chiamava</i>	Primo preterito, ò passato <i>ho chiamato</i>	Secondo passato, ò preterito <i>chiamai</i>	Passato di molto, ò il più che Passato <i>haveva chiamato</i>	L'avenir, ò futuro <i>chiamerò</i>

Tableau 27 : Temps de l'indicatif dans Ruscelli (1581 : 222-226)

L'exposé sur les temps verbaux de Ruscelli (1586) se présente de manière complexe pour cause de son éclectisme, puisqu'il appuie ses observations sur diverses descriptions grammaticales, notamment les grammaires grecques et latines anciennes (Vallance 2019 : 453). Bien que, comme nous l'avons observé ci-dessus, dans les faits Ruscelli (1581) retienne six temps, il commence néanmoins dans la théorie par affirmer qu'il y aurait sept temps :

Conciosia cosa, che potendosi ogni verbo variare in molte significationi, & vedendo essi grammatici, che tai divisioni non si poteano però far se non per

¹⁹¹ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 420-421) : « On exposera maintenant les formes desdites conjugaisons. Or, étant donné que parmi les formes des temps, comme nous l'avons dit, les unes sont des mots simples, propres et nés du verbe dont elles expriment le sens, les autres ne sont pas des mots mais des expressions [it. *favellari*] et presque des descriptions de ce qu'une seule forme devrait signifier, ces dernières étant les mêmes dans tous les verbes, à savoir la forme du participe et les formes simples et principales du verbe *avere* [...], en conséquence il suffira de mettre les déclinaisons des premières, c'est-à-dire les formes simples de ces verbes et la déclinaison du verbe *avere*, qui servira comme indication suffisante et règle commune à toutes les autres conjugaisons ».

*mezo de de' tempi, trovaron che il tempo naturalmente non ha se non sette divisioni da poter fare*¹⁹². (Ruscelli 1581 : 192)

Les grammairiens auxquels l'auteur se réfère ne sont ici pas cités mais on peut imaginer qu'il s'agit des grammairiens grecs qui retiennent sept temps verbaux dont deux futurs et quatre passés. Ruscelli (1581 : 194) propose la tripartition classique du temps qui correspondrait à une division naturelle (« Segendosi dunque l'ordine della Natura, non habbiamo veramente se non tre tempi, quello che è passato, quello che ora passa, & quello che ha da venire »). Ensuite, il note que seul le passé et le futur pourraient être divisés en sous-espèces :

*Ora habbiamo noi questi tre tempi divisi in più parti, la qual divisione non cade però in verun modo nel tempo presente per essere angustissimo, & tale che, come pur'ora s'è detto, appena habbiamo spatio nominarlo se ne scorra. Laonde tutte les sue divisioni saranno solamente passato, & nell'avenire.*¹⁹³. (Ruscelli 1581 : 194-195)

Ce type de classement des temps divisés en genres et en espèces correspond au modèle proposé par Priscien (VI^e) qui se retrouve également chez Trissino (1529). Cependant, au moment de décrire le futur de l'indicatif, l'auteur prétend que ce temps serait indivisible, puisqu'il n'existerait pas de subdivision du futur en italien, en grec, ni en latin :

Il FUTURO, che da' Greci si dice Mellon, è detto da noi l'Avenire, voce così fatta per alteratione, ò corrottione da, da venire. Et diciamo, il tempo avenir, & nell'avenir sarà più accorto. Questo tempo potrebbe dividersi ancor'esso in tante parti come il passato, cioè in un tempo da venir tosto, in uno da venir più lontano, & in un lontanissimo, Ma tal divisione non hanno nè i Lattini, nè noi, nè anco i Greci, se non che questi in alcune sorti di verbi ne hanno uno, che chiamano Met'oligon mellon, cioè da venir di corto, ò tra poco. (Ruscelli 1581 : 198)

C'est là une thèse qui était déjà partagée par Castelvetro (1563 : 51v^o). En ce qui concerne la division du passé, Ruscelli (1581 : 195) remarque tout d'abord qu'il faudrait diviser le passé en fonction de la quantification d'éloignement du plus proche au plus lointain (« Percioche largamente considerando, il tempo, ò può esser passato di poco, ò d'assai, ò di moltissimo. »), ce qui laisse à penser qu'il suit le modèle latin tripartite et plus précisément Priscien (VI^e). Cela

¹⁹² Traduit par Vallance (2014 : 586) : « Et comme chaque verbe pouvait avoir des significations nombreuses et variées et que les grammairiens voyaient qu'on ne pouvait marquer ces distinctions qu'au moyen des temps, ils trouvèrent qu'on ne peut marquer dans le temps naturellement que sept distinctions ».

¹⁹³ « Or, ces trois temps sont divisés en plus de parties. Cette division ne se produit dans aucun mode au temps présent, puisque ce dernier comporte une durée très brève, de telle manière que, comme nous venons de le dire, dès que nous l'avons nommé, il s'est écoulé. Par conséquent, toutes ses divisions ne seront que dans le passé et dans le futur ».

est cependant infirmé par ce qui suit, puisque l'auteur prend finalement en compte quatre temps (IMP, PC, PS et PQP), s'inspirant ainsi plutôt du modèle grec. Plus précisément, Ruscelli (1581) reprend le modèle de Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.) (Vallance 2019 : 455-456). L'auteur commence la description des espèces de passé par l'IMP :

Quello che è passato di poco, chiamano i Latini Praeteritum imperfectum, & i Greci, Paratation, che noi diremo il Passato & non finito, ò più tosto con la voce stessa della Latina Imperfetto ; & questo è quando diciamo, lo leggeva, lo diceva tra mio cor perche paventi. Tu eri di chiamar mercè già fioco, & tutti i sì fatti¹⁹⁴. (Ruscelli 1581 : 195)

Comme pour les autres définitions des temps, Ruscelli (1581) mentionne les appellations grecques et latines, ainsi que des propositions pour des appellations italiennes. Les termes grecs que donne l'auteur correspondent aux termes employés par Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.). L'IMP est d'abord caractérisé comme un passé proche du moment d'énonciation « Quello che è passato di poco » mais l'appellation retenue met en avant le trait inachevé (« *Passato & non finito* » ; « *Imperfetto* »). En cela il s'oppose au PC que Ruscelli (1581) nomme *Passato, & finito, Preterito* ou encore *Preterio perfetto*:

Il passato d'assai, chiamano Præteritum perfectum i Latini, παρακείμενον i Greci. Noi ò lo diremo il Passato, assolutamente, ò il passato, & finito, ò il Preterito, ò alle volte il Preterito perfetto ancor noi. Et questo è quando come finitamento diciamo. Io ho Letto, ho Fatto, ho Veduto, & gli altri¹⁹⁵. (Ruscelli 1581 : 195)

Comme pour l'IMP, l'auteur indique deux traits pour le PC : c'est un temps temporellement très éloigné (« Il passato d'assai ») et, par opposition à l'IMP, il serait entièrement achevé (« il Passato, assolutamente, ò il *passato, & finito* »). Ruscelli (1581) attribue une caractérisation au PC, en général attribuée au PS par ses prédécesseurs depuis Alberti (ca 1441) et Bembo (1525). Pour d'autres, tels Corso (1549), ce trait serait associé au parfait en général, i.e. au PS et au PC qui partageraient les mêmes valeurs. Visiblement, pour Ruscelli (1581), le PC vernaculaire correspondrait à l'*adjacent* décrit par Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.) mais reçoit la définition du *preteritum perfectum* décrit par Priscien (VI^e). D'où l'opposition aspectuelle en

¹⁹⁴ « Les Latins nomment ce qui s'est produit il y a peu de temps *Praeteritum imperfectum* et les Grecs *Paratation*, et nous le nommerons *Passato & non finito*, ou plus exactement avec le même terme qu'en latin *Imperfetto* [...] ».

¹⁹⁵ Traduit par Vallance (2014 : 588) : « Le passé depuis assez de temps, les Latins l'appellent *præteritum perfectum*, et les Grecs, *parakeimenon* ; nous dirons, nous, soit le Passé, absolument, soit le Passé fini, ou le Prétérit, ou parfois le Prétérit parfait. C'est lorsque nous disons de manière finie : *Io ho letto* [J'ai lu] ».

apparence entre le PC et l'IMP qui correspond à l'opposition entre le *imperfectum* et le *perfectum* chez Priscien (VI^e). De la même manière, l'opposition aspectuelle entre le PC et l'IMP est rendue caduque par la caractérisation temporelle. Cela est confirmé par la description suivante du PQP, qui exprimerait un temps encore plus éloigné :

*L'altro lontanissimo chiamano i Greci iperfindelicon, & i Latini plusquam perfectum. Noi lo potremo dire, il più che passato, ò il più che finito, & questo dicono che è, quando diciamo, lo havea detto, Tu havevi pensato*¹⁹⁶. (Ruscelli 1581 : 195)

Cependant, deux pages plus loin, l'auteur reconsidère la nature de l'IMP car, bien que certains grammairiens lui attribueraient la signification d'un passé exprimant une proximité temporelle, il pourrait également faire référence à des événements plus lointains. Là encore, l'auteur se réfère assurément aux auteurs grecs anciens, dont Denys (I^{er} s. a.C.), qui reconnaissent à l'*extensif* une parenté avec le présent. Nous avons vu que la majorité des grammairiens italiens contemporains de Ruscelli (1581) mettent en avant les valeurs de *passé* et *d'imperfectif/ inachevé*. Parmi les grammairiens de l'italien, Bembo (1525) constitue implicitement le rapprochement avec le présent, mais il s'agit là d'une tentative isolée. Peut-être cette justification sur le degré d'éloignement exprimé par l'IMP se fait-elle aussi par opposition au PQP décrit par certains tels Giambullari (1552 : 76-77) comme un inachevé longtemps passé (« scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito »). Quoi qu'il en soit, l'auteur réfute une interprétation de l'IMP comme un passé proche et donne plusieurs exemples :

Ma in quanto alla ragione, dico, che quello che essi chiamano imperfetto, ò non finito, & l'assegnano per lo più prossimo, ò più di corto passato, non ha ragione perche più si dica passato di corto, & vicino, che lontanissimo. Percioche se è di brieve passato quando diciamo, Or'ora quando tu arrivasti, lo cominciava à pensar di te, Sarà ancor lontanissimo, dicendo, Quando il mondo non era creato, Iddio conteneva il tutto in se stesso. Et qual cosa si può trovar più lontana di tempo, che quella, ch'era avanti che fosse il tempo ? & così diciamo, Mentre l'universo nasceva sotto il cenno, ò voler di Dio, la terra non produceva quelle tante cose, che a prodotte da poi. Non sarà egli, senza

¹⁹⁶ Traduit par Vallance (2014 : 588) : « L'autre très lointain, les Grecs l'appellent *ipersindelicon* et les Latins *plusquam perfectum* ; nous pourrions le nommer le Plus-quepassé, ou le Plus-que-fini, et, c'est, selon eux, lorsque nous disons *lo havea detto* ».

*contrasto, molto più lontano quello, Nasceva, che quello Ha prodotto ? & così se ne protrebbero allegare infiniti*¹⁹⁷. (Ruscelli 1581 : 197)

Ruscelli (1531) montre ici que l'IMP peut être employé pour des situations proches du moment d'énonciation (« Percioche se è di brieve passato quando dicciamo, *Or'ora quando tu arrivasti, io cominciava à pensar di te* »), ainsi que pour des situations éloignées (« Sarà ancor lontanissimo, dicendo, *Quando il mondo non era creato, Iddio conteneva il tutto in se stesso* »). Pour marquer le coup, l'auteur donne un exemple où la situation se déroule avant le temps naturel, i.e. avant que le monde ne soit créé (« Et qual cosa si può trovar più lontana di tempo, che quella, ch'era avanti che fosse il tempo ? »). Ruscelli (1581) termine ce passage par un exemple où il oppose un PC, qu'il a auparavant caractérisé comme exprimant un temps très éloigné (« *Mentre l'universo nasceva sotto il cenno, ò voler di Dio, la terra non produceva quelle tante* »), pour remarquer que dans cet énoncé l'IMP est chronologiquement plus éloigné que le PC. Il est regrettable que ce constat n'ait pas mené l'auteur à approfondir les valeurs de l'IMP qui ne sont pas de nature temporelle, puisque l'auteur remarque bien que ce temps ne se laisse pas réduire à la temporalité, dimension dont il ne semble pas parvenir à se défaire.

À la suite du PQP, Ruscelli (1581) introduit avec le PS la quatrième espèce de passé qui complète le dispositif. Là encore, l'auteur fait la comparaison avec le grec qui posséderait un temps *aoriste* – *indéfini*. Bien que l'italien, à l'instar du latin, ne posséderait pas ce type de temps, l'italien aurait l'avantage par rapport au latin d'avoir à travers le PS un temps équivalent dans sa force d'expression (« Ma habbiamo noi un tempo passato, che in forza d'espressione ci fanno perder da' Greci, & avanza di molto i Latini ») :

Hanno i Greci un tempo, che chiamano AORISTO, cioè indefinito percioche non ha forma, & risoluta significatione, ma serve ora al passato, & ora al futuro. Questo non hanno i Latini, nè anco i nostri, se non che, come altrove sogliono i Latini, & sogliamo anco noi mettere alcune volte un tempo per l'altro, Il

¹⁹⁷ Traduit par Vallance (2014 : 639) : « Mais quant à la raison, je dis que celui que les grammairiens appellent imparfait, ou non fini, en l'assignant le plus souvent au passé le plus proche ou au plus court, il n'y a pas de raison de le nommer passé court ou proche plutôt que très éloigné. Car s'il est d'un passé bref lorsque nous disons *Or'ora quando tu arrivasti, io cominciava à pensar di te* [Tout à l'heure quand tu es arrivé, je commençais à penser à toi], il est aussi très éloigné en disant *Quando il mondo non era creato, Iddio conteneva il tutto in se stesso* [Quand le monde n'était pas créé, Dieu contenait le tout en lui-même]. Et que peut-on trouver de plus éloigné dans le temps que ce qui était avant le temps ? Ainsi disons-nous *Mentre l'universo nasceva sotto il cenno, ò voler di Dio, la terra non produceva quelle tante cose, che ha prodotte da poi* [Lorsque l'univers naissait sous le signe ou la volonté divine, la terre ne produisait pas toutes ces choses qu'elle a produites ensuite]. Ce *nasceva* n'est-il pas, sans conteste, bien plus éloigné que ce *ha prodotto* ? Et l'on pourrait alléguer une infinité d'exemples ».

presente per lo Passato d'un altro modo, per quello d'un altro. Ma habbiamo noi un tempo passato, che in forza d'espressione ci fanno perder da' Greci, & avanza di molto i Latini, & potrassi forse dire, ancor quelli. Conciosiacosa, che con tal tempo la nostra nostra lingua a viene grandemente à dar leggiadria & forza d'espressione à quella sentenza, ove cade¹⁹⁸. (Ruscelli 1581 : 195-196)

La présence d'un aoriste en toscan, à travers le PS, semble prouver pour Ruscelli (1581) la supériorité et la dignité du vulgaire à l'égard du latin (« Conciosiacosa, che con tal tempo la nostra nostra lingua viene grandemente à dar leggiadria & forza d'espressione à quella sentenza, ove cade. »). L'auteur poursuit en caractérisant le PS en termes d'éloignement ; il serait plus éloigné que le PC et moins éloigné que le PQP :

Et questo è quel Passato più lontano del finito, ò perfetto Latino, & meno del più che passato, quando diremo, Oggi t'ho detto questo, che hieri già ti dissi più volte. Nella qual sentenza si vede chiaramente, con quanto bella & propria espressione sia quello più vicino di Oggi ho detto, conquello più lontano, di Già ti dissi. Che i latini non possono esprimerla se non con un medesimo tempo. Hodie tibi dixi, quod heri tibi sapius dixi, che quantunque in effeto la lingua Latina, senza tal diversità di Preteriti doppo si faccia intendere, non è però, che non sia con ornamento & ricchezza della nostra. À questo secondo passato, Dissi, Feci, Cantai, non hanno i nostri assegnato altro luogo nè altro nome, che quello assegnato all'altro passato finito, Noi occorendoci di nominarlo, potremo dir l'uno, il passato primo, & l'altro, Il passato secondo. Benche molte volte si mette l'uno per l'altro. Tuttavia non è se non cosa chiarissima, che il primo è sempre più vicino, et tanto. Che alle volte s'accompagna facilmente con l'Avverbio de tempo presente. È hor t'ho detto¹⁹⁹ (Ruscelli 1581 : 196)

¹⁹⁸ Traduit en partie par Vallance (2014 : 588-589) : Les Grecs ont un temps, qu'ils appellent Aoriste, c'est-à-dire indéfini, car il n'a pas de forme ni de sens précis, mais sert tantôt au passé tantôt au futur. Les Latins n'ont pas celui-là, les nôtres non plus, si ce n'est que, comme ailleurs les Latins par habitude, et nous aussi par habitude mettons parfois un temps pour l'autre, le présent pour le passé d'un autre mode, pour celui d'un autre. Mais nous avons un temps passé, qui, pour ce qui est de la force d'expression, nous fait distancer par les Grecs et devancer largement les Latins, et peut-être ceux-là aussi. Car, avec ce temps, notre langue vulgaire arrive grandement à donner à la phrase où elle figure grâce et force d'expression ».

¹⁹⁹ Traduit par Vallance (2014 : 589-590) : « Ce temps est ce passé plus éloigné que le fini ou le parfait latin, et moins que le plus-que-passé, quand nous disons *Oggi t'ho detto quello, che hieri già ti dissi più volte* [Aujourd'hui, je t'ai dit ce que je t'ai dit hier plusieurs fois], phrase où l'on voit clairement quelle belle et propre expression forment le passé plus proche de *Oggi ho detto* avec celui plus éloigné de *Già ti dissi*. Les Latins ne peuvent l'exprimer qu'avec un seul et même temps : *Hodie tibi dixi, quod heri tibi sapius dixi*. Bien que la langue latine se fasse comprendre sans cette dualité de prétérits différents, il n'en demeure pas moins qu'ils font l'ornement et la richesse de la nôtre. A ce second passé, *Dissi, Feci, Cantai*, nos auteurs n'ont pas assigné d'autre place ni d'autre nom que celui assigné à l'autre passé fini. Devant les nommer, nous pourrions appeler l'un 'premier passé' et l'autre 'second passé', quoique très souvent on emploie l'un pour l'autre. Toutefois il est on ne peut plus clair que le premier est toujours plus proche, au point que, parfois, il se construit facilement avec l'adverbe du présent ».

En opposant le PS au PC en termes d'éloignement, Ruscelli (1581) se fait donc l'écho d'Alberti (ca 1441) et surtout de Bembo (1525) qui avait procédé à l'opposition entre un *passato di poco* (PC) et un *passato di lungo tempo* (PS). Après avoir une nouvelle fois vanté la supériorité du vernaculaire par rapport au latin qui ne possède qu'une seule forme pour exprimer les deux valeurs, Ruscelli propose de nommer les deux temps respectivement *passato primo* (PC) *passato secondo* (PS) parce qu'on n'aurait pas encore trouvé de nom adéquat pour le PS (« non hanno i nostri assegnato altro luogo nè alto nome, che quello assegnato all'altro passato finito »)²⁰⁰. En outre, on échangerait facilement une forme pour l'autre (« Benche molte volte si mette l'uno per l'altro. »). Bien que cette remarque sur l'usage des deux formes vienne nuancer l'opposition entre PS et le PC énoncée plus tôt, Ruscelli (1581) termine par la remarque que le PC dénoterait plus souvent la proximité et serait accompagné d'adverbes de présent (« Tuttavia non è se non cosa chiarissima, che il primo è sempre più vicino, et tanto. Che alle volte s'accompagna facilmente con l'Avverbio de tempo presente. È hor t'ho detto »). Encore une fois, il est probable que ce soit l'influence de la grammaire grecque qui ait guidé l'auteur à faire cette remarque. Il se peut aussi que l'auteur ait senti, à l'instar de ses contemporains, la valeur de parfait de présent du PC, mais cette idée n'est malheureusement pas plus approfondie. On terminera par mentionner que Ruscelli (1581) n'oublie pas de mentionner le PA, bien qu'il ne parvienne pas à l'intégrer dans son dispositif :

*Habbiamo noi oltre à ciò un'altro passato, che non è però altro in forza, che il secondo, ma detto con più vaghezza, & con un non so che di più forza ; & quasi che si porti seco sempre, ò spiegata, ò compresa la parola Tosta, Dapoi che, & Subito, Tosto che così hebbe detto, si dipartì ? & così stando, hebber veduto il povero Andreuccio. Et molto spesso si truova usato ne'buoni Autori*²⁰¹.
(Ruscelli 1581 : 197)

Ruscelli (1581) ne prend pas la peine non plus de nommer ce temps qu'il associe au PS mais qui serait plus expressif que ce dernier (« che non è però altro in forza, che il secondo, ma detto con più vaghezza, & con un non so che di più forza »). Ce temps présenterait ainsi un

²⁰⁰ Selon Vallance (2019: 457), Benedetto Varchi exprimerait à peu près la même idée: « Varchi dit à peu près la même chose à propos du passé simple et du passé antérieur (*amai* et *hebbi amato*) : “Bene è vero che noi havemo in quello scambio, come i Greci, non solo il primo aoristo, cioè il tempo passato indeterminato, come *io amai*, tu leggevi, colui udí, o udí [...] ma eziandio il secondo, come *io hebbi amato*, tu havesti letto, quegli hebbe udito, o *io mi fui rallegtrato*, tu ti fusti riscaldato, colui si fu risoluto ” (IX 182) ».

²⁰¹ « Nous autres possédons un autre passé, bien qu'il ait la même force [d'expression] que le second [PS], mais exprimé avec plus d'imprécision et un surplus de force que je ne peux pas spécifier. Et il semble qu'il se trouve toujours compris ou élargi à des mots tels *Tosta, Dapoi che, & Subito, Tosto che così hebbe detto, si dipartì ? & così stando, hebber veduto il povero Andreuccio*. Et fort souvent, il est employé par les bons auteurs ».

avantage stylistique par rapport au PS et serait de fait utilisé plus souvent par les grands auteurs. Enfin l'auteur remarque la contrainte syntaxique de ce temps qui nécessiterait la présence d'une conjonction ou d'un adverbe pour l'introduire (« & quasi che si porti seco sempre, ò spiegata, ò compresa la parola *Tosta, Dapoi che, & Subito* »). Comme Bembo (1525), Ruscelli (1581) aborde donc brièvement le cas du PA mais à l'instar de l'auteur des *Prose*, la présentation de ce temps n'en reste qu'à un stade très superficiel.

Pour résumer, on peut constater que Ruscelli (1581) reste proche du modèle latin, puisqu'il définit les temps en fonction du degré d'éloignement. Bien que l'auteur s'inspire également de la tradition grammaticale grecque et qu'il décrive trois temps composés (PC, PQP et PA), il ne parvient pas à dégager des descriptions aspectuelles et reste fixé sur la chronologie des événements. Cela se montre notamment lorsqu'il met en lien l'emploi du PC avec des adverbes exprimant le *présent* mais qu'il n'approfondit malheureusement pas l'idée pour dégager la valeur de *parfait de présent*.

7.3 Conclusion

Dans cette série, nous avons examiné 15 grammaires. Tous les ouvrages à l'exception de celui de Mesmes (1549) qui paraît en France, sont publiés dans la péninsule italienne. Seulement 5 grammairiens appliquent le modèle à cinq temps verbaux de l'indicatif au vernaculaire (Gabriele, 1545 ; Corso, 1549 ; Mesmes, 1549 ; Dolce, 1550 et Alessandri, 1560). Dans la majorité des cas, l'application du modèle donne lieu à une extension, à l'instar de ce qu'on observe pour les grammaires du français à la Renaissance. Cinq auteurs ajoutent un passé (Alberti, ca 1441 ; Trissino, 1529 ; Acarisio, 1543 ; Giambullari, 1552 et Ruscelli, 1581). Castelvetro (1563) ajoute deux passés, Salviati (1576), deux passés et un futur, et enfin, Bembo 1525 un passé et un temps qu'il nomme *pendente* (imparfait) qui ne se laisse réduire aux autres temps verbaux. Ce récapitulatif des systèmes temporels proposés par les auteurs illustre que le PC est souvent catégorisé et que d'autres formes composées sont également prises en compte par certains descripteurs. Néanmoins, les descriptions s'articulent encore souvent de manière contrastive par rapport au système latin. En témoigne un champ terminologique spécifique (*proprie voci, propria formazione, voce proprie e innate* etc.) désignant des formes propres, c'est-à-dire synthétiques et qui correspondent aux formes latines. Ces termes ne sont pas sans rappeler les *tiempos propios* qu'évoque Nebrija (1492). Les auteurs décrivent ainsi le système temporel du toscan en termes de manque où certains

temps qui ne peuvent pas être exprimés par des formes propres sont suppléés par des périphrases. C'est ce qu'on peut observer, par exemple, chez Giambullari (1552 : 100) qui écrit « cio è che dove manca la voce propria, si supplice sempre con quelle de' duoi verbi, essere, & avere, accompagnate co'l participio finito ». À travers le verbe *supplire* (« si supplice ») on retrouve un terme que nous avons rencontré dans la méthode médiévale pédagogique des *Grammaticae proverbiandi* et qui désigne un mode de connaissance du latin en passant par le vernaculaire. Auparavant, nous avons rencontré le recours aux *supplétions* pour décrire les temps composés chez le grammairien du portugais Barros (1540) sous le terme de *suprimentos*.

En ce qui concerne la présentation de l'organisation des temps verbaux, ainsi que des valeurs identifiées, les auteurs nous livrent un nombre important d'options différentes. Le premier auteur de la série, Alberti (ca 1441) distingue déjà le PS et le PC à partir du critère hodernal. La distinction en termes de quantité d'éloignement incite Bembo (1525) à forger les termes *passato di lungo tempo* et *passato di poco* respectivement pour le PS et le PC. On retrouve une approche analogue chez Gabriele (1545) et Corso (1549). De la même manière que dans la tradition française, certains auteurs font appel à la grammaire grecque et associent le PS avec l'*aoriste*. C'est le cas en premier chez Trissino (1529) qui nomme le PS *passato indeterminato*, qu'il oppose à travers le PC (*passato di poco*) et le PQP (*passato di molto*) à deux tiroirs définis en termes de quantité d'éloignement. Nous avons trouvé la même option proposée par le grammairien de l'espagnol, Charpentier (1596/ 1597), qui prend pour modèle Denys le Thrace (I^{er} s. a.C.). Giambullari (1552) et Ruscelli (1581) décrivent également le PS comme un temps indéterminé sur le modèle de la grammaire grecque. Pour Ruscelli (1581 : 195-196), la présence d'un passé supplémentaire prouve même la supériorité du vulgaire par rapport au latin : « Ma habbiamo noi un tempo passato, che in forza d'espressione ci fanno perder da' Greci, & avanza di molto i Latini [...] ». Une autre option consiste à décrire la valeur globale du PS, ce qui est le cas chez Corso (1550 : 78r^o) (« mostra dal principio successivamente fino alla fine ») et Castelvetro (1563 : 51v^o) (« quando cominciai, & forni d'amare »). Ces auteurs décrivent la situation exprimée par rapport à la borne initiale et finale, et montrée dans sa globalité. Ensuite, certains auteurs décrivent la valeur résultative du PC. Alberti (ca 1441) y fait déjà allusion à travers le terme *preterito quasi testé* (prétérit presque à l'instant). Ruscelli (1581) est plus précis, puisqu'il évoque l'emploi du PC avec des adverbes de temps présent (« Che alle volte s'accompagna facilmente con l'Avverbio de tempo presente. È hor

t'ho detto »). Nous avons observé des descriptions analogues pour le français de la part de Garnier (1558), Corro (1586) et Serreius (1598). Giambullari (1552) et Castelvetro (1563) décrivent également le trait résultatif du PC mais leurs présentations s'inscrivent dans une caractérisation plus générale du trait accompli des temps composés et nous y revenons un peu plus bas. Enfin Gabriele (1545 : 14r°-14v°) identifie la valeur de parfait d'expérience qu'il distingue nettement de l'opposition du PS et du PC à partir du critère hodernal qu'il décrit juste auparavant. L'auteur illustre cet emploi à travers deux exemples (« lo visso tutta la mia vita religiosamente » et « Non è stato mia vita altro ch'affanno ») qui décrivent une localisation non précise de l'événement et mettent en jeu un intervalle qui comprend le moment d'énonciation. Justement, Gabriele (1545) fait référence au caractère construit et non réel de l'image verbale (« Ma si puo anchora queste voci, che di sua natura lontane sono, vicine fare »). On trouve des descriptions analogues de la part de Maupas (1607) pour le français et de la *GRAE* (1796) pour l'espagnol. À l'instar de la tradition française, certains auteurs font appel au critère syntaxique pour décrire les temps du passé. C'est le cas chez Bembo (1525) qui est repris par Mesmes (1548), et chez Castelvetro (1563). Enfin, il faut encore noter que des auteurs tels Acarisio (1543) et Dolce (1550) prétendent qu'il n'y aurait pas de différence de signification entre le PS et le PC.

Pour finir, il faut évoquer les descriptions qui rendent compte du trait accompli des temps composés. Il y a d'abord Bembo (1525) qui décrit pour l'IMP la catégorie du *pendente* (imparfait) qui ne peut être réduite aux catégories temporelles du présent et du passé. Face à ce *pendente*, l'auteur conçoit à travers le PQP, un *pendente del passato*, c'est-à-dire un imparfait dans le passé, c'est-à-dire accompli. Giambullari (1552) est le premier auteur à reprendre le terme *pendente* à Bembo (1525). Giambullari (1552) semble s'inspirer de la caractérisation aspectuelle du PQP de la part de Bembo (1525), puisqu'il décrit ce tiroir également comme un accompli de l'imparfait mais il va plus loin que le grammairien vénitien dans l'analyse. L'auteur nomme le tiroir *trapassato* (plus que passé), mettant en avant le caractère éloigné de la situation exprimée par le verbe. Cependant, il poursuit en précisant que le tiroir exprime un temps accompli et imparfait. L'auteur précise que cette signification s'obtiendrait à travers l'association de l'IMP et du participe, c'est-à-dire le renvoi à deux temporalités distinctes, caractéristique des temps accomplis :

Od egli finalmente dimostra la cosa non solamente finita : ma trapassata di gran lunga; come io aveva amato; tu avevi scritto. Dove la unione del pendente, aveva, co 'l participio amato, scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito. (Giambullari 1552 : 76-77)

Il ne s'agit pas, pour la définition du PQP, d'une description isolée du trait accompli, puisque l'auteur décrit également la valeur de présent accompli du PC à partir d'un raisonnement analogue, c'est-à-dire l'interprétation de la valeur qui s'obtient à partir de la valeur de présent de l'auxiliaire et de l'achèvement exprimé par participe passé :

Od egli accenna la cosa passata all'ora o di poco avanti; come io ho amato; tu hai scritto; et coloro hanno letto: cioè ora, o poco fa si finirono le dette azioni. Questo forse considerando il curioso Grocino, lo chiamò presente perfetto: che bene vi accozziamo noi ancora l'uno et l'altro, cioè lo ho, presente; ed il passato participio, amato, et scritto. Laonde per contrassegnarlo da lo indefinito, et perché egli sta rinchiuso nel termine del presente; lo possiamo chiamare, FINITO.²⁰² (Giambullari 1552 : 76)

On retrouve une analyse du PC dans les mêmes termes chez Castelvetro (1563). Seulement, cet auteur élargit la caractérisation aspectuelle à tous les temps composés, dont les traits d'antériorité et d'accomplissement résultent de l'association (*congiugnimento*) du temps de l'auxiliaire et du participe passé. Cette interprétation incite l'auteur à forger une terminologie homogène pour les temps composés (*Passato presente, Passato imperfetto, Passato Passato et Passato Futuro*). L'auteur désigne également les valeurs aspectuelles des temps simples et composés à travers les formules tautologiques construites à partir des formes participiales du verbe vicair *fare* (« l'attione già fatta, & l'attione faccientesí »). Ces descriptions traduisent le manque de matériel théorique à disposition pour décrire les valeurs d'accompli et d'inaccompli. Ce type de formules permettent de contourner cet écueil et d'accéder au savoir épilinguistique du lecteur ou de l'apprenant. On trouvera des exemples analogues dans les grammaires du français au XVII^e et XVIII^e siècles. L'organisation originale de Castelvetro (1563), elle, ne sera pas reprise par les auteurs suivants. Sans doute les changements auxquels il soumet le modèle latin hérité sont-ils trop nombreux. Il s'agit d'ailleurs d'un modèle qui occupe encore une place importante dans l'enseignement à la Renaissance.

²⁰² Traduit en partie par Vallance (2014 : 623) : « Ou bien il indique une chose passée à l'instant ou peu avant, comme *io ho amato; tu hai scritto* et *coloro hanno letto*, c'est-à-dire que ces actions se sont achevées maintenant ou il y a peu. Peut-être est-ce eu égard à cela que le curieux Grocin l'a appelé *présent parfait*, car nous y accolons bien l'un et l'autre, le présent de *ho* et le participe passé d'*amato* et de *scritto*. C'est pourquoi, afin de le distinguer de l'indéfini, et parce qu'il est contenu dans les limites du présent, nous pouvons l'appeler *présent fini* ».

8 Chapitre XVII^e-XVIII^e siècles – grammaires françaises de Masset (1606) à Irson (1662)

8.1 Introduction générale XVII^e-XVIII^e siècles

Dans cette partie du travail, nous nous consacrons aux grammaires du XVII^e et du XVIII^e siècles. Nous procédons cependant quelques *découpages* relatifs aux aires linguistiques, et aussi par rapport aux courants théoriques. Ainsi, nous commençons par traiter les grammaires françaises du XVII^e siècle jusqu'à 1660. Cette date correspond à la parution de la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal (GGR), ouvrage qui marque une rupture dans la pensée grammaticale, introduisant un nouveau *programme scientifique*. Celui-ci ne sera cependant pas poursuivi dans la théorie des temps par les grammaires suivantes du XVII^e et du début du XVIII^e siècle. La théorie générale appliquée au temps verbal est reprise et développée à partir du milieu du XVIII^e siècle par des auteurs tels Girard (1747), Harris (1751) et Beauzée (1767) dans ce que Fournier (2013a : 87) nomme des *grands modèles généralisés*. Pour cette raison nous traitons les grammaires françaises suivantes du XVII^e et du XVIII^e siècles jusqu'à la grammaire d'Açard (1760).

Dans cette partie, nous examinons également les autres traditions et les foyers de grammatisation italien et espagnol du XVII^e et XVIII^e siècles. De la même manière que les grammaires françaises qui précèdent les *grands modèles*, ces grammaires ne prennent pas, dans la grande majorité des cas, en compte le modèle de la grammaire générale. La réception des idées de la grammaire générale et des idées développées en France dans les autres traditions que nous observons a lieu surtout dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle dans le domaine du temps verbal comme nous le montrerons. En témoigne la grammaire espagnole de Benito San Pedro (1769) qui se représente comme la première tentative d'adaptation des méthodes de la GGR (1660) à la grammaire espagnole²⁰³. Ces réceptions de la grammaire générale ont lieu dans un contexte institutionnel qui voit l'expulsion des jésuites dans les Péninsules italiennes et ibériques dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, ce qui a pour conséquence le remplacement du latin par le vernaculaire en tant que langue première d'apprentissage et un accroissement quantitatif de publications de grammaires vernaculaires. Outre les traditions grammaticales nationales, c'est-à-dire, des corpus nationaux définis par

²⁰³ CTLF: http://ctlf.ens-lyon.fr/n_fiche.asp?num=3117.

la langue objet, nous avons choisi d'examiner des grammaires espagnoles et italiennes publiées dans les *foyers de grammatisation*, majoritairement en France. À travers leur étude, nous espérons tirer des enseignements sur les modes de circulation des savoirs, i.e. examiner les analogies et les différences de description pour une langue en fonction de son contexte d'élaboration. On peut faire l'hypothèse qu'à l'instar de ce que nous avons montré pour le XVI^e siècle, que la grammatisation d'une langue peut s'effectuer dans différents contextes soumis à des dynamiques propres. La théorie des temps des verbes aux XVII^e et XVIII^e siècles a fait l'objet d'une étude menée par Fournier (2013a). Nous abordons dans cette partie un certain nombre de points évoqués par cet auteur.

8.2 Grammaires françaises du XVII^e siècle jusqu'à 1660

Dans cette partie nous traitons les grammaires françaises du XVII^e jusqu'à 1660, c'est-à-dire jusqu'à la publication de la *GGR* (1660). Il s'agit des grammaires suivantes :

- Masset (1606)
- Maupas (1607)
- A. Oudin (1632)
- Irson (1656, 1662)
- Chifflet (1659).

8.2.1 Paysage institutionnel français au XVII^e siècle

Au XVII^e siècle se poursuit la production accrue de grammaires vernaculaires initiée au XVI^e siècle. Néanmoins le paysage dans lequel s'élaborent les grammaires change, ce qui a également une influence sur la grammatisation. Le XVII^e siècle correspond, en France, à la période de l'*âge classique*. La variété du *français classique* qui s'instaure à cette période est instituée et prônée par l'Académie Française, les grammairiens et les *remarqueurs*. C'est aussi le siècle où prend essor l'idée de l'universalité du langage. Bien que cette idée circule à toutes les époques dans le monde occidental, elle prend une autre dimension à travers la Grammaire Générale et Raisonnée (1660).

Le changement du paysage linguistique français est dû à une multitude de facteurs dont nous ne pouvons pas rendre compte de manière exhaustive. Nous retenons cependant trois facteurs caractéristiques dans l'évolution de la grammatisation française au XVII^e siècle. Premièrement, les changements au niveau politique et institutionnel. La France connaît une

période de pérennité après les guerres de religion du XVI^e siècle, et la période de l'absolutisme qui s'instaure au XVII^e siècle se fait sentir également au niveau linguistique avec la création en 1634 de l'Académie Française par le cardinal de Richelieu (Merlin-Kajman 1996 : 91-92). Le rôle de l'Académie va dans le sens d'une normalisation la langue française qui s'oppose à la description des *usages* et des *trésors* de la langue du XVI^e siècle. Ce phénomène de *purification* de la langue est renforcé par la création du genre des *Remarques* qui répond à une demande sociale de pratique d'une variété prestigieuse, i.e. la variété pratiquée à la cour du roi. Ce mouvement se répand surtout à la suite de la publication des *Remarques sur la langue française* (1647) de Vaugelas. Deuxièmement, l'explosion de la *grammatisation* à la Renaissance, que nous avons constatée dans les chapitres précédents, donne lieu dans un premier temps à une accumulation des données. Cette tendance se perpétue au XVII^e siècle (Chevalier 1996 : 28). Enfin, troisièmement, le XVII^e siècle conduit à une réflexion sur la *généralité* ou l'*universalité* du langage et des langues. La thématique en soi n'est pas nouvelle puisqu'elle existe depuis les Anciens et est discutée à toutes les périodes historiques. Le caractère novateur au XVII^e siècle avec la *Grammaire Générale et Raisonnée* (1660) réside dans l'examen des opérations intellectuelles qui seraient à la base du langage humain. Cette approche est sans doute liée à une tentative d'élaborer des méthodes d'apprentissage universelles, i.e. pour différentes langues. Cela se manifeste notamment dans la publication de *Méthodes* en différentes langues (latin, espagnol, italien) par Lancelot (Colombat et al. 2010 : 151-153).

Les premières grammaires du XVII^e qui précèdent la *GGR* et les *Remarques* de Vaugelas s'inscrivent dans une démarche pédagogique. Il s'agit de nombreux ouvrages didactiques qui s'adressent à des apprenants étrangers. C'est le cas pour les grammaires de Maupas (1607) et de A. Oudin (1632). Ces démarches ont ceci de particulier qu'elles fondent leurs règles plus particulièrement sur une observation des usages, et sont ensuite assemblées pour former la grammaire qui reste cependant ancrée dans la tradition de la grammaire latine. Nous commençons l'examen de ces grammaires par quelques commentaires relatifs à l'approche des auteurs. Puis, nous donnons un aperçu global des tiroirs verbaux retenus par les grammairiens de la période observée ici.

8.2.2 Approche des auteurs

Les grammaires françaises de la première moitié du XVII^e siècle s'inscrivent encore dans les descriptions du XVI^e siècle, ce que l'on peut observer chez Masset (1606). C'est aussi le cas de Maupas (1607) qui subit l'influence de Meigret (1550), R. Estienne (1557) et Cauchie (1570), mais surtout du modèle pédagogique de R. Estienne (1557) qui propose une grammaire destinée autant aux locuteurs français qu'aux étrangers, portant ainsi particulièrement son attention sur des problèmes contrastifs. R. Estienne (1557) a également pour objectif de distinguer la pratique d'une langue française correcte par rapport aux parlers du peuple, i.e. aux dialectes et aux variétés régionales (Chevalier 1996 : 29-30). Bien que Maupas (1607) reprenne ce modèle pédagogique, ce dernier revendique dans son avant-texte une rupture par rapport à ses prédécesseurs :

MESSIEVRS, Il y a bien de dix-huict à vingt ans, que les semonces de maints Seigneurs et Gentils-hommes de diverses Nations, m'ont porté à employer le plus de mon industrie et diligence à leur enseigner nostre langue. Et dez le commencement, remarquant les passages où ils bronchoient, les fautes esquelles ils tomboient, ie leur en dressois, selon mon devoir, des reigles et advertissemens par l'observation desquels ils pourroient marcher seurement par les destroits de nostredite langue sans chopper: Plusieurs aussi d'entr'eux de bon esprit, me proposans les difficultez qui les travailloient, ie les leur vuidois par une curieuse attention de la naïve propriété de nostre parler, et couchois par escrit ces miénes observations à mesure que les occasions s'en presentoient, sans m'amuser à esplucher les Grammaires et institutions de cette langue qu'autres pourroient avoir mises en avant. Car ja-soit que ie n'ignore qu'il y en a grand nombre, si-est-ce-que ie n'ay jamais pensé avoir besoin de les feuilleter, comme de fait, ie n'en ay leu pas-une, me semblant plus expedient d'examiner judicieusement l'usage de nos parties d'oraison, que de recevoir pour reigle les advis d'autrui; par cette recherche ie trouvois assez l'applanissement de ce qui sembloit le plus raboteux. Et tant alla avant cette procedure qu'à chef de quelques annees ie me trouvay garni de quantité de bons esclaircissemens des plus obscures doutes, esquels mes escoliers trouvoient grand satisfaction et advancement, dont ils me suadèrent souvent et à bon escient, de rapporter en un corps formé, toutes ces pieces brisees, et en composer quelque manière de Grammaire ou institution fournie de toutes ses parties; (Maupas 1618 [1607]).

L'idée de la rupture avec la tradition n'est pas originale pour un avant-texte, puisque cela fait partie des topiques de la rhétorique de justification préfacielle que l'on rencontre régulièrement pour justifier la publication d'un nouvel ouvrage. On retiendra qu'il suffise, selon l'auteur, à la constitution d'une grammaire d'observer l'*usage*. Dans ce sens, la grammaire se compose d'un ensemble d'*observations* sur l'*usage*. Pour cela, ce serait le rôle

du grammairien de faire appel à sa raison et de déceler un usage approprié que les gens de goût voudront apprendre (Chevalier 1996 : 30). Par la suite, A. Oudin (1632) s'appuie sur la grammaire de Maupas (1607) dans le but de l'améliorer à son tour. Enfin, Irson (1656 ; 1662) et Chifflet (1659) connaissent et reprennent également leurs prédécesseurs. Nous montrons dans ce qui suit comment ce réseau d'influence se manifeste dans le chapitre consacré au temps verbal. Pour commencer nous proposons un aperçu global des tiroirs proposé par les auteurs pour le mode de l'indicatif.

8.2.3 Aperçu global des temps verbaux

Le tableau à la page suivante illustre les temps verbaux retenus par les grammairiens français jusqu'à 1660. On peut faire quelques remarques relatives à la catégorisation des tiroirs et à la terminologie employée.

En ce qui concerne la catégorisation, on remarque que les auteurs s'inscrivent dans la continuité des grammaires du XVI^e siècle, dans le sens où ils catégorisent systématiquement le PC. En outre, certains auteurs tels Masset (1606), Maupas (1608) et A. Oudin (1632) retiennent également le PA et parfois le parfait surcomposé. L'évolution de la stratégie de catégorisation française semble donc aller dans le sens d'une multiplication des catégories, même si Irson (1656 ; 1662) et Chifflet (1659) ne retiennent pas le PA ou des temps surcomposés. On note également que le FA n'est pas retenu dans le mode de l'indicatif.

Du côté de la terminologie employée, celle-ci est relativement homogène dans le sens où les auteurs procèdent pour la majorité des tiroirs à des calques latin. Notre attention se porte sur la distinction terminologique entre les deux espèces de parfait (PS et PC) que les auteurs opposent en termes de *défini* vs *indéfini*. Nous notons que l'attribution est inversée par rapport à ce que l'on trouve majoritairement chez les auteurs du XVI^e siècle pour qui le PS est un temps *indéfini* (Palsgrave, 1530 ou Pillot, 1550), *indéterminé* (Meigret 1550) ou *aoriste* (Ramus 1572). Seul Cauchie (1570) renverse la terminologie et considère le PS comme *défini* et *déterminé* qu'il oppose à un PC *absolu*, distinction que l'on observe d'ailleurs également dans la grammaire espagnole de C. Oudin (1597). Comme on peut le remarquer dans le tableau, la majorité des grammairiens traités ici considèrent le PS comme un *défini* et le PC comme un *indéfini*. Irson (1656) est le seul à proposer le terme « Indefiny » pour le PS mais revient sur son choix dans la grammaire suivante pour s'accorder avec les autres auteurs de son temps. À l'instar de ce que nous avons fait pour les grammaires du XVI^e, nous examinerons

dans ce chapitre les caractéristiques qui motivent les grammairiens dans leur choix terminologiques. Pour terminer, on peut noter que la plupart des auteurs ajoutent dans leur distinction du PS et du PC une opposition terminologique sur la base formelle (simple vs composé).

Auteurs		Temps verbaux retenus						
Masset (1606: 11)		présent	imparfait	aoriste simple	parfait	plus que parfait	futur	aoriste compose; parfait, tres-parfait
Maupas (1618 [1607]: I02v°- f. I03r°)		Present	imparfait	Parfait défini/ I. Preterit parf. simple	Parfait indéfini/ 2. Parfait composé	Plusqueparfait	futur	Redoublé Défini <i>I'eu aimé</i> Redoublé Indéfini <i>I'ay eu aimé</i>
A. Oudin (1632: 183-192)		Present	Imparfait	Parfait défini/ Parfait simple	Parfait indéfini/ Parfait composé	Plus que parfait	Futur	Parfait troisiesme
Irsen	(1656: 23-26)	Present	Imparfait	Parfait Simple ou Indefiny	Parfait Composé ou Definy	Plusque-Parfait	Futur ou Advenir	
	(1662: 25-26)	Present	Imparfait	Parfait simple ou défini	Parfait compose ou indéfini	Plus que parfait	Futur ou à venir	
Chifflet (1659: 65)		Present	Imparfait	Prétérit parfait, simple, défini	Preterit indéfini	Preterit plus que parfait	Futur	

Tableau 28 : Tiroirs retenus par les grammairiens du XVII^e siècle jusqu'à 1660

8.2.4 Masset (1606)

La grammaire de Masset, *l'Exact et tres-facile acheminement à la langue françoise* (1606) consiste en un ouvrage assez court qui accompagne le dictionnaire de Jean Nicot. Dans le chapitre temps, l'auteur reprend les idées des auteurs du XVI^e siècle. Cependant, l'auteur se distingue dans un premier temps par le nombre de tiroirs du passé qui sont chez lui au nombre de six : *imparfait*, *aoriste simple*, *parfait* et *plus que parfait*, *aoriste composé et parfait*, *tres-parfait*:

Nos verbes ont cinq modes. Indicatif, imperatif, optatif, subiunctif, et infinitif : Trois temps principaux, present, passé et futur. Le passé se diuise en imparfait, aoriste simple, parfait, plus que parfait, aoriste composé, et parfait, tres-parfait. (Masset 1606 : 11)

S'ajoute donc à la liste des tiroirs mentionnés traditionnellement l'*aoriste composé* (« j'eus couru ») et le *parfait, tres-parfait* (« j'ai eu couru ») qui correspondent respectivement au PA et au PSC qui sont également évoqués pour la première fois chez Meigret (1550). Ce qui change chez Masset (1606), c'est l'organisation à deux niveaux des tiroirs du passé qui place l'*aoriste simple* (PS) et le *parfait* (PC) à un premier plan, et le *plus que parfait* (PQP), l'*aoriste composé* (PA) et le *parfait, tres-parfait* (PSC) à un second plan. Cette organisation du système sera reprise par Maupas (1607) qui nommera ces tiroirs du deuxième plan *redoublés*. Ensuite, le PS est défini dans les termes de Meigret (1550), puisque l'auteur reprend le *critère syntaxique/ anaphorique* :

Est a noter, que nous vsons de l'aoriste simple, qui vient immédiatement du verbe, en oraison bornée par aduerbes de temps passé, ou autre circonscription que ce soit de temps, par laquelle nous deffinissons l'action indefinie, a vn certain temps déterminé. (Masset 1606 : 11)

L'*aoriste simple*, étant temporellement indéterminé, doit pour l'auteur toujours être accompagné par des adverbes de temps ou par une autre référence temporelle qui permet de le situer dans le passé. À cela, l'auteur ajoute le *critère référentiel hodernal* :

Obseruez, que nous n'en vsons iamais pour vne action du iour auquel nous sommes, ny de la nuit, precedente ny mesme avec les aduerbes du temps present, Aujourd'huy, maintenant, a cete heure, etc. sinon avec (de, deuant ces deux) le ne le vey d'aujourd'huy. D'aujourd'huy ie ne beu ne manjay. (Masset 1606 : 11)

Pour l'auteur, on n'emploie jamais l'*aoriste simple* pour exprimer une situation qui a eu lieu dans le courant du jour comprenant la situation d'énonciation. En conséquence, l'auteur exclut l'emploi de ce tiroir avec des adverbes exprimant l'actualité (« Auourd'huy, maintenant, a cete heure, etc. »). Cette définition négative du PS, i.e. la description de ce que ce temps n'exprime pas, à savoir les contextes de type *hodernal*, semblent impliquer une affinité entre le PC et ces contextes. Ce fait est, comme nous l'avons déjà vu, noté par certains auteurs antérieurs tels Garnier (1558). Cela n'est cependant pas explicité par l'auteur pour qui le PC exprime toute l'époque du passé :

La, ou parlant par le preterit parfait, nous demeurons satisfaits de sçavoir, que c'est vne chose faite, sans particulariser le temps et la saison, en laquelle la chose auroit esté faite.

Touchant doncques le preterit parfait et general, il n'y a aucune difficulté, car il comprend tout temps passé, sans en excepter vn seul moment. (Masset 1606 : 11-12)

On terminera avec deux remarques relatives aux temps composés. Plus haut, nous remarquons l'organisation du système à deux niveaux. Masset (1606) précise plus loin que l'*aoriste simple* (PS) et le *parfait* (PC) entretiennent un lien avec leurs temps composés correspondant :

Mais de l'aoriste, composé des simples aoristes, des verbes auxiliaires: l'eu, et le fu. le diray que l'usage en despend du simple, estant mesmement indefiny, et partant le faut il tousiours determiner par les aduerbes, Deuant, auant, apresque, quand, aussi tost, incontinent, ou bien le borner par certaine espace de temps, dans lequel nous dirions quelque chose auoir esté faite, comme, En vn an, mois, sepmaine, iour, heure, moment, instant, clein d'œil, etc. Signifie la fin et l'accomplissement de l'action, et despend tousiours d'un discours precedant, comme, l'eu fait cela deuant qu'il vinst: ou, qu'il fust venu.

Quand au parfait tresparfait composé de ces voix eu, et esté, l'usage en despend aussi du parfait, sinon qu'il denote aussi par plus grande emphase la derniere fin et l'accomplissement de l'action, ne depend d'un discours precedant, non plus que fait le preterit parfait, dont il vient, avec cette difference toutesfois, qu'il ne se pratique iamais absolument, mais avec les mesmes circonscriptions de temps que dessus, comme, l'ay eu fait cela en vne heure, Peu apres qu'il fut arriué, Peu deuant qu'il fust venu, etc, (Masset 1606 : 12)

L'emploi de l'*aoriste composé* (PA) fonctionnerait comme l'*aoriste simple* (PS), les deux étant indéfinis temporellement et nécessiteraient une référence temporelle. Le PS et le PA seraient

indéfinis parce qu'ils ne pourraient pas être employés seuls et devraient être accompagnés par certains circonstants ou renvoyer à un « espace de temps » borné (« le borner par certaine espace de temps, dans lequel nous dirions quelque chose auoir esté faite, comme, *En vn an, mois, sepmaine, iour, heure, moment, instant, clein d'œil*, etc »). Nous remarquons que cette formule sera reprise par Maupas (1607) qui s'en servira pour la transformer en un critère énonciatif qui permettra de distinguer le PS du PC. Néanmoins, nous prenons note du fait que l'idée d'intervalle (« espace de temps ») est déjà présente de manière discursive chez Masset (1606).

L'auteur établit également un lien entre le *parfait* (PC) et *parfait tresparfait composé* (PSC), puisque le PSC se construit formellement sur la base du PC et retiendrait ses caractéristiques. À la différence des *aoristes*, les *parfaits* pourraient s'employer indépendamment « d'un discours précédant ». Néanmoins, un peu plus loin l'auteur semble se contredire puisqu'il soutient alors que le PSC, à la différence du PC « ne se pratique jamais absolument ». La différence entre le PSC et le PC est de nature syntaxique et référentielle. De même que le PA, le PSC exprime un temps anadéictique et nécessite une localisation anaphorique dans le passé, c'est-à-dire une antériorité dans le passé marquée par certains circonstants temporels (« qu'il ne se pratique jamais absolument, mais avec les mesmes circonscriptions de temps que dessus [pour la PA], comme, l'ay eu fait cela en vne heure [...] »). Le critère syntaxique ne fonctionne donc pas de façon homogène pour les deux catégories (*aoristes* vs *parfaits*). Il semble que Masset (1606) veuille intégrer le PA et le PSC dans son système des temps verbaux sur la base de deux ensembles qu'il distingue pour leur apparentement formel, i.e. le PS avec le PA et le PSC avec le PC. Cependant, reprenant le critère syntaxique de Meigret (1550), l'attribution des critères donne lieu à une contradiction pour le PSC. Un problème auquel font face les grammairiens dans leur désir d'intégrer les temps composés est la difficulté de proposer des caractéristiques qui permettent de justifier la multiplication des catégories. On voit bien dans ce que propose Masset (1606) que le recours aux traits référentiel (antériorité) et syntaxique mis en évidence pour le PA et le PSC ne permet pas de dégager une signification propre pour ces formes. Cela est évident chez Masset (1606) qui d'ailleurs fait abstraction de la définition du PQP qui désigne, dans les faits, également l'antériorité (« Et ne m'arrestera non plus sur l'usage du plusque-parfait »). À ce stade, les grammairiens butent à cet écueil, puisqu'ils cherchent les distinctions entre les temps composés dans des critères référentiels

(antériorité) et syntaxique (cooccurrence avec certains circonstants) et non dans des critères aspectuels.

Enfin, l'auteur précise que le futur aurait également un temps composé correspondant à travers le FA. Comme nous l'avons dit, plus haut, les auteurs de cette période n'assignent pas ce tiroir au mode de l'indicatif. Masset (1606) remet cependant en cause le classement du FA dans le mode du subjonctif :

Outre le futur simple, dont l'usage est facile, nous en auons aussi vn composé, qu'aucuns penseroient estre, non point indicatif, mais subiunctif, ce qui ne peut estre toutesfois, attendu qu'il se peut pratiquer sans la particule, quand, etc. et signifie, (comme les susdits) le parfait accomplissement presupposé de l'action future, et dont on n'vse iamais, sinon avec les susmentionnées particules, comme, l'auray faict cela en moins de rien, etc. (Masset 1606 : 12)

L'idée de classer le FA dans le subjonctif est déjà présente chez Donat (IV^e) et Priscien (VI^e) et se retrouve également dans les autres traditions que nous avons examinées. Parmi les grammaires italiennes du XVI^e, par exemple, seulement Salviati (1576) et Castelvetro (1563) classent le FA avec les temps de l'indicatif. Ce traitement du mode du subjonctif pour lequel les grammairiens reproduisent la *tria tempora* (*passé – présent – futur*) de l'indicatif et y retiennent donc un futur à travers le FA est un écueil supplémentaire au traitement unitaire des temps composés.

Masset (1606), dans ce passage, refuse d'attribuer le tiroir au subjonctif, puisqu'il pourrait s'employer sans conjonctions du type « quand » qui semblent associés dans l'esprit de l'auteur, à un classement au sein du mode subjonctif. Néanmoins cela permet d'envisager le PA dans des propositions principales comme l'illustre l'exemple (« l'auray faict cela en moins de rien »). En plus de cela, l'auteur note pour ce tiroir, comme pour le PA, le PC et le PSC, le caractère achevé (« et signifie, (comme les susdits) le parfait accomplissement presupposé de l'action future, »). La forme du FA n'est pas syntaxiquement libre pour autant et s'emploie avec les mêmes types de circonstants mentionnés pour le PA et le PSC (« et dont on n'vse iamais, sinon avec les susmentionnées particules ») du type « en moins de rien », impliquant pour ce temps également le trait d'antériorité.

Nous constatons de manière générale chez Masset (1606) une progression dans la prise en compte des temps composés avec une tentative d'intégrer ces tiroirs dans le système. Ainsi, l'auteur décrit le trait anaphorique du PA, du PSC et du FA qui, de manière implicite, renvoie

au trait d'*antériorité* qui leur est commun. En développant une opposition de catégories *aoristes* vs *parfaits*, Masset (1606) ne parvient pas à traiter les temps composés de manière unitaire. Cette organisation est reprise par Maupas (1607).

8.2.5 Maupas (1607)

Pour notre travail nous utilisons la deuxième édition de la *Grammaire françoise, contenant reigles tres certaines et adresse tres asseuree a la naive connoissance & pur usage de nostre langue*, publiée en 1618 sous le nouveau titre de *Grammaire et syntaxe françoise*. Le titre changé en 1618 met en exergue la partie plus importante consacrée à la syntaxe. Nous avons déjà noté, plus haut, la méthode descriptive de l'auteur fondée sur l'*usage*. Celle-ci permet à Maupas (1607) d'apporter un renouvellement théorique sur de nombreux aspects linguistiques, notamment en ce qui concerne le chapitre consacré au temps verbaux²⁰⁴. L'auteur fait notamment avancer la réflexion relative au trait aspectuel de l'IMP par rapport aux auteurs précédant. On observe également une évolution dans la caractérisation d'autres tiroirs, notamment du PS, premièrement dans son opposition à l'IMP et, deuxièmement par rapport au PC.

8.2.5.1 Valeurs aspectuelles de l'IMP et opposition au PS

Dans la partie réservée au traitement de temps verbal, Maupas (1607) ne prend pas la peine d'énumérer tous les tiroirs qu'il retient mais procède par observations relativement aux tiroirs qui posent problèmes quant à leur emploi de la part des apprenants, notamment par les étrangers. La première difficulté relève de la distinction entre le PS et l'IMP :

Le present, imparf. Plusqueparf. et futur ont mesme sens et usage qu'entre les Latins et Grecs, parquoy n'y deust eschoir autre observation.

Et toutesfois, parce que force estrangers abusent souvent de l'imparfait, il est besoin d'en dire; encor à grand difficulté peuvent-ils comprendre sa propriété et difference d'avec le preterit parf. Dont il y a assez pour s'esbahir, attendu la grand difference qu'il y a d'une action finie, achevee ou parfaite: et d'une bien commencee. mais non encor finie ou parfaite. (Maupas 1618 [1607] : 135r°-135v°)

L'auteur a observé chez les étrangers une difficulté à employer l'IMP, ainsi qu'à distinguer l'IMP du PS. Dans ce passage, Maupas (1607) reprend la description traditionnelle aspectuelle

²⁰⁴ On trouve une analyse de l'interprétation aspectuelle de l'IMP par Maupas chez N. Fournier (1986)²⁰⁴ et une analyse de la description des tiroirs du passé dans Fournier (2013a).

entre un PS *achevé* et un IMP *inachevé*. L'auteur poursuit son explication concernant la distinction des deux tiroirs : l'IMP exprimerait la durée d'une situation alors que le PS ferait abstraction de la durée et présenterait une image manière *globale* :

La différence gist en ce que l'imparfait s'attache à une duree et flux de temps estendu en l'acte qui se faisoit lors dont on parle, et n'estoit encor parachevé. Le parfait au contraire, s'arreste à l'acte fini et parfait, et ce une fois. Car il concerne la fin, perfection et final accomplissement de la chose un coup faite, sans avoir esgard à la duree ou course du temps pendant lequel elle se faisoit, et n'estoit encor faite. En un mot, l'imparf. parle du Fieri. Et le parf. du Factum esse. (Maupas 1618 [1607] : 135r°-135v°)

On peut faire deux remarques par rapport à ce passage. Premièrement, la distinction entre l'IMP et le PS est liée à la représentation de la durée. Alors que l'IMP exprime l'image d'une situation qui dure, le PS exprime une image « compacte » dénuée de durée. Deuxièmement, ces formules (« sans avoir esgard ») mettent en avant le caractère subjectif et non-réaliste de l'image exprimée par le tiroir. Cela se confirme lorsque Maupas (1607) poursuit sa description de l'IMP en mettant en exergue son caractère *subjectif* et *translaté* :

Et c'est pourquoy les Grecs ont appellé l'imparf. Temps extensif. Et les Latins, et nous à leur imitation, Temps passé imparfait. Et de fait, le temps est bien passé: mais l'acte n'estoit pas encor parfait en ce temps là. Prenez bien ce point: ja-soit qu'il puisse y avoir long temps que la chose soit passee et accomplie, toutesfois ce temps imparf. ramene et remet l'entendement de l'auditeur à l'instant courant, lors que la chose se faisoit, et n'avoit encor atteint sa fin et perfection. Et de cette theoricque ou consideration, se tire tout l'usage de ce temps. (Maupas 1618 [1607] : 135v°-136r°)

La formule (« ce temps imparf. ramene et remet l'entendement de l'auditeur à l'instant courant, lors que la chose se faisoit, et n'avoit encor atteint sa fin et perfection ») confirme l'interprétation subjective qui implique le point de vue de l'énonciateur. À travers l'IMP, le point de vue actuel, présent, du locuteur est translaté dans le passé, i.e. ce serait un présent dans le passé. Il s'agit de la première description de l'IMP en ces termes dans une grammaire française. Auparavant, Barros (1540 : 24r°), dans la tradition portugaise, avait à travers sa formulation (« Passádo por acabár e aquelle per que móstro em outro tempo fazer algũa cousa », également déjà décrit, de manière implicite, le caractère translaté de l'IMP. En fait, cette analyse développe la définition ancienne de l'*imperfectum* par Priscien (VI^e) qui, en le caractérisant comme un temps inachevé et d'une action qui commence à être faite (« praeteritum imperfectum tempus nominantes, in quo res aliqua coepit geri necdum tamen

est perfecta ») implique un point de référence dans le passé par rapport auquel l'action est commencée. Nous avons vu que ce type de définition circule dans les grammaires françaises et italiennes du XVI^e siècle. La nouveauté dans la définition de Maupas (1607) est qu'il met en œuvre un dispositif de repérage complexe à travers le repérage d'un événement simultané par rapport à un repère qui lui-même précède le moment d'énonciation, i.e. un repérage à trois critères, bien que les repères de Maupas (1607) ne se réduisent pas à des points, puisqu'ils expriment de la durée. On trouve ce type de description de l'IMP dans des analyses topologiques modernes, notamment le modèle de Reichenbach (1947). Mais le point de référence dans le passé mis en œuvre par Maupas (1607) correspond plutôt au point de perspective que décrivent Kamp et Reyle (1993) (Fournier 2013a : 28).

Outre le point de perspective et la durée, Maupas (1607) évoque encore un autre trait aspectuel à travers le trait *habituel/ itératif* :

La troisième raison et remarque de l'usage de l'imparf. est, qu'à cause de ce sens extensif, et comme continuatif, il sert à déclarer une accoustumance et assiduité d'action, une façon de faire ordinaire et reiteree. Estant à Paris i'allois tous les jours me pourmener en la sale du Palais. un temps fut que vous faisiez cas de moy. Cesar usoit modérément de ses victoires. Iustin l'Historien commence par quelque quantité d'impersonnels de cette nature, mettant en avant la mode et l'usance de jadis. (Maupas 1618 [1607] : 136v°- 137r°)

C'est la première mention de ce type de caractéristique pour l'IMP. Nous notons, en outre, qu'ici le caractère aspectuel d'une situation en déroulement est rendu par le terme « continuation » qui n'est pas sans rappeler le terme *continovazione* employé par Giambullari (1552 : 75) dans la définition de l'IMP (« Imperò che, o e' significa la continovazione della cosa già cominciata; et per ancora non finita, come io leggeva; tu disputavi; et coloro passeggiavano »).

On trouve chez Maupas (1607) le terme *continuité* dans la caractérisation de la périphrase *aller + participe présent* à laquelle l'auteur donne ainsi également l'interprétation aspectuelle de l'expression d'une situation cours de déroulement :

Le Participe de temps pres. terminé en ant, se subjoinit élegamment à tous les nombres et personnes du verbe Aller, Et ce faisant est signifíee une perseverance et continuité d'action. Iour et nuit pour ma viande de pleurs me vay soutenant. (Maupas 1618 [1607] : 155v°)

L'auteur emploie deux fois le terme « continuation » et une fois le terme « continuatif ». Ces termes seront repris par A. Oudin (1632).

À la suite de l'IMP, Maupas (1607) poursuit avec une description négative relative aux *preterits parfaits* par opposition à l'IMP, où il précise encore une fois que les tiroirs de cette classe renvoient à l'image d'une situation sans durée :

Mais les preterits parfaits ne regardent que l'acte fait, et non la duree du temps en l'action, et pource ne peuvent proposer destourbier, ou changement. Car ce qui est fait le conseil en est pris (dit-on communément) point de reïteration, continuation ni accoumance, ains sont buttez à une action un coup accomplie. (Maupas 1618 [1607] : 137r°)

À la suite de l'IMP, Maupas (1607) procède à une distinction des *preterits parfaits* en *Definis* et *Indefinis*. Ces termes renvoient à deux ensembles distincts qui fonctionnent par niveaux, puisque le PS et le PC ont leurs *redoublez*. On retrouve donc ici l'idée élaborée plus tôt par Masset (1606). Nous reviendrons plus tard sur cette organisation. Dans ce qui suit, nous nous intéressons d'abord à la distinction que Maupas (1607) opère dans l'emploi des temps *Definis* et *Indefinis*.

8.2.5.2 *Opposition aspecto-énonciative entre les passés Definis et Indefinis et autres emplois*
Maupas (1607) distingue les temps *Definis* et les *Indefinis* à l'aide de deux critères. Le premier critère est de nature *aspecto-énonciative* : les temps *Définis* renvoient à un intervalle achevé avant le moment d'énonciation (« si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer ») et les *Indefinis* à un intervalle sécant, continuatif, toujours en cours au moment d'énonciation « signifient bien un acte du tout fait et passé, mais le temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer ». Le deuxième critère est de nature *anaphorique/syntaxique*. Les temps *définis* seraient toujours nécessairement accompagnés d'une référence temporelle supplémentaire (« Et à cette cause requièrent une prefixion et prenotation de temps auquel la chose dont on parle soit advenue, et c'est la raison pourquoy ie les appelle Définis »). À l'inverse, les indéfinis pourraient s'employer également de manière absolue (« Ou s'il est du tout passé et fini, il n'y a point eu de prefixion au propos, point de nomination de temps. Et c'est pour ce regard que ie les appelle Indefinis. ») :

Et pource que nous en avons deux, dont l'usage est different, ensemble de leurs redoublez, qui sont comme leurs plusqueparfaits: Il faut observer que les Definis, inferent tous-jours un temps piéça passé, et si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer. Et à cette cause requièrent une prefixion et

prenotation de temps auquel la chose dont on parle soit advenue, et c'est la raison pourquoy ie les appelle Definis.

Les indefinis signifient bien un acte du tout fait et passé, mais le temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer. Ou s'il est du tout passé et fini, il n'y a point eu de prefixion au propos, point de nomination de temps. Et c'est pour ce regard que ie les appelle Indefinis. (Maupas 1618 [1607] : 137r°-137v°)

De même que Masset (1606) avant lui, Maupas (1607) s'appuie sur les critères élaborés au siècle précédent : critère *syntactique/ anaphorique* et critère *référentiel*. Cependant, Maupas (1607) exploite et développe de façon significative le critère référentiel pour lui donner une interprétation aspecto-énonciative. La distinction entre les *Definis* et les *Indefinis* implique un intervalle qui peut être soit fermé ou ouvert à droite :

Pour mieux entendre cet usage, il faut considerer que les parties du temps sont. Siècle, an, mois, Semaine, jour, ou equivalans. Parlans donc d'une chose advenuë, ou on limite le temps par l'une de ces parties, ou on ne le limite point. Si on ne quote nul terme, vient l'indefini en usage. Exemple: Le Roy a obtenu victoire de ses ennemis, puis leur a pardonné. Mais si l'on assigne quelque certain terme, lors ou il est du tout passé, sans qu'il en reste aucune portion, et vient en service le Defini. Exemple. L'an mil cinq cens quatre vingts et dix, le Roy obtint victoire de ses ennemis, gagna la bataille d'Yvri, peu de temps apres la Ville de Paris se mit en son obéissance. Et pour cette cause les reçits d'histoires, contes de fables, et narrations presuppousees comme de choses antiques, se sont ordinairement par ce preterit cy. (Maupas 1618 [1607] : 137v°)

Dans ce passage Maupas (1607) reprend la description de Masset (1606) qui notait que les tiroirs appartenant à la catégorie des *aoristes* pouvaient renvoyer à des intervalles bornés (« bien le borner par certaine espace de temps, dans lequel nous dirions quelque chose auoir esté faite, comme, En vn an, mois, sepmaine, iour, heure, moment, instant, clein d'œil »). Cela permet en outre à Maupas (1607) de mettre en évidence un trait caractéristique du PS dans le domaine narratif. Il note que le PS s'emploie pour les récits et les narrations. L'avancée majeure dans la distinction opérée entre le PS et le PC est que le PC peut être employé avec les mêmes circonstants que ceux associés avec le PS, si l'intervalle de référence est sécant et comprend le moment d'énonciation :

Ou bien reste encor à passer quelque portion du temps prefix et nommé, lequel est encor en flux, comme parlans du siècle où nous sommes encor, de l'an, du mois, semaine, ou jour qui dure encor, il faut prendre l'indefini. De nostre siècle sont advenuës choses memorables. Il fait beau voir les histoires

qu'on a escrites de nostre temps. Cette annee les vignes n'ont gueres rapporté. Ces deux derniers mois i'ay estudié en la langue François. Ce Printemps icy, ou le Printemps de cette annee a esté fort chaud. Parlans des heures ou parties du jour où vous estes encor, vous employerez l'indefini. A matin i'ay esté à l'Eglise, à dix heure i'ay disné, environ midi un mien ami m'est venu voir. (Maupas 1618 [1607]: 137v°- 138r°)

Le critère distinctif n'est donc plus de nature référentielle ou réaliste (critère *hodernal* ou quantification d'éloignement) mais de nature aspecto-énonciative, i.e. le locuteur a le choix de présenter une même situation, soit par rapport à un intervalle fermé qui exclut le moment d'énonciation, soit par rapport à un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation. Dans les deux cas, l'intervalle sert comme temps de référence et l'évènement lui-même est achevé avant le moment d'énonciation. La description du PC comme un temps achevé par rapport à un intervalle de référence qui comprend le moment d'énonciation permet de mettre en évidence la valeur de parfait *résultatif*. On n'est donc pas très éloigné de la description de Garnier (1558 : 48) qui avait déjà auparavant senti la valeur *aspecto-énonciative* de ce tiroir (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes »). Il s'agit là cependant d'une progression significative de l'analyse par rapport aux descriptions précédentes. Premièrement, parce que le repère calendaire du jour devient un critère parmi d'autres. Cela permet d'observer des faits empiriques plus nombreux qui ont pu être ignorés par les prédécesseurs. Deuxièmement, parce que l'on passe d'une analyse qui met en jeu un critère *référentiel* à un critère *aspecto-énonciatif* (Fournier 2013a : 29-30). La description de cette distribution correspond aux analyses diachroniques qui nous reviennent, puisque selon Apothéloz (2016 : 204-205) le PC s'emploierait pour décrire des évènements qui incluent le moment d'énonciation dans la période de l'ancien français à la fin du XVII^e siècle²⁰⁵, période à partir de laquelle prendrait essor le phénomène d'*aoristisation*, i.e. le PC pourrait également s'employer pour des contextes qui excluent le moment d'énonciation, entrant ainsi en concurrence avec le PS pour les mêmes contextes. Ainsi, comme l'ont montré Caron et Liu (1999) à partir de corpus épistolaires, l'emploi du PC dans les contextes d'emploi du PC qui excluent le moment d'énonciation est encore très faible au XVII^e siècle mais s'affirme fortement à la fin du XVIII^e et au XIX^e siècle.

²⁰⁵ Voir également Galet (1994).

Maupas (1607) décrit les encore les emplois où le PS et le PC apparaissent sans les circonstants localisateurs, auquel cas ces tiroirs pourraient s'employer comme des variantes libres :

Que si nous usons des formules qui signifient bien un temps passé, mais ne contiennent aucun mot appartenant audites parties divisantes le temps. Il sera souvent indifferant duquel nous usions defini ou indefini, comme. Au commencement que ie m'appliquay, ou que ie me suis appliqué à composer cet œuvre. Moy estant dernièrement à Paris ie vi le Roy, ou i ay veu le Roy. Revenant d'Italie ie passay, ou ie suis passé par Lion, (Maupas 1618 [1607] : 137v°- 138r°)

Il ajoute cependant que certains localisateurs du type « Jadis », « Auparavant », « Il y a longtemps », « Oncques » ou « Jamais » s'accorderaient mieux avec le PC :

ainsi. Jadis, Auparavant. Il y a longtemps, Oncques, Jamais. Au temps passé, Quelquefois, Autrefois, Piéça, semblent mieux avec l'indefini. Et aussi quand nous limitons quelque chose par les parties de nostre aage. En ma jeunesse, Durant mon enfance, Moy estant aagé de vingt ans, J'ay fait, J'ay dit, J'ay escrit. Bien qu'il y ait peu d'interest. (Maupas 1618 [1607] : 137v°- 138r°)

Cette remarque nous intéresse, puisqu'elle vise les emplois du PC avec une valeur de *parfait d'expérience*. Les localisateurs « Oncques » et « Jamais » fonctionnent comme des *quantificateurs de fréquence*. Les localisateurs « Jadis », « Auparavant » et « Il y a longtemps » expriment une absence de localisation précise²⁰⁶. Les exemples cités par l'auteur confirment cette interprétation de *parfait d'expérience*, puisqu'il s'agit de contextes qui mettent en jeu une localisation non précise et un intervalle de validation (Ex. : « Durant mon enfance »). Avant Maupas (1607), nous avons mentionné des auteurs qui évoquent des localisateurs qui renvoient à la valeur de *parfait d'expérience* en lien avec le PC, notamment Garnier (1558 : 48) qui cite « desia », ou Corso (1549 : 72v°) qui cite « mai ». Cependant, Maupas (1607) cible tout un ensemble d'emplois et de contextes homogènes qui renvoient à la valeur de *parfait d'expérience*. C'est un fait assez remarquable, d'autant plus que cela nous donne des indications sur les données empiriques. Dans son étude diachronique, Apothéloz (2017 : 11-14) analyse les emplois concurrentiels du PS et du PC. Il en ressort, après une analyse des emplois de « jamais » et « oncques » dans des textes narratifs, qu'en ancien et en moyen français, le circonstant « jamais » se trouve fréquemment associé au PS dans des énoncés narratifs et des énoncés d'expérience. Si on en croit Maupas (1607) le PC s'emploierait de préférence avec le PC, ce qui témoignerait d'une évolution dans l'emploi concurrentiel entre

²⁰⁶ Pour la valeur de *parfait d'expérience*, voir entre autres Apothéloz (2010, 2017).

le PS et le PC en *français classique*. Il est cependant possible qu'il y ait un décalage de cette évolution qui soit dû à la variété prise en compte. On peut imaginer que la prévalence de l'emploi du PS dans un contexte de *parfait d'expérience* soit plus conservatrice dans les textes narratifs.

Nous terminons par noter qu'à l'instar de Masset (1606), Maupas (1607) retient le PA et le PSC, leur attribuant le statut de *redoublés* par rapport aux temps correspondants, c'est-à-dire le PS et le PC :

Les redoublez gardent les mesmes loix que leurs preterits, quant à l'esgard du temps defini ou indefini, pour autant qu'ils sont comme leurs plusqueparfaits, et s'appliquent à une action toute achevee avant le commencement d'une autre, qui doit necessairement estre declaree en suite, dont aussi leur plus frequent usage est apres quelques formules d'adverbes qui suspendent le sens, et insinüent une suite: Comme, Quand, Lorsque, Apresque, Depuis que, Sitost que, Incontinent que, Soudain que, et autres de semblable sens. Quand Iesus fut né. Apres qu'Herodes fut mort. Comme, Il eut jeusné quarante jours. Et de l'indefini. Sitostque i'ay eu disné, ie vous suis venu voir. le n'ay pas eu plustost achevé de composer mon livre, que plusieurs me l'ont demandé.

Vous pouvez noter par ces exemples que cette suspension de sens, attend une conclusion qui soit regie d'un preterit defini, ou indefini, selon que le redouble aura esté defini, ou indef. (Maupas 1618 [1607] : 139r°- 139v°).

À l'instar de Masset (1606), Maupas (1607) décrit une parenté entre les temps *Definis* et *Indefinis* de premier niveau, à savoir le PS et le PC, et les redoublés avec lesquels ils partagent les mêmes propriétés. Ici aussi ces *redoublés* ne sont pas libres syntaxiquement et dépendent d'une autre référence temporelle par rapport à laquelle ils marquent l'antériorité et l'achèvement.

8.2.5.3 *Forme participiale des temps composés* : le participe commun

Il faut encore mentionner le traitement que Maupas (1607) accorde aux constituants participiaux des temps composés pour lesquels il réserve une recatégorisation originale à travers la catégorie du *participe commun*. Nous avons vu que la catégorisation du constituant participial est un problème récurrent auquel sont confrontés les grammairiens du vernaculaire, puisque cette forme n'a pas d'équivalent dans le cadre grammatical hérité de la grammaire latine. Ainsi, nous avons vu, par exemple, qu'au XVI^e siècle, des auteurs tels Meigret (1550) ou Ramus (1562-1762) conçoivent la forme participiale comme un infinitif, sur la base de son caractère invariable. Cette voie est également suivie par Nebrija (1492) pour le

castillan. Maupas (1607) emprunte une autre voie dans son traitement des constituants participiaux. Il aborde la question dans la partie consacrée aux conjugaisons des verbes *avoir* et *être* [*Conjugaifon de l'ay et le fuis*] et précisément à la suite des conjugaisons du verbe *être*. L'auteur y présente les constituants participiaux du passif et des temps composés invariables formés avec *avoir* qu'il attribue à la catégorie des *participes communs*. Maupas (1607) justifie ce choix par deux raisons. Premièrement, il rassemble sous une étiquette des formes verbales composées d'un constituant participial du type *aimé* qui s'associent à un auxiliaire qui varie en temps et en personnes (« parce qu'il sert en commun à plusieurs & divers temps, lesquels sont composez de l'auxiliaire, & de ce participe qui luy est subjoinct & apposé, comme. *l'ay eu. l'avoy eu. l'aye eu, &c. l'ay esté. l'avoy esté. l'avoye esté, &c.* L'auxiliaire change seulement és temps & personnes, mais ce participe demeure commun »). Ensuite, il permet de réunir des formes mettant en jeu différents critères, à savoir sémantique (actif/ passif) et temporel :

Participe preterit passif, que i'ay accoutumé d'appeller commun. Esté. [...]

Vous composerez tous passifs, en adjoutant le participe preterit passif, (qu'autrement i'appelle Commun) de tous verbes, à tous les temps, nombres & personnes du present verbe qu'à cette cause nous appellons l'auxiliaire des Passifs.

Or pourquoy i'ay trouvé bon d'appeller ce participe Commun, la raison est manifeste, & double. Premièrement, parce qu'il sert en commun à plusieurs & divers temps, lesquels sont composez de l'auxiliaire, & de ce participe qui luy est subjoinct & apposé, comme. l'ay eu. l'avoy eu. l'aye eu, &c. l'ay esté. l'avoy esté. l'avoye esté, &c. L'auxiliaire change seulement és temps & personnes, mais ce participe demeure commun.

L'autre raison est, que bien qu'à part soy, il ait signification passive toutesfois estant joint à l'auxiliaire actif, il constitue des temps actifs, comme. l'ay aimé, tu as aimé. l'ay escrit, tu as escrit. Et joint à l'auxiliaire passif, il fait les verbes passifs, comme nous disions naguères, ainsi. le suis aimé, tu es aimé. l'estoy aymé. le suis escrit, tu es escrit. l'estoy escrit, &c. Tous-jours de mesme par tous les temps nombres & personnes, sauf que cedit participe est obligé à suivre le genre & nombre des noms substantifs qui luy servent de sujet. Comme une Damoiselle dira, le suis aimée. On dira qu'une histoire est écrite, & ainsi des autres. (Maupas 1618 [1607] : 96v°-97r°)

On remarque, premièrement que les formes constituées de l'auxiliaire *être* sont systématiquement attribuées au passif (« Et joint à l'auxiliaire passif, il fait les verbes passifs, ») et deuxièmement, que les temps composés avec *avoir* mentionnés par Maupas (1607) sous l'étiquette de *participe commun* se forment à partir d'un participe

invariable. Cependant, l'auteur revient plus loin sur cette question, mentionnant les cas où les participes accompagnant *avoir* prennent un accord. Dans un emploi de l'auxiliaire *avoir* avec le participe d'un verbe transitif que l'auteur nomme « verbes actifs transitifs en cas accus [accusatif] » il n'y a pas d'accord du participe. Dans ce cas, le constituant participial est attribué à la catégorie du *participe commun*. Dans le deuxième cas, où le participe se place à droite du complément direct, il y a accord. Dans ce cas l'auteur ne parle que de *participe*, confirmant l'exposé fourni au préalable :

Mais estant joint à l'auxiliaire actif pour composer divers temps des verbes, Il y a bien de l'advis à en bien user. Or à mon jugement pour parler correct, il faut observer ces reigles. En parlant par verbes actifs transitifs en cas accus. si le participe commun precede l'accusatif, qui est le substantif sur lequel il agit, il n'est obligé à genre ni à nombre, ains se prononce comme masculin singulier. l'ay enhui appris une belle leçon. un tel m'a dit des nouvelles de nostre país. le compren icy l'impersonnel composé de la syllabe on, & du verbe actif, car il retient mesme construction en toutes choses.

Que si ledit participe vient apres son substantif patient, c'est à dire, sur lequel il s'applique & agit, qui luy est rapporté par l'entremise d'un relatif accus. ou d'un pronom accus. prepositif, lors le meilleur est qu'il y conviène en genre & nombre, autrement le langage seroit fautif & soloccisme, n'en desplaise à qui que ce soit qui se licencie de parler sans cette observation. l'ay receu les livres que i'avois achettez. Vous souviène de cette leçon que vous avez ouië, & à present bien entenduë S'il n'y a substantif expres, il suffit qu'il soit bien sousentendu, comme parlant à une femme. Qui vous a conduite venant icy? Qui vous a advisee d'y venir? un tel m'en a advertie, il m'y a amenee, i'y ay esté bien receuë, on m'y a honorablement traitee. (Maupas 1618 [1607] : 156v°-157v°)

La catégorie du *participe commun* sera plus tard reprise par Irson (1656), qui comme on le verra, reprend un certain nombre d'idées à Maupas (1607). On peut également mettre le choix terminologique en lien avec la catégorie du *participio commune* proposée par Buommattei (1643) qui sera ensuite reprise par Corticelli (1745).

8.2.5.4 Les circonlocutions et périphrases

Tout au long du XVI^e nous avons observé chez les grammairiens du français un recours fréquent à un réseau terminologique associé aux notions de *circonlocution* ou *périphrases* qui permettaient de rendre compte des données de langues particulières du vernaculaire qui ne se laissaient réduire aux catégories de la grammaire latine, notamment des temps composés. On trouve deux cas de l'emploi du terme *périphrase* de la part de Maupas (1718 [1607]) dans le sens où nous l'avons déjà rencontré au XVI^e, c'est-à-dire pour rendre en vernaculaire par

des formes composées certaines formes latines. Ainsi, l'auteur compare les manières de rendre en français les catégories du futur, du gérondif et du supin latin par des périphrases à l'image des temps composés formés de l'auxiliaire actif *avoir*. Pour saisir la référence de l'auteur qui survient au moment de traiter le conditionnel présent qu'il nomme deuxième imparfait de l'optatif, il faut remonter dans le texte :

Les futurs, gerondis & fupins fe peuvent exprimer au modele de ceux de l'auxiliaire actif cy devant mis, comme Futurus, Qui fera. Qui doit eftre. Qui eft pour eftre, ou à eftre. Qui eft pres d'eftre. Qui va eftre. (Maupas 1618 [1607] : 96v°)

Mais le deuxième [imparfait de l'optatif, c'est-à-dire le présent du conditionnel], que ie tire du fut. indicat. porte un sens pres. & futur, voire aucunesfois supplee un futur, notamment en suite des verbes d'opinions, doute, soupçon, pensèe & deliberation, ou formules équivalantes. Nous en avons touché sur le moyen de periphraser les Gerondis & futurs infinitifs Latins. (Maupas 1618 [1607] : 142v°-143 r°)

On trouve le terme *circonlocution* à une seule reprise dans le texte de Maupas (1607). Le passage en question concerne ce que l'auteur nomme le participe présent (*Participe de temps pres.*) et plus particulièrement des cas où la forme participiale est accordée au pluriel. Selon l'auteur, il n'y a pas accord au masculin mais l'accord au pluriel féminin est acceptable. Cependant, dans ces cas d'accord où le participe apparaît dans énoncés avec le verbe être, Maupas (1607) préconise, par *circonlocution*, l'emploi d'une proposition relative à la place de ce qu'il nomme participe présent :

Car aussi bien retenant la nature de pur participe, il ne semble gueres obligé à suivre le genre du substantif, ains semble plus coulant sous forme masculine, comme estant de commun genre, Quant au nombre, il eft meilleur qu'il l'enfuive [...] Bien qu'en pluriel feminin on s'y peut accommoder. Les vertus reiglantes la vie humaine sont bienséantes, & les voluptez corrompantes les bonnes mœurs sont très nuisantes. Toutesfois en ces termes pluriels quand le participe regit un cas apres foy, ie trouveroie bon d'user de circonlocution par le relatif & le verbe fini, les vertus qui reiglent, &c. Et les voluptez qui corrompent. (Maupas 1618 (1607) : 155v°-156r°)

L'emploi du terme *circonlocution* dans ce passage ne cible pas les mêmes phénomènes que nous avons identifiés au XVI^e siècle. Ici, Maupas (1607) ne décrit pas des faits de langues particuliers du vernaculaire mais une expression plus appropriée, c'est-à-dire un meilleur usage de la langue. Cette approche est représentative pour le changement de perspective des grammairiens du XVII^e par rapport à leur langue qui n'est plus systématiquement comparée

au latin. Ainsi, les termes *périphrases* ou *circonlocutions* qui circulent au XVI^e siècle disparaissent des textes de la période classique, à quelques exceptions. Les exceptions concernent des remarques relatives à l'usage. C'est le cas pour le terme circonlocution chez Maupas (1607). On note un emploi analogue de ce terme de la part de A. Oudin (1640) qui reprend d'ailleurs, par exemple, le passage de Maupas (1607) que nous avons décrit plus haut (cf. A. Oudin 1640 : 257). On peut également observer un même type de changement dans l'emploi du terme *périphrase*, puisque A. Oudin (1640), par exemple, y recourt pour décrire deux formes ayant la même signification. Plus précisément, l'auteur décrit les constructions formées à partir d'un infinitif et d'un verbe conjugué. Ainsi, les formes *vous deuez commander* et *vous commandiez* exprimeraient le même sens :

Les infinitifs ont cela de particulier, qu'ils attirent les temps, selon ceux qui les precedent en leur arrangement. Premièrement, si c'est vn present, avec vn verbe de la premiere nature, il faut mettre vn indicatif apres: par exemple, vous pouuez connoistre que cela est, estoit, fut, a esté, auoit esté, et sera: si c'est vn imparfait, il y faut vn imparfait indicatif; vous pouuiez voir que l'affaire estoit ainsi, etc. mais parce que ce n'est que periphraser proprement les verbes, par vne construction de deux, ie laisse le soing au Lecteur de reprendre ce que i'ay dit des natures des verbes: car en effect vous deuez commander et vous commandiez, ont vne mesme force de temps, et ainsi des autres [...] (A. Oudin 1640 : 198-199)

8.2.5.5 Bilan

Pour résumer, on constate que Maupas (1607) fait sensiblement avancer la réflexion relative aux temps verbaux et aux valeurs qu'ils expriment. Il est le premier auteur de notre corpus à traiter la distinction entre le PS et l'IMP non seulement par rapport au critère d'achèvement mais également par rapport à la durée intrinsèque exprimée par les tiroirs. En plus de cela, il fait évoluer la distinction entre le PS et le PC en passant d'un critère référentiel (règle des vingt-quatre heures) à un critère *aspecto-énonciatif* qui met en jeu un intervalle de référence borné ou ouvert à droite. La réflexion de Maupas (1607) a sans doute bénéficié de son approche qui se veut empirique, i.e. orientée par des *observations* sur l'*usage*. Ce qui frappe néanmoins dans ce renouvellement théorique, est le fait que les analyses se fondent sur des idées déjà longtemps en circulation. C'est le cas pour la caractérisation de l'IMP comme présent du passé qui circulait de manière implicite depuis au moins Priscien (VI^e). C'est aussi le cas pour le critère *aspecto-énonciatif* qui permet de distinguer les usages du PS et du PC qui se développent à partir du critère *référentiel* décrit depuis Pillot (1550). Ce critère *aspecto-*

énonciatif sera par la suite repris par une grande partie des grammairiens français de la fin du XVII^e et de la première moitié du XVIII^e siècle (Chifflet 1559 ; Regnier Desmarais 1706 ; Buffier 1709 ; Restaut 1730 ; Girard 1747) avec des degrés de formalisation différents, puis à la suite de la réception des idées françaises, par l'intermédiaire surtout de Restaut (1730) dans d'autres traditions de grammatisation, comme nous le verrons. Enfin, Maupas (1607) fait également des remarques pertinentes quant aux autres valeurs aspectuelles de l'IMP, à savoir les traits d'*habitude/ itératif* et parvient à isoler pour le PC des contextes qui expriment le *parfait d'expérience*. L'auteur tente aussi, à l'instar de Masset (1606), d'intégrer les formes composées du PA et du PSC, établissant un lien avec leurs temps correspondants mais cela ne débouche pas encore sur une opposition entre temps simples et composés. Dans ce qui suit nous nous consacrons aux auteurs après Maupas (1607) jusqu'à la GGR (1660). Nous verrons que les grammairiens reprennent majoritairement Maupas (1607) dans leurs descriptions des tiroirs verbaux.

8.2.6 A. Oudin (1632) à Irson (1662)

Les grammaires qui suivent Maupas (1607) font état d'une filiation. Il s'agit des grammaires de A. Oudin (1632), Irson (1656 ; 1662) et Chifflet (1659). Les auteurs se sont lus et ont en commun d'adopter une approche pédagogique. Ces influences se font sentir dans la description des tiroirs verbaux. A. Oudin (1632), notamment, entreprend le projet d'améliorer la grammaire de Maupas (1607) :

Mon dessein n'estoit que d'augmenter la Grammaire du Sieur Maupas : toutefois y ayant recogneu force antiquailies à reformer, & beaucoup d'erreurs à reprendre, outre une confusion de discours repetez, obscurs, & pedantesques, ie me suis resolu de vous en faire une moderne, fain de purger le monde en mesme temps des ordures que i'ay trouvées autre part, & vous desabuser entierement . Or pour monstrier que ie ne pense nullement à chocquer sa repustation, ie fais gloire d'avoir rencontré avec luy en plusieurs endroits & confesse librement d'en avoir pris le meilleur : ie vous diray pourtant que ie rends mes emprunts bien plus amples & plus nets qu'ils n'estoient auparavant. [...] (A. Oudin 1632 : Aux curieux.)

Dans ce passage, A. Oudin (1632) recourt aux arguments usuels de la rhétorique des discours préfaciers, annonçant une grammaire « moderne » qui a pour objectif de rectifier les erreurs commises par les grammairiens précédant. Dans les faits, la grammaire ne propose pas d'avancées théoriques comparables à ce que l'on trouve chez Maupas (1607). Si on observe la description relative à l'emploi des temps, il apparaît que A. Oudin (1632) ne fait que

reprendre les idées de son prédécesseur en opérant à des réécritures. C'est ce que nous allons voir, d'abord pour l'IMP, ensuite pour la distinction du PS et du PC et finalement pour les temps composés.

8.2.6.1 Descriptions relatives à l'usage de l'IMP

Pour commencer, nous avons noté qu'A. Oudin (1632) reprend les descriptions de l'IMP comme un temps *inachevé* et les traits *itératif* et d'*habitude* :

Pour bien entendre cecy, prenons vn imparfait, qui denote vne chose qui n'est pas encore acheuée, vne durée, vne habitude ou coustume d'une personne, et continuant nostre discours par cet imparfait, il arriuera qu'il nous faudra dire le temps d'une action brefue, qui se marque d'ordinaire par le parfait definy, alors nous ne serons pas obligez de posez tousiours l'imparfait; ce qui se pourra iuger par le discours suiuant; J'estois hier chez Monsieur (voilà la chose en sa durée) et comme ie l'entretenois, il me dit (voilà l'action brefue) qu'il vouloit partir dans peu de iours (où l'on rentre dans la continuation de l'imparfait) ce que ie ne luy conseillay pas (voicy vn autre parfait definy pour le conseil qui est vne action qui passe) tellement donc qu'à cause de cette briefueté, il ne faut pas tousiours vser d'un mesme temps, mais entrer dudit imparfait au definy.

Ce sera donc vne reigle pour l'imparfait de ne s'en servir iamais que pour rapporter la chose en sa durée: v. g. ie disois hier, ie courois hier, etc. vne continuation, lors que i'estois demeurant à Lion, ie beuuois de bon vin; ou bien vne habitude, Cesar auoit accoustumé, Alexandre disoit ordinairement: mais si c'est vne action brefue ou passante, il faut dire, Allant de Paris en Italie, comme nous estions à Lion, nous beusmes, etc Cesar dit vne fois en passant, Alexandre commanda à vn de ses valets, et ainsi des autres. (A. Oudin 1640 [1632] : 185-186)

Les idées de ce passage son clairement reprises à Maupas (1607). Comme ce dernier, A. Oudin (1632) caractérise l'IMP à travers les traits *inachevé*, *duratif* et d'*habitude* et oppose la valeur de ce tiroir à la valeur du PS *parfait definy* qui exprimerait une action « brefue ou passante », opposant ainsi les deux tiroirs également en termes de durée. A. Oudin (1632) opère ici par synthèse et reformulation du texte de Maupas (1607) qui était plus explicite dans sa caractérisation de l'IMP et de l'opposition à la valeur du PS. Nous notons que chez A. Oudin (1632) on perd notamment la caractérisation de l'IMP comme un temps translaté et subjectif. Néanmoins, l'auteur reprend le terme « continuation » qui permet de décrire le trait aspectuel d'une situation dans son déroulement. Irson (1656 ; 1662), reprend également cette caractérisation et décrit l'IMP à travers les traits *inachevé* et *habituel* :

*Le Temps Imparfait marque bien une action passée, mais non pas entièrement achevée, au regard d'une autre action passée, arrivée en suite de la première. Exemple l'écrivois quand Monsieur *** est entré ; le parlais quand ma sœur arriva, &c.*

Son second usage est pour déclarer une action fréquente et ordinaire. Exemple estant à Paris j'allois tous les jours au Palais : Alexandre étant présé de donner le combat, faisoit toujours quelque harangue à ses soldats, &c. (Irson 1656 : 25)

La première partie de la définition de Irson (1656) caractérise, de manière assez courante au XVI^e siècle, le trait *inachevé* dans un emploi associé à un PS qui marque une action achevée. Les exemples du type « l'écrivois quand Monsieur *** est entré » permettent de mettre en évidence la représentation de la phase médiane d'un procès, c'est-à-dire d'un procès en cours de déroulement. Cependant, comme chez A. Oudin (1632) déjà, on perd le caractère translaté et subjectif décrit par Maupas (1607). En plus de cela, Irson (1656) est moins explicite quant à la *durée* exprimée par le tiroir. On retrouve le caractère de la *durée* en plus de l'*inachevé* chez Chifflet (1659) :

Le Preterit Imparfait sert à signifier vne action: comme estant encore en sa durée, et qui tient le sens de la periode en suspens. Pendant que i'estois aux champs, on a volé ma maison. le croyois que vous estiez de mes amis : mais ie vois bien que ie me trompois. (Chifflet 1659 : 86)

Comme Irson (1656) auparavant, le trait *inachevé* (« qui tient le sens de la periode en suspens ») est mis en exergue à travers un exemple l'IMP par rapport à un procès borné, ici au PC (« Pendant que i'estois aux champs, on a volé ma maison. »).

Nous notons qu'à ce stade les auteurs n'établissent, en général, pas de lien entre l'emploi de l'IMP et du PQP. Le seul auteur à le faire est A. Oudin (1540 [1532] : 190-191) qui distingue le PQP du PA et du PSC. Pour cet auteur « le plusque parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, et contient vne extension de temps ». On peut se demander si par « extension de temps » l'auteur entend l'expression d'une durée comme celle qui est décrite pour l'IMP, auquel cas il faudrait interpréter le PQP comme un IMP accompli. Dans tous les cas ce rapprochement entre le l'IMP et le PQP est remarquable pour son caractère assez rare dans les grammaires de l'époque. Ce tiroir est décrit par les autres grammairiens comme exprimant une antériorité par rapport à un autre repère déjà passé et à travers sa contrainte syntaxique parce qu'il s'accompagne de certaines conjonctions ou circonstants. Nous avons relevé une approche analogue dans les grammaires de l'italien à la Renaissance chez Bembo

(1525), Giambullari (1552) et Castelvetro (1563). On retrouvera également ce rapprochement dans les grammaires du français chez Veiras (1681) et certains grammairiens du XVIII^e siècle.

8.2.6.2 Distinction PS vs PC et temps composés

En ce qui concerne le PS et le PC, tous les auteurs traités ici adoptent respectivement les termes *défini* et *indéfini*. Seul Irson (1656) inverse la terminologie avant de revenir à la terminologie usuelle de l'époque dans sa grammaire de 1662.

8.2.6.2.1 Le critère aspecto-énonciatif

8.2.6.2.1.1 Oudin (1632)

Chez A. Oudin (1632), l'opposition entre le PS et le PC en *definy* et *infefiny* s'inscrit dans la lignée de Maupas (1607) et des grammairiens du XVI^e siècle, puisque la distinction se rapporte dans un premier temps à des critères de nature syntaxique, temporel et énonciatif : détermination temporelle, détermination syntaxique et intervalle de référence qui inclut ou exclut le moment d'énonciation. Encore une fois, comme pour l'IMP, A. Oudin (1632) opère à une réécriture de ce qu'on trouve chez Maupas (1607) :

Maupas (1618 [1607] : 137r°-137v°) :	A. Oudin (1640 [1632] :187) :
« Il faut observer que les Definis, inferent tous-jours un temps piéça passé, et si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer. Et à cette cause requièrent une prefixion et prenotation de temps auquel la chose dont on parle soit advenue, et c'est la raison pourquoy ie les appelle <i>Definis</i>. Les indefinis signifient bien un acte du tout fait et passé, mais le temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer. Ou s'il est du tout passé et fini, il n'y a point eu de prefixion au propos, point de nomination de temps. Et c'est pour ce regard que ie les appelle <i>Indefinis</i> ».	« Le definy tesmoigne vne action tout à fait passée, et dont il ne reste rien à paracheuer: l'indefiny a quelque chose de plus recent et quelque reste qui doit suiure: comme, <i>on a ordonné depuis peu de temps</i>, etc. où vous pouuez remarquer vne suite à ce commandement, et l'action fort recente. Quand on ne definit point le temps, et qu'on dit simplement que quelque chose est arriuée, il se faut servir de l'indefiny: par exemple, <i>il y a eu du bruit</i>: mais au contraire, si on definit quelque sorte de temps, on se doit servir du definy, <i>il y eut alors du bruit</i> ». (A. Oudin 1640 [1632] : 187)

Tableau 29 : Opposition des temps définis et indéfinis chez Maupas (1607) et A.Oudin (1632)

On commencera par noter que là où Maupas (1607) décrit des ensembles de tiroirs à travers le pluriel « les Définis » et « Les indefinis », A. Oudin (1632) use du singulier « Le definy » et « l'indefiny », ramenant ainsi la définition aux deux seuls tiroirs du PC et du PS. Cela ne signifie pas pour autant que l'auteur ne reprend pas l'idée des *redoublés* à Maupas (1607). Pour les deux auteurs, le PC *indefiny* s'emploie de manière syntaxiquement autonome et exprime une plus grande proximité au moment d'énonciation et se distingue du PS *definy* « dont il ne reste rien à paracheuer ». Cette formule est moins explicite que la formule de Maupas (1607), pour qui « il n'en reste aucune partie à passer », formule qui implique un intervalle de référence fermé avant le moment d'énonciation. La formule « l'indefiny a quelque chose de plus recent et quelque reste qui doit suivre comme, on a ordonné depuis peu de temps, etc. où vous pouvez remarquer une suite à ce commandement, et l'action fort recente » rappelle la définition de Meigret (1550 : 69-70) selon qui le PC *prétérit parfait* servirait au français pour « parler des choses passées parfaitement et sans suite », i.e. d'utiliser le PC de façon syntaxiquement absolue. Seulement, ici, la définition est renversée, puisque le PC implique une suite. Il s'agit à notre avis plutôt d'une reformulation de la part d'A. Oudin (1632) du critère *énonciatif*, qu'il reprend à Maupas (1607), puisque cette formule implique la référence à un intervalle qui ne soit pas borné à droite. Comme nous le disions déjà pour Maupas (1607), cette caractérisation permet de faire montre de la valeur de *parfait résultatif*, l'état résultant serait alors ce « quelque reste qui doit suivre ». Nous notons par ailleurs que le trait *résultatif* impliqué par la définition de A. Oudin (1632) est parfaitement illustré à travers un exemple qui s'appuie sur le verbe transitionnel *ordonner* (« on a ordonné depuis peu de temps ») qui implique au niveau notionnel un résultat²⁰⁷.

Ensuite, A. Oudin (1632) poursuit avec la distinction énonciative. Pour cela il commence par reprendre le critère référentiel *hodernal*, c'est-à-dire construits avec l'adverbe « aujourd'huy ». L'auteur poursuit par remarquer que l'emploi des tiroirs est lié au type des localisateurs employés. Les localisateurs de type GN à démonstratif déictique s'emploieraient avec le PC *indefiny*, ce qui correspond à une inclusion énonciative dans l'intervalle de référence :

Parlant d'aujourd'huy il faut user de l'indefiny et jamais du definy: v.g. i'ay fait aujourd'huy, i'ay veu aujourd'huy, etc. Si nous parlons d'hier, d'autant hier, ou de l'autre iour, on se sert du definy; comme, hier ie vis monsieur, i'allay

²⁰⁷ Cf. Apothéloz (2016: 208), Luscher & Sthioul (1996).

hier, i'entray l'autre iour, *etc. de mesme dit on*, i'entendis la sepmaine passee, il y a quinze iours que ie trouuay, il y a trois sepmaines que ie vous enuoyay, *etc. mais si on vient à mettre vn pronom demonstratif deuant le temps, alors l'indefiny se pratique; comme*, ceste nuit i'ay dormy, ce matin i'ay veillé, i'ay gagné ceste semaine, i'ay appris ce mois cy, *etc. et ainsi des autres*. (A. Oudin 1640 [1632] : 188)

Comme chez Maupas (1607), la distinction du PS et du PC ne relève pas du degré d'éloignement mais de l'inclusion ou de l'exclusion déictique de l'intervalle de référence. Cette interprétation se confirme dès les lignes suivantes où l'auteur procède à une réécriture des idées de Maupas :

Maupas (1618 [1607] :137v°) :	A. Oudin (1640 [1632] : 188-189) :
« Pour mieux entendre cet usage, il faut considerer que les parties du temps sont. <i>Siécle, an, mois, Semaine, jour</i> , ou equivalans. Parlans donc d'une chose advenuë, ou on limite le temps par l'une de ces parties, ou on ne le limite point. Si on ne quote nul terme, vient l'indefini en usage. Exemple: <i>Le Roy a obtenu victoire de ses ennemis, puis leur a pardonné</i> . Mais si l'on assigne quelque certain terme, lors ou il est du tout passé, sans qu'il en reste aucune portion, et vient en service le Defini ».	« Les parties qui diuisent le temps sont, siecle, an, mois, sepmaine, iour, etc. si nous specifions l'une de ces parties du temps et qu'elle soit tout a fait passée, il se faut seruir du definy: par exemple; <i>le siecle passé il y eut de doctes personnes qui escriurent: on eut bien du vin l'année passée; le mois passé on eut force pluye; la sepmaine passée fut fort belle</i> . Mais si ceste partie de temps est encore en flux il faut vser de l'indefiny: v.g. <i>ce siecle a fourny de grands hommes; cette année a esté fort aduantageuse: ce mois s'est passé bien gaillardement; cette sepmaine a esté fort pluueuse: &c.</i> rapportez icy ce que i'ay desia dit du iour present ».

Tableau 30 : Distinction aspecto-énonciative chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632)

Les formules des deux auteurs sont quasiment identiques et seuls les exemples changent réellement. Les deux auteurs décrivent l'intervalle de référence par la formule « parties du temps ».

8.2.6.2.1.2 Irson (1656, 1662)

Le critère énonciatif pour distinguer les tiroirs est également repris par Irson (1656 ; 1662). Cependant, comme nous l'évoquions plus tôt, le PS est *Indefiny* pour l'auteur en 1656, puisqu'il correspondrait à l'aoriste grec. Cette présentation correspond à ce que disent les grammairiens du XVI^e siècle (notamment Pillot, 1550). Dans sa deuxième grammaire, Irson

(1662) s'accorde avec la présentation du PS comme une *définy* qui circule chez ses contemporains :

Irson (1656 : 25-26) : « Le Temps Parfait Simple (que certains Grammairiens ont appelé Indefiny, par rapport à ce Temps du Verbe des Grecs, qu'ils appellent Aoriste) est celuy qui signifie une action entierement accomplie, & le Temps aussi passé dans lequel cette action a esté faite. Exemple <i>l'année passée, je saluay le Roy; j'écrivais la semaine passée; il y a deux ans que je combatis pour le Roy, &c.</i> Avertissement. Ce Parfait Simple sert à raconter les Histoires, les Récits, & les choses faites & passées depuis longtemps. Il est ordinairement accompagné de quelque Circonstance d'un Temps passe, comme de <i>siecle, an, mois, semaine, & jours</i>, exprimez ou sous-entendu au discours ».	Irson (1662 :25) : « LE PARFAIT SIMPLE ou definy est celuy qui signifie vne chose entierement accomplie, en determinant ou definissant presque toûjours l'espece du temps aussi passée, dans laquelle cette chose a esté faite: exemple, <i>l'année passée</i> je saluay le Roy: j'écriuis <i>la semaine passée, il y a deux ans que</i> je combatis pour le Roy. [...] On se sert de ce temps pour raconter les Histoires et les choses faites, depuis long-temps, dont l'espece qui est déterminée, est ordinairement exprimée dans le discours: exemple, <i>le siecle passé l'on combatit pour la Foy</i>: [...] où l'on remarquera que les especes des temps sont d'ordinaire <i>siecle, an, mois, semaine, jour</i> ».

Tableau 31 : Description du PS chez Irson dans les grammaires de 1656 et 1662

Dans les citations de Irson (1656 ; 1662), plus haut, l'auteur note que le PS est préféré pour les narrations (« Ce Parfait Simple sert à raconter les Histoires, les Récits, & les choses faites & passées depuis longtemps » ; « On se sert de ce temps pour raconter les Histoires et les choses faites, depuis long-temps »). La mention de ce contexte d'emploi du tiroir est également reprise aux auteurs précédents, puisque nous avons vu que Maupas (1618 [1607] : 137v°) y fait mention (« Et pour cette cause les reçits d'histoires, contes de fables, et narrations presuppousees comme de choses antiques, se sont ordinairement par ce preterit cy »).

8.2.6.2.1.3 Chifflet (1659)

Le critère énonciatif encore est repris par Chifflet (1659), mais seulement pour le PS et non pour PC :

LE Preterit Defini n'est jamais employé, quand on parle du mesme jour, ou du mesme mois, ou de la mesme année: ou enfin du mesme temps, qui est encore en course: comme qui diroit; Aujourdhuy matin ie fus bien en peine: Cette année nous eusmes de bons succès. Vn tel langage est inconneu à toute la France. Il falloit dire; Aujourdhuy i'ay esté bien en peine: Cette année nous

auons eu de bons succès. *Mais on dit fort bien.* Hier ie fus bien en peine: l'an passé nous eusmes vne belle recolte etc. *Le Preterit Indefini se peut dire de toute sorte de temps passés.* Hier i'ay bien soupé: et aujourdhuy i'ay mal disné. (Chifflet 1659 : 86)

L'auteur opère une définition négative en décrivant les emplois où on ne pourrait pas employer le PS, i.e. événements qui se réfèrent par rapport à un intervalle ouvert à droite qui comprend le moment d'énonciation. En cela, il se fait l'écho de Maupas (1618 [1607] :137v°) (« Si on ne quote nul terme, vient l'indefini en usage ») et de A. Oudin (1640 [1632] : 188-189) (« Mais si ceste partie de temps est encore en flux il faut vser de l'indefiny »).

Pour le PC *Indefiny*, Chifflet (1659) remarque que ce tiroir pourrait s'employer indifféremment de la quantité de temps passé depuis l'événement exprimé par le verbe, y-compris dans un sens *processif*, comme l'illustre l'exemple construit avec le localisateur « hier » (« *Hier i'ay bien soupé* »). C'est une remarque originale et novatrice. De nombreux auteurs au XVI^e siècle, à commencer par Pillot (1550), notent que le PC peut s'employer de manière *absolue*, c'est-à-dire libre de circonstants, ce qui permet d'opposer ce temps au PS à l'aide des critères *déterminé* vs *indéterminé*. Maupas (1607) propose que l'on puisse employer le PS et le PC indifféremment s'ils ne sont pas accompagnés de localisateurs. Cette idée est reprise également par A. Oudin (1632) :

Maupas (1618 [1607] : 137v°- 183r°) :	A. Oudin (1640 [1632] : 188-189) :
« Que si nous usons des formules qui signifient bien un temps passé, mais ne contiennent aucun mot appartenant audites parties divisantes le temps. Il sera souvent indifferant duquel nous usions defini ou indefini, comme. <i>Au commencement que ie m'appliquay, ou que ie me suis appliqué à composer cet œuvre. Moy estant dernièrement à Paris ie vi le Roy, ou i ay veu le Roy. Revenant d'Italie ie passay, ou ie suis passé par Lion</i> ».	« Et si nous nous seruons des formules qui ne diuisent point le temps, il est indifferent; par exemple, <i>au commencement que ie me suis mis à faire</i> , ou bien, <i>que ie me mis</i> , etc. de mesme avec ces autres, <i>allant, reuenant, auparauant, il y a longtemps, iamaïs</i> , v.g. <i>ie ne vous ay iamaïs veu: ie ne vous vis iamaïs. Il y a longtemps que ie vous ay veu: il y a longtemps que ie vous vis en vn lieu</i> , etc. ».

Tableau 32 : Emploi du PS et du PC de manière absolue, chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632)

Il est intéressant qu'A. Oudin (1632) illustre les contextes où l'on pourrait employer indifféremment le PS et le PC à partir de circonstants tels « iamaïs » et « longtemps », c'est-à-dire un quantifieur de fréquence et un localisateur qui situe le procès dans un passé plus ou

moins lointain et indéterminé, c'est-à-dire des contextes expérientiels. D'ailleurs, nous avons noté que Maupas (1607) décrit un emploi préférentiel de ce type de circonstants avec le PC. Comme le montre Apothéloz (2016), le PS s'emploie effectivement, en français classique, avec des circonstants de type « jamais » dans des contextes expérientiels et plus rarement dans des contextes narratifs.

8.2.6.2.2 Le parfait d'expérience

En lien avec ce que nous venons d'écrire ci-dessus, nous avons noté que A. Oudin (1632) reprend à Maupas (1607) la description originale qui regroupe les emplois de *parfait d'expérience* :

Maupas (1618 [1607] : 137v°- 138r°) : « ainsi. <i>Iadis, Auparavant. Il y a longtemps, Oncques, Iamais.</i> Et aussi quand nous limitons quelque chose par les parties de nostre aage. <i>En ma jeunesse, Durant mon enfance, Moy estant aagé de vingt ans, l'ay fait, l'ay dit, l'ay escrit.</i> Bien qu'il y ait peu d'interest ».	A. Oudin (1640 [1632] : 188-189) : « En phrase negative on ne se peut seruir que de l'indefiny, lors qu'on y met le temps, et sans le specifier aussi: <i>Il y a quinze iours que ie ne vous ay veu</i>, ce qu'on ne peut dire par le definy. La seule exception de ceste remarque est au mot de <i>iamais</i>, que i'ay mis en la reigle precedente. Le mesme indefiny se met avec ces formules, <i>au temps passé, quelquefois, et autrefois; Au temps passé on a tousiours voulu, quelquefois on a creu, autre fois on a conneu</i>, etc. ».

Tableau 33 : Emploi du PC dans des contextes de parfait d'expérience chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632)

En reprenant ce passage, A. Oudin (1632) semble confirmer un emploi du PC avec un certain type de circonstants (« quelquefois », « autrefois », « toujours ») qui expriment une absence de localisation précise et pour lesquels, si on en croit la remarque qui précède (« Et si nous nous seruons des formules qui ne diuisent point le temps, il est indifferent [...] »), on aurait pu s'attendre à un emploi indifférent du PS et PC. Comme le montre cependant la comparaison entre les auteurs, la liste des circonstants cités par A. Oudin (1632) et les contextes mentionnés sont moins nombreux et explicites que chez Maupas (1607) auparavant, dont la liste des circonstants est plus large et élargit les contextes aux époques vécues par le sujet énonciateur (« quand nous limitons quelque chose par les parties de nostre aage »), ce qui renforce l'identification d'un ensemble de contextes qui se rapportent au *parfait d'expérience*. Cet emploi n'est cependant plus mentionné chez les auteurs suivants.

8.2.6.2.3 Remarques contrastives

Nous terminons nos observations relatives aux définitions du PS et PC par la remarque contrastive de Chifflet (1659), selon laquelle les locuteurs espagnols emploieraient le PS pour les contextes *hoderniaux* :

Les Espagnols, qui apprennent nostre langue, abusent facilement du Preterit Defini: parce qu'en leur langue on le peut fort bien employer, en parlant du mesme jour auquel a esté fait ce que l'on raconte. Car ils disent; Yo comi esta mañana en casa de mi amigo. le disnay, ce matin chez vn de mes amis.
(Chifflet 1659 : 87)

La nature de cette remarque n'est pas surprenante, puisque la grammaire de Chifflet (1659) se veut pédagogique. On trouve souvent des observations contrastives dans ce type de grammaires, comme on l'a vu avec la description de l'IMP et du PS par Maupas (1607). Nous avons encore mentionné ce type de remarque dans la grammaire espagnole de A. Oudin (1597) :

le vous advise icy en passant, que les Espagnols ne sont pas si exactes observateurs de ces deux preterits que les François, car bien souvent ils usent du defini au lieu de l'indefini, exemple : Quien dixo esso ? qui a dis cela ? yo vi esta mañana al señor N. l'ay veuce matin le seigneur N. [...] (A. Oudin 1597 : 55)

Ces observations font référence à une différence d'usage du PS en français et en espagnol quant au critère référentiel *hodernal*, qui ne serait pas suivi de manière aussi stricte en espagnol.

8.2.6.2.4 Organisation des temps composés

Nous terminons cette partie relative aux tiroirs verbaux avec quelques remarques concernant les temps composés. Comme nous l'avons vu plus haut, Maupas (1607) reprend à Masset (1606) l'idée de temps *redoublés*. C'est-à-dire qu'il prend en compte également le PA et le PSC et forme deux ensembles de tiroirs : les *definis* et les *indefinis*. Le PA *defini* et le PSC *indefiny* fonctionnent sur le même mode que leurs temps correspondants. On se souvient qu'auparavant, Meigret (1550 : 77) avait également retenu le PA et le PSC qu'il considérerait avec le PQP et le PS comme des temps *indéterminés* sur la base du *critère syntaxique/anaphorique*. Ensuite, Ramus (1572) distingue deux ensembles de tiroirs, avec l'ensemble des *oristes* d'un côté, qui comprend le PS et le PA, et l'ensemble des *aoristes* de l'autre, qui comprend le PC et le PSC pour des raisons qui ne sont pas très évidentes, mais on peut

supposer que le grammairien fonde ces ensembles sur la proximité formelle. C'est ce critère que retient Masset (1606), selon qui l'emploi du PA et le PSC dépend de l'emploi, respectivement du PS et du PC. L'idée des *redoublés* est uniquement reprise par A. Oudin (1632) et non par Irson (1656 ; 1662). A. Oudin (1632) reprend l'attribution du PA comme un *definy* et du PSC comme un *indefiny*, n'entrant pas dans les détails des critères qui fonderaient ces ensembles, remarquant uniquement que ces tiroirs s'emploieraient avec certains types d'adverbes et de circonstants :

Les preterits redoublez qu'on met apres les aduerbes, quand, lors que, apres que, depuis que, si tost que, soudain que, incontinent que, & autres semblables, gardent les mesmes reigles des precedents, selon que le sens definy ou indefiny le porte: par exemple, quand il eut osté, quand il eut este, si tost qu'il eut fait. Et pour l'indefiny, quand il a eu disné, lors qu'il a eu acheué, etc. (A. Oudin 1640 [1632] : 190)

Comme il ressort des exemples, ces tiroirs s'emploient pour exprimer l'antériorité, au même titre que le PQP, ce qui force les grammairiens à chercher les différences entre ces temps autre part ou à les passer sous silence. Nous avons vu que la différence que tente d'établir Masset (1606) entre le PA et le PSC, sur fond de critère syntaxique, n'est pas convaincante. Le même auteur passe sous silence la définition du PQP. A. Oudin (1632) cependant a senti qu'en plus de l'antériorité, le sens du PQP établissait un lien avec l'auxiliaire à l'IMP. C'est ce qui motive l'auteur à proposer une distinction entre les *redoublés* et le PQP :

La difference entre le plusqueparfait et le redoublé.

Tous deux peuuent inferer vn but et fin d'action, mais le plusque parfait emprunte les imparfaits auxiliaires pour sa composition, et contient vne extension de temps, sans insinuation de l'instant auquel l'action s'est finie; et le redoublé emprunte l'aide du preterit parfait, et insinue, que l'action s'est finie et accomplie à l'instant que l'autre est survenuë et non pas auparavant. Exemple pour le premier, i'auois disné lors que vous estes arriue; icy l'instant n'est point denoté. Et pour le second, i'ay eu acheué si tost que vous auez paru; cette façon de parler monstre l'acheuement, lors que la personne s'est présentée. (A. Oudin 1640 [1632] : 190-191)

La définition caractérise le PQP comme un temps achevé dans le passé mais qui, à travers l'auxiliaire à l'IMP, exprime également une durée, une action en cours de déroulement, ce qui confère la formule « contient vne extension de temps, sans insinuation de l'instant auquel l'action s'est finie ». L'« extension de temps » se réfère à la valeur de l'IMP qui dans la grammaire grecque porte le terme d'« extensif », ce que rappelle en outre Maupas (1618

[1607] : 135v°-137r°) qui évoque, le « sens extensif, et comme continuatif » du tiroir. Il s'agit de la première définition du PQP comme d'un imparfait achevé dans une grammaire française. On trouve une description analogue dans la grammaire italienne de Giambullari (1552) :

Od egli finalmente dimostra la cosa non solamente finita: ma trapassata di gran lunga; come io aveva amato; tu avevi scritto. Dove la unione del pendente, aveva, co 'l participio amato, scuopre la continovazione di quel lungo trapassamento, già finito. (Giambullari 1552 : 76)

L'analogie entre ces caractérisations est frappante. Non seulement ces auteurs établissent le lien entre l'IMP et le PQP, mais ils sont aussi les seuls jusque-là à décrire le trait de l'IMP à travers les termes *continuation* et *continovazione*. On rappellera que l'idée de Giambullari (1552) ne fait qu'annoncer le système original mis en place par Castelvetro (1563), qui met en lien tous les temps simples avec leurs temps composés correspondants. Dans ce système, le PQP reçoit le terme *Passato imperfetto*, s'opposant ainsi à l'IMP *imperfetto*.

8.3 Conclusion

Dans cette partie, nous avons traité les grammaires françaises du XVII^e siècle jusqu'à la date de 1660 qui correspond à la parution de la Grammaire générale et raisonnée (1660) qui, comme nous le montrons dans le chapitre suivant, marque par son approche programmatique une rupture dans le développement grammaticographique. De plus, les grammaires traitées dans cette partie affichent une certaine homogénéité du fait de leur approche pédagogique. Enfin, nous avons montré qu'il existe une circulation d'idées relativement dense entre les auteurs. De nombreuses descriptions proposées par Maupas (1607) sont reprises par A. Oudin (1632) et par les autres auteurs de cette série.

Pour commencer, nous remarquons que les auteurs de cette série poursuivent la stratégie de catégorisation initiée par les grammairiens du français à la Renaissance. Tous les auteurs catégorisent le PC et retiennent au minimum six tiroirs verbaux pour l'indicatif. A. Oudin (1632) élargit le système de tiroirs en rajoutant le PA (*Parfait troisieme*). Masset (1606) et Maupas (1607) ajoutent deux catégories pour le PA et le PSC. Pour le premier auteur, ce sont respectivement un *aoriste compose* et un *parfait, tres-parfait* et pour le second auteur un *Redoublé Défini* et un *Redoublé Indéfini*. Ces étiquettes nous livrent déjà un indice de l'approche des auteurs. A. Oudin (1606) et Masset (1606) prolongent le classement dichotomique du modèle de la grammaire latine alors que Maupas (1619 [1607]) généralise à d'autres tiroirs les catégories de défini et d'indéfini à l'origine conçues pour le PS et le PC. De

manière générale, nous avons observé dans les grammaires de cette série une dissociation plus marquée de la grammaire latine dans la description du vernaculaire. Premièrement, les grammaires sont toutes rédigées en français. Deuxièmement, les auteurs cessent généralement de faire appel aux notions de périphrase et de circonlocution pour décrire les faits de langues propres au vernaculaire. Les auteurs de cette période, particulièrement Maupas (1607), font sensiblement avancer la réflexion concernant les valeurs attribuées aux tiroirs verbaux. Nous nous sommes focalisés sur les traits énonciatifs et aspectuels. Dans ce qui suit, nous donnons un bref aperçu des options proposées en commençant par les caractérisations de l'IMP opposé au PS. Nous enchaînons avec l'opposition du PS au PC. Nous terminons avec le traitement des temps composés.

À la différence des grammairiens du XVI^e siècle de la Renaissance, les auteurs de cette série ne s'en tiennent pas à la reprise de la définition priscienne de l'IMP et identifient d'autres traits. Il faut tout d'abord mentionner l'opposition du tiroir au PS de la part de Maupas (1618 [1607] : 135r°-135v°) en termes de durée. Ce qui est intéressant, c'est que l'auteur justifie ces remarques par la nécessité d'éclairer les apprenants et les étrangers qui auraient de grandes difficultés pour distinguer ces tiroirs. C'est là une approche qui revient dans les textes examinés dans cette série. L'IMP est ainsi décrit en termes de durée de l'action dans son déroulement (« l'imparfait s'attache à une duree et flux de temps estendu en l'acte qui se faisoit lors dont on parle ») et le PS comme une situation présentée de manière globale (« il concerne la fin, perfection et final accomplissement de la chose un coup faite »). Dans ses définitions, l'auteur met en avant le caractère construit et non réel de l'image verbale. Cela est confirmé par la suite du raisonnement qui décrit l'IMP comme une translation de l'actualité de l'énonciateur dans le passé au moment où la situation a lieu. Il s'agit d'une des premières descriptions de ce tiroir comme d'un temps translaté. On trouve une analyse de ce type chez le grammairien du grec Maxime Planude au XVIII^e siècle et comme nous l'avons vu chez Barros (1540) qui, à partir d'une reformulation de la définition de Priscien (VI^e siècle) décrit déjà, de manière implicite, le trait translaté de l'IMP. En plus de ces caractéristiques, Maupas (1607) identifie également les traits *d'itération* et *d'habitude* de l'IMP, plus tard repris par A. Oudin (1632) et Irson (1656). Il s'agit d'un des nombreux emprunts partiels de ces auteurs à Maupas (1607). Ce dernier emploie également le trait de *continuité* appliqué à l'IMP pour décrire la périphrase *aller + participe présent*. Le terme fait notamment écho à la *continovazione*

employée par Giambullari (1552) pour décrire l'IMP toscan. Le terme est également repris plus tard par A. Oudin (1632).

En ce qui concerne la distinction du PS et du PC, nous notons pour commencer que la terminologie pour désigner ces tiroirs est relativement homogène pendant cette période. Tous les auteurs à l'exception de Masset (1606) distinguent un PS défini et un PC indéfini. Dans sa première grammaire, Irson (1656) propose une terminologie inversée avant de revenir à la distribution des étiquettes la plus représentée en 1662. En cela, l'auteur suit sans doute le modèle de la Grammaire générale et raisonnée (1660) parue entre-temps et où on trouve la même distribution des étiquettes :

		PS	PC
Masset (1606 : 2)		<i>aoriste simple</i>	<i>parfait</i>
Maupas (1618 [1607] : 102v°-103r°)		<i>Parfait défini/ 1. Preterit parf. simple</i>	<i>Parfait indéfini/ 2. Parfait composé</i>
Oudin (1632 : 187)		<i>Parfait definy/ Parfaict simple</i>	<i>Parfait indefiny/ Parfaict composé</i>
Irson	(1656 : 23-26)	<i>Parfait Simple ou Indefiny</i>	<i>Parfait Composé ou Definy</i>
	(1662 : 25-26)	<i>Parfait simple ou défini</i>	<i>Parfait compose ou indéfini</i>
Chifflet (1659 : 65)		<i>Prétérit parfait, simple, défini</i>	<i>Preterit indéfini</i>

Tableau 34 : Termes pour désigner le PS et le PC de Masset (1606) à Irson (1662)

Chez Masset (1606), les définitions du PS et du PC reprennent les critères syntaxique et hodernal des grammaires du XVI^e siècle. Ensuite, Maupas (1607) est le premier à mobiliser le critère aspecto-énonciatif pour distinguer les deux tiroirs en mettant en jeu un intervalle qui comprend (PC) ou exclut le moment d'énonciation (PS). Il s'agit d'une extension du critère référentiel. Comme pour les définitions du PS et de l'IMP auparavant, ces caractérisations relèvent d'une construction de l'image verbale. Cette description du PC permet de décrire le trait résultatif du tiroir parce qu'elle prend en compte la phase qui suit l'achèvement de la situation. Ces caractérisations sont reprises par les auteurs suivants dont A. Oudin. La reformulation de ce dernier de la définition du PS (« vne action tout à fait passée, et dont il ne reste rien à paracheuer ») est déjà très proche de ce qu'on trouvera plus tard chez Restaut (1745 [1730] : 204-205) (« une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien ») et qui sera reprise dans des grammaires d'autres langues romanes (Antonini 1746, San Pedro 1769,

Rueda-León 1797, Fonseca 1799). Nous avons vu que Maupas (1607) identifie également assez précisément des emplois du PC comme parfait d'expérience. On retrouve encore une reprise de la description de cet emploi chez A. Oudin (1632).

En ce qui concerne la description des temps composés de manière plus générale, nous avons déjà mentionné le fait que Masset (1606) et Maupas (1618) prennent en compte également le PA et le PSC. Pour Masset (1606), le PA et le PSC recevraient les mêmes critères que respectivement le PS et le PC. L'association de deux couples de formes n'est pas nouvelle. Ramus (1572) déjà distingue dans les tiroirs du passé les *oristes* (PS et PA) et les *aoristes* (PC et PSC). Cette idée de généralisation des critères du PS et PC à leurs temps correspondants se trouve également chez Maupas (1618) chez qui le PA et le PSC sont des redoublés auxquels l'auteur généralise le critère aspecto-énonciatif. Cette solution permet d'intégrer le PSC et de différencier le PA et le PQP. La distinction de ces deux derniers tiroirs posait un problème à partir du moment où ils étaient décrits uniquement à partir de critères référentiels, puisqu'ils désignent tous les deux une antériorité dans le passé. A. Oudin (1640) apporte une autre solution à ce problème en décrivant le PQP comme un imparfait accompli. Enfin, nous pouvons noter que par rapport à la question de la nature des temps composés tous les auteurs emploient désormais la catégorie *auxiliaire* pour les verbes *avoir* et *être* qui s'est donc entièrement acclimatée. Nous avons également vu que Maupas (1618) crée, à partir du *participe commun*, une sous-classe pour le prétérit des temps composés. À l'instar des recatégorisations que nous avons déjà rencontrées, l'auteur met l'accent sur la coalescence du participe avec *avoir* et sur l'invariabilité de la forme. L'option de créer une sous-classe au sein de la catégorie du participe est une stratégie très fréquente dans notre corpus. Un peu plus tard, Irson (1656) classe les mêmes formes dans le *participe commun actif*.

9 Grammaires françaises de Port-Royal (1660) à Açard (1760)

Nous opérons dans notre travail à un découpage temporel à l'intérieur de la tradition française à partir de la date de 1660, c'est-à-dire la parution de la *Grammaire générale et raisonnée* (GGR) de Port-Royal. Nous procédons à ce découpage, comme nous le montrons plus loin, en raison de l'approche programmatique quelque peu novatrice des auteurs de la GGR (1660), qui se manifeste notamment à l'intérieur du chapitre consacré au temps verbal.

9.1 La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660)

9.1.1 Introduction

La GGR (1660) occupe une place particulière dans le panorama de l'histoire des idées linguistiques. Tout d'abord, elle fait l'objet d'une fortune éditoriale importante, puisque la grammaire a suscité un grand intérêt du public et les grammaires suivantes s'en réclameront constamment. On voit ainsi apparaître des éditions commentées et des traductions dans de nombreuses autres langues (anglais, italien, russe, polonais etc.). Elle sera publiée jusqu'au XIX^e siècle. Ensuite, on accorde à la GGR le statut de *texte fondateur* en raison des réceptions qu'elle a suscitées à des époques différentes. Il y a d'abord la réception des *Idéologues*²⁰⁸ qui voient dans la GGR une des étapes fondamentales et fondatrices de la *grammaire philosophique* qui vit son apogée à la fin du XVIII^e siècle avec Court de Gébelin (1775) et Condillac (1775). Il y a ensuite la réception des linguistes français du début du XX^e siècle, dont Ferdinand Brunot (1908), qui rejettent les principes de la GGR dans l'objectif d'un meilleur enseignement du français. Enfin, il y a la réception que font Chomsky (1966, *Cartesian linguistics*) et Foucault (1966, *Les mots et les choses*) de la GGR et des débats qui ont suivi cette réception dans les années 70 (Colombat et al. 2010 : 16-25)²⁰⁹. On retiendra également les conséquences qu'ont eues ces débats dans le champ de l'histoire des idées linguistiques qui a résulté en une remise en question du statut de la GGR, considérée comme la manifestation d'une *révolution épistémologique*, puisque très rapidement des auteurs tels A. Joly (1977) ont montré ce que la GGR doit à l'influence de grammairiens médiévaux tels Sanctius, Scoppius ou Linacre. Les Messieurs de Port-Royal ont entre autres retenu de ces auteurs la promotion de figures de styles comme *l'ellipse*, permettant de ramener des

²⁰⁸ Il s'agit de « grammairiens philosophes inspirés par des grammaires générales publiées aux XVII^e et XVIII^e siècles, qui s'impliquent dans un certain nombre d'institutions scientifiques et pédagogiques mises en place par le gouvernement révolutionnaire à partir de l'an III ».

²⁰⁹ Voir Dominicy (1992 : 424-441), Colombat et al. (2010 : 19-25).

exceptions à des règles plus générales (Chevalier 1994 : 48-49). Dans ce sens, la *GGR* se situe dans la continuité d'idées plus anciennes. Néanmoins, la *GGR* instaure en même temps une rupture par rapport à la tradition grammaticale à travers son projet de grammaire rationnelle qui donne lieu à un nouveau programme scientifique distinguant grammaires générales et particulières. Ainsi, la grammaire générale est un instrument qui permet de ramener tout phénomène linguistique à un système élémentaire et consistant (Chevalier 1994 : 57-59). La réalisation de ce système dans diverses langues est ensuite décrite dans les grammaires particulières. La *GGR* s'élabore dans le contexte éditorial de la parution à Port-Royal des *Méthodes*, ouvrages pédagogiques d'apprentissage de langues particulières, dont la *Nouvelle Méthode pour apprendre [...] la langue latine* (1644) (NML) et plus tard, entre autres, en ce qui concerne les langues romanes, la *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole* (1660) (NME) et la *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne* (1660) (NMI). De cette manière, la *GGR* est conçue comme une introduction à des grammaires d'autres langues.

On peut énumérer un certain nombre de conditions contextuelles et historiques qui ont favorisé la rédaction de la *GGR* (1660). On retiendra d'abord que la *GGR* (1660) répond à la confrontation de la diversité que l'on constate à la Renaissance qui voit un accroissement considérable de publications de grammaires de langues vernaculaires européennes, mais également de langues *exotiques*, rapportées à travers les *grandes découvertes* à partir du XV^e siècle. Ensuite, cette grammaire est rendue possible par les progrès continuels réalisés dans le domaine des descriptions des langues depuis la Renaissance. Enfin, la *GGR* s'élabore dans le contexte du milieu janséniste de Port-Royal qui rassemble des spécialistes de champs scientifiques différents. Ainsi, la grammaire apparaît dans un contexte éditorial particulier qui rassemble plusieurs textes et plusieurs auteurs d'horizons différents. Nous avons déjà mentionné plus haut les diverses *Méthodes* auxquelles la *GGR* sert d'introduction. Il faut encore citer *La Logique, ou l'art de penser* (1662) de Pierre Nicole et Antoine Arnauld, ce dernier étant considéré par ses pairs comme l'un des philosophes les plus éminents de son époque. La *GGR* (1660) est indissociable du projet de la *Logique*, ce qui est déjà perceptible dans le titre *Grammaire generale et raisonnée, contenant les fondemens de l'art de parler, expliquez d'une manière claire & naturelle, les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales differences qui s'y rencontrent, et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue François*e où l'accent est mis sur les termes *fondemens* et *raisons*. C'est dans des

conceptions cartésiennes, de dualité entre corps et pensée que réside l'approche théorique novatrice et fondamentale des Messieurs appliqués à la description du langage et des langues, selon laquelle le fondement du langage est l'activité de pensée. Dans ce sens, la parole serait une représentation linguistique de la pensée. Cette approche correspond à un cognitivisme avant la lettre.

9.1.2 Caractéristiques du verbe

Le chapitre consacré au temps s'inscrit dans l'approche générale du projet de la *GGR* et de la tentative novatrice de réduire le système temporel à quelques principes fondamentaux. Tout d'abord, il faut noter que le temps verbal, de même que d'autres accidents du verbe ne sont pas présentés. L'analyse du verbe est liée à la théorie syntaxique de la *proposition* que développent les Messieurs qui se fonde sur une analyse du mode d'articulation entre les mots et les idées. D'après cette conception, il faudrait réduire toutes les expressions langagières à un mécanisme élémentaire de la signification. Ce mécanisme se réalise pour les Messieurs à trois niveaux opératoires : *concevoir*, *juger* et *raisonner*. La *conception* concerne le regard intellectuel sur une chose, le *jugement* l'acte d'affirmer d'une chose ce qu'elle est ou ce qu'elle n'est pas. L'exemple donné est celui de la *terre* dont on peut affirmer qu'elle est *ronde*. Le *jugement* est l'opération d'associer dans une *proposition* le sujet *terre* et l'attribut *ronde* à l'aide du verbe substantif *être*. On obtient ainsi, à travers les trois opérations, la *proposition* « la terre est ronde ». D'après les Messieurs, toutes les expressions langagières sont réductibles à cette proposition de base formée à l'aide du verbe *être* :

C'est pourquoy on ne peut bien comprendre les diverses sortes de significations, qui sont enfermées dans les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans nos pensées, puisque les mots n'ont esté inventez que pour les faire connoistre.

Tous les Philosophes enseignent qu'il y a trois operations de nostre esprit: CONCEVOIR, IVGER, RAISONNER.

CONCEVOIR, n'est autre chose qu'un simple regard de nostre esprit sur les choses, soit d'une maniere purement intellectuelle; comme quand je connois l'estre, la durée, la pensée, Dieu: soit avec des images corporelles, comme quand je m'imagine un quarré, un rond, un chien, un cheval.

IVGER, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons, est telle, ou n'est pas telle. Comme lors qu'ayant conceu ce que c'est que la terre, & ce que c'est que rondeur, j'affirme de la terre qu'elle est ronde.

RAISONNER, est se servir de deux jugemens pour en faire un troisième.

Comme lors qu'ayant jugé que toute vertu est loüable, & que la patience est vne vertu, j'en conclus que la patience est loüable.

[...]

Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis; la terre est ronde, s'appelle PROPOSITION; & ainsi toute proposition enferme necessairement deux termes: l'un appellé sujet, qui est ce dont on affirme, comme terre; & l'autre appellé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme ronde: & de plus la liaison entre ces deux termes, est. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 27-29)

D'après ce que nous pouvons lire tout au long de la *GGR* (1660), la caractéristique première du verbe est donc de permettre l'opération de l'*affirmation*. Le *temps* et les autres accidents viennent uniquement s'ajouter à l'*affirmation* comme des significations secondaires, comme on le voit dans le « Chapitre XV » consacré au temps verbal :

Vne autre chose que nous avons dit avoir esté jointe à l'affirmation du Verbe, est la signification du temps. Car l'affirmation se pouvant faire selon les divers temps, puis que l'on peut assurer d'une chose qu'elle est, ou qu'elle a esté, ou qu'elle sera, de là est venu qu'on a encore donné d'autres inflexions au Verbe, pour signifier ces temps divers.

Il n'y a que trois temps simples ; le Present, comme amo, j'aime; le Passé, comme amavi, j'ay aimé; & le Futur, comme amabo, j'aimeray. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 108)

Dans ce passage, le terme *temps* est employé dans des acceptions différentes, parfois aussi de manière ambiguë, et pose la question relative à la conception de la nature du temps. La première occurrence renvoie au temps naturel et la quatrième (« Il n'y a que trois temps simples ») au temps linguistique, exemplifiées par les formes conjuguées du verbe *aimer*. La deuxième occurrence (« Car l'affirmation se pouvant faire selon les divers temps ») est ambiguë, puisque les auteurs poursuivent avec une démonstration qui s'appuie sur le verbe *être* conjugué sous trois formes différentes (« puis que l'on peut assurer d'une chose qu'elle est, ou qu'elle a esté, ou qu'elle sera »). La présentation ambiguë sous-entend un statut identique entre les données du temps naturel et du temps linguistique (Fournier 2013a : 31-32). Cette approche s'oppose à celle d'auteurs antérieurs tels Maupas (1607), dont l'analyse de certains tiroirs verbaux met en jeu des critères aspecto-énonciatifs. Comme nous le montrons par la suite, l'approche chronologique des Messieurs rejette une telle conception.

9.1.3 Présentation des temps verbaux : analyse référentielle

9.1.3.1 *Modèle à deux critères*

Le noyau de théorisation qui sert à définir les tiroirs verbaux dans la *GGR* (1660) se résume à un modèle qui prend en compte deux critères, le moment d'énonciation (t_0) et le moment qui représente le temps où a eu lieu le procès exprimé par le verbe. Ces moments sont conceptualisés comme des points sur une droite géométrique qui représente le temps naturel. Les différentes combinaisons de ces deux critères permettent d'identifier une série de « Temps, considerez simplement ». Il s'agit du *présent*, du PS (*preterit indéfiny* ou *aoriste*), du PC (*prétérit définy*) et du *futur*. Ainsi, le présent marque la simultanéité entre T_0 et le moment de l'événement. Le PS et le PC expriment l'antériorité par rapport à T_0 alors que le futur exprime la postériorité par rapport à T_0 . Pour la distinction entre le PS (*preterit indéfiny* ou *aoriste*) et le PC (*prétérit définy*), les auteurs reprennent des idées en circulation depuis le milieu du XVI^e siècle en France, ce qui se manifeste déjà à travers le choix terminologique, puisqu'il y a débat dans les grammaires précédentes sur les critères qui justifient le choix des termes *défini/déterminé* ou *indéfini/indéterminé*.

Les définitions du PS et PC de la part des Messieurs sont très proches des descriptions de Pillot (1550) ou d'H. Estienne (1569) pour qui la détermination relève du critère référentiel hodernal vs prehodernal :

Mais parce que dans le passé, on peut marquer que la chose ne vient que d'estre faite, ou indéfiniment qu'elle a esté faite: De là il est arrivé que dans la plupart des Langues vulgaires, il y a deux sortes de preterit; l'un qui marque la chose précisément faite, & que pour cela on nomme définy, comme j'ay écrit, j'ay dit, j'ay fait, j'ay disné; & l'autre qui la marque indéterminément faite, & que pour cela on nomme indéfiny, ou aoriste; comme j'écrivis, je fis, j'allay, je disnay, &c. Ce qui ne se dit proprement que d'un temps qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons. Car on dit bien par exemple; j'écrivis hier, mais non pas, j'écrivis ce matin, ni j'écrivis cette nuit; au lieu dequoy il faut dire, j'ay écrit ce matin, j'ay écrit cette nuit, &c. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 108-109)

Les Messieurs instituent à travers le critère hodernal, un repère référentiel dans le passé qui permet à travers une quantification du temps de distinguer le PS du PC. À ce titre, ils ajoutent une remarque contrastive sur le fonctionnement des tiroirs équivalents en espagnol et en italien :

Nostre Langue est si exacte dans la propriété des expressions, qu'elle ne souffre aucune exception en cecy, quoy que les Espagnols & les Italiens confondent quelquefois ces deux preterits, les prenant l'un pour l'autre.
(Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 109)

Nous avons rencontré ce type de remarque contrastive à plusieurs reprises dans notre corpus. C. Oudin (1597) fait déjà une remarque semblable relative à l'emploi du PS et du PC en français par rapport à l'espagnol. L'ouvrage de C. Oudin (1597) constitue une grammaire espagnole écrite en français, dans ce que nous avons appelé le *foyer français*, c'est-à-dire que cette réflexion découle d'un environnement où les données sont naturellement confrontées. Pour la GGR (1660), la situation est similaire, puisque l'ouvrage se destine comme une introduction aux *Méthodes* qui sont des ouvrages pédagogiques d'apprentissage notamment de l'espagnol et de l'italien. Dans les *Méthodes* espagnole et italienne de Lancelot, on retrouve les descriptions contrastives relatives au PS et au PC :

Les Espagnols ont deux preterits, comme les italiens, & comme nous, l'un forme par circonlocution du verbe auxiliaire & du participe ; comme , hé amado, j'ay aimé l'autre tiré du verbe mesme ; comme, amé, j'aimay ; & celuy-cy s'appelle indefiny, parce qu'il a une signification plus vague & moins bornée dans le passe.

Mais ils se servent quelquefois de ce dernier au lieu de l'autre ; ce qui ne seroit pas permis en nostre langue ; comme, yo vi esta mañana al Senor N. j'ay veu ce matin Monsieur un tel. Car nous ne pouvons pas dire, je vis ce matin : estant nécessaire qu'il y ait tousiours au moins un jour d'intervalle pour se servir de ce preterit indefiny en françois. (Lancelot, NME 1660 : 75)

Le preterit indefiny se prend quelquefois en parlant du jour mesme où nous sommes : Viddi sta mane, j'ay veu ce matin. Mais cela est rare, mesme dans l'Italien : l'usage ordinaire de ce temps dans cette langue comme dans la nostre, estant de marquer l'éloignement au mois d'un jour. (Lancelot, NMI 1660 : 86)

Les Messieurs décrivent dans ce passage un flottement de l'usage des formes du PC et du PS par les locuteurs de l'espagnol et de l'italien par rapport à l'usage du français qui respecterait plus strictement le critère *hodernal*. Il ne faut pas comprendre ce critère comme une règle d'orientation normative. La confrontation avec d'autres langues permet au contraire de soutenir la thèse, pour les Messieurs, que ce critère *hodernal* relève de la généralité qui ne se trouve actualisé que dans certaines langues particulières. L'interprétation du critère *hodernal* comme un critère général est confirmée par la description des temps du futur où l'on pourrait opérer, selon les auteurs, au même type de distinction que pour le PS et le PC :

Le futur peut aussi recevoir les mesmes differences. Car on peut avoir envie de marquer vne chose qui doit arriver bientost. Ainsi nous voyons que les Grecs ont leur paulopost futur ὀλίγον μέλλων qui marque que la chose se va faire, ou qu'on la doit presque tenir comme faite, comme ποιήσομαι, je m'en vas faire, voilà qui est fait. Et l'on peut aussi marquer vne chose, comme devant arriver simplement; comme ποιήσω, je feray; amabo, j'aimeray.

Voilà pour ce qui est des Temps, considerez simplement dans leur nature de present, de preterit, & de futur. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 109)

Encore une fois, comme pour la distinction entre le PC et le PS, les Messieurs s'appuient sur une autre langue, en l'occurrence sur le grec qui possède deux futurs, pour soutenir la thèse d'un système général qui conçoit le temps naturel comme une ligne géométrique à partir de laquelle on peut situer les temps de manière topologique, à partir de deux critères qui sont le temps de l'événement et le moment d'énonciation. Pour décrire les temps restants, à savoir l'IMP, le PQP et le FA, les auteurs intègrent dans leur système de repérage un critère supplémentaire.

9.1.3.2 Ajout d'un critère de repérage supplémentaire : les « temps composez dans le sens »

Dans le but d'intégrer dans le schéma géométrique les temps verbaux pour lesquels deux critères ne suffisent pas, les Messieurs font appel à un troisième critère, un point de comparaison. Ils appellent ces temps les « temps composez dans le sens » :

Mais parce qu'on a voulu aussi marquer chacun de ces temps, avec rapport à vn autre, par vn seul mot: de là est venu qu'on a encore inventé d'autres inflexions dans les verbes qu'on peut appeller des temps composez dans le sens & l'on en peut remarquer aussi trois. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 109-110)

Les Messieurs identifient trois tiroirs qui se construisent à partir de ce critère de comparaison : l'IMP, le PQP et le FA. Chaque temps met en jeu un double repérage à partir des trois critères : le moment de l'événement, le moment d'énonciation et le critère de comparaison. Pour l'IMP et le PQP, le moment de l'événement est antérieur à T_0 . Pour l'IMP, le deuxième repérage prévoit que le moment de l'événement et le repère de comparaison soient simultanés, alors que pour le PQP, le moment de l'événement est antérieur au critère de comparaison. Pour le FA, le moment de l'événement est postérieur à T_0 mais antérieur au critère de comparaison.

Les définitions du PQP et du FA ne sont pas nouvelles mais on peut faire quelques remarques sur le statut historique de la définition de l'IMP que les auteurs décrivent à travers l'opération

d'un double repérage, premièrement d'antériorité et deuxièmement de simultanéité dans le passé. Ainsi, pour les auteurs, l'IMP exprimerait un présent dans le passé :

Le premier est, celui qui marque le passé avec rapport au présent, & on l'a nommé preterit imparfait, parce qu'il ne marque pas la chose simplement & proprement comme faite, mais comme imparfaite & presente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je dis, cùm intravit, cœnabam, je soupois lors qu'il est entré; l'action de souper est bien passée au regard du temps auquel je parle; mais je la marque comme presente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 110)

Il ne s'agit pas de la première mention d'une description grammaticale de l'IMP comme un présent dans le passé, mettant en jeu un double repérage. La définition de l'*imperfectum* de la part de Priscien (« en appelant prétérit imparfait le temps dans lequel une chose a commencé à être faite, et n'est pas toutefois encore achevée²¹⁰ ») dessine en creux un double repérage. Néanmoins, on doit la première mention explicite de l'IMP dans ces termes au grammairien du grec Maxime Planude, au XIII^e siècle (Lallot 1985 : 74-76). Ensuite, dans notre corpus, nous avons rencontré ce type de repère translaté chez Barros (1540) et dans la description aspecto-énonciative de Maupas (1618 [1607] : 135v°-136r°) qui met en jeu une interprétation subjective et qui implique le point de vue de l'énonciateur, puisqu'à travers l'IMP, le point de vue actuel, présent, du locuteur serait translaté dans le passé.

On a pu poser la question du statut historique à accorder au double repérage développé dans *GGR* (1660), à savoir ce que la description doit aux théories plus anciennes et si Planude (XIII^e) et Maupas (1607) peuvent être considérés comme des *précurseurs*. Bien que les descriptions aient pu être influencées par les idées plus anciennes, force est de constater que le modèle géométrique qui met en jeu un double repérage à partir de points sur une droite qui représente le temps naturel se différencie des modèles antérieurs. On pense bien sûr à la description aspecto-énonciative de Maupas (1607) mais aussi aux réflexions augustinienes sur le temps²¹¹ dont avaient connaissance les auteurs de la *GGR* (1660). Dans ce sens, la

²¹⁰ *Institutiones grammaticae*, livre VIII, Grammatici latini, 405. 8-14 et 406. 1-6 (Traduction de B. Colombat dans Fournier 2013 : 14).

²¹¹ Dans les *Confessions*, Augustin, pour qui l'expérience du temps a lieu uniquement dans l'esprit, présente une approche psychologique du temps : « À proprement parler, on ne saurait dire qu'il y a trois temps, le passé, le présent, et le futur : mais peut-être on pourrait dire avec vérité, qu'il y a trois temps, le présent des choses passées, le présent des choses présentes, et le présent des choses futures. Car je trouve dans l'esprit ces trois choses que je ne trouve nulle part ailleurs, un souvenir présent des choses passées, une attention présente des choses présentes, et une attente présente des choses futures. Si c'est ainsi qu'on l'entend, je vois trois temps, et

définition novatrice de ce temps semble s'inscrire dans le projet d'ensemble des Messieurs guidé par le réalisme et le rationalisme d'origine cartésienne (Fournier 2013a : 38-40).

La généralité du système prévoit un temps corrélatif de l'IMP pour le futur, c'est-à-dire un présent du futur qui n'est cependant pas réalisé en français. Pour étayer ce propos, les Messieurs renvoient à l'existence d'un temps de ce type pour le grec :

On auroit pû de mesme adjouster encore vn quatrième temps composé, sçavoir celui qui eust marqué l'avenir avec rapport au present; pour faire autant de futurs composez, que de preterits composez. Et peut-estre que le deuxième futur des Grecs marquoit cela dans son origine; d'où vient mesme qu'il conserve presque toujours la figurative du present. Neanmoins dans l'usage on l'a confondu avec le premier. Et en Latin mesme on se sert pour cela du futur simple; cùm coenabo, intrabis, vous entrerez quand je souperay: par où je marque mon souper comme futur en soy; mais comme present à l'égard de vostre entrée. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 110)

9.1.3.3 Autres formes composées

Le système des temps des Messieurs qui se fonde sur des critères relevant de la généralité permet donc de décrire six temps verbaux pour le français. Cependant, plus loin dans la grammaire, au moment de décrire les formes qui peuvent être formées à l'aide de l'auxiliaire *avoir*²¹², les auteurs mentionnent d'autres tiroirs verbaux sans rentrer dans le détail des opérations combinatoires. Il s'agit du PA et du PSC qui sont mis en lien avec le PS et le PC. Ainsi, le PA est associé au PS et décrit comme un *indéfini*, alors que le PSC est associé au PC et est décrit comme un *défini*. Dans ce cas encore, comme pour la caractérisation du PS et du PC, les Messieurs s'inscrivent dans la tradition française, puisque nombre de grammairiens depuis Meigret (1550) et jusqu'à Oudin (1632) ont signalé l'existence de temps *redoublés* (cf. Maupas 1618 [1607] : I02v°- f. I03r°) et leur parenté avec le PS et le PC. Comme chez Oudin (1532), la valeur du PA et du PSC n'est pas explicitée par les Messieurs, i.e. rien n'est dit du repérage qui les détermine, ce qui peut surprendre dans le cadre du projet de la grammaire générale. Sans doute, les auteurs assignent-ils ces formes à des productions de langues particulières dont le degré de généralité est moindre que celui des tiroirs décrits dans le chapitre temps (Fournier 2013a : 37-38).

je confesse qu'il y en a trois. (Traduction des *Confessions* Augustin 1659, XI, 20). Il s'agit de la 7e édition d'une traduction par Arnauld d'Andilly et revue par Antoine Arnauld. Elle est citée dans Fournier (2013a : 39).

²¹² Chapitre XXII « Des Verbes Auxiliaires des Langues vulgaires » (1676 : 139).

9.1.3.4 Les temps composés : la catégorisation du PTC

À l'instar de ce que nous avons observé chez certains auteurs auparavant, tels Nebrija (1492), Meigret (1550) ou Ramus (1562-1572), la réflexion des Messieurs à l'égard des temps composés et de la catégorie du participe donne lieu à une réflexion sur le statut du PTC. Ces formes posent problème, parce que les temps composés n'existent pas en latin et que les catégories du participe de la grammaire latine, soit ne partagent pas les caractéristiques avec les participes des temps composés, ce qui est le cas du participe passif latin qui possède les traits *passif* et *variable*, soit partagent certaines caractéristiques, par exemple le fait d'appartenir à la voix active et d'être invariable, ce qui est le cas du gérondif. Les Messieurs attribuent ainsi l'étiquette de *participe* aux formes participiales qui prennent un accord, qu'ils distinguent des formes invariables, dont les PTC qu'ils conçoivent comme des *gérondifs*. Cette opposition prend place dans une distinction plus large relative à la catégorisation des formes participiales en fonction des caractéristiques sous-jacentes. Plus précisément, cette analyse se produit à partir de l'examen des formes latines et reçoit ensuite un caractère généralisable à d'autres langues. L'analyse débute par une distinction du *nom verbal* à l'égard du *participe* sur la base du critère du régime, c'est-à-dire d'un critère syntaxique. Si la forme participiale possède le régime du verbe, elle est un *participe*, alors que si elle a le régime du nom, elle est considérée comme un *nom verbal* :

Ce qu'il y a de propre au participe des verbes actifs, c'est qu'il signifie l'action du verbe, comme elle est dans le verbe, c'est à dire, dans le cours de l'action mesme: au lieu que les noms verbaux, qui signifient aussi des actions, les signifient plutôt dans l'habitude que non pas dans l'acte. D'où vient que les participes ont le mesme regime que le verbe, amans Deum [aimant Dieu] ; au lieu que les noms verbaux n'ont le regime que des noms, amator Dei [amant de Dieu]. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 131-132)

Plus loin, dans le chapitre concernant l'auxiliaire *avoir* (*Des Verbes Auxiliaires des Langues vulgaires*), les auteurs procèdent ensuite à une distinction entre ce qu'ils nomment *gérondif* et les *noms verbaux*. Pour ces derniers, comme on l'a vu plus haut, la forme participiale prend le régime du nom, ce qui n'est pas le cas de la catégorie du *gérondif* que décrivent les Messieurs. En plus de ce premier critère de distinction, les *gérondifs* sont décrits comme étant invariables :

Tous ces verbes de nostre Langue ont deux participes; l'un en ant, & l'autre en é, i, u, selon les diverses conjugaisons, sans parler des irreguliers, aimant, aimé; écrivant, écry; rendant, rendu.

Or on peut considerer deux choses dans les participes: l'une d'estre vrais noms adjectifs, susceptibles de genres, de nombres, & de cas; l'autre d'avoir, quand ils sont actifs, le mesme regime que le verbe; amans virtutem. Quand la premiere condition manque, on appelle les participes gerondifs, comme amandum est virtutem: Quand la seconde manque, on dit alors que les participes actifs sont plustost des noms verbaux que des participes [...]
(Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 141-142)

La mobilisation de ces deux critères met en jeu un système tripartite des formes participiales. Premièrement, la distinction entre le *nom verbal* possédant le régime du nom d'un côté et le *participe* et le *gerondif* de l'autre possédant le régime du verbe. Deuxièmement, l'opposition entre le *participe* variable et le *gerondif* invariable. Comme on peut le voir dans l'extrait ci-dessus, les catégories sont généralisables. De plus, elles ne s'appliquent pas à une forme mais à différentes formes qui réalisent les traits sous-jacents. Ainsi, la catégorie du *gerondif* comprend les formes participiales se terminant en *-é* et en *-ant*. Dans la suite du discours, les Messieurs ajoutent des critères qui concernent premièrement la distinction des gerondifs en *-é* et *-ant* et deuxièmement, l'opposition entre les cas d'emploi du participe en *-é* avec accord et sans accord. Les formes en *-ant* et en *-é*, on s'en souvient, sont classées dans la même catégorie, parce qu'elles possèdent le même régime, sont actives et invariables. Cependant, les formes en *-ant* exprimeraient le temps présent et les formes en *-é* le temps passé. Il s'agit pour le PTC d'une caractérisation que nous trouvons à plusieurs reprises, notamment chez Meigret (1559) auparavant. Ensuite, les deux formes se distingueraient du point de vue syntaxique, puisque la forme en *-ant* s'emploierait de manière autonome alors que la forme en *-é* serait dépendante de son fonctionnement avec l'auxiliaire :

Or je croy qu'on doit dire la mesme chose de l'autre participe, aimé; sçavoir que quand il regit le cas du verbe, il est Gerondif, & incapable de divers genres, & de divers nombres, & qu'alors il est actif, & ne differe du participe ou plutôt du Gerondif en ant, qu'en deux choses: L'une en ce que le Gerondif en ant est du present, & le gerondif en e, i, u, du passé: l'autre, en ce que le gerondif en ant, subsiste tout seul, ou plutôt en sous-entendant la particule en, au lieu que l'autre est toujours accompagné du verbe auxiliaire, avoir, ou de celui d'estre qui tient sa place en quelques rencontres comme nous dirons plus bas. l'ay aimé Dieu, &c. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 141-142)

Enfin, un dernier critère permet aux Messieurs d'expliquer les cas d'emploi du participe en *-é* avec accord et sans accord. Il s'agit du régime, c'est-à-dire d'un critère syntaxique qui est lié à l'ordre des mots dans l'énoncé. Le gerondif en *-é* exprimerait le régime, ce qui ne serait pas le cas du participe passif, ni des participes en *-é* qui prennent un accord. C'est ce que les

Messieurs montrent dans des exemples du type *la chasse qu'il a AIMÉE* où le verbe aimer ne régit pas un autre mot, se trouvant à la fin de l'énoncé. En conséquence, son emploi serait celui du participe passif, se trouvant également à la fin de l'énoncé et ne régissant pas un autre mot non plus :

Mais ce dernier participe [en -é], outre cet usage d'estre Gerondif actif, en a vn autre, qui est d'estre participe passif, & alors il a les deux genres & les deux nombres selon lesquels il s'accorde avec le substantif, & n'a point de regime. Et c'est selon cet usage qu'il fait tous les temps passifs avec le verbe estre, il est aimé, elle est aimée, ils sont aimez, elles sont aimées.

Ainsi pour resoudre la difficulté proposée, je dis que dans ces façons de parler, j'ay aimé la chasse, j'ay aimé les livres, j'ay aimé les sciences, la raison pourquoy on ne dit point; j'ay aimée la chasse, j'ay aimez les livres; c'est qu'alors le mot aimé ayant le regime du verbe, est gerondif, & n'a point de genre ny de nombre.

Mais dans ces autres façons de parler, la chasse qu'il a AIMÉE; les ennemis qu'il a VAINCVS, ou il a deffait les ennemis, il les a VAINCVS, les mots aimé, vaincu, ne sont pas considerez alors comme gouvernant quelque chose: mais comme estant regis eux-mesmes par le verbe avoir; comme qui diroit, quam habeo amatam, quos habeo victos: & c'est pourquoy estant pris alors pour des participes passifs qui ont des genres & des nombres, il les faut accorder en genre & en nombre avec les noms substantifs, ou les pronoms auxquels ils se rapportent. (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 143-144)

La procédure de recatégorisation à laquelle les Messieurs soumettent le PTC s'inscrit dans l'approche de la grammaire générale qui résulte d'une analyse à partir du latin et des catégories latines héritées. Les auteurs attribuent ainsi le PTC à la catégorie latine du *gerondif* parce qu'ils identifient des traits communs et ainsi généralisables à toutes les langues. On retrouve d'ailleurs la distinction entre participes et gerondifs dans les Méthodes (*NME*, *NMI*, 1660) de Lancelot mais l'analyse des critères sous-jacents n'est développée que dans la *GGR*.

9.1.3.5 Bilan

Dans ce qui a précédé, nous nous sommes efforcés de montrer que pour le chapitre consacré au temps, les auteurs de la *GGR* (1660) s'appuient sur un certain nombre d'idées antérieures. Cependant, en s'appuyant sur des idées réalistes et rationnelles issues du cartésianisme, les Messieurs mettent en place un système novateur qui met en jeu des opérations combinatoires qui permettent de calculer, à partir de deux ou trois critères, la valeur des principaux tiroirs verbaux retenus. Ces critères sont conçus comme des points sur une ligne géométrique. En conséquence, on perd à travers cette approche une interprétation aspecto-énonciative des

tiroirs verbaux, telle qu'elle avait été développée par Maupas (1607) auparavant. Nous avons mentionné dès le début le succès éditorial énorme que connaît la *GGR* (1660). Tous les auteurs suivants ont lu la *GGR* et un nombre important d'entre eux s'inscrivent dans le courant de la grammaire générale. Nous allons par la suite questionner notre corpus sur des questions relatives à notre domaine objet. Nous allons comparer comment les auteurs suivants de la tradition française, aux XVII^e et XVIII^e siècles, traitent les valeurs associées à l'imparfait, puis au PS et au PC. Enfin, nous nous consacrons au traitement des temps composés.

9.1.4 Grammaires après Port-Royal (1660)

Dans ce qui suit, nous allons examiner les grammaires publiées après la parution de la *GGR* (1660) et jusqu'au milieu du XVIII^e siècle où apparaissent ce que Fournier (2013a : 87) nomme les *grands modèles* qui reprennent le programme scientifique de la *Grammaire générale et raisonnée* et proposent un traitement général du temps. Il s'agit des modèles de Harris (1751) et de Beauzée (1767) que nous traiterons dans la prochaine partie, de même que la réception de ces modèles chez les grammairiens du français de la fin du XVIII^e siècle. Nous traiterons donc dans cette partie les grammaires suivantes :

- Veiras d'Allais (1681)
- Dangeau (1694-1722)
- Regnier-Desmarais (1705)
- Buffier (1709)
- Vallange (1719)
- Du Marsais (1729-1756)
- Restaut (1730)
- Vallart (1744)
- Girard (1747)
- Sauvage de Villaire (1749)
- Wailly (1754)
- Du Marsais (1729-1754)
- Açard (1760)

9.1.4.1 Temps verbaux retenus

Comme pour les chapitres précédents, nous commençons par un aperçu du nombre de temps retenus par les grammairiens. Le tableau ci-dessous montre que le nombre de tiroirs retenus augmente par rapport à la période précédente, puisque Veiras d'Allais (1681) et Regnier-Desmarais (1705) en retiennent désormais huit, Buffier (1709) et Restaut (1730) dix, et Vallart (1744) onze. Les auteurs de cette période retiennent systématiquement les temps composés

tels que le PSC et le PA. Certains auteurs attribuent les formes en -rais dans le mode de l'indicatif.

Auteurs	Nombre de tiroirs	
Veiras d'Allais (1681)	8	2 (futurs) + 1 (présent) + 5 (passés)
Dangeau (1694-1722)	5	2 + 1 + 2
Regnier-Desmarais (1705)	8	2 + 1 + 5
Buffier (1709)	10	2 + 1 + 5 + 2 (formes en -rais)
Vallange (1719)		Organisation des temps originale à trois niveaux selon des critères syntaxiques : <i>temps conditionnels, temps relatifs, temps absolus</i> .
Restaut (1745 [1730])	10 11	1730 : 2 (futurs)+ 1 (présent) + 5 (passés) + 2 (formes en -rais) 1745 : 2 + 1 + 6 + 2
Vallart (1744)	11	2 (futurs) + 1 (présent) + 6 (passés) + 2 (formes en -rais)
Sauvage de Villaire (1749)	11	4 (futurs dont deux formes en -rais) + 1 (présent) + 3 (parfaits) + 1 (imparfait) + 1 (plus-que-parfait)
Girard (1747)	10	2 (futurs) + 2 (présents) + 2 (aoristes) + 2 (prétérits)
Wailly (1754)	10	2 (futurs) + 2 (présents) + 4 (parfaits) + 2 (formes en -rais)
Açard (1760)	5	1 + 1 + 3

Tableau 35 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens du français entre 1681 et 1749

9.2 Veiras d'Allais (1681)

Le titre de la grammaire de Denis Veiras d'Allais (*Grammaire méthodique, contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires de la langue française dans un ordre clair et naturel* [...]) annonce la reprise d'idées de la GGR (1660). Dans les faits, l'auteur s'écarte des principes généraux énoncés par les Messieurs pour se concentrer uniquement sur les faits de langue propres au français. Cela est particulièrement le cas pour le chapitre consacré au temps verbal où l'auteur décrit un certain nombre de caractéristiques en lien avec l'aspectualité et la durée intrinsèque des événements représentés.

9.2.1 Temps simples et temps composés

L'auteur organise les tiroirs verbaux en une série de quatre temps simples à laquelle s'ajoute une série de quatre temps composés. D'après Veiras (1681), le système verbal français subirait un double héritage, latin pour les formes simples et allemand pour les formes composées. La présentation de l'auteur prend la forme d'une évaluation des théories du temps antérieures

dont il condamne la dépendance trop forte au cadre théorique latin qui aurait dissimulé au regard des descripteurs « la constitution & le genie particulier de notre Langue » :

Quand on commença de faire des Grammaires Françaises, on ne donna d'abord que cinq tems à ce Mode: en quoi l'on suivit l'exemple de la Langue Latine, qui n'en a pas davantage: & cela se fit sans considerer que la notre en a beaucoup plus. Ensuite on y en ajouta un autre, qu'on a depuis appelé le tems défini, qui est fort frequent & fort remarquable dans notre Langue: & depuis ce tems-là quelques Grammairiens y ont ajouté un tems composé. Mais tout cela s'est fait avec peu de clarté, & les Grammairiens n'ont guere bien compris quelle estoit en cela la constitution & le genie particulier de notre Langue, ni de quelle maniere on devoit regler le nombre & l'ordre des Modes & des Tems. Si on eut bien considéré que le François derive de la Langue Latine principalement, & en partie de la Langue Allemande; on auroit trouvé, que dans la conjugaison des Verbes & dans la formation des Tems, il les imite toutes deux; que dans tous les Modes il y a un certain nombre de Temps simples, qui se forment à l'exemple des Latins; & qu'il y a d'autres Tems composez des Verbes auxiliaires, qu'on a imité des Allemans. (Veiras d'Allais 1681 : 193-194)

En prenant en compte les temps composés, le système verbal de Veiras (1681) se présente de la manière suivante :

Temps simples		Temps composés	
futur	je porterai	futur composé	j'aurai porté
présent	je porte	1 ^{er} composé	j'ai porté
imparfait	je portais	2 nd composé	j'avais porté
défini	je portai	défini composé	j'eus porté

Tableau 36 : Temps de l'indicatif chez Veiras d'Allais (1681 : 192-224), dans Fournier (2013a : 43)

La terminologie s'inscrit partiellement dans la tradition et dans la nouveauté à travers la série des temps composés. L'organisation des tiroirs repose sur le critère formel, puisque chaque temps simple reçoit un temps composé correspondant. Autrement que dans la *GGR* (1660) où les temps sont décrits dans un système de repérage généralisé, le système des temps décrit par Veiras (1681) se rapporte uniquement à la langue française. Il s'agit néanmoins d'un développement considérable. Nous avons vu que le critère formel servait jusque-là principalement à distinguer le PS et le PC. À cela vient s'ajouter la précision de l'auteur que le sens des formes composées exprimerait des « tems & des actions déjà passées ». Ce sens découlerait du procédé de composition de l'*auxiliaire* auquel s'ajoute le *participe passé* :

Les Verbes auxiliaires, entant qu'auxiliaires, ne signifient rien ; mais etant joints avec un Participe Passif, ils servent à exprimer des tems & des actions déjà passées. (Veiras d'Allais 1681 : 201)

En attribuant à l'ensemble des temps composés le trait passé, Veiras (1681) décrit de manière implicite le trait aspectuel *parfait* de ces formes. C'est là encore une fois un fait considérable, puisque jusque-là, les auteurs n'étaient pas parvenus premièrement à traiter les temps composés de façon unitaire et, deuxièmement, à identifier un trait commun propre à ces mêmes temps.

9.2.2 Les temps du passé

Dans ce qui suit, nous nous intéressons plus particulièrement aux définitions des tiroirs du passé, à savoir de l'IMP, de la distinction du PS et du PC et des temps composés (FA / PQP / PA / PSC).

9.2.2.1 L'imparfait

En suivant la tradition, l'imparfait est le premier tiroir du passé à recevoir une définition. L'auteur définit ce tiroir sur le modèle de ce que l'on trouve déjà chez Priscien (VI^e) et dans de nombreuses grammaires de notre corpus, notamment Maupas (1607), à savoir comme la représentation d'un événement commencé mais pas achevé :

Le second Tems simple est nommé imparfait, parce qu'il signifie une action commencée, mais qui n'a pas esté achevée.

Exemp. le parlois de votre affaire à votre Avocat, quand votre partie est venu m'interrompre. C'est-à-dire, j'etois occupé à parler de votre affaire.
(Veiras d'Allais 1681 : 194-195)

Dans cette définition, le verbe conjugué dans l'exemple « je parlois » est glosé par le type de procès d'état « j'etois occupé à parler », faisant ressortir que la valeur décrite est celle de la durée, sans borne finale. Là encore, l'auteur s'écarte de la GGR (1660) qui prévoyait un double repérage à partir de trois critères ponctuels.

9.2.2.2 Le PS (défini) et le PC

À la suite de l'IMP, Veiras (1681) décrit d'abord le PS en reprenant différents critères de la tradition, notamment le débat sur les critères qui permettent de lui attribuer l'étiquette de *défini / déterminé*. La définition du PS met en jeu deux critères de nature différente. Il y a d'abord la reprise à la tradition du critère *anaphorique*. Ensuite, l'auteur reprend également

la caractérisation aspecto-énonciative mise en jeu par Maupas (1607) pour distinguer les *Definis* et les *Indefinis*, c'est-à-dire dans un premier temps le PS et le PC :

Le troisième Tems simple est appelé défini, parce qu'il sert à marquer un tems précis & déterminé, qui signifie une unité d'action accompagnée de quelque circonstance particuliere. Ex. JE PARLAI hier à Monsieur vostre pere, & je lui RACONTAI toute mon aventure. Après cela NOUS PARLÂMES de vous, & NOUS CONCLÛMES qu'il estoit necessaire de vous établir chez le Roi. On peut voir par ces exemples, que ce Tems signifie une action parfaite & déjà passée, & qu'elle est déterminée par l'Adverbe de tems hier. (Veiras d'Allais 1681 : 198-199)

Comme chez Maupas (1607), le critère de détermination renvoie d'abord à la caractéristique *anaphorique*, puisque le PS nécessiterait une corrélation du verbe avec d'autres circonstants de temps. Veiras (1681) ne s'arrête pas là et précise que la corrélation verbo-adverbale concerne les adverbes tels *hier*, marquant ainsi une valeur *processuelle* et *prémoderniale*. Il ne s'agit pas d'un critère calendaire, comme la *règle des vingt-quatre heures*, mais d'un critère aspecto-énonciatif dans le sens où on le trouve déjà chez Maupas (1607). Veiras (1681) donne une définition du PS qui conçoit la représentation d'un intervalle, dont le moment d'énonciation est exclu (« on ne s'en sert jamais pour exprimer les actions qui ont été faites dans le jour auquel on parle »). Veiras (1681) ne fait ici que reprendre les idées énoncées en premier par Maupas (1607) et reprises par Irson (1662). On note que l'auteur reprend également à Maupas (1607) la caractérisation *globale* et *achevée* du PS qu'il décrit comme « une unité d'action » et « une action parfaite », là où Maupas (1618 [1607] : 135r°-135v°) parle d'un « coup faite » qui s'oppose à la durée de l'IMP. Enfin, Veiras (1681) reprend aux auteurs évoqués la remarque sur l'emploi privilégié du PS dans les textes narratifs :

Comme on se sert beaucoup de ce tems défini dans les narrations, quelques-uns l'ont appelé narratif ou historique, parce qu'il regne dans le recit des choses passées: mais on ne s'en sert jamais pour exprimer les actions qui ont été faites dans le jour auquel on parle. (Veiras d'Allais 1681 : 198-199)

Après la remarque relative à la composition des formes composées, selon laquelle l'association de l'auxiliaire et d'un *Participe Passif* produirait un sens passé (citation plus haut), l'auteur s'applique à décrire les temps composés en commençant par le PC (*Preterit parfait*, *Preterit composé*). Comme chez Maupas (1607), la caractérisation du PC s'opère en opposition au PS par rapport à l'intervalle de référence construit qui, pour le PC, comprend le jour dans « jour present & dans lequel on parle » :

Le premier Tems composé, qu'on appelle ordinairement Preterit parfait, sert à exprimer une action faite dans le jour present & dans lequel on parle.

Exemp. J'ai donné ce matin vostre letre à Madame. Nous avons dîné aujourd'hui ensemble votre frere & moi. Je sais que cette aprèsdînée vous avez parlé de moi, &c.

Toutes les actions parfaites du jour même dans lequel on parle, s'enoncent par ce premier Tems composé, qu'on pourroit aussi appeller Preterit composé.

On s'en sert aussi pour marquer une action passée sans determiner aucun jour ou autre tems precis. Ex. J'ai vu le Roi plus de cent fois en ma vie. Je n'ai jamais esté à Paris. Les Romains ont surpassé toutes les Nations du monde par la gloire de leurs actions. Cette année a esté remarquable par plusieurs grands evenemens. Je me suis bien porté, tout cet esté. (Veiras d'Allais 1681 : 202-203)

Ce passage définit le PC comme la représentation d'un événement *achevé* dans le passé à l'instar du PS, puisque l'auteur reprend la formule « actions parfaites ». Le trait *achevé* renvoie chez l'auteur la durée intrinsèque de l'événement arrivé à son terme. La description de l'intervalle de référence est réduite au critère hodernial qui n'est plus seulement un critère calendaire comme dans la *GGR* (1660). La distinction entre le PS et le PC à partir de la construction d'un intervalle de référence est intéressante parce qu'elle se présente comme un syncrétisme des théories antérieures qui combine la construction d'un intervalle de référence et le critère référentiel du jour en cours au moment d'énonciation, i.e. la *règle des vingt-quatre heures*. On perd la conception d'intervalles plus larges comprenant le moment d'énonciation, dans le sens où l'avait imaginé Maupas (1607). À la première caractérisation du PC s'ajoute, dans cette définition, un autre trait servant à « marquer une action passée sans determiner aucun jour ou autre tems precis » et qui relève d'un autre contexte d'emploi, ce qui est souligné par la manière dont l'auteur introduit cet emploi (« On s'en sert aussi »). C'est dans ce sens que le PC peut être interprété comme un temps *indéfini* par rapport au sens *défini* du PS. La série d'exemples fournis par l'auteur pour cet autre type d'emploi relève cependant d'emplois différents de ceux identifiés par Maupas (1607) auparavant. Les deux premiers exemples (« *J'ai vu le Roi plus de cent fois en ma vie. Je n'ai jamais esté à Paris.* ») mettent en jeu à travers « plus de cent fois en vie » et « jamais » des *quantificateurs de fréquence* typiques pour l'emploi du *parfait d'expérience*. Maupas (1618 [1607] : 137v°- 138r°) avait déjà fait le rapprochement privilégié du PC avec ce type d'emplois (« *ainsi. Iadis, Auparavant. Il y a longtemps, Oncques, Iamais. Au temps passé, Quelquefois, Autrefois, Pièça,* semblent mieux avec l'indéfini »). Cette intuition est ici confirmée par Veiras (1681). Les deux

derniers exemples sont à leur tour construits à partir d'un GN à démonstratif déictique (« *Cette année a été remarquable par plusieurs grands evenemens. le me suis bien porté, tout cet été* »). Ces types d'emplois sont interprétés chez Maupas (1607) comme des événements qui sont représentés à l'intérieur d'un intervalle sécant. On constate donc dans la description une certaine fidélité de Veiras (1681) aux idées de Maupas (1607) et Irson (1662), mais qui donne lieu à des réinterprétations des définitions. On retiendra que Veiras (1681), en reprenant les idées des grammaires antérieures, définit le PS en opposition, premièrement à la durée exprimée par l'IMP et, deuxièmement, par rapport au PC sur la base des critères de l'intervalle de référence et de l'autonomie syntaxique.

9.2.2.3 Temps composés (FA / PQP / PA / PSC)

À la suite du PC, l'auteur décrit dans l'ordre le PQP, le PA et le FA. Veiras (1681) fait mention du PSC mais ne lui attribue pas de place dans son système temporel et livre uniquement des exemples d'emploi sans dire un mot des valeurs de ce temps. Le PQP (*Plus que parfait*), le PA et le FA sont définis sur la base de critères différents. Veiras (1681) s'inscrit dans la tradition, puisqu'il décrit une parenté entre les formes *définies* [PS et PA] et *indéfinies* [PC et PQP]. Ainsi, le PQP exprime de l'antériorité par rapport à un procès passé mais le temps n'est pas précisé par une autre marque temporelle :

Le second Composé, qu'on appelle ordinairement Plus que parfait, sert à marquer une action qui a precedé le tems auquel on parle, sans determiner un tems precis. Exemp. l'avès pris de bonnes mesures avant que de m'engager dans cette affaire. Nous avons déjà reçu cette nouvelle, avant que le Public la sût. Aviez-vous jamais ouï parler de cet homme, avant que nous vous l'ussions fait voir! (Veiras d'Allais 1681 : 204-205)

Le PA (« défini-composé »), *déterminé*, exprime la même valeur référentielle que le PQP (un temps antérieur à un repère passé) mais est précisé par une marque temporelle :

Le troisième Tems composé, qu'on peut proprement appeller defini-composé, parce qu'il retient beaucoup de la nature du defini-simple, sert aussi à marquer une action precedente, mais d'une maniere precise & determinée. Ex. Nous eumes achevé notre ouvrage dans trois heures de tems. Dès que j'eus appris cette nouvelle, j'en ecrivis à la campagne. Quand notre General eut assemblé le Conseil de guerre, & deliberé quelque tems s'ils poursuivroit les ennemis, il resolut de les aller attaquer dans leur retraite. (Veiras d'Allais 1681 : 205)

Pour Veiras (1681), le PQP et le PA recouvrent les mêmes valeurs que les temps avec lesquels ils possèdent une parenté. Cependant, les définitions attribuent un repérage référentiel

identique pour les deux tiroirs et la distinction ne s'opère qu'à travers le critère syntaxique / anaphorique.

Enfin, la définition du FA (*Futur parfait* ou *Futur composé*) tient aussi bien des caractérisations référentielles et anaphoriques que du trait *parfait* aspectuel, dont l'auteur se sert pour décrire l'IMP et le PC. Ainsi, Veiras (1681) commence par décrire la valeur accomplie du tiroir (« sert à marquer une action future, mais achevée »), c'est-à-dire l'expression d'un événement qui arrive à son terme, prenant ainsi en compte la durée intrinsèque de l'action. Cette valeur est soulignée par les deux premiers exemples qui ne sont construits que sur une seule forme verbale au FA. Le troisième exemple, cependant, reprend l'interprétation référentielle d'antériorité, soulignée par l'emploi avec certaines marques temporelles qui l'accompagnent. Ainsi, Veiras (1681) parvient-il à décrire les valeurs d'antériorité et de l'accompli propres au FA :

Le quatrième Tems composé, qu'on peut appeller Futur parfait ou Futur composé, sert à marquer une action future, mais achevée.

*Ex. l'aurai fait dans un moment si vous voulez avoir patience.
Les ennemis n'auront pas manqué de se servir de cet avantage.
Nous vous payerons quand nous aurons reçu notre argent.*

Ce tems se trouve fort souvent aussi après les Adverbes de tems, quand, dès que, & autres dont j'ai parlé ci-dessus. (Veiras d'Allais 1681 : 205)

On retiendra de Veiras (1681) qu'il décrit la valeur aspectuelle de certains tiroirs. Ainsi, ses définitions de l'IMP, du PC et du FA se fondent sur la *limitation* / *non-limitation* d'une situation saisie dans sa durée. À cela s'ajoute la caractérisation *globale* du PS. Enfin, l'auteur pose dès le départ une opposition entre les temps simples et temps composés, en attribuant aux temps composés une valeur de *passé* commune, dessinant en creux la valeur d'*accompli*. Cependant, lorsqu'on regarde de près les définitions, on note que l'auteur ne parvient pas à généraliser la valeur de *parfait* à tous les temps composés.

9.3 Regnier-Desmarais (1705)

Nous examinons ensuite le *Traité de la grammaire françoise*, rédigé par Regnier-Desmarais et publié en 1705. Cette grammaire devait à l'origine être la grammaire de l'Académie dont Regnier était le secrétaire perpétuel. La grammaire paraît cependant finalement sous son nom. L'œuvre se présente sous la forme de l'un des traités les plus complets sur la langue à l'âge classique. Plus particulièrement, il s'agit d'une grammaire particulière du français avec

certains éléments pris à la *GGR* (1660). C'est de cette façon que se présentent les réflexions dans le chapitre consacré au temps.

9.3.1 Principe de délimitation de l'objet de la description

Regnier (1705) pose la question épistémologique de la définition de l'objet de la description grammaticale. Il est conscient que dans le discours une forme peut prendre des significations différentes, ce qui est particulièrement le cas pour des tiroirs verbaux. Il en découle alors la question de la délimitation de l'objet décrit. Le principe que Regnier (1705) va suivre est énoncé dans la partie concernant le traitement de l'impératif, de l'indicatif et du subjonctif, c'est-à-dire des formes qui posent des problèmes parce qu'elles ne sont pas employées à tous les temps. Regnier (1705) y énonce son principe selon lequel il faut opter pour le critère morphologique :

Lors donc que Sanctius prétend que l'Infinitif des Verbes n'a point de Temps qui lui soit propre, parce qu'il peut estre employé dans tous les Temps ; il confond, dans le Temps des Verbes, deux choses qui sont entièrement à distinguer, la signification de Temps que le Verbe reçoit de ce qui l'accompagne, & la forme Grammaticale qui l'applique à un certain Temps. Or pour faire qu'un Verbe soit, par exemple au Futur, il ne suffit pas qu'il serve à marquer un Temps futur, en vertu des prépositions ou des Verbes dont il est accompagné, il faut de plus qu'il ait la forme Grammaticale du Futur. (Regnier-Desmarais 1706 [1705] : 362)

D'après ce principe, l'identification de la catégorie ne peut se faire uniquement sur la signification de la forme verbale qui peut d'ailleurs varier comme Regnier le montre à un autre moment où il décrit que la forme du signifiant peut désigner une signification *passée* ou *future*, ou encore que la forme du PC puisse désigner la signification *future*. Pour cette raison, le critère primordial dans la délimitation de l'objet est le critère morphologique. Regnier (1705) s'appuie ainsi sur une approche différente de celle de la *GGR* (1660) dont les critères pour définir les temps se fondent sur un principe de généralité, i.e. ils peuvent s'appliquer à la définition des temps verbaux dans la totalité des langues.

9.3.2 Le système des temps

Regnier retient huit temps pour l'indicatif, dont un présent, cinq passés et deux futurs.

9.3.2.1 L'imparfait

La définition de l'imparfait prend la forme traditionnelle aspectuelle héritée de Priscien (VI^e) d'un temps commencé et non achevé. Uniquement l'adverbe « encore » renvoie au contenu référentiel du tiroir :

Le premier est appelé ordinairement Prétérit imparfait, c'est-à-dire, Un Temps qui n'est pas encore entièrement passé ; parce qu'il sert à représenter une action, une chose, comme commencée, mais non pas comme achevée.
(Regnier Desmarais 1706 [1705] : 354)

9.3.2.2 Débat sur le terme à attribuer au PS

Comme nous l'avons montré dans les chapitres précédents, il y a débat dans les grammaires sur les termes à attribuer au PS et au PC, c'est-à-dire l'attribution des termes *défini* et *indéfini*, ou des termes voisins *déterminé* et *indéterminé*. Le débat porte sur les critères à retenir pour attribuer ces étiquettes, c'est-à-dire sur la définition que l'on donne à ces tiroirs. La position de Regnier (1705) consiste à retracer, pour commencer, ces débats qui ont eu lieu dans les grammaires françaises. Les débats portent pour lui sur ce que nous avons nommé le *critère anaphorique*, i.e. la question si les formes sont ou non accompagnées d'une marque temporelle qui les complète. Ainsi, selon Regnier (1705), pour certains auteurs le PS aurait été nommé *défini* parce qu'il est toujours accompagné d'une marque temporelle. Pour d'autres, au contraire, il serait *indéfini* parce qu'on renverrait à la forme-même, indépendamment des marques qui l'accompagnent :

Les Grammariens ne conviennent pas de mesme sur la dénomination du second Prétérit simple ; au contraire, ils sont tellement opposez là-dessus, que les uns, comme M. de Vaugelas, l'appellent Prétérit défini, les autres Prétérit indéfini. Ceux qui l'ont appelé Prétérit défini se sont apparemment fondez sur ce qu'on ne l'employe jamais, sans l'accompagner de quelque terme, qui marque à peu près le temps où la chose dont on parle s'est passée, comme je fis telle chose l'autre jour. Mais ceux qui l'ont qualifié de Prétérit indéfini, ont creu que dans la dénomination du Temps d'un Verbe, il ne falloit considerer que ce que ce Temps estoit en luy-mesme indépendamment des termes dont on l'accompagne. L'auteur de la Grammaire générale & raisonnée, l'a envisagé de la sorte ; & comme je crois que cette dernière dénomination luy convient mieux que l'autre ; c'est ainsi que nous le nommerons dans la suite.
(Regnier Desmarais 1706 [1705] : 354)

Regnier (1705) fait le choix d'attribuer le terme *indéfini*. En cela, il suit son principe de l'identification que nous évoquions plus haut, selon lequel il faudrait considérer ce que le

« Temps estoit en luy-mesme indépendamment des termes dont on l'accompagne ». En conséquence, en suivant le même principe, il attribue au PC l'étiquette de *Prétérit défini* :

Comme le premier de ces trois Prétérits composez [PC, PQP et PA], marque une chose précisément achevée, & qu'il n'a pas besoin qu'on l'accompagne de rien qui détermine le temps de l'action qu'il désigne, nous l'appellerons Prétérit défini, avec l'Auteur de la Grammaire générale raisonnée. On l'appelle aussi d'ordinaire Prétérit parfait ; parce qu'il marque la chose comme tout à fait passée, & on pourroit par cette mesme raison l'appeler aussi Prétérit absolu. (Régnier-Desmarais 1706 [1705] : 355)

9.3.2.3 Opposition PS vs PC

À la suite de la discussion relative à la terminologie du PS, Regnier (1705) enchaîne avec l'opposition entre le PS et le PC. Pour cela, l'auteur prend appui sur la GGR (1660) et la règle des vingt-quatre heures qui permet de distinguer l'emploi du PS et du PC sur la base d'un critère normatif référentiel. La position de Regnier (1705) consiste à falsifier la règle des Messieurs à partir de descriptions qui ne sont pas sans rappeler les définitions de Maupas (1607) et de Irson (1656 ; 1662) :

Le mesme Auteur [GGR, 1660], en parlant de ce Prétérit [PS], dit qu'il ne se dit proprement que d'un temps, qui soit au moins éloigné d'un jour de celui auquel nous parlons ; & qu'on dit bien, par exemple, j'écrivis hier, mais non pas j'écrivis ce matin, ni j'écrivis cette nuit. Cette remarque est sans doute vraie ; mais il ne luy a pas donné toute l'estendue & tout l'éclaircissement nécessaire.

Ce n'est pas seulement de l'espace du jour auquel on parle, & duquel on parle, que ce prétérit indéfini [PS] est banni de nostre Langue, il l'est pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois, & d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois, & dans l'année dont on parle. Car alors j'écrivis cette semaine, j'écrivis ce mois, j'écrivis cette année, ne se dit non plus que j'écrivis ce matin, j'écrivis cette nuit ; parce que celui qui parle, marque un temps dans lequel il est encore renfermé. Enfin de quelque estendue que puisse estre le temps dont on parle, dès qu'on en parle comme y estant compris de cette sorte, & comme d'une chose qui est encore presente en partie, on ne peut plus se servir du Prétérit simple & indéfini. Ainsi, quoy qu'on puisse fort bien dire, le jour d'hier fut beau ; parce que celui qui parle, n'est plus compris dans le jour d'hier, & qu'il le regarde comme tout à fait passé, on ne pourra pas dire, en parlant du Siecle où l'on est, nostre siecle fut remarquable ; parce qu'on est encore dans ce siecle-là, & que le temps, dans lequel on en parle, en fait partie. (Regnier-Desmarais 1706 [1605] : 354-355)

Dans ce passage, le PS n'est plus défini en termes d'antériorité par rapport au critère calendaire du jour en cours mais par rapport à un intervalle de référence qui contient le moment d'énonciation et dont l'événement représenté par le verbe est exclu. À l'inverse, le

PC renvoie à des événements ayant eu lieu dans l'intervalle comprenant le moment d'énonciation et qui est en lien avec le moment présent (« marque un temps dans lequel il est encore renfermé » ; « y estant compris de cette sorte, & comme d'une chose qui est encore presente en partie »). On retrouve donc ici, comme chez Maupas (1607), la valeur de *parfait résultatif* décrite pour le PC. La distinction du PS et du PC se fait ainsi sur la base d'un critère aspecto-énonciatif que nous avons déjà rencontré chez Maupas (1607) et Irson (1662). Le caractère énonciatif est souligné par l'emploi du verbe *regarder* (« parce que celui qui parle, n'est plus compris dans le jour d'hier, & qu'il le regarde comme tout à fait passé ») qui traduit bien que l'événement corresponde à une représentation construite de la part du sujet énonciatif. Et, comme le montrent les deux exemples qui associent d'un côté le PS avec le circonstant « hier », et de l'autre le PC avec le circonstant « siècle », ce n'est pas la distance dans le passé qui permet de distinguer les tiroirs, mais bien le regard, i.e. le choix du locuteur à se placer ou non dans le même intervalle qui comprend l'événement représenté.

9.3.2.4 Autres temps (PQP, PA, FA)

Les définitions pour les temps restants sont assez courtes. Les temps composés du passé sont à ce titre traités ensemble. Le PQP (*Prétérit plus que parfait*) est, à l'instar de ce que propose déjà Priscien (VI^e), désigné comme un temps qui marque une distance plus lointaine que le PC (*Prétérit parfait*). Le PA est nommé *Prétérit indéfini composé*, établissant ainsi un lien avec le PS, mais rien n'est dit sur la valeur de ce temps. Enfin, Regnier (1705) retient deux futurs : d'abord le *Futur simple ou Futur imparfait* qui exprimerait le « dessein de faire » et ensuite le FA nommé *Futur Parfait* ou *Futur accompli* qui exprimerait « une chose devant infailliblement estre faite » (Regnier Desmarais 1706 [1705] : 356). La distinction des deux futurs s'opère donc à partir d'une distinction modale.

La terminologie de Regnier (1705), qui consiste à opposer au niveau terminologique pour le passé les *Préterits parfaits* (PC et PQP) au *Préterit imparfait* et pour le futur le *Futur parfait* au *Futur imparfait*, donne l'impression d'un système conçu sur la base de principes homogènes. Comme nous l'avons vu, ce n'est pas le cas, puisque pour les futurs par exemple, l'opposition est de nature modale, alors que pour les passés, l'imparfait reçoit une définition aspectuelle, le PQP une définition de nature référentielle et le PC une définition aspecto-énonciative.

9.4 Buffier (1709)

La Grammaire françoise sur un plan nouveau pour en rendre les principes plus clairs et la pratique plus aisée (1709) de Claude Buffier est une grammaire générale du français dont l'objectif est en premier lieu de nature didactique.

9.4.1 Organisation des temps de l'indicatif et caractéristique des temps composés

Comme chez Regnier-Desmarais (1705) avant lui, Buffier (1709) organise les tiroirs de l'indicatif autour du critère morphologique. Pour cela, il retient en tout dix tiroirs verbaux, cinq simples et cinq composés en intégrant aux temps de l'indicatif les formes en -rais²¹³. Dans le tableau qui suit, nous montrons les tiroirs retenus par l'auteur :

Présent <i>j'ai</i>	Imparfait <i>j'avais</i>	Prétérit <i>j'eus</i>	Futur <i>j'aurai</i>	Incertain <i>j'aurais</i>
Composé du présent <i>j'ai eu</i>	Composé de l'imparfait <i>j'avais eu</i>	Composé du preterit <i>j'eus eu</i>	Composé du futur <i>j'aurai eu</i>	Composé de l'incertain <i>j'aurois eu</i>

Tableau 37 : Temps verbaux retenus par Buffier (1709 : 220-221)

Comme le montre la citation suivante, le critère à partir duquel l'auteur distingue les formes simples et composées est de nature morphologique :

Tels sont les dix temps de l'indicatif. Les cinq premiers, comme on voit sont formez d'un mot unique : les cinq autres sont composez de deux mots, dont le dernier est le même en chacun de ces cinq temps composez : le dernier de ces deux mots, & qui ne change point est toujours le participe passif du verbe.
(Buffier 1709 : 221)

Un peu plus loin, Buffier (1709), dans un paragraphe introduit par le titre *Usage des cinq derniers temps de l'Indicatif ; savoir, les cinq composez* (p. 223), attribue, à l'instar de Veiras (1681), une signification commune de *passé* aux temps composés :

Nous avons remarqué que ce sont des temps passez ou prétérits, & au fond ils n'indiquent que diverses circonstances du temps passé. Le premier de ces cinq temps composez s'appelle communément préterit indéfini ; le suivant s'appelle,

²¹³ L'intégration des formes en -rais au paradigme de l'indicatif se fait sur des bases morphologiques. On voit apparaître ce type de classement chez différents auteurs de cette période, au début du XVIII^e siècle, notamment chez le grammairien du français Restaut (1730). De même, Guy Miège et Abel Boyer dans leur *New Double Grammar French-English and English-French* (1718) interprètent ces formes comme des futurs français et Sauvage de Villaire crée une catégorie du futur où figurent quatre formes, dont les formes en -rais. Enfin, ces formes se retrouvent comprises dans le mode de l'indicatif chez des auteurs plus tardifs, comme chez l'idéologue Destutt de Tracy (1803) (Fournier 2013a : 220-221).

prétérit plusque parfait, &c., les autres n'ont point de nom dont on convienne : on les retiendra tous peut-être plus aisément en les apellant simplement : composé du présent, composé de l'imparfait, composé du prétérit, &c. D'autant plus que dans leur signification ils ont quelque raport à chacun des cinq temps dont ils sont composez. (Buffier 1709 : 223)

La formulation de l'auteur selon laquelle les temps composés expriment « diverses circonstances du temps passé » va dans le sens d'une interprétation du trait aspectuel accompli, mais cela n'est pas explicitement énoncé par l'auteur. Plus loin dans ce passage, Buffier (1709) dit préférer la terminologie unitaire à partir du terme *composé* (« composé du présent etc. ») aux termes employés traditionnellement, en raison de la nature formelle. Mais la signification singulière des temps composés tient également du rapport avec les temps simples. Par exemple, l'auteur oppose le PC au PS en lui attribuant une signification en lien avec le présent :

En effet le composé du présent j'ai eu, tu as eu, &c. marque une chose passée : mais en tant qu'il est distingué du prétérit simple ; il la marque de maniere qu'il reste encore présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée ; comme, j'ai perdu mon temps cette année à lire des livres nouveaux : j'ai perdu marque une chose passée ; mais c'est cette année : & il reste encore présentement une partie à écouler du temps de cette année. (Buffier 1709 : 223)

Si on suit le fil argumentatif de l'auteur, le PC tiendrait du présent parce qu'il entretiendrait un lien avec son temps correspondant, le *présent*, décrivant ainsi le trait *résultatif, accompli* du PC. Cette signification double, qui se composerait d'un côté du trait *passé* et de l'autre du temps avec lesquels ils entretiennent un lien (« dans leur signification ils ont quelque raport à chacun des cinq temps dont ils sont composez »), renforce l'idée d'une série de temps accomplis. Il est dommage que Buffier (1709) ne livre que le PC comme exemple et qu'il n'entre pas dans le détail du rôle de l'auxiliaire dans la signification des temps composés. Dans les définitions des autres temps composés, un peu plus loin, on perd, comme nous le montrerons, la caractérisation de temps *accompli* que Buffier (1709) ne fait ici que dessiner en creux. On retrouve également dans ce passage une reformulation de la description du PC mettant un intervalle de référence (« qu'il reste encore présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée » que nous avons observé chez d'autres auteurs depuis Maupas (1607). Comme chez les auteurs précédents, ce critère est mis en jeu pour distinguer le PC du PS.

9.4.2 Opposition du PC et du PS

Buffier (1709) poursuit son analyse du PS et du PC avec la remarque que la distinction serait particulièrement difficile à cerner pour les apprenants étrangers. On se souvient que Maupas (1607) fait le même type de remarque à propos de la distinction du PS et de l'IMP. Ces descriptions soulignent le caractère pédagogique des grammaires. Ensuite, l'auteur reprend la définition du PC dans les mêmes termes que précédemment, c'est-à-dire à partir d'un intervalle sécant qui comprend le moment de référence. À cela, il rajoute que le PC serait accompagné de circonstants désignant le présent, ce qui va dans le sens du critère aspecto-énonciatif qui définit le PC comme un *résultatif* :

Il faut une grande attention aux Etrangers & même à plusieurs Francois pour bien distinguer l'usage du prétérît composé, d'avec l'usage du prétérît simple. Il faut dire par exemple, j'ai fait cela ce matin, & non je fis cela ce matin : parce que ce matin désigne le jour présent, dont il reste encore présentement quelque partie à écouler. Ainsi on dira : j'ai fait cela ce printemps, cette année, ces iours-ci ; il faut le mettre de même avec tous les autres mots qui marquent distinctement quelque chose de présent ; j'ai fait cela présentement ; j'ai fait cela il n'y a qu'un moment ; c'est-à-dire, il n'y a (présentement) qu'un moment. (Buffier 1709 : 223)

Cet extrait correspond au fond à une définition du PC et la valeur du PS est décrite de façon négative par rapport à ce que le PC n'exprime pas, c'est-à-dire l'exclusion du moment d'énonciation de l'intervalle de référence. Cela vient confirmer la courte définition que l'auteur avait donnée du PS tout juste avant :

Le Prétérît marque une chose passée de telle sorte qu'il ne reste plus rien du temps où elle se faisoit : par exemple, j'étudiai l'année précédente : il ne reste plus rien de l'année précédente. (Buffier 1709 : 222)

Dans cet exemple, l'intervalle de référence est exemplifié à travers « l'année précédente » qui représente un intervalle qui exclut le moment d'énonciation.

Dans les contextes qui ne mettraient pas en jeu, à partir des circonstants, un intervalle de référence, on pourrait se servir librement du PS et du PC. Il s'agit là encore d'une description que l'on trouve dans des termes analogues auparavant chez Maupas (1618 [1607] : 137v°-138r°) :

Dans les autres ocasions on se sert presque indifféremment ou du prétérît simple ou du composé du présent : comme Alexandre fut un grand Capitaine, ou a été un grand Capitaine : mais avec un mot qui marque un temps

entièrement écoulé, on mettra plutôt le prétérit simple ; je fis cela hier ; je voyageai l'année passée, bien qu'on pût dire, j'ai fait cela hier, j'ai voyagé l'année passée. (Buffier 1709 : 224)

Dans cet extrait, Buffier (1709) relativise quelque peu ce qu'il énonce auparavant, puisqu'on emploierait le PS « plutôt » dans les cas où celui-ci est accompagné de marqueurs temporels qui expriment un sens processuel. Mais l'auteur rajoute que le PC pourrait également s'employer pour ces emplois (« bien qu'on pût dire, *j'ai fait cela hier, j'ai voyagé l'année passée* »). Il semble donc que la règle qui sous-tend l'emploi des deux tiroirs exige nécessairement le PC dans les emplois à valeur résultative, mais que pour les emplois de type processifs, le PS et le PC seraient possibles, avec une préférence pour le PS. Cette description confirme, semble-t-il, le processus d'*aoristisation* décrit pour le PC en français qui s'emploierait dans des contextes aoristiques, c'est-à-dire excluant le moment d'énonciation, à partir de la fin du XVII^e siècle (Apothéloz 2016 : 204-205).

9.4.3 Autres temps : IMP, PQP, PA, FA, PSC

La définition de l'IMP est intéressante parce qu'elle renferme deux types de caractérisations rencontrés dans les grammaires antérieures. Premièrement, le trait aspectuel *imperfectif* et, deuxièmement, le double repérage de présent dans le passé :

L'imparfait est apelé ainsi parce qu'il tient imparfaitement du présent & du passé ; il sert à marquer que la chose étoit présente dans un temps passé déterminé : par exemple, j'écrivois quand il arriva ; cela signifie que quand il arriva (ce qui est un temps passé déterminé) mon action d'écrire étoit alors présente. (Buffier 1709 : 222)

La première partie de la définition va dans le sens des descriptions de Veiras d'Allais (1681), Vallange (1719) et de Sauvage de Villaire (1749) qui rendent compte du trait aspectuel imperfectif du tiroir. La deuxième partie correspond à une reprise de la définition de la GGR (1660) d'un temps translaté, à savoir en termes de repérage référentiel. C'est également de cette manière que sont décrits le PQP, PA et le FA. Ainsi, le PQP exprimerait un temps passé antérieur à un autre temps dans le passé, le PA un temps postérieur à un autre repère dans le passé et le FA un temps antérieur à un autre événement futur :

Le composé de l'imparfait j'avois eu ou j'avois lu ; &c. marque que dans un certain temps passé déterminé, la chose dont on parle étoit déjà passée : comme j'avois pris mon parti quand on est venu me solliciter ; le parti dont ie parle, étoit déia pris au temps qu'on me sollicita.

Le composé du préterit j'eus eu, j'eus fini, n'a gueres que le sens du préterit simple : mais il insinue quelque chose de posterieur, quand j'eus fini ce que je prétendois : c'est comme si l'on disoit, après avoir fini ce que je prétendois.

Le composé du futur j'aurai eu, marque un temps futur : mais dans lequel la chose dont on parle sera passée. J'aurai fini mon ouvrage quand vous commencerez le votre. Mon ouvrage fini, sera une chose passée, dans le temps futur que vous commencerez le votre. (Buffier 1709 : 224-225)

Comme on le voit à travers la comparaison avec le traitement du PC, Buffier (1709) ne parvient pas à dégager des critères homogènes dans le traitement des temps composés, tantôt traités en termes aspecto-énonciatifs, tantôt en termes référentiels. Il est dommage que l'auteur n'ait pas approfondi son intuition originelle selon laquelle les temps composés ont « dans leur signification [...] quelque rapport à chacun des cinq temps dont ils sont composez ». Cela lui aurait permis, entre autres, de trouver une définition plus adéquate au PA. Celle donnée par l'auteur en termes de postériorité dans le passé n'est pas très convaincante, ni d'ailleurs l'exemple où le repère dans le passé prend la forme d'un imparfait. Il semble que l'auteur déduise, dans ce cas particulier, la signification du tiroir de la nature notionnelle du verbe *finir*. La description de l'auteur semble forcée, sans doute pour justifier la présence du temps dans le système. Par le passé justement, l'intégration du PA dans le système verbal posait déjà un problème pour les grammairiens parce qu'il relève du même repérage référentiel que le PQP. Un autre temps qui pose généralement des problèmes quant à l'intégration dans le système est le PSC. Ce temps n'est pas intégré dans le système par Buffier (1709) au motif de sa rareté dans la langue :

Quelquefois mais rarement, les temps sont doublement composez, prenant avec le participe passif non seulement un temps simple de l'auxiliaire, mais encore un de ses temps composez, & alors chaque temps a trois mots : comme j'ai eu fini : ce qui signifie un entier accomplissement de l'action : mais comme ces sortes de temps s'expriment communément par des temps plus simples, il ne paroît pas fort nécessaire de s'embarasser l'esprit de cette double composition des temps. (Buffier 1709 : 226)

9.5 Dangeau (1694-1722)

La première version des *Essais de grammaire, contenus en trois lettres, d'un académicien à un autre académicien* de l'Abbé Louis de Courcillon de Dangeau apparait en 1694. Elle est suivie en 1711, 1717 et 1722 de nouvelles versions de l'ouvrage dans lesquelles le contenu se trouve quelque peu changé. Les réflexions relatives au temps verbal seraient postérieures à 1711 d'après Manne Ekman qui a réédité les *Opuscules sur la grammaire* de Dangeau en 1927

(Fournier 2013a : 62). Effectivement, les *Essais de grammaire* publiés en 1711 traitent du système alphabétique, des sons et de l'orthographe. Les questions liées au temps verbal sont traitées dans l'ouvrage de 1717 qui porte le nom de *Réflexions sur la grammaire françoise*.

9.5.1 Organisation du système

Les réflexions liées au temps verbal se trouvent dans le chapitre intitulé « CONSIDERATIONS SUR LES diverses manières de conjuguer des Grecs, des Latins, des François, des Italiens, des Espagnols, des Alemans &c. » (Dangeau 1694-1722 : 78). La description du français se fait donc d'emblée en comparaison avec les systèmes verbaux d'autres langues. L'auteur commence par la présentation des tiroirs du grec et du latin. Les réflexions de Dangeau (1694-1722) relativement aux catégories temporelles de ces langues sont caractéristiques de certains problèmes auxquels sont confrontés les grammairiens. Il s'agit d'une réflexion sur les catégories à disposition et comment les interpréter. Voici comment l'auteur présente les catégories pour ces langues :

Pour les Tems les Grecs en mètent jusqu'a neuf,

[6] Le Présent.

L'Imparfait.

Le Préterit.

L'Aoriste prèmier.

L'Aoriste second.

Le Plusque parfait.

Le Futur prèmier.

Le Futur second.

Le paulopost Futur.

Ces deus Aoristes ranferment quelques idées du Préterit, mais nos plus habiles Granmairiens ont bien de la peine a marquer les difèrances délicates qu'il y a antre le Préterit & ces deus Aoristes, ils ont aussi bien de la peine a marquer la difèrance qu'il y a antre les deus Futurs. (Dangeau 1694-1722 : 80-81)

Et pour le latin :

Les Latins ne mètent que cinq tems.

Le Présent.

L'Imparfait.

Le Préterit.

Le Plusque parfait.

Et le Futur.

[7] *J'en ai mis sis dans mon Indicatif latin, & j'ai prouvé dans mon discours sur la table du verbe Canto que le préterit futur doit être mis dans l'indicatif & y faire un sisième tems, quoique les Grammairiens ordinaires l'aient mis dans le subjonctif.* (Dangeau 1694-1722 : 81)

Une première question concernant la langue grecque se pose dans l'interprétation correcte des catégories des *aoristes* et de la distinction avec les *prétérits*. Le problème est sans doute dû à une difficulté de saisir le sens aspectuel des *aoristes*, c'est-à-dire de catégories aspectuelles qui n'existent pas en latin et dans les langues romanes. Nous avons constaté dans les grammaires romanes un emprunt de la catégorie d'*aoriste* pour expliquer l'apparition d'un nouveau parfait et, bien souvent, le PS est interprété comme un *aoriste* ou un *indéfini*. Mais ce transfert et les difficultés à saisir le sens aspectuel originel de l'*aoriste* ont sans doute contribué aux débats relatifs à l'interprétation correcte du PS et du PC, i.e. sur les critères qui sous-tendent la détermination de ces catégories.

Ensuite, Dangeau (1694-1722) présente l'organisation traditionnelle du latin en cinq temps. Il ajoute cependant que le *préterit futur* doit également être placé parmi les temps de l'indicatif, reprenant ainsi un ancien débat des grammaires vernaculaires, à savoir si le FA doit être classé, comme dans les grammaires latines, à l'exception de Varron (I^{er} siècle a.C.), parmi le subjonctif ou parmi l'indicatif.

9.5.2 Temps verbaux français

Le système temporel français contient pour l'auteur huit tiroirs organisés selon le critère morphologique en quatre *temps simples* et quatre *temps composés* que l'auteur présente de la manière suivante :

Les Fransois n'ont dans l'indicatif que quatre tems simples.

Je perds.

Je perdis.

Je perdrai.

Je perdois.

Ils en ont quatre composés.

J'ai perdu.

J'eus perdu.

J'aurai perdu.

J'aurois perdu.

Et outre cela ils en ont de surcomposés, come j'ai eu perdu, quand j'ai eu perdu mon argent, j'ai quité le jeu. (Dangeau 1694-1722 : 81)

On note premièrement, qu'à l'instar d'autres grammairiens (par ex. Veiras 1681), la présentation des tiroirs ne s'articule par sur une idée de généralité, mais se veut la description de la particularité du système temporel de chaque langue, ce que l'auteur précise d'ailleurs :

Vous voulés une comparaison antre notre Langue, & la plupart de cèles que nous conoissons, cela demande une conoissance assés exacte du genie & des diverses parties de chacune de ces Langues. (Dangeau 1694-1722 : 81)

Dans le cas de la langue française, le fonctionnement des tiroirs s'opère à partir du critère morphologique. Aux *temps simples* et *temps composés*, l'auteur ajoute les temps qu'il nomme *surcomposés*. Nous avons rencontré ces formes à de multiples reprises. Dangeau (1694-1722) propose cette nouvelle terminologie qui sera reprise par les grammairiens suivants.

9.5.3 Temps composés et statut de la forme participiale des temps composés

À cette première présentation des temps à deux ensembles selon le critère morphologique, Dangeau (1694-1722) ajoute un peu plus loin, au moment de traiter des différents sens du verbe *avoir*, quelques remarques relatives à l'association de l'*auxiliaire* avec le *participe passif* et du sens de *prétérit* qui en résulterait :

Outre ces usages [du verbe avoir], il en a un autre très-considerable dans la Granmaire, c'est qu'étant joint avec le Participe passif, il forme autant de tems composés, qu'il y en a de simples. J'ai chanté, j'aurai chanté, j'aurois chanté, avoir chanté, aïant chanté, &c. Et toutes ces parties composées par le moyen du Verbe auxiliaire avoir ont raport au tems passé & donent moyen d'exprimer une infinité de choses, qu'on ne sauroit exprimer par les tems simples.

[19] Seconde Section du Verbe actif.

La Table C est composée de toutes les parties du Verbe auxiliaire avoir, jointes au Participe passif Chanté.

Toutes ces parties de la Table C qui sont composées du Verbe auxiliaire avoir & du Participe passif chanté, font la seconde Section de la Conjugaison du Verbe chanter; & come l'auxiliaire avoir leur done a toutes une signification qui tient du Prètèrit, on les pouroit nomer toutes des Prètèrits, cependant on leur a doné d'autres noms, je leur conserve ceus de ces noms, que je n'ai pas trouvés contraires aus idées qu'on doit avoir des parties du Verbe. Temps du passé et temps représenté. (Dangeau 1694-1722 : 81)

Il s'agit d'un type de remarque que nous avons déjà rencontré dans les grammaires antérieures (par exemple Meigret 1550) qui vise à attribuer un sens commun à toute la série des temps composés. Et justement, comme le montre un passage un peu plus loin, Dangeau (1694-1722) est conscient que le contenu du PTC se distingue du *Participe passif*. Il envisage

pour ces formes le terme de *Participe auxiliaire* mais y renonce au final, retenant la catégorie latine du *participe passif* :

Il y auroit beaucoup d'autres choses à dire sur ce sujet, mais peut être que ce que je viens de dire suffira présentement.

Sur le Participe passif qui est employé en cette Section, on peut remarquer deux choses.

Premièrement que dans toutes les parties de cette Section ce Participe ne donne nulle idée de Passif, ainsi à ne regarder que l'usage qu'il a en cette occasion, il semble qu'on pourroit le nommer un Participe auxiliaire, mais comme ce terme n'est pas encore [23] autorisé par l'usage, on peut continuer à le nommer Participe passif.

Dangeau (1694-1722) renonce finalement à employer ce terme de *Participe auxiliaire*, sans doute pour des raisons d'une attitude conservatrice, ce qui surprend, puisqu'on a vu qu'il innove avec le terme *surcomposé*. Mais les deux phénomènes, les *temps surcomposés* et les participes, ne peuvent pas être mis sur le plan, la place du participe étant très importante dans le chapitre consacré au verbe. Comme l'auteur le dit lui-même, l'*usage* en cours veut qu'on nomme les formes participiales des temps composés par le terme *Participe passif*. Mieux vaut garder ce terme pour ne pas déconcerter les lecteurs ou apprenants.

9.5.4 L'imparfait

La première définition des tiroirs qui nous intéresse est celle de l'IMP qui est classée en quatrième position parmi les *temps simples*, là où la majorité des grammairiens du corpus placent ce temps en deuxième position, directement après le présent. Justement, l'IMP différerait des trois premiers simples parce que ceux-ci ne renfermeraient qu'un seul temps, alors que l'IMP renverrait à deux temps distincts :

J'ai mis l'Imparfait le dernier, parce qu'il renferme l'idée de deux temps différents; il regarde l'action comme présente dans un temps qui est passé, si je dis, Je dînois quand Pierre est entré, le temps dont je parle, qui est celui de l'entrée de Pierre, est passé; mais je regarde mon action de dîner comme étant présente, comme se faisant actuellement lorsque Pierre est entré, au lieu que chacun des trois autres temps ne porte que l'idée d'un seul temps. (Dangeau 1694-1722 : 96)

On retrouve dans cette définition la présentation de la translation du présent dans le passé. L'IMP renferme pour l'auteur le temps de l'événement, qui est antérieur au moment d'énonciation, et le temps de la représentation, i.e. le temps qui correspond à l'activité de représentation du locuteur. Ainsi, pour Dangeau (1694-1722), le tiroir renvoie à un présent

dans le passé, i.e. à une translation du repère déictique. Le trait imperfectif du temps est souligné par les formules « come étant prèsante » et « come se faisant actuèlemant » construites à partir du participe présent. On retrouve d'ailleurs une formulation très proche dans la définition du présent qui « regarde l'action come se faisant dans le tems auquel je parle » (Dangeau 1694-1722 : 96). La définition de l'IMP se construit donc en partie sur l'idée que le temps est construit à partir de la représentation du locuteur, ce qui se manifeste par la métaphore du *regard* (« il regarde l'action come prèsante dans un tems qui est passé ») que l'auteur reprend dans les définitions des autres temps verbaux :

Le prèsant regarde l'action come se faisant dans le tems auquel je parle.

Le Prètèrit regarde l'action come aïant été faite dans un tems qui a prècèdé celui auquel je parle.

Et le Futur regarde l'action come devant être faite dans un tems qui suivra celui auquel je parle. (Dangeau 1694-1722 : 96)

Cette conception des tiroirs verbaux est à mettre en lien avec le courant philosophique sensualiste selon lequel la notion du temps découle des sensations (Fournier 2013a : 63). On peut également mettre la description de l'IMP avec la présentation de ce temps de la part de Maupas (1618 [1607] : 135v°-136r°), qui lui aussi fait appel à la conception d'un temps construit par la représentation du locuteur (« toutesfois ce temps imparf. ramene et remet l'entendement de l'auditeur à l'instant courant, lors que la chose se faisoit »). On note en outre chez ces deux auteurs l'appui dans le *définiens* sur la forme vicairie du verbe *faire*, à l'IMP chez Maupas (1607) et au participe présent chez Dangeau (1694-1722) (« come se faisant actuèlemant »). La proximité dans les descriptions entre les auteurs se ressent encore dans la distinction entre le PS et le PC. C'est ce que nous montrons dans ce qui suit.

9.5.5 L'opposition entre le PS (Prètèrit simple) et le PC (Prètèrit composé)

En ce qui concerne la distinction du PS (*Prètèrit simple*) et du PC (*Prètèrit composé*), on retrouve une opposition en des termes que nous avons déjà rencontrés depuis Maupas (1607), mettant en jeu un intervalle de référence borné dans le passé ou sécant et comprenant le moment d'énonciation. Comme chez Buffier (1709) d'ailleurs, la définition de ces deux tiroirs se fait sur fond de problème rencontré par les étrangers pour distinguer ces temps :

Outre les parties composées des Verbes, qui font, come nous avons dit, la seconde Section de la Conjugaison, & qui sont des espèces de Prètèrits, il se trouve encore un autre Prètèrit parmi les parties simples ou dans la première

Section de la Conjugaison, c'est le second tems de l'Indicatif, savoir je chantai, il y a un autre véritable Prètèrit dans la seconde Section, c'est celui que je nome Prètèrit composé, savoir j'ai chanté. On les confond souvant, & les Etrangers ont beaucoup de peine a distinguer en quèle ocasion il faut employer l'un ou l'autre. J'ai fait un assés long discours pour le faire conoître, en voici le précis.

[22] Quand on parle d'un tems, dont il reste encore une partie, come aujourd'hui, cète semaine, cète anée, il faut se servir du Prètèrit composé, j'ai chanté aujourd'hui, j'ai vu mon Cousin cète semaine, j'ai fait deus voyages en Languedoc cète anée; Mais quand on parle d'un tems dont il ne reste plus aucune partie, il faut se servir du Prètèrit simple, je chantai hier, je perdis la semaine passée, je fis un voyage à Rome l'année passée, j'achetai une tête il y a trois ans, le Roy prit Mastric en 1673. &c. (Dangeau 1694-1722 : 105-106)

Les formules « dont il reste encore une partie » et « tems dont il ne reste plus aucune partie » sont des paraphrases des définitions des temps *définis* et *indéfinis* de Maupas (1618 [1607] : 137r°-137v°) (« si bien accompli qu'il n'en reste aucune partie à passer », « le temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer »). Les parties de temps décrites par Dangeau (1694-1722) pour les intervalles (« aujourd'hui, cète semaine, cète année ») vont dans le même sens. L'auteur oppose un PC à valeur d'*accompli* à un PS au sens *processif*.

9.6 Vallange (1719)

Le titre de la grammaire de Vallange, la *Grammaire françoise raisonnée, qui enséigne la pureté et la délicatesse de la langue, avec l'orthographe, et qui sert de clé au latin et aux autres langues, que l'on peut apprendre sans le secours d'aucun maître, quand on possède la langue par principes, comme on l'enséigne dans cette méthode*, parue en 1719, annonce les objectifs que l'auteur cherche à poursuivre qui s'orienteraient sur l'approche de la GGR (1660). La connaissance des principes qui organisent la langue française faciliterait l'apprentissage d'autres langues. Dans les faits, cependant, Vallange (1721) s'écarte de l'œuvre des Messieurs et propose plutôt une grammaire particulière du français. Cette grammaire comporte un grand nombre de nouvelles terminologies et de catégorisations nouvelles, ce qui peut être observé au chapitre consacré au temps qui se présente de manière quelque peu différente que chez les auteurs prédécesseurs. On abordera ici, dans un premier temps, brièvement la division des tiroirs qui implique la distinction en temps *absolus* et *relatifs* et ensuite la caractérisation de l'IMP et du PQP.

9.6.1 Organisation du système

Vallange (1721) commence par proposer une organisation temporelle traditionnelle du système selon trois temps principaux (« *Les principaux tems des Verbes* ») qui sont le *présent*,

le *Préterit* ou *Temps passé* et *Futur* ou *Tems à venir* (Vallange 1721 [1719] : 158). Dans un deuxième temps, l'auteur oppose quatre groupes de tiroirs qui s'organisent selon des critères syntaxiques et des marqueurs qui les accompagnent. Le premier groupe concerne ce qu'il nomme les *tems conditionnels* qui implique cinq formes (« *Je lirois si* », « *J'aurois lû si* », « *J'usse lû si* », « *Quand j'aurai lû* », « *Quand j'us lû* ») qui s'emploieraient avec les marqueurs de condition *quand* et *si*. Viennent ensuite les *tems relatifs* et les *temps absolus*. Les *tems relatifs* concernent trois formes (« *il veut que je lise* », « *il voudroit que je lusse* », « *il vouloit que j'aye lû* ») et dépendent du marqueur relatif *que* qui les précède et qui permet de relier deux verbes. Enfin, les *tems absolus* sont les temps qui ne dépendent ni des marqueurs de condition, ni du marqueur relatif. Il s'agit des formes qui correspondent au découpage en trois *tems principaux* des verbes (*Je lis*, *J'ai lû*, *Je lirai*) (Vallange 1721 [1719] : 159-161). Cette organisation nous intéresse parce que Vallange (1721) est le premier à opposer deux catégories en temps *absolus* et *relatifs*. On retrouvera la terminologie chez Girard (1747) qui motivera les termes de façon différente pour désigner deux séries de temps sur la base du repérage selon deux ou trois critères. En dernier lieu, Vallange (1721) retient le groupe des *Tems Définis* qui comprendrait les *absolus*, les *relatifs* et les *conditionnels*. Les *tems indéfinis* s'opposent aux *tems définis* sur le critère morphologique des marques de personne et de nombre. Ainsi, les *tems indéfinis* correspondent à ce que nous appelons des *infinitifs*. Le système imaginé par Vallange (1721) fonctionne donc à différents niveaux. La conception qui vise à opposer les modes par rapport à leur contrainte syntaxique se trouve d'ailleurs déjà chez Meigret (1550) et l'exclusion de l'infinitif des temps verbaux chez Regnier-Desmarais (1705) (Fournier 2013a : 65).

9.6.2 IMP et PQP

Comme chez de nombreux autres auteurs du corpus, l'IMP est décrit en termes d'inachèvement, impliquant la représentation de la durée de l'évènement représenté :

7. Préterit imparfait.

Je lisois quand le Messenger est venu.

Quand je dis, je lisois, je marque un tems passé, c'est pourquoi j'appelle ce tems préterit.

Mais comme je ne marque pas que ma lecture étoit achevée ; & qu'au contraire il paroît qu'elle ne l'étoit pas, je dis que je lisois est un préterit imparfait. (Vallange 1721 [1719] : 162)

La définition s'appuie sur deux critères, l'un référentiel, c'est un *préterit*, et l'autre aspectuel, il est inachevé. Le PQP, par opposition à l'IMP, est également caractérisé de manière aspectuelle, puisqu'il serait décrit comme un *prétérit achevé* :

8. *Prétérit plusque parfait.*

J'avois lu quand Paul est entré.

Nous disons que j'avois lu est préterit, parce que ce tems est passé.

Nous ajoutons plusque parfait pour montrer que l'action étoit tres achevée.

Plusque parfait, ou très parfait dans cette occasion signifie la même chose.
(Vallange 1721 [1719] : 163)

Les temps ne semblent pas, aux premiers abords, se distinguer en termes de repérages, les deux étant des passés, donc antérieurs au moment d'énonciation, l'un étant inachevé et l'autre étant achevé. Le critère distinctif est de nature aspectuelle. La juxtaposition des définitions de ces deux temps renforce cette impression. Mais il faut noter que Vallange (1721) parle aussi à l'égard du PQP d'un temps où « l'action étoit tres achevée ». On peut se poser la question de cette quantification que représente le « très ». Nous avons vu que dans notre corpus et depuis Priscien (VI^e), le PQP est souvent représenté en termes d'éloignement dans le passé. À cela s'ajoute l'exemple choisi pour illustrer le PQP (« *J'avois lu* quand Paul est entré ») qui met en jeu deux temps accomplis, le PC et le PQP. Dans l'exemple, le PQP exprime un temps antérieur et achevé avant le temps exprimé par le PC. Sans doute, Vallange (1721) se représente-t-il le PQP en termes de durée par rapport à l'IMP, mais il nous semble que son explication n'exclut pas entièrement l'hypothèse d'une interprétation en termes de quantification d'éloignement, surtout si on garde à l'esprit que les termes *passé* et *achevé* ne sont pas clairement délimités par les grammairiens de cette période et peuvent s'employer de manière réciproque.

On notera, pour finir avec la présentation des tiroirs chez Vallange (1721), que l'auteur reprend le terme *surcomposé* que nous avons rencontré chez Dangeau (1694-1722). Ici, l'auteur s'en sert non pour désigner les formes de type « j'ai eu perdu », mais les formes passives du type « j'ay été aimé » (Vallange 1721 [1719] : 228).

9.7 Restaut (1730)

La grammaire de Pierre Restaut, les *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, publiée en 1730, est une œuvre de type pédagogique qui se présente sous la forme de questions-réponses. C'est une grammaire qui rencontre beaucoup de succès et reçoit une large diffusion. Elle est notamment lue en dehors de la France comme nous le montrons dans d'autres chapitres. L'auteur y adopte les principes de la grammaire générale et les adopte au français. L'influence de la GGR (1660) se ressent particulièrement dans le chapitre consacré au verbe, puisque l'auteur reprend des Messieurs la définition du verbe selon laquelle c'est un mot qui signifie l'*affirmation* et qui sert à lier un *attribut* avec un *sujet*.

En ce qui concerne les tiroirs verbaux, Restaut (1730) opère à une première *division* des temps en trois *tems naturels*, en un *présent*, un *passé* et un *avenir*, sur le mode de la GGR (1660) qui opère à une division des temps naturels en trois *temps simples*. Ces trois *tems naturels* sont ensuite sous-divisés en onze tiroirs. Comme Buffier (1709) auparavant, Restaut (1730) classe les formes en *-rais* sous le mode de l'indicatif. Dans la version originale, Restaut (1730) ne retient que dix tiroirs (Restaut 1730 :83). Dans la version de 1745 (5^e édition) que nous utilisons, l'auteur rajoute un tiroir supplémentaire avec le PSC :

D. Combien y a-t-il de tems ?

R. Il n'y en a proprement que trois dans la nature, qui sont le présent, le passé, & l'avenir, & que nous appellerons pour cela les trois tems naturels.

D. Il me semble que nous en avons vu un plus grand nombre dans la conjugaison des verbes ?

R. Cela est vrai : nous en avons distingué onze avec des dénominations différentes : & tous ces tems ont été introduits dans notre langue, pour exprimer les diverses manières dont on peut envisager les choses dans le présent, dans le passé, & dans l'avenir. C'est ce qui fait qu'on les raporte tous à quelqu'un des trois tems naturels : comme nous allons le faire voir par une explication détaillée. (Restaut 1745 [1730] : 201)

La reprise directe des idées de la GGR (1660) est encore manifeste dans la présentation de certains tiroirs présentés en termes de repérage référentiel. On pense à l'IMP, au PQP et au PA. L'IMP est ainsi présenté comme un présent dans le passé. La définition ne prend pas en compte les critères aspectuel et énonciatif :

L'Imparfait marque le passé avec rapport au présent & fait connoître qu'une chose étoit présente dans un tems passé : comme quand je dis, J'ETOIS à table

lorsque vous arrivâtes ; ma situation d'être à table est passée, mais je la marque comme présente à l'égard de votre arrivée qui est aussi passée. (Restaut 1745 [1730] : 204)

Le PQP et le FA sont également présentés en termes d'un double repérage. Le PQP comme un passé par rapport à un autre événement passé et le FA comme un passé par rapport à un événement futur :

Le Plusque-parfait marque doublement le passé, c'est-à-dire, marque une chose non seulement comme passée en soi, mais aussi comme passée à l'égard d'une autre chose qui est passée. (Restaut 1745 [1730] : 204)

Le Futur-passé marque l'avenir avec rapport au passé, & fait connoître que dans le tems qu'une chose arrivera, une autre chose qui n'est pas encore sera passée : comme si je dis, Quand J'AURAI FINI mes affaires, je vous irai voir, ou, J'AURAI FINI mes affaires, quand je vous irai voir ; dans l'une & dans l'autre façon, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite, qui est aussi à venir. (Restaut 1745 [1730] : 204)

9.7.1 Distinction PS vs PC

En ce qui concerne la définition du PS et du PC, Restaut (1730) s'écarte cependant des définitions de la GGR (1660) et décrit ces temps non en termes de repérage strictement référentiel, mais en lien avec un intervalle de référence qui inclut ou exclut le moment d'énonciation. Ainsi, il participe à la construction discursive de l'intervalle de référence à laquelle se sont livrés la majorité des grammairiens français depuis Maupas (1607). La nouveauté chez Restaut (1730) est qu'il généralise le critère mis en jeu pour le PS et le PC aux temps du PA et du PSC. Restaut (1730) commence par donner la définition du PC qui répond à deux critères. Premièrement, la détermination temporelle. C'est un temps indéfini parce qu'on ne désigne pas précisément le temps lors duquel la situation s'est déroulée. Deuxièmement, la définition met en jeu un critère aspecto-énonciatif. L'événement est situé par rapport à un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation :

Le PRETERIT INDEFINI s'appelle ainsi, parce qu'il marque ordinairement une chose passée dans un tems que l'on ne désigne pas, ou dans un tems désigné dont il reste encore quelque partie à écouler. Ainsi quand je dis, Les fruits de la terre ONT ETE la nourriture des premiers hommes ; je ne désigne pas positivement le tems où cela est arrivé. Et quand je dis. J'AI EU la fièvre cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui, je désigne à la vérité des tems, mais ce ne sont pas des tems absolument passés, & il en reste encore quelque partie à écouler. (Restaut 1745 [1730] : 203-204)

La description métaphorique de la durée à travers le verbe *écouler* n'est pas sans rappeler la définition du PC de Buffier (1709 : 223) (« il la marque de maniere qu'il reste encore présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée »). La définition du PC s'oppose sur la base des critères énoncés à l'emploi du PS :

Le Prétérit simple, que l'on appelle encore prétérit défini, marque une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien, & dans lequel on n'est plus : comme quand on dit, JE FUS malade l'année dernière. JE RENDIS mes comptes la semaine passée. JE REÇUS votre lettre hier. (Restaut 1745 [1730] :204)

Jusque-là, cette définition correspond à peu près à la reprise de la définition que l'on trouve dans la version originale de 1730²¹⁴. La suite de la description du PS et l'analyse de la distinction entre le PS et le PC se présentent dans la version de 1745 comme une reprise des idées que l'on trouve chez Regnier-Desmarais (1705) et Buffier (1709). La première partie de l'analyse qui suit est reprise à Regnier-Desmarais (1705). Restaut (1730) y énonce d'abord la *règle des vingt-quatre heures* pour ensuite, comme Regnier (1705), procéder à une négation de la règle :

Il est essentiel d'observer,

Qu'on ne doit se servir de ce prétérit, que pour marquer un tems qui soit au moins éloigné d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi on ne pourroit pas dire, JE REÇUS de l'argent ce matin, parce ce que ce matin fait partie jour où l'on est encore.

Que pour employer ce même prétérit, ce n'est pas assez que le temps dont on parle soit éloigné de plus d'un jour de celui où l'on est ; il faut encore qu'il n'en reste plus rien, & que l'on n'y soit plus renfermé. Ainsi, il ne seroit pas permis de dire, NOUS VIMES de grands événements dans ce siècle, dans cette année, dans ce mois, dans cette semaine ; parce que le siècle, l'année, le mois, & la semaine dont on parle, sont des espaces de tems qui ne sont pas encore passés, & où l'on est encore renfermé. Mais il faudroit dire en se servant du prétérit indéfini, NOUS AVONS VU de grands événements dans ce siècle, &c. (Restaut 1745 [1730] :204-205)

Il est intéressant que là où pour la présentation de la *règle des vingt-quatre heures*, Regnier fait explicitement référence à la GGR (1660), Restaut ne fait mention dans ce passage ni au texte des Messieurs (1660), ni à Regnier (1705). Restaut (1730) reprend à ce dernier la description métaphorique du bornage de l'intervalle de référence à travers le verbe

²¹⁴ Définition du PS dans Restaut (1730 :84) : « LE PRETEERIT SIMPLE, que l'on appelle encore *Prétérit défini*, marque une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien, comme quand je dis, JE FUS *malade l'année dernière*, il ne reste plus rien de l'année dernière ».

renfermer. On note encore une avancée dans la construction discursive de l'intervalle que Restaut (1730) désigne de façon plus précise que ces prédécesseurs par « des espaces de tems ». Bien que la description mette en jeu le critère énonciatif, on remarque que l'auteur laisse de côté le « regard » du locuteur qu'avait mobilisé Regnier (1705). La fin du passage relatif à la distinction entre le PS et le PC est reprise à Buffier (1709). Elle concerne l'emploi possible du PC dans des contextes aoristiques, déjà remarqué par Buffier (1709 : 224), qui confirme, semble-t-il, le processus d'*aoristisation* du PC pour le français. Restaut (1730) va jusqu'à reprendre les exemples énoncés par Buffier (1709) à cet égard :

La différence qu'il y a entre l'un et l'autre, quant à l'usage qu'on peut en faire, c'est qu'on ne doit jamais se servir du prétérit simple, qu'en parlant d'un tems absolument passé, & dans lequel on n'est plus ; au lieu qu'en bien des occasions, ce n'est pas une faute d'employer indifféremment le prétérit indéfini pour un tems absolument passé, ou pour un tems dont il reste encore partie à écouler. Ainsi on peut dire, sans blesser les règles de la langue, Alexandre FUT le plus grand capitaine de son siècle, ou, A ETE le plus grand capitaine de son siècle. Cependant il est mieux en général de n'employer chacun de ces prétérits, que suivant la première idée que nous en avons donnée. (Restaut 1745 [1730] : 205)

9.7.2 Généralisation du critère aspecto-énonciatif

Dès 1730, Restaut étend la définition du PS en termes d'intervalle de référence au PA²¹⁵. Dans notre version de 1745 qui, comme nous l'avons vu, retient le PSC, le critère est également élargi à ce tiroir. Les définitions du PA et du PSC viennent après celles du PS et du PC dans une suite logique, puisque ces tiroirs possèderaient une parenté. Ainsi, le PA et le PSC sont définis par rapport au même repérage référentiel. Les deux expriment une situation antérieure par rapport à un autre repère dans le passé. Ce qui les distingue, c'est que pour le PA, la situation met en jeu un intervalle fermé et pour le PSC un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation :

Le prétérit antérieur est ainsi nommé, parce qu'il exprime ordinairement une chose passée avant une autre dans un tems passé. Il y en a deux.

L'un qui exprime une chose passée avant une autre dans un tems dont il ne reste plus rien : comme dans cette phrase : Quand J'EUS REÇU mon argent, je m'en allai : c'est-à-dire, que je m'en allai après avoir reçu mon argent.

²¹⁵ Définition du PA dans Restaut (1730 : 85) : « Le Prétérit antérieur est ainsi appelé, parce qu'il exprime une chose passée avant une autre, dans un tems dont il ne reste plus rien. Ainsi lorsque je dis, *Quand J'EUS REÇU mon argent, je m'en allai*, c'est comme si je disois, *Je reçus mon argent, & ensuite je m'en allai*. ».

L'autre qui exprime une chose passée avant une autre dans un tems dont il reste encore quelque partie à écouler, comme dans le même jour que l'on parle. Il faut dire alors, Quand J'AI EU REÇU mon argent, je m'en suis allé.

La raison de cette différence est la même que nous avons donnée en parlant du prétérit simple & du prétérit indéfini. C'est pourquoi on peut appeler le premier, prétérit antérieur simple ou défini, & le second, prétérit antérieur indéfini. Celui-ci est moins en usage que l'autre, & il est plus naturel de dire, pour suppléer, après avoir reçu mon argent, je m'en suis allé. (Restaut 1745 [1730] : 205-206)

Le PA (*prétérit antérieur défini*) et le PSC (*prétérit antérieur indéfini*) sont mentionnés par les grammairiens au moins depuis Meigret (1550 : 72), mais cette présentation des tiroirs en termes de parenté, respectivement avec le PS (*prétérit défini*) et le PC (*prétérit indéfini*), se présente comme une reprise de Maupas (1618 [1607] : 139r°- 139v°) qui décrit deux séries de *redoublez*, l'une de temps *définis* (le PS et le PA), et l'autre de temps *indéfinis* (le PC et le PSC) (« Les redoublez gardent les mesmes loix que leurs preterits, quant à l'esgard du temps defini ou indefini, pour autant qu'ils sont comme leurs plusqueparfaits »). La nouveauté chez Restaut (1730) réside dans la généralisation du critère aspecto-énonciatif. Le PC et le PS s'opposent symétriquement au PSC et au PA dans un microsystème qui n'est pas sans rappeler la présentation des temps verbaux de Ramus (1562-1572) en *parfaits oristes* et *parfaits aoristes*. Cette innovation est encore remarquable pour deux faits. Premièrement, elle permet l'avancée d'une théorisation des temps verbaux sur la base de critères non-chronologiques que l'on retrouvera plus tard chez Girard (1747) à travers la distinction de deux catégories fondamentales du passé. Ensuite, elle permet d'intégrer le PSC dans le système verbal et de résoudre la question de la distinction entre le PA et le PQP qui, en termes de critères référentiels, renvoient aux mêmes opérations de repérages. L'apport du critère aspecto-énonciatif permet donc d'opposer ces deux tiroirs. Ce critère ne semble cependant pas le seul qui compte aux yeux de l'auteur qui rajoute encore deux traits pour l'emploi distinctif du PA et du PQP. Ainsi, le PA, comme le PSC d'ailleurs, s'emploierait en subordonnée et représenterait une idée accessoire alors que le PQP s'exprimerait en proposition principale, apportant l'information la plus importante :

Le Prétérit antérieur marque, comme le plusque-parfait une chose ou une action passée avant une autre qui est aussi passée. Ce qui les distingue l'une de l'autre, c'est que la chose ou l'action exprimée par le prétérit antérieur est subordonnée à celle qui l'a suivie, & que c'est à celle-ci que l'on porte principalement attention [....] C'est tout le contraire à l'égard du plusque-

parfait. La chose ou l'action exprimée par ce tems est celle qui fait le principal objet de celui qui parle. (Restaut 1745 [1730] : 207)

9.7.3 Généralisation du système référentiel aux périphrases verbales

Pour terminer, nous voulons attirer l'attention sur la tentative de Restaut (1730) d'élargir le système référentiel prévu originellement pour les temps verbaux à d'autres verbales périphrastiques. Cette démarche vise, à l'instar du PSC, à intégrer davantage de formes auxquelles la grammaire traditionnelle n'accorde pas de place dans le système. Pour cela, l'auteur suggère que le système référentiel, qui s'applique aux temps composés, comporte des degrés supplémentaires. Ces degrés ne s'expriment pas par des formes verbales porteuses de flexion mais par des verbes qui viennent suppléer le manque au sein du système flexionnel :

D. N'y a-t-il pas encore d'autres tems que ceux que vous venez d'expliquer, ou pour mieux dire, n'y a-t-il pas d'autres manieres d'envisager les choses dans le présent, dans le passé, & dans l'avenir ?

R. *Le présent proprement dit ne consistant que dans un seul instant indivisible, ne peut admettre aucun partage, & par conséquent il n'y a qu'une maniere de l'exprimer : au lieu que le passé & l'avenir ayant plus d'étendue, on peut encore y considérer quelques nouveaux degrés : mais comme les verbes n'ont pas d'inflexions particulieres pour les exprimer, on y supplée par le moyen de quelques autres verbes, de la maniere suivante. (Restaut 1745 [1730] : 211-212)*

Les formes que Restaut (1730) tente d'intégrer dans son analyse sont les périphrases verbales *venir de + infinitif*, *aller + infinitif* et *devoir + infinitif*. Ainsi, la périphrase *venir de + infinitif* s'emploierait pour exprimer un passé récent et serait synonyme, soit du PC, soit de l'IMP, en fonction du temps auquel serait conjugué le verbe *venir* :

Pour exprimer un passé peu éloigné, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose est arrivée, ou étoit arrivée depuis peu de tems, on se sert du présent ou de l'imparfait du verbe venir, que l'on joint à l'infinitif du verbe dont on veut exprimer l'un ou l'autre passé. Ainsi on dit, je viens de dîner, pour dire, j'ai dîné, il n'y a pas long-tems ; & je venois de dîner, quand vous êtes arrivé, pour dire, j'avais dîné, il n'y avoit pas long-tems, quand vous êtes arrivé. Il est aisé de voir dans ces deux exemples, que je viens employé à cet usage exprime un prétérit indéfini, & que je venais exprime un plusque-parfait. (Restaut 1745 [1730] : 212)

La périphrase *devoir + infinitif* s'emploierait pour exprimer un futur proche par rapport, soit au présent, soit au passé. Pour le passé, dans le cas où le verbe *devoir* est employé à la forme

de l'IMP, il implique le repérage de l'IMP, c'est-à-dire un repère présent translaté dans le passé, à partir duquel la périphrase exprime un futur proche :

Pour exprimer un futur prochain par rapport au tems présent ou par rapport au tems passé, c'est-à-dire, pour marquer qu'une chose doit ou devoit arriver bien-tôt, on joint à l'infinitif du verbe, le présent ou l'imparfait du verbe aller. Ainsi je vais dîner, veut dire, je dînerai bien-tôt ; & j'allois dîner quand vous êtes arrivé, signifie, dans le tems que vous êtes arrivé, j'ai pu dire, je dînerai bien-tôt. (Restaut 1745 [1730] : 212)

Enfin, Restaut (1730) cite la périphrase *devoir + infinitif* qui exprimerait un futur « incertain ou indéterminé », associant de cette façon à la caractérisation temporelle un trait modal :

On exprime encore un futur incertain ou indéterminé, soit par rapport au tems passé, en joignant à un infinitif, quelques tems du verbe devoir. Ainsi quand on dit, Je dois voyager. Vous deviez me venir voir. Vous avez dû recevoir ma lettre, &c.

le futur dans je dois voyager, n'est pas si positif que si l'on disoit, je voyagerai, &c. (Restaut 1745 [1730] : 212-213)

La tentative de Restaut de retenir, à travers le PSC et les périphrases verbales, davantage de formes verbales est représentatif pour les grammaires particulières françaises dans le courant du XVIII^e siècle qui adoptent un point de vue sémasiologique, partant des formes qu'elles rencontrent dans la langue. La grammaire de Restaut (1730) se présente comme un jalon qui mène à ce que Fournier (2013a : 87) nomme les *grands modèles généralisés* que représentent Harris (1751) et Beauzée (1767). Ainsi, pour intégrer le PSC, Restaut (1730) généralise le critère aspecto-énonciatif au PQP et au PSC. Pour traiter les périphrases verbales, l'auteur les intègre dans le système référentiel des temps verbaux. Par la suite, ces formes seront d'ailleurs intégrées par Harris (1751) et Beauzée (1767).

9.8 Vallart (1744)

La *Grammaire françoise* de Vallart (1744) s'inscrit dans la suite des grammaires particulières que nous avons traitées jusqu'ici. Elle est représentative du processus d'accrétion que nous avons déjà pu observer chez Restaut (1730). Ainsi, le but de Vallart (1744) est de présenter une meilleure grammaire que celles de Regnier-Desmarais (1705), de Buffier (1709) et de Restaut (1730). Ce dernier aurait associé les deux premières en y ajoutant seulement « des raisonnemens qu'il a empruntés de la Logique & de la Métaphysique pour prouver les principes généraux de notre Langue », c'est-à-dire les principes de la *GGR* (1660) (Vallart

1744 : IV). En plus de ces trois premiers grammairiens, Vallart (1744) revendique également l'influence de Dangeau (1694-1722).

Vallart (1744 : 232-233) retient onze tiroirs verbaux qu'il partage en cinq temps simples et six temps composés, procédant donc comme ces prédécesseurs à une division à partir du critère morphologique. En plus des *temps simples* et des *temps composez*, l'auteur, en reprenant le terme de Dangeau (1694-1722), mentionne à travers les *temps surcomposez* une troisième série de temps obtenue sur la base du critère morphologique :

Outre les temps composez que je viens de marquer il y en a encore d'autres que nous appellerons avec le savant abé de Dangeau des temps surcomposez, parce que l'auxiliaire avoir y entre deux fois, comme quand je dis : J'ai eu fait dans un moment, on voit que le verbe avoir y est employé deux fois j'ai eu lu avant vous ; quand j'ai eu dormi, je me suis promené, &c. car il n'y a que les verbes actifs & neutres qui aient de ces temps surcomposez, & ils en ont tous hors le verbe avoir qui sert à les former ; Ces temps surcomposez sont au même nombre que les temps composez, & ils ont le même nom. (Vallart 1744 : 235)

Il y aurait donc *cinq temps simples*, auxquels correspondraient six *temps composez*, auxquels correspondraient à leur tour six *temps surcomposez*. Ces *temps surcomposez* sont le *prétérit indéfini surcomposé* (« j'ai eu reçu »), le *prétérit antérieur surcomposé* (« j'eus eu reçu »), le *plusque-parfait surcomposé* (« j'avais eu fait »), le *futur passé surcomposé* et les deux *conditionnels passez surcomposez* (« j'aurois eu fait » ; « j'eusse eu fait ») (Vallart 1744 : 241-242). On remarque donc chez Vallart (1744) la même approche que chez ses contemporains visant à prendre en compte un nombre croissant de formes dans le système et cherchant à justifier leur présence. Ainsi, la série des *temps surcomposez* s'explique par une application morphologique double de l'auxiliaire *avoir*. Néanmoins, la terminologie, aussi bien des *temps composez* que des *temps surcomposez*, suggère un lien avec les temps simples qui ne se réduit pas à la morphologie.

Vallart (1744) reprend encore à Dangeau (1694-1722) l'idée que le PTC, communément nommé *participe passif*, n'exprimerait pas le sens de passif, raison pour laquelle il faudrait lui attribuer le terme de *participe auxiliaire* :

Mais parce que dans les temps composez ce participe ne donne nulle idee de passif, comme on voit en ces exemples : J'ai envoiié, j'ai jeté, j'ai mangé, &c. il me paroît qu'à ne regarder que l'usage qu'il a en ces occasions, il est mieux de l'appeler participe auxiliaire. C'est aussi le sentiment de M. l'abé de Dangeau,

qui avait beaucoup médité cette matière, & qui y a fait plusieurs belles découvertes. (Vallart 1744 : 234)

Les définitions des tiroirs font également écho aux grammaires antérieures. Ainsi, l'IMP est défini en termes aspectuels, c'est-à-dire en termes de durée. À l'instar de Dangeau (1694-1722 : 96), cette notion de durée est rendue dans le *definiens* à travers la forme verbale au participe présent (« une chose qui se faisoit ») qui s'oppose à l'achèvement au participe passif (« mais qui n'étois point encore faite ») :

L'imparfait sert à marquer que l'action étoit commencée dans le tems qu'une autre action s'est faite, comme : Je dînois quand vous êtes entré. Ce temps est appelé imparfait, parce qu'il désigne une chose qui se faisoit ; mais qui n'étois point encore faite : car si l'action de dîner eut été faite, alors il auroit fallu se servir non de l'imparfait, mais du plusque parfait, & dire : J'avois dîné quand vous êtes entré. (Vallart 1744 : 237-238)

Il est intéressant qu'à l'instar de Vallange (1721 [1719] : 162-163), la définition de l'IMP s'articule à l'emploi du PQP, suggérant que cette dernière forme se présente comme un accompli de l'imparfait. Dans cette définition, la distinction entre l'IMP et le PQP ne semble pas se fonder sur les opérations de repérage, mais uniquement par rapport au caractère achevé ou inachevé de l'événement représenté. Ainsi, Vallart (1744) amorce-t-il, à l'instar de Veiras (1681), de Vallange (1721) et de Sauvage de Villaire (1749), une discussion sur la distinction des formes simples et composées en termes d'accomplissement ou d'inaccomplissement qui se trouvera sous une forme généralisée chez Serreau (1799).

Comme chez les prédécesseurs de Vallart (1744), la distinction du PS et du PC se fait sur la base de l'intervalle de référence qui, pour le PS, exclut le moment d'énonciation et pour le PC est sécant et comprend le moment d'énonciation. Vallart (1744) reprend à Buffier (1709 : 223-224) et à Restaut (1745 [1730] : 84) la description de la durée de l'intervalle à travers le verbe *écouler*. L'auteur confirme la description des deux autres grammairiens des emplois du PC dans des contextes aoristiques :

Une différence essentielle entre l'aoriste [PS] & le prétérit indéfini [PC], c'est que l'aoriste ne peut jamais se dire d'un temps dans lequel on est encore ; au lieu que le prétérit indéfini se dit aussi d'un temps dans lequel on n'est plus, comme : Salomon a été le plus grand de tous les rois de son siècle, ce qui n'est pas moins bien que Salomon fut le plus grand de tous les rois de son siècle. (Vallart 1744 : 239)

Et, pour terminer, on remarque qu'à l'instar de Restaut (1730) encore, Vallart (1744) élargit le critère aspecto-énonciatif au PA (*prétérit antérieur*) et PSC (*prétérit indéfini surcomposé*). C'est ce qu'on peut voir dans la définition du PA qui partage la caractéristique énonciative du PS (*aoriste*). Le PA exprimerait un temps antérieur à un autre à l'intérieur d'un intervalle borné dans le passé :

Le PRETERIT ANTERIEUR marque une chose faite dans un temps totalement écoulé, mais faite avant une autre qui s'est aussi faite dans un temps écoulé ; & c'est pour cela même qu'il est appelé prétérit antérieur. Exemple. Quand j'eus reçu mon argent je m'en allai. La réception de mon argent s'est faite dans un temps totalement écoulé, comme hier, la semaine passée, &c, mais parce qu'elle a précédé mon départ, le temps qui l'exprime est appelé prétérit antérieur. (Vallart 1744 : 240)

Il y a donc un lien qui s'opère entre le PS et le PA qui va au-delà de la morphologie mais implique également la sémantique des tiroirs. On retrouve une description du PSC analogue qui est mis en lien avec le PC :

Le prétérit indéfini surcomposé s'emploie dans le même cas que le prétérit indéfini. Ainsi parlant d'une chose faite dans le jour présent, dans cette semaine, dans ce mois, &c. (Vallart 1744 : 241)

Cependant, l'auteur généralise également la définition du PA au *prétérit antérieur surcomposé* (« j'eus eu reçu »), ce qui montre que l'accumulation des formes rend l'explication redondante :

Le prétérit antérieur surcomposé s'emploie aussi dans les mêmes cas que le prétérit antérieur. Ainsi en parlant d'une chose faite hier, la semaine passée, le mois passé, &c. je dirai : Aussi-tôt que j'eus eu reçu vos ordres, je ne pensai plus qu'aux moïens de les exécuter. (Vallart 1744 : 242)

La description du système verbal par Vallart (1744) est représentative de la tentative des auteurs du XVIII^e siècle qui vise à retenir toujours plus de formes. Chez Vallart (1744), cela donne lieu à un système de trois séries de formes sur la base du critère morphologique. Cependant, comme Restaut (1730) avant lui, il généralise la définition du PS et du PC en termes aspecto-énonciatifs à des formes composées (PA et PSC).

9.9 Girard (1747)

*Les vrais principes de la Langue François*e de Girard (1747) apportent un certain nombre d'innovations dans le traitement des temps verbaux. Dans ce qui suit, nous allons présenter certaines de ces innovations en lien avec les thèmes que nous avons examinés jusqu'ici.

9.9.1 Conception des catégories du verbe et du temps

Girard (1747) commence par nous proposer une caractérisation plutôt traditionnelle²¹⁶ de la catégorie du verbe qui distingue des propriétés essentielles, à savoir l'existence et l'action, et dans un deuxième temps les propriétés accidentelles. Parmi les propriétés essentielles, l'auteur ajoute à la caractérisation du verbe l'expression du mouvement. Il ne s'agit là non plus d'une innovation, puisqu'on trouve ce type de définition du verbe à partir du Moyen Âge, notamment chez Rémi d'Auxerre (2e moitié du IX^e s.)²¹⁷ et Nicolas de Paris (XVIII^e s.), ou à la Renaissance, chez Sanctius (1587) qui présente le verbe comme l'expression de l'action et du mouvement (Conduché, Létourneau et Rosier-Catach 2019 : 296-297). En plus de cela, Girard (1747) propose une vision philosophique de l'expérience du monde, de l'existence et de la succession des actions de la part de l'esprit humain qui en rendrait compte à travers le langage et qui correspondrait à une représentation de l'imagination. Pour la représentation que constitue le langage, l'auteur fait appel à la métaphore de la peinture, dans le sens où l'esprit peindrait, par l'intermédiaire du langage, les actions et les existences du monde (Girard 1747 t. II : 2-4) :

L'action étant donc inséparable de la nature, telle que nous la voyons & que nous la sentons à chaque instant, il seroit bien surprenant que l'esprit, frappé de tout ce qu'il voit & appliqué à le peindre par le secours des mots, n'eût pas saisi cette idée agissante ou d'événement pour en faire un des pinceaux de la Parole, je veus dire un caractère modificatif d'une des parties du discours.
(Girard 1747 t. II : 3)

Il faut, dans ce passage également, avoir égard à la notion d'*événement* qui correspond à une catégorie construite par l'esprit, s'opposant à l'action prenant place dans la réalité. La présentation du verbe s'inscrit dans la philosophie *sensualiste* dans le sens où la connaissance de la réalité découle dans un premier temps de l'expérience qu'en fait le sujet et qui, dans un deuxième temps, construit une représentation subjective de la réalité à travers l'imagination et le langage.

²¹⁶ On trouve la distinction entre l'accessoire de l'essentiel dans la définition du verbe chez plusieurs grammairiens depuis l'Antiquité, notamment chez Scaliger (1540) qui distingue l'expression essentielle d'existence du verbe des productions accidentelles (Colombat et Lahaussois 2019 : 31).

²¹⁷ Conduché, Létourneau et Rosier-Catach (2019 : 296-297) : « Déjà pour Rémi d'Auxerre (2e moitié du IX^e s.), le verbe signifie la position d'une action qui se déroule dans le temps soit passé, soit présent, soit futur, lequel temps se définit comme "un certain mouvement des choses" (quidam motus rerum) ».

9.9.2 Formalisation de l'intervalle de référence et distinction PS vs PC

Girard (1747) nous livre, plus loin, dans la définition du présent une bonne impression de ce qu'il entend par la représentation de la succession des événements. Ainsi, ce tiroir, ne consistant qu'en un instant dans l'expérience empirique peut être représenté par un intervalle à travers l'imagination et le langage, c'est-à-dire en termes de durée :

La rapidité du Présent étant trop vive pour laisser jouir & permettre d'y placer les choses, en a cherché le moyen de parer à cet inconvénient. Pour cela l'Imagination & le Langage se sont déterminés à donner à cette partie du Temps une étendue qu'elle n'a pas réellement, & à prendre son nom dans un sens plus moral que physique. Cette étendue se règle par la production de l'événement ; c'est à dire qu'elle comprend tout le temps qui y répond depuis l'instant où elle commence jusqu'à celui où elle s'achève : de sorte que cette durée, quoique composée de momens qui passent & se succèdent, est censée subsister comme un seul & même temps, qu'on nomme PRESENT dans l'usage ordinaire ainsi que dans les formations du Verbe [...] (Girard 1747 t. II : 19-20)

On retrouve l'idée du temps représenté par un intervalle en termes de durée à travers la notion de *période* que développe Girard (1747). La période correspond à l'intervalle décrit de manière discursive depuis Masset (1606), puis employé par Maupas (1607) et pratiquement tous les auteurs suivants pour distinguer notamment le PS et le PC.

Pour rapprocher encore plus les parties du temps & leur donner un peu d'existence permanente, on en forme certains périodes, qui les comprennent & les réunissent en seul corps de durée ; de manière qu'on les considère sous un même aspect, comme faisant toutes ensemble unité de temps. Il ne faut donc pas confondre le temps de l'événement avec celui du période : cela est de conséquence, ainsi qu'on va le voir : car on peut représenter de deux manières le Passé. (Girard 1747 t. II : 21)

L'auteur termine ce passage en distinguant les notions d'*événement* que nous avons rencontré plus haut et de *période*. L'*événement* est l'action exprimée par le verbe alors que *le période* est un intervalle qui comprend l'*événement* et qui permet de représenter ce dernier selon différentes perspectives. Nous avons vu que depuis Maupas (1607), la majorité des auteurs mettent en œuvre un intervalle pour distinguer le PS et le PC. On retrouve la même présentation chez Girard (1747) pour qui ces deux tiroirs représentent des *événements* passés et achevés. Le *Préterit* (PC) présente l'*événement* dans un *période* sécant incluant le moment d'énonciation, c'est-à-dire comme un présent accompli :

L'une [manière de passé] faisant simplement répondre l'événement au temps où la production est finie ; ce qui a pu arriver dans le période actuellement

présent, comme dans cet exemple : j'ai fait ce matin de la bonne besogne.
(Girard 1747 t. II : 21-22)

À l'inverse, le même événement peut, à travers l'*Aoriste* (PS), être dans un période borné qui exclut le moment d'énonciation :

L'autre manière est de le faire répondre à un temps où non seulement sa production est finie mais où est encore passé le période dans lequel cette production est arrivée ; de façon que le temps présent où l'on parle appartienne à un autre période, qui ait succédé à celui qui a vû naître & finir l'événement ; comme quand on dit, je fis hier tout ce que je pus, & je perdis mes peines.
(Girard 1747 t. II : 21-22)

Pour illustrer ces emplois, Girard (1747 t. II : 23-24) fait appel à un couple d'exemples quasi-identiques où seul le tiroir employé change, donnant ainsi lieu à deux représentations du même événement (« il y a dix ans que j'ai quitté la Cour » vs « il y eut hier dix ans que je quittai la Cour »). Enfin, l'auteur ajoute une remarque empirique selon laquelle certains locuteurs confondraient les deux tiroirs :

La premiere de ces manieres est le Prétérit [PC] du verbe. La seconde est ce qu'on nomme AORISTE [PS]; dont la seule définition suffit pour empêcher une méprise entre ces deux temps assez fréquente dans quelques provinces, où l'on dit souvent je fis pour j'ai fait, & réciproquement j'ai fait pour je fis. (Girard 1747 t. II : 22)

Cette remarque va dans le sens de certains auteurs, notamment Buffier (1709) et Restaut (1730) qui décrivent des emplois où l'on pourrait employer indépendamment le PS et le PC et qui confirme le processus d'aoristisation du PC.

À l'instar de ce que propose Restaut (1730), la conception aspecto-énonciative n'est pas réservée aux seuls tiroirs du PS et du PC, mais élargie à d'autres tiroirs, puisqu'elle permet à travers les *Prétérits* et les *Aoristes* de distinguer de « deux manieres le Passé ». Comme nous le montrons plus loin, il faut donc comprendre les *Prétérits* et les *Aoristes* comme des catégories plus générales qui comprennent également respectivement le PQP et le PA. Dans ce qui suit, nous nous intéressons à la généralisation du système de repérage de la *GGR* (1660).

9.9.3 Généralisation du repérage à trois critères

Girard (1747) opère ensuite à une distinction entre temps *absolus* et *relatifs* qui correspondent respectivement aux « considerez simplement dans leur nature » et « des temps composez dans le sens » que proposent les auteurs de la *GGR* (1660). La première série

de tiroirs est obtenue à partir de deux critères, c'est-à-dire le rapport référentiel du moment de l'événement au moment d'énonciation. Pour la deuxième série de tiroirs s'ajoute un troisième critère de comparaison par rapport auquel se situe le moment de l'événement. Chez les Messieurs de Port-Royal (1660), ce double repérage permet d'obtenir l'IMP, le PQP et le FA. Chez Girard (1747), tous les temps absolus (présent, PS, PC, FA) reçoivent systématiquement un temps relatif corrélatif par le rajout d'un critère de comparaison :

Voilà donc quatre Temps bien établis dans le Verbe, Présent, Prétérit, Aoriste, Futur. Il n'en faudroit pas d'avantage si l'on ne comparoit jamais celui de l'événement qu'au moment de parole. Mais parce qu'on peut deplus le comparer au temps de quelqu'autre événement ou circonstance, il faut qu'il y ait & il y a en effet d'autres formations pour représenter ce nouveau rapport accidentel conjointement avec le premier qui est le principal. Comme chacun des quatre principaux temps, que je viens de définir, est susceptible de cette addition de rapport ; cela les double, & fait qu'il y a deux Présens, deux Prétérits, deux Aoristes, & deux Futurs. On pourroit en faire la distinction par les simples épithetes numérales de premier & second : mais pour mieux les caractériser je les distingue par celle d'absolu & relatif. Lorsqu'ils représentent le temps de l'événement par la seule comparaison avec celui où l'on parle ; ils sont TEMPS ABSOLUS : lorsqu'ils le représentent par une double comparaison, faite non seulement avec le temps de la parole mais encore avec celui de quelque autre événement ; ils sont TEMPS RELATIFS. (Girard 1747 t. II : 24-25)

En reprenant la présentation que fait Fournier (2013a), on peut s'imaginer le système des temps verbaux imaginé par Girard (1747) de la manière suivante :

Temps absolus		Temps relatifs	
Présent	je fais	Présent	je faisais
Aoriste	je fis	Aoriste	j'eus fait
Prétérit	j'ai fait	Prétérit	j'avais fait
Futur	je ferai	Futur	j'aurai fait

Tableau 38 : Système des temps verbaux proposé par Girard (1747 t. II) présenté dans Fournier (2013a : 105)

Comme on peut le voir dans le tableau, Girard (1747) propose ainsi deux *Aoristes* et deux *Prétérits*. Ces tiroirs se distinguent à l'intérieur de leur catégorie en fonction du repérage, soit à deux, soit à trois critères. On retiendra que Girard (1747) propose une synthèse de deux modèles développés antérieurement : le modèle géométrique de la *GGR* (1660) et une représentation des tiroirs en termes de durée et prenant en compte le point de vue de l'énonciateur. L'auteur applique et généralise le modèle de la grammaire générale. C'est ce que l'on observe par exemple à travers son dispositif des temps où il généralise le second

critère de repérage. Il est le premier à le faire. Auparavant, d'autres auteurs tels les Messieurs (1660) ou Buffier (1709) n'avaient appliqué ce critère qu'à quelques temps mais pas à tout le système. À cela s'ajoute l'invention de la notion de *période* pour l'intervalle de référence qui constitue une avancée théorique considérable. Cela permet de donner une définition aspecto-énonciative proche de celle de Maupas (1607). À la différence de Maupas (1607), le dispositif de Girard (1747) s'appuie sur le système géométrique de la *GGR* et permet de créer à travers la notion de *période* une notion qui rend compte de la durée, alors que Maupas (1607) procédait surtout par métaphores.

9.10 Sauvage de Villaire (1749)

L'*Abrégé de la grammaire françoise* (1749) de Sauvage de Villaire est une grammaire didactique qui s'inscrit dans le courant de la grammaire générale avec le but d'en vulgariser et simplifier les idées. L'auteur retient dix temps pour le mode de l'indicatif, puisque comme Buffier (1709), Restaut (1730) ou Vallart (1744), il y classe les formes en *-rais* et avec elles la forme *j'eusse eu*. Sauvage de Villaire (1749 : 69) propose un système en genres et en espèces. Il y aurait quatre genres, à travers le *présent*, l'*imparfait*, le *passé* et le *futur*. Le passé et le futur contiendraient ensuite des sous-espèces. On note d'emblée une particularité de l'organisation des temps qui consiste à ne pas réduire la catégorie de l'IMP à celles du présent ou du passé. Globalement, Sauvage de Villaire (1749) reproduit les idées de ses prédécesseurs. On examinera les présentations des catégories de l'IMP et du passé. Pour le passé, notre attention sera particulièrement portée sur l'analyse du PC.

9.10.1 La catégorie de l'IMP

La définition que Sauvage de Villaire (1749) donne de l'IMP confirme la conception de ce temps comme d'une catégorie qui ne se réduit pas au présent et au passé. La description commence par un rejet des définitions traditionnelles qui conçoivent ce tiroir comme l'expression d'une situation qui commence et selon un double repérage, c'est-à-dire d'un présent dans le passé. Ces deux interprétations ne sont pas équivalentes, puisque la première, que l'on trouve déjà chez Priscien (VI^e), sous-entend une durée de l'événement. La deuxième interprétation d'un présent translaté dans le passé peut prendre en compte la durée de l'événement en fonction du modèle. Chez Maupas (1607) c'est le cas, alors que le système référentiel des Messieurs (1660) ne prend pas en compte cette donnée. Pour l'interprétation du présent translaté dans le passé, Sauvage de Villaire (1749) livre un énoncé avec deux verbes

où la forme au PS sert de repère passé à l'IMP qui peut ainsi être interprété comme un présent translaté (« *J'écrivais lorsque vous arrivates* »). À cela, l'auteur oppose un énoncé où ne figurent que des formes à l'IMP et qui ne pourraient ainsi plus être interprétées comme des présents translats. L'auteur en conclut que l'IMP ne se laisse réduire ni au présent, ni au passé, mais que c'est un temps à cheval entre les deux. Il s'agit d'une description aspectuelle de l'IMP qui thématise l'absence de borne finale et d'une situation en déroulement :

L'Imparfait est ainsi appelé par le rapport & la liaison qu'il a avec le présent & le passé, en sorte qu'il tient imparfaitement des deux, en ce qu'il marque une action commencée & présente dans un tems passé : comme, J'écrivais lorsque vous arrivates ; c'est-à-dire, lors de votre arrivée, qui est de votre part une action passé ; j'écrivais, c'est-à-dire de ma part, mon action d'écrire étoit présente. Nos grands Maîtres ont ainsi défini l'Imparfait. Mais cette définition est-elle bien exacte & bien solide ? En peut-on dire autant de cette phrase ? Je vous aimais beaucoup, lorsque vous étiez sage. Voilà deux imparfaits dans chaque demie phrase, qui ne tiennent, ce me semble, nullement au présent. Ne seroit-il pas plus court & plus juste de dire que l'imparfait est entre le présent & le passé, & qu'il marque une action commencée qui se faisoit, & qui n'étoit pas encore achevée : comme, j'aimais. Or si j'aimais, je n'avois pas encore achevé d'aimer. Il n'y a aussi qu'un seul Imparfait. (Sauvage de Villaire 1749 : 105-106)

La valeur de l'IMP est rendue par la formule « il marque une action commencée qui se faisoit, & qui n'étoit pas encore achevée ». Dans cette description, le caractère *inaccompli* de la situation est véhiculé par la définition circulaire « qui se faisoit » qui traduit le manque de matériel théorique pour décrire des traits aspectuels, mais qui suffit néanmoins pour faire appel au savoir épilinguistique de l'apprenant. On retrouve ce type de formules chez d'autres auteurs, dont Vallart (1744) et Serreau (1799). Ce dernier généralisera les traits *accompli* et *inaccompli* à l'ensemble du système verbal. Le traitement de l'IMP par Sauvage de Villaire (1749) n'est non plus sans rappeler le traitement de la forme *amava* de la part de Bembo (1525) pour le toscan. Ce dernier auteur attribue cette forme à la catégorie du *pendente*, ne la classant pas non plus, ni dans le passé, ni dans le présent. Dans la tradition italienne, le terme *pendente* resurgit chez plusieurs auteurs jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, c'est-à-dire pour la période que nous avons examinée. Dans ce qui suit, nous traitons les descriptions des temps du passé.

9.10.2 Caractérisation des tiroirs du passé : PC ; PS ; PQP ; PA

Sauvage de Villaire (1749) enchaîne en opposant la catégorie des *parfaits* à l'*imparfait*. Pour l'auteur, le terme *parfait* est l'équivalent de *passé*. Il faut considérer les deux catégories comme des catégories générales au sein du système temporel. À l'intérieur de la catégorie des *parfaits*, Sauvage de Villaire (1749) reprend la caractérisation en *défini* et *indéfini* que nous avons observée chez certains auteurs du XVII^e et XVIII^e siècles :

Les trois Parfaits sont, l'un le Passé, ou le Parfait simple, ou le Prétérit défini ; l'autre le Parfait, ou le Prétérit indéfini ; le troisième le Prétérit antérieur indéfini.

Ces trois Parfaits, ou Passés, ou Prétérits, comme l'on voudra, y compris aussi le Plusque-parfait, sont tout le contraire de l'Imparfait, puisqu'ils annoncent tous & font entendre une action parfaitement achevée & consommée : comme J'ai aimé, j'aimai, j'eus aimé, & j'avois aimé. (Sauvage de Villaire 1749 : 106)

L'auteur aborde pour commencer la distinction entre le *Parfait simple* ou *Prétérit défini* (PC) et le *Parfait* ou *Prétérit indéfini* (PS). La description des tiroirs du passé relève en réalité d'une compilation de définitions de sources multiples. Ainsi, pour commencer, l'attribution du terme *indéfini* pour le PS est justifiée par le rapprochement avec l'*aoriste* grec (« est le même que l'Aoriste des Grecs »). C'est ce lien qui semble motiver les premiers grammairiens des langues romanes à attribuer le terme d'*indéfini* pour le PS. Nous avons d'ailleurs vu que de nombreux auteurs de notre corpus (par ex. Garnier 1558) font explicitement l'analogie entre les systèmes verbaux du grec et du vernaculaire. Chez Sauvage de Villaire (1749), le terme est également appliqué au PA, ce qui est justifié par l'absence de localisation temporelle exprimée par ce tiroir (« Le Prétérit antérieur indéfini marque aussi une action faite & passé, ou indéfiniment, sans désigner aucun temps [...] »). L'opposition du PC au PS reprend le critère aspecto-énonciatif décrit par les auteurs antérieurs à partir de formules tirées à Buffier (1709) et Restaut (1730). C'est ce qu'on peut voir, pour commencer, à travers la définition du PC dont la première partie est une reprise partielle de Buffier (1709), par exemple de la formule « il reste encore présentement quelques parties à s'écouler » qui décrit un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation :

Le Parfait simple ou Prétérit défini marque une action passée qui s'est faite dans un tems, dont il reste encore présentement quelques parties à s'écouler : comme, J'ai gagné mon procès cette année, ce printems, ce mois-ci, cette semaine, ces jours-ci, ce matin, cette après dînée, &c. J'ai gagné, marque une chose passée. Mais cette année, ce printems, ce mois-ci, &c. marquent que

nous y sommes encore, & qu'il reste présentement une partie de cette année, de ce printemps, de ce mois-ci, &c. à achever, & qui n'est pas encore finie.

Avec les autres mots qui indiquent le Présent, comme présentement, actuellement, il n'y a qu'un moment, tout à l'heure, &c. c'est le seul Prétérit défini qu'il faut employer, & non le Prétérit indéfini d'après : comme, J'ai dîné actuellement, présentement, il n'y a qu'un moment, dans l'instant que je vous parle. (Sauvage de Villaire 1749 : 106)

La deuxième partie de la définition propose que l'on puisse employer le PC avec des circonstants référant au présent. L'auteur dessine ainsi en creux la valeur de présent accompli du PC. Ce n'est pas le premier auteur de la tradition française à opérer ainsi. On trouve une description du PC analogue, plus tôt, chez Garnier (1558 : 48) (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes »), à travers la définition négative du PS de la part de Masset (1606 : 11) (« nous n'en vsons iamais [...] avec les aduerbes du temps present, Auiourd'huy, maintenant, a cete heure, etc. ») ou encore dans la grammaire italienne du foyer français d'Antonini (1746 : INTRODUCTION GENERALE) (« On montre la chose moins éloignée, en rappelant, pour ainsi dire, le tems où elle s'est faite, comme s'il étoit présent »). Le PS est opposé au PC sur la base de deux critères, premièrement le critère aspecto-énonciatif, et deuxièmement, à partir du critère référentiel *hodernal* vs *préhodernal*:

Le Parfait ou le Prétérit indéfini, qui est le même que l'Aoriste des Grecs, marque une action passée dans un tems tout-à-fait passé, dans lequel on n'est plus, & dont il ne reste rien à s'écouler : comme, Je gagnai mon procès l'année dernière, l'année passée, le mois dernier, la semaine dernière, ou précédente. (Sauvage de Villaire 1749 : 107)

Sauvage de Villaire (1749 : 108) remarque ensuite que l'on peut également employer le PC dans les mêmes contextes que le PS, à savoir dans un emploi dit *aoristique*. Il s'agit là d'une remarque que l'on trouve également au moins depuis Buffier (1709 : 224). La distinction aspecto-énonciative entre le PS et le PC n'est pas exclusive, puisqu'elle s'articule au critère référentiel du jour en cours (« Observez que pour faire usage de ce Prétérit indéfini, il faut que l'action, dont on parle, soit éloignée au moins d'un jour de celui où l'on est, & qu'il n'en reste plus rien s'écouler »). On trouve une définition analogue chez Veiras (1681) qui subit l'influence de la GGR (1660) et en reprend des éléments, dont le critère calendaire, mais chez qui les temps sont conçus en termes de durée.

Le PA est nommé *Prétérit antérieur indéfini*, parce qu'il entretient un lien avec le PS également indéfini. Pour l'auteur, le trait *défini* fait référence à la localisation ou non-localisation

temporelle de l'événement exprimé par le verbe, c'est-à-dire par cooccurrence de circonstants temporels. Dans le cas où il est *défini*, il désigne, à l'instar du PS, une situation par rapport à un intervalle qui exclut le moment d'énonciation. Enfin, le tiroir marque également l'antériorité :

Le Prétérit antérieur indéfini marque aussi une action faite & passé, ou indéfiniment, sans désigner aucun tems, ou dans un tems désigné dont il ne reste plus rien, & toujours avant une autre action aussi passée : comme, dès que j'eus gagné mon procès, voilà l'indéfiniment, je m'en retournai dans ma Province ; ou dès que j'eus gagné mon procès l'année dernière, &c. Aujourd'hui que je parle, l'année dernière est passée, il n'en reste plus rien à s'écouler. (Sauvage de Villaire 1749 : 108)

Enfin, le PQP est décrit en termes de double antériorité dans le passé. La formule « c'est-à-dire, deux choses différentes arrivées & passées à l'égard l'une de l'autre » est énigmatique et peut se demander à quels repères ces « choses » font référence :

Le Plusque-parfait marque un double passé, c'est-à-dire, deux choses différentes arrivées & passées à l'égard l'une de l'autre : comme, Je vous avois envoyé votre argent, lorsque vous l'envoyâtes chercher. Par-là j'entens que mon envoi étoit fait & passé dans le tems que vous l'envoyâtes chercher, qui est aussi un tems passé de votre part, par rapport au tems où je parle. (Sauvage de Villaire 1749 : 108)

L'auteur tente de clarifier son propos à travers un exemple mettant en jeu un PQP et un PS qui sert de repère de comparaison dans le passé. Le PS exprime une antériorité par rapport au moment d'énonciation (« par rapport au tems où je parle »). On note d'ailleurs la formule maladroite « un tems passé de votre part » qui fait écho à la description de l'IMP comme d'un présent translaté. La formule « mon envoi étoit fait & passé dans le tems que vous l'envoyâtes » rejette une interprétation strictement référentielle telle que le propose notamment la GGR (1660) et qui sert de modèle à la majorité des grammairiens pour la description du PQP. L'auteur intègre la caractérisation du PS en termes d'intervalle de référence et de durée. De plus, le verbe vicaire *faire* (« était fait ») est ici employé pour exprimer le caractère *accompli*, là où par exemple, comme nous l'avons vu (plus haut), l'IMP est décrit de manière *inaccomplie* (« se faisait »). En d'autres termes, le PQP exprimerait une situation passée et accomplie par rapport à un PS mettant en jeu un intervalle de référence comprenant le PQP mais excluant le moment d'énonciation.

9.10.3 Bilan

La description des temps verbaux de Sauvage de Villaire (1749) reprend un certain nombre de descriptions des auteurs antérieurs, notamment en ce qui concerne l'opposition du PS et du PC. Néanmoins, l'auteur intègre à son système une réflexion sur les notions aspectuelles à partir des catégories plus générales de l'*imparfait* et du *parfait*, ce qui se manifeste à travers l'imparfait, le passé composé et le plus que parfait, dont les définitions mettent en jeu notamment les notions d'*inaccompli* et d'*accompli*.

9.11 Wailly (1754)

La grammaire de Noël François de Wailly, les *Principes généraux et particuliers de la langue française* (1754), s'inscrit dans la tradition des grammaires françaises, tout en intégrant certaines innovations de ses contemporains. Il faut remarquer que les *Principes de la langue française* ont donné lieu à un nombre important de rééditions. Nous avons, pour notre part, choisi de travailler à partir de la sixième édition, revue et augmentée, parue en 1772. Wailly (1772 [1754]) cite un grand nombre d'influences dont Girard, Restaut, l'Académie ou Vaugelas. Sa préface se présente en grande partie comme une critique formulée à l'égard de la grammaire de Restaut (1730), dont il critique le traitement de certaines catégories, de même que la manière dont elles sont présentées à travers le style de questions-réponses, de nombreuses digressions et de répétitions. Ainsi, Wailly (1772 [1754] : XXXII-XXXIII) critique également la place qu'accorde Restaut (1730) à la définition générale du verbe (dix pages), de même qu'aux divers chapitres traitant du verbe et du participe (200 pages).

9.11.1 Définition du verbe et généralisation de la catégorie du présent

Wailly (1772 : 35) propose une définition classique du verbe qui exprimerait l'*action* ou l'*état* et qui passe directement à la démonstration des divers accidents. En ce qui concerne le temps verbal, l'auteur retient dix tiroirs à l'instar notamment de Buffier (1709) et Restaut (1730) :

Les Temps de l'indicatif sont le présent absolu, l'imparfait ou présent relatif, le parfait défini, le parfait indéfini, le parfait antérieur défini, le plusque-parfait, le futur simple, le futur composé ou antérieur, le conditionnel présent & le conditionnel passé. (Wailly 1772 [1754] : 40)

Les termes utilisés sont proches de ceux utilisés par Restaut (1730)²¹⁸ et partiellement repris par Vallart (1744), à l'exception de la catégorie du *présent* qui peut être *absolu* ou *relatif*. Il

²¹⁸ Pour les tiroirs du passé, Restaut (1730) emploie le terme *prétérit* au lieu de *parfait*.

s'agit pour cette dernière opposition d'un emprunt partiel à Girard (1747) qui applique les critères *absolu* et *relatif* à l'ensemble des tiroirs sur la base du repérage respectivement à deux ou trois critères. Le présent est par ailleurs décrit par rapport à sa nature imperfective d'expression d'une chose en cours au moment d'énonciation ou marquant une habitude :

Le Present absolu marque qu'une chose est ou se fait actuellement, ou habituellement. Je suis enrhumé. Quand il fait beau, je quitte le logis, & je vais me promener.

L'imparfait ou présent relatif, marque l'action comme présente dans le temps qu'une autre action s'est faite. [...] (Wailly 1772 [1754] : 40)

L'expression de l'habitude pour présent est déjà notée par Vallart (1744 : 236). Pour l'IMP, on trouve la description de ce trait chez quelques auteurs du XVII^e siècle, au moins depuis Maupas (1618 [1607] : 136v° - 137r°). Wailly (1772 [1754]) revient plus loin dans sa grammaire sur les tiroirs verbaux, rajoutant certaines remarques dont le trait d'habitude exprimé par l'IMP :

Sur l'Imparfait de l'Indicatif. [...]

II. On se sert de l'imparfait, quand on parle d'actions habituelles ou réitérées dans un temps qui n'est pas défini. Lorsqu'il étoit à Paris, il alloit tous les matins au manège, où il montoit plusieurs chevaux. [...] (Wailly 1772 [1754] : 182)

Contrairement à Girard (1747), à qui il reprend la terminologie sans pour autant le citer, Wailly (1772 [1754]) n'applique l'opposition *absolu* vs *relatif* qu'à la catégorie des *présents*, alors que chez le premier, elle servait à organiser l'ensemble des formes de l'indicatif. La reprise de la sous-division du présent est remarquable, puisqu'elle permet d'envisager la catégorie comme un cas de repérage généralisable. Le texte de Wailly (1772 [1754]) se pose ainsi comme une transition de la théorie, puisque Beauzée (1767) généralise quelques années plus tard cette lecture du présent (Fournier 2013 : 147).

9.11.2 Tiroirs définis et indéfinis

En ce qui concerne le PS et le PC, Wailly (1772 [1754]) reprend, outre les termes, les formules de Restaut (1730). Ainsi, les tiroirs sont définis en fonction de la localisation de l'événement et de l'intervalle de référence qui exclut le moment d'énonciation dans le cas du PS et l'inclut pour le PC :

Le Parfait défini, marque une chose faite dans un temps dont il ne reste plus rien. Je reçus hier, la semaine passée, le mois dernier, &c. des nouvelles de notre ami. V. la Syntaxe.

Le Parfait indéfini, marque une chose passée, ou dans un temps qu'on ne désigne pas, ou dans un temps désigné, mais qui n'est pas encore tout à fait écoulé. (Wailly 1772 [1754] : 40)

L'auteur reprend donc le critère aspecto-énonciatif en circulation de manière discursive depuis le début du XVII^e siècle. Il est intéressant de noter que Wailly (1772 [1754]) n'emprunte pas à Girard (1747) la notion de *période* qui cible justement cet intervalle de référence. Sans doute cette attitude conservatrice est-elle due à l'approche pédagogique de la grammaire. La mise en œuvre du critère aspecto-énonciatif dans la distinction du PS et du PC n'empêche pas l'auteur de retenir également, à travers le critère référentiel hodernal, un critère supplémentaire. C'est ce que l'on trouve décrit plus loin dans la grammaire, dans une partie réservée à des remarques supplémentaires :

On ne doit se servir du parfait défini qu'en parlant d'un temps absolument écoulé, & dont il ne reste plus rien. Ce temps doit être éloigné, au moins d'un jour, de celui où l'on parle. On ne diroit pas bien : Il fit un très grand froid cette semaine, ce mois-ci, cette année &c. parce que la semaine, le mois, l'année ne sont pas encore entièrement écoulés. [...] (Wailly 1772 [1754] : 183-184)

Un peu plus loin, Wailly (1772 [1754]) remarque au même titre que Buffier (1709), Restaut (1730) et Vallart (1744) avant lui que le PC peut s'employer dans des contextes aoristiques, c'est-à-dire détaché du moment d'énonciation :

Le parfait indéfini peut, en bien des occasions, s'employer pour un temps passé dont il ne reste plus rien. Rome a été bâtie, ou fut bâtie par Romulus. (Wailly 1772 [1754] : 184)

Se pose ensuite la question des valeurs du PA, du PQP et du PSC qui, du point de vue référentiel, désignent tous une antériorité par rapport à un repère dans le passé. La solution choisie pour résoudre ce problème transparaît à travers les termes assignés au PA et au PSC qui sont respectivement un *parfait antérieur défini* et un *parfait antérieur indéfini*. C'est-à-dire qu'en tant que *défini* et *indéfini*, ils sont rattachés à la signification du PS et du PC. Il s'agit là d'une reprise de ce que nous trouvons déjà chez Restaut (1730), à savoir une généralisation du critère aspecto-énonciatif. La définition du PQP met en jeu une double antériorité qui fait l'économie de l'intervalle de référence. Ces définitions ne sont cependant pas tout à fait satisfaisantes parce qu'elles ne permettent pas de mettre en évidence en quoi la signification du PQP se distinguerait du PA et du PSC.

Outre le PSC, Wailly (1772 [1754] : 42) mentionne une série d'autres temps surcomposés : le *plusque-parfait surcomposé* (« Si j'avois eu plutôt dîné, j'aurais été vous voir »), le *Futur antérieur sur-composé* (« Il sera sorti, dès qu'il aura eu achevé sa lettre ») et le *Conditionnel passé sur-composé* (« J'aurois eu achevé avant vous, si je n'avois pas été interrompu »). Selon l'auteur, ces tiroirs seraient si rares qu'il ne serait nécessaire d'en donner ni une définition, ni de les retenir parmi les paradigmes.

9.11.3 Bilan

Wailly (1772 [1754]) s'inscrit globalement dans la tradition, reprenant l'organisation et les définitions qui circulent depuis le XVII^e siècle. Nous avons vu que les définitions sont proches et sans doute même reprises à Restaut (1730) et Vallart (1744). En témoigne notamment la généralisation du critère aspecto-énonciatif mis en œuvre dans la distinction du PS et du PC appliqué au PA et PSC. L'intérêt de la grammaire de Wailly (1772 [1754]) réside dans le fait qu'elle vient directement après Girard (1747). D'un côté, l'auteur fait le choix de ne pas retenir la notion de *période* pour désigner les intervalles de référence décrits jusque-là principalement de manière métaphorique. De l'autre côté, l'auteur opère à un emprunt limité à travers les notions d'*absolu* et de *relatif* qu'il applique à la catégorie des *présents*, figurant ainsi comme une étape de transition avant Beauzée (1767) qui opérera à une généralisation de la catégorie en tant que type de repérage.

9.12 Du Marsais (1729-1756)

9.12.1 Aspect lexical

Dans l'édition de 1769 des [Les] *véritables principes de la grammaire* (1729-1756), on trouve la mention des espèces de verbes fréquentatives et inchoatives, reprises à la grammaire latine et appliquées au français :

L'espèce est aussi un accident des verbes. Ils sont, ou primitifs, comme parler, boire, sauter, trembler ; ou dérivés, comme parlementer, buvoter, sautiller, tremblotter. Cette espèce de verbes dérivés en renferme plusieurs autres ; tels sont les inchoatifs, les fréquentatifs, les diminutifs, les imitatifs & les désitératifs. (Du Marsais 1769 [1729-1756] : 692)

Les notions de fréquentatif et inchoatif ne sont pas approfondies par l'auteur. Cette description est conforme à ce que Du Marsais propose dans l'article concernant l'*accident* dans l'Encyclopédie (1751 : I, 70-71).

9.13 Açard (1760)

Nous terminons cette partie avec la *Grammaire française philosophique* (1760) de Jean-Pierre D'Açard. L'auteur, dans le titre et dans la présentation, revendique une filiation avec la *grammaire générale*. Açard s'appuie d'ailleurs sur des auteurs tels Arnaud et Lancelot (1660), Buffier (1709), Girard (1747), Regnier (1705) ou Restaut (1730). Dans les faits, l'auteur n'apporte rien de nouveau concernant la théorie des temps verbaux et le modèle semble être celui de la grammaire latine. Ainsi, par exemple, Açard commence, dans la partie consacrée au temps verbal, par faire des remarques générales sur la notion de temps qui est présenté en termes de mouvement et de déplacement dans l'espace. De plus, le temps, ainsi que l'espace, dans leur étendue, n'existeraient qu'à l'intérieur de l'esprit (Açard 1760 : 61-62). On retrouve donc la présentation que livre déjà Girard (1747). En ce qui concerne les tiroirs verbaux, Açard (1760) offre une présentation qui, d'un côté, reste très proche du modèle latin, puisque l'auteur ne semble ne retenir que cinq tiroirs de l'indicatif. De l'autre, l'auteur reprend, dans de courtes définitions, des formules empruntées à ses prédécesseurs.

Açard (1760 : 62-63) commence sa description des temps verbaux par la distinction traditionnelle des trois catégories fondamentales (présent, passé et futur). En plus de ces temps, il en retient uniquement deux autres avec l'IMP et le PQP. Il n'y aurait ainsi que cinq temps verbaux au sein de l'indicatif. Dans les paradigmes verbaux (p. 90), nous retrouvons cependant également le PC et le PA sous les termes de *Premier prétérit parfait composé* et de *Second prétérit parfait composé*. Ces terminologies semblent laisser entendre que pour l'auteur, ces formes seraient des formes subalternes du *Prétérit parfait simple* (PS). C'est ce qui expliquerait pourquoi il ne les mentionne pas lors de la présentation des temps de l'indicatif et pourquoi il n'y a pas de définition pour la PA. Une telle présentation des temps verbaux est très proche du modèle latin et s'apparente au traitement que l'on trouve dans d'autres traditions grammaticales romanes ayant notamment subi l'influence de la méthode des *Grammaticae proverbiandi*.

Cette présentation n'empêche pas l'auteur, à l'instar de ses prédécesseurs, de distinguer des valeurs aspecto-énonciatives pour le PS et le PC. Pour ce faire, Açard (1760) emprunte

notamment des formules à Regnier-Desmarais (1705)²¹⁹ quand il écrit : « Etes-vous dans l'espace, soit du jour, soit du mois, soit de l'année, soit du siècle dont vous parlez ? » (Açard 1760 : 70-71). La présentation de l'IMP s'inscrit également dans la description traditionnelle. D'un côté, ce tiroir marquerait un passé inachevé. De l'autre, il désignerait un double repérage en tant que présent dans le passé (Açard 1760 : 63-64). Enfin, on peut encore remarquer qu'au moment où l'auteur décrit le rôle d'auxiliaire du verbe *avoir* dans les formes composées, il évoque également les formes surcomposées sans pour autant donner une définition de ces tiroirs qui ne sont pas non plus mentionnés dans les paradigmes verbaux (Açard 1760 : 89).

Le traitement du PTC s'inscrit également dans la continuité. Premièrement, parce que l'auteur attribue à cette forme l'étiquette de supin, faisant uniquement allusion au fait que certains auteurs antérieurs aient choisi cette même option (« *Eu passe tantôt pour un participe passif, tantôt pour un participe passé, ou du prétérit, tantôt pour un supin, selon les divers sentiments des différents grammairiens* »). Deuxièmement, parce qu'il attribue à cette forme la valeur de passé en s'appuyant sur Regnier-Desmarais (1705) (« disons avec M. l'abbé Regnier que le mot *été*, partie du verbe *être*, marque le temps passé »). Pour finir, il faut mentionner qu'à l'instar de Du Marsais (1729-1756), Açard (1760 :46) décrit l'espèce de verbe, c'est-à-dire le procédé formel des verbes par dérivation. Il ne mentionne que les verbes *fréquentatifs* sans approfondir la question et proposer de définition.

9.14 Conclusion

Nous avons introduit cette partie par l'examen de la *Grammaire générale et raisonnée* (1660). Cette dernière ouvre sur une nouvelle période, proposant un nouveau programme scientifique visant la description de la généralité. Les Messieurs de Port-Royal proposent de réduire la description des langues à un nombre réduit de principes. Ainsi, ils caractérisent les tiroirs verbaux à partir de la combinaison de deux ou trois critères ponctuels. Cette conception exclut la prise en compte de la durée et de l'aspectualité. En raison de son succès (1660), la majorité des auteurs qui viennent après ont lu et font référence à la *GGR* (1660). Cependant, les grammairiens du français ne proposent généralement pas un système des temps verbaux par rapport à des principes généraux mais plutôt une description particulière des tiroirs

²¹⁹ Regnier-Desmarais 1706 [1705] : 355 : « Ce n'est pas seulement de l'espace du jour auquel on parle, & duquel on parle, que ce prétérit [le PS] indéfini est banni de noste Langue, il l'est pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois, & d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois, & dans l'année dont on parle. [...] ».

propres au français. Cela les conduit à prendre en compte davantage de formes verbales. Un certain nombre d'auteurs (par ex. Veiras 1681, Buffier 1709, Dangeau 1694-1722 ou Vallart 1744) opposent les temps simples et les temps composés à travers le critère morphologique. En attribuant le trait passé à la série des temps composés, des auteurs tels Veiras (1681) et Buffier (1709) dessinent en creux le trait accompli exprimé par ces formes. Vallart (1744) ajoute une série de temps surcomposés. Par rapport à la période observée dans le dernier chapitre, les auteurs examinés dans cette partie prennent en compte un nombre croissant de formes. C'est ce qu'on peut également voir à travers le traitement des périphrases verbales *venir de + INF*, *aller + INF* et *devoir + INF* dont Restaut (1730) généralise le système référentiel.

Nous avons observé, en ce qui concerne les caractérisations des tiroirs verbaux, une application de deux modèles concurrents. Il y a premièrement le modèle de la grammaire générale conçu à partir d'un repérage topologique. Deuxièmement, pratiquement tous les auteurs font appel, pour les définitions de certains temps verbaux, à un modèle plus ancien qui prend en compte la dimension de la durée. C'est le cas pour l'opposition du PS au PC qui sont distingués à partir du critère aspecto-énonciatif proposé en premier par Maupas (1607). Ce critère est élargi au PA et au PSC par Restaut (1730), puis par Vallart (1744). D'autres auteurs tels Vallange (1719) et Vallart (1744) opposent également l'IMP et le PQP en termes de durée qui implique les notions d'inaccompli et d'accompli. Une avancée notable est enfin constituée par Girard (1747) qui reprend le modèle des Messieurs et généralise le repérage à trois critères. De plus, il invente la notion de *période* pour désigner l'intervalle de référence permettant de distinguer notamment le PS et le PC qui circulait chez les auteurs de la tradition française de manière discursive au moins depuis Maupas (1607). Nous reviendrons sur le développement de ces idées notamment chez Beauzée (1767) dans le dernier chapitre. Au préalable, nous présentons le traitement du temps verbal dans les grammaires de l'espagnol, de l'italien et du portugais aux XVII^e et XVIII^e siècles.

10 Grammaires espagnoles aux XVII^e et XVIII^e siècles

10.1 Introduction

Dans cette partie, nous poursuivons l'examen des grammaires espagnoles dans la période qui s'étend du XVII^e au XVIII^e siècle. Nous commencerons par aborder brièvement le contexte dans lequel sont publiées les grammaires espagnoles et rappellerons les grammaires espagnoles que nous traitons pour cette période. Nous retenons dans ce chapitre les grammaires espagnoles publiées dans la péninsule Ibérique et les grammaires espagnoles publiées à l'étranger. Sont mentionnés dans les listes suivantes les dates et les lieux de publication des grammaires. Voici, pour commencer, les grammaires de notre corpus publiées en Espagne :

- Jiménez Patón (1614) [Baeza]
- Correas (1626) [Salamanque]
- Juan Villar (1651) [Valence]
- Torre Y Ocón (1728) [Madrid]
- Gayoso (1769 [1743]) [Madrid]
- San Pedro (1769) [Valence]
- Puig (1770) [Barcelone]
- Real Academia Española (1771) [Madrid]
- Muñoz Álvarez (1799 [1793]) [Séville]
- Jovellanos (1832 [1795]) [Obras publicadas e inéditas, 1858 à Madrid]
- Ballot (1825 [1796]) [Barcelone]
- Real Academia Española (1796) [Madrid]

Et voici les grammaires publiées hors d'Espagne :

- Saulnier (1608) [Paris]
- Sanford (1611) [Londres]
- Salazar (1614) [Rouen]
- Texeda (1619) [Paris]
- Luna (1623) [Londres]
- de la Encarnación (1624) [Douai]
- Franciosini (1624) [Venise]

- Doujat (1644) [Paris]
- Dupuis (1659) [Paris]
- Lancelot (1660) [Paris]
- Ferrus (1680) [Amsterdam/ Lyon]
- Sobrino (1738 [1697]) [Bruxelles]
- Vayrac (1714) [Paris]
- Rueda-León (1797) [Nîmes]

Cette présentation permet de mettre en avant différentes dynamiques de publication en fonction de la zone géographique. Ainsi, en Espagne, la grammatisation de l'espagnol s'effectue par à-coups, puisqu'aucune grammaire n'est publiée entre 1651 et 1728, puis uniquement une grammaire entre 1728 et 1769. Cependant, à partir de 1769, la dynamique de grammatisation s'accroît sensiblement. À l'image des grammaires espagnoles du XVI^e, une grande partie de la grammatisation de l'espagnol se déroule dans ce que nous avons nommé, avec Gómez Asencio (2006), des *foyers* de grammatisation. Notre corpus comporte ainsi un grand nombre de grammaires issues du foyer de grammatisation français. Dans les listes qui suivent, nous avons distingué les grammaires publiées en Espagne et hors d'Espagne. On note que les grammaires publiées hors d'Espagne paraissent à une fréquence plus régulière que les grammaires publiées sur le sol ibérique, où on peut observer parfois une longue période entre la parution de deux grammaires. Le nombre réduit de grammaires publiées dans les foyers s'explique par notre choix de ne retenir pour cette série qu'une poignée de grammaires représentatives. On peut néanmoins observer des dynamiques de publication différentes dans les deux séries ; des publications de façon régulière dans les foyers de grammatisation et un accroissement des publications en Espagne dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle. On peut chercher une des raisons de la dynamique de publication des deux séries dans le contexte institutionnel des XVII^e et XVIII^e siècles.

En dépit de la dégradation du latin dans le contexte éducationnel en latin au XVIII^e siècle, son apprentissage est maintenu et même renforcé par l'ordonnance du roi en 1735 de l'emploi obligatoire du latin à l'école. À cette époque, l'enseignement a lieu dans les universités et dans les collèges jésuites et les écoles latines dirigées par d'autres ordres. Ainsi, les Jésuites pratiquent leur enseignement du latin toujours en latin à partir de la grammaire d'Emmanuel Alvarez. Les collèges non jésuites recourent à l'Arte de Nebrija. Le déclin du latin au XVIII^e

siècle va pousser certaines figures, telles Don Gregorio Mayans y Siscar (1699-1781), ou Caspar Melchior Jovellanos (1744-1811), à exiger des réformes visant à intégrer l'apprentissage du vernaculaire dans l'enseignement. Ainsi, par exemple, Mayans publie en 1768 une grammaire latine en espagnol (*Gramática de la lengua latina*). Bien que les Jésuites soient contraints de quitter l'Espagne en 1767, les efforts de réforme se heurtent particulièrement aux écrivains religieux selon qui la perte du latin entraînerait une perte du savoir (Caravolas 2000 : 184-185). Ainsi, les efforts de grammatisation de l'espagnol du XVIII^e siècle ne viseraient pas forcément l'apprentissage de la part des jeunes espagnols mais s'inscriraient dans l'intérêt des Sociétés économiques des Amis du Pays qui apparaissent à la fin du XVIII^e siècle. Ces sociétés souhaiteraient promouvoir la formation professionnelle du peuple. Pour cela, elles érigent un nouveau type d'établissements scolaires où on apprend des compétences ayant comme finalité la pratique, ainsi que des langues classiques et des langues vivantes. Parmi ces écoles, on peut notamment citer le Real Insituto Asturiano créé par Jovellanos en 1794. L'enseignement des langues vivantes dans l'établissement secondaire serait, lui, rare, rencontrant les critiques des enseignants de langues classiques et des tendances conservatrices du pays, mais confronté également au manque de moyens et d'outils à disposition (Caravolas 2000 : 196-197). En ce qui concerne en particulier l'enseignement du français, celui-ci connaît une croissance à la suite de l'ascension au pouvoir de Philippe V (1700-1746) qui instaure la monarchie des Bourbons. Ce changement politique entraîne un intérêt grandissant pour la culture et la langue françaises dans la haute société et dans les milieux lettrés. Le français est généralement appris avec des précepteurs et rarement dans les collèges. Cet intérêt grandissant pour le français entraîne également une plus grande production d'ouvrages destinés à l'apprentissage du français par les Espagnols à partir de la première moitié du XVIII^e siècle (cf. Bascunana 1994). Parmi les textes les plus utilisés se trouve la *Llave nueva y universal para aprender con brevedad y perfeccion la lengua Francesa sin maestro* (1748), rédigée par Antoine Galmace (Caravolas 2000 : 197-198). Dans sa réédition, l'auteur s'inspire des *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* de Restaut de 1749 sans pour autant le citer. Parallèlement, d'autres textes sont importés de l'étranger, telle la grammaire espagnole de Vayrac (1714), publiée en France, ou celle de Sobrino (1705), publiée au Pays-Bas. Certaines d'entre elles sont rééditées en Espagne (Caravolas 2000 : 198). Ce type de circulation nous amène à nous intéresser également aux grammaires publiées en dehors de la péninsule Ibérique. À l'image des grammaires espagnoles

du XVI^e, une grande partie de la grammatisation de l'espagnol se déroule dans ce que nous avons nommé, avec Gómez Asencio (2006), des *foyers* de grammatisation. Notre corpus comporte ainsi un grand nombre de grammaires issues du foyer de grammatisation français. Les grammaires publiées dans les *foyers* répondent à des besoins qui restent à peu près les mêmes entre le XVI^e et le XVIII^e siècle pour des apprenants en dehors de l'Espagne, même si le rayonnement du pouvoir, et corrélativement du castillan, a souffert aux dépens du français au XVIII^e siècle. Il s'agit de motifs liés premièrement à la politique et à l'économie, i.e. la guerre, la diplomatie et le commerce, et deuxièmement, à des motivations en lien avec les voyages et l'accès à la culture. Ces grammaires s'adressent en majorité à des apprenants allophones et possèdent un caractère pédagogique. Dans ce type d'ouvrages, la métalangue n'est souvent pas l'espagnol. Ainsi, par exemple, la grammaire de Sanford (1611) est écrite en anglais, la grammaire de Franciosini (1624) en italien, et toutes les grammaires espagnoles du foyer français que nous avons retenues, à l'exception de Salazar (1632), sont écrites en français. Certains ouvrages se présentent sous une forme bilingue, ce qui est le cas notamment de Salazar (1614) et de la Encarnación (1624), dont les grammaires sont en français et en espagnol, ou encore Luna (1623) dont la grammaire est en anglais et en français. En ce qui concerne les grammaires publiées sur le sol ibérique, on remarque que nombre d'entre elles se destinent également, en partie, à des apprenants allophones. On pense aux grammaires de Jimenez Patón (1614), Torre Y Ocón (1728) ou encore Gayoso (1743). Cela démontre encore une fois que la grammatisation des langues romanes se déroule dans un contexte favorable à la comparaison des données et de la circulation d'idées.

Dans ce qui suit dans ce chapitre, nous proposons d'abord un aperçu global des tiroirs verbaux et des terminologies retenues avant de traiter plus en détail l'évolution du traitement de certaines questions, dont la distinction du PPS et du PPC et le traitement des temps composés. Nous faisons également remarquer, en préambule de ce chapitre, que les auteurs espagnols de la période en question n'abordent des notions aspectuelles qu'à de rares occasions. Pour cette raison, il sera ici largement question de terminologie, en relation avec l'intégration de formes composées.

10.2 Aperçu global des temps verbaux retenus

10.2.1 Remarques générales

Pour commencer, nous proposons un aperçu des systèmes des temps verbaux par les grammairiens à travers deux tableaux qui récapitulent les temps verbaux retenus pour chaque auteur. Nous avons choisi, pour ces tableaux, de distinguer les grammaires publiées en Espagne et les grammaires publiées dans les foyers de grammatisation étrangers dans le but d'observer si le lieu de publication entraîne des caractéristiques, premièrement dans la terminologie et, deuxièmement, dans la catégorisation. Nous avons observé que les grammaires publiées dans le foyer de grammatisation français, à la fin du XVI^e siècle, établissaient, par exemple, une catégorie pour le PPC, alors que ce n'était pas le cas dans les grammaires publiées en Espagne. Comme on peut le voir dans les deux tableaux suivants, cette tendance d'élargir le système conçu dans le cadre de grammatisation latine se perpétue dans les grammaires publiées en dehors de l'Espagne pour les XVII^e et XVIII^e siècles, puisque huit des treize auteurs retiennent une catégorie pour le PPC alors que pour les grammaires publiées en Espagne ce ne sont que cinq sur douze. La tendance à catégoriser le PPC est donc plus grande en dehors de l'Espagne. En revanche, on observe une attitude quelque peu opposée quant à la catégorisation du FA qui est catégorisé sept fois sur treize hors d'Espagne et neuf fois sur douze en Espagne.

En ce qui concerne la terminologie, les deux séries reposent largement sur des termes calqués du latin auxquels s'ajoutent parfois les emplois du terme « composé » et des traductions des termes latins en vernaculaire chez certains auteurs. Correas (1626), à cet égard, se distingue, puisqu'il traduit, à l'image de ce qu'on trouve chez Nebrija (1492), la majorité des termes en castillan. Néanmoins, la distinction la plus apparente entre les deux séries, du point de vue terminologique, concerne l'emploi des termes défini/ indéfini ou déterminé/ indéterminé. En Espagne, nous trouvons seulement Jovellanos (1832 [1795]), qui, pour le futur, distingue le *venidero indefinido* et le *venidero definido*, et San Pedro (1769), pour qui le PPC est un *perfecto indefinido*. Hors d'Espagne, tous les grammairiens de notre corpus, à l'exception de Salazar (1614) et Luna (1623), emploient un des termes d'une manière ou d'une autre.

10.2.2 Tableaux

Suivent dans l'ordre les tableaux relatifs à la présentation des temps dans les grammaires publiées en Espagne, puis hors d'Espagne dans divers foyers :

Nom auteur [Lieu publication originale]	Présent	Imparfait	Parfait	Passé composé	Plus-que-parfait	Futur	Futur antérieur	Autres
Jiménez Patón (1614 : 102) [Baeza]	Amo	pretérito perfeto <i>Amaba</i>	pretérito imperfeto <i>Amé</i>		pretérito plusquamperfeto <i>había amado</i> (« circunloquio »)	futuro imperfeto <i>amaré</i>	Futuro perfeto <i>Habré amado</i> (« circunloquio »)	
Correas (1626 :163-166) [Salamanque]	Presente <i>Amo</i>	pasado no cumplido ni acabado <i>amaba</i>	pasado cumplido i acabado <i>amé</i> <i>he amado</i> (« rodeo para poco ha ») <i>hube amado</i> (« rodeo para mucho ha »)		pasado mas qe cumplido <i>había amado</i>	Venidero <i>amaré</i> <i>he de amar</i> (« rodeo »)		
Juan Villar (1651 : 31-32) [Valence]	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfeto <i>amaba</i>	Preterito perfeto <i>amé</i> <i>è amado</i>		Preterito mas q perfeto <i>había amado</i>	Futuro imperfeto <i>amaré</i>	Futuro perfeto <i>habré amado</i>	
Torre Y Ocón (1728 : 84) [Madrid]	pres. <i>canto</i>	Impeferf. <i>cantaba</i>	Perf. simp. <i>cantè</i>	Perf. comp. I <i>he cantato</i> Perf. comp. II <i>huve cantado</i>	Plusq. perf. <i>avia cantado</i>	Fut. <i>cantarè</i>		
Gayoso (1769 [1743] : 141-143) [Madrid]	Presente <i>Amo</i>	Pretérito Imperfecto <i>Amába.</i>	Pretérito Perfecto <i>Amé, hé amado, hube amado</i>		Pretérito plusquam perfecto <i>Había amado</i>	Futuro Imperfecto <i>Amraré</i>	Futuro Perfecto <i>Habré amado</i>	

San Pedro (1769 Libr. II : 15-16) [Valence]	Presente <i>àmo</i>	Imperfecto <i>amava</i>	Perfecto <i>amè</i>	Perfecto indefinido <i>e amàdo</i>	Plusquamperfecto <i>avia amado</i>	Futuro imperfecto <i>amrarè</i>	Futuro perfecto <i>avrè amado</i>	Preterito anterior <i>uve amado</i>
Puig (1770: 83-85) [Barcelone]	Presente <i>Amo</i>	Preterito Imperfecto <i>Amaba</i>	Preterito Perfecto Simple <i>Amè</i>	Preterito Perfecto Compuesto <i>He amado</i>	Preterito mas que Perfecto <i>Huve, ò havia Amado</i>	Futuro Simple <i>Amaré</i>	Futuro Compuesto <i>Havrè Amado</i>	
Real Academia Española (1771 : 74-75) [Madrid]	Presente <i>amo</i>	Pretérito imperfecto <i>amaba</i>	Pretérito perfecto simple ó proprio <i>Amé</i> Pretérito perfecto compuesto ó improprio <i>he, hube amado</i>		Plusquamperfecto <i>habia amado</i>	Futuro <i>amaré</i> Futuro compuesto ó improprio <i>he de amar</i>		
Muñoz Álvarez (1799 [1793]: 54-59) [Séville]	Presente <i>amo</i>	Pretérito imperfecto <i>amaba</i>	Pretérito perfecto I. <i>amé</i> Pretérito perfecto II. <i>he amado</i> Pretérito perfecto III. <i>hube amado</i>		Pretérito plusquamperfecto <i>Habia amado</i>	Futuro imperfecto I. <i>amaré</i> Futuro imperfecto II. <i>he de amar</i> Futuro imperfecto III. <i>habia de amar</i> Futuro imperfecto IV. <i>abré de amar</i>	Futuro perfecto <i>habré escrito</i> (p. 38) Futuro perfecto II. <i>he de haber amado, ó hube de amar ó de haber amado</i> Futuro perfecto III. <i>habia de haber amado</i> Futuro perfecto IV. <i>habré de haber amado</i>	

Jovellanos (1832 [1795] : 42-44)	Presente <i>estudio</i>	Pasado imperfecto <i>estudiaba</i>	Pasado remoto <i>estudié</i>	Pasado cercano <i>he estudiado</i>	Pasado plusquamperfecto <i>habia estudiado</i>	Venidero indefinido <i>estudiaré</i>	Venidero definido <i>estudiado</i>	
Ballot (1825 [1796]: 69) [Barcelone]	Presente <i>Amo</i>	Pretérito imperfecto <i>amaba</i>	Pretérito perfecto simple <i>amé</i>	Pretérito perfecto compuesto <i>he ó hube amado</i>	Pretérito mas que perfecto <i>habia amado</i>	Futuro simple <i>amaré</i>	Futuro compuesto <i>habré amado</i>	
Real Academia Española (1796: 125-128) [Madrid]	Presente <i>amo</i>	Pretérito imperfecto <i>amaba</i>	Pretérito perfecto <i>amé ó he amado ó hube...</i>		Pretérito plusquam perfecto <i>habia amado</i>	Futuro imperfecto <i>amaré</i>	Futuro perfecto <i>habré amado</i>	

Tableau 39 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires espagnoles publiées en Espagne aux XVII^e et XVIII^e siècles

Nom auteur [Lieu publication originale]	Présent	Imparfait	Parfait	Passé composé	Plus-que-parfait	Futur	Futur antérieur	Autres
Saulnier (1608: 25) [Paris]	Present <i>Amo</i>	Temps imparfait <i>amaba</i>	Preterit indefini <i>amé</i>	Preterit parfait <i>he amado</i>	Preterit plus que parfait <i>había amado</i>	Futur <i>amaré; he/tengo de ; amar</i>		
Sanford (1611 : 25) [Londres]	Present <i>amo</i>	Imperfect <i>amaba</i>	Aorist <i>amé</i>	Preterperfect <i>he amado</i>	Plusquamperfect <i>había amado</i>	Futur <i>amaré</i>		
Salazar (1614 : 286-288) [Rouen]	presente <i>amo</i>	Preterito Imperfecto <i>amaba</i>	Preterito perfecto <i>amé</i> « de otra manera » <i>he amado</i> « otre preterito perfecto » <i>vue amado</i> « de otra manera » <i>vue avido amado</i>		Plus que perfecto <i>había amado</i>	Futuro imperfecto <i>amaré</i>	Futuro perfecto <i>auré amado</i>	
Texeda (1619 : 108-114) [Paris]	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfecto <i>amaba</i>	Preterito perfecto definido <i>amé</i> Preterito perfecto indefenido <i>he amado</i> <i>tengo amado</i> Preterito perfecto tercero		Preterito plusquam perfecto <i>havia amado</i> <i>tenia amado</i>	Futuro <i>amaré</i> <i>he de amar</i> <i>tengo de amarr</i> <i>havre de amar</i> <i>tendre de amar</i>		

			<i>huve amado</i> <i>tuve amaado</i>					
Luna (1623 : E v°-E3 v°) [Londres]	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfecto <i>amava</i>	Preterito perfecto <i>ame</i> Preterito perfecto 2. <i>he amado</i>		Preterito plusquam perfecto <i>havia amado</i>	Futuro imperfecto <i>amare</i>	Futuro perfecto <i>havre amado</i>	
Encarnación (1624 : 76-83) [Douai]	Present <i>amo</i>	Preterit imparfait <i>amaba</i>	Preterit parfait « Parfait déterminé » : <i>amé</i> « Parfait indéterminé » <i>he amado</i>		Preterit plus que parfait <i>avia amado</i> <i>he aido amado</i> <i>avia aido amado</i> <i>huve aido amado</i>	Futur imparfait <i>amare</i>	Futur parfait <i>havre amado</i> <i>havre aido amado</i>	
Franciosini (1624 : 94-96) [Venise]	presente <i>háblo</i>	Imperfetto <i>háblava</i>	Perfetto definito <i>hablè</i> Perfetto indefinito <i>hé hablado</i> <i>húve habládo</i>		Plusquam perfetto <i>avía hablado</i>	Futuro <i>hablarè</i>		
Doujat (1644 : 50-55) [Paris]	Present <i>He, o tengo</i>	Passé imparfait <i>Havi, o avia, tenia</i>	Passé parfait definy <i>vue o huve, y tuve</i>	Parfait indéfini ou composé <i>he aido, tenido</i>	Plus que parfait <i>avia aido, o tenido</i>	Futur ou avenir <i>avré, habré, tendré</i>	Futur second <i>he o tengo de haver</i>	
Dupuis (1659 : 91-94) [Paris]	present <i>tómo</i>	imparfait <i>tomáva</i>	Parfait definy <i>tomè</i>	Parfait composé <i>hè tomádo</i>	Plusque parfait <i>havía tomádo</i>	Futur <i>tomare</i>		Temps incertain <i>tomaría</i>

Lancelot (1660 : 48, 75) [Paris]	Present <i>amo</i>	Imparfait <i>Amáva</i>	Preterit indefiny <i>amé</i> « formé par circonlocution » <i>hé amado</i>			Futur <i>amaré</i>		
Sobrino (1738 [1697] : 66-71) [Bruxelles]	Present <i>hablo</i>	Imparfait <i>háblava</i>	Parfait défini <i>hablé</i> Parfait troisième <i>uve hablado</i>	Parfait indéfini <i>he hablado</i>	Plusque-parfait <i>avia hablado</i>	Futur ou l'avenir <i>hablaré</i> Second futur <i>he ô tengo de hablar</i>		
Vayrac (1714 : 364-365) [Paris]	Present <i>amo</i>	Passé imparfait <i>amava</i>	Parfait défini <i>amé</i>	Parfait indéfini <i>he amado</i>	Plusque parfait <i>havia amado</i>	Futur <i>Amaré</i> ou Futur simple/ futur imparfait <i>haré</i>	Futur composé Futur parfait, ou futur accompli. <i>havré hecho</i>	Prétérit indéfini composé <i>huve hecho</i>
Rueda-León (1797 : 37-38) [Nîmes]	Presente <i>yo amo</i>	Prétérito imperfecto <i>yo amaba</i>	Prétérito perfecto <i>yo amé</i>	Prétérito indefinido <i>yo he amado</i>	Prétérito plusquam perfecto <i>yo había amado</i>	Futuro <i>yo amaré</i>	Futuro compuesto <i>yo habré amado</i>	Prétérito anterior <i>yo hube amado</i>

Tableau 40 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires espagnoles publiées hors d'Espagne aux XVIIe et XVIIIe siècles

10.2.3 Termes *défini/ indéfini, déterminé/ indéterminé* dans les grammaires des foyers de grammatisation

La distinction entre temps *défini* vs *indéfini* ou *déterminé* vs *indéterminé* fait écho aux débats que l'on rencontre dans les traditions italienne et française relativement aux critères qui sous-tendent les définitions du PS et PC. Dans les grammaires espagnoles que nous traitons ici, le PPS est quasi exclusivement associé aux termes *défini/ déterminé*, et le PPC aux termes *indéfini/ indéterminé*. Seuls Saulnier (1608) (*Preterit indefini*), Sanford (1611) (*aorist*) et Lancelot (1660) (*Parfait indefiny*) pour qui le PPS relève d'un temps *indéfini* s'opposent à ce courant qui est en grande partie orienté par le modèle fourni par la grammaire de C. Oudin (1597) qui a exercé une forte influence sur les grammaires espagnoles du foyer français du XVIII^e siècle. Chez de nombreux auteurs, la terminologie est ainsi reprise sans que les auteurs ne fournissent une définition des tiroirs verbaux. C'est le cas de Saulnier (1608), Salazar (1614), Jiménez Patón (1614), Texeda (1619), Juan Villár (1651), Franciosini (1624), Doujat (1644), Dupuis (1659) et Ferrus (1680). La terminologie de Lancelot (1660) est conforme à ce qu'on trouve dans la *GGR* (1660). Enfin, on note chez Vayrac (1614) une confusion des termes, puisque dans le troisième chapitre relatif à l'*analogie*, l'auteur reproduit le modèle de C. Oudin (1597), qui est également reproduit dans les paradigmes (tableau supra). Cependant, Vayrac (1714 : 360), en suivant le modèle de Regnier-Desmarais (1705), inverse la terminologie pour nommer le PPC *Préterit défini*. Dans ce qui suit, nous approfondissons, sur la base des définitions des tiroirs verbaux, l'étude des critères mis en jeu pour distinguer notamment le PPS et le PPC.

10.3 Chapitres consacrés au temps

10.3.1 Conception de la catégorie du verbe

Nous commençons cette partie par la lecture des définitions que les grammairiens attribuent à la catégorie du verbe, qui nous permet de nous donner une première impression des modèles sur lesquels ils s'appuient. Très majoritairement, et uniquement à quelques exceptions près, les grammairiens adoptent une définition du verbe de type morphosémantique sur le mode des définitions qui circulent depuis au moins Apollonius Dyscole, Varron (I^{er} siècle a.C.) ou Donat (IV^e siècle). Seulement une poignée d'auteurs intègrent les éléments d'une définition qui s'inscrit dans la lignée rationaliste ou par la grammaire générale. Parmi les auteurs qui reprennent la conception rationaliste, notamment

représentée par Scaliger (1540), selon laquelle le verbe signifie l'*existence*, on peut citer Villar (1651), la *GRAE* (1771), Muñoz Álvarez (1793) et Rueda-León (1797). Chez les trois derniers, la définition associe la caractéristique logique avec les traits morphologiques. San Pedro (1769) qui s'appuie sur le modèle de la grammaire générale propose la définition suivante :

El Verbo es una palabra o parte de la oracion cuyo oficio principal es significar la afirmacion o juicio que hacemos de la cosas. (San Pedro 1769 Libr. II : 1)

10.3.2 Division des temps

Nombre de grammairiens conçoivent la division des temps verbaux à partir de trois temps fondamentaux (passé – présent – futur) qui représentent la division naturelle du temps. C'est ce qu'on trouve chez de la Vayrac (1714), Encarnación (1624), Franciosini (1624), San Pedro (1769), Puig (1770), la *GRAE* (1771 ; 1796), Muñoz Álvarez (1799 [1793]), Jovellanos (1832 [1795]), Ballot (1796), Rueda-León (1797) et Sobrino (1797). Chez ces auteurs, la division des tiroirs est donc dès le départ conçue, dans un premier temps de manière chronologique, et dans un deuxième temps comme une division en genres et espèces. Au-delà de cela on note, dans les divisions chez San Pedro (1769) et Jovellanos (1832 [1795]), une application des idées issues de la grammaire générale. San Pedro (1769) propose une division des temps verbaux de nature géométrique selon des degrés d'éloignements :

El Presente tomado en propiedad no tiene mas que un instante, por tanto no ai variedad en su expression, i se explica bien por solo un tiempo.

*Mas el Preterito i Futuro, como tienen mucha estension, pueden considerarse con diversos grados de passado de mas o menos tiempo. I de ai nacen las expresiones del preterito i futuro por muchos i diferentes tiempos, segun se a explicado*²²⁰. (San Pedro 1769 : 59)

On a pu noter la forte proximité du texte de San Pedro (1769) à ceux de la *GGR* (1660) et de Restaut (1730) auxquels le grammairien espagnol reprit des idées²²¹, et justement la présentation de la division des temps verbaux très proche de ce que propose Restaut (1730).

²²⁰ « Le présent en tant que propriété n'est composé que d'un instant, par conséquent son expression ne donne pas lieu à variation et on peut bien le désigner avec un seul temps. Plus loin, puisque le prétérit et le futur comportent une plus grande étendue, on peut les envisager avec divers degrés de temps plus ou moins passés. Et de là proviennent les expressions du passé et du futur pour désigner des temps multiples et différents, comme on l'a expliqué ».

²²¹ García Folgado (2003 : 51-111) : «El Arte del romance castellano de Benito de San Pedro: los fundamentos de la principal gramática preacadémica del siglo XVIII».

Comme chez Restaut (1730), le principe géométrique n'est pas poursuivi jusqu'au bout, puisque, comme nous le montrons par la suite, la distinction du PPS et du PPC se fait sur la base de critères aspecto-énonciatifs.

10.3.3 Définition des temps en termes chronologiques et référentiels

La majorité des grammairiens qui proposent des définitions des tiroirs verbaux s'appuient sur des critères chronologiques et/ou référentiels. C'est notamment en ces termes qu'est traitée la distinction entre le PPS et le PPC.

10.3.3.1 Sanford (1611)

Sanford (1611), pour commencer, prend pour modèle la langue grecque et considère que le PPS est un *aoriste*, c'est-à-dire, selon l'auteur, un temps passé mais que l'on ne peut pas précisément déterminer, qu'il oppose au PPC dont on peut déterminer le temps et qui exprime une situation proche du moment d'énonciation :

*They have two Preterperfect tenses; one saith Bartholomeus Gravius which aunfwereth to the Greeke Aorist, because it signifieth a thing done and past, without determining the time when, as yo ame, I loved a while agoe, yo andúve I went, yo véne I came: The other signifieth a thing lately past with determination of the time, as ya he comido oy venado, I have eaten venison to day*²²². (Sanford 1611 : 25)

À l'instar de descriptions que l'on retrouve chez des grammairiens du XVI^e siècle comme Pilot (1550) pour le français, qui établit lui aussi un lien entre le PS français et l'aoriste grec, la distinction entre le PPS et PPC met en jeu deux critères. Premièrement la détermination, et deuxièmement la quantification de l'éloignement. La description du PPC comme un temps proche du moment d'énonciation implique une quantification plus lointaine pour le PPS, ce que l'auteur d'ailleurs fait paraître lorsqu'il traduit « *yo ame* » par « I loved a while agoe ».

10.3.3.2 Encarnaciòn (1624), Gayoso (1769 [1743]) et Puig (1770)

Le critère d'éloignement pour décrire le PQP se trouve également chez Encarnaciòn (1624) qui retient en tout six temps verbaux dont trois passés ou *parfaits* et deux futurs. L'imparfait est

²²² « Ils ont deux prétérīts parfaits, l'un qui d'après Bartholomeus Gravius correspond à l'aoriste grec, parce qu'il désigne une chose faite dans le passé sans déterminer le temps où elle a eu lieu, comme *yo ame*, I loved a while agoe, *yo andúve* I went, *yo véne* I came. L'autre désigne une chose arrivée récemment en déterminant le temps, comme *ya he comido oy venado*, I have eaten venison to day ».

défini en termes aspectuels, puisqu'il sert à exprimer une valeur d'inachevé et se trouve à cheval sur le passé et le présent :

L'un, qu'ils appellent, preterit imparfait, parce qu'il n'est par encores du tout passé, ou il est quasi present en partie ; comme yo amaba, j'aymois, semble qu'il signifie quasi comme de present. (Encarnaciòn 1624 : 72)

L'IMP s'oppose au sein des prétérits au preterit parfait (PPC) et au preterit plus que parfait (PQP) qui représentent deux temps achevés dans le passé qui se distinguent en termes de quantité d'éloignement, puisque le PQP représente un temps plus lointain que le PPC :

L'autre qu'ils appellent preterit parfait ; parce qu'il est du tout passé, comme yo amé, i'ay aymé.

Et l'autre, qu'ils nomment preterit plus que parfait ; parce qu'il a beaucoup de temps, qu'il passa, comme yo havia amado, j'avois aymé. (Encarnaciòn 1624 : 72)

Aux prétérits, Encarnaciòn (1624) oppose deux futurs qui, à l'instar du passé, sont distingués par les termes de « parfait » et « imparfait ». Néanmoins, le critère de distinction n'est pas de nature aspectuelle mais bien référentiel, puisque le *futur imparfait* (futur simple) signifie un futur proche et le *futur parfait* (FA) un futur éloigné :

Le futur ils le divisent aussi en deux, l'un imparfait, qui est l'advenir, mais non pas pour long temps ; l'autre parfait, qui est aussi à l'advenir, mais n'advendra pas de long temps ; comme yo amaré, l'aimeray, est futur imparfait ; parce qu'il signifie qu'il ne demeurera pas long temps à estre present ; & yo avré amado, i'auroye aymé est futur parfait, parce que l'on signifie, qu'il demeurera long temps à venir. (Encarnaciòn 1624 : 72)

Au fond, à travers la présentation des temps et la terminologie employée, Encarnaciòn (1624) s'appuie la description que l'on trouve déjà chez Priscien (VI^e) en ajoutant un deuxième futur et en reproduisant le critère chronologique qui sert à distinguer le parfait du PQP aux tiroirs du futur.

À cette première présentation en termes d'éloignement, Encarnaciòn (1624) ajoute également le critère morphologique en opposant les « temps indeterminez » (temps composés) les « temps determinez » (temps simples) :

Les tẽps indeterminez s'appellent, ceux qui se formes des participes passifs des verbes actifs, avec l'ayde du verbe auxilier, haver, avoir ; & les temps determinez sont, ceux qui se forment sans ceste ayde, comme nous verrons cy apres. (Encarnaciòn 1624 : 76-77)

Cette présentation est originale, puisque les termes *défini vs indéfini* ou *déterminé vs indéterminé* se trouvent dans la tradition française depuis le XVI^e siècle au centre de débats sur l’opposition entre le PS et le PC, sur fond de critères référentiels, anaphoriques et parfois aspecto-énonciatifs. Certains auteurs depuis au moins Meigret (1550) appliquent ces termes à des séries de tiroirs qu’ils opposent sur la base des mêmes critères. C’est par exemple le cas chez Ramus (1572) qui oppose les *aoristes* et les *oristes*, ou encore chez Masset (1606), Maupas (1607) et A. Oudin (1632). Encarnación (1624 : 76-77) reprend cette idée de série mais choisit de réduire l’opposition au critère morphologique, ce qui permet d’opposer un « preterit parfaict déterminé, & indéterminé ; & [...] aussi futur déterminé, & indéterminé ». En ce qui concerne le PQP, l’auteur propose qu’il en existe quatre sortes (« *havia amado* », « *he havido amado* », « *havia havido amado* » et « *huve avido amado* »), retenant des formes surcomposées qui d’après nos connaissances n’existent pas en espagnol, donnant ainsi lieu, à travers la description contrastive, à un emprunt non productif du français appliqué à la description de l’espagnol. L’auteur fait d’ailleurs la remarque que les locuteurs espagnols n’emploieraient pas souvent les trois dernières formes. En fait, cette présentation correspond sans doute à une reprise de ce que l’on trouve chez Meigret (1550), comme on peut le voir :

Encarnación (1624 : 86) :	Meigret (1550 : 92) :
« Le dernier (PQP) se forme du second preterit plus que parfaict dudict verbe <i>haver</i>, comme, j’ay eu aymé, entendu, senty. Singulier. <i>Yo huve, tu huviste, aq. hubo } havido { amado. entendido. sentido.</i> Mais de ces trois derniers preterits n’en usent pas gueres les Espagnols ».	« Le tiers plus-que-parfait se forme par le prétérít parfait d’avoer avec le susdit infinitif: comme <i>j’ey u çymé, j’ey u fçt</i>. Et ceux qui le font par leur participe, prennent le prétérít parfait et déterminé du verbe substantif: comme <i>j’ey eté venu, mort, arrivé</i>. Il faut toutefois entendre que nous n’en usons aussi guère ».

Tableau 41 : Description du PSC chez Encarnación (1624) et Meigret (1550)

On retrouve à peu près la même présentation des temps verbaux en termes d’éloignement chez Gayoso (1769 [1743]) qui retient également six tiroirs dont deux futurs. Comme Encarnación (1624), cet auteur attribue aux futurs les termes d’*imparfait* et de *parfait* (*futuro imperfecto* vs *futuro perfecto*) sous-entendant par là une symétrie avec les tiroirs du passé qui se divisent en *Pretérito imperfecto*, *Pretérito perfecto* et *pretérito plusquam perfecto*, selon la tradition latine. Les définitions de ces temps sont également conçues en fonction de ce qu’on trouve notamment chez Priscien (VI^e). L’IMP exprime un temps inachevé, le parfait un temps

achevé et le PQP un temps achevé depuis quelque temps (Gayoso 1769 [1743] : 197-198). À ce fonctionnement partiellement aspectuel des temps du passé s'opposent les futurs qui sont définis uniquement par rapport à des critères référentiels, puisque le futur simple (*futuro imperfecto*) sert à exprimer un temps postérieur au moment de d'énonciation, et le FA (*futuro perfecto*) un temps antérieur à un événement futur :

*El Futuro perfecto señala lo venidero con relacion, ò respecto á lo pasado; y se conoce en este Romance Habré, júnto con el dicho Participio ; v. g. Yo abré amado : Yo habré temído : Yo habré consumído*²²³. (Gayoso 1769 [1743] : 198)

Enfin, chez Puig (1770), qui retient lui aussi six tiroirs dont deux futurs, les termes employés pour les passés et les futurs renvoient soit au critère d'achèvement (*imperfecto vs perfecto*), soit à la morphologie (*simple vs compuesto*). Et justement, l'auteur annonce dès le départ que la distinction des temps se fait à partir du critère d'achèvement (« estas diferencias de tiempo hay varias modificaciones v.g. de cosa empezada, y no concluida »). Cependant, à l'instar de ce que décrit Encarnación (1624), les temps du passé, à l'exception de l'IMP qui est décrit de manière aspectuelle comme un temps inachevé, et les temps du futur sont décrits en termes de quantité d'éloignement :

*Pero como entre estas diferencias de tiempo hay varias modificaciones v.g. de cosa empezada, y no concluida ; que llamanos Preterito imperfecto ; de cosa concluida mas, ò menos tiempo hace ; que se explica por voces de un mismo Verbo, yà simples, yà compuestas, y se llama Preterito perfecto, ò Simple, ò Compuesto, ò Preterito mas que perfecto ; de cosa que se harà, ò serà hecha dentro de mas, ò menos tiempo ; lo que se explica por voces de Futuro, yá Simple, yà Compuesto [...]*²²⁴. (Puig 1770 : 74)

10.3.3.3 Correas (1626)

Un autre auteur qui recourt en majorité au critère chronologique est Correas (1626). Ce grammairien propose d'abord une présentation sur le modèle latin en cinq tiroirs où les temps du passé semblent, si l'on s'en tient à la terminologie qui est obtenue par calque des termes

²²³ « Le futur parfait désigne le futur en lien et par rapport au passé et se manifeste la forme *Habré*, accompagnée par le participe mentionné. Par ex. : *Yo abré amado : Yo habré temído : Yo habré consumído* ».

²²⁴ « Mais à l'image de ces différences de temps [*Presente – Preterito – Futuro*], il y a diverses variations, par ex. pour une chose commencée et non achevée que nous nommons *Preterito imperfecto*, pour une chose achevée il y a plus ou moins longtemps que l'on désigne par des formes d'un même verbe, soit simples, soit composées, et que l'on nomme *Preterito perfecto* soit *Simple*, soit *Compuesto*, soit *Preterito mas que perfecto*. Pour une chose qui se fera, ou sera faite dans plus ou moins de temps que l'on exprime par des formes du futur soit simples, soit composées ».

latins, reposer sur le critère d'achèvement. Les premières définitions se présentent en outre sous la forme d'une reprise du *definiendum* dans le *definiens* à partir de la forme vicairie *hacer* :

*Los tiempos enteros de personas son 5 : presente, qe demuestra lo qe ahora se haze ; pasado no cumplido ni acabado, qe muestra lo qe se hazía i no se acabó ; pasado cumplido i acabado, qe muestra lo qe se hizo i acabó ; pasado mas qe cumplido, qe muestra qe algo se hizo ántes qe otra cosa, i antes qe otro hiziese ; venidero, qe muestra lo qe se ha de hazer adelante*²²⁵. (Correas 1626 : 157)

Dans les faits, cette présentation reproduit une fois de plus ce que l'on trouve chez Priscien (VI^e). L'IMP est présenté comme un temps inachevé et le parfait et le PQP s'oppose en termes d'éloignement. Néanmoins, Correas (1626) décrit également l'existence des formes composées qui viennent suppléer les temps simples. À l'image de la description des temps composés par Nebrija (1492), l'auteur conçoit ces formes obtenues par détour (« por rodeo de palabras »), et plus précisément à travers le verbe *haber* qui se combine à un participe passé « *Partizipio ministro* » :

*Tiene mas la conjugazion otro Partisipio ministro (=ausiliar) : llamanle así, porque solamente sirve para suplir los tiempos qe se hazen por rodeo de palabras (vg. He amado), i porque es semejante al Partizipio pasado, i pareze tomado dél en la voz neutral, comun al número de uno, i al número de muchos, sin mudarse (declinarse)*²²⁶. (Correas 1626 : 158)

Nous reviendrons par la suite sur ce moyen de décrire les temps composés. On retiendra à ce stade que ce procédé permet d'obtenir d'autres temps verbaux, qui à leur tour expriment un sens propre. C'est le cas de la forme du PPC dont la valeur est décrite en opposition à la forme du PPS. Les deux formes représentent, puisqu'elles appartiennent à la catégorie du « *perfeto ó pasado* », une situation de manière passée et achevée. Les valeurs décrites par l'auteur prévoient un emploi du PPS pour les événements achevés de manière plus éloignée dans le passé alors que PPC exprimerait un événement passé et achevé plus proche du moment

²²⁵ « Il y a cinq temps entiers qui varient en fonction de la personne: le présent [*presente*] qui désigne ce qu'on fait maintenant, le passé ni accompli, ni achevé [*pasado no cumplido ni acabado*] qui exprime ce qui se faisait et qui ne s'acheva pas, le passé parfait et accompli [*pasado cumplido i acabado*] qui montre ce qui se fit et s'acheva, le passé plus qu'accompli [*pasado mas qe cumplido*] qui montre que quelque chose se fit avant une autre chose, et avant que se fasse autre chose, le futur [*venidero*] qui montre qu'une chose sera faite plus tard ».

²²⁶ Traduit par Díaz Villalba (2017 : 511) : « La conjugaison a en outre un autre participe auxiliaire [*ministro*]. Je l'appelle ainsi parce qu'il sert uniquement à former les temps faits par périphrase [*rrodeo*] de mots, et parce qu'il est similaire au participe de prétérit et semble provenir de ce participe à la forme du neutre, commune au singulier et au pluriel, sans variation ».

d'énonciation. Plus précisément, le moment d'énonciation marque le terme de l'événement auquel renvoie le PPC :

El perfeto ó pasado, en la 1a forma amé, tomé, consumí, sinifican tiempo cumplido enteramente, i en la 2a, qe se haze por rodeo, del verbo he-has i el partizipio minstro de cada verbo sinifica pasado inmediato i arrimado á presente, quanto se ha acabado de hazer ahora como Agora he comido, i he leído ; En este momento ha llegado: De manera qe por él diríamos: Hoi he hecho, I no Hayer he hecho; sino Hayer hize; Ni Antaño he hecho, sino Antaño hize; Ogaño he sembrado mucho; Antaño sembré mas. Este curso he estudiado poco, el pasado estudié mucho²²⁷. (Correas 1626 : 171-172)

Les premiers exemples cités par l'auteur (« Agora he comido, i he leído », « En este momento ha llegado ») mettent en exergue la valeur de présent accompli du PPC. Ensuite, l'exemple obtenu à partir des circonstants « Hayer » et « Hoy » révèle un emploi distinctif de type hodernal/ prehodernal (« De manera qe por él diríamos: *Hoi he hecho, I no Hayer he hecho; sino Hayer hize* ») où le PPS semble devoir s'employer pour l'expression d'un temps ayant eu lieu avant le jour en cours qui comprend le moment d'énonciation. Les exemples suivants construits à partir des circonstants « Ogaño » et « Antaño » permettent cependant de mettre en évidence que le critère de distinction est plutôt de nature aspecto-énonciative, c'est-à-dire que la différence s'opère en fonction ou non du lien avec le moment d'énonciation, puisque « Ogaño » renvoie à un laps de temps plus large que le jour en cours au moment d'énonciation et suppose un lien avec le moment d'énonciation. De manière générale, on note que tous les emplois du PPC cités par Correas (1626) mettent en jeu des circonstants de types déictiques. L'auteur décrit ainsi un PPS exprimant un sens processif qui s'oppose au PPC qui s'emploie comme présent accompli.

Correas (1626) mentionne, à travers le PA, une troisième forme du parfait qui se forme par détour (« por rodeo ») et dont l'emploi est décrit comme étant de nature référentielle, à savoir comme l'expression d'un temps doublement antérieur dans le passé. Cependant, ce

²²⁷ « Le parfait ou passé, à la première forme *amé, tomé, consumí* signifie le temps entièrement accompli. À la deuxième forme qui s'obtient par détour [se haze por rodeo], à partir du verbe avoir [*he-has*] et du participe passé [*partizipio minstro*] de chaque verbe. Il signifie le passé immédiat et rattaché au présent, au moment de se terminer à l'instant, comme dans j'ai mangé à *l'instant*, il est arrivé à *ce moment*. De sorte que ce temps, nous dirons : j'ai fait *aujourd'hui* et non j'ai fait *hier* mais je fis *hier*, ni j'ai fait *autrefois* mais je fis *autrefois*. J'ai beaucoup semé durant *cette année/ cette période, autrefois* je semai davantage. J'ai peu étudié *pendant ce cours, dans le passé* j'étudiai beaucoup ».

temps ne s'emploierait pas souvent, puisqu'il existe déjà le PQP qui exprimerait le même contenu :

*En la 3.a forma qe se haze de hube, 1.a del verbo haber, i del partizipio ministro, [El perfeto ó pasado] sinifica pasado con antezedenzia de tiempo i ocasion á otra cosa ó persona : Yo llegué primero, i hube comido i dormido cuando él llegó. Usa-se pocas vezes deste rodeo, porque está mas á mano el imperfeto, con qe se dize la tal prezedenzia : Cuando él arribó, había yo descansado ya i comido*²²⁸. (Correas 1626 : 172)

La description du PA adresse un problème qui se pose également pour la majorité des grammairiens de l'espagnol qui retiennent le PA et décrivent son emploi. Cependant la description des temps verbaux conçus en termes de repérage et de chronologie prévoit le même emploi pour le PQP et le PA. Il s'agit d'un problème que nous avons également observé chez les grammairiens de la tradition française dans la distinction du PQP, du PA et du PSC. En d'autres termes, la description des temps à partir du cadre théorique référentiel aboutit à une saturation du système et se pose comme un obstacle épistémologique à l'identification de valeurs aspectuelles des temps composés. On retrouve ce problème chez de nombreux grammairiens de l'espagnol à la fin du XVIII^e siècle.

10.3.3.4 Lancelot (1660)

On se souvient que Lancelot dans sa présentation des temps simples de l'indicatif de l'espagnol retient uniquement quatre temps simples. En plus de cela, il ne donne pas de définitions de ces tiroirs à l'exception du *prétérit*. Cette définition nous permet de constater que l'économie des temps retenus est sans doute liée à la reprise de l'idée de Nebrija (1492), que Lancelot (1660, NME) a lu, que les temps composés se forment par *circonlocution*. Cette approche va dans le sens de Lancelot (1660) pour qui l'espagnol possède une forte proximité par rapport au latin et qui recourt fréquemment à la morphologie et la syntaxe du latin pour expliquer les phénomènes de l'espagnol. En même temps, la NME (1660) n'est pas indépendante de ce qui est dit dans la GGR (1660). Ainsi, lorsque Lancelot (1660, NME), dans la troisième sous-partie du chapitre consacré au verbe (*III. Du Preterit & des temps formés par circonlocution des participes en do avec les verbes auxiliaires*), décrit le PPC qui est « indefiny »

²²⁸ « À la troisième forme de *hube*, première du verbe *haber* et du participe passé [partizipio ministro], le parfait ou passé signifie le passé antérieur par rapport à une autre chose ou personne : Yo llegué *primero*, i hube comido i dormido *cundo él llegó* [J'arrivai en premier, et j'eus mangé et dormi quand il arriva]. On emploie rarement cette périphrase parce qu'on a à portée de main l'imparfait avec lequel on exprime la même antériorité : *cundo él arribó, había yo descansado ya i comido* [Quand il arriva, je m'étais déjà reposé et avais mangé] ».

parce qu'il a une « signification plus vague & moins bornée dans le passé » on comprend que le critère mis en jeu est de nature chronologique :

Les Espagnols ont deux preterits, comme les Italiens, & comme nous, l'un formé par circonlocution du verbe auxiliaire & du participe ; comme, hé amado, j'ay aimé ; & l'autre tiré du verbe mesme ; comme, amé, j'aimay ; & celui-cy s'appelle indefiny, parce qu'il a une signification plus vague & moins bornée dans le passé. (NME 1660 : 75)

La nature chronologique du critère est confirmée par ce qui suit où l'auteur compare le PPC aux données du français et de l'italien. La remarque contrastive évoquée par Lancelot (1660, NME) selon laquelle le PS et le PC donnent lieu à des emplois différents en fonction des langues romanes se trouve chez plusieurs auteurs. Nous avons vu qu'elle est reprise également dans la GGR (1660) et que dans cette dernière, elle permet de confirmer la généralité de la règle référentielle des *vingt-quatre heures* que les auteurs constatent pour le français :

Mais ils se servent quelquefois de ce dernier au lieu de l'autre ; ce qui ne seroit pas permis en nostre langue ; comme, yo vi esta mañana al Senor N. j'ay veu ce matin Monsieur un tel. Car nous ne pouvons pas dire, je vis ce matin : estant nécessaire qu'il y ait tousiours au moins un jour d'intervalle pour se servir de ce preterit indefiny en françois.

Ils disent de mesme ; quien dixo esso, qui a dit cela ? Et semblables. (NME 1660 : 75)

10.3.3.5 Vayrac (1714)

Vayrac (1714) livre différentes définitions des temps verbaux en fonction des parties de sa grammaire que l'on consulte. L'imparfait, par exemple, dans la troisième partie consacrée aux « Regles pour la Conjugaison des Verbes [...] », est décrit à partir du trait *inachevé* :

Le passé imparfait marque les actions que l'on exprime comme passées, & qui cependant ne le sont pas, comme, je jouois lorsque vous êtes sorti. Ce mot, je jouois, marque que l'action de jouer n'étoit pas achevée. (Vayrac 1714 : 82)

Dans la cinquième partie de la grammaire (« De la Syntaxe »), Vayrac (1714) reprend la caractérisation aspectuelle mais y ajoute la caractérisation d'un temps présent translaté dans le passé :

Préterit Imparfait, c'est-à-dire, un tems qui n'est pas entierement passé, parce qu'il sert à représenter une action, ou une chose, comme commencée, mais non pas comme achevée ; c'est-à-dire, qu'il tient imparfaitement du

Present & du Passé. Il sert à marquer que la chose étoit présente dans un Temps passé déterminé, comme yo escrivia quando llegò, j'écrivois quand il arriva : cela signifie que quand il arriva (ce qui est un Temps passé déterminé) mon action d'écrire étoit alors présente. La notion de ce Temps est tellement claire, qu'elle n'a besoin d'autre explication que celle que nous venons de lui donner. (Vayrac 1714 : 359)

À la représentation aspectuelle de l'IMP comme un temps à cheval entre le présent et le passé et qui conçoit la situation représentée en termes de durée, Vayrac (1714) ajoute, sur le modèle de la GGR (1660), une caractérisation en termes de double repérage : c'est un présent par rapport à un autre repère dans le passé. Le repère de comparaison est représenté par un « Temps passé déterminé », c'est-à-dire un PS. Dans les faits, la définition de Vayrac (1714) repose en partie sur la reprise quasi-littérale des descriptions des temps verbaux de Regnier-Desmarais (1705) pour la première partie de la définition, et de Buffier (1709) pour la deuxième partie :

Vayrac (1714 : 359) : « <i>Préterit Imparfait</i>, c'est-à-dire, un temps qui n'est pas entièrement passé, parce qu'il sert à représenter une action, ou une chose, comme commencée, mais non pas comme achevée ».	Regnier-Desmarais (1706 [1705] : 354) : « Le premier est appelé ordinairement <i>Préterit imparfait</i>, c'est-à-dire, Un Temps qui n'est pas encore entièrement passé ; parce qu'il sert à représenter une action, une chose, comme commencée, mais non pas comme achevée ».
Vayrac (1714 : 359) : « c'est-à-dire, qu'il tient imparfaitement du <i>Present & du Passé</i>. Il sert à marquer que la chose étoit présente dans un <i>Temps passé déterminé</i>, comme yo escrivia quando llegò, j'écrivois quand il arriva : cela signifie que quand il arriva (ce qui est un <i>Temps passé déterminé</i>) mon action d'écrire étoit alors présente ».	Buffier (1709 : 222) : « <i>L'imparfait</i> est apelé ainsi parce qu'il tient imparfaitement du présent & du passé ; il sert à marquer que le chose étoit présente dans un temps passé déterminé : par exemple, j'écrivois quand il arriva ; cela signifie que quand il arriva (ce qui est un temps passé déterminé) mon action d'écrire étoit alors présente ».

Tableau 42 : Comparaison entre les descriptions de l'IMP par Vayrac (1714), Regnier-Desmarais (1705) et Buffier (1709)

La définition de l'IMP se présente donc dans la partie consacrée à la syntaxe (« De la Syntaxe ») comme le syncrétisme de différents modèles. Premièrement, le temps renvoie à une caractéristique aspectuelle. Ensuite, l'auteur reprend le repérage imaginé dans la GGR (1660) d'un repère translaté comme combinatoire de trois points sur une ligne temporelle. Il s'agit de la première caractérisation de l'IMP comme d'un temps translaté dans une grammaire

espagnole. On verra que cette partie de la définition sera reprise par certains grammairiens en Espagne vers la fin du XVIII^e siècle.

Les autres temps verbaux sont également traités de manière différente dans les deux parties de la grammaire. Dans la troisième partie, la distinction entre le PPS et le PPC tient aux circonstants. Le PPS est défini parce qu'il est accompagné de circonstants qui déterminent précisément le temps auquel un événement a eu lieu au contraire du PPC parfait qui s'emploie indépendamment de ces circonstants :

Le passé défini marque & définit le tems, l'année ou le jour que l'action s'est passée, comme hier je jouai : je me mariaï dans le mois de Septembre.

Le passé parfait exprime les actions parfaitement passées, comme j'ai joué, j'ai chanté. (Vayrac 1714 : 82)

Dans la cinquième partie (« De la Syntaxe »), l'auteur revient sur ces définitions pour distinguer les deux temps en termes aspecto-énonciatifs. Nous y revenons plus tard (infra). L'auteur donne encore différentes définitions pour le PQP (*plus que parfait*). Dans la troisième partie de la grammaire, ce tiroir est décrit comme l'expression d'un temps achevé et d'une antériorité par rapport à un repère passé alors que dans la cinquième partie, il désigne une quantité de temps plus lointaine que celle exprimée par le PPC (*parfait*) :

Le plus que parfait marque non seulement une action parfaitement passée ; mais il fait aussi connoître qu'elle étoit finie avant que de commencer une autre action dont on parle, comme j'avois dîné quand vous entrâtes, &c. (Vayrac 1714 : 82)

Havia hecho, j'avais fait, qui est le second des Préterits composez, s'appelle ordinairement Préterit plusque parfait d'une dénomination prise des Latins ; parce que de lui-même il designe un tems encore plus éloigné que celui qui est marqué par le Préterit parfait. (Vayrac 1714 : 364)

Dans les deux définitions, le PQP est donc conçu en termes de référentiels, auxquels s'ajoute le critère de l'éloignement dans la deuxième définition.

10.3.3.6 San Pedro (1769) à Rueda León (1797)

À partir de San Pedro (1769) et jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, les grammairiens de l'espagnol conçoivent, sauf à de rares exceptions, les temps verbaux en termes de chronologie et de référentialité. Premièrement, la plupart des grammairiens décrit l'IMP comme un présent dans le passé, c'est-à-dire comme le résultat d'une opération de repérage à trois critères, telle qu'elle se présente dans la GGR (1660). Deuxièmement, les auteurs distinguent quasi-

systématiquement le PPS du PPC en termes de quantification d'éloignement, ce qui se retrouve désormais exprimé dans la terminologie. Enfin, troisièmement, le critère référentiel est systématiquement appliqué dans la caractérisation d'antériorité par rapport à un repère de comparaison pour le FA, le PQP et le PA. Cela pose le problème de la distinction des deux derniers temps qui renvoient à la même opération de repérage.

10.3.3.6.1 Caractérisation référentielle de l'imparfait

Nous avons vu que Vayrac (1714 : 359) est le premier grammairien de l'espagnol à présenter l'IMP comme un présent dans le passé (« Il sert à marquer que la chose étoit presente dans un Tems paßé déterminé ») par l'intermédiaire de la reprise de la définition de Buffier (1709). San Pedro (1769) est le premier grammairien du foyer espagnol à reprendre une définition de l'IMP dans ces termes :

*El Imperfecto denota que se hacia una cosa al mismo tiempo que otra en un tiempo y pasado como : Era Roma dueña del Mundo quando la governava Cesar Augusto : Viò San Esevan los Cielos los abiertos quando le apedreaban los Judios*²²⁹. (San Pedro 1769 : 56-57)

Cependant, la formulation de la définition à partir du verbe vicairer *hacer* à l'imparfait implique également la durée de l'événement décrit. Il ne s'agit donc pas d'une définition dans des termes strictement référentiels. L'*Arte del Romance Castellano* (1769) se constitue comme le projet d'application au castillan des principes de la grammaire générale, développés à partir de la *GGR* (1660) dont San Pedro fut influencé directement, ainsi qu'à travers la grammaire de Restaut (1730). On assiste ainsi à un transfert des idées de la grammaire générale à l'idiome espagnol, non plus uniquement dans le contexte du foyer français mais également sur le territoire ibérique.

La réception de certaines idées dans la grammatisation espagnole peut ensuite être observée à partir de la définition de l'IMP proposée par la *Gramática de la Lengua Castellana* (GRAE) dont la première édition fut publiée deux années après la grammaire de San Pedro, en 1771. Les auteurs y définissent l'IMP également en termes de repérage translaté du présent dans le passé :

²²⁹ « L'imparfait montre qu'une chose se faisait au même moment qu'une autre dans un temps passé [...] ».

Quando aquella cosa de que se trata se considera como presente respecto de otra ya pasada, se llama pretérito imperfecto : v.g. llegó mi hermano al mismo tiempo que yo le escribía. (GRAE 1771 : 64)

Cette description de l'IMP comme un présent dans le passé à partir de la combinatoire de trois critères, est également reprise par Muñoz Álvarez (1799 [1793]) :

Es pretérito imperfecto el que denota una acción pasada, pero que se considera presente con respecto á otra ya también pasada como : cuando tú entraste en su casa, él salía²³⁰. (Muñoz Álvarez 1799 [1793] : 38)

Chez Rueda-León (1797) et Jovellanos (1832 [1795]) cependant, on retrouve la caractérisation de l'IMP comme un temps inachevé :

L'imparfait signifie une action passée, dont il marque le commencement et le cours, sans en donner à connaître la fin, comme : los Griegos cultivaban las ciencias : les Grecs cultivoient les sciences. (Rueda-León 1797 : 49)

Puede también el tiempo ser pasado, y expresar una cosa no acabada, como leía, pensaba, ó ser pasado respecto del otro también pasado, como había leído, cuando me puse á escribir. El primer de estos tiempos se llama imperfecto, y el segundo plusquamperfecto²³¹. (Jovellanos 1832 [1795] : 23)

La définition de Rueda-León (1797) souligne la durée exprimée par l'IMP à travers le mot « cours ». Jovellanos (1832 [1795]) de son côté traite l'IMP ensemble avec le PQP qui reçoit son sens par rapport à un double repérage dans le passé.

10.3.3.6.2 Définition du FA, du PQP et du PA

On peut observer au XVIII^e siècle que les temps composés sont progressivement intégrés dans la description des temps verbaux de l'espagnol. C'est le cas notamment du FA et du PA. Nous avons vu que chez certains auteurs, ces temps sont décrits en termes de quantité d'éloignement. C'est le cas pour le FA notamment chez Encarnación (1624 : 72) et Puig (1770). On observe la même chose pour le PQP, par exemple chez Vayrac (1714 : 364) qui, dans la cinquième partie (« De la Syntaxe »), décrit ce temps en termes d'éloignement, alors que dans la troisième partie consacrée aux conjugaisons du verbe, il avait défini ce même temps de manière référentielle, comme un temps antérieur à un critère de comparaison, selon le

²³⁰ « Le prétérít imparfait est celui qui montre une action passée mais que l'on considère présente par rapport à une autre également passée [...] ».

²³¹ « Le temps peut également être passé et exprimer une chose inachevée, comme *leía, pensaba*, ou être passé par rapport à l'autre [temps] pareillement passé, comme *había leído, cuando me puse á escribir*. Le premier de ces temps se nomme imperfecto, et le second plusquamperfecto ».

modèle de la *GGR*. Le texte de Vayrac (1714) est intéressant à cet égard puisqu'il se pose comme un lieu où se rencontrent différents modèles de concevoir les tiroirs verbaux. D'un côté, le cadre latin traditionnel qui conçoit les temps en termes de quantité d'éloignement, et de l'autre côté, le modèle de la grammaire générale qui conçoit les temps en termes de repérages. L'ouvrage de Vayrac (1714) semble constituer une première étape d'un transfert à description des temps verbaux espagnols selon les critères de la grammaire générale.

Un traitement du PQP et du PA selon des critères référentiels se trouve également déjà chez Correas (1626) pour qui ces deux tiroirs renvoient au même contenu, à savoir une double antériorité :

*pasado mas qe cumplido, qe muestra qe algo se hizo ántes qe otra cosa, i ántes qe otro hiziese [...]*²³² (Correas 1626 : 157)

*En la 3.a forma qe se haze de hube, 1.a del verbo haber, i del partizipio ministro, sinifica pasado con antezedenzia de tiempo i ocasion á otra cosa ó persona : Yo llegué primero, i hube comido i dormido quando él llegó. Usa-se pocas vezes deste rodeo, porqe está mas á mano el imperfeto, con qe se dize la tal prezedenzia : Quando él arribó, había yo descansado ya i comido*²³³. (Correas 1626 : 172)

Correas (1626) est le premier grammairien de l'espagnol à décrire le PQP en ces termes. Les grammairiens antérieurs s'étaient appuyés sur le modèle latin qui concevait ce tiroir comme l'expression d'un temps éloigné dans le passé (par exemple Charpentier 1596/1597 : 53v°-54r). Correas (1626) applique la même définition au PA. L'auteur justifie maladroitement cette saturation des valeurs des formes dans le système par un emploi plus fréquent du PQP.

Gayoso (1769 [1743]) reprend le critère référentiel employé pour la définition du PQP et l'applique également au FA :

El pretérito plusquam perfecto significa una cosa pasada, ò concluda, respecto de otra antecedentemente yá pasada, ò concluda ; y se conoce en

²³² « passé plus qu'accompli [pasado mas qe cumplido] qui montre que quelque chose se fit avant une autre chose ».

²³³ « À la troisième forme de hube, première du verbe haber et du participe passé [partizipio ministro], le parfait ou passé signifie le passé antérieur par rapport à une autre chose ou personne : Yo llegué *primero*, i hube comido i dormido *quando él llegó* [J'arrivai en premier, et j'eus mangé et dormi quand il arriva]. On emploie rarement cette périphrase parce qu'on a à portée de main l'imparfait avec lequel on exprime la même antériorité : *quando él arribó, había yo descansado ya i comido* [Quand il arriva, je m'étais déjà reposé et avais mangé] ».

*este Romance Había, junto con el Participio passivo de pretérito ; v.g. Yo había amado : Yo había temido : Yo había consumido*²³⁴. (Gayoso 1769 [1743] : 198)

*El Futuro perfecto señala lo venidero con relacion, ò respecto á lo pasado; y se conoce en este Romance Habré, junto con el dicho Participio ; v. g. Yo abré amado : Yo habré temido : Yo habré consumido*²³⁵. (Gayoso 1769 [1743] : 198)

Comme Vayrac (1714), la *Gramatica de la Lengua Castellana* (1769 [1743]) se présente comme un lieu où se rencontre différents modèles qui influent sur la présentation des temps verbaux. En retenant six temps verbaux, Gayoso (1769 [1743]) intègre progressivement les temps composés, tel le FA, qu'il considère cependant comme des formes propres du vernaculaire qu'il distingue des formes simples, ce qu'on remarque à travers le terme *Romance* qu'il n'emploie qu'avec les formes composées, à savoir le PQP et le FA (« *este Romance Había, junto con el Participio passivo de pretérito* » ; « *en este Romance Habré, junto con el dicho Participio* »). Le terme « Romance » s'inscrit dans la tradition pédagogique du latin dans la péninsule Ibérique, héritée de la méthode médiévale des *Grammaticae Proverbiandi*. D'un autre côté, on remarque l'application du modèle de la grammaire générale qui conçoit les temps selon des repères sur une ligne du temps. Ainsi, pour Gayoso (1769 [1743]), le PPS et le FS sont repérés uniquement à partir de deux critères, le moment d'énonciation et le moment de l'événement. Ainsi, le PPS est antérieur au moment d'énonciation et le FS postérieur. Le PQP et le FA sont conçus à partir de trois critères, puisque vient s'ajouter le critère de comparaison par rapport auxquels ces deux temps marquent une antériorité, pour le PQP dans le passé et pour le FA dans le futur. Cependant, le modèle de la *GGR* (1660) n'est pas encore généralisé à tous les temps puisque la définition en termes aspectuels de l'IMP échappe à ce modèle. Néanmoins, la description de Gayoso (1769 [1743]) se pose comme une étape dans la généralisation progressive du modèle initiée par la *GGR* (1660).

Une étape suivante est réalisée par San Pedro (1769) qui définit tous les tiroirs, à l'exception du PPS et du PPC qui s'opposent en termes aspecto-énonciatifs, à partir de la combinatoire de deux ou trois critères. On se rappelle que pour l'auteur les temps verbaux du passé et du futur répondent à des degrés d'éloignement. Nous avons vu également que cet auteur définit l'IMP à partir de la combinatoire de trois critères, en termes de simultanéité et d'antériorité. Le PA,

²³⁴ « Le prétérît plus que parfait désigne une chose passée ou achevée par rapport à une autre chose antérieure déjà passée ou achevée et se manifeste dans par la forme *Había*, accompagnée du participe passif du prétérît [...] ».

²³⁵ « Le futur parfait désigne le futur en lien, et par rapport au passé, et on le trouve dans la forme *Habré*, accompagnée par le participe mentionné [...] ».

PQP et FA sont également décrits par rapport à la combinatoire de trois repères. Pour le PA et le PQP se pose alors le même problème que chez Correas (1626 : 172), à savoir l'attribution de la même combinatoire :

*El Preterito anterior denota una cosa ya pasada antes que otra, v.g. Luego que uve recibido la absolucion me levantè de los pies del Confessor*²³⁶.

*El Plusquamperfecto denota que una cosa es ya pasada por relacion a otra que tambien es ya pasada. Por egemplo : Ya avia reinado 23. años Phelipe V. quando renunciò la Corona en Luis I*²³⁷. (San Pedro 1769 Libr. II : 57)

*El futuro pasado denota, que una cosa que no es aun, serà, quando avrà pasada otra. Por egemplo : Yo irè a visitar, quando, avrè acabado mis negocios*²³⁸. (San Pedro 1769 Libr. II : 58)

Les auteurs de la *GRAE* (1771) parviennent à résoudre le problème de la distinction entre le PA et le PQP en combinant le critère référentiel au critère de quantité d'éloignement. Plus précisément, le PA est mis en relation avec le PPS et exprimerait une antériorité par rapport à un PPS. Cela permet de maintenir la définition du PQP et de changer en conséquence la définition du PA :

*El pretérito perfecto remoto se suele tambien expresar con el del verbo de que se usa, como : hube visto, y así va tanto decir : despues que ví al Rey, me retiré, como : despues que hube visto al Rey me retiré*²³⁹.

*Quando la tal cosa se considera pasada respecto de otra tambien pasada, se llama pretérito mas que perfecto, y entre gramáticos pretérito plusquamperfecto : v.g. Llegó tu carta á tiempo que ya te habia escrito*²⁴⁰. (*GRAE* 1771 : 55-56)

La mise en relation du PS et du PA est également observable dans la tradition française depuis Meigret au XVI^e siècle. À ce titre, on note que Vayrac (1714), qui reprend les descriptions de Regnier-Desmarais (1705), fait dans la cinquième partie de sa grammaire (« De la Syntaxe »)

²³⁶ « Le prétérît antérieur désigne une chose déjà passée avant une autre, par ex. : *après que j'eus reçu l'absolution, je me relevai des pieds du confesseur* ».

²³⁷ « Le plus-que-parfait désigne une chose déjà passée par rapport à une autre qui est également déjà passée. Par ex. : *Philippe V avait déjà régné 23 ans quand il renonça à la couronne à la faveur de Louis I^{er}* ».

²³⁸ « Le futur passé dénote qu'une chose qui n'est pas encore, qui aura lieu, quand une autre sera passée. Par ex. : *j'irai rendre visite, quand j'aurai achevé mes affaires* ».

²³⁹ « On exprime généralement le prétérît parfait lointain avec le verbe auxiliaire *haber* et le participe du verbe auquel on recourt, comme *hube visto*, et ainsi on dira de la même façon : après que je *vis* le roi, je pris congé, comme : après que *j'eus vu* le roi, je pris congé ».

²⁴⁰ « Quand on considère la chose en question passée par rapport à une autre déjà passée, on la nomme prétérît plus que parfait, et plus-que-parfait [*plusquamperfecto*] chez les grammairiens. Par ex. : ta carte arriva au moment où je t'avais déjà écrit ».

également le rapprochement entre le PPS (*Préterit indéfini*) et le PA (*Préterit indéfini composé*) :

Quant au dernier des trois Preterits composez, qui est huve hecho, j'eus fait, comme il est composé en partie du Préterit que nous avons appelé indéfini, il semble qu'on ne puisse lui donner une application plus convenable que celle de Préterit indéfini composé. (Vayrac 1714 : 364)

La désignation du PA dans la *GRAE* (1771) comme *pretérito perfecto remoto* découle de la distinction du PPS et du PPC qui se fonde sur le critère de la quantification de l'éloignement en proche vs lointain :

Si se considera absoluta y perfectamente pasada, se llama pretérito perfecto, como : fui, escribí. Este pretérito perfecto se divide en próximo, y remoto²⁴¹. (GRAE 1771 : 64)

Cependant, ce critère n'est pas de type calendaire comme dans la *GGR* (1660), puisque selon les auteurs de la *GRAE* (1771) on pourrait en espagnol employer le PPS dans le contexte hodernal :

Próximo es el que denota mayor proximidad de aquella accion ó suceso que el verbo significa con respeto al tiempo que se refiere ; y remoto, el que la denota menor : v.g. he visto al Rey, es pretérito perfecto próximo, porque denota que desde que le ví hasta quando lo digo ha pasado poco tiempo : ví al Rey es pretérito perfecto remoto, porque denota que desde que le ví hasta quando lo digo puede haber pasado mucho tiempo, ó intermediado otras acciones ó sucesos, y así se dirá con propiedad : el año pasado, ó quatro años ha ví al Rey ; pero no se dirá con la misma : el año pasado he visto al Rey. Tambien se dirá con propiedad : esta mañana ví bueno à mi amigo, y aora le he visto enfermo ; y seria impropiedad no tolerable el trocar los dos pretéritos diciendo : esta mañana le he visto, y aora le ví²⁴². (GRAE 1771 : 64-65)

²⁴¹ « Si on le [préterit] considère de manière absolue et parfaitement passé, on le nomme préterit parfait [pretérito perfecto], comme *fui, escribí*. Ce préterit parfait est divisé en proche et lointain [*próximo, y remoto*] ».

²⁴² « Le prochain est celui [le préterit] qui désigne une proximité plus grande de cette action ou cet événement que le verbe exprime à travers le temps auquel il fait référence, et le lointain, celui qui désigne une proximité moindre : par ex. *he visto al Rey* [j'ai vu le roi] est un préterit parfait proche parce qu'il s'est passé peu de temps entre le moment où je le vis et le moment d'énonciation. *ví al Rey* [je vis le roi] est un préterit parfait lointain parce qu'il exprime que beaucoup de temps a pu s'écouler, ou que d'autres actions ou événements intermédiaires ont pu avoir lieu depuis que je le vis et le moment d'énonciation, et ainsi dira-t-on correctement : *el año pasado, ó quatro años ha ví al Rey* [l'année dernière, ou il y a quatre ans, je vis le roi]. Mais de même, on ne dira pas : *el año pasado he visto al Rey* [l'année dernière j'ai vu le roi]. On dira aussi de manière correcte : *esta mañana ví bueno à mi amigo, y aora le he visto enfermo* [ce matin je vis mon ami en bonne santé, et maintenant je l'ai vu malade], et l'échange des deux préterits serait une impropriété intolérable, si on disait : *esta mañana le he visto, y aora le ví* [ce matin je l'ai vu et maintenant je le vis] ».

Néanmoins, la présentation des tiroirs par les auteurs de la *GRAE* (1771) se présente quasiment comme un aboutissement du transfert du modèle inauguré par la *GGR* (1660) à l'espagnol. Tous les tiroirs sont conçus en termes de repérages. Et là où le repérage ne permet plus de distinguer les tiroirs, les auteurs font appel au critère de quantification de l'éloignement comme on a pu le constater, premièrement pour la distinction entre le PA et le PQP, et, deuxièmement pour le PPS et le PPC. Enfin, il faut noter que dans cette première version de la *GRAE*, les auteurs n'attribuent qu'une seule catégorie au futur à l'indicatif et le définissent comme un temps antérieur au moment de référence. Ils mentionnent toutefois à partir de la forme *he de amar* un *Futuro compuesto ó improprio*, sans pour autant rentrer dans le détail. Dans la deuxième édition de 1796, les auteurs ajoutent le FA au mode de l'indicatif qu'ils nomment *futuro perfecto* et qui exprimerait qu'une chose est achevée par rapport à une autre dans le futur, c'est-à-dire un événement antérieur à un autre :

*El futuro perfecto supone la existencia de una cosa, de una accion, de un suceso, y añade que en aquel tiempo ya estará concluida y perfecta aquella que él mismo manifesta, como : Yo habré leído la carta, habré cesado ya la guerra, habremos hecho la paz, quando tal ó tal cosa suceda, ó haya sucedido*²⁴³. (*GRAE* 1796 : 94)

On retrouve dans certaines grammaires espagnoles antérieures les mêmes critères définitoires des temps verbaux que ceux énoncés dans la *GRAE* (1771). Ainsi, Muñoz Álvarez (1799 [1793] : 38), Jovellanos (1832 [1795] : 23), la *GRAE* (1796 : 94) et Rueda León (1797 : 49) proposent une définition du PQP comme un temps antérieur à un critère de comparaison dans le passé.

On retrouve le traitement du PA uniquement dans la *GRAE* (1796) et chez Rueda León (1797). Chez les premiers, le tiroir serait quasiment équivalent au sens du PPS à l'exception de la cooccurrence du PA avec certaines conjonctions de subordinations marquant le temps :

Tiene ademas otra terminacion compuesta de auxiliar hube y del participio del preterito del verbo que se conjuga, por exemplo. Despues que hube visto las fiestas, sali de Madrid.

Esta es casi equivalente á la primera vi ; pero no se usa sino con los adverbios de tiempo despues que, luego que, asi que : y así significa pasada la accion

²⁴³ « Le futur parfait présume l'existence d'une chose, d'une action, d'un événement et ajoute que ce temps sera accompli et parfait, ce qu'il exprime lui-même, comme : Yo *habré leído* la carta [j'aurai lu la carte], *habrá cesado* ya la guerra [la guerre aura cessé], *habremos hecho* la paz [nous aurons fait la paix], *quando tal ó tal cosa suceda*, *ó haya sucedido* [quand telle ou telle chose se produit, ou se soit produite].

*inmediatamente á su execucion, ó que se verificó haber pasado, como en el exemplo anterior*²⁴⁴. (GRAE 1796 : 92-93)

Ce critère syntaxique permet également de résoudre le problème de la distinction sur le même dispositif de repérage entre le PQP et le PA chez Rueda León (1797 : 49). Ainsi, chez cet auteur, l'antériorité du PA se manifesterait de façon explicite, à travers « quelque circonstance qui la modifie », c'est-à-dire, par exemple, l'emploi de conjonctions de subordination marquant le temps, alors que pour le PQP, l'antériorité se manifeste de façon implicite. La distinction intègre ici également une dimension syntaxique.

Dans ce qui précède, nous avons montré que la description des tiroirs verbaux par les grammairiens espagnols est en grande partie guidée par des critères référentiels. Néanmoins, chez certains auteurs, le traitement de l'opposition entre le PPS et le PPC met en jeu un critère de nature aspecto-énonciative, à l'instar de ce que nous avons décrit dans les grammaires françaises à partir de Maupas (1607). Dans ce qui suit, nous allons aborder les différentes valeurs attribuées aux PPS et PPC.

10.3.3.6.3 PPS vs PPC : distinction chronologique et valeur de parfait d'expérience

L'opposition du PPS et du PPC est décrite en termes de quantification de l'éloignement au moins depuis la grammaire Anonyme (1555) et nous avons vu que c'est également ainsi qu'elle est caractérisée pour la première fois au XVII^e siècle par Sanford (1611), puis par Lancelot (NME 1660 : 75). Au XVIII^e siècle, Puig (1770 : 74) prévoit une distinction des temps passés par degrés d'éloignement mais n'entre pas dans le détail dans la différence entre le PPS et le PPC. Le critère d'éloignement est explicitement repris à partir de la GRAE (1771 : 64) et par la suite dans la deuxième édition de la GRAE (1796 : 92), ainsi que par Jovellanos (1832 [1795] : 43-44) et Ballot (1825 [1796] : 53-54).

Outre la distinction qui repose sur la quantité d'éloignement, la GRAE (1771) fait référence à des emplois du PPC pour exprimer un événement lointain dans le passé, sans pour autant préciser avec exactitude le moment où il s'est déroulé. L'exemple « *he viajado mucho* » qui met en jeu ce qu'Apothéloz (2016 : 216) nomme un adverbe de type *quantifieur de fréquence*

²⁴⁴ « Il [le prétérit parfait] possède encore une autre forme composée de l'auxiliaire *hube* et du participe du prétérit du verbe qui se conjugue, par ex. : *Despues que hube visto las fiestas, sali de Madrid* [après que j'eus vu les fêtes, je quittai Madrid]. Cette forme est quasiment équivalente à la première forme *vi* [je vis] mais on ne l'emploie pas, sauf avec les adverbes de temps *despues que, luego que, asi que*, et ainsi elle désigne l'action passée immédiatement après sa réalisation, ou lorsqu'on a la certitude qu'elle est passée, comme dans l'exemple qui précède ».

et d'occurrence nous permet de comprendre que les emplois que les auteurs ont à l'esprit relèvent du parfait d'expérience :

*Sin embargo de que esto sea lo mas comun, no por eso déjà algunas veces de usarse de pretérito perfecto próximo para denotar tiempo remoto sin determinar qual, y así se dice : he viajado mucho : he visto al Emperador, al Papa : he estado en la Indias*²⁴⁵. (GRAE 1771 : 65)

Dans la deuxième édition, les auteurs reviennent sur cet emploi en apportant des précisions sur son fonctionnement. Les exemples cités se construisent encore une fois à partir de circonstants de type *quantifieur de fréquence et d'occurrence* (« mucho », « tantas », « muchos años ») et les auteurs indiquent que l'emploi du PPC dans des contextes où un locuteur raconte un récit ou un souvenir personnel, ramenant ainsi ce récit ou souvenir à l'actualité du locuteur. Le PPC permet ainsi de créer un lien entre l'événement représenté et le moment d'énonciation (« se aproxíman al tiempo mas cercano por la relacion ») :

*Pero puede haber casos en que la segunda terminacion del pretérito [PPC] se use por la mas remota no siéndolo, como sucede quando se hacen relaciones de sucesos, ó memoria de méritos propios, en que se aproxíman al tiempo mas cercano por la relacion. Así se dice bien : He vijado mucho, he asistido á tantas campañas, he hecho estos y los otros méritos: y aunque hayan pasado muchos años desde que estas cosas se executaron, no estaría bien dicho viajé, asistí, hice, que es la terminacion mas remota por la razon insinuada*²⁴⁶. (GRAE 1796 : 93-94)

On se rappelle qu'auparavant, Maupas (1618 [1607] : 137v°- 138r°) avait également déjà décrit des cas d'emploi du parfait d'expérience pour le PC français, en quoi il fut suivi par C. Oudin (1632). Dans ce qui suit, nous examinons d'autres exemples où le PPC est mis en relation avec le moment d'énonciation. Il s'agit plus particulièrement de la distinction entre le PPS et le PPC en termes aspecto-énonciatifs décrit par plusieurs grammairiens de l'espagnol au XVIII^e siècle.

²⁴⁵ « À l'inverse de ce qui est le plus courant, cela n'empêche pas pour autant d'employer parfois le pretérito perfecto próximo [PPC] pour désigner un temps lointain sans le déterminer précisément, et ainsi dit-on *he viajado mucho* [j'ai beaucoup voyagé] ; *he visto al Emperador, al Papa* [j'ai rencontré l'empereur, le pape] ; *he estado en la Indias* [je suis allé en Inde] ».

²⁴⁶ « Mais il peut y avoir des cas où la deuxième forme du prétérît [PPC] s'emploie pour un temps plus lointain alors qu'il ne l'est pas, ce qui se produit quand on rapporte des événements ou le souvenir de ses propres mérites, que l'on ramène au temps plus proche de nous pour le récit que l'on en fait. Ainsi, on dit bien : *He vijado mucho* [j'ai beaucoup voyagé], *he asistido á tantas campañas* [j'ai assisté à tant de campagnes], *he hecho estos y los otros méritos* [j'ai fait ceux-là et les autres mérites], et bien que de nombreuses années se soient écoulées depuis le moment où ces choses eurent lieu, on ne dirait pas bien *vijaté, asistí, hice* [je voyageai, j'assistai, je fis], qui est la forme lointaine sous-entendue par la raison ».

10.3.4 Opposition aspecto-énonciative entre le PPS et le PPC

Le premier grammairien espagnol à proposer une définition qui vise à rapprocher le PPC du présent est, comme nous l'avons vu, Correas (1626). Cette lecture est soutenue, premièrement, des types de circonstants qui selon l'auteur doivent accompagner les tiroirs respectifs et, deuxièmement des exemples du PPC construits à partir de GN à démonstratif déictique.

Après Correas (1626), il faut attendre la grammaire de Vayrac (1714) pour trouver une définition du PPC et du PPS en termes aspecto-énonciatifs. Puis, on rencontre encore ce type de description chez San Pedro (1769) et Rueda León (1797). Ces grammaires apparaissent dans des contextes différents. Les grammaires de Vayrac (1714) et de Rueda León (1797) sont publiées dans le foyer de grammatisation français, et la grammaire de San Pedro (1769), en Espagne. Néanmoins, ces trois grammaires ont en commun d'emprunter au modèle théorique développé au sein de la tradition française comme nous allons le montrer.

10.3.4.1 Vayrac (1714)

Vayrac, dans la *Nouvelle grammaire espagnole* (1714), aborde les tiroirs verbaux dans deux parties de sa grammaire et y propose des définitions différentes pour les mêmes tiroirs. Dans la troisième partie relative aux « Regles pour la Conjugaison des Verbes [...] », le PPS est un temps *passé défini* et le PPC un *passé parfait*. Les brèves définitions renvoient à un état très précoce de la discussion qui visent à expliquer ce qu'est un passé défini et quelles sont les caractéristiques qui justifient la terminologie. Selon ces définitions, le PPS est *défini*, parce qu'il désigne précisément le temps où l'action a eu lieu, c'est-à-dire que la forme du PPS est accompagnée d'une autre marque temporelle au contraire du PPC, qui renverrait, en conséquence, à un temps plus vague.

Le passé défini marque & définit le tems, l'année ou le jour que l'action s'est passée, comme hier je jouai : je me mariaï dans le mois de Septembre.

Le passé parfait exprime les actions parfaitement passées, comme j'ai joué, j'ai chanté. (Vayrac 1714 : 82)

La terminologie s'inscrit dans la suite de ce que propose C. Oudin (1597) qui est suivi par la plupart des grammairiens du foyer de grammatisation français. Ces premières définitions énoncées par Vayrac (1714) correspondent également à ce que l'on trouve chez Meigret (1550) qui est le premier auteur de la tradition française à l'opposition PS vs PC sur la base du

critère syntaxique. Elles sont également en accord avec ce qu'il a proposé dès 1708 dans la première édition de la *Nouvelle grammaire espagnole* (p.125). La description de ces temps change cependant dans la partie cinq (« De la Syntaxe ») comme nous verrons plus loin.

La description de l'opposition PPS vs PPC dans l'édition de 1708 s'intéresse aux contextes d'emplois qui divergeraient selon le français et l'espagnol, puisque, selon l'auteur, les locuteurs de l'espagnol pourraient se servir de manière indépendante du PPS, là où les locuteurs du français opéreraient à une distinction plus stricte des emplois du PS et du PC :

Troisième remarque. Les Espagnols se servent comme nous du preterit indéfini pour marquer un tems parfaitement passé, mais il y a cette difference que dans certains cas, nous ne nous pouvons servir que du preterit parfait indéfini, & d'autres où il faut absolument que nous nous servions du preterit défini, ou composé, au lieu que les Espagnols se servent indifferemment de l'un & de l'autre. (Vayrac 1708 : 336)

Il s'agit de la remarque contrastive que nous avons déjà rencontrée chez C. Oudin (1597 : 55) et dans la *NME* (1660 : 75). Ce qui est intéressant dans la présentation de la distinction stricte que l'auteur observe pour le français, c'est que celle-ci n'est pas décrite en termes d'éloignement, comme c'est le cas dans la *GGR* (1660) par exemple, mais de façon aspectuelle, puisque le PC s'emploierait pour représenter un événement de façon sécante :

Nous nous servons du preterit indéfini pour marquer un tems parfaitement passe, comme j'allai hier à la chasse, & en cela les Espagnols nous imitent, d'autant qu'ils disent à hier adùve à la caza, mais lorsque nous parlons d'un tems dont une partie dure encore, nous ne nous pouvons servir que du parfait composé, comme, ce matin nous avons mangé un poulet, mais les Espagnols ont la liberté de se servir comme il leur plaît de l'indéfini ou du composé, comme èsta mañana comimos, ou bien, hemos comido un pòllo, ce qui veut dire ce matin nous avons mangé, ou bien, nous mangeâmes un poulet. (Vayrac 1708 : 336-337)

La description de Vayrac du PC dans la version de 1708 correspond ainsi à un état de la réflexion qui remonte à Maupas (1618 [1607] : 137v°), et qui est plus tard reprise par A. Oudin (1640 [1632] : 188-189). Néanmoins, dans la version de 1714, Vayrac change d'avis et affirme que le PPS et le PPC s'opposent en espagnol de la même manière que le PS et le PC en français. Il critique à cet égard les grammairiens de l'espagnol du foyer français d'avoir suivi, de manière erronée, le modèle de C. Oudin (1597) :

En effet, Franciosini, Maunory, Ferrus, Perges, & Sobrino digne Copiste des pauvretes du bon homme Cesar Oudin, & généralement tous ceux qui ont

composé des Grammaires Espagnoles, sans en excepter Messieurs du Port-Royal fondez sur un usage que l'ignorance, ou l'abus ont introduit, ont donné pour principe incontestable, que les Espagnols se servoient indifferamment du Préterit parfait simple, ou indéfini, & du Préterit parfait composé, ou défini : & qu'on avoit l'alternative pour dire également, escrivi à hier, j'écrivis hier, & escrivi esta mañana, j'écrivis ce matin. (Vayrac 1714 : 362-363)

Vayrac (1714) fait d'ailleurs remarquer qu'il a lui-même persuadé le grammairien du français, Regnier-Desmarais, que la distinction des emplois existerait aussi bien pour l'espagnol que pour le français :

Feu M. l'Abbé Regnier Desmarais, d'ailleurs si profondément sçavant sur tout ce qui regarde le genie de presque toutes les Langues vivantes, adopta dans sa celebre Grammaire l'opinion de tous ces Auteurs, & il ne seroit jamais revenu de son erreur, si par ses propres principes je ne l'avois fait convenir qu'il avoit plutôt consulté, ou le torrent des Grammairiens, ou un usage qui n'a été introduit que par abus, que par ses propres lumieres. Mais à la fin je le convainquis qu'il falloit necessairement suivre les mêmes règles qu'on observe en François dans l'emploi qu'on fait du Préterit indéfini, sans s'arrêter ni à la fausseté de celles que tous ces Grammairiens ont établies, ni à aucun usage abusif. (Vayrac 1714 : 363)

Il est intéressant de s'arrêter un instant sur le rapport qu'entretient Vayrac avec Regnier-Desmarais, et de façon plus large sur les modalités de l'influence du modèle de grammatisation issu de la tradition française sur la description de l'espagnol. Nous avons déjà observé à partir de l'édition de la grammaire de Vayrac (1708) que celle-ci reprend dans la description du PC des éléments développés dans la tradition française. Dans l'édition de 1714, Vayrac mentionne parmi ses sources notamment la *GGR* (1660), Buffier (1709) et Regnier-Desmarais (1705). À partir de cette influence, Vayrac (1714), constitue une grammaire française pour locuteurs hispanophones, *l'Arte francés*, qui paraît également en 1714. Il semble que pour la rédaction de cette grammaire française destinée à des hispanophones, Vayrac ait eu recours aux grammaires françaises mentionnées plus haut, et que ces lectures aient donné lieu à un remaniement et un élargissement des questions traitées dans la première édition de la *Nouvelle grammaire espagnole* (1708) lors de la rédaction de l'édition de 1714. C'est ce qui se passe pour le chapitre consacré au verbe et plus précisément dans la présentation de la distinction entre le PPS et le PPC (Quijada Van den Berghe et Fournier 2017 : 20-21). Ainsi l'analyse du passage relatif à la description du PPS et du PPC dans la *Nouvelle grammaire française* (1714), par Van den Berghe Quijada et Fournier (2017 : 22), a mis en évidence que Vayrac a d'abord procédé par la traduction du texte de Regnier-Desmarais

(1705) dans *l'Arte francés* (1714) avant de résumer les idées principales dans la *Nouvelle grammaire française* (1714), sans faire référence, dans cette dernière, aux sources explicites sur lesquelles il s'est appuyé. Les trois citations suivantes, extraites des différentes grammaires de Vayrac, illustrent sa manière de procéder. Dans *El Arte francés* (1714), Vayrac traduit la définition du PS que propose Regnier (1705) en espagnol. Puis, dans *Nouvelle grammaire espagnole* (1714), l'auteur livre une version condensée de sa traduction pour la définition du PPS sans mentionner ses sources originales. Ainsi, Vayrac (1714) reprend à Regnier (1705) l'idée qu'il faille nommer le PPS *Préterit indéfini* pour « considerer que ce que ce *Tems* étoit en lui-même ». Chez Regnier (1705), cette idée servait de principe d'identification des tiroirs et résultait dans le rejet de l'hypothèse référentielle dans la caractérisation du PS, et corolairement, de l'attribution de l'étiquette *défini* pour ce tiroir en particulier.

REGNIER-DESMARAIS (1706 [1705] : 354) <i>Grammaire Françoisse</i>	VAYRAC (1714 :230-231) <i>El Arte francés</i>	VAYRAC (1714 : 360) <i>Nouvelle grammaire espagnole</i>
« Les Grammaires ne conviennent pas de mesme sur la dénomination du second Préterit simple, au contraire, ils sont tellement opposez là dessus, que les uns, comme M. de Vaugelas²⁴⁷, l'appellent Préterit défini, les autres, Préterit indéfini. Ceux qui l'ont appelé Préterit défini se sont apparemment fondez sur ce qu'on ne l'employe jamais, sans l'accompagner de quelque terme qui marque [...] Mais ceux qui l'ont qualifié de Préterit indéfini, ont creu que dans la dénomination du Temps d'un Verbe, il ne falloit considerer que ce que ce Temps estoit en luy mesme indépendamment des termes don on l'accompagne. L'Autheur de la Grammaire generales & raisonnée, l'a envisagé de la sorte; & comme je crois que cette dernière dénomination luy convient mieux que l'autre, c'est ainsi que nous le nommerons dans la suite ».	« los Gramaticos llaman uno de estos preteritos indefinido, y el otro definido [...] Entre los que mantienen que la denominacion de definido conviene al preterito simple, el señor Vaugelas [...] nunca se emplea sin estar acompañado de algun termino [...] Pero, los que estan de opinion contraria, y que dan à aquel tiempo la calificación de tiempo indefinido, redarguien, diciendo que en la denominacion de un verbo, no se deve atender sino a lo que aquel verbo es por si mismo independientemente de los términos de losquales esta acompañado, y sobre este fundamento el Autor de la Gramatica francesa general [...] y como tengo por fixo que esta opinion tiene mas fundamento que la del señor Vaugelas, y todos sus sequazes, me arrimo à ella ».	« Ceux qui l'appellent Préterit défini, se sont apparemment fondez sur ce qu'on ne l'employe jamais sans l'accompagner de quelque terme qui marque à peu près le temps [...] Mais ceux qui l'ont qualifié de Préterit indéfini, ont crû que dans la dénomination du Temps d'un Verbe, il ne falloit considerer que ce que ce Temps étoit en lui-même indépendamment des termes dont on l'accompagne, & comme je croi que cette dernière dénomination lui convient mieux que l'autre, je n'hésite pas à lui donner ce nom ».

Tableau 43 : Description du débat autour de la question de l'attribution de l'étiquette à attribuer au PS, chez Regnier-Desmarais (1705), Vayrac (1714, *El Arte francés*) et Vayrac (1714, *Nouvelle grammaire espagnole*) (Quijada et Fournier 2017 : 21)

²⁴⁷ Dans ces citations, les passages ont été marqués en gras par nous.

Vayrac (1714) reprend de façon quasi littérale et intégrale la suite du développement de Regnier-Desmarais (1705) relatif au PS et l'applique au PPS espagnol. Il applique la description qui consiste à une négation de la *règle des vingt-quatre heures* décrite par les Messieurs. Enfin, il définit la distinction entre le PPS et le PPC en termes aspecto-énonciatifs, à l'instar de la description de l'opposition du PS au PC en français par Regnier-Desmarais (1705), reprenant le matériel conceptuel développé dans la tradition française et l'adaptant à la description de l'espagnol. C'est ce qu'on peut voir ci-dessous, dans un premier temps, pour la définition du PPS qui reprend la description de la représentation d'un intervalle fermé excluant le moment d'énonciation :

Vayrac (1714 : 361)	Regnier-Desmarais (1706 [1705] : 355) :
<i>Nouvelle grammaire espagnole :</i> « Ce n'est pas seulement de l'espace d'un jour auquel on parle, que ce <i>Préterit indéfini</i> doit être banni dans la Langue Espagnole, il doit l'être pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois, & d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois & dans l'année dont on parle ; car alors, <i>escrivi esta semana</i>, j'écrivis ce mois : <i>escrivi este mes</i>, j'écrivis ce mois : <i>escrivi este año</i>, ne se peut dire non plus que <i>escrivi esta mañana</i>, j'écrivis ce matin : <i>escrivi esta noche</i>, j'écrivis cette nuit ; parce que celui qui parle marque un tems dans lequel il est encore renfermé ».	« Ce n'est pas seulement de l'espace du jour auquel on parle, & duquel on parle, que ce <i>préterit indéfini</i> est banni de nostre Langue, il l'est pareillement de l'espace d'une semaine, d'un mois, & d'une année, si l'on est encore dans la semaine, dans le mois, & dans l'année dont on parle. Car alors <i>j'escrivis cette semaine</i>, j'escrivis ce mois, j'escrivis cette année, ne se dit non plus que <i>j'escrivis ce matin</i>, j'escrivis cette nuit ; parce que celui qui parle, marque un temps dans lequel il est encore renfermé ».

Tableau 44 : Comparaison des descriptions aspecto-énonciatives du PPS et PS chez Vayrac (1714) et Regnier-Desmarais (1705)

Puis, on constate l'emprunt à Regnier (1705) dans la description du PPC qui est représenté à travers un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation. On remarque que Vayrac (1714) va jusqu'à traduire les exemples de Regnier (1705) en espagnol :

Vayrac (1714 : 361-362) <i>Nouvelle grammaire espagnole</i> : « Enfin de quelque étendue que puisse être le tems dont on parle, dès qu'on en parle comme y étant compris de cette sorte, & comme d'une chose qui est encore presente en partie, on ne peut plus se servir du <i>Préterit simple indéfini</i> ; ainsi quoiqu'on puisse fort bien dire : <i>el dia de à hier fue muy lindo</i>, le jour d'hier fut très-beau, parce que celui qui parle n'est plus compris dans el dia de à hier, & qu'il regarde comme tout-à fait passé ; on ne pourra pas dire, en parlant du siecle où l'on est, <i>nuestro siglo fue memorable</i>, notre siecle fut remarquable ; parce qu'on est encore dans ce siecle-là, & que le tems dans lequel on parle en fait partie ».	Regnier-Desmarais (1706 [1705] : 355) : « Enfin de quelque estenduë que puisse estre le temps dont on parle, dès qu'on en parle comme y estant compris de cette sorte, & comme d'une chose qui est encore presente en partie, on ne peut plus se servir du <i>Préterit simple & indéfini</i>. Ainsi, quoy qu'on puisse fort bien dire, <i>le jour d'hier fut beau</i> ; parce que celui qui parle, n'est plus compris dans le jour d'hier, & qu'il le regarde comme tout à fait passé, on ne pourra pas dire, en parlant du Siecle où l'on est, <i>nostre siecle fut remarquable</i> ; parce qu'on est encore dans ce siecle-là, & que le temps, dans lequel on en parle, en fait partie. »

Tableau 45 : Comparaison des descriptions aspecto-énonciatives du PPC et du PC chez Vayrac (1714) et Regnier-Desmarais (1705)

En dehors de Vayrac (1714), on peut encore observer deux autres cas de transfert du matériel conceptuel développé au sein de la tradition française pour la description de l'opposition du PPS au PPC en termes aspecto-énonciatifs. Il s'agit de San Pedro (1769) et de Rueda-León (1797).

10.3.4.2 San Pedro (1769) et Rueda-León (1797)

Comme nous l'évoquions précédemment, le projet de San Pedro (1769) est conçu comme une adaptation des principes de la grammaire générale à la langue espagnole. Pour cela, l'auteur cite parmi ses sources la *GGR* (1660) et Restaut (1730). L'influence de Restaut est particulièrement sensible dans le chapitre consacré au temps verbaux. Ainsi, San Pedro (1769) reprend notamment à Restaut (1730) la description aspecto-énonciative qui oppose le PS et le PC et l'applique pour la description du PPS et du PPC. Ainsi, San Pedro (1769) reprend notamment la terminologie (PPC : *Preterito indefinido* > Prétérit indéfini ; PPS : *Preterito simple* > Prétérit simple). L'auteur emprunt à Restaut (1730) la caractérisation du PC à travers un intervalle sécant qui comprend le moment d'énonciation :

San Pedro (1769 : 56) :	Restaut (1745 [1730] : 203-204) :
« El Preterito indefinido [denota] una cosa pasada en un tiempo del que dura algo todavía ²⁴⁸ , o que es pasado poco a, v.g. <i>Yo e estado enfermo este año, o este mes: E oido Missa esta mañana</i> ²⁴⁹ ».	« LE PRETERIT INDEFINI s'appelle ainsi, parce qu'il marque ordinairement une chose passée dans un tems que l'on ne désigne pas ou dans un tems désigné dont il reste encore quelque partie à écouler . Ainsi quand je dis, <i>Les fruits de la terre ONT ETE la nourriture des premiers hommes</i> ; je ne désigne pas positivement le tems où cela est arrivé. Et quand je dis. <i>J'AI EU la fièvre cette année, ce printemps, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui</i> , je désigne à la vérité des tems, mais ce ne sont pas des tems absolument passés, & qu'il en reste encore quelque partie à écouler ».

Tableau 46 Emprunt de San Pedro (1769) à Restaut (1730) pour la description du PPC

Puis, dans la définition du PPS, San Pedro (1769), emprunte à Restaut (1730) la définition du PS caractérisé à partir d'un intervalle fermé qui exclut le moment d'énonciation. San Pedro (1769) procède comme Vayrac (1714) à la reprise et la traduction de certains exemples (« *Ayer recibì tu Carta* » > « JE REÇUS votre lettre hier ») :

San Pedro (1769 : 57) :	Restaut (1745 [1730] : 204-205) :
« El Preterito simple [PPS] que puede tambien llamarse <i>definido</i> denota la cosa pasada en tiempo del que nada resta ²⁵⁰ , como : <i>Christo instituyò la Santissima Eucaristia en la ultima Cena. Ayer recibì tu Carta</i> » ²⁵¹ .	« Le <i>Prétérit</i> simple, que l'on appelle encore <i>prétérit défini</i> , marque une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien , & dans lequel on n'est plus : comme quand on dit, <i>JE FUS malade l'année dernière. JE RENDIS mes comptes la semaine passée. JE REÇUS votre lettre hier</i> ».

Tableau 47 : Emprunt de San Pedro (1769) à Restaut (1730) pour la description du PPS

La formule « dans un tems dont il ne reste plus rien » qu'emploie Restaut (1730) dans la description du PS, et qui s'inscrit dans la construction discursive de l'intervalle de référence par rapport auquel se situe l'événement représenté, est donc traduite et appliquée au PPS espagnol par San Pedro (1769) (« denota la cosa pasada en tiempo del que nada resta »). On

²⁴⁸ Dans ces citations, les passages sont marqués en gras par nous.

²⁴⁹ « Le *prétérit indéfini* désigne une chose passée dans un temps dans lequel une chose dure encore, ou qui est passé récemment, par ex. : *Yo e estado enfermo este año, o este mes* [j'ai été malade cette année, ou ce mois] : *E oido Missa esta mañana* [j'ai écouté la messe ce matin] ».

²⁵⁰ Dans ces citations, les passages sont marqués en gras par nous.

²⁵¹ « Le *prétérit simple* que l'on peut également nommer *défini* [*definido*] désigne la chose passée dans un temps dont il ne reste rien, comme : *Christo instituyò la Santissima Eucaristia en la ultima Cena* [le Christ établit l'eucharistie lors de la Cène]. *Ayer recibì tu Carta* [Je reçus ta carte hier] ».

la retrouve encore dans la grammaire de Rueda-León (1797) qui est publiée dans le foyer de grammatisation français :

Le parfait exprime une action passée dans un temps, dont il ne reste plus rien, comme dans les exemples ci-dessus, yo escribi, etc. (Rueda-León 1797 : 49)

Cet auteur reprend également la caractérisation résultative du PPC dont l'événement est bien passé mais qui crée un lien avec le moment d'énonciation :

L'indéfini signifie l'action dans un temps passé et indéterminé, mais de telle manière que le temps et l'action peuvent continuer dans le temps où l'on parle. Car, si après avoir travaillé toute la journée, et continuant encore le soir, je dis : he trabajado todo el día : j'ai travaillé tout le jour : he trabajado signifie l'action de travailler dans un temps passé, mais l'action et le temps peuvent continuer au moment où l'on parle, puisque, en effet, on suppose qu'ils continuent. (Rueda-León 1797 : 49)

Les descriptions du PPS et du PPC que nous avons observées dans cette partie permettent de mettre en évidence que certains grammairiens se servent du matériel théorique développé dans la tradition française pour décrire des valeurs aspecto-énonciatives de ces tiroirs. Correas (1626) décrit en premier pour l'espagnol un lien qu'établit le PPC avec le moment d'énonciation, mais il n'est pas suivi sur ce point par ses contemporains. Il faut attendre le XVIII^e siècle pour voir apparaître à nouveau des descriptions qui se servent cette fois du matériel développé au sein de la tradition française. La circulation se fait alors à travers deux types de contextes. Premièrement, au sein du foyer de grammatisation français pour Vayrac (1714) et Rueda-León (1797) qui travaillent dans le contexte d'analyses contrastives « français-espagnol ». Deuxièmement, à travers la réception de la grammaire générale dans la tradition espagnole. Les descriptions aspecto-énonciatives seront ensuite reprises par les auteurs de grammaires espagnoles à public hispanophone, à partir de Salvá (1835), Bello (1847) et Fernández Monje (1854) (Quijada Van den Berghe 2014).

10.3.5 Caractérisation des temps composés

Dans cette partie, nous donnons un bref aperçu de la conception que se font les grammairiens de l'espagnol aux XVII^e et XVIII^e siècles des temps composés, notamment à partir des catégories mises en jeu dans la composition, à savoir *l'auxiliaire* et le *participe passé*.

10.3.5.1 Représentation/ Catégorisation et désignation des constituants des temps composés

10.3.5.1.1 Aperçu global

Pour commencer, nous nous intéressons au traitement consacré aux constituants des temps composés. Une très grande majorité des auteurs propose que les temps composés se forment à partir de verbes qu'ils nomment *auxiliaires*. C'est le cas de Sanford (1611), Encarnación (1624), Doujat (1644), Lancelot (*NME* 1660), Sobrino (1697), Vayrac (1714), Torre y Ocón (1728), San Pedro (1769), Puig (1770), la *GRAE* (1771 ; 1796), Muñoz Álvarez (1793) et Ballot (1796). Le terme *auxiliaire* est employé par les grammairiens du foyer de grammatisation français au XVII^e. On se souvient que le terme *auxiliaire* apparaît au sein de la tradition française, puisque nous le trouvons pour la première fois employé par Pillot (1561 [1550] : 20v^o). À l'instar de Nebrija (1492), les grammairiens espagnols de la péninsule Ibérique au XVII^e siècle, en l'occurrence Correas (1626) et Villar (1651), n'emploient pas le terme. Nous y revenons un peu plus loin. Cependant, les grammairiens ibériques du XVIII^e siècle s'appuient tous sur le terme *auxiliaire/ auxiliar*, témoignant de l'acclimatation du terme dans le contexte de la tradition ibérique. En ce qui concerne la forme participiale des temps composés, la plupart des auteurs reprennent le modèle latin et désignent le constituant comme un *participle prétérit* ou un *participle passif*. Là encore font exception Correas (1626) et Villar (1651).

10.3.5.1.2 Héritage de la méthode des Grammaticae proverbiali

10.3.5.1.2.1 Correas (1626)

Correas (1626) dans sa présentation des temps composés s'inspire de Nebrija (1492), puisqu'il reprend à ce dernier le terme « *rodeo* » pour désigner ce type de tiroirs, là où le grammairien andalou les considérait comme des « *tiempos por rodeo* ». À l'instar de Nebrija (1492), Correas (1626) opère à une différence entre des formes synthétiques et des formes analytiques, qu'il conçoit comme des supplétions. Là où Nebrija (1492 : 43v^o) distingue entre les temps *proprios* et *por rodeo*, Correas (1626) présente dès l'introduction des temps de l'indicatif une différence entre les simples et les temps analytiques qu'il décrit comme « *los tiempos que se hazen por rodeo* » :

Los tiempos enteros de personas son 5 [...] Tiene mas la conjugazion otro Partizipio ministro (=auxiliar) : llamanle así, porqe solamente sirve para suplir

los tiempos qe se hazen por rodeo de palabras (vg. *He amado*) [...] ²⁵². (Correas 1626 : 157-158)

La présentation des tiroirs s'inscrit donc comme chez Nebrija (1492) dans l'héritage de la méthode pédagogique des *Grammaticae proverbianti* qui consistait en une approche contrastive qui permettait de comparer les structures vernaculaires aux structures latines. On rappelle que ces ouvrages comportaient des chapitres qui traitaient la manière de suppléer en vernaculaire des constructions qui n'existaient pas en latin – les *supplétions* (les *suppletio*). L'approche des temps verbaux s'inscrit ainsi chez Correas (1626) encore dans une conception qui présente le système vernaculaire de manière contrastive par rapport au latin.

En ce qui concerne le constituant participial du temps composé, Correas (1626) forge le terme de « *partizipio ministro* ». Le mot *ministro* prend ici le sens d'*aider*. On peut rapprocher cette catégorisation du constituant participial de la catégorisation qu'opère Nebrija (1492) pour qui la forme participiale des temps composés est un *nombre participial infinito* (NPI). Il est intéressant de mettre face à face la description du *partizipio ministro* de Correas (1626) et celle du NPI de Nebrija pour mettre en évidence les analogies et les différences. Chez les deux grammairiens, les catégories proposées renvoient au même trait de nature fonctionnelle. En d'autres termes, ces catégories nouvellement créées servent à constituer les temps composés. À cet égard, les formulations des deux auteurs sont à peu près analogues, puisque là où Correas propose « *llamanle así, porqe solamente sirve para suplir los tiempos qe se hazen por rodeo de palabras* », on trouve chez Nebrija (1492) la formule « *se suplan algunos tiempos de los que falta es castellano del latin* ». Une autre correspondance observable revient au caractère invariable du constituant participial des temps composés mis en avant par Correas (« *pareze tomado dél en la voz neutral, comun al número de uno, i al número de muchos, sin mudarse (declinarse)* ») et Nebrija (1492 : f. ii. r^o-f. ii. v^o) (« *Infinito por que no tiene generos. ni numeros. ni casos ni personas determinadas* »). Les deux auteurs diffèrent dans le type de catégorisation de la participiale des temps composés qu'ils mettent en œuvre, ce qui apparaît déjà à travers la terminologie. Pour Nebrija (1492), cette nouvelle catégorie est un *nombre participial infinito*, c'est-à-dire une nouvelle partie du discours qui partage des propriétés avec les catégories du nom et du participe mais ne se laisse pas réduire à ces

²⁵² Traduit en partie par Diaz Villalba (2017 : 511) : « Les temps, entiers en fonction des personnes sont cinq [...] La conjugaison a en outre un autre participe auxiliaire [*ministro*]. Je l'appelle ainsi parce qu'il sert uniquement à former les temps faits par périphrase [*rodeo*] de mots (par ex. : *he amado*) ».

catégories (« Nombre por que significa substancia i no tiene tiempos. Participial por que es semejante al participio del tiempo pasado. »). On retrouve une formulation quasi-identique qui postule un rapprochement de la forme participiale des temps composés et de la catégorie du participe chez Correas (1626) (« i porqe es semejante al *Partizipio pasado* »). Néanmoins, il s'agit pour cet auteur pour cette nouvelle catégorie non pas d'une partie de discours comme chez Nebrija (1492) mais d'un sous-type de participe. Correas (1626), en suivant Aristote, et puis le courant rationaliste représenté par Sanctius, qui ne retient déjà que six parties du discours, propose un système autour de trois catégories linguistiques fondamentales (nom, verbe, particule). À cet égard, les catégories sont emboîtées dans un système conçu par genres et espèces. Ainsi, le participe chez Correas (1626) est représenté comme une sous-catégorie de l'adjectif, lui-même déjà compris comme une sous-division de la catégorie du nom.

Enfin, il faut noter que la construction des temps verbaux est décrite par l'association du *partizipio ministro* et du verbe *haber* qui dans cette construction prend pour Correas la forme de ce qu'il nomme un verbe *ministrat* :

PROPIEDADES DEL VERBO HE, HAS, HABER.

*Este verbo he, has ministrat tiene mayor uso i propiedades en la Lengua Castellana qe otro ninguno. Llamo-le ministrat, porqe se acompaña con todos los partizipios ministros de todos los verbos, i con todos los infinitivos como ministro de todos ellos ; en las très conjugaziones, i en tal compañía hazen juntos un significado ayudando-se uno á otro, i no cada uno por si*²⁵³. (Correas 1626 : 166-167)

On comprend, à travers les termes choisis, que pour Correas (1626), le *verbo ministrat* et *partizipio ministro* fonctionnent comme deux constituants d'un même ensemble. Le passage (infra) confirme cette lecture, puisque l'auteur y explique que ces deux types de constituants doivent s'employer ensemble pour former une unité de sens, à travers les temps composés (« i en tal compañía hazen juntos un significado ayudando-se uno á otro, i no cada uno por si »). En somme, le *verbo ministrat* n'est rien d'autre que l'*auxiliaire* auquel ont recours les auteurs de la tradition française depuis Pillot (1550). D'ailleurs, nous avons vu que le terme *auxiliaire* est largement en circulation dans les grammaires espagnoles du foyer de

²⁵³ « Propriétés du verbe avoir [*he, has, haber*]. Ce verbe auxiliaire [*ministrat*] avoir [*he, has*] possède davantage d'emplois et de propriétés dans la langue castillane que tout autre verbe. Nous le nommons *ministrat* parce qu'il est accompagné de tous les participes passés [*partizipios ministros*] de tous les verbes et avec tous les infinitifs en tant qu'auxiliaire [*ministro*] dans les trois conjugaisons. Et en telle compagnie, ils produisent ensemble une signification s'aidant l'un et l'autre, et non chacun pour soi ».

grammatisation français au XVII^e siècle, et puis, plus tard, dans les grammaires ibériques de la deuxième moitié du XVIII^e siècle. Quelques temps plus tard, au moment où le terme *auxiliares* s'est acclimaté dans les grammaires de la péninsule Ibérique, San Pedro (1769 : 65) emploie de manière synonyme les termes *verbos auxiliares* et *ministrales*.

Il nous semble que la proposition de Correas (1626) est intéressante à cet égard, puisqu'elle opte à travers le *verbo ministerial* pour une solution analogue à ce que l'on trouve dans d'autres séries de grammatisation à travers la catégorie de verbe *auxiliaire*. En même temps, on observe dans le traitement des temps composés une approche héritée des méthodes des *grammaticae proverbiandi* qui conçoit ces formes dans un rapport contrastif par rapport au latin. On retrouve des traces de cette pratique encore dans les grammaires ibériques suivantes.

10.3.5.1.2.2 L'héritage des *grammaticae proverbiandi* chez les autres grammairiens espagnols et tournant dans la présentation des temps au XVIII^e siècle

Quelques années avant Correas (1626), Jiménez Patón (1614) avait déjà eu recours au terme *circunloquios* (circonlocutions) pour décrire les temps composés. Comme les autres auteurs mentionnés, la description se fait par comparaison au temps du latin :

*Los tiempos son los que entre los latinos (digo), seys. Los tres, que son pretérito imperfeto, pretérito perfeto, futuro imperfeto, se forman del presente, como de amo, amas : amaba, amé, amaré ; leo : leya, ley, leeré. El pretérito plusquamperfeto, el futuro perfecto y los dos pretéritos del conjuntivo son circunloquios, como yo avia amado, yo avré amado, yo aya amado, viuese amado*²⁵⁴. (Jiménez Patón 1614 : 21r^o-v^o)

Après Correas (1626), Villar (1651) propose également une présentation qui distingue des temps simples (*tiempos simples*) des temps formés par circonlocutions (*circinloquios*) et par périphrases (*perifrasis*) :

Porque como nuestros verbos en la voz activa solamente tienen tiempos simples, o voces sencillas en los presentes y preteritos imperfetos, y en el preterito perfeto de indicativo, y futuro imperfeto : y en el preterito de

²⁵⁴ « Les temps sont les mêmes que chez les Latins (je dis), six. Les trois, qui sont pretérito imperfeto, pretérito perfeto, futuro imperfeto se forment à partir du présent, comme *amo, amas ; amaba, amé, amaré ; leo : leya, ley, leeré*. Le prétérît plus-que-parfait et le futur parfait et les deux prétérîts du subjonctif [pretéritos del conjuntivo] sont des circonlocutions, comme *yo avia amado, yo auré amado, yo aya amado, viuese amado* ».

subjuntivo, y los demas que desde el numero 127 se refieren: todos los demas tiempos suplen por circinloquios o perifrasis [...] ²⁵⁵. (Villar 1651 : 41-41)

Pour cet auteur, qui décrit par la suite longuement dans le chapitre V (*De la construcion de los circunloquios*) la formation des temps composés, ces temps viennent suppléer les temps simples. Ces temps composés par circonlocution s'appuient selon l'auteur sur les verbes *aver*, *tener* et *ser*. Contrairement à Correas (1626), Villar (1651) ne discute pas le statut de ces formes, ni ne leur attribue-t-il un terme en lien avec leur rôle dans la composition des formes analytiques.

En ce qui concerne la catégorisation du constituant participial des temps composés, Villar (1651) met en œuvre une option analogue à Correas (1626) en retenant pour cette catégorie les traits *actif* et *invariable*. Villar (1651) catégorise le constituant participial des temps composés sous la notion de *supino*. Le grammairien fait le lien entre le *supin* latin invariable qui porte la désinence en *-um* comme dans l'exemple « *amatum* » et qui s'oppose à la forme homonyme latine au passif :

Quanto a el participio simple, que alguna vezes llamamos supino, por que haze en nuestra lengua el oficio de el supino en la Latina, pues assi como del supino amatũ se forma amatus amata amatum. tambien de esta voz amado salen nuestros participios amado, amada amado (sino es el mesmo en el genero neutro se note, que en los circunloquios de la voz activa significa accion, y assi decir yo e amado, es dezir yo es sido. de quien procedio la accion de amar. y en la passiva significa passion, quando se dize con el verbo, come quando se dize aquellos an sido amados y no amado²⁵⁶. (Villar 1651 : 79)

L'option de recatégoriser le constituant participial des temps composés à travers le supin se retrouve, chez plusieurs grammairiens du français (notamment chez Vallange 1719, D'Açard 1760, Beauzée 1767 ou Sicard 1798) et chez le grammairien du portugais, Figueiredo 1799).

²⁵⁵ « Parce que nos verbes à la voix active ne possèdent que des temps simples ou des formes simples aux présents et aux prétérêts imparfaits et au prétérêt parfait de l'indicatif et au futur imparfait. Et au prétérêt du subjonctif et aux autres mentionnées au paragraphe 127 [cf. *Capit. V. De la construcion de los circunloquios*] : tous les autres temps suppléent par circonlocutions ou par périphrases [por circinloquios o perifrasis] ».

²⁵⁶ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 514) : « Quant au participe simple, que nous appelons parfois supin parce que dans notre langue il fait le même office que le supin en latin, car de même que du supin *amatum* on forme *amatus*, *amata*, *amatum*, de même de cette voix *amado* sortent nos participes *amado*, *amada*, *amado* (si ce n'est pas le même au genre neutre), il faut noter donc que dans les circonlocutions de la voix active <le participe simple> signifie action, si bien que dire *yo e amado* [j'ai aimé] c'est comme dire « c'est de moi que l'action d'aimer est provenue » et dans la voix active il signifie passion, lorsqu'il s'accorde avec le verbe, comme dans *aquellos an sido amados* [ils ont été aimés] et non pas *amado* [aimé] ».

On retrouve encore le terme *circunloquios* chez Lancelot (NME 1660) pour désigner les temps composés, que l’auteur a sans doute repris à Nebrija (1492) qu’il a lu. L’idée de supplétion est également présente chez Gayoso (1769 [1743]) pour qui le castillan ne possède pas de forme propre du passif comparé au latin et doit rendre cette forme par supplétion à travers l’auxiliaire et le participe passif :

*El Verbo en la Lengua Castellana no tiene voz propria Passiva, como en la Latina ; porque la Passiva de todos los Activos se supe con los tiempos, y personas de los Verbos auxiliares Ser, y Habér, y con los Participios Passivos de cada Verbo [...]*²⁵⁷. (Gayoso 1769 [1743] : 120-121)

Gayoso (1769 [1743]) est l’un des premiers auteurs parmi les grammaires de la péninsule Ibérique de notre corpus à employer le terme *auxiliares* :

Antes de pasar à la formacion de los Modos, y Tiempos de las Conjugaciones, explicaremos los Verbos Habér, y Ser, llamados Auxiliares, porque ayudan à la conjugacion de los demás Verbos.

*Habér, junto con los Participios de Pretérito, sirve para formar varios tempos, assi de la voz Activa, como de la Passiva : de la Activa, juntandose solo à los Participios de Pretérito ; y de la Passiva, llevando además de dichos Participios, el Participio Sido del Verbo Ser ; v.g. Yo hé amado, Yo hé sido amado &c.*²⁵⁸ (Gayoso 1769 [1743] : 126-127)

En dehors du terme *Auxiliares*, Gayoso (1769 [1743]) emploie également l’adjectif *compuesto* dans la description du caractère morphologique des temps composés :

*Esta es la formacion de los Tiempos simples del Verbo Activo. Sus demás Tiempos, que están compuestos del Verbo Habér, y del Participio como todos los del Verbo Passivo, no tienen mas formacion, que la tienen los Tiempos de los Verbos Auxiliares Habér, y Ser, de que se componen [...]*²⁵⁹. (Gayoso 1769 [1743] : 205-206)

²⁵⁷ « Le verbe en castillan ne possède pas de forme propre pour le passif comme c’est le cas en latin parce que la voix passive de toutes les formes actives est suppléée par les temps et les personnes des verbes auxiliaires *être* et *avoir* [Verbos auxiliares *Ser*, y *Habér*] et des participes passés [Participios Passivos] de chaque verbe [...] ».

²⁵⁸ « Avant de passer à la formation des modes et des temps des conjugaisons, nous expliquerons les verbes *avoir* et *être* [*Habér*, y *Ser*], nommés *auxiliares* [*Auxiliares*], parce qu’ils apportent leur aide à la conjugaison des autres verbes. *Avoir* [*Habér*], joint aux participes passés [Participios de Pretérito] sert à former divers temps, autant à la voix active qu’à la voix passive : à l’active, on leur joint seulement les participes passés [Participios de Pretérito], et à la voix passive on ajoute, en plus des participes mentionnés, le participe *été* [*Sido*] du verbe *être* [*Ser*]. Par ex. : *Yo hé amado, Yo hé sido amado* etc. ».

²⁵⁹ « Telle est la formation des temps simples du verbe actif. Les autres temps qui sont composés du verbe *avoir* [*Habér*] et du participe, comme tous ceux du verbe passif, ne possèdent pas d’autres formations que celles que possèdent les temps des verbes auxiliaires *avoir* et *être* [Verbos Auxiliares *Habér*, y *Ser*], à partir desquels ils se composent [...] ».

Parmi les grammairiens espagnols de la péninsule Ibérique qui précèdent Gayoso (1769 [1743]), nous trouvons l'emploi des termes *auxiliares* et *compuestos* uniquement dans la *Nuevo Metodo Breve*, une grammaire bilingue (« français-espagnol ») de Torre Y Ocón (1728), publiée à Madrid, qui fut influencée par la tradition française et particulièrement par Regnier-Desmarais (1705). Cette grammaire est constituée d'une première partie qui traite le système grammatical espagnol, rédigée en français (*Grammaire Espagnolle expliquée en François*), et une deuxième partie qui correspond à la description du système grammatical français, rédigée en espagnol (*Grammatica Francesa explicada en Español*). Voici ce que l'on trouve dans la première partie :

*Notese aqui, que como todos los tiempos compuestos se conjugan por uno de los dos auxiliares avoir, à être, y el participio de preterito de cada verbo [...]*²⁶⁰
(Torre Y Ocón 1728 : 85)

Et, quelques pages plus tôt, relativement au verbe *être* :

Notas sobre los verbos auxiliares.

*Notese bien que este verbo [être] en la Lengua Francesa sirve para formar todos los tiempos, compuestos de algunos verbos neutros, como estos. Venir, arriver, que hazen el perfecto, compuesto del indicativo : Je suis arrivé, yo he llegado ; je suis venu, yo he venido, y no ; j'ay arrive, j'ay venu, que seria un barbarismo insoportable en la Lengua Francesa*²⁶¹. (Torre Y Ocón 1728 : 83)

Et dans la deuxième partie :

Il y a dans la Langue Espagnolle quatre verbes auxiliaires c'est à dire dont la conjugaison aide à conjuguer tous les autres verbes. Les auxiliaires sont : Haver & tener, Avoir, ser, & estar. (Torre Y Ocón 1728 : 259)

Il semble que la description de l'espagnol passe ici par l'emploi de termes, tels *compuesto* et *auxiliares*, qui sont communs dans la tradition française. Le terme *auxiliaire* est en circulation dans les foyers de grammatisation en dehors de l'Espagne dès le XVI^e siècle. On le trouve notamment dans la grammaire de Meurier (1558 : 20v^o), publiée à Anvers, ou encore dans les grammaires du foyer de grammatisation français, chez Charpentier (1596/1597 : 53) et

²⁶⁰ « Remarquez ici comment tous les temps composés se conjuguent à partir d'un des deux auxiliaires *avoir*, ou *être*, et du participe passé [participio de preterito] de chaque verbe [...] ».

²⁶¹ « Remarques sur les verbes auxiliares. Remarquez bien que ce verbe [être] dans la langue française sert à former tous les temps, des composés de certains verbes neutres, comme ceux-ci : *Venir, arriver*, qui réalisent le parfait, composé de l'indicatif : *Je suis arrivé, yo he llegado ; je suis venu. yo he venido, y no ; j'ay arrive, j'ay venu*, ce qui serait un barbarisme insupportable dans la langue française ».

Oudin (1597 : 51). Puis, au XVII^e siècle, le terme *Auxiliar* est employé en Angleterre par Sanford (1611 : 24). Dans le foyer français, le terme *auxiliaire* est notamment employé par Vayrac (1714) et Dupuis (1659). Chez ces derniers auteurs, les termes « composé » ou « composez » sont utilisés en référence à l'ensemble de la série des temps composés. Cela est le cas dans une large mesure chez Vayrac (1714) qui, on s'en souvient, a subi l'influence de Regnier-Desmarais (1705), au même titre que Torre Y Ocón (1728) un peu plus d'un siècle plus tard.

Il est difficile de dire de qui Gayoso (1769 [1743]) s'inspire dans l'emploi des termes *auxiliares* et *compuesto*, termes qui seront définitivement sanctionnés dans le contexte de la grammatisation ibérique, puisqu'ils sont employés par les auteurs de la *GRAE* (1771). Néanmoins, que jusqu'à Gayoso (1769 [1743]), la question des temps composés dans leur ensemble par les grammairiens de la péninsule Ibérique soit majoritairement traitée sous l'angle d'un ensemble de formes supplétives et en comparaison par rapport aux formes latines, alors que parallèlement, dans certaines grammaires des foyers de grammatisation extérieurs à l'Espagne, la question des formes composées intègre des termes (*auxiliaire* ou *composé*) et des modes de présentation (temps simples vs composés) en circulation dans d'autres traditions, notamment la tradition française. À partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle, ces termes et modes de présentation se retrouvent de façon constante dans les grammaires de la Péninsule Ibérique. Le terme *auxliar* est utilisé par tous les auteurs de cette période. San Pedro (1769 : 64), qui on s'en souvient, a subi l'influence de la *GGR* (1660) et de Restaut (1730), oppose les « tiempos simples » et les « tiempos compuestos ». Puig (1770 : 73-78) a recours aux termes « simple » et « compuesto » pour opérer à certaines distinctions sur fond de critère morphologique, mais ces termes ne s'appliquent pas pour tous les tiroirs. Pour les tiroirs de l'indicatif, cela lui permet, par exemple, d'opposer deux parfaits, et deux futurs. La *GRAE* de 1771 intègre dans sa présentation certains éléments en circulation mais garde des traces de l'héritage de la méthode contrastive des *Grammaticae proverbiandi*. Ainsi, ces auteurs reprennent certains termes à la tradition *proverbiandi* du type « rodeo » et « propios » déjà présents chez Nebrija (1492), mais y ajoutent également les termes « simple » et « compuesto ».

ARTICULO VI.

De los tiempos simples ó propios del verbo, y de los compuestos ó improprios.

Los tiempos simples ó propios de los verbos activos, neutros, y recíprocos son aquellos que solo con una voz significan el tiempo [...]

*Los tiempos compuestos, ó improprios son aquellos que se expresan con mas de una palabra [...]*²⁶². (GRAE 1771 : 74-75)

Et un peu plus loin, au sujet des temps composés :

Llámanse improprios, porque no tienen la propiedad de expresar el tiempo con sola una palabra, y son formados para traducir y suplir por algun rodeo otros tiempos semejantes, propios de la lengua latina.

*Llámanse tambien compuestos, porque se componen de dos, ó tres palabras*²⁶³. (GRAE 1771 : 77)

Aux « tiempos propios », les auteurs opposent les « tiempos improprios ». À travers ces termes, les auteurs font paraître le rang supérieur accordé aux tiroirs, qui comme les formes latines s'expriment par une seule forme. Il semble cependant que cette période marque un tournant dans la présentation des tiroirs dans les grammaires de la tradition espagnole, puisque les trois grammaires suivantes de notre corpus, qui viennent clôturer la période que nous avons examinée sur trois siècles, se départissent des termes et des concepts de la tradition *proverbiandi* pour présenter les tiroirs à travers deux séries sur fond de critère morphologique en « tiempos simples » et « tiempos compuestos ». Cela est particulièrement frappant lorsqu'on compare la première édition de la *GRAE* (1771) (infra) avec la présentation dans l'édition de 1796 :

Formacion de los tiempos.

Los tiempos se dividen en simples y compuestos. Simples son los que con una sola palabra significan el tiempo, como : Amo, amaba, amé, amaré. Compuestos son los que necesitan de dos ó mas palabras para expresar la

²⁶² « Article VI. Des temps simples ou propres du verbe, et des composés ou impropres. Les temps simples ou propres des verbes actifs, neutres et réciproques sont ceux qui signifient le temps avec seulement une forme [...] Les temps composés ou impropres sont ceux qui s'expriment avec plus d'un mot [...] ».

²⁶³ « Ils se nomment impropres [*improprios*] parce qu'ils ne détiennent pas la propriété d'exprimer le temps avec un seul mot, et ils sont formés pour traduire et suppléer par certains détours les autres temps semblables, propres de la langue latine ».

*significacion del tiempo completamente, como : He amado, habia amado, habré amado*²⁶⁴. (GRAE 1796 : 107)

10.3.6 Aspect lexical et périphrases verbales : valeurs aspectuelles communes

10.3.6.1 Le procédé de formation de verbes : les verbes fréquents et inchoatifs

Un petit nombre de grammairien de l'espagnol reprend la description morphologique du procédé de formation verbale à la grammaire latine à travers la mention des verbes *inchoatifs* et *fréquentatifs*. Le premier à faire cet emprunt est Gayoso ([1743] 1769) pour qui les verbes inchoatifs (*inchoativos*) n'expriment pas seulement le début d'un procès mais prennent également en compte la donnée de la durée, c'est-à-dire d'un procès en déroulement (« accion con continuacion ») :

*El Verbo Castellano tiene ocho Accidentes, que son : Especie, Figura, Género, Modo, Tiempo, Número, Persona, y Conjugacion. Las Especies del Verbo son dos: Primitiva, como atar: y Derivada, que comprehende Verbos derivados de Nombre, Verbo, y Adverbio. De Nombre, como de Pleyto, pleytear : de Verbo, como de Pisar, pisotear : de Adverbio, como de Abaxo, abaxar : Lejos, alejar. Entre estos se advierten quatro principales diferencias de derivados, que son : Inchoativos, Frequentativos, Imitativos, y Diminutivos. Los Inchoativos, que denotan el principio de la accion con continuacion, y auménto ; v.g. de Noche, anochecer: de Vejéz, envejecer. Los Frequentativos, que significan la frecuencia de una misma accion ; v.g. de Correr, corretear : de Beber, beborrotear*²⁶⁵. (Gayoso [1743] 1769 : 122-123)

L'auteur suivant à mentionner ces catégories est Puig (1770 : 102-104) chez qui elles figurent sous la forme de remarques (*Observaciones*) ajoutées sous les paradigmes verbaux, en l'occurrence, dans ce cas, sous le paradigme du verbe *ser*. L'auteur ne livre pas de définitions et donne uniquement quelques exemples qui sont les mêmes que chez Gayoso (1769 [1743]) (*Anochecer ; Envejecer*) qu'il a sans doute copié. Enfin, les auteurs de la *GRAE* (1771) mentionnent les verbes *fréquentatifs* dans une partie consacrée aux formes des verbes («

²⁶⁴ « Formation des temps. Les temps sont divisés en simples et composés. Les simples son ceux qui signifient le temps avec un seul mot, comme : *Amo, amaba, amé, amaré*. Les composés sont ceux qui nécessitent deux ou plus de mots pour exprimer entièrement la signification du temps, comme *He amado, habia amado, habré amado* ».

²⁶⁵ « Il y a deux espèces de verbes : primitive comme *atar*, et dérivée qui comprend les verbes dérivés du nom, du verbe et de l'adverbe. Du nom, comme *pleyto* [procès], *pleytear* [intenter un procès] ; du verbe, comme *pisar* [marcher sur qqc], *pisotear* [piétiner] ; de l'adverbe, comme *abaxo* [en dessous], *abaxar* [abaisser] ; *lejos* [loin], *alejar* [s'éloigner]. Parmi ceux-là on distingue quatre caractéristiques principales de dérivés, qui sont, les inchoatifs, les fréquents, les imitatifs et les diminutifs. Les inchoatifs qui désignent le début de l'action et sa continuation et son extension ; par ex. : *noche* [nuit], *anochecer* [faire nuit] : *vejéz* [vieillesse], *envejecer* [vieillir]. Les fréquents qui désignent la fréquence d'une même action ; par ex. : *correr* [courrir], *corretear* [gambader] : *beber* [boire], *beborrotear* [boire fréquemment et en petites quantités] ».

Artículo XIX. De otras denominaciones de los verbos. ») où les auteurs divisent les verbes en simples et composés à partir d'un critère purement formel. À la distinction que font les auteurs ensuite entre *verbos compuestos improprios* et *verbos compuestos propios*, différence qui tient aux types de préfixes avec lesquels sont construits les verbes, les auteurs ajoutent les verbes *fréquentatifs* (« Otros verbos hay llamados frequentativos, porque denotan frecuencia de la acción que significan [...] ») (GRAE 1771 : 171-172). La question est traitée de la même manière dans l'édition de la GRAE de 1796.

10.3.6.2 Périphrases verbales

Un certain nombre de grammairiens de l'espagnol du XVIII^e siècle décrivent également des périphrases verbales tout en dégagant des valeurs similaires à celles attribuées aux espèces de verbes mentionnées ci-dessus. Ainsi, pour commencer, Vayrac (1714 : 400) mentionne certaines périphrases dans la cinquième partie de sa grammaire (« De la Syntaxe ») dans la sous-partie « Observations sur le régime des Verbes ». L'auteur s'y intéresse aux emplois des verbes *venir* et *volver* (« bolver ») suivant s'ils sont suivis des prépositions (« particule ») *à* ou *de*. Ensuite, l'auteur décrit l'emploi de prépositions qui, associées à certains verbes, permettent d'exprimer diverses valeurs sémantiques, dont certaines de types aspectuels, comme dans les cas de « commencer à », « se mettre à », qui marquent la phase de début d'une action :

Ceux qui marquent habitude, secours, opiniâtreté, préparation, commencement, condamnation, destination, disposition, exhortation, invitation, demandent l'Infinitif avec la Particule à, comme acostumbrarse à dormir, s'accoutumer à dormir [...] : empiezo à baylar, je commence à danser : [...] (Vayrac 1714 : 401-402)

Le Verbe ponerse, lorsqu'il signifie commencer, demande l'Infinitif avec la Particule à, comme ponerse à llorar, se mettre, commencer à pleurer. (Vayrac 1714 : 402)

Ensuite, on peut également trouver chez Gayoso ([1743] 1769 : 335-236) la mention de certains verbes qui peuvent se former avec le gérondif espagnol²⁶⁶ (*gerundio*) à tous les temps, entre autres *Estar*, *Andar*, *Ir* et *Quedár*, mais l'auteur ne dit rien sur la catégorisation, ni sur le contenu sémantique de ce type de formes.

²⁶⁶ Sauf quelques exceptions, le gérondif espagnol correspond à l'emploi de l'adjectif verbal et du gérondif en français.

San Pedro (1769) retient également certains verbes pouvant former des périphrases. Ainsi, il attribue à *estar* et *tener* le statut d’auxiliaires (p. 78). On note également la paraphrase *ir + gerundio* qui apparaît parmi les exemples cités pour les espèces de verbes *inchoatifs*.

*Los Verbos que los Latinos llaman incoativos, i significan la accion continuada, que se vâ haciendo, se suplen con el verbo voi ; como Voime acabando, vase consumiendo*²⁶⁷. (San Pedro 1769 : 70)

Le sens lexical aspectuel est explicité par les formules « significan la accion continuada, que se vâ haciendo », en d’autres termes la représentation d’une situation dans la durée et dans son déroulement. La formule n’est pas entièrement nouvelle, puisqu’on trouve une description analogue à travers le terme *continovazione* chez le grammairien du toscan, Giambullari (1552), pour l’expression imperfective de l’IMP. San Pedro (1769) fait ici un rapprochement entre le sens aspectuel de la périphrase verbale et le type de verbe *inchoatif*, i.e. entre une catégorie grammaticale et une catégorie lexicale, amorçant ainsi l’idée d’une catégorie aspectuelle plus large. Et justement, l’auteur suivant, Puig (1770), va plus loin, dans le sens où il attribue aux périphrases verbales qui se forment à partir des verbes *estar*, *ir*, *quedar* (qui forment une liste de verbes ouverte) et du *gerundio*, à travers les *temps continuatifs* (« tiempos continuativos de accion ») une catégorie de temps exprimant la valeur aspectuelle. Le traitement de ces formes verbales a lieu dans la partie consacrée au *gerundio* :

Llamanse Gerundios de Gerendo ; porque significan estar haciendo ò tratando alguna cosa.

*De aí es que ordinariamente se juntan à los Verbos Estar, Ir, Quedar &c. porque con estos, ò semejantes forman aquellos Tiempos continuativos de accion : v.g. Estoy leyendo ; Voy entendiendo ; Quedo deseando &c.*²⁶⁸. (Puig 1770 : 89)

Cette idée n’est pas reprise par les auteurs de la *GRAE* (1771) qui mentionnent cependant l’emploi du verbe *estar* avec le *gerundio*, sans pour autant préciser le sens exprimé par ces formes. Elle figure dans la version de la *GRAE* de 1796, puisque les auteurs y évoquent la possibilité du *gerundio* d’être accompagné des verbes *estar* et *ir* :

²⁶⁷ « Les verbes que les Latins nomment inchoatifs et qui signifient l’action continuée, en train de se faire, sont suppléés par le verbe *voi* [aller], comme *Voime acabando, vase consumiendo* ».

²⁶⁸ « Ils se nomment gérondifs [*Gerundios*] de *Gerendo* [du latin] parce qu’ils signifient être en train de faire ou d’essayer de faire quelque chose. C’est pourquoi on joint ordinairement les verbes *Estar, Ir, Quedar* etc. parce qu’avec ceux-ci, ou des semblables ils forment ces temps continuatifs. Par ex. : *Estoy leyendo* [je suis en train de lire] ; *Voy entendiendo* [Je commence à comprendre] ; *Quedo deseando* [je reste impatient] etc. ».

*A veces precede al gerundio otro gerundio del verbo estar, quando el sentido es de quietud, y á veces el del verbo ir, quando el sentido de la oracion es movimiento, como: estando comiendo; llegó mi padre: yendo paseándome, cogi estas flores ó cogeré unas flores. En estas oraciones precedente el sentido del Segundo; solo afirma, y aclara mas su significacion*²⁶⁹. (GRAE 1796 : 104)

Il est intéressant aussi de remarquer quel sens les auteurs confèrent aux verbes *estar* et *ir* dans les constructions. *Estar* exprimerait « el sentido es de quietud », donc une immobilité que l'on pourrait interpréter comme une valeur statique alors que *ir* exprimerait « el sentido de la oracion es movimiento », c'est-à-dire une action en déroulement.

10.4 Conclusion

Dans cette partie, nous avons traité séparément les grammaires publiées dans la péninsule Ibérique et celles des foyers de grammatisation. Pour ces dernières, nous avons particulièrement pris en compte les grammaires publiées en France. En ce qui concerne la catégorisation des tiroirs verbaux, les modèles proposés se présentent d'une manière hétérogène pour les deux séries. Les 12 grammaires de la première série retiennent entre cinq et huit tiroirs. Parmi elles, cinq catégorisent le PPC. Les auteurs de la deuxième série comptent entre quatre et huit tiroirs et parmi les 13 grammaires, huit proposent une catégorie pour le PPC. Une première différence sensible concerne les étiquettes attribuées au PPS et au PPC. Les auteurs du foyer de grammatisation français font quasiment tous appel à l'opposition *défini/ déterminé vs indéfini/ indéterminé* à l'instar des auteurs de la tradition française. Les auteurs de la péninsule Ibérique calquent majoritairement les étiquettes sur la terminologie latine. Correas (1626) fait exception puisqu'au même titre que Nebrija (1492), l'auteur procède à une traduction des étiquettes latines en vernaculaire. Seul San Pedro (1769) emploie l'étiquette *Perfecto indefinido* pour le PPS. De manière globale, la description du vernaculaire par les auteurs de cette série se fait encore le plus souvent de manière contrastive par rapport au latin. Cela se manifeste par l'emploi des termes *rodeo* (détour), *circunloquio* (circonlocution) et l'opposition *proprios* (propres) vs *improprios* (impropres) pour faire référence à la différence entre les formes synthétiques et analytiques. Une différence dans le discours grammatical semble cependant s'opérer vers la fin du XVIII^e siècle. En

²⁶⁹ « Parfois le gérondif est précédé d'un autre gérondif du verbe *estar*, quand le sens exprimé est celui de l'immobilité, et parfois de celui du verbe *ir* quand la signification de la phrase est le mouvement, comme dans *estando comiendo*; llegó mi padre [quand nous étions en train de manger, mon père arriva] ; *yendo paseándome, cogi estas flores ó cogeré unas flores* [en me promenant, je cueillis ces fleurs ou je cueillerai des fleurs]. Dans ces phrases qui précèdent, le sens du second verbe ne fait qu'affirmer et préciser encore plus sa signification ».

témoignent les différences entre la première édition (1771) et la quatrième (1796) de la *GRAE*. Dans la première version, le PPS est présenté comme *proprio* et le PPC comme *improprio*. Cette distinction ne se trouve plus dans la version plus tardive. Une autre distinction sensible entre les deux séries concerne le traitement de l'auxiliaire, puisque les auteurs du foyer font appel à l'étiquette auxiliaire. Dans les grammaires de la péninsule, seul Correas (1626) opère dans ce sens à travers l'étiquette *verbo ministrat*. Après cela, il faut attendre jusqu'à Gayoso (1769) pour que le terme *auxiliaire* soit introduit. Comme dans les autres traditions que nous avons observées, ce terme s'acclimate rapidement après son apparition. Enfin, nous avons trouvé chez les auteurs un traitement analogue du participe des temps composés, puisque par exemple Correas (1626) prévoit une sous-catégorie à travers le *partizipio ministro* qui n'est pas sans rappeler le *participe auxiliaire* que l'on trouve plus tard chez Dangeau (1694). On peut encore citer la recatégorisation en un supin chez Villar (1651) (*supino*). Il s'agit de la première dans notre corpus. À l'instar des autres recatégorisations que nous avons observées, l'auteur a recours à une catégorie de la grammaire latine décrivant un nom verbal et lui associe les traits *actif* et *invariable*. Cette option se retrouvera dans plusieurs grammaires du XVIII^e siècle de la tradition française (par ex. : Vallange 1719 ou D'Açard 1760).

Les descriptions des tiroirs verbaux se font généralement à partir des définitions du modèle de la grammaire latine héritée. Ainsi, l'IMP est le plus souvent décrit comme inachevé. On observe un changement à partir de San Pedro (1769) dont la grammaire propose d'appliquer des principes de la grammaire générale, conçus à partir de la *GGR* (1660). Ainsi, San Pedro (1769) décrit notamment l'IMP comme un présent translaté dans le passé. On retrouvera ce type de définition notamment dans la *GRAE* (1771) et chez Muñoz Álvarez 1799. Cette introduction des idées de la grammaire générale entre en concurrence avec le modèle de la grammaire latine qui est encore suivie par certains auteurs. C'est ce que l'on peut voir dans les définitions de l'IMP de Jovellanos (1832 [1795]).

Les autres tiroirs tels le PPS et le PPC sont le plus fréquemment présentés en termes de référentialité et d'éloignement. Correas (1626) s'écarte sensiblement de cette voie puisqu'à partir des circonstants « Ogaño » et « Antaño », qui seraient cooccurents, respectivement du PPC et du PPS, il décrit de manière implicite une distinction aspecto-énonciative, c'est-à-dire la prise en compte ou non dans la présentation de l'image verbale du moment d'énonciation. Ce critère est la première fois mis en œuvre pour la distinction du PPS et du PPC chez

Vayrac (1714). Cet auteur, dans sa grammaire française rédigée en espagnol (*El Arte francés*, 1714), traduit quasi littéralement la définition de ces tiroirs que l'on trouve chez Regnier-Desmarais (1705). Puis, dans sa grammaire espagnole rédigée en français qui paraît la même année (*Nouvelle grammaire espagnole*, 1714), l'auteur offre une synthèse de sa grammaire française, sans mentionner ses sources. Plus tard, la distinction aspecto-énonciative apparaît dans la grammaire de San Pedro (1769), en Espagne, très certainement par l'intermédiaire de la lecture des *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* (1730) de Pierre Restaut, que l'auteur connaissait et qui circulait dans différents pays européens à cette époque. Il s'agit d'un autre exemple de l'adaptation du modèle latin à partir d'idées issues au sein de la tradition française et qui témoigne d'un type de circulation des idées au XVIII^e siècle. On trouve encore la distinction aspecto-énonciative dans la grammaire de Rueda-León (1797), publiée en France. Il faut aussi mentionner la valeur de parfait d'expérience identifiée par les auteurs de la *GRAE* (1771, 1796). Il s'agit là d'une valeur identifiée localement par plusieurs auteurs de notre corpus (par ex. Gabriele 1545 ou Maupas 1618). Enfin, nous avons trouvé mention chez quelques auteurs de la valeur sémantique des espèces de verbes latins appliquées à d'autres faits de langues. C'est le cas de San Pedro (1769) pour qui la périphrase *ir + gerundio* est à rapprocher des verbes inchoatifs, et chez Puig (1770 : 89) qui élargit la liste des périphrases à *estar, quedar + gerundio*, auxquels il attribue la formule « *tiempos continuativos de accion* ».

11 Grammaires italiennes aux XVII^e et XVIII^e siècles

Dans ce chapitre nous examinons la façon dont les grammairiens italiens des XVII^e et XVIII^e siècles abordent les temps verbaux. Pour cela, nous avons choisi de retenir pour cette étude et pour la période qui nous intéresse ici treize grammaires publiées en Italie et six grammaires publiées dans le foyer de grammatisation français. Nous avons ainsi fait le choix d'intégrer, les grammaires publiées dans le foyer de grammatisation français, qui ont fait l'objet d'une étude de la part de Romanelli (2019). Il s'agit pour les grammaires publiées dans le foyer français d'ouvrages qui se trouvent dès le départ dans une perspective contrastive, dans un interstice entre la tradition française et la tradition italienne, et qui se destinent comme un lieu privilégié de la circulation des idées, nous semble-t-il. Il sera donc intéressant de relever les analogies et les différences entre la série de textes portant sur la grammaire italienne publiée en Italie, celle publiée hors d'Italie et plus loin la tradition française. Au fond, notre démarche vise à remettre en question l'idée d'une grammatisation à travers une perspective strictement nationale et à montrer qu'un processus de grammatisation comme celui de la langue italienne gagne à être conçu dans un cadre de grammatisation plus large comme celui qui se déroule en Europe occidentale à partir de la Renaissance.

Dans ce qui suit, nous traiterons séparément les deux séries de textes (foyer de grammatisation italien vs foyer de grammatisation français). Pour les deux, nous commencerons par donner un aperçu de l'idée que se font les grammairiens de la catégorie du verbe à travers ses définitions. Ensuite, nous donnerons un aperçu global des termes et des catégorisations des temps verbaux proposés, ce qui nous permet de faire certaines remarques liminaires. Enfin, nous examinerons le traitement de certains tiroirs verbaux dans le détail. Il s'agit en particulier du traitement de l'IMP, du PS et du PC. Enfin, nous prêterons également attention à la présentation que font les auteurs des temps composés.

11.1 Grammaires du foyer italien

11.1.1 Situation de l'enseignement des langues en Italie et grammaires retenues

On rappellera, pour commencer, quelle est la situation de l'enseignement des langues et de la grammatisation en Italie au tournant du XVI^e au XVII^e siècle. Ainsi, faut-il rappeler que l'un des moteurs de la grammatisation italienne au XVI^e siècle est la *questione della lingua* et la recherche d'une norme commune aux parlers italiens. De ce point de vue, la publication du Vocabulario de 1612 par l'Accademia della Crusca semble marquer un certain terme de ce

débat. L'Accademia della Crusca préconise une norme fondée sur l'option toscano-littéraire de Bembo (1525) combinée à la variété florentine de l'époque. Elle répond en même temps à un besoin toujours grandissant pour une variété italienne commune. L'Accademia della Crusca à travers la publication du *Vocabulario* (1612) procure à Florence une prééminence en ce qui concerne les réflexions linguistiques. Celle-ci est notamment renforcée par la publication du *Della lingua toscana* (1643) de Benedetto Buommattei, une des grammaires les plus complètes du XVII^e siècle. Les débats tournent alors en partie autour de cette prééminence de Florence qui est défiée notamment par des grammairiens de Sienne tel Gerolamo Gigli au XVIII^e siècle. Comme nous le verrons à partir du chapitre consacré au temps verbal, Buommattei marque une certaine continuité par rapport aux idées développées au XVI^e siècle. Mais de manière générale, nous observons un déclin quantitatif en ce qui concerne la production de grammaires italiennes à partir du XVII^e siècle, qui semble aller de pair avec un conservatisme dans les idées grammaticales. Bien que l'emploi de l'italien s'immisce notamment dans les sciences, le latin préserve un rôle important dans le clergé et dans l'éducation jusqu'à la dissolution des Jésuites en 1773 par le Pape Clément XIV (Caravolas 2000 : 183-184). Cependant, même dans les collèges jésuites, le programme est moins strict pour les jeunes nobles qui y apprennent l'italien et d'autres langues vivantes. L'italien est en outre enseigné dans les écoles de pies²⁷⁰. En même temps, la période que nous observons (du XVI^e au XVIII^e siècle) est marquée par un accroissement des relations et des échanges en Europe et dans le monde. À ce titre, le français est la langue vivante étrangère la plus apprise en Italie aux XVII^e et XVIII^e siècles. Il y a un grand intérêt des couches éduquées de la société pour la culture et la langue françaises qui prendrait même la forme d'une gallomanie au XVIII^e siècle. Les enseignants du français sont souvent d'origine française. De plus, les apprenants ont à disposition une grande variété d'outils linguistiques pour se perfectionner, dont des grammaires, des dictionnaires, des méthodes, des dictionnaires, des gazettes etc. (cf. Minerva 1996) (Caravolas 2000 : 190-191). Il s'agit pour les manuels de français pour Italiens de rééditions d'ouvrages du XVII^e siècle (par exemple Feri, Veneroni ou Lépine). On trouve également de nombreuses grammaires françaises pour Italiens au XVIII^e siècle. Ces ouvrages sont souvent orientés vers la pratique et se présentent sous forme contrastive vis-à-vis de

²⁷⁰ L'ordre de pies fut un ordre religieux créé en Italie par l'Espagnol San José de Calazanz (1556-1648). Il fut reconnu par le pape Grégoire XV en 1621. Les écoles de pies furent particulièrement nombreuses en Italie et en Europe centrale (Caravolas 2000 : 115 [note de bas de page 11]).

l'italien et du français. Ainsi, la réflexion relativement au verbe et aux temps verbaux n'y est très souvent pas présente ou pas approfondie en dehors de la présentation des paradigmes verbaux. On peut à titre d'exemple citer le *Nuovo metodo teorico e pratico per imparare con facilità, ed in breve la Lingua francese col mezzo de' confronti italiani* (1741). En 1744, Louis Goudar publie la *Nuova Grammatica italiana e francese* qui est sans doute la première adaptation étrangère des *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* (1730) de Restaut. Justement, le *Nuovo metodo teorico e pratico* [...] de 1741 est réédité par Dubocage et paraît sous le titre *Le maître français ou le Restaut travesti* en 1750 (Caravolas 2000 :191) Ces ouvrages représentent la circulation d'ouvrages et d'idées développées dans le contexte de grammatisation français qui se répandent en Europe à partir du milieu du XVIII^e siècle. Il sera ainsi intéressant d'observer si certains concepts développés en France sont repris dans les autres traditions. Enfin, nous nous intéressons pour les grammaires italiennes publiées en France qui, elles aussi, subissent l'influence des traditions italiennes et françaises et qui participent également à la circulation en dehors de la France. Voici pour rappel les grammaires de la tradition italienne que nous examinons pour la période qui nous intéresse dans ce chapitre, dans l'ordre chronologique :

- Pergamini (1613)
- Ceci (1618)
- Buommattei (1643)
- Lampugnani (1652)
- Rossi (1677)
- Mambelli (1685)
- Rogacci (1711)
- Gigli (1721)
- Manni (1737)
- Corticelli (1745)
- Soresi (1751)
- Soave (1771)
- Valdastrì (1783)

11.1.2 Conceptions de la catégorie du verbe

Il nous semble que les présentations et définitions de la catégorie du verbe sont à mettre en lien avec l'approche théorique poursuivie dans les ouvrages. Une grande partie des grammaires poursuivent des fins didactiques. Ces grammaires, quand elles livrent une définition du verbe, ce qui n'est pas toujours le cas, se bornent à proposer une définition de type morphosémantique, décrivant les accidents exprimés par le verbe. C'est le cas chez Pergamini (1613), Gigli (1721), Manni (1737) et Corticelli (1745).

À cela s'ajoute chez d'autres auteurs la présentation du verbe comme l'une des plus importantes parmi les parties du discours parce que le verbe donnerait corps, âme et vie aux autres mots dans l'énoncé. C'est ce qu'on peut lire chez Ceci (1618), Buommattei (1643), Rossi (1677) et Valdastrì (1783). Ces auteurs mettent en lien le terme technique *verbum*, hérité du latin, avec les termes étymologiquement apparentés de *parola* ou plus rarement *dizione*. Originellement, le terme latin *verbum* renvoie au sens général de *mot* et au sens particulier de *verbe*. Il s'agit, en fait, d'une reprise de la présentation dont fait l'objet la catégorie du verbe par certains grammairiens de la tradition italienne du XVI^e siècle (Del Rosso, 1545 ; Dolce, 1550 ; Corso, 1549 et Ruscelli, 1581). C'est, par exemple, ce qu'on peut constater en mettant face à face les textes de Ceci (1618) et de Dolce (1550).

Ceci (1618 : 40) : « E prima dovrè sapersi, che'l Verbo è parola, che dà anima, e vita alle altre parole; & è parte tanto principale e nobile nel parlare, che le altre senza essa a guisa di corpo senza anima, e senza alcuno sentimento rimarebbono: percioche niente significherebbono queste parole. <i>Voi, ch'in rime sparse il suono di quei sospiri se non vi fusse il verbo ascoltate</i>²⁷¹ ».	Dolce (1550 : 25v°-26r°) : « VERBO è parte principale e piu nobile del parlamento; senza il quale le altre parti, a guisa di corpo senza anima, rimarrebbero morte, ne potrebbero haver sentimento alcuno. <i>Percioche chi dicesse, voi, che in rime sparse il suono di quei sospiri, onde io il core</i> : renderebbe quella stessa confusione all'intelletto di chi le udisse, che facevano le risposte della Sibilla scritte nelle foglie de gliarbori, e sparse dal vento in diverse parti. Ma, quando dietro al voi giungeremo il verbo ascoltate; e dopo ond'io porremo l'altro, ch'è nudriva; allora ogni oscurrezza sarà tolta via: e leggerassi con chiarissimo intendimento di ciascuno. [...] Il Verbo adunque (quasi vita & anima dell'altre parole, perche esso anchora è parola) operatione significa, laquale fa l'huomo²⁷² ».

Tableau 48 : Définition de la catégorie du verbe par Ceci (1618) et Dolce (1550)

La présentation du verbe de Ceci (1618) correspond à un remaniement de la présentation que l'on trouve déjà chez Dolce (1550). Les deux auteurs s'appuient notamment sur le premier vers (les deux premiers vers dans le cas de Dolce) du *Chansonnier* de Pétrarque. Il s'agit d'une description de la catégorie du verbe que l'on trouve d'ailleurs chez plusieurs auteurs italiens de la Renaissance, dont del Rosso (1545), Corso (1549) ou encore Ruscelli (1581). La présentation du verbe par Ceci (1618) au XVII^e siècle fait ainsi preuve d'une certaine continuité.

À partir de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, on commence à noter des présentations du verbe, qui en plus d'une définition en termes morphosémantiques font appel à des critères

²⁷¹ « On doit savoir, pour commencer, que le verbe est le mot, qui confère l'âme et la vie aux autres mots et que cette partie [du discours] est si importante et noble que sans elle les autres parties persèvereraient comme des corps sans âme et sans aucun sentiment parce que ces mots *Voi, ch'in rime sparse il suono di quei sospiri se non vi fusse il verbo ascoltate* n'auraient aucune signification s'il n'y avait pas le verbe pour les assister ».

²⁷² Traduit par Vallance (2014 : 461) : « « Verbe : c'est la partie principale et la plus noble du discours, sans lequel les autres parties, à la façon d'un corps sans âme, resteraient mortes et ne pourraient avoir de sens. Car si l'on disait *Voi, che in rime sparse il suono di quei sospiri, onde io il core*, on produirait à l'esprit de l'auditeur la même confusion que les réponses de la Sybille, écrites sur les feuilles des arbres et éparpillées par le vent en différentes directions. Mais si, derrière le *voi*, nous ajoutons le verbe *ascoltare*, et, après *ond'io*, l'autre, *nudriva*, alors toute obscurité disparaît ; et on lira d'une manière parfaitement intelligible pour tout le monde [...] Le verbe, donc (pour ainsi dire vie et âme des autres mots, car lui aussi est mot) signifie une opération que l'on fait ».

logico-sémantiques. Ainsi Soresi (1751 :31) met-il en avant l'expression de l'existence (« Verbo è quella Parte del Discorso, che dinota l'essere, o il farsi delle Cose. ») et Soave (1771 : 61) l'expression de l'affirmation ou de la négation de l'existence (« Le operazioni, e le proprietà, che i verbi affermano, o negano esistere in un sogetto, possono in lui trovarsi presentemente, o esservi state per lo passato, o doversi essere in avvenire. »). Il faut voir la définition de Soave (1771) comme la réception des idées véhiculées par la GGR (1660). Enfin, Valdastrì (1783), notre dernier auteur de la série des grammaires de la tradition italienne, présente le verbe d'abord comme l'expression de l'état de notre âme et des choses, soit de manière absolue ou par rapport à d'autres choses, et ensuite par rapport aux propriétés morphologiques (« Il Verbo è una parola, che indica lo stato dell'anima nostra, e delle cose assoluto, o in confronto di quello di altre, declinabile per numero, persone, modi, e tempi. »). Cette définition se distingue des présentations antérieures, où, comme nous l'avons vu à travers l'exemple de Dolce (1550), l'opération du locuteur qui consiste à employer le verbe donne corps aux autres mots dans l'acte de parole. Chez Valdastrì (1783) cependant, la définition s'inscrit dans la réception de la philosophie sensiste et décrit l'expression du verbe comme une opération de l'esprit à partir d'une matière qui préexiste :

Il Verbo è una parola, che indica lo stato dell'anima nostra, e delle cose assoluto, o in confronto di quello di altre, declinabile per numero, persone, modi, e tempi.

Questo è il nodo essenziale, e primario, che sostiene il Discorso, e la più insigne di tutte le sue parte. Le cose non ponno conoscersi, che in una reale, o fittizia esistenza. L'intelletto, che concepisce un'idea col ministero in origine indispensabile di qualche senso, o la fantasia, che ne concepisce alcuna cogli elementi di altre già concepite, suppongono una materia, che preesiste, o nell'imaginazione, o nella natura²⁷³. (Valdastrì 1783 : 309)

Plus loin, dans la description de la catégorie du verbe, on retrouve l'influence de la théorie sensiste et de la physique Newtonienne, puisqu'il conçoit l'espace en termes de division et de mesure. Cette conception du verbe n'a cependant pas d'incidence sur la présentation des

²⁷³ « Le verbe est un mot qui désigne l'état de notre âme et des choses absolument ou par rapport à celle des autres choses, il se décline en fonction du nombre, des personnes, des modes et des temps. Il est le nœud essentiel et primaire qui maintient le discours, dont il est la plus éminente de toutes ses parties. On ne peut connaître les choses qu'à partir d'une existence réelle ou factice. L'intellect qui conçoit une idée à travers l'activité trouve son fondement nécessairement dans quelques sensations ou dans l'imagination qui conçoit quelques idées avec les éléments d'autres idées déjà conçues, ce qui présuppose une matière qui préexiste, soit dans l'imagination, soit dans la nature ».

tiroirs verbaux par l’auteur dont les définitions s’inscrivent dans la continuation des grammairiens antérieurs.

1.1 Aperçu global des temps verbaux retenus

Dans le tableau qui suit, nous présentons les temps de l’indicatif retenus par les grammairiens de la tradition italienne des XVII^e et XVIII^e siècles.

Auteur	Présent	Imparfait	Parfait	Passé composé	Plus-que-parfait	Futur	Futur antérieur	Autres
Pergamini (1613 : 165, 175)	Presente <i>canto</i>	Imperfetto <i>cantava</i>	Preterito Perfetto <i>ho cantato; amai; ho & hebbi amato</i>		Piu che perfetto <i>haveva cantato</i>	Futuro <i>canterò</i>		
Ceci (1618 : 41-42 ; 43 ;60 ; 62 ; 119)	Presente	Preterito Imperfetto/ Tempo pendente	Preterito perfetto		Più del preterito	Futuro Tempo che hà auuenire		
Buommattei (1643 : 276-278)	Presente <i>amo</i>	Passato pendente <i>amava</i>	Passato indeterminato <i>amai</i>	Passato di poco poco/ Passato determinato <i>ho amato</i>	Trapassato imperfetto <i>avev'amato</i>	Futuro imperfetto <i>amerò</i>	Futuro perfetto <i>avrò Amato</i>	Trapassato Perfetto <i>ebbi amato</i>
Lampugnani (1625 : 106-113)	Presente <i>amo</i>	Imperfetto <i>amava</i>	Perfetto Amai. Hebbi amato. <i>hò amato.</i>		Più che Perfetto <i>haveva amato</i>	Futuro <i>ameró</i>		
Rossi (1677 : 252)	Presente <i>amo</i>	Imperfeto <i>amava</i>	Passato & finito d'assai/ Perfetto <i>amai & ho amato.</i>		Più che passato. & lontanissimo <i>haveva amato</i>	Auuenire/ Futuro <i>ameró</i>		
Mambelli (1685 : 15 ; 61 ; 234 ; 264-266)	Presente <i>amo</i>	Imperfetto <i>amava</i>	Preterito/ Preterito terminato <i>amai</i> (Voci composte: <i>ho amato; hebbi amato</i>)		Piuche perfetto <i>haveva amato</i>	Futuro <i>ameró</i>		
Rogacci (1720 : 151-152) Preterit ≠ en indeterminato et determinato	Presente <i>amo</i>	Imperfetto <i>amava</i>	Preterito Perfetto <i>amai</i>			Futuro <i>amerò</i>		
Gigli (1721 : 79-80)	Presente <i>amo</i>	Imperfetto <i>amava</i>	Perfetto <i>amai, ho & ebbi amato</i>		Più, che perfetto <i>aveva amato</i>	Futuro <i>amerò</i>		

Manni (1737 : 163-164)	Presente <i>amo</i>	Pendente <i>amava</i>	Indeterminato <i>amai</i>	Passato determinato <i>ho amato</i>	Trapassato imperfetto <i>aveva amato</i>	Futuro imperfetto <i>amerò</i>	Futuro perfetto <i>avrò amato</i>	Perfetto <i>ebbi amato</i>
Corticelli (1745 : 89)	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfetto <i>amava</i>	Preterito indeterminato <i>amai</i>	Preterito determinato <i>ho amato</i>	Trapassato imperfetto <i>aveva amato</i>	Futuro imperfetto <i>amerò</i>	Futuro perfetto <i>avrò amato</i>	Trapassato perfetto <i>ebbi amato</i>
Soresi (1756 : 35-37)	Presente <i>penso</i>	Passato Imperfetto <i>pensava</i>	Preterito Indeterminato <i>pensai</i>	Passato determinato <i>ho pensato</i>	Trapassato Imperfetto <i>aveva, o -ea pensato</i>	Futuro <i>oenserò</i>		Trapassato Perfetto <i>ebbi pensato</i>
Soave (1802 [1771] : 75-77)	Presente <i>amo</i>	Passato Imperfetto <i>amava</i>	Perfetto Indeterminato <i>amai</i>	Perfetto determinato <i>ho amato</i>	Trapassato Imperfetto <i>aveva amato</i>	Futuro Imperfetto <i>amerò</i>	Futuro Perfetto <i>avrò amato</i>	Trapassato Perfetto <i>ebbi amato</i>
Valdastri (1783 : 323)	Presente <i>scrivo</i>	Passato Imperfetto o pendente <i>scriveva; scrivea</i>	Passato compiuto lontano <i>scrissi</i> <i>ebbi scritto</i>	Passato compiuto vicino <i>ho scritto</i>	Passato compiuto il più remoto <i>aveva scritto</i>	Due futuri assoluti <i>scriverò</i> <i>avrò scitto</i>		

Tableau 49 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires italiennes publiées aux XVIIe et XVIIIe siècles

:

En ce qui concerne la catégorisation, la situation se présente de la manière suivante :

Auteurs	Nombre de temps retenus
Pergamini (1613)	1 (futurs) + 1 (present) + 3 (passés)
Ceci (1618)	1 + 1 + 3
Buommattei (1643)	2 + 1 + 5
Lampugnani (1652)	1 + 1 + 3
Rossi (1677)	1 + 1 + 3
Mambelli (1685)	1 + 1 + 3
Rogacci (1711)	1 + 1 + 2
Gigli (1721)	1 + 1 + 3
Mannni (1737)	2 + 1 + 5
Corticelli (1745)	2 + 1 + 5
Soresi (1751)	1 + 1 + 5
Soave (1771)	2 + 1 + 5
Valdastri (1783)	1 + 1 + 4

Tableau 50 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens italiens aux XVII^e et XVIII^e siècles

Contrairement aux grammairiens italiens de la seconde moitié du XVI^e siècle qui élargissent le système des temps verbaux d'au moins une catégorie pour retenir le PP, les grammairiens du XVII^e et du début du XVIII^e siècle, avec la seule exception de Buommattei (1643), repassent au système latin constitué de cinq temps dont trois temps pour le passé. Il y a donc là, dans la tradition italienne, une rupture qui s'opère dans la stratégie globale de catégorisation des temps verbaux avec un retour au système de temps latin, ce qui est d'ailleurs assumé par les grammairiens à l'image de Gigli (1721) qui peut être considéré comme le dernier représentant de cette approche latiniste :

Ma. *Quanti numeri ha il Verbo ?*

Sco. *Due, come presso i Latini.*

[...]

Ma. *E i Tempi, e i Modi?*

Sco. *L'istessi, che i Latini*²⁷⁴. (Gigli 1721 : 54)

²⁷⁴ « Maître : Combien de nombres le verbe possède-t-il ? - Élève : Deux, comme chez les Latins [...] - Maître : Et combien de temps, et de modes ? - Élève : Les mêmes que les Latins ».

La proximité de la description au système latin est sans doute liée à l'objectif de ces grammaires qui sont employées comme des ouvrages propédeutiques en vue de l'apprentissage du latin.

À partir de Manni (1737) dans la première moitié du XVIII^e siècle s'opère un nouveau tournant dans la stratégie de catégorisation très marquée, puisque les auteurs retiennent tous les temps de l'indicatif, dont les temps composés (PC, le PA et le FA), et passent généralement à huit temps verbaux. Ces auteurs s'appuient dans leur description sur l'ouvrage de Buommattei (1643), ce qui apparaît déjà dans la reprise, à ce dernier, des termes employés pour les temps verbaux. Comme nous verrons plus loin, la reprise est d'autant plus marquée dans les définitions mêmes.

En ce qui concerne la terminologie, la tradition italienne se caractérise par une grande proximité avec les termes de la tradition latine. Ainsi, la majorité des grammairiens opère, dans l'attribution des termes, à un calque des termes latins. Pour l'IMP, Ceci (1618), Buommattei (1643), Manni (1737) et Valdastrì (1783) décident de retenir le terme *pendente*, forgé par Bembo (1525). Soave (1771) emploie également ce terme comme variante dans la définition donnée pour ce temps. On trouve en outre des variations pour l'attribution des autres termes du passé. En dehors des calques latins, certains auteurs décident de mettre en avant, à travers les termes choisis, le critère d'éloignement. C'est le cas chez Buommattei (1643) pour le PC (*Passato di poco poco*), chez Rossi (1677) pour le parfait (*Passato & finite d'assai*) et le PQP (*Più che passato. & Lontanissimo*), et chez Valdastrì (1783) pour le PR et le PA (*Passato compiuto lontano*), le PC (*Passato compiuto vicino*) et le PQP (*Passato compiuto il più rimoto*). Chez d'autres auteurs enfin, les termes du PC et du PS sont forgés à partir du critère de la *détermination*. C'est le cas chez seulement Buommattei (1643) au XVII^e siècle, puis au XVIII^e, de manière plus généralisée, chez Manni (1737), Corticelli (1745), Soresi (1756) et chez Soave (1802 [1771]). À noter que dans les définitions des tiroirs, Rogacci (1720) opère pour la catégorie du *Preterito Perfetto* à une distinction des formes du PR et du PP qu'il nomme respectivement *indeterminato* et *determinato*. Chez les autres auteurs mentionnés, le terme *indeterminato* est également attribué systématiquement au PS et *determinato* au PC. Cette distinction systématique de ces tiroirs fait écho à la terminologie employée par un nombre d'auteurs au XVI^e siècle déjà. On se souvient que le Trissino (1529) est le premier à employer le terme *indeterminatw* pour le PS, et Salviati (1576) le premier à

opposer un *pret. perfetto indetermin.* (PS) à un *pret. perfetto determinato* (PC). Indépendamment des critères sous-jacents, les auteurs de l'ensemble de la tradition italienne qui s'appuient sur ce type de termes sont d'accord pour attribuer les termes *indeterminato/ indefinito* au PR et *determinato/ definito* au PC. Il n'y a donc pas de renversement de la terminologie comme c'est le cas dans la tradition française qui s'appuie également largement sur ces termes dans la distinction du PS et du PC. Ce qui est néanmoins remarquable dans la tradition italienne, c'est que l'emploi de ces termes disparaît des grammaires pendant plus d'un siècle entre la fin du XVI^e siècle et la fin de la première moitié du XVIII^e siècle, à l'exception de Buommattei (1643). Cette démarche de la part des grammairiens est sans doute corollaire du choix de catégorisation qui consiste à ne retenir qu'un parfait et à revenir au système des temps hérité du cadre latin. Il faut donc mettre en avant le rôle de Buommattei (1643) qui, à travers son rayonnement, semble prendre le rôle de témoin de passage entre la grammatisation développée au XVI^e siècle et celle du XVIII^e siècle. Dans ce qui suit, nous allons entrer dans le détail de la caractérisation des tiroirs en commençant par la présentation des auteurs de l'IMP. Ensuite, nous examinerons les autres tiroirs du passé dont la distinction entre le PS et le PC. Et pour finir, nous étudierons la présentation des temps composés.

11.2 Examen de la présentation des tiroirs verbaux

11.2.1 L'imparfait

11.2.1.1 *Trait inachevé*

Comme dans la grammaire latine dont hérite la tradition italienne, l'IMP s'oppose aspectuellement au parfait achevé. Le trait *imperfectif* ou *inachevé* de ce tiroir est exprimé par la plupart des auteurs à travers le calque du terme latin *imperfectum* en *imperfetto*. Certains auteurs font référence au trait imperfectif à travers le terme *pendente* hérité de Bembo (1525). Pour une partie des auteurs, le sens porté par le terme semble aller de soi et ne pas nécessiter d'explication supplémentaire. C'est le cas chez Pergamini (1613), Ceci (1618), Lampugnani (1652), Mambelli (1685) et Gigli (1721) qui tout au plus livrent des indications morphologiques pour la formation de ce temps. Les auteurs restants, à quelques exceptions que nous allons aborder et avec quelques variations, décrivent l'IMP à travers son trait *inachevé*. On peut prendre à titre d'exemple représentatif la définition que donne Manni (1737) qui reprend la définition classique énoncée par Priscien (VI^e) d'un événement commencé mais non achevé :

*Il pendente, che accena il principio, e non già il fine di un'azione, siccome lo amava*²⁷⁵. (Manni 1737 : 163).

Rossi (1677 : 252) définit également l'IMP à travers le trait inachevé. Il est cependant le seul auteur, parmi ceux traités ici, à décrire ce temps également en termes d'éloignement, en l'occurrence comme un temps passé depuis peu.

Enfin, Soresi (1751) pour qui l'IMP exprime encore une fois un événement inachevé décrit l'emploi associé à un tiroir dénotant une situation achevée, auquel cas l'IMP exprimerait une situation en cours de déroulement (« nell atto di farsi ») :

*Se accenno l'azione come non finita, o veramente a petto d'un'altra già passata, la considero nell'atto di farsi, il Verbo allora si deve essere nel Pendente, ossia Preterito Imperfetto. Come scriveva*²⁷⁶. (Soresi 1751 : 32)

Pour la période ici observée, Soresi (1751) est le seul à proposer une définition de ce type. Nous avons rencontré des auteurs de la tradition française qui décrivent dans des termes analogues l'idée de durée et d'une action en cours de déroulement par rapport à un autre temps perfectif. C'est par exemple le cas chez Chifflet (1659) et chez Irson (1656) :

Le Temps Imparfait marque bien une action passée, mais non pas entièrement achevée, au regard d'une autre action passée, arrivée en suite de la première. (Irson 1656 : 25)

11.2.1.2 Caractérisation d'un temps Pendente : aspect et mode.

Buommattei (1643) renvoie lui aussi à la définition de l'IMP de Priscien (VI^e siècle) comme un temps inachevé. Il reprend cependant aussi la présentation de ce temps comme d'un *Pendente*, c'est-à-dire d'un temps qui selon notre lecture de Bembo (1525) oscille entre le passé et le présent mais ne se laisse réduire à ces deux catégories. Buommattei (1643) justement retient l'idée de la *pendenza* à travers laquelle on exprimerait un événement qui n'aurait pas eu lieu dans le passé, mêlant ainsi dans sa définition les catégories de temps (*passé*), aspect (*inachevé*), et modalité (*incertain*) :

Attesoche se l'azione essendosi già cominciata a fare, si lasciò imperfetta, i Latini lo dicono Preterito Imperfetto. ma noi co' migliori di quest'arte, avendo

²⁷⁵ « Le *pendente* [imparfait] qui indique le début et non encore la fin d'une action, comme *lo amava* ».

²⁷⁶ « Si je représente l'action comme n'étant pas terminée ou si je la considère en train de se dérouler par rapport à une autre action déjà passée, le verbe doit être à la forme du *Pendente* [imparfait], ou *Preterito Imperfetto*, comme *scriveva* ».

*riguardo quella pendenza, nella qual non si scorge alcun'operazion già passata, lo diciam Pendente*²⁷⁷. (Buommattei 1643 : 243)

On retrouve le trait de la *pendenza* plus d'un siècle plus tard chez Valdastris (1783) qui fait référence à Buommattei (1643) pour s'en écarter quelque peu. Selon l'auteur, il n'y aurait pas, comme le prétend Buommattei (1643) un seul type de *pendenza*, mais deux. L'une serait complète (« intiera ») et l'autre partielle (« parziale »). La première renvoie à l'emploi modal incertain d'une situation qui ne s'est pas réalisée. La seconde fait référence au sens aspectuel d'une situation commencée et non achevée :

*nel passato si distingue una varia distanza, e lo chiamo imperfetto, quando esprime un'azione, passione, o stato neutro cominciato, e non finito, o in qualche parte pendente, e ancora quando nota un'azione, passione ec. affato pendente. Il Buommattei non rileva in questo tempo una tal distinzione, e pretende, che ci sia sempre una sola pendenza, nella quale, dic'egli, non si scorge alcuna operazion già passata*²⁷⁸.

*In seguito di questa opinione rifiuta il termine imperfetto, e sostituisce il pendente. Io ritengo il primo, che può significare del pari un'intiera, e parziale pendenza, ed è acconcio perciò ad amendue i casi ; ladove l'altro non ne rende che un solo. Mostriam, cogli esempi, che non è sofistica questa diversa pendenza : Nerone, facendo l'Attore sul teatro, avviliva la maestà dell'Impero : nella parola avviliva si ha il segno d'un azion cominciata, e l'immaginazione mi mostra il figlio d'Agrippina non già disposto a fare l'Attore, ma in attuale comparsa. E'dunque un passato imperfetto, perchè veggo un'azion non compiuta, o che continua a prodursi, e in parte pendente, perchè non ne veggo il fine : senza Tiberio Gracco i Romani passavano sotto il giogo de'Numantini ; dalla parola passavano rilevo un'azione assolutamente imperfetta, cioè non eseguita nè tutta, nè in parte, o affato pendente, non annunciandomi la minima attualità*²⁷⁹. (Valdastris 1783 : 316-317)

²⁷⁷ « Vu que, si l'action a déjà commencé à se dérouler, elle reste inachevée, les Latins l'appellent *Preterito Imperfetto*. Mais, à l'instar des meilleurs grammairiens, nous tenons compte de cette imperfection [pendenza], où on ne peut apercevoir une action déjà passée, nous l'appelons *Pendente* ».

²⁷⁸ « On peut distinguer le passé à partir d'une distance variable, et je le nomme *imperfetto* quand il exprime une action, passion ou un état neutre commencé et non achevé, ou imparfait en partie [in qualche parte pendente], et encore quand il désigne une action, passion etc. entièrement imparfaite [affato pendente]. Buommattei ne constate pas une telle distinction dans ce temps et prétend qu'il y aurait toujours une seule imperfection [pendenza] où, dit-il, *on ne peut apercevoir une action déjà passée* ».

²⁷⁹ « À la suite de cette considération, il rejette le terme *imperfetto* et lui substitue *pendente*. Je retiens le premier terme qui peut désigner de la même manière une imperfection [pendenza] entière et partielle, et cela est opportun en raison des deux cas, là où l'autre n'en rend qu'en seul. Nous montrons par les exemples que cette imperfection [pendenza] différente n'est pas sophistique : *Nerone, facendo l'Attore sul teatro, avviliva la maestà dell'Impero* [Néron, jouant l'acteur sur scène, humiliait la majesté de l'empire] il y a dans le mot *avviliva* le signe d'une action commencé, et l'imagination me présente le fils d'Agrippine, non pas disposé à faire l'acteur mais au moment en cours de la représentation. C'est donc un passé imparfait [passato imperfetto] parce que je vois une action non achevée, ou qui continue à se produire et en partie imparfaite [pendente] parce je n'en vois pas la fin : *senza Tiberio Gracco i Romani passavano sotto il giogo de'Numantini* [sans Tiberius Gracchus les Romains

11.2.1.3 Présent dans le passé : Soave (1771)

Parmi les auteurs de la période ici examinée nous n'avons trouvé avec Soave (1771) qu'une seule occurrence de la présentation de l'IMP comme un présent translaté dans le passé, c'est-à-dire un temps qui est représenté à partir de trois repères :

*Se colla mente ci trasportiamo in un tempo passato, e consideriamo le cose, che allora eran presenti, il tempo si chiáma passato imperfetto, e pendente, e potrebbe chiamarsi ancora presente di passato : Così dicendo : Archimede fu ucciso da un soldato Romano mentre stavasi tutto attento a suoi studi ; l'azione di Archimede sebbene già passata di molti secoli, si considera come presente a quel tempo, in cui egli fu ucciso*²⁸⁰. (Soave 1802 [1771] : 62-63)

Il s'agit, plus loin, du seul grammairien de l'ensemble de la tradition italienne de notre corpus à décrire le temps de cette façon. Nous avons vu que l'on trouve chez d'autres auteurs plutôt un rapprochement entre le PC et le présent. Pour Soave (1771) cependant, qui fait référence au terme *pendente*, qui semble s'être établi comme équivalent au terme calqué du latin *imperfetto*, le tiroir décrit exprime un présent dans le passé, ce que l'auteur souligne par sa proposition du terme « presente di passato ». La description confirme l'influence de la GGR (1660) que nous avons déjà mise en évidence dans la définition du verbe par Soave (1771). Les Messieurs sont parmi les premiers auteurs de notre corpus à caractériser l'IMP comme un présent translaté dans le passé. Cependant, contrairement à ces derniers, Soave (1771) met en évidence le caractère construit et psychologique qu'implique l'emploi de ce tiroir. Le temps permettrait à travers l'activité de la représentation au locuteur de se transposer dans l'actualité du passé où l'événement eut lieu. Dans ce sens, la définition se rapproche de celle donnée en premier par Maupas (1607) et reprise plus tard par Dangeau (1694-1722 : 96). La translation psychologique de l'énonciateur dans une actualité passée permettrait également d'expliquer l'emploi fréquent de la forme du présent pour des événements passés :

passaient sous le joug des Numanciens] ; dans le mot *passavano* je relève l'expression d'une action absolument imparfaite, c'est-à-dire qu'elle n'est réalisée ni entièrement, ni en partie, ou entièrement imparfaite, ne portant à ma connaissance la moindre actualité [attualità] ».

²⁸⁰ « Si nous nous transposons dans un temps passé par la pensée, et nous considérons les choses, qui à ce moment-là étaient présentes, le temps se nomme *passato imperfetto* et *pendente*, et il pourrait encore se nommer *presente di passato*. Ainsi nous disons : *Archimede fu ucciso da un soldato Romano mentre stavasi tutto attento a suoi studi* [Archimède fut tué par un soldat romain alors qu'il était entièrement absorbé par ses études]. L'action d'Archimède, bien qu'elle soit déjà passée de quelques siècles, est considérée comme présente au temps où il fut tué ».

*Qu'est'abito di trasferici col pensiero nei tempi àncor più lontani fa, che descrivendo le azioni d'allora usiamo spesso il presente, come se ora avvenissero. Così all'immaginazione rappresentandomi il fratricidio di Caino potrò dire come se ne fossi spettatore attuale : guida egli maliziosamente in un campo l'innocente Fratello, e quì sfogando la sua malnata invidia furioso l'assale e l'uccide*²⁸¹. (Soave 1802 [1771] : 63)

Nous allons voir, plus loin, que la lecture énonciative de Soave (1771) ne s'arrête pas à l'IMP, puisqu'il l'applique également à la distinction entre le PC et le PS. Dans la partie qui suit, nous examinons le traitement des autres tiroirs du passé par les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles.

11.2.2 Présentation et catégorisation des temps composés

Comme nous l'avons mentionné en préambule, les grammairiens du XVII^e siècle, à l'exception de Buommattei (1643), et du début du XVIII^e siècle jusqu'à Gigli (1721) choisissent de rester proche du cadre théorique latin et de ne pas catégoriser les temps composés à l'exception du PQP. Nombre d'auteurs présentent les formes *ho amato* et *hebbi amato* comme des formes supplétives de la catégorie du parfait. Pour cela, ils emploient le terme *voce* qui connaît une large circulation depuis le début de la grammatisation italienne. Ce terme renvoie au caractère formel de ces formes.

Le traitement des formes du passé par Pergamini (1613) est représentatif à ce titre. En plus du terme *voce*, l'auteur emploie le terme *compagnia* pour désigner l'association de l'auxiliaire avec le participe passé :

Ogni Verbo di qualunque Ordine, e Genere, ha nel Preterito di ambidue i Numeri, & in ciascuna sua persona tre voci di Tempo passato : ma con la distintione, ch'io dico appresso. [...]

La prima [voce] si deriva dal proprio Verbo senz'altra compagnia. Amai.

La Seconda, e la Terza è composta col Verbo Havere ; come Ho, & Hebbi amato.

*O col Verbo Essere, quando il sentimento è Passivo. Fui, sono stato, e fui stato amato*²⁸². (Pergamini 1613 : 174)

²⁸¹ « L'habitude de nous transporter par la pensée vers des temps encore plus lointains fait que nous utilisons souvent le présent pour décrire des actions du passé, comme si elles se déroulaient maintenant. Ainsi, me représentant par l'imagination le fratricide de Caïn, je pourrais dire comme si j'étais un spectateur assistant à la scène : *guida egli maliziosamente in un campo l'innocente Fratello, e quì sfogando la sua malnata invidia furioso l'assale e l'uccide* [il emmène malicieusement le frère innocent dans un champ, et y donnant libre cours à sa misérable convoitise, furieusement, il l'assaille et le tue] ».

²⁸² « Chaque verbe, peu importe l'ordre ou le genre a au prétérit des deux le nombre et à chaque personne trois formes de temps passé mais avec la distinction que je dis dans ce qui suit. La première [forme] est dérivée du

L'emploi du terme *compagnia* n'est pas sans rappeler la présentation du PC par Giambullari (1552 : 100) qui utilise également le verbe *accompagnare* (« dove manca la voce propria, si supplice sempre con quelle de' duoi verbi, essere, & avere, accompagnate co'l participio finito »). Ce dernier auteur conçoit le système vernaculaire en termes de manque par rapport au système latin, ce qui apparaît à travers l'emploi des termes « voce propria » et « supplice ». Cette représentation est toujours présente chez les grammairiens italiens au XVII^e siècle, ce qu'on note, par exemple, aussi chez Ceci (1618). Cet auteur ne donne pas de description du parfait mais il étend la description du mode de l'infinitif, et plus particulièrement des temps composés de l'infinitif aux autres temps composés. L'auteur y décrit les formes comme des formes propres et seules (« voci sole, e proprie »), c'est-à-dire des formes synthétiques. Cette présentation s'inscrit dans l'approche inspirée des *Grammaticae proverbiandi* que nous avons observée chez des auteurs de la péninsule ibérique :

*Le sopradette voci Amare, Valere, Leggere, Udire, si danno al tempo che corre, quand'altri parla: quelli che poi si danno al tempo, chè è già trascorso, non sono voci sole, e proprie; ma se ne compongono due pigliandosi il verbo havere, & accompagnandosi con quello del quale noi ragionare intendiamo, come haver amato, haver voluto, haver letto, haver udito, e così discorrendo in tutti i generi & in tutti i numeri, così di questo modo infinito, come degli altri già detti; usandosi dire, io hò letto la vostra lettera; & hò letta la vostra lettera*²⁸³. (Ceci 1618 : 48-49)

En passant, nous relevons également l'expression « si danno al tempo che corre, quand'altri parla » qui permet de décrire le sens imperfectif des formes de l'infinitif. La formule est reprise à Bembo (1525) qui l'applique au présent et à l'infinitif.

Même son de cloche chez Buommattei (1643) en ce qui concerne la formation des temps composés qu'il oppose aux temps simples, désignés comme formes pures (« Voce semplice, e pura »).

propre verbe, sans autre compagnie : *Amai*. La seconde et la troisième sont composées avec le verbe *avoir* [*Havere*], comme *Ho, & Hebbi amato*. Ou avec le verbe *être* [*Essere*] lorsque le sens est passif. *Fui, sono stato, e fui stato amato* ».

²⁸³ « Les formes *Amare, Valere, Leggere, Udire*, mentionnées ci-dessus sont données au temps en cours quand une autre personne parle. Celles que l'on donne ensuite au temps qui est déjà passé ne sont pas des formes simples et propres mais elles se composent de deux formes à partir du verbe *avoir* [*haver*] accompagné de la forme que nous entendons adresser, comme *haver amato, haver voluto, haver letto, haver udito*, et ainsi de suite à tous les genres et tous les nombres, à l'image de ce mode infinitif, comme pour les autres déjà mentionnés. Nous disons d'habitude : *io hò letto la vostra lettera* et *hò letta la vostra lettera* ».

Voci de' Passati, e Trapaßati come si formino – Cap. XIX.

Come si è potuto veder da quel, que abiam detto ; Non tutti' i Tempi de' nostri Verbi anno Voce semplice, e pura ma alcuni si compongono, e si coniugano, o con se medesimi, o con altri Verbi. Questi sono tutti i Passati (ecceto lo'nderterminato dello'ndicativo) Tutti i Trapassati, e Tutti i Futuri perfetti.

Quelli, che non anno bisogno d'altri Verbi, perche suppliscon da se medesimi al mancamento di questi Tempi ; son due soli, cioè il Sustantivo ESSERE, el Transitivo AVERE. e dicono lo sono, Tu se, Colui è stato ; lo ho, Tu hai, Colui ha avuto²⁸⁴. (Buommattei 1643 : 251)

Buommattei (1645) est le seul grammairien de la tradition italienne du XVII^e de notre corpus à catégoriser les temps composés (PP, PA ; FA) et à renouer avec les présentations des temps verbaux du XVI^e siècle. À cet égard, au moment de récapituler les temps de l'indicatif, l'auteur prend position dans le débat autour de la question s'il faut retenir le PA et le FA parmi les temps de l'indicatif ou si ces temps appartiennent au subjonctif (« congiuntivo »). La question se pose sur fond de critère syntaxique. Si ces temps s'emploient dans une proposition subordonnée, ils appartiennent au subjonctif, mais s'ils s'emploient de façon absolue, comme dans les exemples que propose Buommattei (1643), ils appartiennent au mode de l'indicatif :

Ma del Plusquamperfetto, e anche del Futuro, par che ci sia da dir qual cosa in contrario : per che il Perfetto dell'uno, e dell'alltri molti stiman, che non possa trovarsi nell'Indicatio: però le riserbano al Congiuntivo.

Ma io vorrei ch'e' mi dicessero, se dicendo

Subito il popolo si fu levato a romore;

quel si FV LEVATO si prenderà per Congiuntivo, non si congiugnendo con niun'altra clausola.

Il simile avverrà di questo AVRO FATTO²⁸⁵. (Buommattei 1643 : 245)

²⁸⁴ « La manière dont on forme les formes des passés et des plus que passés – Chapitre XIX. Comme on a pu le voir dans ce que nous avons énoncé, les temps de nos verbes n'ont pas tous une forme simple et pure mais certains sont accompagnés et se conjuguent, soit à partir d'eux-mêmes, soit avec un autre verbe. Ce sont tous les passés (à l'exception de l'indéterminé [PS] de l'indicatif), tous les plus que passés et tous les futurs parfaits. Ceux qui n'ont pas besoin d'autres verbes parce qu'ils suppléent d'eux-mêmes le manque de ces autres temps sont uniquement au nombre de deux, c'est-à-dire le substantif ESSERE, le transitif AVERE et ils se disent *lo sono, Tu se, Colui è stato ; lo ho, Tu hai, Colui ha avuto* ».

²⁸⁵ « Mais le plus-que-parfait [PA] et aussi le futur semblent exprimer une idée contraire. Parce que beaucoup estiment que le parfait de l'un et de l'autre ne puissent se mettre à l'indicatif, ils les attribuent au subjonctif [Congiuntivo]. Mais j'aimerais savoir ce qu'ils me répondent, si on dit *Subito il popolo si fu levato a romore* [Soudain, le peuple s'était soulevé bruyamment]. Ce *si fu levato* s'emploiera au subjonctif [Congiuntivo], mais ce ne sera pas le cas si on ne lui adjoint aucune autre proposition. La même chose se produit pour AVRO FATTO ».

Parmi les auteurs suivants, la présentation du parfait comme une seule catégorie qui se décline en formes (« voci ») différentes est partagée par Lampugnani (1652 : 109) (« Tutti i verbi di qualsivoglia ordine, nel preterito di ambedue i numeri, ed in ciascuna persona, hanno tre voci di tempo [...] »), Mambelli (1685 : 234), lorsqu'il aborde le PC comme une autre forme du parfait (« Dell'altra Voce del medesimo tempo [Preterito] in tutte le persone dell'uno, e l'altro numero, cioè Dell'Indicativo Preterito quando si compone da Havere, e quando da Essere »), et Gigli (1721 : 79) (« Perfetto, che ha tre tempi con tre diversità di voci »).

En ce qui concerne les constituants qui participent aux formes analytiques, il faut attendre Gigli (1721 : 73-74) qui est le premier de la tradition italienne, dans notre corpus, à employer le terme « ausiliare » en lien avec ce qu'il nomme les « Verbi Servitori » « Essere » et « Avere », à savoir ce que nous nommons aujourd'hui les verbes *auxiliaires*. Les auteurs antérieurs n'attribuent pas à ce type de verbes des catégories ou de termes spécifiques en lien avec leur rôle dans les temps composés.

Les grammaires de Manni (1737) et Corticelli (1745) font état de transition vers une présentation des temps verbaux un peu différente. Manni (1737) reprend le modèle et la description des temps composés de Buommattei (1643). Ainsi, il conserve l'idée des formes *simples* et *pures* auxquelles s'opposent les temps composés qui fonctionnent comme des supplétions. Les citations ci-dessous montrent que Manni (1737) reprend la présentation de Buommattei (1643) :

Buommattei (1643 : 251) : « Come si è potuto veder da quel, que abiam detto ; Non tutti' i Tempi de' nostri Verbi anno Voce semplice, e pura ma alcuni si compongono, e si coniugano, o con se medesimi, o con altri Verbi. Questi sono tutti i Passati (ecceto lo'nderterminato dello'ndicativo) Tutti i Trapassati, e Tutti i Futuri perfetti. ».	Manni (1737 : 165) : « I Tempi però de' nostri Verbi, si osservi, che non tutti hanno voce semplice, e pura ; ma alcuni si compongono, e si coniugano o con lor medesimi, o con altri Verbi. Ciò sono tutti i Passati (a riserva dell' indeterminato dell'Indicativo) tutti i Trapassati, e sì tutti i Futuri perfetti ²⁸⁶».

Tableau 51 : Caractérisation des formes verbales composées par Buommattei (1643) et Manni (1737)

On retrouve des éléments de cette présentation qui oppose les « voci pure, e semplice » aux formes composées chez Corticelli (1745), auxquelles l'auteur ajoute la catégorie d'« ausiliare » :

²⁸⁶ « Il convient de noter que les temps de nos verbes ne possèdent cependant pas tous des formes simples et pures mais que certains sont composés et se conjuguent avec eux-mêmes ou avec d'autres verbes. Ce sont tous les passés (à l'exception de l'indéterminé de l'indicatif), tous les plus que passés et tous les futurs parfaits ».

Prima però, che pogniamo le quattro conjugazioni, stimiamo ben fatto di porre la conjugazione del Verbo sustantivo essere, e del transitivo avere. Questi due Verbi sono ausiliari degli altri Verbi, i quali non avendo tutte le voci pure, e semplici, che si richieggono a formare i loro tempi, ne' preteriti, ne' trapassati, e ne' futuri, prendono in prestanza delle voci da essere, e da avere, e declinandole per persone, e per numeri, le accompagnono col proprio participio, come vedremo »²⁸⁷. (Corticelli 1745 : 94)

Chez les grammairiens suivants, c'est-à-dire de la seconde moitié du XVIII^e siècle, le terme *ausiliario* est pleinement acclimaté, comme en témoigne le titre du chapitre *Lezione XV*. de la grammaire de Soresi (1751 : 45) qui s'intitule « Dell'uso de' Verbi Ausiliari, e del Participio dell Passato, ossia Passivo ». Cependant, on perd chez ces mêmes auteurs la description des temps composés en termes d'infériorité aux formes simples.

11.2.3 Valeurs attribuées aux temps verbaux

11.2.3.1 Auteurs à stratégie de catégorisation conservatrice

Les grammairiens du XVII^e siècle et du début du XVIII^e siècle qui ne retiennent qu'une catégorie pour le *parfait* qui se manifeste sous diverses formes, soit simple (*amai*), soit composé (*ho amato, ebbi amato*), attribuent à ces formes des valeurs temporelles différentes. Ils reprennent la distinction en termes de quantification d'éloignement déjà opérée, en premier chez Alberti (ca 1441), entre un PC qui exprime un événement proche du moment d'énonciation et un PS qui exprime une distance plus grande dans le passé. À cela s'ajoutent le PA et le PQP également parfois conçus en termes d'éloignement. Ainsi, pour Pergamini (1613 : 174-175), le PS exprime un temps passé lointain, le PA un temps encore plus lointain et le PR un temps proche (« La voce Prima [PS], e la Terza [PA] dimostrano tempo di gran lunga passato, & assai piu la Terza, che la Prima. La Seconda [PC] dinota tempo più vicino ».). Cependant, l'auteur oppose également les catégories mêmes de parfait (« Perfetto ») et de PQP (« Piu che Perfetto ») en termes d'éloignement, puisque le parfait, par rapport au PQP, dénoterait un temps plus lointain (« Ma il Piu che Perfetto dinota tempo piu lontano »). Cela équivaldrait à poser une équivalence dans le contenu exprimé par les formes du PQP et du PA et donc à une saturation du système. Rossi (1677 : 234-235) oppose

²⁸⁷ « Mais avant d'exposer les quatre conjugaisons, nous estimons convenable d'exposer la conjugaison du verbe substantif *être* [essere] et du transitif *avoir* [avere]. Ces deux verbes sont des auxiliaires des autres verbes qui n'ont pas tous des formes pures et simples, nécessaires pour former leurs temps aux prétérits, aux plus que passés et aux futurs. Ces autres verbes empruntent aux formes des verbes *être* [essere] et *avoir* [avere], déclinés en fonction de la personne, du nombre, qui les accompagnent, ensemble avec leur propre participe, comme on verra ».

également le parfait, qui regroupe *amai* et *ho amto*, au PQP sur la base des mêmes critères. Mambelli (1685) distingue également *amai* (« propriamēte si dà al passato di lungo tēpo ») à *ho amato* (« che si dà al passato di puoco »). La description du PQP par cet auteur est originale parce qu'elle diverge de celles de ses contemporains. Selon la définition, ce temps établirait un lien entre la fin de la situation exprimée par le verbe et le début de l'imparfait. Il s'agit en fait d'une reprise quasi littérale de ce que l'on trouve chez Castelvetro (1563) :

Mambelli (1685 : 265) : « Al Piuiche perfetto non si dà Voce semplice e particolare di Verbo: anzi generale e composta pigliandosi ella sempre dall'Imperfetto indicativo de' Verbi Havere, o Essere secondo che I Verbi ammettono l'una, o l'atra, alla quale si giunge, e con esso lei si compone il Participio Preterito di quel Verbo, di cui il sentimento si stà formando, lo Haveva, Tu Havevi, egli Haveva Amato, Temuto, Creduto, Sentito [...]. E questo congiungimento, percioch'egli unisse il fine del fatto col principio dell'Imperfetto: il nominarono Alcuni, Passato Imperfetto [...]»²⁸⁸.	Castelvetro (1563: 51r°): « Haveva amato congiugne il fine del fatto col principio dello'imperfetto. Onde questo é da dinominare Passato imperfetto. »

Tableau 52 : Emprunt de Mambelli (1685) à Castelvetro (1563) dans la description du PQP

Comme chez Castelvetro (1563), la description de Mambelli permet de mettre en évidence la contiguïté temporelle entre deux procès exprimés par les tiroirs de l'IMP et du PQP. Chez l'auteur du XVI^e siècle, la description s'inscrivait dans une réflexion plus générale sur le rapport des temps simples et temps composés correspondants.

Enfin, *amai* et *ho amato*, en tant que deux formes de la catégorie unique du *Preterito*, sont également distingués en termes d'éloignement par Rogacci (1720 : 135).

²⁸⁸ « Le plus-que-parfait n'est pas rendu par une forme verbale simple et particulière. C'est plutôt une forme générale et composée, étant toujours prise de l'imparfait indicatif du verbe *Havere*, ou *Essere*, selon que les verbes admettent l'un ou l'autre. Et avec cet imparfait se compose le participe passé [Participio Preterito] du verbe qui détermine la signification de la formation, *lo Haveva*, *Tu Havevi*, *egli Haveva Amato*, *Temuto*, *Creduto*, *Sentito* [...]. Et cette relation [*congiungimento*], parce qu'elle unit la fin du procès avec le début de l'imparfait, fut nommée par certains *Passato Imperfetto* [...].

11.2.3.2 Auteurs qui catégorisent les temps composés

11.2.3.2.1 Buommattei (1643)

Buommattei (1643) est le premier auteur du XVII^e siècle à concevoir une catégorie pour *ho amato* (« passato determinato ») qu'il oppose à *amai* (« passato indeterminato »). Il retient huit temps dont le PQP (« Trapassato imperfetto »), le PA (« Trapassato Perfetto »), le futur simple (« Futuro imperfetto ») et le FA (« Futuro perfetto »).

La distinction entre *amai* (« passato indeterminato ») et *ho amato* (« passato determinato ») repose sur trois critères. Premièrement le degré d'éloignement dans le passé. Deuxièmement la détermination, c'est-à-dire, ici, la localisation précise où a eu lieu l'événement. Et troisièmement un critère aspectuel, puisque *ho amato* est présenté comme un *parfait résultatif* par rapport à *amai*, entièrement achevé, c'est-à-dire à valeur *processive*. Buommattei (1643) introduit le PC et le PS à la suite de l'IMP auquel ils s'opposent dans leur valeur d'achèvement :

*Ma il passato perfettamente è passato di poco poco, o di qualche tempo. o vero già già una volta aveva operato imperfettamente, o con tutta la perfezione*²⁸⁹. (Buommattei 1643 : 243)

La formulation « *già già una volta aveva operato imperfettamente* » décrit une représentation sécante de l'événement. En outre, l'emploi du circonstant « *già* » et la mention d'une situation ayant eu lieu au moins une fois « *una volta* » et de plus est effectuée de façon inachevée, laisse à penser à une lecture de ce temps comme un *parfait d'expérience*. Buommattei (1643) enchaîne avec une définition de *ho amato*, dont les exemples confirment cette lecture de parfait d'expérience :

Quel ch'è passato di poco poco, si dice Determinato. perche non accenna, se non quel che a un tal determinato è seguito : perche mentre Pinuccio dice all'oste, che alloggiato l'aveva.

Io ho avuto il maggior diletto, che mai huomo. ec.

E poco più sotto.

Io sono andato da sei volte in su villa;

²⁸⁹ « Mais le passé parfait est passé depuis peu, ou depuis quelque temps. Ou bien l'action passée a déjà eu lieu une fois de façon inachevée, ou de manière entièrement achevée ».

*Dimostra, che quell'AVUTO e quell'ANDATO è seguito in quel poco di tempo, che era scorso in quella notte*²⁹⁰. (Buommattei 1643 : 243).

Ho amato est présenté comme un tiroir qui désigne une proximité temporelle au moment d'énonciation. Dans les exemples énoncés ici par Buommattei (1643), ce temps est déterminé parce que les deux exemples cités sont ancrés dans un passé relativement proche à la situation de Pinuccio (« perche mentre Pinuccio dice all'oste, che alloggiato l'aveva »). Les exemples, construits à partir de *quantificateurs de fréquence* « mai » et « da sei volte », confirment la lecture aspectuelle et de *parfait d'expérience*, bien que ce parfait tel nous le concevons n'intègre pas de limite référentielle. Buommattei (1643) associe cependant ici des critères de nature temporelle et aspectuelle qui peuvent sembler contradictoires. L'interprétation référentielle est confirmée par la définition de *amai*, qui suit.

Buommattei (1643) définit l'emploi de *amai* de manière négative par rapport à *ho amato*, à travers le critère référentiel du jour en cours au moment de référence (« se il fatto è seguito di qualche tempo, che non si possa ristrignere a ore, o giorni; si dice Indeterminato »). Buommattei oppose donc l'emploi hodernal de *ho amato* à l'emploi prehodernal de *amai* :

Ma se il fatto è seguito di qualche tempo, che non si possa ristrignere a ore, o giorni; si dice Indeterminato. come Amai, Temei, Senti. Ecco noi abbiamo.

Niccolò Cornacchini fu nostro cittadino, e ricco huomo, e tra l'altre fue possessioni una belle n'ebbe in Camerata, sopra la quale fece fare un'orrevole, e bel casamento, e con Bruno, e con Buffalmacco, che tutto glie le dipignessero si convenne.

Dove si vede, che FU, EBBE, FECE, e CONVENNE, son tempi passati : ma non accenan cosa tanto determinata, quãto avrebbe fatto, dicendo E STATO, HA AVVUTO, HA FATTO, ed E CONVENTO. (Buommattei 1643 : 244)

Buommattei (1643) est le seul auteur du XVII^e siècle à catégoriser, à l'instar de certains auteurs du XVI^e siècle, *ebbi amato* (« Trapassato Perfetto ») et *avrò amato* (« Futuro perfetto »). Comme nous l'avons vu, l'auteur justifie le fait de retenir ces tiroirs dans le mode de l'indicatif en raison de leur emploi dans des propositions absolues. La terminologie pour les temps d'*aveva amato* (« Trapassato imperfetto »), d'*ebbi amato* (« Trapassato Perfetto »), d'*amerò*

²⁹⁰ « Celui qui est passé depuis peu est nommé déterminé [*Determinato*] parce qu'il ne s'emploie pas s'il n'est pas suivi par autre chose qui le détermine. Parce que, alors que Pinuccio dit à son hôte qui l'avait hébergé : *Io ho avuto il maggior diletto, che mai huomo. Ec* [J'ai éprouvé plus de plaisir, qu'aucun homme avant moi etc.]. Et un peu plus bas, *Io sono andato da sei volte in su villa* [Je suis allé six fois à sa maison]. Cela démontre que cet AVUTO et cet ANDATO se sont accomplis dans cette courte période de temps, qui était passée dans cette nuit ».

(« Futuro imperfetto ») et d'*avrò amato* (« Futuro perfetto »), c'est-à-dire de deux catégories « perfetto » et « imperfetto », suggère une opposition de type aspectuelle. Et, effectivement, les emplois que Giambullari (1643) décrit pour *aveva amato* et *amerò* correspondent au trait *inachevé* alors que pour *ebbi amato* et *avrò amato* l'auteur met en évidence le trait d'*antériorité*. Ainsi, *aveva amato* exprimerait un temps passé depuis longtemps qui reste en suspens (« accenn'vn'azione, che vn tempo fa rimase in pendente »), c'est-à-dire inachevé :

*Il passato di gran tempo imperfettamente ; si dice Trapassato imperfetto. come Avev'amato, Avevan Temuto. che, come si vede, accenn'un'azione, che un tempo fa rimase in pendente*²⁹¹. (Buommattei 1643 : 244)

Ensuite, *ebbi amato* est également présenté comme l'expression d'un temps longtemps passé, mais à la différence de *aveva amato*, il dénote une antériorité, ce que l'auteur met en évidence à travers le verbe *seguire* au participe passé (« il fatto seguito perfettamente di gran tempo ») :

*L'altro trapassato si dice perfetto. come Ebbi amato, Fui chiamato: che accenna il fatto seguito perfettamente di gran tempo*²⁹². (Buommattei 1643 : 244)

Enfin, en ce qui concerne la description de *amerò* et *avrò amato*, l'auteur donne pour le premier temps une définition partiellement modale basée sur la prédiction (« succederanno al sicuro »). La définition de *avrò amato* s'appuie comme le PA sur le verbe *seguire* (« che anno a seguire ») impliquant encore une fois le trait d'*antériorité* :

*Quelle poi, che anno a seguire, o succederanno al sicuro, di maniera, che al tal tempo saranno fatte ; o avveranno quando che sia, ma senza esser dereterminate da qualche avverbio non si sa quando. e perciò nasce, che avendo due futuri, il primo si dice Perfetto ; e'l secondo Imperfetto*²⁹³. (Buommattei 1643 : 244)

²⁹¹ « Le passé imparfait depuis très longtemps se nomme *Trapassato imperfetto*, comme *Auev'amato*, *Auevan Temuto*, qui comme on peut le voir, désigne une action passée depuis quelque temps qui demeure imparfaite [rimase in pendente] ».

²⁹² « L'autre plus que passé [*trapassato*] se nomme parfait, comme *Ebbi amato*, *Fui chiamato* qui désigne l'action passée parfaitement depuis très longtemps ».

²⁹³ « Les choses ensuite, qui vont arriver, ou qui se produiront avec certitude, de manière qu'au temps donné elles seront faites ou auront lieu quand cela arrivera mais sans qu'on ne sache quand, n'étant pas déterminées par quelque adverbe. Et pour cela, il apparait que nous avons deux futurs, le premier se nomme *Perfetto* et le second *Imperfetto* ».

11.2.3.2.2 Manni (1737), Corticelli (1745) et Soresi (1756)

Les grammairiens italiens du XVIII^e siècle, à partir de Manni (1737), reprennent la catégorisation des temps verbaux et les termes proposés par Buommattei (1643). Seulement Soresi (1756) choisit de ne pas catégoriser le FA parmi les temps de l'indicatif.

En ce qui concerne l'opposition entre *amai* et *ho amato*, les auteurs retiennent le critère de la quantification de l'éloignement et abandonnent le critère aspectuel décrit par Buommattei (1643) pour *ho amato*. C'est ce qu'on peut voir, à titre représentatif, chez Manni (1737) où l'opposition est décrite en termes de quantification de l'éloignement (proche vs éloigné) :

Il passato determinato, che un fatto dimostra di poco tempo, come lo ho amato:

*L'indeterminato, che accenna fatto di qualche tempo, siccome lo amai*²⁹⁴.
(Manni 1737 : 163)

Les définitions des formes *aveva amato* et *ebbi amato* de la part de Manni (1737) et de Corticelli (1745), qui reprend de manière quasi identique les définitions du premier, correspondent plus ou moins à des reformulations de ce que l'on trouve chez Buommattei (1643). Voici ce que l'on trouve chez Manni (1743) :

Il trapassato imperfetto, indicante che già da noi si faceva : lo aveva amato.

*Il perfetto quel che già si fece, come lo ebbi amato*²⁹⁵. (Manni 1737 : 163)

On remarque le caractère économique par lequel se distinguent les définitions chez les auteurs traités ici. Les définitions de *aveva amato* et *ebbi amato* sont construites selon le même schéma, à savoir l'emploi du verbe vicaire *fare* conjugué au temps correspondant, soit à l'IMP, soit au PR, et en combinaison avec l'adverbe *già* (« *già da noi si faceva* » ; « *già si fece* »). Ainsi, l'auteur présente *aveva amato* comme un imparfait achevé et *ebbi amato* comme un PS achevé. On n'est donc pas très loin des définitions de Buommattei (1643) qui voyait dans le PQP un imparfait éloigné et dans le PA une antériorité passée depuis longtemps.

La reprise et reformulation des définitions de Buommattei (1643) par Manni (1737) et par Corticelli (1745) se manifeste également pour *amerò* qui est présenté par Manni (1737) à

²⁹⁴ « Le *passé déterminé* [passato determinato] qui désigne un procès passé récemment, comme *lo ho amato*: L'*indéterminé* [indeterminato] désigne un procès passé depuis un certain temps, comme *lo amai* ».

²⁹⁵ « Le *plus que passé imparfait* [trapassato imperfetto] indique un procès qui se faisait déjà : *lo aveva amato*. Le *parfait* [Perfetto] est celui qui se fit déjà, comme *ebbi amato* ».

partir du trait modal (« che si promette di fare ») et partir du trait d'antériorité pour le FA (« ad un tal tempo sarà seguito ») :

Il futuro imperfetto, quel che si promette di fare, qualmente : lo amerò.

*Il futuro perfetto finalmente indica ciò, che ad un tal tempo sarà seguito qual si è lo avrò amato*²⁹⁶. (Manni 1737 : 163-164)

Les définitions changent quelque peu chez Soresi (1756). Il faut d'abord remarquer qu'il est le seul auteur du XVIII^e siècle à ne pas retenir le FA parmi les temps de l'indicatif, ce qui lui permet de livrer une description assez brève de la catégorie du futur (« [azioni] che hanno ancor a succedere ») (Soresi 1756 : 32). En ce qui concerne *aveva amato* et *ebbi amato*, Soresi (1756) conserve les termes employés par ses prédécesseurs mais change le contenu des définitions. Pour l'auteur, les deux tiroirs expriment une antériorité dans le passé mais *ebbi amato* une antériorité plus lointaine :

*Quello poi, che è passato anche prima d'una cosa già passata, dicesi Trapassato, ossia piucchè Preterito. Come Quando tu sei venuto a casa mia, io aveva sritto due Lettere, ec. Trapassato Perfetto sarà quello, che nota magior lontananza di questo Trapassato. Come dicendo : Dopo che io ebbi scritto due Lettere, venne da me Antonio*²⁹⁷. (Soresi 1756: 32)

11.2.3.2.3 Soave (1771)

Les définitions des temps verbaux proposées par Soave (1771) se distinguent quelque peu de ses prédécesseurs. C'est ce que nous avons déjà vu à travers la définition de l'IMP décrit comme un présent translaté. La description de l'IMP et de l'opposition entre le PC et le PS fait transparaître le rôle accordé au point de vue de l'énonciateur dans la représentation de l'événement exprimé par le tiroir verbal.

11.2.3.2.3.1 Opposition *amai* vs *ho amato*

Dans sa distinction d'*amai* et *ho amato*, Soave (1802 [1771]) propose une description analogue à ce que l'on trouve déjà chez Buommattei (1643). Ainsi, le premier critère est

²⁹⁶ « Le *futur imparfait* [futuro imperfetto] pour ce qu'on promet de faire, comme *lo amerò*. Le *futur parfait* [futuro Perfetto] enfin, indique ce qui à un certain moment sera réalisé comme *lo avrò amato* ».

²⁹⁷ « Celui ensuite, qui est passé avant même une chose déjà passée, se nomme *plus que passé* [Trapassato] ou *plus que passé* [piucchè Preterito], comme *Quando tu sei venuto a casa mia, io aveva sritto due Lettere* [Quand tu es venu chez moi, j'avais écrit deux lettres], etc. Le *plus que passé parfait* [Trapassato Perfetto] sera celui qui indique une plus grande distance par rapport à ce passé, comme quand on dit *Dopo che io ebbi scritto due Lettere, venne da me Antonio* [Après que j'eus écrit deux lettres, Antonio vint me voir] ».

constitué par le lien qu'entretiennent le PS et le PC au présent. L'auteur écrit à propos de *amai*:

*Il primo [PS] si usa quando si parla di un tempo lontano assai, e che non abbia più una concatenazione col tempo presente, o di tempo passato indeterminato ; qui si chiama perfetto indeterminato, e può dirsi anche rimoto*²⁹⁸. (Soave 1802 [1771]: 62)

Dans ce passage, l'auteur construit la définition sur deux critères. Premièrement, *amai* exprimerait un passé lointain, donc une quantification temporelle. Dans un deuxième temps, le tiroir se définit de façon négative, c'est-à-dire par rapport à ce qu'il n'exprime pas, en l'occurrence un lien avec le moment d'énonciation (« una concatenazione col tempo presente »). En d'autres termes, le PS exprimerait une 'rupture' avec le moment d'énonciation. Si le PS est défini ici de façon négative, c'est à travers son opposition à *ho amato* qui, lui, peut exprimer un lien avec le moment d'énonciation. Cela se confirme dans le passage suivant à travers le terme « unito » qui décrit quelque chose de similaire à « concatenazione » :

Il secondo si adoptera quando si tratta di un tempo determinato, e vicino ; o che se è lontano si considera come unito tuttavia al tempo presente ; e perciò dicesi perfetto determinato, o vicino : come ieri, o oggi, o l'altro giorno ho veduto il tale ; in questo secolo le scienze si sono di molto perfezionate. (Soave 1802 [1771] : 62)

Ici se montre une différence significative de Soave (1802 [1771]) par rapport à la conception de *ho amato* proposée par Buommattei (1643). Chez ce dernier, ce tiroir verbal semble uniquement applicable pour l'expression d'événements proche au moment d'énonciation, et la définition de *amai* suppose même une limite référentielle du jour en cours au moment d'énonciation, en d'autres termes une opposition de type *hodernal* (*ho amato*)/ *prehodernal* (*amai*). Chez Soave (1802 [1771]) au contraire, *ho amato* peut exprimer la proximité temporelle (« quando si tratta di un tempo determinato, e vicino ») ou le lointain (« lontano »). Dans le dernier cas cependant, *ho amato* entre en concurrence avec *amai*. C'est alors qu'entre en jeu le deuxième critère exprimé par le lien (*ho amato*) ou la *rupture* (*amai*) par rapport au moment d'énonciation. On ne peut s'empêcher, à la lecture de ces

²⁹⁸ « On emploie le premier pour un temps passé depuis très longtemps et qui ne possède plus de lien avec le temps présent ou pour un temps passé indéterminé. Ici on le nomme *parfait indéterminé* [perfetto indeterminato] et on peut également le nommer *éloigné* [rimoto]. Ce serait ainsi, si nous disions : *Roma cominciò da piccioli principi ; I Greci furon un tempo selvaggi* [Rome commença par des débuts modestes ; la période des Grecs fut brutale] ».

descriptions, de penser à la notion de *rupture* développée par Desclés (1980) que ce dernier inscrit dans son langage formalisé qui vise à décrire des catégories grammaticales. En mobilisant l'idée d'*unité* ou de *concaténation* en négatif, Soave (1802 [1771] : 62) implique les cas où il n'y aura ni *unité*, ni *concaténation*. On retrouve donc quelque chose d'assez proche de Desclés (1980), bien qu'il s'agisse chez le grammairien italien d'une intuition et non d'un formalisme. Lorsque *ho amato* exprimerait un passé lointain, il se distinguerait de *amai* en ce qu'il entretiendrait encore un lien avec le temps présent, en l'occurrence le moment d'énonciation (« si considera come unito tuttavia al tempo presente »). Dans ce cas de figure, l'évènement exprimé est représenté dans un intervalle ouvert qui comprend le moment d'énonciation. L'absence de la borne de droite est bien exprimée par le terme « *tuttavia* ». La définition est complétée par des exemples qui viennent confirmer l'analyse. Le PC peut être accompagné de circonstants temporels qui excluent (« *ieri* », « *l'altro giorno* ») ou incluent (« *oggi* » « *in questo secolo* ») le centre déictique. Le passage qui suit confirme l'hypothèse énonciative et met en évidence une autre caractéristique qui distingue les descriptions de Soave (1802 [1771]) par rapport à ses contemporains italiens. Pour l'auteur, le temps est représenté et le sujet joue un rôle essentiel dans la manière dont l'évènement est envisagé à travers le tiroir, ce qui est exprimé par le verbe *considerarsi*. Ainsi, comme le montre déjà ce dernier passage à travers l'exemple au PC « *in questo secolo le scienze si sono di molto perfezionate* », ce n'est pas la distance temporelle qui sert de critère distinctif dans le choix du temps verbal, mais le regard du locuteur sur le procès et son lien ou non avec le moment présent. Ainsi, Soave (1802 [1771]) écrit encore au sujet du PS :

Ma parlandosi di uno stesso tempo si può usare talvolta indifferentemente e l'uno e l'altro perfetto secondo la maniera con cui egli si concepisce. Si può dire per esempio : nel principio dell'era cristiana sono vissuti in Roma dottissimi Uomini, e nel principio dell'era cristiana vissero in Roma dottissimi Uomini, perchè nel secondo caso io considero la distanza assoluta di tempo, che passa fra'l principio dell'era cristiana e l'età nostra ; ladove nel primo malgrado la distanza di diciassette secoli, e più io considero il tempo come vicino, perchè egli forma una parte dell'era cristiana, in cui siamo noi pure tuttavia²⁹⁹. (Soave 1802 [1771]: 62)

²⁹⁹ « Mais parlant d'un même temps on peut parfois employer indifféremment l'un et l'autre parfait en fonction de la façon dont on le conçoit. On peut dire, par exemple : *nel principio dell'era cristiana sono vissuti in Roma dottissimi Uomini, e nel principio dell'era cristiana vissero in Roma dottissimi Uomini* [au début de l'ère chrétienne, des hommes érudits ont vécu à Rome, et au début de l'ère chrétienne, des hommes érudits vécurent à Rome], parce que dans le deuxième cas j'estime la distance absolue de temps qui passe entre le début de l'ère chrétienne et notre époque, là où dans le premier cas, en dépit de la distance de dix-sept siècles et plus, je

On retrouve dans ce passage la construction d'une image temporelle qui permet d'interpréter un même procès de différentes manières, en incluant ou excluant le repère déictique (« secondo la maniera con cui egli si concepisce »). Cette idée est renforcée par l'auteur à travers une paire d'exemples identiques où seul le temps verbal est changé : « nel principio dell'era cristiana sono vissuti in Roma dottissimi Uomini » vs « nel principio dell'era cristiana vissero in Roma dottissimi Uomini ». La seule différence entre les deux exemples tient à l'emploi des deux temps. Cela est rendu possible par la forme du circonstant temporel (« nel principio dell'era cristiana ») qui est ambigu et qui peut recevoir une interprétation déictique ou non. Ce n'est donc pas la proximité de l'événement qui est décisive ici, mais bien l'inclusion du critère déictique dans l'intervalle. Dans la première phrase construite sur la base de l'emploi de *amai*, on considère que le procès est passé depuis longtemps et que le moment d'énonciation est exclu de l'intervalle de référence. Le deuxième énoncé cependant, qui se réfère au même procès, présente un intervalle de référence qui renferme le moment d'énonciation (« il tempo forma una parte dell'era cristiana, in cui siamo noi pure tuttavia »). Bien qu'il soit temporellement éloigné, le temps est considéré du point de vue de l'énonciateur comme proche du moment présent (« e più io considero il tempo come vicino »). Il est notable que le type d'exemplification qui opère sur un couple d'exemples, et où seul le verbe conjugué change, est également mobilisé dans la grammaire française de Girard (1747) :

Par exemple, j'exprime une distance depuis l'événement, & je dis, il y a dix ans que j'ai quitté la Cour ; je parle conformément à la règle & au bon usage ; parceque la position de ce période est telle que le moment de l'action & celui où je parle lui appartiennent ; les comprenant tous les deux dans son étendue, l'un comme le commencement & l'autre comme le terme de la distance. Mais dans cette autre position, il y eut hier dix ans que je quittai la Cour, l'aoriste, comme on voit, y prend la place que le prétérît occupe dans première position ; parce que le période de la distance, dont l'événement fait partie initiale, y est posé de manière que le temps où je parle ne lui appartient pas, & que par rapport à ce temps de la parole tout est passé, & l'événement & le période auquel on l'a fixé. (Girard 1747 : 22-25)

L'exemple de la description de l'opposition de *amai* à *ho amato* permet une nouvelle fois de rendre compte du rôle que joue Buommattei (1643), en tant que modèle, dans la description des temps verbaux au XVIII^e siècle. Soave (1802 [1771]) est le premier auteur à reprendre le critère énonciatif à Buommattei (1643) et à proposer une définition du *ho amato* comme un

considère le temps comme étant proche, parce qu'il représente une partie de l'ère chrétienne dans laquelle nous trouvons toutefois ».

parfait. Soave (1802 [1771]) va cependant encore plus loin et décrit le caractère représenté des événements exprimés par le verbe, à l'instar de ce qu'on peut trouver dans la tradition française à partir de Maupas (1607). Comme chez Regnier-Desmarais (1705) dans la tradition grammaticale française, ce n'est pas la proximité de l'événement qui est décisive, mais bien l'inclusion du moment d'énonciation dans l'intervalle de référence. La mise en parallèle avec les textes français permet de constater que l'on trouve des formules équivalentes aux formules développées dans les grammaires françaises depuis Maupas (1607) jusqu'à Girard (1747). Ce qui est cependant notable, c'est que (Soave 1802 [1771] : 62) reprend l'idée de la concurrence des valeurs du PS et du PC à une période où pour les grammairiens français contemporains du grammairien italien, on pense à Beauzée (1665, 1667) et Condillac (1665), cette opposition n'est plus pertinente (cf. Fournier 2013a).

11.2.3.2.3.2 Description des autres temps : *avia amato, ebbi amato, amerò, avrò amato*

Soave (1802 [1771]) s'inscrit dans la lignée de ses contemporains à travers la reprise des termes de Buommattei (1643) : *avia amato* (« Trapassato Imperfetto »), *ebbi amato* (« Trapassato Perfetto »), *amerò* (« Futuro Imperfetto »), *avrò amato* (« Futuro Perfetto »). Les définitions ressemblent également à celles de ses contemporains, puisque *avia amato, ebbi amato et avrò amato* sont définis en termes d'antériorité. Par rapport à *avia amato, ebbi amato* subit une contrainte syntaxique et exige la cooccurrence de conjonctions de coordination introduisant des subordonnées circonstancielles de temps. (Soave 1802 [1771]: 62).

11.2.3.2.4 Valdastrì (1783)

Nous terminons ce tour d'horizon de la tradition italienne par Valdastrì (1783) dont les définitions ne sont pas originales. À l'exception de l'IMP, qui se fonde sur la notion de *pendente*, les temps du passé sont tous conçus en termes de quantité d'éloignement. Ce fait transparait déjà dans les termes, attribués aux tiroirs verbaux par l'auteur, qui se différencient de ceux des prédécesseurs. Les termes employés par Valdastrì (1783) mettent en évidence le critère formel de la composition et le critère temporel de l'éloignement : *amai* et *ebbi scritto* (« Passato compiuto lontano »), *ho scritto* (« Passato compiuto vicino ») et *aveva scritto* (« Passato compiuto il più remoto »). Ainsi, en allant du plus proche au plus lointain, *ho scritto* exprime un temps proche du moment d'énonciation, *amai* et *ebbi amato* un temps éloigné et *aveva scritto* un temps très éloigné. Nous avons vu que l'auteur discute et critique la

conception de l'IMP de Buommattei (1643). La même chose se produit en relation avec *aveva scritto*, dont la présentation par Buommattei (1643) comme un imparfait achevé est remise en doute par Valdastrì (1783) qui conçoit ce tiroir comme l'expression d'un temps très lointain :

Lo stesso Autore [Buommattei] ammette un passato di gran tempo imperfettamente, che nomina trapassato imperfetto in queste voci per es. io aveva scosso, egli era stato battuto ec. Io non so vedere in esse la minima imperfezione, e pendenza. Non è vero, che significhino ch'io già scuoteva, ch'egli già era battuto, perchè non equivalgono queste espressioni alle prime, ove l'azione, e la passione si notano assolutamente compiute. Altro è dire ; il mondo avea abbandonato il culto del vero Dio, quando venne l'universale Diluvio, e dire, il mondo già abbandonava il culto del vero Dio, quando venne ec. nel primo caso ognun vede che ad un'azione pienamente finita succede la venuta dell'universale Diluvio: nel secondo coincidono l'abbandonare il culto de vero Dio, e il venir del Diluvio³⁰⁰. (Valdastrì 1783 : 317)

Valdastrì (1783) oppose *aveva scritto*, qui exprimerait le temps le plus lointain, à *amai* et *ebbi scritto* (« Passato compiuto lontano »), qui expriment un temps éloigné. Comme on le verra plus loin, *amai* et *ebbi scritto* constituent deux tiroirs distincts, mais on ne voit encore à stade ce qui les différencie. La confusion est d'autant plus grande que l'auteur attribue aux deux tiroirs la même étiquette (« Passato compiuto lontano »).

En ce qui concerne le futur, l'auteur distingue deux types de futurs à travers le futur absolu (« assoluto ») et le futur conditionnel (« condizionale »). Le futur absolu comprend deux formes, à savoir une forme simple (« tu comprerai ») et une forme composée (« tu avrai comprato »). De même, l'auteur distingue dans le futur conditionnel un « Avvenire imperfetta, o pendente » à travers la forme simple *sarebbero*, et un « Avvenire compiuta » à travers *Sarebbe stata* :

Finalmente riconosco due futuri, l'uno assoluto, e l'altro condizionale. Il primo mostra un'azione, passione ec. determinatamente, o indeterminatamente

³⁰⁰ « Le même auteur admet un passé imparfait très éloigné qu'il nomme *plus que passé imparfait* [trapassato imperfetto] dans ces formes par ex. : *io aveva scosso, egli era stato battuto* etc. Je doute reconnaître en cela la moindre imperfection (imperfezione, e pendenza). Il n'est pas vrai qu'ils signifient que *je secouais déjà* [ch'io già scuoteva], *qu'il était déjà battu* [egli era stato battuto], parce que ces expressions ne correspondent pas aux précédentes où on juge l'action et la passion absolument achevées. Il est différent de dire *il mondo avea abbandonato il culto del vero Dio, quando venne l'universale Diluvio* [le monde avait abandonné le culte du Dieu véritable quand eut lieu le Déluge], et de dire, *il mondo già abbandonava il culto del vero Dio, quando venne ec.* [le monde abandonnait déjà le culte du Dieu véritable, quand eut lieu etc.]. Dans le premier cas, chacun voit qu'à une action entièrement achevée succède l'apparition du Déluge. Dans le second cas, l'abandon du culte du Dieu véritable et l'apparition du Déluge coïncident ».

*possibile, come tu comprerai, comprerai tu, voglia Dio, che tu compri, se tu avrai comprato : il secondo o annuncia un'azione, passione ec. avvenire imperfetta, o pendente, per es. sarebbero superflue le leggi penali, se tutti gli uomini fossero saggi ; o annuncia un'azione, passione ec. avvenire compiuta, per es. Sarebbe stata distrutta Ninive dopo quaranta giorni senza la predicazione di Giona*³⁰¹. (Valdastri 1783 : 318)

On remarque encore que la valeur modale attribuée à l'IMP à travers le terme *pendenza* par Valdastri (1783) (infra) se retrouve ici pour la caractérisation modale du futur du conditionnel. Uniquement les deux futurs absolus sont retenus au sein des temps de l'indicatif comme l'atteste le récapitulatif des huit temps verbaux de l'indicatif que propose l'auteur quelques pages plus tard.

Le récapitulatif des temps de l'indicatif est intéressant pour nous parce qu'il met en évidence que Valdastri (1783) ne distingue les tiroirs verbaux pas seulement sur une base référentielle mais également relativement à l'aspect verbal. Ainsi, les formes simples *scrissi* (« indica un'azione passata lontana nell'atto d'eseguirla ») et *scriverò* (« mostra un'azione in futuro assoluto nell'atto di compierla ») sont décrites comme exprimant une situation en cours de réalisation, c'est-à-dire relativement au trait *inaccompli*. Ces formes s'opposent aux formes composées *ebbi scritto* (« nota un'azione già eseguita ») et *avrò scritto* (« palesa un'azione in futuro assoluto già compiuta ») qui renvoient à une situation qui est montrée comme réalisée, c'est-à-dire relativement au trait *accompli* :

*Otto [tempi] ne ammetto nell'Indicativo, e sono il presente, per es. io scrivo ; il passato imperfetto, o pendente, io scriveva, o per sincope scrivea; il passato compiuto vicino, io ho scritto ; il passato compiuto lontano, io scrissi, che indica un'azione passata lontana nell'atto d'eseguirla ; e io ebbi scritto, che nota un'azione già eseguita in passato compiuto assolutamente, e determinatamente lontano ; il passato compiuto il più remoto, io aveva scritto ; e due futuri assoluti, io scriverò, che mostra un'azione in futuro assoluto nell'atto di compierla ; e avrò scritto, che palesa un'azione in futuro assoluto già compiuta*³⁰². (Valdastri 1783 : 323)

³⁰¹ « Enfin je reconnais deux futurs, l'un est absolu, et l'autre conditionnel. Le premier montre une action, passion etc. réalisable de manière déterminée ou indéterminée, comme *tu comprerai, comprerai tu, voglia Dio, che tu compri, se tu avrai comprato* [tu achèteras, achèteras-tu, Dieu veut que tu achètes, si tu auras acheté]. Le second, soit annonce une action, passion etc. future imparfaite, par ex. *sarebbero superflue le leggi penali, se tutti gli uomini fossero saggi* [les lois pénales seraient superflues, si tous les hommes étaient sages] ; soit annonce une action, passion etc. future achevée, par ex. *Sarebbe stata distrutta Ninive dopo quaranta giorni senza la predicazione di Giona* [Ninive aurait été détruite après quarante jours sans la prédiction de Jonas] ».

³⁰² « On admet huit temps à l'indicatif. Ce sont le *présent* [presente], par ex. *io scrivo* ; le *passé imparfait* [passato imperfetto, o pendente], *io scriveva*, ou par syncope *scrivea*; le *passé achevé proche* [passato compiuto vicino], *io ho scritto* ; le *passé achevé éloigné* [passato compiuto lontano], *io scrissi*, qui désigne une action longtemps

Ce passage n'est pas sans rappeler la description des temps composés par Castelvetro (1563) et en particulier du lien entre *ho amato* (« l'attione già fatta ») et *amo* (« l'attione faccientesí »), c'est-à-dire d'un temps *accompli* et d'un temps *inaccompli*, opposition de type aspectuelle qui s'appliquerait selon l'auteur à tous les autres temps simples et composés corrélatifs (« Il simigliante dico degli altri congiugnimenti ») :

La onde dicendo io, Quando ho amato mi pento, si dimostra in queste parole, che niuno spatio corre tra l'attione già fatta, & l'attione faccientesí, ma solamente sí dimostra l'ordine, percioche affigge il termine del fatto al principio del presente. Onde dinomino questo tempo, Passato presente. Il simigliante dico degli altri congiugnimenti [...] (Castelvetro 1563 : 51r°)

À la différence de Castelvetro (1563), Valdastrì (1783) n'élargit pas l'opposition aspectuelle à tous les tiroirs. Cependant, le critère aspectuel permet de distinguer par exemple *scrissi* et *ebbi scritto* là où le critère référentiel n'est pas suffisant.

11.3 Aspect lexical et périphrases verbales

11.3.1 Aspect lexical : procédé formel de formation des verbes

Nous trouvons parmi les grammaires italiennes un auteur qui applique la description formelle, aspectuelle des verbes que l'on trouve dans les grammaires anciennes latines, à l'italien. Rogacci (1711), dans un sous-chapitre de la troisième partie de la grammaire consacrée au verbe et qui suit celui des verbes composés (« Capo ventesimoprimo. De' Verbi Composti. »), adresse les verbes *fréquentatifs* et *inchoatifs* (« Capo vetesimosecondo. De' Verbi Frequentativi, e Inchoativi. »). Il s'agit pour ces deux chapitres d'une description de la dérivation formelle des verbes qui constituent des *espèces* (*species* en latin) de verbes. Les verbes fréquentatifs décriraient une situation qui se répète ou habituelle et seraient obtenus à travers l'ajout de certains suffixes (« Cchiare » ; « Zzare » ; « Ggiare » ; « Llare »). Les verbes *inchoatifs* exprimeraient le commencement d'une situation et s'exprimeraient notamment par les suffixes en « sco ».

Frequentativi, con voce presa da' Latini Grammatici, appello que' Verbi, che significano il far sovente, e di tratto in tratto qualche azione, Quanto alla loro terminazione, essa è di più sorti : cioè ò in Cchiare, come Dornicchiare, Legicchiare, Masticchiare ; ó in Zzare, come Svolazzare, Sbevazzare,

passée au moment de se réaliser ; et *io ebbi scritto*, qui marque une action déjà réalisée au passé absolument achevée et éloignée de manière déterminée ; le *passé achevé le plus éloigné* [passato compiuto il più rimoto], *io aveva scritto* ; et deux futurs absolus, *io scriverò* qui désigne une action au futur absolu dans l'acte de l'achever et *avrò scritto* qui manifeste une action au futur absolu déjà achevé ».

Avvinazzarsi ; ò in Ggiare, come Sbaffeggiare, Poeteggiare, Quistioneggiare, Remoreggiare ; ó in Llare, come Saltellare. Si formano poi, secondo che dagli esempi apportati raccogliessi, con mutare nelle sopradette sillabe l'ultima de'lor Primitivi³⁰³. (Rogacci 1711 : 220)

*Seguono (a chiamarli pur con voce Latina) gl'Inchoativi, cioè a dire que' verbi, che significano qualche azione, non per anche già fatta e compita, ma sol cominciamente, in corso. e sul farsi. Questi nella lingua Latina sogliono terminare in Sco, e. g. Rubesco, Calesco, Diescit, Noctescit, Lucescit &c. Ma nella lingua Italiana, benche amino l'istessa terminazione in Sco, come Arrossisso, Inacetisco &c, e quindi appartengano spesso alla quarta Coniugazione ; tuttavia ne ammettono ancora qualunque altra, competente alla prima, e. g. Ammorbido, Infracido &c.*³⁰⁴. (Rogacci 1711 : 220)

La description de la caractéristique sémantique aspectuelle à travers le procédé formel est empruntée à la grammaire latine, comme le précise l'auteur (« Frequentativi, con voce presa da' Latini Grammatici »).

Les faits de langue sont eux aussi comparés au latin comme en témoigne le fonctionnement analogue à partir du suffixe « sco » pour les verbes *inchoatifs* en latin et en italien. Ce trait sémantique permet à l'auteur d'identifier d'autres verbes partageant cette valeur aspectuelle.

11.3.2 Périphrases verbales : reprise de traits aspectuels des espèces de verbes

Gigli (1721), au moment de traiter le *gerundio*, évoque la possible association de cette catégorie avec les verbes *stare* et *andare* sans que cela ne donne pour autant lieu à une description du contenu sémantique de ces formes (p. 206). Plus tard, Soave ([1771] 1802) aborde la périphrase formée à partir de *andare* dans la partie de sa grammaire consacrée à la syntaxe (« Parte IV. della Sintassi »), et plus particulièrement au moment où il traite des figures de style (« Del pleonasma »). Soave ([1771] 1802) y fait une remarque sur le verbe *andare* qui, ajouté au gérondif, aurait une valeur *fréquentative* :

³⁰³ « Je nomme fréquentatifs, empruntant le terme aux grammairiens latins, les verbes qui signifient faire souvent et de temps en temps quelques actions. Quant à leurs terminaisons, elles sont de différentes sortes : c'est-à-dire en *Cchiare*, comme *Dornicchiare*, *Legicchiare*, *Masticchiare* ; ou en *Zzare*, comme *Svolazzare*, *Sbevazzare*, *Avvinazzarsi* ; ou en *Ggiare*, comme *Sbaffeggiare*, *Poeteggiare*, *Quistioneggiare*, *Remoreggiare* ; ou en *Llare*, comme *Salterllare*. On les forme ensuite, en fonction des exemples apportés rassemblés, en changeant dans les syllabes mentionnées la dernière de leurs verbes primitifs ».

³⁰⁴ « Suivent les inchoatifs (les nommant aussi par le terme des Latins), c'est-à-dire les verbes qui signifient quelques actions pas encore déjà réalisées et achevées mais à leur début et en cours de se réaliser. En latin, ils se terminent d'habitude en *Sco*, par ex. *Rubessco*, *Calesco*, *Diescit*, *Noctescit*, *Lucescit* etc. Mais en italien, bien qu'ils exigent les mêmes terminaisons en *Sco*, comme *Arrossisso*, *Inacetisco* etc. et qu'ils appartiennent ainsi toujours à la quatrième conjugaison, on en admet toutefois encore quelques autres, conformes à la première, par ex. *Ammorbido*, *Infracido* etc. ».

*Spesso però il verbo andare, congiunto al gerundio di un altro verbo significa il frequentativo, così spesso la medesima cosa gli andò dicendo, quivale a dictitavit*³⁰⁵. (Soave [1771] 1802 : 174)

À l'instar de ce que nous avons observé dans certaines grammaires de l'espagnol, l'auteur fait un rapprochement du sens aspectuel exprimé par la périphrase verbale avec les espèces de verbes. Cependant, là où les grammairiens de l'espagnol exportent le terme *inchoatif*, Soave [1771] 1802) se sert de l'autre notion aspectuelle mentionnée dans les descriptions des espèces de verbes.

11.4 Grammaires italiennes du foyer de grammatisation français (et anglais)

Comme pour les grammaires espagnoles, nous avons décidé de retenir un certain nombre de grammaires publiées en dehors de la péninsule italienne, en l'occurrence les grammaires publiées dans le foyer de grammatisation français aux XVII^e et XVIII^e siècles. Cela nous permet de questionner le processus de grammatisation en fonction du contexte. Par rapport aux analogies et aux différences, avec d'un côté ces grammaires de la tradition italienne, et de l'autre avec les grammaires de la tradition française, on peut se demander si la grammatisation d'une langue ne peut être conçue qu'à partir d'une perspective nationale. À l'instar de ce que nous avons dit des grammaires espagnoles des foyers de grammatisation étrangers, nous attendons des grammaires italiennes publiées en France qu'elles se manifestent comme un lieu privilégié de la circulation des idées, se trouvant à un interstice entre différentes traditions grammaticales. Voici les auteurs que nous avons retenus pour cette série. Notre choix s'oriente au corpus de Romanelli (2019) :

- Lancelot (1660)
- Catanusi (1668)
- Lanfredini (1673)
- Veneroni (1678)
- Antonini (1746)
- Peretti (1795)

Nous avons également prise en compte la grammaire de Peretti (1795) qui paraît en Angleterre. L'auteur d'origine italienne a vécu à Paris avant de s'installer à Londres en 1793

³⁰⁵ « Mais souvent le verbe *andare* joint au gérondif d'un autre verbe signifie le fréquentatif, ainsi *spesso la medesima cosa gli andò dicendo* [Je ne cessait de lui dire la même chose], qui équivaut à *dictitavit* ».

après les événements révolutionnaires. Sa grammaire italienne de 1795, rédigée à français, s'adresse sans doute à un public francophone, puisque Londres possédait une communauté importante d'émigrés français (Romanelli 2019 : 90-92).

Comme on peut l'attendre, les grammaires des foyers de grammatisation se présentent souvent comme des grammaires didactiques et pédagogiques qui ne laissent pas nécessairement beaucoup de place à la théorie ou à la spéculation. C'est ce qu'on observe chez Lancelotti (1660), Catanusi (1668) et Lanfredini (1673) dont la présentation du chapitre consacré au verbe consiste en grande majorité en des paradigmes et des descriptions relatives à la morphologie. Veneroni (1678) et Antonini (1746), pour remédier à ce manque de théorie, ajoutent une introduction à leur grammaire pour couvrir un certain nombre de questions théoriques, dont la définition du verbe et le traitement de ses accidents dont le temps verbal et les emplois des tiroirs verbaux. Veneroni (1678), par exemple, justifie l'apport de l'introduction supplémentaire par le but d'expliquer les fondements de grammaires à des apprenants non-latinistes, dont les dames :

Introduction a la langue italienne, pour ceux qui ne savent pas le Latin.

La maniere la plus courte, & la plus assurée de bien écrire, & parler Italien, François, & toutes les Langues, est de les apprendre par les principes. Cependant personne jusqu'à present, ne s'est avisé d'en expliquer les termes, qui embarrassent les personnes qui ne savent pas le Latin, & particulièrement les Dames. Pour leur faciliter le moïen d'apprendre une Langue si agréable, j'en ai renfermé l'explication dans cette Introduction. (Veneroni 1700 [1678] INTRODUCTION)

Chez Peretti (1795), les descriptions du verbe et de l'emploi des tiroirs verbaux sont données dans le cœur de la grammaire.

11.4.1 Conception de la catégorie du verbe

En raison, sans doute, du caractère pédagogique des grammaires que nous traitons ici, on ne trouve des définitions du verbe que chez Antonini (1747) et Peretti (1795). Le premier propose de distinguer pour la catégorie ce qui est « essentiel » et « accidentel ». Plus précisément, ce qui est « essentiel » correspond à « designer l'être ou l'état des choses & des personnes, & les actions » alors que ce qui est « accidentel » correspond aux variations morphosyntaxiques (Antonini 1747 : Chap. *Du Verbe*). Cette définition reprend donc la définition que propose

Scaliger (1540) pour qui la distinction entre l'accessoire de l'essentiel³⁰⁶ joue un rôle important et qui dans sa définition du verbe distingue l'expression essentielle d'existence du verbe des productions accidentelles (Colombat et Lahaussois 2019 : 31). Peretti (1795), de son côté, propose une définition qui s'inscrit dans ce que l'on trouve chez de nombreux grammairiens depuis le XVI^e siècle, à savoir la présentation de la primauté de la catégorie parmi les parties du discours en indiquant l'étymologie du terme verbe qui signifie parole :

Le verbe est une partie si intéressante du discours que, par antonomase, il est appelé parole ou discours, comme si lui seul contenoit toutes les parties du discours ; car verbum signifie parole, & le verba facere des Latins n'est autre chose que discourir. (Peretti 1795 : 127-128)

Dans ce qui suit, nous proposons d'abord un aperçu global des tiroirs retenus et catégorisés par les auteurs, avant d'en examiner dans le détail les définitions.

11.4.2 Aperçu des temps verbaux retenus

Le tableau (page suivante) présente un aperçu des temps verbaux retenus par les grammairiens du foyer de grammatisation français aux XVII^e et XVIII^e siècles. On peut faire quelques remarques par rapport à la catégorisation et à la terminologie.

³⁰⁶ Le renvoi à des propriétés soit essentielles ou accidentelles se retrouve également dans d'autres grammaires depuis l'Antiquité. Seulement, selon Colombat (2019 : 31) la formule *Proprium est...* appliquée à certaines parties du discours, comme dans les définitions proposées dans le livre 2 de Priscien (VI^e), ne permet pas de savoir s'il s'agit de propriétés essentielles ou accidentelles.

Auteur	Présent	Imparfait	Parfait	Passé composé	Plus-que-parfait	Futur	Futur antérieur
Lancelot (1660 : 36, 87)	Present <i>ho</i> <i>j'ay</i>	Imparfait <i>Havévo & ua ou havea</i> <i>j'avois</i>	Temps parfait, ou passé <i>hebbi</i> <i>j'eu</i> Parfait (par circonlocution) <i>ho scritto</i> <i>j'ay écrit</i> Parf. simp. (par ciconlocution) <i>hebbi scritto</i> <i>j'eu écrit</i>		Plus-que-parfait (par circonlocution) <i>havevo scritto</i> <i>j'avois écrit</i>	Futur, ou temps à venir <i>haverò ou havrò ou harò</i> <i>j'auray</i>	Futur parf. (par circonlocution) <i>haverò scritto</i> <i>j'auray écrit</i>
Catanusi (1668 : 60-61)	Pres. <i>j'ayme</i> <i>amo</i>	Imparf. <i>j'aymois</i> <i>amavo</i>	Parf. simpl. <i>j'aymé</i> <i>amai</i>	Parf. comp. <i>j'ay aymé</i> <i>hò amato</i>		Futur <i>j'aymeray</i> <i>amerò</i>	
Lanfredini (1673 : 79: 81)	Present <i>io amo</i> <i>j'aime</i>	Passé imparfait <i>io amàvo</i> <i>j'aimois</i>	Passé parfait du tems éloigné <i>io amai</i> <i>j'aimay</i>	Passé parfait du tems prochain composé. <i>io hò amato</i> <i>j'ay aimé</i>	Passé plus que parfait <i>io havevo amato</i> <i>j'avois aimé</i>	Futur <i>io amerò</i> <i>j'aimeray</i>	
Veneroni (1700 [1678] : 71-72)	Present <i>j'aime, amo</i>	Imparfait <i>j'aimois, amàvo, ou amàva</i>	Passé Défini <i>j'aimai, amai</i>	Passé parfait <i>j'ai aimé, hò amato</i>	Plus que parfait <i>j'avois aimé, havévo amato</i>	Futur <i>j'aimerai, amerò</i>	
Antonini (1746 : 92-94)	Présent <i>j'aime</i> <i>io amo</i>	Imparfait <i>j'aimois</i> <i>io amava</i>	Préterit Parfait Simple <i>j'aimai, io amái</i> Premier Préterit Parfait Composé <i>j'ai aimé, io hò amato</i> Second Préterit Composé <i>j'eus aimé, io ebbi amato</i>		Préterit plus que Parfait <i>j'avois aimé, io aveva amato</i>	Futur <i>j'aimerai, io amerò</i>	
Peretti (1795 : 141-142)	Présent <i>amo.j'aime</i>	Passé Imparfait. <i>amava, fam. amavo, j'aimois</i>	Passé Défini. <i>amai, j'aimai</i>	Passé Inféfini. <i>ho amao, j'ai aimé</i>	Plusque-parfait. <i>aveva amato, j'avois aimé</i>	Futur Simple. <i>amerò, j'aimerai.</i>	

Tableau 53 : Aperçu des temps de l'indicatif retenus par les grammairiens du foyer de grammatisation français aux XVII^e et XVIII^e siècles

En ce qui concerne la catégorisation, on peut noter que le nombre de temps varie entre cinq et six, ce qui signifie que ces auteurs restent, en général, proche du modèle latin en cinq temps et ne catégorisent pas certains temps composés tels le PC, le PA ou le FA à la différence de ce que l'on trouve majoritairement dans les grammaires des traditions françaises et italiennes du XVIII^e siècle. Cela ne veut pas pour autant dire que les grammairiens ne retiennent pas ces formes. Lancelot (*NMI*, 1660) et Antonini (1746), par exemple, rangent les formes *ho amato* et *ebbi amato* dans la catégorie du parfait comme formes alternatives ou supplétives de *amai*. Il s'agit là d'une pratique de catégorisation que nous avons observée depuis Nebrija (1492), qui consiste à ranger les nouvelles formes périphrastiques du vernaculaire dans les catégories de la grammaire latine. À ce titre, ces nouvelles formes sont conçues comme des périphrases ou circonlocutions. C'est ce qu'on peut voir chez Lancelot (*NMI*, 1660 : 87) qui reste fidèle à ce qu'il dit dans la *NME* (1660) en présentant les temps composés comme des temps « formez par circonlocution ». La forme *avrò amato* n'est également pas catégorisée parmi les temps de l'indicatif par la majorité des auteurs. On se souvient que la catégorisation de ce temps se pose en débat dans la tradition italienne depuis le XVI^e siècle pour savoir si on doit catégoriser ce tiroir parmi les temps de l'indicatif ou du subjonctif. Au XVII^e siècle, seul Buommattei (1643) catégorise cette forme à l'indicatif alors qu'au XVIII^e siècle tous les auteurs, en suivant sans doute le modèle de Buommattei (1643), et à l'exception seulement de Gigli (1721) et Valdastrì (1783), accordent à cette forme une catégorie à l'infinitif. On retrouve cette démarche chez les auteurs que nous traitons ici, comme Peretti (1794) qui retient un « Futur simple » à l'infinitif et un « Futur Composé » (*quando avrò amato*) au mode du subjonctif.

Les étiquettes terminologiques sont toutes en français et consistent largement en un calque des termes latins. La catégorisation de *ho amato* et sa distinction de *amai* entraîne une multitude de propositions terminologiques pour ces deux tiroirs à l'instar de ce que nous avons observé dans les traditions italiennes et françaises. Catanusi (1668) met en exergue, à travers les termes choisis, la différence formelle, puisqu'il oppose un « Parf. simpl. » (*amai*) et un « Parf. comp. » (*ho amato*). Lanfredini (1673) s'appuie également sur le critère formel auquel il ajoute le critère référentiel : le « Passé parfait du tems éloigné » (*amai*) s'oppose au « Passé parfait du tems prochain composé » (*ho amato*). Enfin, on notera l'emploi des termes *défini* et *indéfini*, d'abord chez Veneroni (1678) qui distingue un « Passé Défini » (*amai*) d'un « Passé parfait » (*ho amato*), et ensuite chez Peretti (1795) qui oppose le « Passé Défini » (*amai*) au « Passé Inféfini » (*ho amato*). La distribution des termes de Veneroni (1678) et

Peretti (1795) s'écarte de ce qu'on trouve dans la tradition italienne, puisque chez Buommattei (1643), qui reprend une distinction déjà en cours chez certains auteurs du XVI^e siècle, et qui sera repris par la majorité des grammairiens du XVIII^e siècle, *amai* est un « Passato indeterminato » et *ho amato* un « Passato determinato ». Le choix des auteurs semble donc être tributaire de l'influence de la tradition française où on trouve un grand nombre d'auteurs qui opèrent à une opposition en *défini* (*j'aimai*) et *indéfini* (*j'ai aimé*). Le premier auteur à inverser la distribution qui consistait à voir dans *j'aimai* un *indéterminé* ou *indéfini* est Cauchie (1570). Ensuite, cette distribution est reprise entre autres par Maupas (1607), Oudin (1632), Chifflet (1659), la GGR (1660), Irson (1662), Restaut (1730) ou Vallart (1744). Voici donc un premier indice qui permet de constater que la présentation des temps verbaux par les grammairiens du foyer de grammatisation français n'est pas indépendante des idées qui circulent dans la tradition française. Il s'agit d'un constat que nous avons déjà formulé à l'égard des grammaires espagnoles publiées hors de la péninsule Ibérique. Les grammaires des foyers de grammatisation présentent la particularité de se trouver à l'interstice entre différentes traditions grammaticales et de se constituer comme des lieux privilégiés d'où on peut constater la circulation des idées. À cela s'ajoute le fait que ces grammaires sont par nature contrastives, ce que l'on peut voir à travers le fait que pour chaque tiroir verbal les auteurs proposent la forme italienne et sa forme équivalente en français, ce qui donne l'impression d'une équivalence entre les systèmes verbaux des deux langues.

11.4.3 Définitions des temps verbaux

Dans ce qui suit, nous examinons les définitions que les auteurs donnent des temps verbaux. Nous commençons par l'IMP, puis nous traitons l'opposition PC vs PS.

11.4.3.1 Descriptions de l'IMP

Parmi les auteurs traités ici, nous ne trouvons des descriptions que chez Veneroni (1678), Antonini (1746) et Peretti (1795). En outre, les définitions présentées par ces trois auteurs divergent quelque peu.

Veneroni (1678) présente l'IMP à travers le trait *imperfectif* ou *inachevé*. C'est un type de définition que l'on trouve fréquemment dans les traditions italienne et française et qui est hérité de la grammaire latine :

Le passé imparfait sert pour les actions que l'on exprime comme passées, & qui cependant ne le sont pas. Exemple ; je chantois quand vous êtes entré. Ce mot, je chantois, marque que l'action de chanter n'étoit pas achevée. (Veneroni (1700 [1678] : INTRODUCTION, Des Temps)

Les définitions d'Antonini (1746) et de Peretti (1795) présentent l'IMP comme l'expression d'un double repérage en suivant la caractérisation proposée en premier par les auteurs de la GGR (1660). La définition proposée par Antonini (1746) fait appel à des formules que l'on trouve notamment chez de Buffier (1709).

Antonini (1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe) :	Buffier (1709 : 222) :
« L'Imparfait est ainsi nommé, parce qu'il tient imparfaitement & du Présent & du Präterit : Il marque que l'action est passé, & qu'elle étoit présente dans un certain tems, soit qu'on exprime ce tems, soit qu'on ne l'exprime pas. <i>Je songeois à vous, ou je songeois à vous, quand, &c. J'écrivois, lorsque le valet est venu</i> ».	« <i>L'imparfait</i> est apelé ainsi parce qu'il tient imparfaitement du présent & du passé ; il sert à marquer que le chose étoit présente dans un temps passé déterminé : par exemple, <i>j'écrivois quand il arriva</i> ; cela signifie que quand il arriva (ce qui est un temps passé déterminé) mon action d'écrire étoit alors présente ».

Tableau 54 : Comparaison des descriptions de l'IMP chez Antonini (1746) et Buffier (1709)

On note que la fin de la définition d'Antonini (1746) diverge de celle de Buffier (1709). Pour ce dernier, l'IMP marque un temps présent par rapport à « un temps passé déterminé », c'est-à-dire par rapport à un repère représenté par un PS. Antonini (1746), dans son exemple, se sert du PC pour marquer le critère de comparaison et rajoute par rapport à Buffier (1709) que ce repère peut être explicite ou implicite (« soit qu'on exprime ce tems, soit qu'on ne l'exprime pas »).

Enfin, la définition de Peretti (1795) présente une définition plus économique de l'IMP en termes de repérage. À cette caractérisation, l'auteur ajoute un renvoi au terme *pendente* forgé par Bembo (1525) et couramment employé par les auteurs de la tradition italienne encore au XVIII^e siècle :

Le Passé Imparfait, qui marque une action présente, pendant qu'une autre s'est faite : ex. J'écrivois quand vous êtes arrivé. Les Toscans appellent ce temps pendente, pendant. Ce nom le qualifie très bien. (Peretti 1795 : 72)

Le terme *pendente* que l'on pourrait traduire par *en suspens* renvoie au caractère *inachevé* qu'exprime l'IMP. Ainsi, la définition de Peretti (1795) ne peut se laisser réduire à une caractérisation purement référentielle, mais il s'agit bien d'une description aspectuelle. À partir des définitions de l'IMP, on voit donc combien les auteurs du foyer de grammatisation

français présentés ici se servent du matériel théorique développé dans le contexte de la grammatisation française. On rappellera, à titre comparatif, que le seul auteur de la tradition italienne à présenter l'IMP comme un présent translaté est Soave (1771) dont la description s'écarte de manière notable de la présentation référentielle des Messieurs (1660) et se rapproche plus, par son approche psychologique ou énonciative, à ce que propose Maupas (1607). Dans ce qui suit, nous poursuivons avec l'examen des descriptions relatives à l'opposition *amai* vs *ho amato*.

11.4.3.2 *Amai* vs *ho amato*

11.4.3.2.1 Lancelot (*NMI*, 1660), Catanusi (1668) et Lanfredini (1673) : le repère calendaire
Chez les trois premiers auteurs, en suivant l'ordre chronologique, c'est-à-dire Lancelot (*NMI*, 1660), Catanusi (1668) et Lanfredini (1673), *amai* et *ho amato* s'opposent sur la base du critère référentiel constitué par le repère calendaire du jour en cours au moment d'énonciation, c'est-à-dire dans un emploi *prehodernal* (*amai*) vs *hodernal* (*ho amato*). Dans ce sens, la *NMI* (1660) confirme ce que Lancelot présente dans la *NME* (1660) et dans la *GGR* (1660). Comme dans ces deux dernières grammaires, Lancelot (1660) remarque que le critère *hodernal* est la règle pour l'italien mais que les locuteurs de l'italien seraient moins stricts que les français dans l'application de la règle :

Le preterit indefiny se prend quelquefois en parlant du jour mesme où nous sommes : Viddi sta mane, j'ay veu ce matin. Mais cela est rare, mesme dans l'Italien : l'usage ordinaire de ce temps dans cette langue comme dans la nostre, estant de marquer l'éloignement au mois d'un jour. (Lancelot, NMI 1660 : 86)

Comme nous l'avons observé dans le chapitre relatif à la *GGR* (1660), les descriptions de l'emploi du PC et du PS dans les langues particulières permettent de soutenir le degré de généralité des définitions proposées par la *GGR* sur la base de critères référentiels. Catanusi (1668) a également recours critère du repère calendaire dans son opposition de *amai* et *ho amato* :

Pour le parfait composé, & plus que parfait, l'on s'en sert comme en François, le simple marque une distance, & un éloignement plus d'un jour, comme noi andammo a Roma, & l'autre noi siamo andati alla messa stamane. (Catanusi 1668 : 91)

On remarque que l'auteur fait mention ici du « plus que parfait » qu'il semble mettre en lien avec le « parfait composé ». Cependant, la forme *havevo amato* est absente des paradigmes,

et c'est la seule mention de « plus que parfait » dans le texte. La filiation de Catanusi (1668) avec Lancelot (*NMI*, 1660) est évidente, puisque l'auteur reprend également la même remarque sur le respect moins strict des locuteurs de l'italien de l'emploi prehodernal pour *amai*. Cette remarque vient à la suite d'une autre observation contrastive selon laquelle les locuteurs italiens emploieraient parfois le PR dans des contextes où les locuteurs français emploieraient l'IMP :

Le parfait definy quelquefois pour l'imparfait François, comme quel gentile huomo fu grandioso, ce Gentil-homme estoit plaisant, il libro, ch'io hebbi questi giorni passati, le livre que j'avois ces jours passés. Il est permis aussi de se servir de ce temps, parlant du jour present comme viddi sta mane te, je vous ay veu ce matin, mais son usage ordinaire est comme le François. (Catanusi 1668 : 91)

L'observation contrastive relative aux emplois de l'IMP et du PS n'est sans doute pas infondée, puisque on trouve chez Maupas (1607) la remarque que les étrangers ont souvent des difficultés pour distinguer les emplois de l'IMP et du PS en français. Il s'agit là, de même que pour les remarques contrastives sur l'emploi du PS et du PC par rapport aux formes équivalentes dans d'autres langues, de descriptions que l'on trouve de manière fréquente dans les grammaires qui visent l'apprentissage d'une langue étrangère. Enfin, le critère calendaire se retrouve encore chez Lanfredini (1673) :

Du Preterit parfait Defini

C'est-à-dire Tems passé éloigné.

Ce Parfait qui marque un tems passé, excepté le jour où l'est [...]

Du Preterit parfait composé.

C'est-à-dire du passé du tems prochain.

Ce tems est toûjours composé du participe, ou supin, & du present des verbes auxiliaires, havere, ou essere, selon la qualité des Verbes, il marque un tems passé, mais seulement du même jour où l'on est : Par exemple, Hieri comprai un cavallo, & hoggi hó comprato la sella. Hieri andai alla Commedia mà hoggi non ci sono andato. (Lanfredini 1673 : 164-165)

La présentation de l'opposition chez les auteurs suivants, c'est-à-dire Veneroni (1678), Antonini (1746) et Peretti (1795), évolue et met en jeu d'autres critères, comme nous le montrons dans ce qui suit.

11.4.3.2.2 Veneroni (1678), Antonini (1746) et Peretti (1795) : distinction aspecto-énonciative PS vs PC

11.4.3.2.2.1 Veneroni (1678)

Par rapport aux auteurs qui précèdent, Veneroni (1678) définit *amai* et *ho amto* sur la base de critères différents. Pour l’auteur, le PS est un *défini* dans le sens où ce temps serait nécessairement accompagné de circonstants qui précisent le moment de l’événement. Dans ce sens, la définition se présente comme une reprise du critère syntaxique de Meigret (1550). À cela, Veneroni (1678) ajoute également l’emploi privilégié du PS pour les narrations, impliquant que ce tiroir permettrait de faire avancer les trames narratives. On trouve la mention de ce type d’emploi également chez les grammairiens du français à partir de Maupas (1607) :

Le passé défini marque, & définit le tems, l’année, ou le jour que l’action s’est passée : comme je chantai hier, je parlai au Roi l’année passée.

On se sert du passé défini pour faire le recit de quelque chose. Exemple : Le Roi fut l’année passée en campagne, il prit plusieurs Villes [...] (Veneroni 1700 [1678] : INTRODUCTION, Des Temps)

La lecture de la description du PC confirme le lien avec ce que propose Maupas (1607), puisque comme ce dernier Veneroni (1678) décrit le PC dans des termes aspecto-énonciatifs, à savoir comme l’expression d’un événement achevé mais dont la conception implique un intervalle de référence ouvert à droite, c’est-à-dire qui comprend le moment d’énonciation (« pour exprimer une action passée dans un tems qui dure encore ; & non pas dans un tems où l’on n’est plus »). La formule « un tems où l’on n’est plus » implique, par opposition à *ho amato*, l’exclusion du sujet énonciatif à travers l’emploi de *amai*. À l’instar de ce qu’on trouve encore chez Maupas (1607), Veneroni (1678) propose pour illustrer l’intervalle qui inclut ou exclut le sujet d’énonciation une série de circonstants et GN à démonstratif déictique (« aujourd’hui, ce matin, cette semaine, ce mois, pendant ma vie »). Ce serait l’usage de ces circonstants qui, selon l’auteur, poserait des problèmes dans la distinction du PS et PC chez les locuteurs allophones. Le dernier circonstant « pendant ma vie » renvoie, lui, plutôt à des emplois du type correspondant au *parfait d’expérience*, type d’emploi d’ailleurs identifié par Maupas (1607). Voici d’abord la description du PC par Veneroni (1678), suivi, pour rappel, des descriptions du PS et du PC de Maupas (1607) :

Le Passé parfait exprime les actions parfaitement, passées, comme : j'ai chanté, j'ai parlé. [...] On se sert ordinairement du Passé parfait pour exprimer une action passée dans un tems qui dure encore ; & non pas dans un tems où l'on n'est plus ; comme : j'ai donné, j'ai écrit, j'ai parlé, j'ai envoié, aujourd'hui, ce matin, cette semaine, ce mois, pendant ma vie, & non pas comme disent plusieurs Etrangers qui confondent le Passé défini avec le Passé parfait, en disant : je donnai, je parlai, j'envoiai aujourd'hui, ce mois, cette semaine, parce que aujourd'hui, ce mois, cette semaine, sont des tems qui durent encore, & qu'il faut exprimer par le Passé parfait, & dire : j'ai dîné, j'ai parlé, j'ai envoié, aujourd'hui, ce mois, cette semaine. (Veneroni 1700 [1678] : INTRODUCTION, Des Temps)

Et voici ce que propose Maupas (1607), distinguant d'abord les *définis* (PS) et *indéfinis* (PC) en termes aspecto-énonciatif. Pour rappel, chez cet auteur les *indéfinis* impliquent la représentation d'un intervalle non borné à droite (« temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer ») :

Les indefinis signifient bien un acte du tout fait et passé, mais le temps non si esloigné qu'il n'en reste encor quelque portion à passer. Ou s'il est du tout passé et fini, il n'y a point eu de prefixion au propos, point de nomination de temps. Et c'est pour ce regard que ie les appelle Indefinis. (Maupas 1618 [1607] : 137r°-137v°)

Maupas (1607) enchaîne avec la description de ce qu'il nomme « les parties du temps », c'est-à-dire des intervalles par rapport auxquels se situe le sujet d'énonciation en termes d'inclusion et d'exclusion. On retrouve ici également la mention de l'emploi privilégié du PS dans des contextes narratifs :

Pour mieux entendre cet usage, il faut considerer que les parties du temps sont. Siècle, an, mois, Semaine, jour, ou equivalans. Parlans donc d'une chose advenuë, ou on limite le temps par l'une de ces parties, ou on ne le limite point. Si on ne quote nul terme, vient l'indefini en usage. Exemple: Le Roy a obtenu victoire de ses ennemis, puis leur a pardonné. Mais si l'on assigne quelque certain terme, lors ou il est du tout passé, sans qu'il en reste aucune portion, et vient en service le Defini. Exemple. L'an mil cinq cens quatre vingts et dix, le Roy obtint victoire de ses ennemis, gagna la bataille d'Yvri, peu de temps apres la Ville de Paris se mit en son obéissance. Et pour cette cause les reçits d'histoires, contes de fables, et narrations presupposees comme de choses antiques, se sont ordinairement par ce preterit cy. (Maupas 1618 [1607] : 137v°).

Enfin, Maupas (1607) termine par l'application du critère aspecto-énonciatif au PC :

Ou bien reste encor à passer quelque portion du temps prefix et nommé, lequel est encor en flux, comme parlans du siècle où nous sommes encor, de

l'an, du mois, semaine, ou jour qui dure encor, il faut prendre l'indefini. [...]
(Maupas 1618 [1607]: 137v°- 138r°)

En dehors des descriptions ci-dessus, nous avons relevé un autre lien entre les deux auteurs. Comme Maupas (1618 [1607] : 135r°-135v°), et comme Catanusi (1668) (*supra*) d'ailleurs, Veneroni (1678) décrit la difficulté de certains apprenants à distinguer le PS et l'IMP. La distinction des emplois de l'IMP et du PS s'inscrit dans ce que nous avons dit plus à propos du PS et du PS, puisque le PS s'emploie avec des circonstants temporels excluant le moment d'énonciation (« le temps qui est passé, ou qui n'est plus ; on entend, hier, avant-hier, la semaine passée [...] ») alors que l'IMP peut s'employer pour ces mêmes contextes, avec les mêmes circonstants, mais également dans les contextes que nous avons vus pour le PC, c'est-à-dire pour le « tems qui dure encore » :

Ceux qui ne savent pas le Latin, ont de la peine à distinguer le passé imparfait d'avec le passé défini ; pour éclaircir leurs difficultez, il leur suffira de lire les deux observations suivantes.

Remarquez que le passé imparfait se peut attribuer à un tems qui est passé, & à un qui dure encore.

Par le tems qui dure encore, on doit entendre, le jour, la nuit, la semaine, le mois, l'année, le siecle où l'on est.

Par le temps qui est passé, ou qui n'est plus ; on entend, hier, avant-hier, la semaine passée, le mois passé, ces jours passés, l'année, le siecle passé.

C'est pourquoy on peut dire avec le passé imparfait, j'écrivois hier, j'écrivois aujourd'hui, tu lisois hier, tu lisois aujourd'hui. Au contraire le passé défini ne s'attribuëra qu'au tems passé, & jamais à celui qui dure encore. On dira bien, j'écrivis hier, je leus hier : mais on ne peut pas dire : j'écrivis aujourd'hui, je leus aujourd'hui. (Veneroni 1700 [1678] : INTRODUCTION, Des Temps)

À la lecture des descriptions que nous avons examinées ici pour Veneroni (1678), on a l'impression que l'auteur écrit une grammaire du français et non de l'italien, puisque le métalangage et tous les exemples sont en français. De plus, nous avons constaté un très grand nombre de points de contact avec ce que propose Maupas (1607) dont les idées, comme nous l'avons vu, sont reprises et se trouvent en circulation chez d'autres grammairiens du français dans le courant des XVII^e et XVIII^e siècles.

11.4.3.2.2 Antonini (1746) :

On retrouve certains des traits décrits par Veneroni (1678) pour distinguer le PS du PC chez Antonini (1746). Cet auteur ne retient, comme nous l'avons remarqué plus haut, qu'une catégorie pour le parfait qui se décline à son tour en trois espèces :

*Le Préterit ou Passé parfait, marque absolument que la chose est passée ;
J'aimai, je lus, je fis.*

*Il faut remarquer que les Italiens ont dans leur Langue, aussi-bien que les
François dans la leur, trois sortes de Préterits ; sçavoir un simple & deux
composés : Amai ; Hò amato ; Ebbi amato : J'aimai, j'ai aimé, & j'eus aimé.
(Antonini 1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe)*

On remarque que par rapport à Veneroni (1678), Antonini (1746) cite dans son introduction concrètement des formes italiennes « Amai ; Hò amato ; Ebbi amato » pour lesquelles il donne les formes équivalentes françaises. En ne retenant qu'une catégorie pour le parfait, Antonini (1746) reste fidèle à la grammaire latine. Il s'agit d'un choix de catégorisation que nous trouvons chez de nombreux grammairiens de l'italien du XVII^e siècle qui distinguent différentes *voci* (formes) pour un parfait. À l'inverse, les grammairiens du français catégorisent le PC dès les premières grammaires au XVI^e siècle. Ce qui est étonnant dans le choix de l'auteur, c'est qu'au moment de la publication, les grammairiens contemporains de la tradition italienne catégorisent *ho amato*. Cela n'empêche pas Antonini (1746) de distinguer des emplois pour *amai*, *ho amato* et *hebbi amato*.

Antonini (1746) commence par décrire *amai* sur la base de trois critères qui, comme on le voit plus tard, fonctionnent par opposition aux emplois décrits pour *ho amato*. Premièrement, c'est un temps passé achevé. Deuxièmement, comme Veneroni (1678), l'auteur reprend le critère anaphorique/ syntaxique selon lequel ce temps doit être accompagné par quelque autre référence temporelle. Troisièmement, la formule « marque une chose passée dans un tems absolument écoulé » dessine en creux, à l'instar de ce que décrivent de nombreux grammairiens français du XVII^e et de la première moitié du XVIII^e siècle, de manière discursive un intervalle de référence qui exclut pour *amai* le moment d'énonciation. D'ailleurs, Antonini (1746) fait référence aux « François » qui nommeraient ce temps « Défini » :

*Le premier Préterit qu'on nomme parfait simple, & que les François appellent
aussi Défini, marque une chose passée dans un tems absolument écoulé, &
designe, ou définit le tems, où elle s'est passée ; par exemple, lo scrissi ieri una
lunga lettera ; J'écrivis hier une longue lettre : au lieu que si on ne designoit*

pas le tems, on diroit, Hò scritto (Antonini 1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe)

À l'inverse de *amai, ho amato* peut premièrement s'employer de manière absolue, sans être accompagné d'autres références temporelles, raison pour laquelle « les François lui donnent aussi le nom d'Indefini ». Deuxièmement, la représentation de ce temps met en jeu un intervalle de référence qui comprend le moment d'énonciation, ce qui rapproche l'évènement passé au moment d'énonciation « comme s'il étoit présent ». En d'autres termes, l'auteur décrit le trait de *parfait résultatif* de *ho amato* qui n'est pas sans rappeler ce qu'écrivait notamment Garnier (1558 : 48) relativement au trait aspectuel du PC (« quand nous parlons de choses de telle sorte qu'elles paraissent présentes ») ou encore Buffier (1709 : 223-224) (« il reste encore présentement quelque partie à écouler du temps où l'on indique que la chose s'est passée ») :

Le second Préterit qu'on appelle Parfait composé, marque une chose passée sans aucune détermination de tems, & alors que les François lui donnent aussi le nom d'Indefini : J'ai écrit. On montre la chose moins éloignée, en rappelant, pour ainsi dire, le tems où elle s'est faite, comme s'il étoit présent. Ex. J'ai écrit deux lettres ce matin. [...]

Lorsque le Tems dont on parle dure encore, on ne peut se servir que du Parfait composé : J'ai écrit toute cette année, tout le mois, toute cette semaine ; & non j'écrivis toute cette année, tout ce mois, &c. parce que l'année, le mois, la semaine n'est pas encore écoulée. (Antonini 1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe)

Enfin, Antonini (1746) remarque également que *ho amato* pourrait s'employer dans des contextes aoristiques, c'est-à-dire sans lien avec le moment d'énonciation. Là encore, il s'agit d'une remarque que l'on retrouve notamment chez Buffier (1709 : 224) et chez Restaut (1745 [1730] : 205)³⁰⁷ :

Lorsque le Tems dont on parle, est entierement écoulé, on peut quelquefois se servir également du Parfait simple, ou du Parfait composé : J'aimai l'an passé ; ou j'ai aimé l'an passé ; J'écrivis, ou j'ai écrit hier. (Antonini 1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe)

³⁰⁷ Maupas (1618 [1607] : 137v°- 138r°) propose également des cas où l'on peut employer librement le PS et le PC. Il s'agit des situations qui ne mettent pas en jeu les « parties du temps » de type « Siècle, an, mois, Semaine, jour, ou equivalans » qui servent comme des intervalles par rapport auxquels il faut employer en cas d'inclusion ou d'exclusion du moment d'énonciation, respectivement soit le PC, soit le PS : « Que si nous usons des formules qui signifient bien un temps passé, mais ne contiennent aucun mot appartenant audites parties divisantes le temps. Il sera souvent indifferant duquel nous usons defini ou indefini [...] ».

11.4.3.2.2.3 Peretti (1795)

Peretti (1795) distingue *amai* et *ho amato* par rapport à deux critères. Premièrement la *détermination*, critère par lequel l'auteur entend sans doute, à l'instar des auteurs précédents, la référence temporelle complète ou incomplète exprimée par le tiroir. Ainsi, comme Veneroni (1678) et Antonini (1746) et de nombreux grammairiens du français, la forme simple (*amai*) est un « Défini » et la forme composée (*ho amato*) un « Indéfini ». Le deuxième critère distinctif est le lien qu'entretient l'événement représenté avec le présent, c'est-à-dire avec le moment d'énonciation :

Le Passé, ou le Parfait Défini, marque une chose faite dans un temps passé, & qui n'a plus aucun rapport au présent, ; comme j'aimai, amai ; je crus, credetti ; il reçut, ricevette.

Le Passé, ou le Parfait Indéfini, marque une chose passée dans un temps indéterminé, ou qui a encore quelque rapport avec le présent : ex. j'ai aimé, ho amato ; j'ai cru, ho creduto, &c. (Peretti 1795 : 72)

Le deuxième critère de distinction fondé sur le lien de l'événement avec le moment d'énonciation permet d'opposer le trait *aoristique/ processif* pour *amai* et le trait *résultatif* de *ho amato*. Ces traits sont également décrits chez les auteurs précédents et chez de nombreux grammairiens du français, ainsi que chez certains grammairiens de l'italien. On pense, par exemple, à Buommattei (1643) à qui Peretti (1795) fait référence dans d'autres passages de sa grammaire. C'est le cas notamment dans la partie « DE LA SYNTAXE » lors d'une remarque contrastive relative à l'emploi de la forme composée (*ho amato* vs *j'ai aimé*). Selon l'auteur, l'emploi de *ho amato* serait moins strict, du point de vue référentiel, que pour *j'ai aimé* qui serait réservé à un emploi hodernal :

La langue Italienne donne un peu plus d'étendue au Passé Indéfini que la langue Française ; car, tant que l'action n'est enfermée que dans quelques jours, elle se sert du Passé Indéfini. Ainsi on dit en François JE REÇUS hier une lettre, & l'on diroit en Italien HO RICEVUTO jieri una lettera mieux ricevetti. Voyez Buom. trat. Del verbo, cap. 10. (Peretti 1795 : 72)

Cette description de l'usage de *j'ai aimé* renvoie à un état théorique antérieur, puisque la plupart des grammairiens du français du XVIII^e siècle décrivent un emploi du PC qui ne se réduit pas à un repère calendaire.

Ces quelques descriptions de *amai* et *ho amato* font l'écho des idées en circulation dans les traditions française et italienne. Elles montrent que la grammatisation d'une langue ne se

laisse pas limiter à un espace géographique. Les exemples de Veneroni (1678) et Antonini (1746) font voir que la grammatisation de l'italien au sein du foyer français s'appuie sur des idées développées dans la grammatisation du français. Pour terminer, nous faisons quelques remarques en rapport avec les temps composés. Premièrement, nous examinons comment sont traités les temps composés restants. Puis, nous observons comment est décrit le mécanisme de la composition.

11.4.3.3 Les autres temps composés

On ne trouve pas de descriptions sémantiques des temps composés restants chez les trois premiers grammairiens (Lancelot, *NMI* 1660 ; Catanusi 1668 ; Lanfredini 1673). Ces trois premières grammaires sont marquées par un fort attachement à la grammaire latine. C'est ce qui explique, par exemple, le traitement des formes *ho scritto* et *hebbi scritto* comme des parfaits formés « par circonlocution ». Les formes analytiques vernaculaires sont conçues comme des supplétives et ne donnent pas lieu à de nouvelles catégories. Comme nous l'avons déjà dit pour le *NME* (1660), Lancelot reprend sans doute le concept de « circonlocution » à Nebrija et partage son approche. Antonini (1746) poursuit également cette stratégie.

Chez les autres auteurs, *avevo amato* est décrit comme l'expression d'une antériorité dans le passé, c'est-à-dire en termes de double repérage, ce qui correspond à une caractérisation largement répandue dans notre corpus. C'est le cas chez Veneroni (1700 [1678] : 1700 [1678] INTRODUCTION, Des Temps), Antonini (1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe) et Peretti (1795 : 72). Dans une note de bas de page relative au PQP, ce dernier auteur évoque, en se référant au grammairien français Wailly, l'emploi du PA qui selon lui serait très rare en italien, et de temps *surcomposés* qui seraient « étrangers à la Langue Italienne » :

** Je préviens mes lecteurs que je ne donnerai pas, dans les conjugaisons, le Parfait antérieur des Verbes, comme j'eus eu, io ebbi avuto ; j'eus été, io fui stato ; car ces temps ne sont pas trop en usage. Cependant ceux qui veulent les combiner, n'on qu'à unir au participe du verbe, un des deux auxiliaires, j'eus, io ebbi, ou je fus, io fui, qui convient du verbe, & ils feront des Parfaits Antérieurs tant qu'ils voudront. Je ne parlerai pas non plus des Parfaits Antérieurs Indéfinis, ou Parfait Surcomposés, dont Wailly fait mention comme de Temps hors d'usage, & qui sont tout à fait étrangers à la Langue Italienne. (Peretti 1795 : 72)*

Enfin, en ce qui concerne la forme *avrò amato* et son traitement au mode de l'indicatif, celle-ci y apparaît uniquement chez Lancelot (*NMI*, 1660) qui la considère comme un futur parfait

(*Futur parf.*) « par circonlocution », ce qui est cohérent dans son approche des temps composés qu'il conçoit comme des formes supplétives des formes simples à travers le prisme de la grammaire latin. Chez les autres auteurs, ce temps est attribué au mode du *subjunctif*, puisque comme l'écrit par exemple Antonini (1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe), ce temps est « déterminé toujours par quelque circonstances », c'est-à-dire qu'il se trouve dans des propositions subordonnées. Cette position correspond à ce qu'on trouve encore majoritairement dans les grammaires de la péninsule italienne au XVII^e siècle. Néanmoins, dans son INTRODUCTION GENERALE, Antonini (1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe) définit le FA de manière référentielle par rapport au futur simple. Le PA est décrit comme un temps qui exprime « une chose qui sera passée dans un tems à venir », c'est-à-dire le trait *antérieur* dans le futur, ce qui est mis en évidence à travers l'exemple « J'aurai achevé d'écrire, quand vous serez de retour » qui propose un futur simple dans la proposition principale et un FA dans la proposition subordonnée :

Le Futur est le tems qui nous marque une chose à venir ; J'aimerais, tu écriras, &c.

Il est Simple ou Composé. Le simple peut s'employer dans limiter aucun tems ; J'aimerai, tu aimeras.

Le Composé exprime une chose qui sera passée dans un tems à venir, déterminé toujours par quelque circonstances. Exemple. J'aurai achevé d'écrire, quand vous serez de retour. (Antonini 1746 : INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe)

Dans l'INTRODUCTION GENERALE où sont opposés le futur simple et le FA, et dans la suite de la grammaire où le FA est rangé parmi le *subjunctif*, s'opposent différents modèles. Antonini (1746) choisit, dans la suite de sa grammaire, de privilégier le critère syntaxique dans la catégorisation du FA alors que les auteurs de la tradition française et la grande majorité des auteurs de la tradition italienne du XVIII^e classent la forme *avrò amato* au sein du mode de l'indicatif, privilégiant la sémantique temporelle. Cette approche va dans le sens du traitement global des formes composées qui, chez les auteurs du foyer de grammatisation français, ne sont pas traitées de manière unitaire. Le seul auteur à proposer une opposition systématique entre temps simples et composés est Veneroni (1678) qui oppose deux formes de passés simples (PS et IMP) et deux formes de passés composés (PC et PQP). Cependant, cette présentation met en jeu uniquement le critère formel :

Il est facile de conoître qu'il y a quatre tems passés, savoir, deux tems passés simples, & deux tems passés composés.

Les deux tems passés simples sont, le Passé imparfait, & le Passé défini, qu'on exprime par un seul verbe, avec un pronom personnel devant, comme : je lisois [...] Dans ces exemples il n'y a qu'un verbe.

Les deux tems passés composés sont les Passés parfaits, & plus que parfaits, qu'on exprime toujours par deux verbes, & un pronom personel devant, comme, j'ai écrit [...]. Il y a deux verbes dans ces exemples, & un pronom personnel. (Veneroni 1700 [1678] INTRODUCTION, Des Temps)

Pour terminer, nous avons examiné quels termes les auteurs du foyer de grammatisation emploient pour désigner l'auxiliaire et le constituant participial des temps composés. On notera, pour commencer, que tous les auteurs emploient le terme *auxiliaire*. C'est un terme employé également par la majorité des auteurs de la tradition française depuis Pillot (1550). Au sein de la péninsule italienne, Gigli (1721) est le premier auteur à employer le terme *ausiliare*, terme par la suite largement employé par les auteurs plus tardifs du XVIII^e siècle. Il y a là donc une fois de plus un décalage entre la description italienne pratiquée en France et celle pratiquée sur la péninsule italienne. En ce qui concerne le constituant participial des temps composés, tous les auteurs évoquent la formation des temps composés par l'intermédiaire des *auxiliaires* et du *participe*. Nous avons cependant noté chez les premiers auteurs, chez Catanusi (1668) à une reprise, et chez Lanfredini (1678) à deux reprises, l'emploi du terme *supin*.

11.5 Conclusion

À l'instar de la manière dont nous avons procédé pour les grammaires espagnoles de la même période, nous avons retenu dans notre corpus des grammaires publiées dans la péninsule italienne et des ouvrages parus dans le foyer de grammatisation français. Comme pour les grammaires espagnoles, nous avons noté une certaine dysmétrie dans le fait d'aborder certaines questions. Tout d'abord, en ce qui concerne la catégorisation des tiroirs verbaux, nous avons noté dans la première série de textes un changement par rapport au XVI^e siècle. Alors qu'à la Renaissance un certain nombre d'auteurs aménagent le système des temps hérité de la grammaire latine, les grammairiens du XVII^e et du début du XVIII^e siècle reviennent à la classification en cinq tiroirs verbaux. Ainsi, entre 1613 et 1737, pour les huit auteurs étudiés dans cette période, seul Buommattei (1643) aménage le modèle latin en proposant huit tiroirs. Le choix des auteurs témoigne ainsi d'une attitude plutôt conservatrice et

contrastive par rapport au latin. Les grammaires publiées en France sont elles aussi plutôt conservatrices puisqu'elles prennent en compte entre cinq et six tiroirs verbaux. L'attitude contrastive par rapport au latin est confirmée par le recours des auteurs, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, à un champ lexical à partir de termes du type *voce propria*, *voce semplice e pure*, *supplire* qui permettent de distinguer les formes synthétiques des formes analytiques. Cela traduit une perspective de manque par rapport au latin qui contient certaines catégories qui ne peuvent pas être rendues par des formes synthétiques. En même temps, cela permet de conserver les catégories latines et de décrire la diversité des faits de langue vulgaire. Nous avons décrit une approche analogue dans les grammaires françaises de la Renaissance et dans les grammaires espagnoles jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Nous trouvons ces termes (*voce propria*, etc.) au moins jusqu'à Corticelli (1745). À partir de là, il semble cependant s'opérer un changement dans l'attitude des grammairiens à l'égard du modèle latin, ce qui se manifeste notamment par une extension des catégories pour les temps verbaux. Les cinq auteurs de grammaires publiées dans la péninsule italienne à partir de 1737 catégorisent entre six et huit tiroirs verbaux. Ensuite, nous avons également remarqué une dysmétrie dans la catégorisation de l'auxiliaire en fonction des deux séries de textes. Gigli (1721) est le premier auteur de la péninsule italienne à employer l'étiquette *auxiliaire*. Elle est reprise par Corticelli (1745), puis par tous les auteurs suivants, ce qui confirme qu'une fois que le terme apparaît, il s'acclimate rapidement. À l'inverse, tous les auteurs du foyer de grammatisation français s'appuient sur l'étiquette depuis au moins le XVII^e siècle.

En ce qui concerne les valeurs attribuées aux temps verbaux, nous ferons d'abord quelques remarques relatives au traitement de l'imparfait, puis à l'opposition entre le PS et le PC, et enfin à l'opposition des temps accomplis et inaccomplis. Un certain nombre d'auteurs ne définissent pas l'IMP dont ils jugent l'étiquette *imperfetto* sans doute assez transparente. D'autres auteurs tels Manni (1737) reproduisent la définition de Priscien (VI^e siècle) d'un événement commencé et non achevé. À cela, il faut ajouter trois définitions originales. D'abord, celle de Buommattei (1643) qui reprend l'étiquette *pendente* (imparfait) forgée par Bembo (1525) et reprise ensuite notamment par Giambullari (1552). L'auteur distingue deux emplois du *pendente*. L'une est aspectuelle (*inachevé*), et l'autre modale (*incertain*), en opposant une *pendenza intiera* et une *pendenza parziale*. Nous avons ensuite trouvé une présentation de l'IMP en termes de double repérage, de présent dans le passé, chez Antonini (1746) et Peretti (1795). Les descriptions consistent en une reprise de ce qu'on

trouve notamment chez Buffier (1709). Il s'agit de deux grammaires publiées en France, ce qui montre encore une fois l'intégration dans la description d'idées de la tradition française au sein du foyer de grammatisation français. Enfin, il faut noter la définition de la part de Soave (1771) qui consiste en la présentation d'une translation psychologique et intègre la dimension énonciative. Auparavant, nous avons trouvé une description analogue dans la grammaire du français de Maupas (1607). L'approche de Soave (1771) nous permet de faire la transition avec le traitement de l'opposition du PS et du PC qui est traité par la majorité des auteurs en termes d'opposition formelle, référentielle ou de quantification d'éloignement. Chez Soave (1771), l'énonciateur peut employer librement le PS ou le PC en fonction de s'il établit un lien entre l'événement exprimé par le verbe et le moment d'énonciation. On trouve une description analogue chez Peretti (1795). Veneroni (1678) et Antonini (1746) présentent également des définitions fondées sur le critère aspecto-énonciatif qui consistent en une reprise des formules qui circulent dans la tradition française à partir du XVII^e siècle. Nous avons enfin trouvé des descriptions du PC chez Buommattei (1643) et Veneroni (1678) qui mettent en jeu la valeur de parfait d'expérience. En ce qui concerne l'opposition des tiroirs verbaux par rapport aux valeurs d'accompli et d'inaccompli, il n'y a pas de continuateur de Castelvetro (1563) qui mettrait face à face les temps simples et les temps composés. Cela ne signifie par pour autant que les auteurs ne connaissaient pas la présentation aspectuelle de Castelvetro (1563). En témoigne la reprise de la définition du PQP de la part de Mambelli (1685). Sans doute que les caractérisations aspectuelles originales ne s'accordent pas avec les propositions des auteurs de cette période qui, comme nous l'avons observé, appliquent encore généralement les catégories des grammaires latines pour les tiroirs verbaux. Chez les auteurs suivants, nous n'avons trouvé que des descriptions locales de la valeur d'accompli. Ainsi Buommattei (1643) décrit le PQP comme un imparfait passé. Les définitions de Manni (1737) du PQP et du PA dont le *definiens* est formé à partir de l'IMP et du PS semble dessiner en creux la valeur d'accompli. Enfin, Valdastrì (1783) oppose une action en cours pour le PS (« un'azione passata lontana nell'atto d'eseguirla ») à une action accomplie pour le PA (« un'azione già eseguita »). On retrouve ce type d'opposition pour la distinction entre le futur simple et le FA. Mais la caractérisation de l'auteur prend également en compte d'autres critères tels la référentialité et la quantification d'éloignement. Ainsi, n'applique-t-il pas l'opposition des critères *accompli* vs *inaccompli* à l'ensemble des tiroirs verbaux.

12 Grammaires portugaises des XVIIe et XVIIIe siècles

12.1 Introduction

Comme en Espagne et en Italie, l'enseignement est longtemps sous le contrôle des Jésuites qui ne sont expulsés qu'en 1759 par le ministre Pombal qui gouverne le Portugal. Ce dernier est proche des philosophes des Lumières et met en marche un certain nombre réformes dont une nouvelle organisation du système de l'enseignement à travers la mise en place de collèges et d'écoles primaires. Il faut encore noter la création de l'Académie royale des sciences en 1780 dont les premières actions consistent à rédiger un dictionnaire de la langue portugaise et à promouvoir un idiome national unifié. En dépit du manque de moyens et de la carence de maitres à la suite du renvoi des Jésuites, le Portugal enregistre des progrès importants en matière d'éducation dans la deuxième partie du XVIII^e siècle (Caravolas 2000 : 186). Cela est également sensible à travers l'accroissement du nombre de publications de grammaires portugaises à cette période. Dans cette partie, nous examinons les grammaires portugaises des XVII^e et XVIII^e siècles. Pour rappel, il s'agit des grammaires suivantes :

- Roboredo (1619)
- Pereira (1672)
- Argote (1721)
- Lobato (1770)
- Bacelar (1783)
- Cunha (1791)
- Casimiro (1792)
- Figueiredo (1799)
- Fonseca (1799)

À l'instar de ce que nous avons fait dans les chapitres précédents, nous allons commencer par observer la manière dont les auteurs conçoivent la catégorie du verbe. Ensuite, nous donnons un aperçu global des tiroirs verbaux retenus. Puis, nous nous intéressons à la façon dont les grammairiens présentent les temps composés. Enfin, nous examinons comment les auteurs décrivent certains tiroirs en particulier, à savoir l'IMP et le parfait.

Comme dans les autres séries que nous avons observées, les grammaires portugaises traitées ici divergent quant à leur approche. Ainsi, la majorité des grammaires affiche une visée didactique. C'est le cas notamment chez Argote (1721), Lobato (1770), Cunha (1792), Casimiro (1792), Fonseca (1799) et Figueiredo (1799). Cela explique sans doute qu'on ne trouve pas d'explications et de raisonnements très longs. À cette approche didactique s'ajoute

chez Roboredo (1619) une démarche rationnelle et universelle à partir de la grammaire latine. Bacelar (1783) propose, lui, une grammaire philosophique (*Grammatica philosophica*).

En lien avec l'approche, on peut noter la motivation liée à l'apprentissage de la langue portugaise. Les grammaires de Roboredo (1619) et d'Argote (1721) se constituent comme des ouvrages propédeutiques à l'apprentissage du latin, langue employée dans les écoles jésuites de cette période. À l'instar de ce que nous avons noté pour l'Espagne, la situation institutionnelle portugaise change dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle avec l'expulsion des jésuites en 1759. À la suite de cet événement, la langue portugaise remplace l'enseignement en latin. Dans ce contexte, l'*Arte da grammatica da lingua portugueza* (1770) de Lobato devient la grammaire officielle pour l'apprentissage de la langue maternelle et sanctionne officiellement l'enseignement du portugais. Dans ce qui suit, nous commençons par un examen relatif à la conception que se font les auteurs de la catégorie du verbe.

12.2 Conception du verbe

En ce qui concerne la conception que les auteurs se font de la catégorie du verbe, on peut distinguer deux approches. La majorité des auteurs attribue au verbe une définition morphosémantique. C'est le cas de Roboredo (1619 : 13), Argote (1725 [1721] : 49-50), Cunha (1791 : 1), Casimiro (1792 : 14), Figueiredo (1799 : 21-22), Fonseca (1799 : 83). En plus de cette première approche, Lobato (1770) et Bacelar (1783) s'appuient également sur une définition logique selon laquelle le verbe sert à *affirmer* quelque chose :

Da natureza do Verbo, e sua divisão.

*Verbo he huma palavra, que na oração afirma alguma cousa, como v.gr. nesta oração: Pedro ama as virtudes, onde a palavra ama he verbo, porque afirma a acção, que Pedro faz de amar as virtudes*³⁰⁸. (Lobato 1770 : 62)

Da Diffinição da Acção Grammatical, ou Verbo.

³⁰⁸ « De la nature du Verbe et de sa division. Le verbe est un mot qui affirme quelque chose dans un énoncé, comme dans cet énoncé : *Pedro ama as virtudes* [Pierre aime les vertus], où le mot aime est un verbe, car il affirme l'action que Pierre fait d'aimer les vertus ».

63. A Acção Grammatical, ou Verbo *he hum som, que representa com afirmação a obra physica (a), e tendo pessoas (b), numeros (c), tempos (d), e modos (e), não se declina por casos (f)*³⁰⁹. (Bacelar 1783 : 52)

Ces définitions font état de la réception des idées de la *Grammaire générale* dans le contexte de la grammatisation portugaise. Ce constat se confirme, comme nous le montrons plus loin, à travers les définitions des temps verbaux par les grammairiens portugais à partir d'Argote (1721) qui constituent une reprise des définitions que l'on trouve dans la *GGR* (1660). Dans la partie suivante, nous offrons un aperçu global des tiroirs retenus pour l'indicatif par les auteurs.

12.3 Aperçu global des temps verbaux retenus

Le tableau suivant permet de donner un aperçu relatif à la catégorisation des temps verbaux ainsi que des termes employés par les auteurs. Cet aperçu permet de noter que dans la période examinée, qui s'étend sur trois siècles, les grammairiens retiennent entre cinq et six temps verbaux pour le mode de l'indicatif. Nous avons intégré Barros (1540) dans le tableau en guise de comparaison avec les grammairiens plus tardifs. Nous avons vu que Barros (1540) poursuit une stratégie de catégorisation analogue à ce que l'on trouve chez Nebrija (1492), à savoir une conservation des catégories de la grammaire latine auxquelles sont assignées les formes analytiques propres au vernaculaire. On se souvient que chez ces deux grammairiens, les temps composés sont considérés, par contraste au latin, comme des formes supplétives des formes simples, comme des détours (« rodeo ») ou des circonlocutions (« circunloquios », « circumloquios »). Comme on peut s'en rendre compte dans le tableau, cette stratégie est poursuivie par tous les auteurs, à l'exception des formes *terey amado* et *hey de amar* qui donnent lieu chez quatre auteurs (Pereira 1672 ; Argote 1721 ; Lobato 1770 et Casimiro 1792) à la catégorisation d'un deuxième futur. Les formes *tenho amado* et *tinha amado* sont cependant systématiquement attribuées, respectivement au parfait et au PQP, en tant que formes supplémentaires à la forme simple. Certains auteurs tels Cunha (1791) font d'ailleurs appel au terme « Circumloquio » pour décrire le statut de forme supplétive des formes composées. Nous verrons que Lobato (1770) et Casimiro (1792) procèdent de la même manière. Enfin, un bon nombre d'auteurs à partir d'Argote (1721) distinguent au sein d'une

³⁰⁹ « De la définition de l'action grammaticale ou du verbe. L'action grammaticale, ou verbe, est un son, qui représente par l'affirmation la chose physique (a), et ayant des personnes (b), des nombres (c), des temps (d), et des modes (e), il ne se décline pas par des cas (f) ».

même catégorie une forme « *simplice* » et une forme « *composto* ». C'est ce qu'on trouve encore chez (Lobato 1770), Figueiredo (1799) et Fonseca (1799). Nous reviendrons plus loin sur la question de catégorisation.

On remarquera ici, pour finir, que tous les auteurs à l'exception de Barros (1540) emploient des termes calqués du latin. Barros (1540), sans doute inspiré par Nebrija (1492), procède par traduction en vernaculaire dans l'appellation de certains termes des tiroirs verbaux. Il n'est pas suivi dans cette stratégie par les grammairiens suivants.

	Présent	Imparfait	Parfait	Plus-que-parfait	Futur	Futur antérieur
Barros (1540 20r°)	Presente <i>amo</i>	Passádo por acabár <i>amava</i>	Passádo acabádo <i>amey</i>	mais que acabádo <i>tinha amado</i> <i>amara</i>	Vindoiro <i>amarey</i>	
Roboredo (1619 :14-16)	Tẽpo presente <i>amo</i>	Tẽpo imperf. <i>amáva</i>	Preterito <i>améi ; tenho/ tive</i> <i>amâdo</i>	Plusquã perf. <i>amára, tihna</i> <i>amâdo</i>	Futuro <i>amarêi</i>	
Pereira (1672: 36)	Presens <i>amo</i>	Preteritum Imperfectum <i>amáva</i>	Perfectum <i>amey; tenho</i> <i>amado</i>	Preteritum plusquam perfectum <i>amàra, tihna</i> <i>amâdo</i>	Futurum Imperfectum <i>amerey</i>	Futurum Perfectum <i>terey amàdo</i>
Argote (1725 [1721]: 84-86)	Presente <i>amo</i>	Imperfeyto <i>amava</i>	Preterito perfeyto <i>amey</i> /Preterito perfeyto composto <i>tenho</i> <i>amado</i>	Preterito Plusquam perfeyto <i>Amàra</i> Preterito Plusquam perfeyto composto <i>tinha amado</i>	Futuro <i>amarey</i>	Futuro composto <i>hey de amar</i> <i>terey amado</i>
Lobato (1770: 92-93)	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfeyto <i>amava</i>	Preterito perfeito amarei /Preterito <i>perfeito</i> <i>composto</i>	Preterito mais que perfeito Amára /Preterito mais que perfeito composto <i>tinha amado</i>	Futuro perfeito <i>amerei</i>	Futuro perfeito composto/ futuro imperfeyto <i>hei de amar</i>

			<i>tenhno amado</i>			
Bacelar (1783: 54-69)	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfeito <i>amava</i>	Preterito perfeito <i>amei</i>	Preterito maisque perfeito <i>amara</i>	Futuro amarei	
Cunha (1791 : 33)	Prezente <i>escrevo</i>	Preterito Imperfeito <i>escrevia</i>	Preterito Perfeito <i>escrevi</i> Por Circumloquio: <i>tenho escrito ou escrevido</i>	Preterito maisque Perfeito <i>escrevera</i> Por Circumloquio: <i>tinha escrito ou escrevido</i>	Futuro <i>escreverei</i> Por Circumloquio: <i>hei de escrever</i>	
Casimiro (1792 : 30-32)	Presente <i>louvo</i>	Preterito imperfeito <i>louvava</i>	Preterito perfeito <i>louvei, ou tenho louvado</i>	Preterito mais que perfeito <i>louvava, ou tinha louvado</i>	Futuro imperfeito <i>louvarei, ou hei de louvar</i>	Futuro perfeito <i>terei louvado</i>
Figueiredo (1799 : 35-36)	Presente <i>amo</i>	Pretérito imperfeito <i>amava</i>	Pretérito perfeito <i>amei</i> /Pretérito perfeito composto <i>hei, ou tenho amado</i>	Pretérito plusquamperfeito <i>amára</i> Pretérito plusquamperfeito composto <i>havia, ou tinha amado</i>	Futuro primeiro Amarei /Futuro primeiro composto <i>hei, ou tenho de amar</i> /Futuro segundo <i>haverei, ou terei amado</i>	
Fonseca (1799 : 131-132)	Presente <i>amo</i>	Preterito imperfeito <i>amava</i>	Preterito perfeito <i>amei</i> /Perterito perfeito composto <i>tenho amado</i>	Preterito mais que perfeito, o plusquamperfeito <i>amàra</i> Preterito mais que perfeito, o plusquamperfeito composto <i>tinha amado</i>	Futuro <i>amarei</i> /Futuro compostp <i>hei de amar</i>	

Tableau 55 : Temps de l'indicatif dans les grammaires du portugais au XVII^e et XVIII^e siècles

12.4 Traitement des temps composés

Comme nous l'avons évoqué plus haut, un certain nombre des auteurs traités ici reprennent la conception des méthodes des *Grammaticae Proverbiandi* qui consiste à comparer le vernaculaire, en termes de manque, avec le latin. C'est le cas chez Roboredo (1619) qui propose une grammaire contrastive latin-portugais. Cela se manifeste notamment dans le traitement du verbe *ser* que l'auteur décrit comme étant à la base de tous les autres et qui s'emploierait pour suppléer (« *supprîmos* ») par détour (« *per rodeio* ») les formes passives dont serait dépourvu le portugais par rapport au latin :

*Este Verbo, Sum, he como fundamento de todos; & com elle per rodeio supprîmos as vozes passivas que lhes faltão*³¹⁰. (Roboredo 1619 : 30)

Bien que dans les paradigmes verbaux l'auteur retienne les formes telles *tenho/ tive amâdo* ou *tihna amâdo*, cela ne l'amène pas à expliquer leur composition ou leur signification. Ainsi, Roboredo (1619) évoque uniquement le verbe *ser* dans la composition du passif et non pour les temps composés. À ce stade, et à l'instar de Barros (1530), il ne conçoit pas de catégorie qui renfermerait les auxiliaires. Pour Roboredo (1619), le constituant participial des temps composés est un « Gerundio de Preterito ». En recatégorisant le participe à partir de la catégorie latine du gérondif, l'auteur adopte la même option qu'Arnault et Lancelot (1660) et Lancelot dans la *NME* (1660) et la *NMI* (1660). On peut noter que Roboredo (1619) applique le terme *gerundio* aux formes participiales du type *amado* et *amando*. La réflexion de l'auteur des formes participiales se fait par rapport aux catégories latines. Dans ce cas précis, Roboredo (1619) met en lien la forme participiale passive du portugais *amado* avec le participe passif latin *amatus*, et lui attribue l'étiquette de *gérondif passif* :

*Seguese a voz passiva da Latina; porque a Portuguesa não tem mais que o participio, Amado, respondente ao Latino Amatus, a, um; & com elle, & o verbo, Sou, interpreta a voz passiva; como se vê, & adiante se dirá: & tem o Gerundio passivo, Amado*³¹¹. (Roboredo 1619 : 16)

Le choix opéré par l'auteur est quelque peu étrange, si on le compare notamment avec ce que proposent les Messieurs dans la *GGR* (1660) qui choisissent l'étiquette de *gérondif* pour les

³¹⁰ « Ce Verbe, *Sum* [être], est comme le fondement de tous & avec lui nous suppléons par détour les formes passives qui lui manquent ».

³¹¹ Traduit par Diaz Villalba (2017 : 502) : « Il vient ensuite la voix passive du latin, parce que le portugais n'a que le participe *amado*, qui répond au latin *Amatus*, *a, um*. Avec lui et le verbe *Sou* [je suis], cette langue interprète la voix passive, comme on peut le voir et comme on le dira encore plus loin. Et elle a le gérondif passif *Amado* ».

constituants participiaux des temps composés notamment pour le caractère invariable qui détermine cette catégorie dans la grammaire latine. Roboredo (1619) justement, classe également les participes des temps composés dans les gérondifs :

*He de advertir, que este Participio Amado, Movido, &c. depois do Verbo Tenho he Gerundio de Preterito; como tenho amado, tinhas amado, & que tem actividade, que passa em Accusativo*³¹². (Roboredo 1619 : 16)

Cette recatégorisation du constituant participial met en jeu un certain nombre de critères fréquemment employés par les grammairiens de notre corpus. Il y a d'abord le trait actif (« que tem actividade ») qui permet de le distinguer de la forme passive. En outre, elle est invariable, ce qui la distingue du participe conçu comme un adjectif verbal (Roboredo 1619 : 34) qui s'accorde ainsi en genre et nombre. Ensuite, elle forme un ensemble avec le verbe *ter*. Enfin, la forme exprime le trait temporel passé, ce qui motive l'auteur à forger l'étiquette *Gerundio de Preterito*. Mais à l'instar de ce que nous trouvons dans les autres traditions, par exemple chez Meigret (1550), on peut soutenir que l'identification du trait *passé* du constituant participial présuppose également la valeur *accomplie* propre à tous les temps composés dont le propre est de renvoyer à deux temporalités, à savoir la temporalité exprimée par le temps de l'auxiliaire et la temporalité du participe qui exprime une valeur de parfait. Il s'agit pour Roboredo (1619) d'un des rares cas de recatégorisation du PTC dans les grammaires portugaises des XVII^e et XVIII^e siècles. Plus tard, Figueiredo (1799 : 72) attribue ces formes à la catégorie de « supino » (supin). Il s'agit d'un choix que nous avons déjà rencontré chez d'autres auteurs, dont par exemple Villar (1651). Les solutions de recatégorisation de Roboredo (1619) et Figueiredo (1799) sont toutes deux motivées par la distinction de la caractéristique non finie de la forme. Ainsi, les auteurs font appel à des catégories latines également non finies, ne s'accordant pas en genre et en nombre pour distinguer le constituant participial des temps composés formés avec l'auxiliaire *avoir* de la catégorie du participe se formant avec *être*.

Le premier auteur à désigner les verbes *ter* et *haver* comme auxiliaires (« verbi auxiliaris ») est Pereira (1672). À partir d'Argote (1725 [1721] : 62-63), les verbes *ser*, *ter* et *haver* sont désignés sous le terme « Verbos Auxiliares ». En dehors de Bacelar (1783), cette catégorie est

³¹² Traduit par Diaz Villalba (2017 : 503) : « Je dois signaler que le participe Amado [aimé], Movido [mu], etc. placé après le verbe *Tenho* [j'ai] est un gerondif de preterit, comme dans *tenho amado* [j'ai aimé], *tinhas amado* [tu avais aimé], et qu'il exprime une activité, qui passe vers l'accusatif ».

reprise par tous les auteurs suivants. Argote (1721) est également le premier à introduire une distinction entre temps simples et temps composés (« compostos ») que l'on retrouvera également chez tous les grammairiens suivants, à l'exception de Bacelar (1783). On trouve enfin chez Argote (1721) l'hypothèse selon laquelle les formes composées du vernaculaire ne dérivent pas du latin mais de l'allemand. Il s'agit d'une remarque que l'on peut également détecter chez d'autres auteurs, notamment dans la *GGR* (1660), et plus tard chez Veiras (1681 : 193). L'argument vise à établir une indépendance du vernaculaire par rapport au latin :

Argote (1725 [1721] : 81) : « M. E esta Grammatica, e modo de fallar pelos compostos do Participio, e Verbo Auxiliar Ter he Latina, ou não ? D. Não he Latina, he Barbara. M. E de que lingua a tomou a Portugueza ? D. Dizem que da Tudesca³¹³ ».	GGR (1660 : 136) : « C'est l'usage de certains verbes qu'on appelle Auxiliaires, parce qu'ils servent aux autres pour former divers temps, avec le participe preterit de chaque verbe. Il y en a deux qui sont communs à toutes ces Langues, Estre, & avoir. Quelques-vnes en ont encore d'autres, comme les Allemans Werden, devenir, ou Wollen, vouloir, dont le present estant joint à l'infinitif de chaque verbe en fait le futur. Mais il suffira de parler des deux principaux, estre & avoir ».

Tableau 56 : Caractérisation des temps composés par Argote (1721) et dans la *GGR* (1660)

Chez Lobato (1770), Cunha (1791), Casimiro (1792), Fonseca (1799) et Figueiredo (1799), on rencontre donc une distinction entre temps simples (« simples ») et temps composés (« compostos »). Chez tous ces auteurs, à l'exception de Fonseca (1799), cette présentation est associée au matériel hérité des méthodes des *Grammaticae proverbianti* que nous avons déjà observé chez Barros (1530) et Roboredo (1619). Ainsi, on trouve chez tous ces auteurs une description qui s'appuie sur les notions de « circumloquio », « rodeio », « supprimos » ou « vozes ». Lobato (1770) est exemplaire à cet égard, puisqu'il emploie en tout dix-neuf fois le terme « circumloquio ». Chez cet auteur, le passif est décrit, à l'instar de Roboredo (1619), en termes de manque par rapport au latin. C'est ce qu'on voit à travers la définition du verbe *ser* qui juxtapose les présentations en tant que verbe substantif et d'auxiliaire mais où on retrouve

³¹³ « M. Et cette grammaire et la manière de parler par les composés du participe et du verbe auxiliaire *Ter* est-elle propre au latin ? D. Elle n'est pas latine, elle est barbare. M. Et de quelle langue les Portugais la tiennent-ils ? D. Ils disent qu'elle provient de l'allemand ».

une description du passif en des termes analogues à ce qu'en dit Nebrija (1492), à savoir que le portugais ne possède pas cette forme et la rend par circonlocution. L'auteur remarque que ce manque s'applique également aux autres vernaculaires :

O verbo Ser, a que chamão substantivo por afirmar a substancia, ou o ser do sujeito, que lhe exerce a significação, he auxiliar, porque dos seus tempos, modos, e pessoas se fôrma toda a voz passiva de qualquer verbo activo, pospondo-se-lhe o participio passivo do mesmo verbo. E com este circumloquio se suppre a falta que tem (a mesma se encontra nas outras linguas vulgares) a lingua Portugueza de verbos passivos³¹⁴. (Lobato 1770 : 73)

12.5 Définitions des tiroirs verbaux

Les définitions des tiroirs verbaux proposées par les grammairiens du portugais sont assez brèves. Nous allons examiner, dans un premier temps, la réception des idées de la *GGR* (1660) dans la description des temps verbaux chez les auteurs du XVIII^e siècle. Puis, dans une deuxième partie, nous montrons les définitions qui s'écartent de ce modèle.

12.5.1 Réception de la grammaire générale

12.5.1.1 Argote (1721)

Les auteurs de la *GGR* (1660), on s'en souvient, proposent de décrire les tiroirs verbaux principaux à partir d'un modèle topologique mettant en jeu la combinatoire, soit de deux critères, soit de trois critères. Dans ce sens, les Messieurs (1676 [1660] : 109-110) distinguent deux catégories, à savoir les « temps, considerez simplement dans leur nature de present, de preterit, et de futur » et les « temps composez dans les sens » (IMP, PQP et FA).

À travers la lecture des définitions de la catégorie du verbe, nous avons remarqué que Lobato (1770) et Bacelar (1783) proposent une description de type logico-sémantique qui va dans le sens de ce que l'on trouve dans la grammaire générale, à savoir que le verbe correspond à l'« affirmation ». Dans les faits, Argote (1721) est le premier auteur à faire explicitement référence aux Messieurs de Port-Royal dans son introduction³¹⁵ :

³¹⁴ « Le verbe *Ser*, qu'on appelle substantif parce qu'il affirme la substance ou l'être du sujet, qui désigne sa signification, est auxiliaire, parce qu'à partir de ses temps, de ses modes, et de ses personnes, on forme la voix passive de tout verbe actif, en ajoutant à l'auxiliaire le participe passif de ce même verbe. Et avec cette circonlocution, on supplée le manque de verbes passifs (on retrouve la même chose dans d'autres langues vulgaires) que possède la langue portugaise ».

³¹⁵ Pour un horizon de rétrospection chez Argote (1721), voir Leite (2011) : « A construção da norma linguística na gramática do século XVIII ».

*Também advirto que alguns poderão estranhar a explicação, que dou a alguns pontos da Grammatica Portuguesa, porém os que forem versados na lição do novo methodo dos Padres da Congregação de Portroial, e da Grammatica discursada do Padre Lami, verão que na explicação da Grammatica Portuguesa observo a mesma doutrina, que elles observarão a respeyto da Latina*³¹⁶. (Argote 1725 [1721] : INTRODUCÇAM A' PRESENTE GRAMMATICA)

La grammaire d'Argote (1721) est explicitement conçue comme une application (un miroir) de la grammaire latine, comme en témoigne le titre *Regras da lingua portuguesa, espelho da lingua latina* [...], et son objectif est de faciliter l'apprentissage du latin. L'auteur fait référence à la nouvelle méthode des Messieurs de Port-Royal. Mais à la lecture du chapitre consacré au verbe, nous trouvons un certain nombre d'éléments analogues par rapport à ce que décrivent les Messieurs dans la *GGR* (1660). Argote (1721) différencie entre deux catégories de temps comme le font les Messieurs (1660), et les définitions des tiroirs correspondent à une combinatoire, soit à deux critères pour le présent, le parfait et futur simple, soit à trois critères pour l'IMP, le PQP et le FA. En témoignent les descriptions des temps du passé et du futur dont le *definiens* se construit toujours sur le même modèle (« a respeyto de ») en lien avec les repères mis en jeu. Pour les temps du passé, Argote (1721) distingue, selon la tradition latine, trois espèces. Cependant, les définitions ne sont pas celles de Priscien (VI^e siècle) mettant en jeu d'un côté l'opposition parfait vs imparfait, et de l'autre pour le PQP une quantification de d'éloignement, mais des critères topologiques à l'instar de ce que proposent les Messieurs (1660) :

M. E quantos tempos Passados?

D. Tres no Indicativo, tres no Substantivo, e hum no Infinitivo.

M. E porque tem tres tempos Passados?

D. Porque a mesma cousa se pôde considerar Passada por tres sortes.

M. Quaes são.

*D. Passada simplesmente a respeyto de si, Passada a respeyto de si, e presente a respeyto de outra, Passada a respeyto de si, e a respeyto de outra*³¹⁷. (Argote 1725 [1721] : 57)

³¹⁶ « Je préviens aussi que certains pourront trouver étrange l'explication que je donne à l'égard de certains points de la Grammaire portugaise, mais ceux qui connaissent bien la leçon de la nouvelle méthode des Pères de la Congrégation de Port-Royal et la Grammaire décriée du Père Lamy [Bernard], verront que dans l'explication de la Grammaire portugaise j'observe la même doctrine qu'ils ont observée par rapport au latin ».

³¹⁷ « M. Et combien de temps passés il y a-t-il ? D. Trois à l'indicatif, trois au subjonctif, et un à l'indicatif. D. Et pourquoi y a-t-il trois temps passés ? D. Parce qu'on peut considérer la même chose de trois manières. M. Quelles

Tous les tiroirs mettent en jeu deux ou trois repères. Le repère de base est le moment d'énonciation. À cela s'ajoute le repère de l'événement exprimé par le verbe. Dans ce sens, les trois du passé sont des « tempos Passados » « a respeyto de si », en d'autres termes ces tiroirs expriment des temps passés par rapport au repérage de l'événement, antérieur au moment d'énonciation. Puisque le parfait met en jeu uniquement ces deux critères, il désigne une chose « Passada simplesmente a respeyto de si ». On retrouve l'idée formulée dans la *GGR* (1676 [1660] : 109-110) : des « temps, considerez simplement ». À l'instar de ce que proposent les Messieurs (1660), l'IMP et le PQP mettent en jeu un deuxième critère de comparaison. Le PQP marque une relation d'antériorité par rapport à ce critère de comparaison (« Passada a respeyto de si, e a respeyto de outra ») et l'IMP une relation de simultanéité. Ainsi, l'IMP reçoit à nouveau la description d'un présent dans le passé. La juxtaposition de la *GGR* (1660) et des *Regras da lingua portugueza* (1721) illustre bien l'emprunt auquel se livre Argote (1721) qui va jusqu'à traduire l'exemple « je soupois lors qu'il est entré » en portugais (« Quando entraste, eu ceava »). L'auteur rajoute ce qui est implicite chez les Messieurs, à savoir que le rapport de simultanéité se réalise seulement en contexte, dans la phrase (« Naõ o mostra, quando dizemos sómente a palavra ceava, porem mostra o quando usamos della na Oraçaõ »). Dans l'exemple repris à la *GGR* (1660), le repère de comparaison est marqué par le parfait « entraste » :

sont-elles ? D. Elle-même passée simplement ; elle-même passée, et présente par rapport à une autre chose ; elle-même passée, et antérieure par rapport à une autre chose ».

Argote (1725 [1721] : 58) :	GGR (1676 [1660] : 110) :
« M. E como se chama o tempo, que denota a cousa passada em si, e presente a respeyto de outra? D. Preterito imperfeyto. M. Dizey exemplo desse tempo. D. <i>Ceava</i>, he preterito imperfeyto, porque mostra que a minha cea jà passou, e mostra, que a minha cea foy presente a outra cousa. M. E como mostra, que a cea foy presente a outra cousa? D. Naõ o mostra, quando dizemos sómente a palavra <i>ceava</i>, poremo mostra o quando usamos della na Oraçaõ. M. Dizey exemplo. D. <i>Quando entraste, eu ceava</i>. Nesta Oraçaõ a palavra <i>Ceava</i> mostra, que a minha cea jà passou a respeyto do tempo, em que fallo, porèm mostra, que foy presente respeyto da tua entrada³¹⁸ ».	« Le premier [des <i>temps composez dans le sens</i>] est, celui qui marque le passé avec rapport au present, & on l'a nommé <i>preterit imparfait</i>, parce qu'il ne marque pas la chose simplement & proprement comme faite, mais comme imparfaite & presente à l'égard d'une chose qui est déjà néanmoins passée. Ainsi quand je dis, <i>cùm intravit, cœnabam, je soupois lors qu'il est entré</i>; l'action de souper est bien passée au regard du temps auquel je parle; mais je la marque comme presente au regard de la chose dont je parle, qui est l'entrée d'un tel ».

Tableau 57 : Définition de l'IMP par Argote (1721) et dans la GGR (1660)

Les schémas définitionnels utilisés pour les tiroirs du passé sont reproduits pour les tiroirs du futur. Ainsi, on peut lire par exemple :

M. E porque tem dous Futuros?

*D. Porque a mesma cousa se pòde considerar, ou futura simplesmente, ou futura a respeyto de si, e Passada a respeyto de outra cousa*³¹⁹. (Argote 1725 [1721] : 60)

À l'instar du parfait, le futur simple est présenté comme un « temps, considérez simplement », pour reprendre une nouvelle fois les termes des Messieurs (1676 [1660] : 109-110) opérant à partir de deux critères alors que le FA, opérant à trois critères, désigne un événement

³¹⁸ M. Et comment se nomme ce temps qui désigne une chose elle-même passée, et présente par rapport à une autre chose ? D. Prétérit imparfait [*Preterito imperfeyto*]. M. Donnez un exemple de ce temps. D. *Ceava* est prétérit imparfait parce qu'il montre que mon dîner est déjà passé et il montre que dîner a été présent par rapport à une autre chose. M. Et comment indique-t-il que le dîner a été présent par rapport à une autre chose ? D. Il ne l'indique pas quand on emploie seulement le mot *ceava*. Cependant il l'indique quand nous l'employons dans l'énoncé. M. Donnez un exemple. D. *Quando entraste, eu ceava* [Quand tu entras, je dînais]. Dans cet énoncé, le mot *ceava* indique que mon dîner est déjà passé par rapport au temps où je parle. Cependant, il indique qu'il a été présent par rapport à ton entrée ».

³¹⁹ « M. Et pourquoi y a-t-il deux futurs ? D. Parce qu'une même chose peut être considérée soit de manière future simplement, soit de manière elle-même future et passée par rapport à une autre chose ».

postérieur au moment d'énonciation et antérieur à un critère supplémentaire. Comme pour l'IMP, nous avons mis côte à côte le texte d'Argote (1721) et la définition du FA dans la *GGR* (1660) qui permet de bien se rendre compte de l'emprunt du grammairien portugais. Pour ce tiroir, l'auteur fait la même remarque que pour l'IMP selon laquelle le critère supplémentaire ne se réalise que dans le contexte de la phrase³²⁰ :

Argote (1725 [1721] : 60-61) :	GGR (1676 [1660 : 110] :
« M. E como se chama o futuro, que significa a cousa futura a respeyto de si, e passada a respeyto de outra. D. Chama-se Futuro perfeyto, e cõposto. M. Dizey exemplo desse tempo. D. <i>Eu terey ceado</i>, he futuro perfeyto, porque mostra, que a minha Cea ainda ha de vir antes de outra cousa. M. E quando he que o mostra? D. Naõ o mostra, quando só digo estas palavras <i>Eu terey ceado</i>, porem mostra o quanto uso dellas na Oraçaõ. M. Dizey exemplo. D. <i>Terey ceado quando tu entrases</i>. Nesta Oraçaõ as palavras <i>Terey ceado</i> mostra, que a minha cea ainda ha de vir, e mostra, que quando tu entrases a minha cea ha de ter Passado »³²¹.	« Le troisième temps composé est celui qui marque l'avenir avec rapport au passé; sçavoir le futur parfait, comme cœnavero, j'auray soupé, par où je marque mon action de souper comme future en soy, & comme passée au regard d'une autre chose à venir, qui la doit suivre; comme, quand j'auray soupé il entrera. Cela veut dire que mon souper, qui n'est pas encore venu, sera passé, lors que son entrée, qui n'est pas encore venue, sera presente ».

Tableau 58 : Définitions du FA par Argote (1721) et dans la *GGR* (1660)

12.5.1.2 Grammairiens après Argote (1721)

Les définitions des tiroirs verbaux proposées par Argote (1721) et empruntées à la *GGR* (1660) sont celles que l'on retrouvera le plus fréquemment chez les grammairiens portugais suivants au XVIII^e siècle. Cependant, ces derniers se différencient d'Argote (1721) dans le sens où ils

³²⁰ On trouve également une remarque analogue dans la grammaire italienne d'Antonini (INTRODUCTION GENERALE, Du Verbe).

³²¹ « M. Et comment se nomme le futur qui désigne une chose elle-même future et passée par rapport à une autre chose. D. Il se nomme futur parfait et composé [*Futuro perfeyto, e cõposto*]. M. Donnez un exemple de ce temps? D. *Eu terey ceado* [J'aurai dîné] est futur parfait [*futuro perfeyto*] parce qu'il indique que mon dîner va encore se produire avant une autre chose. M. Et quand est-ce qu'il le montre ? D. Il ne le montre pas quand on dit seulement ces mots *Eu terey ceado*. Cependant, il l'indique à condition que je l'emploie dans l'énoncé. M. Donnez un exemple. D. *Terey ceado quando tu entrases* [J'aurai dîné quand tu entres]. Dans cet énoncé les mots *Terey ceado* désignent que mon dîner va encore se produire, et ils désignent que quand tu entres mon dîner doit être passé ».

n'opèrent pas à des définitions de l'ensemble des tiroirs sur la base de critères homogènes. On observe plutôt des cas d'emprunts à des modèles différents de la part des grammairiens.

12.5.1.3 Définitions de l'IMP

À la suite d'Argote (1721), l'IMP est décrit comme un présent dans le passé par trois auteurs :

Lobato (1770 : 65-66) :	Bacelar (1783 : 59-60) :	Fonseca (1799 : 100-101) :
« Preterito imperfeito sinifica huma cousa passada a respeito de si, mas presente a respeito de outra, de que fallamos ; como v.g. <i>Pedro leo, quando Paulo escrevia</i> . Onde o verbo <i>escrevia</i> está no preterito imperfeito por significar a acção de escrever, que Paulo fez, já passada a respeito do tempo, em que estamos ; mas presente a respeito de Pedro, quando leo ³²² .	« Assim chamado porque representa o tempo que já passou a respeito de nos, mas ainda presente a acção, que significa Neste exemplo Quando cheguei a esta casa Paulo dormia, o verbo <i>dormia</i> representa o tempo passado a respeito de nós, que agora falamos, e o presente a respeito do somno do Paulo, e de mim, quando la çheguei » ³²³ .	« O <i>Preterito imperfeito</i> denota a acção como presente no tempo, em que se oubrou, ou succedeo outra acção » ³²⁴ .

Tableau 59 : Définitions de l'IMP comme d'un temps translaté chez Lobato (1770), Bacelar (1783) et Fonseca (1799)

On remarque à travers ces trois définitions que les deux premiers auteurs reprennent assez fidèlement le schéma définitionnel d'Argote (1721) à partir des formulations « respeito de si »/ « respeito de nos » et « respeito de outra ». La définition de Fonseca (1799) est beaucoup plus brève et ne reprend pas les formulations des auteurs antérieurs, mais le contenu définitionnel reste le même ; il s'agit d'un présent dans le passé, c'est-à-dire de la mise en œuvre d'un double repérage à partir de trois critères. Un seul auteur propose une définition entièrement différente. Il s'agit de Cunha (1791) qui décrit le tiroir comme l'expression du trait *inachevé*.

³²² « Le prétérít imparfait [Preterito imperfeito] désigne une chose elle-même passée mais présente par rapport à une autre chose dont on parle, comme par ex. *Pedro leo, quando Paulo escrevia* [Pierre lut, quand Paul écrivait]. Le verbe *escrevia* y est au prétérít imparfait pour signifier l'action d'écrire que Paul fit, qui est déjà passée par rapport au temps auquel nous nous trouvons mais présente par rapport au moment où Pierre lut ».

³²³ « Ainsi nommé parce qu'il représente le temps qui s'est déjà produit par rapport à nous mais qui est encore présent par rapport à l'action désignée. Par ex. dans *quando cheguei a esta casa Paulo dormia* [quand j'arrivai à cette maison, Paul dormait], le verbe *dormia* représente le temps passé par rapport à nous qui parlons maintenant, et le présent par rapport au sommeil de Paul et de mon arrivée ».

³²⁴ « Le prétérít imparfait [Preterito imperfeito] marque une action comme présente dans un temps où s'exécute ou se produit une autre action ».

*Preterito Imperfeito mostra a Acção passada, que não consta ser acabada, vg : Eu amava, &c.*³²⁵. (Cunha 1791 : 4-5)

L'auteur revient donc au trait aspectuel qui a donné lieu dans la grammaire latine aux termes *Infectum/ Imperfectum* et calqué ici par « Imperfeito ». La définition de Cunha (1791) correspond ainsi simplement à une définition en vernaculaire du *definiendum* (« Imperfeito » < « acabada »).

12.5.1.4 Parfait (*amey et tenho amado*)

On se souvient que tous les auteurs font le choix de ne retenir qu'une catégorie pour le *parfait*. Ainsi, chez la majorité des auteurs, cette catégorie comprend les formes *amey et tenho amado* et ne donnent lieu qu'à une seule définition.

La description de Cunha (1791) fait écho à la description de l'auteur de l'IMP sur la base du critère d'achèvement. Ainsi, à l'instar de ce qu'on trouve déjà chez Priscien (VI^e siècle), ce tiroir désigne un temps achevé. Comme pour l'IMP, l'auteur ne fait que traduire en vernaculaire le *definiendum* («Perfeito » < « abada ») :

*Preterito Perfeito mostra a Acção passada, e acabada de todo, v g: Eu amei, &c.*³²⁶. (Cunha 1791 : 5)

Bacelar (1783) propose une définition qui correspond à une reprise de ce que nous avons vu chez Argote (1721), à savoir un repérage à partir de deux critères topologiques, c'est-à-dire le moment de l'événement et le moment d'énonciation :

*Assim chamado, porque representa o tempo passado a respeito de nós, e da acção que sinifica*³²⁷. (Bacelar 1783 : 61)

Enfin, Lobato (1770) et Fonseca (1799) proposent une définition du parfait qui correspond à un emprunt des définitions du PS que proposent Buffier (1709) et Restaut (1730) auquel Lobato (1770) fait d'ailleurs référence dans son introduction :

³²⁵ « Le prétérît imparfait [Preterito Imperfeito] désigne une action passée qui ne semble pas être achevée. Par ex. : *Eu amava* etc. ».

³²⁶ « Le prétérît parfait [Preterito Perfeito] désigne une action passée et entièrement achevée. Par ex.: *Eu amei* etc. ».

³²⁷ « Nommé ainsi parce qu'il représente le temps passé par rapport à nous et par rapport à l'action désignée ».

Lobato (1770: 66):	Fonseca (1799 : 101) :	Buffier (1709 : 222) :	Restaut (1730 : 84) :
« Preterito perfeito significa huma cousa completamente passada, como v. g. <i>Pedro correo</i> . Onde o verbo <i>correo</i> está no preterito perfeito por significar, que a acção de correr, que Pedro fez, já passou completamente sem lhe restar nada ³²⁸ » ³²⁹ .	« O Preterito perfeito denota huma acção feita, ou succedida em hum tempo inteiramente passado, e de que nada resta » ³³⁰ .	« Le <i>Prétérit</i> marque une chose passée de telle sorte qu'il ne reste plus rien du temps où elle se faisait : par exemple, <i>j'étudiai l'année précédente</i> : il ne reste plus rien de l'année précédente ».	« Le <i>Prétérit</i> simple, que l'on appelle encore <i>Prétérit défini</i> , marque une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien , comme quand je dis, JE FUS <i>malade l'année derniere</i> , il ne reste plus rien de l'année derniere ».

Tableau 60 : Comparaison entre les définitions du PPS proposées par Lobato (1770) et Fonseca (1799), et du PS par Buffier (1709) et Restaut (1730)

Les définitions du parfait par Lobato (1770) et Fonseca (1799) équivalent à un emprunt des descriptions du PS de certains grammairiens français (dont Buffier, 1709, et Restaut, 1730) qui se fondent sur le critère énonciatif et dessinent en creux, de manière discursive, un intervalle de référence qui exclut l'intervalle qui comprend le moment d'énonciation. Il s'agit, comme nous avons vu, d'une description en circulation dans la tradition française depuis Maupas (1607). À cet égard, nous avons vu que la réception de cette idée en Espagne est quasi-simultanée, puisqu'on la trouve chez San Pedro (1769 : 57) qui l'emprunte également à Restaut (1730) :

*El Preterito simple [PPS] que puede tambien llamarse definido denota la cosa pasada en tiempo del que nada resta, como : Christo instituyó la Santissima Eucaristia en la ultima Cena. Ayer recibí tu Carta*³³¹. (San Pedro 1769 : 57)

³²⁸ Dans les citations, les passages en gras sont marqués par nous.

³²⁹ « Le *prétérit* parfait [*Preterito perfeito*] désigne une chose entièrement passée, comme par ex. *Pedro correo* [Pierre courut], où le verbe *correo* est au *prétérit* parfait pour signifier que l'action que Pierre fit se réalisa déjà entièrement sans ne rien laisser ».

³³⁰ « Le *prétérit* parfait désigne une action accomplie ou réalisée dans un temps entièrement passé et dont il ne reste plus rien. Exemples : *O desprezo a ninguém melhorou, a honra a muitos* [Le mépris ne rendit personne meilleur contre beaucoup de gens dans le cas de l'honneur ».

³³¹ « Le *prétérit* simple que l'on peut également nommer *défini* [*definido*] désigne la chose passée dans un temps dont il ne reste rien, comme : *Christo instituyó la Santissima Eucaristia en la ultima Cena* [Le Christ établit l'eucharistie lors de la Cène]. *Ayer recibí tu Carta* [Je reçus ta carte hier] ».

Il est intéressant de noter que les définitions de Lobato (1770) et Fonseca (1799) ne donnent pas lieu comme chez Restaut (1730), par exemple, à une opposition avec le temps composé (*tenho amado*) mais semblent uniquement appliquées à la forme simple (*amey*). Cependant, le PPS portugais peut également s'employer dans des contextes où l'intervalle inclut le moment d'énonciation. Effectivement, le tiroir recouvre les emplois du PS et du PC français, alors que le PPC portugais exprime une signification plus réduite ; « la répétition ou la continuité d'une action ou d'un état jusqu'au moment présent » (Teyssier 1984 : 208). Ce fait n'est pas pris en compte par l'auteur. On est face à un emprunt limité qui décrit un seul cas précis et qui n'est pas élargi à d'autres contextes sémantiques possibles. Ainsi, cet emprunt n'est pas productif, puisqu'il s'applique seulement à la forme simple et ne prend pas place dans l'analyse de couples de formes, i.e. il n'est pas intégré comme chez les auteurs des autres traditions dans un appareil conceptuel qui met en jeu un intervalle de référence incluant ou excluant le moment d'énonciation. On peut se demander pourquoi les auteurs portugais empruntent à la tradition française alors que dans les faits empiriques, la définition ne couvre pas tous les emplois du parfait portugais. On pourrait faire l'hypothèse que le prestige de la grammaire générale conduise à cet emprunt non productif, parce que faire une grammaire moderne reviendrait à emprunter le modèle prestigieux même si ce n'est pas pertinent et ne s'applique pas aux faits de langue.

12.5.1.5 PQP

En ce qui concerne le PQP, Lobato (1770) donne une définition du tiroir à partir du matériel que nous avons rencontré chez Argote (1721). Bacelar (1783) décrit également la double antériorité et ajoute la quantité d'éloignement. Cunha (1791) et Fonseca (1799) proposent des définitions analogues en termes de double antériorité mais sur la base de termes quelque peu différents. La description du premier met également en jeu, comme pour le parfait et l'IMP, le critère achevé (« *acabada* ») (« *Acção passada, e de todo acabada com antecedencia respectiva a outra Acção* »). Le second met en œuvre une définition construite à partir du verbe vicair *fazer* qui décrit l'antériorité par rapport à un repère de comparaison (« *cousa estava já feita* » ; « *quando outra se fez* ») :

Lobato (1770 : 66) : « Preterito mais que perfeito significa, que huma cousa he não só perfeitamente passada a respeito de si, mas tambem passada a respeito de outra, que he tambem já passada, como v.g. quando digo: <i>Pedro queixou-se á Justiça, porque Paulo lhe furtára o seu capote</i> »³³².	Bacelar (1783 : 62-63) : « Assim denominado: porque representa o tempo passado a muitos espessos, não só a respeito de nós, mas ainda da acção [...] »³³³.	Cunha (1791 : 5) : « Preterito maisque Perfeito mostra a Acção passada, e de todo acabada com antecendencia respectiva a outra Acção ja tambem de todo acabada, v g <i>Amára</i>, &c, desta sorte : <i>Adquirio Pedro estimação, porque amara as letras, e as virtudes</i>. Vemos a Acção <i>Amara</i> passada, e acabada antes da Acção <i>Adquirio</i> tambem ja de todo acabada »³³⁴.	Fonseca (1799 : 101-102) : « O <i>Preterito mais que perfeito</i>, ou <i>plusquamperfeito</i> denota que huma cousa estava já feita, e tinha succedido, quando outra se fez, ou succedee »³³⁵.

Tableau 61 : Définitions du PQP par Lobato (1770), Bacelar (1783), Cunha (1791) et Fonseca (1799)

12.5.1.6 FA

Comme nous avons pu le voir dans l'aperçu global des tiroirs retenus, les premiers grammairiens du XVIII^e siècle retiennent le FA dans le mode de l'indicatif. C'est le cas chez Argote (1721) et Lobato (1770). Ce choix est peut-être guidé par l'influence de la *GGR* sur Argote (1721). Dans les faits, cet auteur reprend aux Messieurs (1660) la définition topologique sur la base de trois critères dans les mêmes termes que pour les autres temps composés :

³³² « Le prétérît plus que parfait [*Preterito mais que perfeito*] signifie qu'une chose n'est pas seulement elle-même parfaitement passée mais aussi passée par rapport à autre chose qui est également déjà passée, comme par ex. quand je dis : *Pedro queixou-se á Justiça, porque Paulo lhe furtára o seu capote* [Pierre s'est plaint à la Justice parce que Paul avait volé son manteau] ».

³³³ « Ainsi nommé parce qu'il représente le temps passé depuis très longtemps, non seulement par rapport à nous mais encore par rapport à l'action désignée [...] ».

³³⁴ « Le prétérît plus que parfait [*Preterito maisque Perfeito*] désigne une action passée et entièrement achevée antérieure par rapport à une autre action également déjà entièrement achevée. Par ex. : *Amára* etc. Comme : *Adquirio Pedro estimação, porque amara as letras, e as virtudes* [Pierre acquit de la considération parce qu'il avait aimé les lettres, et les vertus]. Nous considérons l'action d'aimer [*Amara*] passée et achevée avant l'action d'acquérir [*Adquirio*] qui est également déjà entièrement achevée ».

³³⁵ « Le prétérît plus que parfait [*Preterito mais que perfeito*] ou plus-que-parfait [*plusquamperfeito*] désigne qu'une chose était déjà faite et était arrivée, quand une autre se réalisa ou arriva ».

Argote (1725 [1721] : 60) : « M. E como se chama o futuro, que significa a cousa a respeyto de si , e passada a respeyto de outra. D. Chama se Futuro perfeyto, e cõposto ³³⁶ ».	Lobato (1770 : 67) : « Futuro perfeito significa huma cousa futura a respeito do tempo, em que estamos ; mas passada a respeito de outra cousa furura, em que fallamos, como v. g. <i>Quando amanhecer já terei lido o livro</i> . Onde o verbo <i>terei lido</i> se diz no futuro perfeito por significar, que a acção de ler já será passada, quando chegar o tempo de amanhecer, que ainda ha de vir » ³³⁷ .

Tableau 62 : Définitions du FA par Argote (1721) et Lobato (1770)

Le FA est également retenu parmi les tiroirs du mode de l'indicatif par Casimiro (1792) mais ce dernier ne propose pas de définition. Chez Figueiredo (1799) et Fonseca (1799), la forme *terei amado* est rangée comme sous-espèce dans la classe du futur et ne reçoit pas de définition. Dans ce sens, cette forme reçoit un traitement analogue à *tenho amado* qui est traitée comme une sous-classe du parfait et ne reçoit également pas de définition. Ainsi, les grammairiens de la tradition portugaise opèrent à une distinction entre temps simples et temps composés. Mais on sent bien que les temps composés jouent un rôle subordonné aux temps simples.

12.6 Aspect lexical et périphrases verbales

12.6.1 Aspect lexical : procédé de dérivation des verbes

À l'instar des autres traditions que nous examinons, nous trouvons chez Fonseca (1799) une occurrence de la mention de verbes fréquentatifs, reprise à la grammaire latine. Pour cet auteur, la classe des espèces de verbes comprend les verbes actifs, passifs, neutres, pronominaux, personnels, impersonnels, mono-personnels, défectifs, et finalement, en ce qui relève de la morphologie, les verbes simples, composés et fréquentatifs :

*O Verbo divide se em varias especies As principaes são as seguintes [...]*³³⁸
(Fonseca 1799 : 83)

³³⁶ « M. Et comment se nomme le futur qui désigne une chose même et qui est passée par rapport à une autre chose ? Il se nomme futur parfait et composé [*Futuro perfeyto, e cõposto*] ».

³³⁷ « Le futur parfait désigne une chose future par rapport au temps où nous sommes mais passée par rapport à une autre chose future où nous parlons, comme par ex. : *Quando amanhecer já terei lido o livro* [Au lever du jour, j'aurai lu le livre]. Le verbe s'y emploie au futur parfait pour signifier que l'action de lire sera déjà passée quand arrive le temps du lever du jour qui doit encore se produire ».

³³⁸ « Le verbe est divisé en diverses espèces. Les principales sont les suivantes [...] ».

*Verbos frequentativos, rigorosamente taes, são os que denotão a acção frequente dos seus primitivos, como : choromiugar, choviscar, escrevinhar, espicaçar, espezinhar, &c.*³³⁹. (Fonseca 1799 : 94)

12.7 Conclusion

Dans cette partie, nous avons examiné les grammaires du portugais des XVII^e et XVIII^e siècles. Nous avons remarqué que la description du système des tiroirs verbaux se fait encore généralement de manière contrastive par rapport au latin, puisque les auteurs retiennent entre cinq et six tiroirs verbaux. Les trois grammairiens qui aménagent le modèle latin ajoutent un deuxième futur. Cette stratégie plutôt conservatrice est confirmée par les termes du type *circumloquio* (circonlocution), *rodeio* (détour), *suprir* (suppléer) employés par les auteurs de toute la période observée. Le recours à ce type de notion permet d'appliquer les catégories de la grammaire latine mais également de rendre compte des formes analytiques qui se présentent comme un surplus. En ce qui concerne le traitement des constituants des temps composés, nous observons des stratégies analogues par rapport aux autres séries de textes examinées. Ainsi, à l'instar de ce qui se passe dans les ouvrages de l'italien publiés dans la péninsule italienne et des ouvrages espagnols publiés dans la péninsule espagnole, nous observons l'introduction de l'étiquette *auxiliaire* au XVIII^e siècle chez Argote (1721), reprise par tous les auteurs postérieurs à l'exception de Bacelar (1783). On peut se demander s'il s'agit de la part d'Argote (1721) d'une propre invention ou d'un emprunt à la grammaire française. L'auteur lui-même indique qu'il a lu les grammaires de Port-Royal. Nous y reviendrons lors de la question des définitions des tiroirs verbaux. Pour terminer avec le traitement des temps composés, nous avons encore noté une stratégie analogue chez certains auteurs dans la catégorisation du participe des temps composés. Ainsi, cette forme donne lieu à une recatégorisation en tant que gérondif chez Roboredo (1619) et en tant que supin chez Figueiredo (1799). Ce sont là des options que l'on trouve dans les autres séries de textes. Elles consistent à faire appel à des catégories verbo-nominales de la grammaire latine pour traiter un fait de langue vulgaire dont le fonctionnement diffère de celui de la classe du participe de la grammaire latine.

³³⁹ « Les verbes fréquentatifs, à proprement parler, sont ceux qui désignent l'action fréquente de leur primitif. Par ex. : *choromiugar, choviscar, escrevinhar, espicaçar, espezinhar* [pleurnicher, bruiner, gribouiller, harceler, piétinner] etc. »

La description des temps verbaux à partir d'Argote (1721) diffère des définitions que l'on trouve dans la grammaire latine, puisque les tiroirs y sont définis à partir du rapport topologique entre deux ou trois repères : le moment d'énonciation, le moment de l'événement et pour l'IMP, le PQP et le FA un critère de comparaison. Ce traitement correspond à la présentation des tiroirs que l'on trouve dans la Grammaire générale et raisonnée (1660) et reprise en partie par les auteurs de la tradition française. Il faut sans doute y voir une réception précoce dans la tradition portugaise des idées véhiculées par la grammaire générale. Celle-ci s'accroîtra à la suite de l'expulsion des jésuites en 1759. Ainsi, nous notons par exemple que l'IMP est décrit en termes de double repérage, c'est-à-dire comme un présent dans le passé, par Argote (1721), Lobato (1770), Bacelar (1783) et Fonseca (1799). Les définitions des auteurs qui suivent Argote (1721) fondent leurs définitions sur le modèle topologique ou les définitions issues de la grammaire. Nous avons encore identifié la réception d'un autre modèle dans la définition du PPS de la part de Lobato (1770) et Fonseca (1799). Ces deux auteurs définissent le tiroir sur la base du critère énonciatif qui circule en France à partir du XVII^e siècle. Ce qui est intéressant, c'est que ces grammairiens ne reprennent que la partie de la distinction qui concerne le PS, c'est-à-dire l'exclusion de l'image verbale du moment d'énonciation alors que le PPS s'emploie également pour des cas qui marquent un lien avec le moment d'énonciation.

13 De Harris (1751) à Loney (1799)

13.1 Grands modèles

Dans cette partie, nous observons la présentation du temps verbal dans les grammaires de Harris (1751) et Beauzée (1767) que Fournier (2013a : 87) nomme des *grands modèles généralisés* dont nous avons vu un premier exemple chez Girard (1747). Harris (1751) et Beauzée (1767) de leur côté proposent des tentatives d'intégration de toutes les formes verbales sur la base de critères généraux. À travers leurs présentations, ils livrent notamment des descriptions de notions aspectuelles. Les *grand modèles généralisés* et leur réception auprès des grammairiens du français ont fait l'objet d'un examen approfondi de la part de Fournier (2013a). Nous abordons dans cette partie un certain nombre de thèmes traités par cet auteur. Harris (1751)

L'Hermès: or, a Philosophical Inquiry Concerning Language and Universal Grammar est rédigé par James Harris et publié à Londres en 1751. Il s'agit, comme le titre l'indique, d'une grammaire universelle écrite en anglais. À ce titre, cette grammaire n'entre pas dans les critères que nous nous sommes fixés pour le choix des grammaires que nous prenons en compte. Nous retenons cette grammaire, premièrement pour sa présentation des tiroirs traitant les phénomènes aspectuels. Puis, dans un deuxième temps, pour la réception à laquelle donne lieu cet ouvrage chez les grammairiens des langues romanes. Nous pensons à ce titre à la traduction en français par Thurot en 1796, mais également aux grammaires de Sicard (1798) et Serreau (1799) que nous traitons plus loin. Dans *L'Hermès*, Harris (1751) a pour but de proposer une alternative aux descriptions empiriques des langues au XVIII^e siècle, apparues dans le sillage du philosophe anglais Locke. L'auteur s'intéresse ainsi à la relation qu'entretiennent le langage et la pensée et défend la thèse, opposée à Locke, que la pensée et le langage ont leur origine primaire dans l'intellect et non dans l'expérience sensible du monde.

13.1.1.1 Conception du verbe et du temps

Les descriptions de la catégorie du verbe s'inscrivent dans le débat autour de l'expérience du monde et donnent lieu à une présentation originale. Le verbe est traité avec l'adjectif dans le chapitre VI consacré à la catégorie des attributifs (*Concerning attributes*). Comme chez les Messieurs (1660), la description de la proposition se fait sur la base d'une analyse de la proposition. Ce qui distingue la catégorie des *attributifs*, c'est-à-dire les verbes et les adjectifs,

c'est l'affirmation de l'existence. Dans un deuxième temps, Harris (1751), en se fondant sur la définition du verbe par Aristote, attribue à la catégorie du verbe la caractéristique du *mouvement* qui permet de la distinguer des adjectifs. On se souvient que chez Girard (1747), le verbe est également décrit à travers le trait du mouvement. Seulement, chez ce dernier auteur, le trait en question occupe un rôle primaire et essentiel alors qu'Harris (1751), en intégrant différents modèles, accorde une prééminence à la caractéristique de l'affirmation de l'existence et place la marque du mouvement à un rang inférieur.

Dans le chapitre VII qui suit (*Concerning Time, and Tenses*), Harris (1751) décrit d'abord sa conception du temps physique (*Time*) et de son expérience, et ensuite le temps linguistique à travers sa présentation d'un système des temps verbaux (*Tenses*). À l'instar de ce que proposent les Messieurs (1660), l'auteur commence par énoncer des principes universels de la conception du temps physique. Les réflexions philosophiques d'Harris (1751) relatives au temps physique consistent en une réécriture de l'analyse du temps en tant qu'entité divisible et continue. L'analyse conduit l'auteur à concevoir le temps physique comme une succession infinie d'instantanés et de conclure que l'expérience de ce temps de la part du sujet ne peut avoir lieu qu'à partir du présent. Seulement, le présent, en tant qu'instant éphémère est inaccessible à l'expérience. On retrouve ici une idée que se fait Augustin du temps, même si cet auteur n'est pas cité par Harris (1751). Ainsi, il faudrait faire appel à d'autres facultés pour se représenter le temps, à savoir l'intellect, l'imagination, et plus précisément la mémoire pour le passé et la prévoyance pour le futur. Le temps physique, tel que se le représente le sujet, serait donc une catégorie construite. Plus loin, l'esprit se représenterait les parties de temps entre deux instantanés en tant qu'intervalles, divisibles et possédant ainsi un début, un milieu et une fin (Harris 1801 [1751] : 270-276)³⁴⁰.

13.1.1.2 Le système des temps verbaux

La conception du temps physique imaginé comme une succession d'instantanés et du temps construit et représenté en tant qu'intervalles divisibles conduit Harris (1751) à opérer une division des tiroirs verbaux à deux niveaux. À un premier niveau, il prévoit une série de trois tiroirs conçus comme des instantanés et ne prenant en compte que deux critères de repérage, à savoir l'instant de l'événement et l'instant d'énonciation. Ces tiroirs seraient des *indéfinis* :

³⁴⁰ Pour une analyse plus complète des catégories du verbe et du temps physique chez Harris (1751), nous renvoyons à Fournier (2013a : 88-97).

aoriste présent, aoriste passé et aoriste futur. À cette première série de tiroirs s'ajoute, dans un deuxième temps, des tiroirs *définis*, qui conçoivent l'événement en termes d'intervalle. Mais l'originalité de la présentation réside dans le fait que la division des tiroirs se fait par rapport à la phase (début/ milieu/ fin) de l'événement représenté par le verbe. Ainsi, Harris (1751) distingue neuf tiroirs : trois tiroirs marquant le début de l'intervalle (*Inceptive*), trois marquant la phase médiane (*Middle*), et enfin trois tiroirs désignant la phase finale (*Completive*) :

Now from the above doctrine of TIME, we propose by way of Hypothesis the following Theorie of TENSES.

THE TENSES are used to mark Present, Past, and Future Time, either indefinitely without reference to any Beginning, Middle, or End; or else definitely, in reference to such distinctions.

If indefinitely, then have WE THREE TENSES, an Aorist of the Present, an Aorist of the Past, and an Aorist of the Future. If definitely, then have we three Tenses to mark the Beginnings of these three Times; three, to denote their Middles; and three to denote their Ends: in all NINE.

THE three first of these Tenses we call the Inceptive Present, the Inceptive Past, and the Middle Future. And the three last, the Completive Present, the Completive Past, and the Completive Future.

AND thus it is, that the TENSES in their natural number appear to be TWELVE; three to denote Time absolute, and nine to denote it under its respective distinctions [...]. (Harris 1801 [1751] : 280-281)

Si on schématise le système des temps verbaux, on obtient la présentation suivante :

		Past	Present	Future
Indefinitely		Aorist of the Past <i>Scripsi</i> <i>I wrote</i>	Aorist of the Present <i>Scribo</i> <i>I write</i>	Aorist of the Future <i>Scribam</i> <i>I shall write</i>
Definitely	Inceptive	Inceptive Past <i>Scripturus eram</i> <i>I was beginning to write</i>	Inceptive Present <i>Scripturus sum</i> <i>I am going to write</i>	Inceptive Future <i>Scripturus ero</i> <i>I shall be beginning to write</i>
	Middle	Middle of extended Past <i>Scribebam</i> <i>I was writing</i>	Middle or extended Present <i>Scribo/ scribens sum</i> <i>I am writing</i>	Middle or extended Future <i>Scribens ero</i> <i>I shall be writing</i>
	Completive	Completive Past <i>Scripseram</i> <i>I had done writing</i>	Completive Present <i>Scripsi</i> <i>I have written</i>	Completive Future <i>Scripsero</i> <i>I shall have done writing</i>

Tableau 63 : Système des temps verbaux d'après Harris (1801 [1751] : 280-282)

L'attribution des catégories *définis* et *indéfinis* est liée à la prise en compte ou non des phases de l'intervalle représenté par le verbe. Puisque les tiroirs de la première série font abstraction de ces phases et prennent en compte uniquement les événements comme des instants, ils sont *indéfinis* ou *aoristes*. On peut donc observer, une fois de plus, un emprunt des catégories grecques mises au service chez Harris (1751) à une présentation originale des tiroirs verbaux. L'originalité du modèle et l'emprunt aux catégories grecques sont, entre autres, liés aux modèles que revendique l'auteur. Il ne s'agit pas de grammairiens qui lui sont contemporains mais d'auteurs plus anciens. Harris (1801 [1751] : 285-286) cite Scaliger, Grocin, Theodore de Gaza, Apollonius Dyscole, Priscien et les Stoïciens. On retrouvera plus tard l'emploi du terme *aoriste* pour désigner une catégorie générale dans la théorie des temps de Beauzée (1767) bien que ce dernier auteur ne semble pas prendre appui sur les idées développées par Harris (1751).

On peut se demander à partir de quel matériel théorique l'auteur obtient les termes *inceptif*, *moyen* et *complétif*. Il s'agit de termes qui semblent assez transparents pour qu'on puisse émettre l'hypothèse d'une attribution *ad hoc* aux catégories mises en jeu. Harris (1751) fait uniquement une remarque relative à la catégorie de l'*inceptif*, renvoyant au type de procédé formel de verbes en latin, à partir duquel on peut obtenir des verbes qui désignent le commencement d'une action :

We pass from Aorists, to THE INCEPTIVE TENSES.

These may be found in part supplied (like many other Tenses) by verbs auxiliar. [...] Scripturus SUM. I AM GOING to write. But the Latins go farther, and have a species of Verbes, derived from others, which do the duty of these Tenses, and are themselves for that reason called Inchoatives or Inceptives. Thus from Caleo, I am warm, comes Calesco, I begin to grow warm; from Tumeo, I swell, comes Tumescio, I begin to swell. [...] (Harris 1801 [1751] : 285)

L'auteur rapproche dans ce passage une caractéristique aspectuelle propre à la structure lexicale des verbes et le fonctionnement grammatical, dont il généralise ensuite la catégorie (les *inceptifs*). On peut se demander si, à travers l'*inceptif*, l'auteur ne dessine pas en creux une catégorie aspectuelle plus large, fonctionnelle, qui se réalise à différents niveaux de la langue, c'est-à-dire ici, de manière grammaticale et lexicale. Dans les faits, le procédé formel des verbes *inchoatifs* est décrit depuis au moins Donat (IV^e) dont le premier accident du verbe, la *qualité* (latin : *qualitas*), est divisé en la forme primitive (*perfecta*) et les formes dérivées (désidérative, fréquentative, inchoative) (Colombat 2019 : 292-293). On retrouve la

description de ce procédé formel chez Priscien (VI^e). Harris (1751) semble prendre partiellement appui sur ces descriptions relatives à l’aspect lexical dans sa description de l’aspect grammatical. Nous verrons plus loin que l’on trouve d’autres cas de ce type dans les grammaires romanes de notre corpus.

Dans ce qui suit, nous nous intéressons aux formes verbales qui selon l’auteur correspondraient aux catégories mises en évidence dans son système de temps général, c’est-à-dire par rapport à la division en phases. Harris (1801 [1751] : 282) précise d’ailleurs que l’ensemble des catégories verbales n’est pas actualisé dans toutes les langues. Nous donnons d’abord la présentation des formes verbales anglaises et latines que l’auteur retient pour les tiroirs. Nous avons également ajouté des tiroirs du français que l’on trouve dans la traduction de Thurot (1796) :

	Passé	Présent	Futur
Inceptif	<i>scripturus eram</i> <i>I was beginning to...</i>	<i>scripturus sum</i> <i>I am going to write</i>	<i>scripturus ero</i> <i>I shall be beginning to write</i>
Thurot (1796)	<i>j'allais écrire</i>	<i>je vais écrire</i>	<i>j'aurai à écrire</i>
Moyen	<i>scribam</i> <i>I was writing</i>	<i>scribo ou scribens sum</i> <i>I am writing</i>	<i>scribens ero</i> <i>I shall be writing</i>
Thurot (1796)	<i>j'écrivais</i>	<i>je suis à écrire</i>	<i>je serai à écrire</i>
Complétif	<i>Scripseram</i> <i>I had done writing</i>	<i>Scripsi</i> <i>I have written</i>	<i>Scripsero</i> <i>I shall have done writing</i>
Thurot (1796)	<i>j'avais écrit</i>	<i>j'ai écrit</i>	<i>j'aurai écrit</i>

Tableau 64 : Formes verbales anglaises et latines du système des temps verbaux chez Harris (1751) et formes françaises dans la traduction de Thurot (1796), à partir des tableaux de Fournier (2013a : 100-101)

On peut faire quelques remarques avec Fournier (2013a) sur le choix des tiroirs retenus. On peut commencer par constater que les catégories proposées correspondent aux régularités morphologiques du latin. Le participe futur latin permet d’obtenir les périphrases de l’*inceptif*, le radical de l’*infectum* les temps *moyen*, et le radical du perfectum les tiroirs du *complétif*. De plus, il existe un décalage entre les systèmes verbaux anglais et français présentés ici comme équivalents dans le sens où le système verbal de l’anglais, par exemple, comporte un plus grand nombre de formes. Ainsi, si on observe les formes françaises retenues, il semble difficile d’attribuer le même statut aux formes construites à partir de *être* à qu’aux formes des autres langues présentées comme équivalentes (Fournier 2013a : 99-100). Ensuite, on peut faire

encore quelques remarques quant à la portée aspectuelle/ notionnelle. Pour commencer, le choix du verbe employé pour illustrer les différentes catégories pose un problème en raison de sa nature notionnelle. Si on reprend la typologie des procès de Vendler (1957), un verbe tel écrire constitue un *verbe imperfectif* et plus précisément une *activité*. En d'autres termes, ce verbe se caractérise par l'absence de bornes et l'expression d'une durée homogène, excluant de ce fait les catégories de *l'inceptif* et de *conclusif*. Ensuite, Fournier (2013a : 101-102) remarque le cas problématique des tiroirs anglais et français choisis pour illustrer la catégorie de *l'inceptif*. La forme française « j'allais écrire » proposée par Thurot (1796) exprime *l'aspect imminent*, à savoir la phase précédant le procès et non, comme le conçoit Harris (1751), le début du procès. La forme anglaise « I was beginning to » n'exprime le début du procès qu'à travers sa signification lexicale. Enfin, en ce qui concerne les tiroirs du *complétif*, Harris (1751) propose des traductions singulières des tiroirs latins où le terme « done » renforce l'idée d'un procès accompli et non, comme le prévoit l'auteur, la fin du procès. On peut se demander pourquoi l'auteur ne choisit pas, à l'instar du *complétif présent*, des formes construites sur l'emploi légitime du participe passé pour les autres complétifs, à savoir *I had written* et *I shall have written*. Dans tous les cas, ces formes expriment également l'état résultant et ne correspondent pas à l'emploi que leur prête l'auteur. Même constat pour les formes proposées par Thurot (1796) pour le français. Les trois formes composées choisies désignent l'aspect accompli et non pas l'aspect complétif. Ce qui est cependant intéressant, c'est la mise en évidence d'un signifié commun attribué aux temps composés.

On retiendra de Harris (1751) la proposition originale d'un système de temps généralisé et onomasiologique, applicable à toute langue. La conception de ce système permet d'identifier les phases internes du procès et par là des distinctions de type aspectuel. Nous avons vu que, pour cela, l'auteur fait le rapprochement avec d'autres catégories aspectuelles, à savoir les espèces de verbe latines (*inceptifs*), qui tout au moins semblent renforcer l'auteur dans l'idée qu'il faille distinguer les différentes phases du procès. Les exemples de l'auteur, ainsi que les traductions proposées plus tard en français par Thurot (1796), ne sont cependant pas en adéquation avec les catégories prévues.

13.1.2 Beauzée (1767)

Le chapitre consacré au temps verbal par Beauzée dans la *Grammaire générale* (1767) se présente comme un aboutissement des principes mis en œuvre par les auteurs de Port-

Royal (1660), à savoir une systématisation et généralisation des critères de repérage. En outre, l'auteur propose un système onomasiologique permettant d'intégrer un certain nombre de formes qui posaient des problèmes jusque-là quant à leur traitement. Nous pensons aux temps surcomposés et à certaines périphrases verbales du type *aller* + *INF*. La partie consacrée au temps chez Beauzée (1767) a fait l'objet d'un certain nombre d'analyses et de remarques³⁴¹, notamment concernant la place qu'on lui accorde dans la mise en œuvre d'un système de repérage généralisé, qui précède le système proposé par Reichenbach³⁴² (1947). En dehors de sa *Grammaire générale* (1767), Beauzée est l'auteur d'articles de grammaire de l'*Encyclopédie*, succédant ainsi à Du Marsais. Il y écrit 135 articles, dont les articles relatifs à la *Grammaire*, la *Langue* et le *Temps*. Pour ce travail, il procède à une lecture des travaux antérieurs qu'il soumet à un examen critique qui se présente ainsi comme une forme de synthèse. Néanmoins, comme nous montrerons par la suite pour le chapitre consacré au temps, Beauzée est à créditer d'un certain nombre d'innovations, notamment dans la terminologie. Dans ce qui suit nous proposons un aperçu de la présentation du verbe et des tiroirs par l'auteur.

13.1.2.1 Conception de la catégorie du verbe et de la nature ontologique du temps

Beauzée (1767) adopte un point de vue plutôt traditionnel distinguant ce qui est essentiel et accidentel dans le verbe. Ce qui est essentiel, c'est l'affirmation de l'existence, alors que l'expression du temps est, elle, secondaire. En cela, l'auteur s'oppose explicitement à Scaliger (XVI^e) pour mettre en avant la nature logique de la catégorie, ce qui n'a rien d'étonnant pour une grammaire générale (Beauzée 1767 : 422-423). La théorie concernant le temps dans la *Grammaire générale* fait suite à l'article *Tems* publié en 1765 dans l'*Encyclopédie*. Beauzée (1767) commence par la présentation de la catégorie du verbe et s'appuie pour la description ontologique du temps sur la position développée dans l'article de l'*Encyclopédie*, rédigé par Forney, qui porte sur les conceptions du temps dans les approches philosophiques. Forney y développe le point de vue de Locke pour qui la mesure des parties du temps permettrait l'acquisition de l'expérience du temps. L'analyse du temps linguistique de Beauzée (1767) serait ainsi à interpréter comme une application « des idées de Locke sur l'acquisition de la conscience du temps » (Fournier 2013 : 111). Pour Locke, la conscience du temps s'effectuerait en deux étapes. Il y aurait d'abord une « conscience spontanée de la

³⁴¹ Entre autres Auroux (1986, 1991, 1993), Fournier (1991, 2013), de Saussure (1998).

³⁴² Wilmet (1981), Vetters (1992), de Saussure (1995-1996, 1998).

durée », suivie d'une activité de la mesure (Fournier 2013 : 113). Pour sa théorie, Beauzée (1767) ne revient pas sur la première des deux étapes mais présente un développement concernant l'activité de la mesure. C'est cette activité de mesure qui permettrait finalement de concevoir le temps en termes de repérages :

Cette mobilité successive de l'existence ou du temps, nous la fixons en quelque sorte pour le rendre commensurable, en y établissant des points fixes caractérisés par quelques faits particuliers ; de même que nous parvenons à soumettre à nos mesures & à nos calculs l'étendue intellectuelle, quelque impalpable qu'elle soit en y établissant des points fixes caractérisés par quelque corps palpable & sensible. (Beauzée 1767 : 425)

En conséquence, Beauzée (1767) définit deux types différents de repères : les *époques* et les *périodes*. Les *époques* sont des repères ponctuels qui impliquent une perspective de l'énonciateur :

On donne à ces points fixes de la succession de l'existence ou du temps, le nom d'époques ; du grec epokhê, qui vient du Verbe epekein, morari, arrêter : parce que ce sont des instants dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe, pour ainsi dire, ce qui coexiste, ce qui précède, & ce qui suit. (Beauzée 1767 : 425).

Les *périodes* sont des segments contenant de la durée et sont bornées de toutes parts :

On appelle période, une portion de temps dont le commencement & la fin sont déterminé par des époques, de peri, circum, autour, & de hodos, via, chemin : une portion de temps bornée de toutes parts, est comme un espace autour duquel on peut tracer un chemin pour observer ce qui y est enfermé & ce qui l'environne. (Beauzée 1767 : 425)

On retrouve ici le terme *période* forgé par Girard (1747) pour désigner des intervalles de temps. Les notions d'*époque* et de *période* relèvent d'une représentation du temps subjective en termes de durée. En outre, elles constituent des repères, pouvant ainsi être mis en œuvre dans un système de repérage des tiroirs. C'est ce que nous présentons dans la suite avec la description du système temporel.

13.1.2.2 Le système temporel

Les repères d'*époque* et de *période* jouent un rôle essentiel dans le système temporel conçu par Beauzée (1767). Tous les tiroirs sont ainsi définis à partir de deux notions : le « rapport d'existence à une époque » et l'*époque* elle-même :

Je dis enfin que cette idée accessoire est celle d'un rapport d'existence à une époque : & c'est ici la différence spécifique de cette espèce de forme ; c'en est la signification caractéristique, dans laquelle il y a deux choses à considérer, savoir le rapport d'existence à une époque, & l'époque même qui est le terme de comparaison. Des différents aspects de ces deux choses, naissent, comme on va le voir, les différentes espèces de Temps (Beauzée 1767 : 428)

À partir de ces notions, Beauzée (1767) propose un système qui s'organise autour de trois *divisions générales*. La première concerne le « rapport existence » qui peut être de « trois sortes de rapports à l'époque de comparaison ». Le rapport peut être de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité, ce qui permet d'identifier « trois espèces générales », à savoir les « Présents, les Prétérits, & les Futurs » (Beauzée 1767 : 428). Ce repérage ne s'effectue pas par rapport au moment de parole, mais ces trois espèces, appartenant à la première *des trois divisions générales*, sont repérées par rapport à un repère de comparaison. C'est là une différence majeure et une innovation par rapport aux systèmes imaginés par les grammairiens antérieurs. C'est ce qui permettra également, comme nous verrons, de concevoir le PS et l'IMP comme appartenant à l'espèce des *présents*. À travers la *seconde division générale*, Beauzée (1767) distingue les temps *indéfinis* et les temps *définis*. Le critère en jeu concerne le rapport des temps au critère de comparaison. Les premiers expriment un trait « général & indéterminé » parce « qu'ils ne tiennent effectivement à aucune époque précise et déterminée, & qu'ils n'expriment en quelque sorte que l'un des trois rapports [de simultanéité, d'antériorité ou de postériorité]. En d'autres termes, ils n'ont pour seul repère que le moment d'énonciation. Les seconds expriment, eux, un point de vue « spécial & déterminé » « parce qu'ils sont essentiellement relatifs à quelque époque précise & déterminée » (Beauzée 1767 : 430). Ainsi, chacune des trois espèces de base (*Présents ; Prétérits ; Futurs*) reçoit une sous-division, soit en *défini* ou en *indéfini*. La *troisième division générale* correspond à l'introduction, à travers le repère de comparaison, d'un critère complémentaire par rapport au moment de parole mis en œuvre par l'auteur. Ce procédé se distingue des grammairiens antérieurs chez qui le moment d'énonciation sert à repérer l'événement représenté, alors que chez Beauzée (1767) il sert à situer l'*époque de comparaison* (Fournier 2013a : 118) :

On peut donc dire que la position de l'époque de comparaison est sa relation à l'instant même de l'acte de la parole. Or cette relation peut être aussi ou de simultanéité, ou d'antériorité, ou de postériorité : ce qui peut faire distinguer trois sortes d'époques déterminées : une époque actuelle, qui coïncide avec

l'acte de la parole, une époque antérieure, qui précède l'acte de la parole ; & une époque postérieure, qui suit l'acte de la parole.

De là la distinction des trois espèces de Temps définis en trois espèces subalternes, qui me semblent ne pouvoir être mieux caractérisées que par les dénominations d'actuel, d'antérieur & de postérieur, tirées de la position même de l'époque déterminée qui les différencie. (Beauzée 1767 : 433)

On peut représenter le système des temps verbaux de Beauzée (1767) de la manière suivante :

			Présent	Prétérit	Futur
Temps indéfinis			<i>je loue</i>	<i>j'ai loué</i>	<i>je dois louer</i>
Temps définis	actuel		<i>je loue</i>	<i>j'ai loué</i>	<i>je dois louer</i>
	antérieur	simple	<i>je louais</i>	<i>j'avais loué</i>	<i>je devais louer</i>
		périodique	<i>je louai</i>	<i>j'eus loué</i>	<i>je dus louer</i>
	postérieur		<i>je louerai</i>	<i>j'aurai loué</i>	<i>je devrai louer</i>

Tableau 65 : Présentation du système des temps verbaux de Beauzée (1767) dans Fournier (2013a : 118)

La nature des repères de comparaison, comme *période* ou *époque*, rend possible une distinction supplémentaire au sein des temps antérieurs en *simples* ou *périodiques*. Ce critère permet de distinguer notamment le PS et l'IMP qui sont tous deux conçus comme des « présents antérieurs » par Beauzée (1767 : 440). Le fait sans doute le plus remarquable du dispositif de Beauzée (1767), si on le compare aux théories proposées depuis la GGR (1660), est ce que Fournier (2013a : 120) décrit comme le « renversement du dispositif de repérage des temps verbaux ». Il s'agit de l'importance accordée au critère de comparaison qui devient le repère primaire alors que le moment d'énonciatif qui était le critère de base mis en jeu dans les modèles depuis la GGR (1660) est relégué à un second plan. Ce renversement des critères de repérage permet à Beauzée (1767) de proposer certaines innovations, notamment au sein de la catégorie des *présents* (Fournier 2013a : 118). Il y a tout d'abord l'opposition des temps *définis* et *indéfinis* qui se fonde sur le critère énonciatif. Ensuite, nous verrons qu'à travers l'opposition de l'IMP au PS et des critères mis en jeu, Beauzée (1767) parvient à donner une conception de la valeur perfective du PS. On remarque, notamment, que le système conçu par Beauzée (1767) permet de prendre en compte des périphrases du type *devoir + INF*. Nous verrons, plus loin, que l'auteur intègre un plus grand nombre de périphrases verbales, ainsi que les temps surcomposés.

13.1.2.3 Opposition du présent antérieur simple (IMP) et du présent antérieur périodique (PS)

Chez les grammairiens depuis le XVI^e siècle, la distinction entre l'IMP et le PS est généralement décrite sur la base des traits *achevé* vs *non achevé* à l'instar de ce que l'on trouve déjà chez Priscien (VI^e). Les auteurs identifient cependant plusieurs temps achevés à travers notamment le PS, le PC et le PQP. Parfois d'autres tiroirs tels le PA et le PSC sont également décrits. Nous avons vu que les descriptions portent principalement sur la différence entre le PS et le PC, laissant de côté la question de la différence aspectuelle entre le PS et l'IMP. Maupas (1607) fait figure d'exception à ce titre. On peut observer un retour de l'intérêt pour la distinction de ces deux tiroirs chez Beauzée (1767) à partir du renversement des critères qui permet, en termes de repérage, de concevoir l'IMP et le PS comme des *présents antérieurs* :

Ainsi nous voilà forcés à admettre deux sortes de Présents antérieurs : l'un, dont on trouve des exemples dans presque toutes les langues, eram (j'étois), laudabam (je louois), mirabar, (j'admirois), &c ; l'autre, qui n'est connu que dans quelques langues modernes de l'Europe, je fus, je louai, j'admirai. (Beauzée 1767 : 440)

Pour Beauzée (1767), l'IMP et le PS sont des *présents antérieurs* parce qu'ils expriment un *rapport d'existence* de simultanéité par rapport à l'époque de comparaison. Ensuite, ces temps sont *définis*, puisqu'ils expriment une relation d'*antériorité* au *moment de parole*. Il reste à déterminer le critère distinctif qui permet de départager l'IMP du PS. Il s'agit de la nature du critère de référence qui est l'*époque* pour l'IMP et la *période* pour le PS :

On sent bien qu'il diffère assez du Premier, pour n'être pas confondu sous le même nom. C'est par le terme de comparaison qu'ils diffèrent, & c'est de là qu'il convient de tirer la différence de leurs dénominations : je dirois donc que j'étois, je louois, j'admirois, sont au Présent antérieur simple ; & que je fus, je louai, j'admirai, sont au Présent antérieur périodique. (Beauzée 1767 : 444)

Comme nous le mentionnions plus haut, Beauzée (1767 : 425) conçoit la *période* comme « une portion de temps bornée de toutes parts ». En d'autres termes, ce critère de comparaison est représenté sous la forme d'un intervalle borné (de toutes parts). Enfin, en ce qui concerne l'événement représenté, son repérage correspond à celui de l'intervalle de comparaison. En d'autres termes, l'événement n'est plus conçu comme un instant mais en termes de durée et de bornage, ce qui correspond à l'emploi perfectif du PS :

Il reste donc à déterminer l'espèce générale de rapport que ce Temps exprime relativement à ce période antérieur : mais il est évident qu'il exprime la simultanéité d'existence ; puisqu'il marque la chose comme passée dans ce

période, & non avant ce période : je LUS hier votre lettre, c'est-à-dire, que mon action de lire étoit simultanée avec le jour d'hier. Ce Temps est donc en effet un Présent antérieur. (Beauzée 1767 : 443-444)

Bien que le dispositif de repérage permette à Beauzée (1767) d'esquisser un emploi de la valeur globale du PS, le système ne peut pas rendre compte de la valeur sécante de l'IMP, puisque dans ce cas, le critère mis en jeu est une *époque*, c'est-à-dire « des instants dont on arrête, en quelque manière, la rapide mobilité, pour en faire comme des lieux de repos, d'où l'on observe, pour ainsi dire, ce qui coexiste, ce qui précède, & ce qui suit » (Beauzée 1767 : 425). Ainsi, comme chez Maupas (1607), l'IMP est un présent translaté qui met en jeu un point de vue subjectif de l'énonciateur. Cependant, les critères mis en jeu ne permettent pas de rendre compte de manière complète de l'opposition aspectuelle *global vs partiel*. Il aurait pour cela été nécessaire de concevoir un *période* sans bornes. On terminera par remarquer que la nature du critère de référence est appliquée dans la distinction du PQP et du PA, tous les deux conçus comme des *prétérits*. Ainsi, on a d'un côté le *prétérit antérieur simple* (PQP) et de l'autre, le *prétérit antérieur périodique* (PA) (Beauzée 1767 : 452-453).

13.1.2.4 Périphrases verbales et temps surcomposés

Les tiroirs que nous avons décrits jusqu'ici correspondent aux formes que Beauzée (1767) nomme *positives*. Cependant, l'auteur remarque à l'instar de certains grammairiens antérieurs l'existence de périphrases verbales et des temps surcomposés, et parvient à les intégrer dans son système temporel généralisé. Il s'agit-là d'une innovation de Beauzée (1767) dans le chapitre temps :

Je dis en premier lieu, que les Tems sont des formés ; afin de comprendre sous ce nom, non seulement les simples inflexions ou terminaisons consacrées à cet usage, mais encore toutes les locutions qui y sont exclusivement destinées & qui auroient pu être remplacées par des inflexions, en sorte qu'elle [l'existence] peut convenir également à ce qu'on appelle des Temps simples, des Temps composés ou sur-composés, & même à quantité d'idiotismes qui ont une destination analogue, comme en françois, je viens d'entrer, j'allois sortir, le monde doit finir, &c. (Beauzée 1767 : 427)

Avant d'entrer dans le détail des formes périphrastiques que Beauzée (1767) retient et d'examiner quelle place il leur accorde dans le système généralisé des temps, il faut faire quelques remarques relativement à l'approche empirique de l'auteur qui donne lieu à la prise en compte notamment des formes composées et surcomposées.

13.1.2.4.1 L'approche empirique de Beauzée (1767)

Pour Beauzée (1767), l'approche de la grammaire générale nécessite une démarche méthodologique empiriste basée sur l'usage dans toutes les langues. Cette méthodologie consiste à créer une catégorie pour chaque forme qui existe dans une langue particulière. Dès la préface, Beauzée (1767) décrit la nécessité méthodologique de la grammaire générale de se fonder sur des faits de langue. Ainsi, à la différence de la *GGR* (1660), par exemple, qui ne s'appuie pour ses catégories générales que sur une poignée de langues connues (latin, grec, hébreu, espagnol et italien), Beauzée (1767) élargit son corpus à un nombre plus grand de grammaires, c'est-à-dire de langues décrites³⁴³:

J'ai donc regardé les différents usages des langues comme des phénomènes grammaticaux, dont l'observation devoit servir de base au système des principes généraux. J'ai consulté des Grammaires de toute espèce ; hébraïque, syriaque, chaldéenne, grecque, latine, françoise, italienne, espagnolle, basque, irlandaise, angloise, galloise, allemande, suédoise, laponne, chinoise, péruvienne. (Beauzée 1767 : Préface, XV)

Cependant, dans les grammaires de ces langues que Beauzée (1767) consulte, il ne s'intéresse qu'aux faits de langues présentés et non aux descriptions et aux analyses reprises à la tradition. Celles-ci représentent pour l'auteur un écueil pour une analyse juste des langues :

Sans renoncer aux vûes lumineuses qui s'y trouvent éparses comme au hasard, j'y ai plutôt cherché des faits que des principes. Je me suis tenu en garde contre les surprises des préjugés, contre les illusions de l'aveugle routine, contre les assertions vagues & non éprouvées, contre les règles hasardées, contre les systèmes calqués sans modification d'une langue sur une autre : en un mot, j'ai moins compté sur les définitions & les règles des grammairiens, que sur l'analyse même des exemples qu'ils me mettoient sous les yeux. (Beauzée 1767 : Préface, XV-XVI)

L'approche générale de Beauzée (1767) ne consiste pas à créer une catégorie pour chaque fait de langue, puisque cela entraînerait une infinitude de catégories. C'est ce que nous avons vu, plus haut, à travers l'argument de la commutation des formes, appliqué à la catégorie des *présents*, qui fournit la méthode empirique qui prouve que l'on peut classer différentes formes dans une même catégorie. Plus globalement, l'auteur associe, à travers l'observation des faits de langue, une méthode inductive à une approche rationnelle qui s'inscrit dans les principes

³⁴³ Fournier et Raby (2019) s'intéressent à ce titre au traitement de phénomènes morphosyntaxiques dans certaines langues modernes rares de la part de Beauzée. : l'article en suédois, les cas en quechua, ainsi que le cas particulier de l'accusatif prépositionnel.

du programme énoncés dans la GGR (1660) selon lesquels tous les hommes partagent les mêmes *mécanismes* cognitifs. Ainsi, bien que les langues varient en fonction de leurs modes d'expressions, on peut néanmoins les ramener aux mêmes principes :

J'ai cru devoir traiter les principes du Langage, comme on traite ceux de la Physique, de la Géométrie, ceux de toutes les sciences ; parce que nous n'avons en effet qu'une Logique, & que l'esprit humain, si je puis risquer cette expression, est nécessairement assujetti au même mécanisme, quelles que soient les matières qui l'occupent. J'ai donc été autant que je l'ai pu, à l'épargne des principes ; & pour ne pas les multiplier sans besoin, j'ai tâché de ramener à un seul, tous les usages qui m'ont semblé analogues [...] En suivant constamment cette méthode, j'ai trouvé partout les mêmes vûes, les mêmes principes généraux, la même universalité dans les lois communes du Langage : j'ai vu que les différences des langues, que les idiotismes ne sont que les aspects différents des principes généraux, ou des applications différentes des lois communes & fondamentales ; que ces différences sont limitées, fondées en raison, réductibles à des points fixes, qu'en conséquence tous les peuples de la terre, malgré la diversité des idiômes, parlent absolument le même Langage sans anomalie & sans exception ; & qu'enfin l'on peut réduire à un assez petit nombre les Éléments nécessaires du Langage, & à une méthode simple, courte uniforme & facile, l'enseignement de toutes les langues. (Beauzée 1767 : Préface, XVI-XVII)

Il en découle pour Beauzée (1767) que ce qui peut être perçu comme un *idiotisme*, c'est-à-dire un fait idiosyncratique, n'est en fait que la manifestation de la généralité du langage. Comme l'ont montré Fournier et Raby (2019 : 153) à travers l'examen du traitement de certains faits morphosyntaxiques de langues modernes rares, la généralisation des idiotismes est une des caractéristiques fondamentales de l'approche de Beauzée. C'est en ces termes que se présente la description de Beauzée (1767) des temps composés, surcomposés et de certaines périphrases verbales. Il s'agirait de formes propres au français. Mais, justement, le fait qu'il s'agit d'idiotismes propres au français leur accorde une portée générale, présupposant l'expression en puissance dans toutes les langues, en fonction de leurs modes d'expressions :

Analogie de quelques divisions des Temps particulières à la langue françoise. Notre langue a adopté quelques Temps qui lui sont propres, & qui dès là méritent d'être également approfondis, moins encore parce qu'ils nous appartiennent, que parce que la réalité de ces Temps dans une langue en prouve la possibilité dans toutes, & que la sphère d'un système philosophique doit comprendre tous les possibles. Nous examinerons donc d'abord d'une manière générale une division des Temps en prochains et éloignés ; puis nous passerons à une division en positifs & comparatifs. (Beauzée 1767 : 474-475)

Dans ce qui suit, nous présentons d'abord le traitement de certaines périphrases verbales et des temps surcomposés que Beauzée (1767) intègre dans son système généralisé. Il s'agit la description des périphrases verbales *venir de + INF* et *aller + INF* que Beauzée (1767) caractérise ci-dessus comme « une division des Temps en prochains et éloignés », c'est-à-dire en termes d'éloignement. Ensuite, nous passons à la présentation des temps surcomposés, c'est-à-dire ce que l'auteur nomme les *comparatifs*. Enfin, nous examinons les remarques qui conduisent Beauzée (1767) à opposer les formes simples et composées à partir du français mais également de l'espagnol et de l'italien et qu'il compare aux formes latines. Cette description s'inscrit dans une réflexion de l'auteur qui consiste en une lecture de la présentation des temps verbaux latins de Varron (I^{er} siècle a.C.). Beauzée y approfondit notamment la notion d'*analogie* que nous avons rencontrée à plusieurs reprises jusqu'ici.

13.1.2.4.2 Périphrases *venir de + INF* et *aller + INF* : caractérisation en termes d'éloignement
 Les catégories des tiroirs « prochains et éloignés » correspondent à une division générale du temps et peuvent ainsi être actualisées ou non dans toutes les langues. On retrouve l'idée exprimée dans la *GGR* (1660) qui prévoit notamment un imparfait du futur qui serait réalisé en grec mais non en français (Arnauld et Lancelot 1676 [1660] : 110). Beauzée (1767) illustre les tiroirs de l'*antériorité prochaine* et de la *postériorité prochaine* avec les formes latines :

Les Prétérits & les Futurs prochains, seroient des formes qui exprimeroient l'antériorité ou la postériorité d'existence, avec l'idée accessoire d'une courte distance à l'égard de l'époque de comparaison. Sous ce nouvel aspect, les Prétérits & les Futurs peuvent encore être indéfinis & définis, & ceux-ci antérieurs & postérieurs. Telles seroient, par exemple, les formes du verbe lire, qui signifiroient l'antériorité prochaine que les latins rendent par ces phrases, vix, legi, vix legeram, vix legero ; ou la postériorité prochaine que les latins expriment par celles-ci, jamjam lecturus sum, jamjam lecturus eram, jamjam lecturus ero. (Beauzée 1767 : 477)

On comprend que l'auteur met en jeu un critère fondé sur une quantification de l'éloignement. À la différence du latin, la langue française ne serait capable de fournir que des *temps prochains* :

La langue françoise, qui paroît n'avoir tenu aucun compte des Temps éloignés, n'a pas négligé de même les Temps prochains. Elle en reconnoît trois dans l'ordre des Prétérits & deux dans l'ordre des Futurs ; & chacune de ces deux espèces de Temps prochains est distinguée des autres Temps de la même classe, par son analogie particulière. (Beauzée 1767 : 477)

Les trois *Prétérits prochains* se formeraient avec des formes fléchies du verbe *Venir de + INF*. Les deux *Futurs prochains* seraient exprimés à travers des formes fléchies d'*aller + INF* (Beauzée 1767 : 478). Nous avons mentionné plus haut que d'autres auteurs tels les Messieurs (1660) mettent en jeu le critère d'éloignement par rapport au moment d'énonciation. Ce critère n'est cependant employé que ponctuellement et pour des formes bien précises dans la théorie de Beauzée (1767) pour rendre compte des périphrases verbales. C'est pourquoi le formalisme élaboré par Beauzée (1767) peut être considéré comme l'aboutissement le plus achevé du modèle introduit par la GGR. Les repérages imaginés par les Messieurs de Port-Royal (1660) permettent chez Beauzée (1767) de rendre compte de toutes les formes verbales, y compris des périphrases verbales.

13.1.2.4.3 Les temps surcomposés

Le dispositif de Beauzée (1767) permet également de rendre compte et d'intégrer les temps surcomposés. Il n'est pas le premier à mentionner ce type de formes. Depuis le XVI^e siècle, un grand nombre d'auteurs rendent compte du PSC. C'est le cas déjà au moins depuis Meigret (1550). Comme nous l'avons vu, ces formes posent des problèmes quant à leur intégration dans le système et leur définition, puisque la plupart des grammairiens les décrivent en termes de double antériorité et parfois par rapport à une contrainte syntaxique (c'est le cas pour le PSC notamment chez Ramus, 1552-1562, Masset, 1606 ou Maupas, 1607). Se pose alors la question de la distinction par rapport à d'autres formes composées, telles le PQP et le PA également conçus, généralement, en termes de double antériorité donnant lieu à une saturation du système des temps verbaux. Pour Beauzée (1767), ces temps exprimeraient une double antériorité : une antériorité « fondamentale » à laquelle s'ajoute une antériorité « accessoire » :

Mais quelle est enfin la nature de ces Temps, que nous ne connoissons encore que sous le nom de Prétérits surcomposés ? L'un des deux auxiliaires y caractérise, comme dans les autres, l'antériorité ; le second doit désigner un autre rapport d'antériorité, dont l'idée est accessoire à l'égard de la première, qui est fondamentale. L'antériorité fondamentale est relative à l'époque que l'on envisage primitivement ; & que l'antériorité accessoire est relative à un autre événement mis en comparaison avec celui qui est directement exprimé par le Verbe, sous la relation commune à la même époque primitive. (Beauzée 1767 : 485-486)

Si on suit la logique de cette description, le repérage mettrait en œuvre une première « antériorité fondamentale » qui correspondrait à une première division générale de temps

et qui désignerait le « rapport d'existence » à l'« époque de comparaison ». C'est dans les mêmes termes de repérages que sont décrits les Prétérits antérieurs (PQP et PA), ce qu'on voit à travers la définition du PQP qui décrit également la double antériorité :

Le second Prétérit, dont il s'agit, exprime en effet l'antériorité d'existence à l'égard d'une époque antérieure elle-même à l'acte de la parole. Ainsi, quand je dis, cœnaveram cùm intravit (j'avois soupé lorsqu'il est entré) ; cœnaveram (j'avais soupé) exprime l'antériorité de mon soupé à l'égard de l'époque désignée par intravit (il est entré) ; & cette époque est elle-même antérieure au moment où je le dis : cœnaveram est donc véritablement un prétérit antérieur simple, ou relatif à une simple époque. (Beauzée 1767 : 452)

On retrouve en effet la première antériorité fondamentale à l'époque de référence, puis l'antériorité au moment de parole. Il semble cependant qu'il s'agisse pour Beauzée (1767) d'une opération de repérage différente, puisque les temps surcomposés mettent en jeu deux critères de comparaison. L'événement représenté et le deuxième critère de comparaison mis en œuvre à travers l'antériorité « accessoire » sont dans le même rapport d'antériorité au premier repère de comparaison. C'est pour cela que Beauzée leur attribue le terme de « comparatifs » :

C'est donc cette antériorité accessoire qui distingue des Prétérits ordinaires ceux dont il est ici question ; & la dénomination qui leur convient doit indiquer, s'il est possible, ce caractère qui les différencie des autres. Mais comme l'antériorité fondamentale de l'existence est déjà exprimée par le nom de Prétérit, & celle de l'époque par l'épithète d'antérieur ; il est difficile de marquer une troisième fois la même idée, sans courir les risques de tomber dans une sorte de battologie. Pour l'éviter, je donnerois à ces Temps le nom de Prétérits comparatifs, afin d'indiquer que l'antériorité fondamentale, qui constitue la nature commune de tous les Prétérits, est mise en comparaison avec une autre antériorité accessoire ; car les choses comparées doivent être homogènes. Or il y a quatre Prétérits comparatifs :

- 1. Le Prétérit indéfini comparatif, j'ai eu chanté.*
- 2. Le Prétérit antérieur simple comparatif, j'avois eu chanté.*
- 3. Le Prétérit antérieur périodique comparatif, j'eus eu chanté.*
- 4. La Prétérit postérieur comparatif, j'aurai eu chanté.*

(Beauzée 1767 : 486-487)

Beauzée (1767) est ainsi un des premiers grammairiens à proposer un exposé de la série entière des temps surcomposés³⁴⁴. Pour cela, il procède comme pour le reste des tiroirs qu'il définit à travers du dispositif de repérage qui s'appuie sur des critères homogènes. Dans le cas des temps surcomposés cependant, définis en termes de double antériorité, ce procédé ne permet pas de dégager une signification nouvelle. Il semble qu'on se trouve là dans le même cas que pour l'imparfait, face à une limite du système de repérage à rendre compte du signifié de certaines formes aspectuelles (Fournier 2013 : 138).

13.1.2.4.4 L'opposition des temps simples et des temps prétérits

En plus de ce qui vient d'être dit sur le système des temps tel que le conçoit Beauzée (1767), il est intéressant de prendre en compte la réflexion que l'auteur développe par rapport au rôle de la dimension empirique dans la conception même des catégories du système proposé. Cette réflexion conduit l'auteur à prendre en compte des idées proposées par le grammairien du latin Varron (I^{er} siècle a.C.), premièrement relativement à la question de l'empirisme, deuxièmement par rapport aux critères qu'emploie Varron (I^{er} siècle a.C.) dans la présentation de son système verbal. Pour Beauzée (1767), l'observation des faits de langue permet de confirmer ou d'infirmer les propositions formulées à l'égard de la langue. Pour cela, il reprend à Varron (I^{er} siècle a.C.) le concept d'*analogie* qui, chez ce dernier, est étroitement lié à celui de la raison. Plus précisément, l'analogie des faits empiriques confirmerait les principes gouvernés par la raison. Il s'agit là d'un principe de Beauzée (1767) qui reconnaît en Varron (I^{er} siècle a.C.) un modèle passé se fondant sur la même idée :

Confirmation du système métaphysique des Temps par les analogies des langues. *Des analogies adoptées avec une certaine unanimité, doivent avoir un fondement dans la raison même : car, comme dit Varron, (t) qui in loquendo consuetudinem quâ oportet uti sequitur, non sine ea ratione*³⁴⁵. *Il semble même que ce savant romain n'ait mis aucune différence entre ce qui est analogique & ce qui est fondé en raison, puisqu'un peu plus haut (u) il emploie indifféremment les mots ratio & analogie. Voici comment il s'explique : Sed hi qui in loquendo partim sequi jubent nos consuetudinam partim rationem, non tam discrepant ; quod consuetudo & analogia conjunctiores sunt inter se quam hî credunt*³⁴⁶. (Beauzée 1767 : 459-460)

³⁴⁴On trouve la série des six temps *surcomposez* chez Vallart (1744 : 241-242).

³⁴⁵ Varron (*De lingua latina* : IX, 8) traduit par Fournier (2013 : 125) : « Celui qui en parlant suit l'usage qu'il convient de suivre, ne s'écarte pas pour autant de la raison ».

³⁴⁶ Varron (*De lingua latina* : IX, 2) traduit par Bernard Colombat dans Fournier (2013 : 125) : « Mais quant à ceux qui nous ordonnent, quand nous parlons, pour certains de suivre l'usage, pour d'autres la raison, ils ne sont pas en si grand désaccord ; parce que l'usage et l'analogie sont plus liés entre eux qu'ils ne le croient ».

Ensuite, Beauzée (1767) reconnaît dans l'organisation des critères mis en jeu pour la description du système verbal latin par Varron (I^{er} siècle a.C.) les mêmes critères opératoires de son propre système. Le système proposé par Varron (I^{er} siècle a.C.), juxtapose les formes verbales en deux ensembles de temps, en fonction de leur radical, à travers les catégories d'*infectum* et de *perfectum*. Beauzée (1767) remarque d'ailleurs que le système proposé par Varron (I^{er} siècle a.C.) n'aurait pas été repris par les grammairiens suivants. Il s'agirait ainsi d'une redécouverte :

Ce grammairien philosophe, car il mérite ce nom, ne jugeoit ainsi de l'analogie qu'après l'avoir examinée & approfondie. Il y avoit entrevu le fondement de la division des Temps telle que je l'ai proposée ; & il s'en explique d'une manière si positive & si précise, que je suis extrêmement surpris que personne n'ait songé jusqu'ici à faire usage d'une idée qui ne peut que répandre beaucoup de jour sur la génération des Temps dans toutes les langues. Écoutons Varron lui-même ; ses paroles sont remarquables. (x) Similiter errant qui dicunt ex utrâque parte Verba omnia commutare syllabas oportere ; ut in his, pundo, pundam, pupugi ; tundo, tundam, tutudi : dissimilia enim conserunt, Verba infecta cùm perfectis. Quod si imperfecta modo conserent, omnia Verbi principia incommutabilia viderentur ; ut in his, pungebam, pundo, pundam : & contrà ex utrâque parte commutabilia, si perfecta ponerent ; ut pupugeram, pupugi, pupugero³⁴⁷. (Beauzée 1767 : 460-461)

On peut ici rappeler la schématisation du système varronien que propose Holt (1943 : 4) :

	infectum	perfectum
passé	pungēbam	pupugeram
présent	pungō	pupugī
futur	pungam	pupugerō

Tableau 66 : Présentation du système verbal selon Varron (I^{er} siècle a.C.), d'après Holt (1943 : 4)

Beauzée (1767) reconnaît dans l'approche Varron (I^{er} siècle a.C.) la même organisation qui gouverne son propre système, puisqu'il y reconnaît dans la série de l'*infectum* les tiroirs qu'il classe dans la catégorie des *présents*, c'est-à-dire les temps qui marquent une simultanéité avec le repère de comparaison (*je loue, je louais, je louai, je louerai*), et dans le *perfectum* la

³⁴⁷ Varron (De lingua latina : IX, 99) traduit par Fournier (2013 : 125) : « De la même façon, ils se trompent ceux qui disent qu'il convient que tous les verbes changent leurs syllabes dans chacune des catégories [infectum/perfectum] ; comme dans ces verbes, *pundo, pundam, pupugi ; tundo, tundam, tutudi* : ils comparent en effet des choses dissemblables, les verbes à l'infectif et ceux au perfectif. Tandis que s'ils comparaient seulement des formes imperfectives, tous les radicaux du verbe paraîtraient invariables, comme dans ces formes, *pungebam, pundo, pundam* : et au contraire variables d'une catégorie à l'autre, s'ils considéraient les formes perfectives ; comme *pupugeram, pupugi, pupugero* ».

catégorie des prétérits qui marquent une antériorité au critère de comparaison (*j'ai loué, j'avais loué, j'eus loué, j'aurai loué*). C'est est la notion d'*analogie* qui permet chez Beauzée (1767) de regrouper ces formes au sein d'une catégorie commune. L'*analogie* renvoie pour l'auteur à la forme et au sens, et dans ce cas précis, au calcul opératoire des critères :

On voit que Varron distingue ici bien nettement les trois Temps que je comprends sous le nom général de Présents, des trois que je distingue par la dénomination commune de Prétérits ; qu'il annonce une analogie commune aux trois Temps de chaque espèce, mais différente d'une espèce à l'autre ; enfin qu'il distingue ces deux espèces par des noms différents, donnant aux Temps de la première le nom d'Imparfais (infecta), à ceux de la seconde le nom de Parfaits (perfecta). (Beauzée 1767 : 461)

Beauzée (1767) explique ensuite la présence dans les langues vernaculaires de temps simples et de temps composés. Cependant, par analogie, ces séries de temps renverraient aux mêmes significations que les catégories déjà décrites par Varron (I^{er} siècle a.C.) pour le latin. Dans sa démarche empirique, l'auteur fait montre des analogies des formes de verbes simples et composées pour le français, l'espagnol et l'italien :

			François	Italien	Espagnol
Présent	indéfini		je loue	lodo	alabo
	antérieur	simple	je louais	lodava	alabáva
		périodique	je louai	lodái	alabé
	postérieur		je louerai	lodéro	alabaré

Tableau 67 : « Analogie des Temps dans quelques langues modernes de l'Europe » pour la catégorie du Présent (Beauzée 1767 : 464)

			François	Italien	Espagnol
Prétérít	indéfini		j'ai loué	hó lodato	hé alabádo
	antérieur	simple	j'avois loué	havévo lodato	avía alabádo
		périodique	j'eus loué	hébbi lodato	uve alabádo
	postérieur		j'aurai loué	havero lodato	uviére alabádo

Tableau 68 : « Analogie des Temps dans quelques langues modernes de l'Europe » pour la catégorie du Prétérít (Beauzée 1767 : 464)

On notera, en ce qui concerne les temps composés que Beauzée (1767) décrit, leur composition à travers le verbe avoir « qui est employé comme auxiliaire des Prétérits, & toujours avec le supin ou le participe du passif du Verbe conjugué », donnant lieu à une recatégorisation du constituant participial des temps composés à travers le supin que nous avons observé chez d'autres auteurs tels Villar (1651), Vallange (1719) ou D'Açard (1760), et qui met ainsi en avant le caractère invariable de la forme.

À travers les catégories de *temps présents* et *temps prétérits*, c'est-à-dire de temps simples et de temps composés, Beauzée (1767) propose une organisation des faits de langue que nous interpréterions aujourd'hui comme aspectuelle. Ce sentiment est encore renforcé par l'analogie réalisée avec les catégories d'*infectum* et de *perfectum* proposées par Varron (I^{er} siècle a.C.). Cependant, comme nous l'avons vu plus haut, Beauzée (1767) ne conçoit pas ces catégories en ces termes mais en fonction d'opérations d'un ensemble de repères qui ne donne lieu à des valeurs aspectuelles que dans des cas isolés, par exemple la valeur perfective du PS.

13.1.2.5 Bilan

À travers la lecture critique des grammaires générales qui le précèdent et une approche philosophique de l'ontologie du temps inspirée par les idées de Locke, Beauzée (1767) développe une théorie du temps tout à fait originale. L'auteur généralise le système de repérage introduit par les auteurs de la *GGR* (1660), ainsi que le critère de comparaison, qui comme nous l'avons vu est, lui, déjà généralisé par Girard (1747). Beauzée (1767) intègre certaines innovations fondamentales dont le renversement des critères de repérage. Cela permet notamment de mettre l'IMP et le PS sur le même plan et de distinguer ces tiroirs en rapport avec leur critère de comparaison, à savoir l'*époque* pour l'IMP et la *période* pour le PS. Cela permet *in fine* de représenter l'événement exprimé par le PS de manière globale. En outre, la conception onomasiologique que présente Beauzée (1767) permet de prendre en compte des formes qui posaient des problèmes quant à leur intégration dans le système des temps verbaux chez les auteurs précédents, à savoir certains types de périphrases verbales et les temps surcomposés. Néanmoins, il faut remarquer que pour ces dernières formes ainsi que pour l'IMP, la théorie que développe Beauzée (1767) ne permet pas de rendre compte de toutes les propriétés aspectuelles.

13.1.3 Bilan des grands systèmes généralisants

Les théories relatives au temps verbal de Harris (1751) et de Beauzée (1767) ont en commun de proposer un système général, onomasiologique, qui puisse prendre en compte tous les tiroirs représentés dans les langues du monde. De ce point de vue, le système des temps de Beauzée (1767) se présente comme un aboutissement du programme de la *GGR* (1660), généralisant les critères de repérage à l'ensemble des formes verbales. Les innovations, dont l'inversion de la hiérarchie des critères de repérage, permettent à l'Académicien de dégager

la valeur aspectuelle du PS. La théorie de Beauzée (1767) se pose également comme un aboutissement pour les grammairiens français suivants, à laquelle ils se réfèrent et se confrontent. Les grammaires de la tradition française de la fin du XVIII^e peuvent ainsi être lues à travers la réception des idées de Beauzée (1767), mais également de Girard (1747). Nous verrons que certains auteurs reprendront des idées à Harris (1751).

13.2 Réception des grands modèles

Dans cette partie, nous présentons le traitement des temps verbaux dans les grammaires françaises qui viennent après Beauzée (1767). La présentation du chapitre consacré au temps verbal par ce dernier auteur marque, du fait de ses innovations, une rupture radicale par rapport aux descriptions antérieures. Beauzée (1767) est lu et commenté par ses contemporains. Dans ce sens, il est intéressant d'observer comment s'opère la réception de la *Grammaire générale* (1767) chez les auteurs postérieurs. Nous limitons notre examen à quatre auteurs de la fin du XVIII^e siècle, à savoir Condillac (1775), Sicard (1798), Serreau (1798) et Loneux (1799). Les deux derniers auteurs s'inscrivent dans le mouvement des *Idéologues*. Ce dernier terme désigne un groupe d'intellectuels de champs d'activités différents. Il s'agit de philosophes, psychologues, grammairiens, logiciens ou encore de médecins qui dominent la vie intellectuelle en France au tournant du XVIII^e au XIX^e siècle. Leur ambition modeste est de développer une *science des idées*. Le terme d'idéologie est choisi par Destutt de Tracy (1754-1836) par opposition aux termes *psychologie* et *philosophie* (Haßler 1999 : 201). À la suite du 9 Thermidor (27 juillet 1794) qui voit la chute de Robespierre et le début de la période de la Convention thermidorienne, les Idéologues perçoivent la possibilité d'exercer une influence sur le système de l'enseignement et sur l'éducation des citoyens et ainsi de façonner la société selon leurs principes. Un grand nombre des Idéologues occupent par la suite des postes dans la fonction publique. Ils participent également à la Constitution de l'an III et revendiquent l'instauration d'écoles centrales dans tous les départements, dont le rôle consiste dans l'acquisition d'un raisonnement juste et d'un agissement responsable, ce qui inclut la préparation à des métiers. Dans le domaine du langage, les Idéologues se préoccupent en particulier de la question du signe qui est liée aux principes d'éducation de l'individu. Ainsi, ils aspirent à une homogénéisation du savoir fondée sur la sémiotique (Haßler 1999 : 203-204). La thèse poursuivie est celle d'un perfectionnement du raisonnement à partir des meilleurs systèmes sémiotiques. Ainsi, les Idéologues continuent les idées de Condillac selon qui le seul moyen pour atteindre la connaissance résiderait dans le raisonnement analytique qui à son tour recourt à des signes (Haßler 1999 : 206). Il faut cependant être prudent en ce qui concerne les sources des Idéologues. Ceux-ci, dans leur discours, refusent une continuité avec les théories de Condillac. Plus généralement, ils revendiquent une rupture par rapport aux auteurs qui précèdent (Haßler 2008 : 63). Enfin, il faut mentionner que l'abbé Roch-Ambroise Sicard, dont nous traiterons également dans cette partie, était proche des

Idéologues, ayant été notamment professeur de Grammaire à l'Ecole normale en 1794. Le traitement des Idéologues à partir d'une série de textes *pragmatiques*, c'est-à-dire de textes qui traitent une question précise « dans un champ de recherche plus vaste, sans être marqués par une méthodologie commune ou par des procédés de recrutement marqués », permet d'intégrer Sicard (Haßler 2008 : 60). Cependant, ce dernier ne s'inscrit pas dans la même série de textes méthodologiques « qui suivent le même paradigme et utilisent souvent une terminologie commune » (Haßler 2008 : 60). Effectivement, dans le cadre de la théorie de l'énoncé, le traitement du verbe *être* place Sicard dans la lignée des Grammaires générales à fondement logiciste (Haßler 2008 : 77).

13.2.1 Condillac (1775)

On retient généralement de l'œuvre d'Etienne Bonnot de Condillac sa contribution au débat philosophique sur l'origine du langage, présenté dans *l'Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746). L'auteur y radicalise la thèse empiriste de Locke en y réfutant non seulement l'innéité des connaissances mais en soumettant la thèse *sensualiste* selon laquelle les facultés et les connaissances reposent sur les sensations. L'œuvre de Condillac comprend en plus une grammaire générale (*Grammaire*, 1775) où l'auteur poursuit sa philosophie sensualiste. Par son approche philosophique, le projet se démarque de la philosophie logique proposée par les Messieurs (1660), puisque selon l'auteur, les idées ne sont pas innées mais sont issues des sensations et ensuite fixées par le langage (cf. Ricken 1978 ; Haßler 1984). Ainsi, la base des analyses grammaticales proposées par Condillac (1775) se fonde sur une analyse de la pensée à travers le langage. Dans ce qui suit, nous examinons la présentation consacrée au temps verbal.

13.2.1.1 Définition du verbe et réception de Beauzée

Condillac (1775) décrit le verbe en premier par rapport à son étymologie, c'est-à-dire signifiant également *mot* et *parole*. Il s'agit là d'une description classique. Les grammairiens romains Varron (I^{er} s. a.C.) et Quintilien (I^{er} siècle), déjà, notent l'ambiguïté du terme *verbum* (cf. Colombat 2019 : 290-291). On retrouve cette caractérisation au Moyen Âge, puis dans de nombreuses grammaires vernaculaires depuis la Renaissance, particulièrement dans des grammaires italiennes, comme nous l'avons montré (cf. Conduché, Létourneau et Rosier-Catach 2019 : 294). Pour l'auteur, le trait principal du verbe réside dans l'expression du jugement dans la prédication :

D'après l'étymologie, verbe est la même chose que mot ou parole ; & il paroît que le verbe ne s'est approprié cette dénomination, que parce qu'on l'a regardé comme le mot par excellence. Il est en effet l'ame du discours, puisqu'il prononce tous nos jugements. (Condillac 1775 : 167)

Le temps verbal est lui, en tant qu'accident, considéré comme *accessoire* (Condillac 1775 : 167). L'auteur fait, dans une note en bas de page, explicitement référence à Beauzée qu'il a lu, ce qui l'aurait forcé à réécrire le chapitre consacré au temps verbal sans pour autant adhérer à la théorie de l'Académicien :

() Le système de Mr. Beauzée sur les temps me paraît, au premier coup d'œil, aussi solide qu'ingénieux. Cependant, après un mûr examen, je crus devoir l'abandonner. Mais les vues de ce grammairien m'ont donné les lumières, & j'ai refait ce chapitre. (Condillac 1775 : 167)*

Les réflexions que l'on trouve dans les premières pages du chapitre consacrées au temps verbal témoignent de cette confrontation et remise en cause des thèses beauzéennes. Ainsi, Condillac (1775) reprend le repérage général à trois critères. Pour cela, il propose en premier lieu une division du temps naturel en trois *époques*. À cela s'ajoutent les critères du moment d'énonciation et du temps grammatical du verbe. Les *époques* sont repérées par rapport au moment d'énonciation, c'est-à-dire antérieur, simultané et postérieur. Enfin, le temps grammatical du verbe marque un rapport de simultanéité à une des trois époques, exprimant ainsi une situation comme étant passée, présente ou future :

Un verbe est donc au présent, lorsqu'il exprime un rapport de simultanéité avec l'époque actuelle : il est au passé, lorsqu'il exprime un rapport de simultanéité avec une époque antérieure ; & il est au futur, lorsqu'il exprime un rapport de simultanéité avec une époque postérieure. En un mot, il est au passé, au présent & au futur, suivant que l'époque, avec laquelle il exprime un rapport de simultanéité, est antérieure, actuelle ou postérieure. (Condillac 1775 : 168)

On peut reconnaître que Condillac (1775) identifie, à travers la généralisation du double repérage de l'événement, partiellement le premier critère de repérage qui sous-tend la division des temps chez Beauzée (1776). Cependant, il n'est question chez Condillac (1775) que du rapport de simultanéité de l'événement avec le critère de référence. L'auteur passe ainsi sous silence les rapports d'antériorité et de postériorité que Beauzée (1767) décrit pour le critère de comparaison. Il s'agit là de la part de Condillac (1775) d'une critique formulée à l'égard de la catégorie des *présents* de Beauzée (1775). Il s'agit de remettre en question la conception par ce dernier de l'IMP, du PS et du FS comme des présents. Pour l'auteur, le

rapport de simultanéité ne serait pas valable parce que tout événement serait « nécessairement simultané avec une époque quelconque » :

Il est vrai que ce qui est simultané avec une époque, soit antérieure, soit postérieure, est présent par rapport à cette époque. Mais si en conséquence, on vouloit regarder, comme des présents, j'aimai & j'aimerai, on confondroit tout : il n'y auroit plus ni passé ni futur, puisque tout ce qui arrive, est nécessairement simultané avec une époque quelconque. (Condillac 1775 : 168-169)

L'auteur justifie sa critique notamment à partir d'une analyse des emplois des formes de *j'allois* et *j'ai été* en opposant deux énoncés (« *j'allois chez vous lorsqu'il m'est survenu une affaire* » ; « *j'ai été hier à Colorno* ») qui situent l'événement exprimé par la forme à une époque passée, ou en reprenant la présentation de l'auteur, marquant un rapport de simultanéité par rapport à une époque passée. Dans le premier énoncé, le repère est marqué par la proposition subordonnée et dans le second, par le circonstant *hier*. Condillac (1775) en conclut que les deux tiroirs ne s'opposent pas en termes de repérage (« parce que l'action du verbe ne peut pas être simultanée à une accessoire commun aux deux *j'allois* & *j'ai été* ») mais en termes de détermination :

L'époque peut être déterminée ou indéterminée. Quand je dis, j'allois, cette forme marque une époque qui est déterminée par la suite du discours ou par quelques circonstances. Par la suite du discours si je dis, j'allois chez vous lorsqu'il m'est survenu une affaire, & alors l'époque est antérieure, par une circonstance : si c'est au moment que je rencontre une personne que je lui dis, j'allois chez vous, & alors l'époque est actuelle.

Vous voyez donc, Monseigneur, que j'allois peut être un passé ou un présent : j'ai été, au contraire, est toujours un passé ; et lorsque je me sers de cette forme, je puis dire à mon choix déterminant une époque ; j'ai été hier à Colorno ; ou sans en déterminer aucune, j'ai été à Colorno.

Ainsi, parce que l'action du verbe ne peut pas être simultanée à une époque quelconque, cette idée de simultanéité est une accessoire commun aux deux j'allois & j'ai été mais ces deux formes diffèrent en ce qu'avec j'allois l'époque est nécessairement déterminée, & elle est antérieure ou actuelle ; au lieu qu'avec j'ai été elle est déterminée ou ne l'est pas, à notre choix elle est toujours antérieure. (Condillac 1775 : 169-170)

Pour distinguer les formes, l'auteur introduit à travers la *détermination* un critère supplémentaire. Par la *détermination*, Condillac (1775) entend un critère syntaxique. Ainsi, par exemple, *j'allois* est une forme « nécessairement déterminée » parce qu'elle est systématiquement complétée par des circonstants qui permettent de l'ancrer par rapport à

l'époque passé ou présente. À l'inverse, *j'ai été* peut être soit *déterminé*, soit *indéterminé* (Condillac 1775 : 169-170). De la même manière, *j'acheverai* peut également être soit *déterminé*, soit *indéterminé* alors que pour *j'aurai achevé*, il faut « absolument déterminer une époque » (Condillac 1775 : 170). Le critère de la *détermination* est très ancien puisqu'il circule au moins depuis Meigret (1550). Il n'est pas absent non plus chez Beauzée (1767) chez qui il constitue la seconde *division générale* qui permet de distinguer les temps *indéfinis* qui « ne tiennent effectivement à aucune époque précise et déterminée » et les temps *définis* qui « sont essentiellement relatifs à quelque époque précise & déterminée ». On assiste chez Condillac (1775) par rapport à Beauzée (1767) à une inversion dans la hiérarchie des critères puisque la *détermination* devient le critère principal servant à distinguer les formes décrites plus haut.

Nous avons vu que dans sa confrontation à la théorie de Beauzée (1767), Condillac (1775 : 168-169) mentionne uniquement les cas où le temps est simultanément au critère de comparaison, omettant que l'Académicien opère bien, dans sa première division générale, à une division tripartite en *passé – présent – futur*. Il s'agit pour Fournier (2013a : 174) de l'un des nombreux *gauchissements* de la part des lecteurs de Beauzée (1767) qui s'expliqueraient pour différentes raisons. Une première raison serait liée à la quantité importante d'innovations terminologiques apportée par l'Académicien, qui s'opposerait à la terminologie traditionnelle sur fond latin employée par la majorité des autres auteurs. Une innovation terminologique locale, telle celle des *temps surcomposés* de Dangeau (1694-1722), aurait ainsi une plus grande probabilité de récupération qu'un système entièrement innovatif tel que celui de Beauzée (1767). Une autre raison serait liée à un phénomène de « contrainte de continuité », à savoir le fait que depuis la Renaissance la réflexion théorique se soit déroulée majoritairement à l'intérieur de catégories héritées du cadre latin (Fournier 2013a : 173-174). La théorie de Beauzée (1767) instaure une rupture radicale par rapport aux descriptions grammaticales précédentes où des notions aspectuelles, par exemple, avaient été principalement décrites à partir de catégories temporelles. L'Académicien parvient à travers ses innovations à rendre compte de certaines notions aspectuelles, tel le caractère perfectif du PS (Fournier 2013a : 173-174). Condillac (1775) est, lui, rattrapé par la contrainte de continuité, décrivant les catégories grammaticales à partir des mêmes notions que les auteurs de la période classique.

13.2.1.2 Système des temps verbaux

Dans sa présentation des temps verbaux, Condillac (1775) propose une organisation plutôt traditionnelle qui conçoit les temps verbaux du passé et du futur en termes de degrés d'éloignement par rapport au moment d'énonciation. Plus précisément, les temps marquent une simultanéité à une *époque* qui, elle, marque des degrés d'éloignement par rapport au moment d'énonciation, ce qui revient au même, puisque comme nous l'avons dit plus haut le critère de comparaison n'a pas de fonction distinctive. C'est ce qu'on peut voir, dans un premier temps, à travers la série des tiroirs du passé :

Je viens de faire, je faisais, je fis, j'ai fait, j'avois fait, j'eus fait, j'ai eu fait sont autant de passés différents. Ce sont des passés, parce qu'ils ont un rapport de simultanéité avec une époque antérieure ; & ils sont différents parce que l'époque n'est pas la même pour tous.

Je viens de faire est un passé prochain : il signifie il n'y a qu'un moment que j'ai fait. [...] (Condillac 1775 : 171)

En fin de compte, le système proposé par Condillac (1775) ressemble plutôt aux *temps considerez simplement* imaginés par les Messieurs (1660) où chaque tiroir est construit à partir de deux repères (événement et moment d'énonciation) sur la ligne du temps et fonctionne en termes de degrés d'éloignement. Chez les Messieurs (1660), la ligne du temps représente la progression du temps naturel. De même, les *époques* qui marquent la simultanéité avec le temps verbal représentent pour Condillac (1775) la succession des instants, c'est-à-dire qu'ils reproduisent l'ordre du temps naturel. À la différence de la *GGR* (1660), la distance n'est pas déterminée par une valeur normative, c'est-à-dire les vingt-quatre heures, mais une valeur temporelle imprécise, ce qu'on peut voir à partir de la forme *je viens de faire* qui exprime un passé récent (Fournier 2013a : 175-176). Cependant, ce système chronologique ne permet pas de rendre compte de la signification de tous les tiroirs, puisque, comme nous le montrons plus loin, pour les décrire, l'auteur fait appel au critère aspecto-énonciatif en circulation depuis le XVII^e siècle.

13.2.1.2.1 IMP

La forme de l'IMP présente un cas à part, puisqu'en dehors du discours elle ne désignerait ni un degré temporel éloigné, ni proche. Ce ne serait qu'en fonction de sa *détermination*, pour reprendre le terme de l'auteur, que la forme exprimerait soit un passé lointain, soit un passé proche :

Je faisais n'est ni prochain ni éloigné : mais il devient l'un et l'autre par la suite du discours. Il n'y a qu'un moment qu'il faisoit beau, il faisoit chaud l'été dernier. Cette forme peut même devenir l'expression du présent : nous avons donné pour exemple, j'allois chez vous, lorsqu'on parle à une personne qu'on rencontre. (Condillac 1775 : 171)

L'auteur va jusqu'à attribuer la valeur de présent à l'IMP, ce qu'il illustre à travers l'exemple « j'allois chez vous ». Ce qui motive Condillac (1775) à considérer ce temps comme l'expression d'un présent, c'est que le repère par rapport auquel on situe le tiroir est le moment d'énonciation, c'est-à-dire le présent « lorsqu'on parle à une personne qu'on rencontre ». Ainsi, l'auteur décrit un passé immédiat marquant un lien avec le présent qui met une fin au déroulement de la situation. Condillac (1775) précise ensuite sa pensée concernant la valeur de l'IMP qui se manifesterait par un rapport de simultanéité de l'*époque*, soit à un intervalle comprenant le moment d'énonciation, soit avec un intervalle excluant le moment d'énonciation :

L'époque, avec laquelle je faisais a un rapport de simultanéité, peut être considérée comme une période où l'on est encore, ou comme une période où l'on est plus. Si on dit, je travaillais aujourd'hui à cet ouvrage, l'action du verbe se rapporte à une période où l'on est encore ; & elle se rapporte à une période où l'on n'est plus, si on dit, je travaillois hier. (Condillac 1775 : 172)

Dans sa définition de l'IMP, l'auteur mobilise des critères temporels (proche vs lointain) et aspecto-énonciatifs (inclusion vs exclusion du moment d'énonciation). Pour ce dernier critère, l'auteur emprunte les formules employées par des auteurs antérieurs pour décrire la distinction du PS et du PC et l'applique à l'IMP. Pour illustrer cette détermination énonciative, Condillac (1775) emploie les circonstants traditionnellement associés au PC (« aujourd'hui ») et au PS (« hier »). On note, qu'en dehors du terme *époque* proposé par Beauzée (1767), Condillac (1775) fait également appel au terme *période* pour désigner l'intervalle de référence. Ce terme est employé pour la première fois par Girard (1747), puis repris par Beauzée (1767) pour désigner un type de repère de comparaison conçu dans l'étendu. Les termes d'*époque* et de *période* ne sont pas définis par Condillac (1775). D'ailleurs, l'auteur, à la différence de Girard (1747) et Beauzée (1767), emploie le terme au genre féminin. Il s'agit bien d'un emprunt pour désigner l'intervalle de comparaison, mais on peut se demander si l'auteur l'emploie en tant que terme technique. On retrouve l'emploi du terme dans la distinction des autres tiroirs du passé.

13.2.1.2.2 Distinction PS, PC, PSC, PA et PQP : opposition des tiroirs sur des critères aspecto-énonciatifs et aspectuels

13.2.1.2.2.1 Distinction aspecto-énonciative

Pour la distinction du PS, PC, PSC et PA, Condillac (1775) a recours aux formulations en circulation depuis le XVII^e siècle qui opposent le PS et le PC en termes aspecto-énonciatifs sur la base d'un intervalle de référence qui inclut ou exclut le moment d'énonciation :

Or, je fis & j'ai fait, qui différent de je faisais en ce qu'ils supposent tous deux une antériorité plus ou moins éloignée, différent l'un de l'autre en ce que le premier se dit d'une période où l'on n'est plus, je fis hier ; & que le second se dit d'une période où l'on est encore, j'ai fait aujourd'hui. Il est vrai qu'on peut dire j'ai fait hier : mais on parleroit mal, si on disoit, je fis aujourd'hui.
(Condillac 1775 : 172)

Comme nous l'évoquions plus haut, au sujet du traitement de l'IMP, le lien des tiroirs exprimés avec le moment d'énonciation est illustré pour le PS et le PC respectivement par les circonstants « hier » et « aujourd'hui ». À l'instar d'auteurs précédents, Condillac (1775) confirme que le PC s'emploie dans des contextes appelés *aoristiques*, c'est-à-dire excluant le moment d'énonciation. La formulation « le premier se dit d'une période où l'on n'est plus » est très proche de ce qu'on trouve chez Restaut (1745 [1730] : 204) : « Le Prétérit simple [...] marque une chose passée dans un tems dont il ne reste plus rien, & dans lequel on n'est plus », formule d'ailleurs reprise par Vallart (1744). Restaut (1730) était également le premier auteur à généraliser le critère aspecto-énonciatif à d'autres tiroirs, en l'occurrence au PSC et au PA. Cette généralisation est également reconduite chez Condillac (1775) à peu près dans les mêmes termes. Plus précisément, le PSC à l'instar du PC met en jeu un intervalle sécant incluant le moment d'énonciation, alors que le PA fonctionne sur le modèle du PS à partir d'un intervalle excluant le moment d'énonciation :

A cette question soupates vous hier de bonne heure ? on répondra je soupai ou j'eus soupé à dix heures. A celle-ci, avez-vous soupé aujourd'hui de bonne heure ? on répondra j'ai soupé, ou j'ai eu soupé à dix heures.

Vous voyez, Monseigneur, par ces exemples, que j'ai soupé, comme je soupai, se rapporte à une période qui est finie ; & que j'ai eu soupé, comme j'ai soupé, se rapporte à une période qui dure encore. On dit, j'eus soupé hier ; & on ne dira pas, j'eus soupé aujourd'hui. (Condillac 1775 : 173)

13.2.1.2.2 Distinction aspectuelle à partir de la notion d'accompli

Ce n'est cependant pas le seul trait qui distingue les formes du passé. Condillac (1775) ajoute également une distinction aspectuelle entre d'un côté le PS et le PC qui désigneraient l'« époque où la chose se faisait » et de l'autre, le PA et le PSC qui renverraient à « l'époque où la chose était faite », en d'autres termes le trait *accompli* qui est rendu par la forme vicarie du verbe *faire* au participe passé :

Quand on dit je fis ou j'ai fait, on indique l'époque où la chose se faisait : quand, au contraire, on dit j'eus fait, ou j'ai eu fait, on indique l'époque où la chose étoit faite, on distingue donc ces deux passés par les époques différentes aux quelles on les rapporte. (Condillac 1775 : 173)

Dans cette présentation des tiroirs, Condillac (1775) recourt aux formes du verbe vicarie *faire* pour rendre compte d'un trait sémantique aspectuel. D'un côté, l'auteur emploie le verbe *faire* à l'imparfait (*se faisait*) pour le PC et le PS, leur attribuant ainsi une signification imperfective. À l'inverse, le PA et le PSC sont décrits à partir de la forme *faire* au plus-que-parfait passif (*était faite*), imputant à ces formes une valeur d'accompli. Le recours de l'auteur à des gloses métalinguistiques pour caractériser des tiroirs témoigne du manque de métalangage et d'outils conceptuels adéquats pour décrire les valeurs sémantiques aspectuelles d'*accompli* et d'*inaccompli*. L'analyse, comme chez Sauvage de Villaire (1749) auparavant, prend pour point de départ les valeurs de l'IMP *inaccompli* et du PQP *inaccompli*. Mais, il semble qu'avec Condillac (1775) on franchisse une étape supplémentaire dans la reconnaissance des traits communs aspectuels des séries des temps simples et composés. À la différence de Sauvage de Villaire (1749), on découvre chez Condillac (1775) la mise en place d'un microsystème aspectuel sur la base de ces descriptions. Il est d'ailleurs intéressant que le trait d'accompli ne soit pas appliqué au PC. L'auteur réduit dans ce cas précis le fonctionnement du PC à sa valeur processive. Là où Serreau (1799) plus tard distinguera différentes valeurs du PC, Condillac (1775) n'en dit pas plus. La raison est sans doute le désir de garder un semblant de symétrie au sein des tiroirs du passé à partir de la généralisation établie par Restaut (1730). On se souvient également que depuis Maupas (1607) au moins le PA et le PSC étaient considérés comme des *redoublés* de leurs temps correspondants (PS et PC), concevant ainsi un système à différents niveaux. Si on ajoute cependant à l'opposition des quatre tiroirs PS et PC vs PA et PSC, l'opposition entre IMP et PQP, exprimée par les gloses métalinguistiques servant à expliciter les valeurs sémantiques (*se faisait* vs *était faite*), il faut

reconnaître que Condillac (1775) n'est pas loin de reconnaître deux séries de tiroirs sur la base de valeurs sémantiques communes. Cette présentation témoigne de la reconnaissance progressive des traits aspectuels des temps simples et composés au XVIII^e siècle, et l'absence de métalangage et d'outils adéquats donne lieu chez Condillac (1775) à un bricolage. La même distribution de valeurs aspectuelles se retrouvera plus tard chez Serreau (1799). Cependant, ce dernier élargira le critère aspectuel à l'ensemble du système temporel. Condillac (1775) peut ainsi être considéré comme un jalon en ce qui concerne la description des notions d'*accompli* et d'*inaccompli*.

13.2.1.2.3 Les temps du futur : opposition modale

Pour l'expression du futur, Condillac (1775 : 174-175) retient principalement deux temps à travers *je ferai* et *j'aurai fait*. Comme nous l'évoquions plus haut, ces formes répondent aux critères énoncés précédemment. Le FS (*je ferai*) marque ainsi un rapport de simultanéité avec une *époque* postérieure à l'*époque* actuelle. De plus, ce tiroir peut être *déterminé* ou *indéterminé* à la différence du FA (*j'aurai fait*) qui serait nécessairement *déterminé* et qui mettrait en jeu trois critères, puisqu'il exprimerait deux rapports : premièrement la postériorité par rapport à l'*époque* actuelle, et deuxièmement l'antériorité par rapport à une autre *époque* de référence. Enfin, en référence à d'autres grammairiens, Condillac (1775 : 175-176) mentionne également, à travers *je dois faire* et *j'ai à faire*, d'autres formes à qui on aurait attribué une valeur de futur. Il s'agit de deux locutions verbales à valeur modales dont l'auteur remet en doute le sens exclusivement futur. On se souvient que *je dois faire* est pour Beauzée (1767) un *futur actuel défini*. Il faut donc y voir la remise en cause du sens futur comme une critique, au moins partielle, à l'égard de l'Académicien. Condillac (1775 : 175-176) propose que la locution *je dois faire* puisse faire référence à différentes *époques* en fonction de son interprétation :

Si je dois faire signifioit il est de mon devoir, je suis dans l'obligation, il est évident que ce seroit un présent.

Si, au contraire, je voulois dire qu'il est arrêté que je ferai, ou que je ferai parce que je l'ai arrêté ; il me paroîtroit plus naturel de regarder cette expression comme l'équivalent de deux phrases, dont l'une est futur, & l'autre est un présent ou un passé. (Condillac 1775 : 175-176)

Dans les cas où *je dois faire* fait référence à l'*époque* future, s'apparentant ainsi au sens du temporel du FS, Condillac (1775) assigne à la locution verbale un sens modal. C'est ce que

l'auteur (1775 : 176) met en évidence à travers l'opposition des énoncés « je crains le jugement que vous porterez de mon ouvrage » et « je crains le jugement que vous devez porter [de mon ouvrage] » où seule la forme verbale change. La première phrase exprimerait la certitude (« persuasion ») que l'action de juger aura lieu. Le sens exprimé par la deuxième phrase porte sur le type de jugement futur (« présomption ») qui est jugé comme non favorable dans cet exemple. Condillac (1775 : 176-177) refuse de reconnaître pour *je dois faire* et *j'ai à faire* des tiroirs futurs supplémentaires comme le préconise Beauzée (1767), puisqu'ils feraient référence à une même *époque* postérieure à l'*époque* actuelle. En d'autres termes, les deux formes, indépendamment de leur interprétation modale, mettraient en jeu le même repérage et ne permettraient pas d'obtenir plusieurs espèces différentes de futur. Dans son sens futur, l'opération de repérage serait équivalente à *je ferai* et ne donnerait pas lieu à une espèce de futur supplémentaire. Condillac (1775 : 177) fait la même observation pour la locution *j'ai à faire*. Comme pour *je dois faire*, cette forme pourrait renvoyer, selon l'interprétation, à des époques différentes :

J'ai à faire, signifie, je ferai, parce qu'il faut, parce qu'il convient que je fasse, parce que je me suis proposé de faire. Le rapport de simultanéité est donc le même avec cette expression qu'avec je ferai, & l'époque est la même encore. J'ai à faire, quoiqu'il soit accompagné d'accessoires qui lui sont particuliers, n'est donc pas un futur différent de je ferai. Il se pourroit même que cette expression ne fut pas un futur ; & c'est ce qui arrive toutes les fois qu'elle signifie, il me convient de faire, je me suis proposé de faire. (Condillac 1775 : 177)

Comme pour *je dois faire*, *j'ai à faire* peut selon Condillac (1775) faire référence à différentes époques en fonction de l'interprétation. Ainsi lorsque l'auteur glose « *J'ai à faire* » par « *je ferai, parce qu'il faut, parce qu'il convient que je fasse, parce que je me suis proposé de faire* », il l'interprète comme un futur alors que « *il me convient de faire, je me suis proposé de faire* » renverraient à d'autres époques, présente et passée. On notera en passant l'emploi du verbe *falloir* dans la glose, ainsi que *convenir*, à travers lesquels l'auteur explicite la valeur modale de la locution verbale. À la différence de *je dois faire*, il ne fournit cependant pas d'exemples pour préciser encore plus sa pensée. On assiste ainsi, comme pour les valeurs aspectuelles, à l'identification de problèmes liés aux valeurs sémantiques du verbe pour lesquelles il manque cependant un métalangage et des outils pour les décrire de manière adéquate.

13.2.1.2.4 Bilan

Un des intérêts de la lecture du chapitre consacré au temps de Condillac (1775) réside dans la réception de la théorie de Beauzée (1767) qui, comme nous l'avons vu, rompt avec la tradition. Dans ce sens, on observe que Condillac (1775) rejette l'idée originale de l'Académicien qui consiste à accorder une valeur distinctive au critère de comparaison et qui permettait de développer un système des temps innovant. Condillac (1775) revient à une présentation traditionnelle, centrée autour du moment d'énonciation, qui conçoit une localisation chronologique des temps en termes de degrés. Cependant, cette conception ne permet pas de rendre compte de tous les tiroirs et pour combler à cette impasse, l'auteur a notamment recours à des critères et des formules développées depuis Maupas (1607), permettant de distinguer les tiroirs du passé sur la base du critère aspecto-énonciatif. Il semble d'ailleurs être le premier à appliquer ce critère à l'IMP. À ce titre, nous avons noté que la présentation s'apparente fortement à ce qu'on trouve chez Restaut (1730). Il est également intéressant de noter à cet égard l'emploi des termes *période* et *époque*. Le premier reçoit depuis Girard (1747) un sens technique permettant de décrire l'intervalle de référence. Condillac (1775) emploie bien le terme *période* pour l'intervalle de référence mais pas dans un sens technique, ne lui attribuant ni une définition, ni ne lui accordant une place particulière. On peut faire la même remarque en ce qui concerne le terme d'*époque* qui est opposé chez Beauzée (1767) au *période*, désignant la forme que prend le critère de comparaison. Chez Condillac (1775), l'*époque* désigne à l'inverse un point dans la suite des instants du temps naturel. À travers ce choix, l'auteur met de côté un matériel technique qui aurait pu lui permettre de dégager certaines valeurs aspectuelles. Cependant, on observe une avancée dans la description des notions aspectuelles à travers la description mettant en jeu les notions d'*accompli* et d'*inaccompli* dans l'opposition entre d'un côté le PS et le PC et de l'autre, le PA et le PSC. Nous avons rencontré ce phénomène plus tôt, localement chez Sauvage de Villaire (1749). Cette opposition sera ensuite reprise et généralisée par Serreau (1799).

13.2.2 Sicard (1798)

L'œuvre grammaticale de l'abbé Sicard fut influencée, notamment, par un certain nombre de grammairiens que nous avons traités jusqu'ici, dont Harris, Beauzée ou Condillac. Parmi les influences, il faut également noter les compilations linguistiques de Court de Gébelin (1774)³⁴⁸

³⁴⁸ Court de Gébelin : *Monde Primitif analysé et comparé avec le Monde Moderne* (1774).

qui participent, comme nous le verrons plus bas, à une évaluation des théories passées dans le sens d'un progrès, c'est-à-dire à ce que l'on peut appeler un *horizon de rétrospection*. Les *Elémens de Grammaire générale* sont publiés en 1798. Il faut voir les thèses que l'auteur y défend comme l'approfondissement des réflexions proposées dans le cadre des enseignements de l'École Normale, c'est-à-dire de l'enseignement s'adressant aux professeurs des Écoles Centrales créées en l'an IV (1795) à la suite de la Révolution française. Il faut cependant également mentionner le fait que l'auteur fut directeur de l'établissement des Sourds-Muets de Bordeaux, à partir de 1786. Dans sa rhétorique préfacielle, visant à légitimer la publication de sa grammaire, Sicard (1798) donne pour argument la simplification et le réarrangement des grammaires d'autres auteurs qui le précèdent. L'auteur mentionne d'ailleurs l'apport du travail avec les apprenants sourds-muets qui aurait exigé une simplification des théories dont il souhaite faire part à travers sa grammaire, à un public plus large :

L'institution intéressante à laquelle je me suis consacré, depuis plusieurs années ; la nécessité où je me trouve de faire passer dans l'esprit des Sourds-Muets de naissance, qui n'ont aucune Langue, la connaissance de la nôtre ; les efforts continuels et incalculables qu'il faut faire, pour parvenir à quelques résultats heureux, m'ont mis dans la nécessité de remanier, mille fois, les principes connus de la science grammaticale, de les assujettir, à l'aide d'une métaphysique très-sensible, aux loix de la plus rigoureuse analyse, et de les réduire à leurs éléments primitifs, toutes les fois que cela a été possible, mais toujours à leurs éléments les plus simples et les plus intelligibles. Or c'est en maniant et remaniant et en m'appuyant sans cesse de l'expérience, que j'ai pu, avec un goût très-décidé pour cette science, simplifier quelques procédés, découvrir quelques théories qui avoient échappé à des esprits très-profonds, mais qui n'avoient pas, comme moi, pour y appliquer l'expérience, les instrumens que me fournissent sans cesse les Sourds-Muets de naissance, avec lesquels il faut tout créer ou au moins tout refaire. Voilà ce qui me détermine à publier une nouvelle Grammaire, et ce qui justifie ma témérité d'oser écrire sur une matière où les Dumarsais, les Girard, les Beauzée, les Court de Gebelin, les Condillac, les Harris et l'Encyclopédie méthodique, ont mis tant de profondeur et répandu tant de lumière. (Sicard 1818 [1798] : Introduction XXII-XXIII)

Sicard (1798) fait figure d'autorité, parmi les Idéologues, dans le domaine des théories du langage et participe activement à l'élaboration des programmes pour les Écoles Centrales. L'enseignement dans les Écoles Centrales a donné lieu à plusieurs études. Fournier (2013a) a notamment examiné la question du traitement du temps verbal dans ces établissements à partir d'un corpus composé de documents de cours, de cahiers de cours et d'ouvrages de

professeurs parus après la fin des Écoles Centrales en l'an X (1802). On retiendra que dans les séances de l'École Normale, Sicard prend position dans un débat de ses contemporains qui vise à opposer deux théories de références dans le domaine consacré au temps verbal, à savoir les théories de Beauzée et de Condillac (Fournier 2013a : 201). Le premier généralise le double repérage introduit par la *GGR* (1660) en retenant comme critère principal le rapport au critère de comparaison. Condillac (1775) revient sur cette généralisation et inverse l'ordre des critères, ce qui a pour conséquence la perte du caractère distinctif du critère de comparaison. Dans les séances de cours, Sicard conclut que le modèle de référence à suivre serait celui de Beauzée et que Condillac aurait mal compris l'Académicien (Fournier 2013a : 201). On retrouve d'ailleurs l'éloge de la théorie des temps de Beauzée dans les *Elémens de Grammaire générale* (1798). Sicard (1798) y présente le système temporel de l'Académicien comme une rupture radicale par rapport aux théories précédentes perçues comme une imitation du cadre latin :

L'habitude de n'étudier autrefois la langue française que pour apprendre la latine, engagea la plupart des Grammairiens à établir les règles de notre Grammaire d'après celles de la Grammaire latine [...]

Mais la philosophie, dont le flambeau avoit dissipé tant de ténèbres et porté un si grand jour dans toutes les sciences exactes, se servit du même flambeau pour éclairer l'art de la parole. [...] Plusieurs, trop timides sans doute, n'avoient point osé faire la réforme, en entier, quand l'un d'eux, armé d'un grand courage, ne craignit pas de tout examiner, de tout sonder, de renverser l'échafaudage de la conjugaison, soi-disant française, et qui n'avoit été, jusqu'à lui, que la conjugaison latine. Il osa, d'une main hardie, refaire à neuf cet édifice, sans respect pour l'ancien, dont il crut ne devoir conserver que quelques dénominations. [...]

Ce novateur si extraordinaire, c'est BEAUZÉE. (Sicard 1818 [1798] : 223-224)

Dans ce passage, Beauzée est célébré comme un héros rétablissant la grammaire française aux dépens de la grammaire latine. Plus encore, cette description se lit comme un plaidoyer pour la langue française. Ce type de louanges à l'égard de l'Académicien circule d'ailleurs dans plusieurs textes de la même époque (Fournier 2013a : 202-203). Ces remarques et la position en faveur de Beauzée que prend Sicard s'intègrent dans un type de discours qui se met en place dans la deuxième partie du XVIII^e siècle qui vise à dresser un panorama des théories passées. En d'autres termes, les auteurs dressent un *horizon de rétrospection*. C'est ce que

l'on peut voir dans les compilations linguistiques de Court de Gébelin (1774)³⁴⁹. L'auteur s'y intéresse à la dimension historique de divers phénomènes langagiers dont le temps verbal. Pour ce faire, il propose notamment ce qui représente à ses yeux les étapes les plus marquantes dans le développement historique des théories grammaticales où il accorde une place privilégiée à Girard (1747), Harris (1751) et Beauzée (1767). Court de Gébelin (1774) présente l'histoire des théories grammaticales comme un développement successif suivant la marche du *progrès*. Ainsi, l'auteur propose, pour commencer, une lecture des auteurs mentionnés plus haut en évaluant la correspondance de leur théorie des temps avec les faits (Fournier 2013a : 151). Le fait que Court de Gébelin (1774) traite Beauzée (1767) en dernier, confère l'idée d'un aboutissement du progrès avec cet auteur. Cela est renforcé par le nombre de tiroirs retenus par Beauzée (1767), au nombre de vingt, plus grand que chez les grammairiens antérieurs, véhiculant une plus forte adéquation avec les faits (Fournier 2013a : 159). Il faut cependant noter que la lecture de Beauzée (1767) de la part de Court de Gébelin (1774) donne lieu à une réinterprétation des théories, puisque l'auteur y intègre des idées de Harris (1751). On peut observer quelque chose d'analogue, comme nous montrons plus bas, chez Sicard (1798) qui accepte Beauzée (1767) comme modèle de référence mais dont la présentation donne également lieu à une réécriture avec la prise en compte et l'intégration d'idées différentes et plus anciennes.

13.2.2.1 *Le système des temps verbaux*

Sicard (1798) prend Beauzée (1767) comme modèle de référence pour la description des temps verbaux. Il reprend ainsi un certain nombre d'idées à l'Académicien. Mais, comme le montre Fournier (2013a), la réception de ces idées donne lieu à une réécriture de la théorie dont il s'agit de comprendre les modifications. Ainsi, pour commencer, Sicard (1798) partage la conception de la saisie du temps organisée sur la base d'opérations de mesure (p. 221-222). Ensuite, l'auteur reproduit les définitions des notions d'*époque* et de *période*, la première représentant un point auquel on fixe un événement dans la succession infinie des instants, alors que la deuxième représente une durée bornée entre deux époques, en d'autres termes un intervalle de durée (Sicard 1798 : 258-259). Enfin, en ce qui concerne l'organisation du système des temps verbaux, l'auteur reprend la division globale qui correspond à la *seconde division générale* de Beauzée (1767) en temps *indéfinis* et *définis*. Cependant, Sicard (1798)

³⁴⁹ Nous ne les avons pas prises en compte ici, puisqu'il ne s'agit pas pour cette œuvre d'une grammaire à proprement parler.

change le nom de ces catégories et leur attribue les termes d'*absolu* et de *relatif* que l'on trouve opposé pour la première fois chez Girard (1747). Il s'agit là d'un changement que l'on observe déjà dans les séances de l'École Normale que dispense Sicard (1798) (Fournier 2013a : 201-202). Dans les *Elémens de Grammaire générale* (1798), l'auteur poursuit cette idée dans le but d'approfondir et de simplifier la théorie de l'Académicien (Sicard 1798 : 224-225).

Chez Sicard (1798), les temps *absolus* désignent les tiroirs qui accuseraient une absence de repérage. Il s'agit du *présent*, du *passé* et du *futur* :

LE PRÉSENT, LE PASSÉ, et LE FUTUR. Ces trois temps peuvent être considérés, d'une manière absolue, sans relation à une époque, ni à une action ; et alors chacun de ces tems, la racine des trois autres, est ainsi exprimé :

Je dois chanter, pour LE FUTUR.

Je chante, pour LE PRÉSENT.

J'ai chanté, pour LE PASSÉ. (Sicard 1818 [1798] : 227)

Plus précisément, ces *temps absolus* marquent pour l'auteur une absence de repérage parce que comme chez Beauzée (1767), le critère de la distinction des tiroirs est le repère de comparaison. Ainsi, ces tiroirs mettent bien en jeu une opération de repérage à deux critères, l'événement exprimé par le verbe et le moment d'énonciation, et correspondent aux *Temps*, *considerez simplement* de la GGR (1660). À l'inverse, les *temps relatifs* mettent en jeu un critère supplémentaire, de comparaison :

Mais aussitôt que l'esprit considère un temps par rapport à une autre époque, ce temps prend dès lors un caractère particulier et conforme à la position de cette époque, par rapport à l'instant, c'est-à-dire, que le PRÉSENT est ACTUEL, si l'époque à laquelle on le compare a précédé l'instant de parole ; et qu'il est PRÉSENT POSTÉRIEUR, si l'époque à laquelle on le compare a suivie l'instant de la parole.

Il en de même des autres temps relatifs, qui deviennent actuels, antérieurs, ou postérieurs, suivant que l'époque à laquelle ils sont comparés est simultanée, antérieure, ou postérieure à l'instant de la parole. (Sicard 1818 [1798] : 227)

Comme chez Beauzée (1767), c'est le critère de comparaison qui motive la terminologie des tiroirs. Sicard (1818 [1798] : 242) reproduit le tableau des temps verbaux de Beauzée (1767). Cependant, si on prend en compte les modifications qu'il apporte, le système correspond au tableau suivant :

			Présent	Prétérit	Futur
Temps absolus			<i>je loue</i>	<i>j'ai loué</i>	<i>je dois louer</i>
Temps relatifs	actuel		<i>je loue</i>	<i>j'ai loué</i>	<i>je dois louer</i>
	antérieur	simple	<i>je louais</i>	<i>j'avais loué</i>	<i>je devais louer</i>
		périodique	<i>je louai</i>	<i>j'eus loué</i>	<i>je dus louer</i>
	postérieur		<i>je louerai</i>	<i>j'aurai loué</i>	<i>je devrai louer</i>

Tableau 69 : Représentation du système des temps verbaux de Sicard (1818 [1798]) dans Fournier 2013a : 208)

Aux tiroirs représentés dans le tableau ci-dessus, il faut rajouter les *temps prochains*, à savoir, notamment, les périphrases verbales formées avec venir + INF, et les *temps comparatifs*, c'est-à-dire les temps surcomposés qui sont repris au système de Beauzée (1767). Nous verrons cependant plus loin que pour la seconde série de temps (les temps surcomposés), la définition donne lieu à une réinterprétation. Nous ne présentons ici qu'une partie des définitions données par Sicard (1798), en lien avec les thèmes que nous avons abordés jusqu'ici dans ce travail. Pour commencer, nous examinons la présentation des *présents relatifs* et plus particulièrement des tiroirs du passé qui diffèrent sur certains points du modèle que proposait Beauzée (1767).

13.2.2.2 Les présents relatifs

13.2.2.2.1 Formes, repérages et différents types d'emploi

Les formes classées parmi les *présents relatifs* se caractérisent par une première opération de repérage qui consiste dans la simultanéité du moment de l'événement avec le repère de comparaison. Les formes en question sont *je loue*, *je louais*, *je louai*, et *je louerai*. Parmi ces formes *je louais* et *je louai* sont des temps *antérieurs*. Puisqu'ils sont situés, dans une deuxième opération de repérage, par rapport au moment d'énonciation. C'est ce qu'on peut voir à travers l'exemple de *je louais*. Dans la définition du *présent antérieur simple*, l'emploi des formes relève d'un choix subjectif, de l'*intention*, de l'énonciateur :

« Je CHANTOIS lorsque vous entriez ».

L'intention de celui qui parle est ici de présenter l'action de chanter comme simultanée à l'époque de votre entrée. C'est donc d'abord un présent, puisqu'il y a simultanéité avec une époque comparative et présent ; mais c'est aussi un passé, puisque cette époque est passé, elle-même, par rapport à la mesure commune des temps, qui est l'instant de parole. (Sicard 1818 [1798] : 228-229)

À l'instar de Regnier-Desmarais (1705) et de Beauzée (1767), Sicard (1798) aborde à travers la catégorie des *présents* également la question des différents types d'emploi des formes

verbales. Ainsi, par exemple, *je louais* et *je louai*, lorsqu'ils sont employés indépendamment d'un repère de comparaison deviennent des *temps absolus* et plus précisément des *prétérits*. Dans ce type de contexte, c'est-à-dire sans la mention du repère de comparaison, l'énonciateur pourrait librement choisir entre *j'ai loué*, *je louais* et *je louai*. Comme chez Beauzée (1767), les tiroirs verbaux sont interprétés à travers un dispositif de repérage complexe qui relève de la représentation cognitive du locuteur. Chez l'Académicien, les opérations de repérage permettaient d'obtenir la signification d'une forme et l'assignation à une catégorie. Chez Sicard (1798), cependant, une forme peut renvoyer à différentes opérations. C'est ce que l'auteur illustre à travers trois énoncés hors contexte où seul le verbe conjugué change et où il n'y a pas d'autres circonstants ou de propositions subordonnées ou de contexte qui pourraient servir d'époque de comparaison aux formes conjuguées :

Les présens relatifs sont donc passés, quand ils ne sont comparés, comme les absolus, qu'au seul instant de la parole. Voilà pourquoi il est indifférent de dire :

Cicéron était un grand orateur.

Cicéron a été un grand orateur.

Cicéron fut un grand orateur.

Ces trois temps passés sont les mêmes, parce que les deux qui étoient relatifs par simultanéité d'une époque comparative, autre que celle de l'instant de parole, n'étant plus comparés qu'à cette dernière époque, ils rentrent dans la classe générale des temps absolus, et cessent d'être relatifs. (Sicard 1818 [1798] : 233)

Pour Sicard (1798), les trois tiroirs dans les exemples sont employés de manière absolue et ne se réfèrent qu'au moment d'énonciation, exprimant ainsi un temps passé. Il s'agit là d'une différence par rapport à Beauzée (1767) où seul *a été* de ces trois formes pouvait être classé parmi les *indéfinis*.

13.2.2.2.2 Opposition présent antérieur simple (*je louais*) vs présent antérieur périodique (*je louai*)

Une autre différence par rapport à l'Académicien concerne le traitement de l'opposition entre le *présent antérieur simple* (IMP) et le *présent antérieur périodique* (PS). Les termes laissent à penser que l'analyse repose chez Sicard (1798) sur les mêmes notions. Comme Beauzée (1767), ce dernier oppose les deux tiroirs à partir du repère de comparaison. Cependant, dans les définitions, l'auteur définit le PS à partir du critère aspecto-énonciatif que

nous avons rencontré chez les grammairiens français depuis la première moitié du XVII^e siècle. À l'inverse, l'IMP garde ici la définition que nous avons déjà vue, décrite plus haut, à savoir celle d'un double repérage, c'est-à-dire d'un présent dans le passé :

D'après ces principes, il y a deux temps antérieurs ; l'un est antérieur simple, comme je portais ; l'autre, antérieur périodique, comme je portai. Ces deux antérieurs, quoique présens, tous deux, ne peuvent être le même temps. L'un (je frappai) déterminé par une époque qui tourne, en quelque sorte, autour d'une période, dont la fin et le commencement sont connus, et dont il ne reste plus rien, ne peut être employé que pour énoncer une existence qui a eu lieu dans un temps entièrement écoulé ; au lieu que l'antérieur simple (je frappois) appelle à lui une autre action qui a coïncidé avec celle qu'il exprime. Je frappois quand tu chantois. Ces deux temps présens l'ont été, à la fois, comme ils sont antérieurs également, puisque l'action qu'ils énoncent a précédé l'instant de parole, puisque c'est le moment où je les énonce qui leur sert de mesure, quant à l'antériorité. Mais la nature du temps périodique est d'exprimer une antériorité plus ancienne que celle du présent antérieur simple. (Sicard 1818 [1798] : 237-238)

Il faut ici comprendre le terme *période* comme l'intervalle de référence, qui exclut dans le cas du PS le moment d'énonciation. On retrouve des formules (« dont il ne reste plus rien » ; « dans un temps entièrement écoulé ») qui nous sont familières, puisqu'elles figurent déjà notamment chez Buffier (1708), Restaut (1730) ou encore Wailly (1754). À la différence de ces derniers auteurs, le critère chez Sicard (1798) n'est pas mis en œuvre dans l'opposition du PS au PC. Le critère n'est cependant pas pertinent non plus pour distinguer le PS de l'IMP. On note également que l'auteur intègre un critère temporel, puisque le PS exprimerait un temps plus lointain dans le passé (« la nature du temps périodique est d'exprimer une antériorité plus ancienne »). On retiendra que la réinterprétation de la théorie beauzéenne à partir de formulations en circulation depuis au moins le début du XVIII^e siècle débouche sur la perte de la description aspectuelle, perfective du PS. Chez Beauzée (1767), l'existence de l'événement se confond avec le critère de comparaison, c'est-à-dire le période, qui est un intervalle borné de toutes parts. Chez Sicard (1798), on revient à une présentation en termes d'inclusion de l'existence dans un intervalle qui dans le cas du PS exclut le moment d'énonciation (« ne peut être employé que pour énoncer une existence qui a eu lieu dans un temps entièrement écoulé »).

Enfin, comme chez Beauzée (1767), les critères de l'IMP et du PS sont élargis aux temps correspondants du *prétérit*, à savoir le *prétérit antérieur simple* (PQP) et le *prétérit antérieur*

périodique (PA). Ainsi, comme pour l'IMP, le PQP est décrit à travers un double repérage. À l'inverse de l'IMP, le PQP exprime une double antériorité dans le passé. À ce repérage s'ajoute pour le PA, comme pour le PS, le critère aspecto-énonciatif, à savoir la mise en jeu d'un intervalle de référence qui exclut le moment d'énonciation (Sicard 1818 [1798] : 234). Nous terminons ce tour d'horizon du système des temps de Sicard (1798) par l'examen des *temps prochains* et des *temps comparatifs*.

13.2.2.2.3 Temps prochains et temps comparatifs

Sicard (1798) reprend également à Beauzée (1767) l'intégration dans le système des périphrases verbales formées avec *venir* ou *aller* + INF, ainsi que les temps surcomposés. Comme chez l'Académicien, les premières formes sont des *temps prochains* qui à travers la valeur de proximité intègrent l'idée de degrés d'éloignement dans le système. Sicard (1798) présente les tiroirs de la manière suivante :

Passés	Indéfini		<i>Je viens d'écrire</i>
	Prochains	Antérieur	<i>Je venois d'écrire</i>
		Postérieur	<i>Je viendrai de peindre</i>
Futurs	Indéfini		<i>Je vais lire</i>
	Prochains	Antérieur	<i>J'allois dessiner</i>

Tableau 70 : Représentation des temps prochains passés et futurs par Sicard (1818 [1798] : 238)

L'auteur attribue aux verbes *venir* et *aller* dans la formation le même rôle qu'*avoir* dans les temps composés.

Ce sont les verbes, VENIR et ALLER qui servent à former les temps prochains, come le verbe AVOIR sert à former les temps passés ordinaires, dans tous les verbes, et le verbe VENIR, qui forme les trois passés. (Sicard 1818 [1798] : 338)

En d'autres termes, ces verbes prennent un statut similaire de celui de verbe auxiliaire sans que ce ne soit pour autant explicité.

Les temps surcomposés sont comme chez Beauzée (1767) nommés *temps comparatifs* et sont au nombre de quatre :

Temps comparatifs	Indéfini		J'ai eu fait.
	Antérieur	simple	J'avois eu fait
		périodique	J'eus eu fait
	Postérieur		J'aurai eu fait

Tableau 71 : Représentation des temps comparatifs par Sicard (1818 [1798]: 241)

Ces tiroirs donnent lieu, comme le PS et l'IMP, à une réinterprétation par rapport à ce que propose Beauzée (1767) puisque pour Sicard (1798), ces tiroirs apparaîtraient nécessairement dans des énoncés où ils accompagneraient d'autres temps passés auxquels ils fourniraient un repère de comparaison, d'où le terme *comparatif* :

Il y a aussi des temps comparatifs ; et ceux-ci, bien différens de tous les autres, ne peuvent jamais être employés dans la phrase simple. Leur emploi est de servir uniquement de point comparatif aux passés, pour déterminer, avec la plus rigoureuse précision, l'existence d'une action qui a succédé à une autre action, dont le temps de l'existence est connu ; [...]. (Sicard 1818 [1798] : 238-239)

La présentation de ces tiroirs se distingue de celle de Beauzée (1767), puisque pour ce dernier les temps comparatifs seraient définis à travers l'intégration d'un deuxième critère supplémentaire dans le dispositif de repérage. De plus, ce repère ne serait pas nécessairement présent dans l'énoncé et pourrait être implicite. À l'inverse, pour Sicard (1798), les *temps comparatifs* apparaissent nécessairement avec des temps relatifs du passé auxquels ils servent de repères de comparaison (Fournier 2013a : 210-211). On note donc dans le cas des *temps comparatifs*, à l'instar, par exemple, du présent antérieur périodique, une remotivation de la terminologie qui repose sur une réinterprétation de la théorie de Beauzée (1767).

13.2.2.3 Bilan

L'œuvre de Sicard (1798) s'inscrit dans l'orientation des œuvres grammaticales françaises de la période où on peut observer la réception des idées de Beauzée (1767) qui est acclamé en particulier pour son chapitre consacré au temps. La réception a lieu dans un débat des grammairiens, Idéologues, qui opposent la généralisation du double repérage proposé par Beauzée (1767) et sa remise en cause par Condillac (1775). Sicard (1798) choisit la théorie du premier comme modèle de référence. Il en reprend les plus grandes lignes et l'organisation des temps. Mais nous avons vu que dans sa réinterprétation se mêlent d'autres influences. Ainsi, par exemple, l'auteur emprunte à Girard (1747) l'opposition des *temps absolus* et des *temps relatifs* en changeant la portée de ces catégories à partir de catégories de *défini* et *d'indéfini* de Beauzée (1767). L'opposition du PS et de l'IMP nous livre un autre exemple de la réinterprétation. Sicard (1798) reprend le terme de *période* en l'appliquant au PS. Cependant, le terme est remotivé et fait chez cet auteur référence à l'intervalle de référence décrit par les grammairiens du français depuis Maupas (1607). Premièrement, ce critère n'apporte rien

dans la distinction de l'IMP. Deuxièmement, cette réécriture donne lieu à la mise à l'écart de la description aspectuelle du PS que l'on trouvait chez Beauzée (1767).

13.2.3 Serreau (1799)

L'auteur suivant, Jean-Edmé Serreau, prétend lui-aussi, dans la *Grammaire raisonnée* (1799), prendre Beauzée (1767) comme modèle de référence dans son chapitre consacré au temps. Cependant, comme nous verrons, le système proposé par Serreau (1799) s'apparente plutôt à d'autres modèles antérieurs. De plus, la présentation de l'auteur est originale dans le sens où il propose une opposition (systématique) des tiroirs à partir des valeurs aspectuelles d'*accompli* et d'*inaccompli*.

13.2.3.1 Dispositif de repérage et système des temps

Le dispositif de repérage des tiroirs verbaux de Serreau (1799) prévoit deux niveaux. Le premier niveau comprend les trois temps *présent* – *passé* – *futur* qui mettent en jeu deux critères, à savoir le moment d'énonciation et l'événement exprimé par le verbe :

A l'égard des temps, il y en a trois principaux auxquels toute action peut se rapporter. Le présent, le passé et le futur. Le présent, qui rapporte l'action à une époque absolument présente ; le passé, qui rapporte l'action à une époque antérieure au moment présent ; et le futur, qui rapporte l'action à une époque postérieure. (Serreau 1799 : 79)

Comme on peut le voir à travers la description du présent (« qui rapporte l'action à une époque absolument présente »), l'auteur met les tiroirs du premier niveau en lien avec la notion d'*absolu* que l'on rencontre en premier chez Girard (1747) mais qui n'est pas spécifiée dans la suite du texte. Viennent ensuite, à un deuxième niveau, les *espèces* par lesquelles on peut sous-diviser ces trois *époques* générales. Les tiroirs sont définis, premièrement en termes de degrés d'éloignement (« l'on peut envisager, dans la durée, trois espèces générales de temps »), deuxièmement, en ce qui concerne les *espèces*, à travers un double repérage mettant en jeu un critère de comparaison :

Je viens d'établir que l'on peut envisager, dans la durée, trois espèces générales de temps qu'on définit par ces trois rapports généraux : passé, présent, futur ; mais on sentira que chacun de ces temps comprend en soi différentes époques qui doivent servir à déterminer la simultanéité, l'antériorité ou la postériorité d'existence d'une chose à l'égard d'une époque de comparaison quelconque. Il fallait donc déterminer un point de comparaison qui pût constituer le temps absolument présent ; et on l'a fixé au moment précis de l'acte de la parole. (Serreau 1799 : 79-80)

L'auteur reprend à Beauzée (1767) la notion d'« époque de comparaison » qui permet de distinguer les tiroirs en *indéfinis* et *définis*. Mais, puisque Serreau (1799), à l'instar de Condillac (1775) et Sicard (1798), choisit de fixer le critère de comparaison au moment d'énonciation, il lui fait perdre son trait distinctif. Le système proposant trois temps *indéfinis* (*je fais ; j'ai fait, je ferai*) et six temps *définis* (*je faisais ; j'avais fait ; j'ai eu fait ; je fis ; j'eus fait ; j'aurai fait*) s'apparente plus fortement au modèle proposé par Girard (1747) qui comprend deux séries

				Rapport des différents temps du verbe			Application de quelques temps du verbe à des époques opposées	
				Au moment ou au terme de l'action	À une période passée ou présente	Au passé, au présent, au futur		
Présent		indéfini	Je fais	Au moment		Passé, présent, futur	Hier, je le rencontre ; je lui fais part de mes réflexions. – Je fais votre affaire. – Si je fais cela la semaine prochaine.	
Prétérits	Imparfait	défini	Je faisais	Au moment	Passée et présente	Passé, futur	Je faisais cela tout-à-l'heure, hier, l'an passé. – Si je faisais mon voyage demain. Sans cela je le faisais arrêter ce soir.	
	Parfait	défini	J'avais fait	Au terme	Passée et présente	Passé	J'avais fait cela ce matin, hier, le mois dernier.	
	Imparfait	indéfini	J'ai fait	Au moment	Passée et présente	Passé	J'ai fait cette année, cette semaine, aujourd'hui un piquet avec lui- - J'ai fait l'année dernière, l'autre semaine, hier, etc.	
	Parfait	indéfini	J'ai eu fait	Au terme	Passée et présente	Passé	J'ai eu fait mes vendanges de bonne heure cette année, l'année passée.	
	Imparfait	Périodique, défini	Je fis	Au moment	Passée	Passé	Je fis vendange l'an passé au 10 vendémiaire.	On ne peut pas dire : Il en fit de belles choses en ce siècle-ci. Je fis belle chose cette année, ou j'eus fait belle chose cette année, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui, il faut dire : Il s'est fait, j'ai fait.
	Parfait	Périodique, défini	J'eus fait	Au terme	Passée	Passé	J'eus fait mes vendanges l'an passé au 20 brumaire.	
Futurs	Imparfait	indéfini	Je ferai	Au moment		Futur	Je ferai ce voyage-là. – Je le ferai l'été prochain.	
	Parfait	défini	J'aurai fait	Au terme		Futur	J'aurai fait sous peu de temps.	

Tableau 72 : Présentation des temps de l'indicatif à partir du tableau de Serreau (1799 : 83-84)

de tiroirs en fonction du nombre de critères mis en jeu et plus loin encore au modèle de la *GGR* (1660). Néanmoins, Serreau (1799 : 80-81) se présente lui-même comme un continuateur et vulgarisateur de Beauzée (1767). Le premier reprend effectivement certaines formulations à l'Académicien (par ex. : « époque de comparaison »). Il s'agirait, selon Fournier (2013a : 223), d'un effet rhétorique qui permettrait, à travers l'inscription dans le mouvement d'une *école*, de promouvoir son œuvre vis-à-vis de la tradition grammaticale.

À partir d'un tableau des conjugaisons qui rassemble tous les temps et modes (page précédente), Serreau (1798 : 83-84) présente de manière économique et synthétique les critères qui gouvernent son système. Le tableau que nous proposons fournit la partie concernant les temps du mode de l'indicatif. Dans le tableau, on retrouve dans la première colonne, en partant de la gauche, la division générale, tripartite, en *présent – prétérit – futur*. Ensuite, y figure la conception relative à la détermination par rapport au critère de comparaison, évoqué plus haut, c'est-à-dire l'opposition en *indéfini* vs *défini*. À cet égard, on note que pour les formes *je fis* et *j'eus fait*, l'auteur ajoute le terme *périodique*. Nous y reviendrons plus tard. On note un troisième critère à travers l'opposition des catégories d'*imparfait* et de *parfait* (colonne 2), qui sert d'ailleurs à motiver les termes des tiroirs. Nous examinons pour commencer la présentation et la description que l'auteur fait de cette dernière distinction qui est de nature aspectuelle. Ensuite, nous commentons, comment Serreau (1799) tente d'intégrer, à partir de ce que nous propose de manière synthétique le tableau, les valeurs aspecto-énonciatives du PS et du PC et de leurs temps respectifs.

13.2.3.2 Temps imparfaits vs temps parfaits : présentation d'une opposition aspectuelle

Le tableau représentant le système verbal conçoit une division en temps *imparfaits* et *parfaits*. Avant de rentrer dans le détail des descriptions de l'auteur à ce sujet, on peut faire trois remarques relatives au tableau. Premièrement, l'opposition en *imparfait* et *parfait* correspond, selon ce que l'on peut lire dans le tableau, au critère du rapport du temps « Au moment ou au terme de l'action » (colonne 4). Les *temps imparfaits* font ainsi référence *au moment* de l'action, c'est-à-dire au caractère *inaccompli*, et les *temps parfaits* *au terme* de l'action, c'est-à-dire au caractère *accompli*. La conception de l'événement dans sa durée et l'expression des verbes pour désigner une partie de l'évènement, n'est pas une innovation. Nous l'avons décrite chez Harris (1751), dont la grammaire est traduite en français par Thurot (1796). L'œuvre de Harris (1751) était connue des Idéologues et on peut admettre qu'elle

figure parmi les modèles auxquels Serreau (1799) emprunte dans la réorganisation du système verbal qu'il propose. Ainsi, les *temps imparfaits* correspondent dans l'idée au temps *moyens* de Harris (1751), et les *temps parfaits* aux temps *complétifs*. Deuxièmement, on note que l'opposition des catégories d'*imparfait* et de *parfait* se présente à travers des couples de formes. Le présent (*Je fais*), décrit comme exprimant un rapport *au moment*, i.e. appartenant à la catégorie des *imparfaits*, figure cependant seul, à l'égard des couples que forment les autres tiroirs, et donne ainsi une impression d'asymétrie du système. La terminologie et la présentation ne sont ainsi pas sans rappeler Varron (I^{er} siècle a.C.) qui divise le système des temps verbaux selon les catégories d'*infectum* et de *perfectum* :

	infectum	perfectum
passé	pungēbam	pupugeram
présent	pungō	pupugī
futur	pungam	pupugerō

Tableau 73 : Système temporel chez Varron (I^{er} siècle a.C.) présenté par Holt (1943 : 4) à travers le verbe *pungere*

Chez Varron (I^{er} siècle a.C.), la forme du présent *pungō* est mise en lien avec la forme de parfait *pupugī*, cette dernière exprimant ainsi un présent parfait. Chez Serreau (1799), *j'ai fait* est mis en correspondance avec *j'ai eu fait*. Il faut y voir la superposition de différents modèles et critères, puisque la mise en relation de ces deux formes correspond à la présentation d'un microsystème qui oppose sur la base du critère aspecto-énonciatif d'un côté, *j'ai fait* et *j'ai eu fait*, et de l'autre, *je fis* et *j'eus fait*. Il s'agit d'une présentation que l'on trouve décrite au moins depuis Restaut (1730). Nous y revenons plus bas. Troisièmement, il faut noter que Serreau (1799) ne restreint le critère relatif à l'expression du moment de l'événement, conçu dans la durée, pas seulement aux tiroirs de l'indicatif mais à tous les tiroirs de tous les modes (Serreau 1799 : 83-84). Dans ce qui suit, nous nous bornons à l'examen des descriptions relatives aux tiroirs de l'indicatif.

13.2.3.2.1 Temps simples vs temps composés : les notions d'inaccompli et d'accompli

Serreau (1799) traite la question de l'opposition entre temps *imparfaits* et temps *parfaits* une première fois en lien avec la catégorie de l'*auxiliaire*. L'opposition de ces deux séries reviendrait à l'opposition, respectivement des temps simples et des temps composés. Les premiers montreraient « le cours de l'action » et les seconds, « le terme de l'action » :

Des verbes nommés auxiliaires.

J'appelle auxiliaires les Verbes avoir et être, parce que tous deux aident à former les différents temps des Verbes.

Le Verbe avoir entre dans les formes composées qui expriment le terme de l'action, comme j'avois fait, j'eus fait, j'aurai fait ; car il n'est pas indifférent de faire remarquer que les temps qui désignent le cours de l'action n'ont que des formes simples à inflexions : je faisais, je fis, je ferai. Et qu'on ne croie pas que je veuille établir ici un vain système. (Serreau 1799 : 76)

Serreau (1767) oppose ainsi les temps simples et les temps composés sur la base de critères morphologiques et sémantiques. Jusqu'ici, plusieurs auteurs de la tradition française, depuis Veiras d'Allais (1681), ont opposé la série des temps simples et des temps composés. Chez notamment Régnier (1705) ou Buffier (1709), l'opposition des séries se fonde uniquement sur le critère morphologique. Veiras (1681 : 201) va plus loin, puisqu'il attribue le trait passé à tous les temps composés (« ils servent à exprimer des tems & des actions déjà passées »). Enfin, Beauzée (1767) oppose les temps simples, les temps composés et les temps surcomposés à partir de critères sémantiques.

Serreau (1799) traite le cas de *j'ai fait* et plus loin de *j'aurais fait* (classé dans le mode du *conditionnel*), qui sont des temps composés mais qui, nous l'avons vu dans le tableau (ci-dessus dans le cas de *j'ai fait*), figurent avec les temps *imparfaits*. L'auteur fait appel à l'idée des différents types d'emploi des formes pour expliquer, dans le cas de *j'ai fait*, qu'employé pour le passé, le tiroir ne désigne « point le terme d'une action » mais, que lorsque la même forme serait employée pour l'époque présente, elle en désignerait le terme :

En vain m'objecterait-on que les formes j'ai fait et j'aurais fait ne désignent point le terme de l'action. Je répondrai que ces deux formes ne désignent pas, il est vrai, le terme de l'action, au passé ni au futur, mais qu'elles le désignent au présent. J'ai fait actuellement. J'aurais fait actuellement si l'on n'était pas venu m'interrompre. Car il fallait bien une expression composée pour marquer le terme d'une action présente. Qu'on ne soit donc pas étonné de voir ces mêmes formes composées désigner le cours de l'action, soit au passé, soit au futur ; car ce qui est passé par rapport à l'époque actuelle, doit nécessairement être présent par rapport à une époque antérieure, ou à une époque à venir, comme dans l'hypothèse dont s'agit : j'aurais fait si... Et c'est parce que ces formes j'ai fait et j'aurais fait sont composées, qu'il a fallu des formes surcomposées pour exprimer le terme de l'action dans un temps passé : J'ai eu fait. J'aurais eu fait. (Serreau 1799 : 76-77)

À travers ce procédé, Serreau (1799) parvient à distinguer clairement les deux emplois caractéristiques du PC, à savoir, premièrement, sa valeur d'antériorité et aoristique où elle se

trouve en concurrence avec le PS, et deuxièmement, la valeur d’accompli de présent. Cette dernière valeur permet également de rétablir la symétrie du système fondé sur l’opposition des valeurs *imparfait* vs *parfait*, si on considère que *j’ai fait* peut apparaître en fonction de son emploi dans les deux catégories. Le système se présenterait ainsi de la manière suivante :

Présent	Imparfait	Je fais
	Parfait	J’ai fait
Prétérits	Imparfait	Je faisais
	Parfait	J’avais fait
	Imparfait	J’ai fait
	Parfait	J’ai eu fait
	Imparfait	Je fis
	Parfait	J’eus fait
Futurs	Imparfait	Je ferai
	Parfait	J’aurai fait

Tableau 74 : Système des tiroirs de l’indicatif avec la prise en compte des différents types d’emploi de *j’ai fait*

Cette approche permet également à Serreau (1799) de justifier la présence de certaines formes surcomposées dans le système, telles *j’ai eu fait* pour l’indicatif, puisque selon l’auteur des formes composées seraient nécessaires pour marquer le terme de temps *imparfaits* à la forme composée. Cette explication n’est cependant pas convaincante car l’auteur n’aborde pas les temps surcomposés *j’avais eu fait*, *j’eus eu fait* et *j’aurai eu fait*. L’existence de ces formes, signifierait-elle que *j’avais fait*, *j’eus fait* et *j’aurai fait* peuvent également avoir une valeur d’imparfait ? Certainement pas. Encore une fois, le problème est lié aux modèles concurrents sur lesquels s’appuie Serreau (1799), et plus précisément aux auteurs qui au moins depuis Restaut (1730) considèrent le PS et le PSC comme des formes apparentées au sein d’un microsystème. C’est qui semble empêcher l’auteur de trouver une autre place à *j’ai eu fait* dans le système, et plus loin d’intégrer l’ensemble de la série des temps surcomposés.

13.2.3.2.2 Les catégories de parfait et d’imparfait

Dans la partie consacrée au temps grammatical, Serreau (1799) explique sa division du système à partir des catégories d’*imparfait* et de *parfait*. Cela passe premièrement par un rejet de la terminologie traditionnelle, qui pour le passé oppose un *plus-que-parfait* au *parfait* et à l’*imparfait*. Nous avons vu que chez les Anciens et en particulier chez Priscien (VI^e) la description du plus-que-parfait relativise l’opposition aspectuelle *imparfait* vs *parfait* en intégrant le critère de l’éloignement. Le point de départ de l’analyse, justement, passe par

l'examen de l'opposition entre *je faisais* et *j'avais fait*. Pour l'auteur, ces deux tiroirs ne s'opposent pas en ce qui concerne le temps grammatical (« les deux formes expriment même rapport de temps »), mais d'achèvement et d'inachèvement, puisque la première exprime une situation de manière inaccomplie (« l'une annonce qu'une chose se faisait ») ou de manière accomplie (« l'autre, que cette chose était faite ») :

Si je n'ai pas adopté pour les temps des Verbes les dénominations reçues par les Grammairiens, si je me suis même écarté de la route ordinaire dans l'ordre des temps ; je laisse au lecteur versé dans la science grammaticale à apprécier mes motifs ; mais j'observerai 1°. que j'ai toujours regardé comme insignifiantes, du moins pour les étudiants, les dénominations isolées d'imparfait, de parfait et de plus que parfait ; 2°. que j'ai toujours cru cette dénomination de plus que parfait surabondante ; qu'enfin j'ai toujours été surpris qu'on ait séparé le temps indiqué par ces formes : j'avais fait, de celui indiqué par ces formes : je faisais. En effet ces formes je faisais et j'avais fait, n'ont pas entr'elles des rapports différents que je fis et j'eus fait. Je ferai et j'aurai fait ; et chacune de ces formes simples me paraît également différer de la forme composée qui la suit, seulement en ce que l'une annonce qu'une chose se faisait, et l'autre, que cette chose était faite. Mais les deux formes expriment même rapports de temps.

J'ai donc évidemment simplifié la marche des temps puisque j'ai, pour ainsi dire, assujéti au même joug les formes je faisais et j'avais fait, j'ai fait et j'ai eu fait, je fis et j'eus fait, je ferai et j'aurai fait, j'aurais fait et j'aurais eu fait ; que je ne les ai distinguées l'une de l'autre que par ces mots imparfait et parfait, qui m'ont paru rendre avec le plus de précision, l'idée que j'attache à ces formes, c'est-à-dire l'idée d'une action imparfaite à une époque déterminée dans un temps passé, ou l'idée d'une action absolument terminée à une époque marquée dans un temps passé. (Serreau 1799 : 81-82)

On note que dans la première partie de la description, la caractérisation des valeurs aspectuelles se manifeste, premièrement par l'opposition *je faisais* et *j'avais fait* et deuxièmement, par les formes du verbe vicair *faire* à travers les formules « une chose se faisait » et « cette chose était faite ». À travers les formes du verbe vicair *faire* à l'imparfait et plus-que-parfait, l'auteur caractérise les valeurs imperfectives et perfectives, respectivement de la série des temps simples et des temps composés. Plus précisément, il s'agit des valeurs d'*inaccompli* et d'*accompli* que l'auteur explicite à travers les gloses métalinguistiques. Nous avons déjà rencontré ce type de procédé notamment chez Condillac (1775) auparavant. Les auteurs ont identifié une des valeurs des tiroirs verbaux, mais les descriptions qu'ils en font manifestent un manque de métalangage et de matériel technique à disposition pour rendre compte de ces notions aspectuelles. L'emploi de la forme

vicair permet d'accéder au savoir épilinguistique de l'apprenant, à défaut de concepts disponibles. Il faut cependant noter que la définition des valeurs du PQP ne remet pas en cause ses analyses par les auteurs antérieurs qui le caractérisent comme un temps doublement antérieur. Pour Serreau (1799 : 82), la valeur d'*accompli* vient s'ajouter à la valeur d'*antériorité* (« Cette forme j'avais soupé, indique bien antériorité pour l'action de souper ; mais cette antériorité n'est par relative au terme de l'action. »). Plus encore, la prise en compte de notions aspectuelles permet de sortir de l'impasse à laquelle se sont vu confrontés les grammairiens décrivant le PQP et le PA uniquement à partir de critères référentiels. La caractérisation de l'auteur relève ainsi d'un approfondissement des descriptions déjà existantes. Ce recours à ce type de raisonnement élaboré à partir de formes vicaires pour exprimer des notions aspectuelles est un procédé que nous avons observé chez des auteurs antérieurs de la tradition française, mais également dans les autres traditions que nous examinons. Ainsi, l'analyse du caractère *inaccompli* de l'IMP est amorcée chez des auteurs tels Veiras (1681), Vallange (1719) ou Sauvage de Villaire (1749). Effectivement, ces auteurs opposent à la conception de l'IMP en termes d'un double repérage tel que le décrivent les Messieurs (1660), une caractérisation prenant en compte la durée de l'événement et le trait non borné à droite. Les formules de ces auteurs s'appuient sur les descriptions de l'IMP qui circulent depuis les Anciens. Il nous semble que Vallart (1744) se pose comme un jalon en vue de ce que l'on trouve chez Serreau (1799), puisque l'auteur décrit l'opposition entre l'IMP et le PQP en termes d'achèvement et d'inachèvement et fait appel aux formules « une chose qui se faisait » et « qui n'étois point encore faite ». Nous avons également observé un type de description analogue chez Condillac (1775 : 173) à travers l'opposition d'un côté du PS et du PC (l'« époque où la chose se faisait ») et de l'autre le PA et le PSC (« l'époque où la chose était faite »). Serreau (1799) élargit ensuite ces traits à l'ensemble du système des tiroirs. On peut observer un développement analogue dans la tradition italienne au XVI^e siècle où Giambullari (1552) traite l'IMP et le PQP sur la base des traits *inaccompli* et *accompli*. Quelques années plus tard, Castelvetro (1563) élargit l'opposition des temps *inaccomplis* et *accomplis* à tout le système. Pour l'expression du trait aspectuel, cet auteur se sert également de formules s'appuyant sur le verbe vicair *fare*. C'est ce qu'on peut noter à propos de l'opposition du présent au PC (« che niuno spatio corre tra l'attione già fatta, & l'attione faccientesí »).

13.2.3.2.3 Traitement du PC, PSC, PS et PA conçus dans un microsystème

Parallèlement à la division aspectuelle du système de temps verbaux, le tableau de Serreau (1799) (ci-dessus) fait état d'un noyau de théorie qui oppose les valeurs du PS et du PC et de leurs tiroirs correspondants. Ainsi, *je fis* et *j'eus fait* sont définis comme des *périodiques*. À la différence de Beauzée (1767), la notion de *période* ne permet pas d'obtenir une signification perfective du PS et elle n'est pas non plus employée pour distinguer le PS de l'IMP sur la base du critère de comparaison qui chez Serreau (1799) perd d'ailleurs son caractère distinctif, puisqu'il est ramené au moment d'énonciation. La notion de *période* n'est pas définie et il s'agit peut-être d'un emprunt non productif. Cependant, on peut la mettre en relation avec la distinction faite entre d'un côté le PC et le PSC qui, d'après le tableau, renvoient au *passé* et au *présent* et de l'autre, entre le PS et le PA qui renvoient seulement au *passé*. En d'autres termes, l'auteur semble employer la notion de *période* avec l'acception de Girard (1747), c'est-à-dire comme un intervalle de référence qui inclut ou exclut le moment d'énonciation. Cette impression est confirmée par les exemples illustrant les emplois. Les exemples pour le PC et le PSC sont construits à partir d'un GN à démonstratif déictique (« J'ai fait cette année, cette semaine, aujourd'hui un piquet avec lui » ; « J'ai eu fait mes vendanges de bonne heure cette année, l'année passée »). Serreau (1799) donne aussi un exemple du PC avec la valeur aoristique (« J'ai fait l'année dernière, l'autre semaine, hier, etc. »). Les deux valeurs sont nettement distinguées par l'auteur à l'aide d'un tiret. À l'inverse, le PS et le PA excluent le moment d'énonciation (« vendange l'an passé au 10 vendémiaire » ; « J'eus fait mes vendanges l'an passé au 20 brumaire. ») puisque l'auteur précise :

On ne peut pas dire : Il en fit de belles choses en ce siècle-ci. Je fis belle chose cette année, ou j'eus fait belle chose cette année, ce mois-ci, cette semaine, aujourd'hui, il faut dire : Il s'est fait, j'ai fait. (Serreau 1799 : 83-84)

Cette présentation prend bien la forme que nous avons rencontrée chez les grammairiens depuis le XVII^e siècle pour la description de l'opposition entre le PS et le PC sur la base du critère aspecto-énonciatif. De plus, le critère est élargi aux PSC et PA et forme un microsystème que nous avons vu décrit au moins depuis Restaut (1730) et puis à une date plus récente chez Condillac (1775).

13.2.3.3 Bilan

Serreau (1799) se présente comme un continuateur et un vulgarisateur de Beauzée (1767). Effectivement, on trouve la trace de certaines formulations reprises à ce dernier. Cependant,

Serreau (1799) se sert de modèles antérieurs à l'Académicien. Cela se manifeste notamment dans l'organisation à deux niveaux des temps verbaux et dans la reprise du critère aspecto-énonciatif. L'apport de l'auteur réside dans une organisation nouvelle et originale du système verbal axé sur l'opposition aspectuelle des temps simples et des temps composés. L'examen de la description montre que l'auteur généralise l'intuition relative aux valeurs aspectuelles que l'on trouve déjà chez quelques auteurs auparavant, dont Vallart (1744) qui décrit de manière analogue l'opposition entre l'IMP et le PQP ou encore chez Condillac (1775) qui oppose dans un microsystème le PS et le PC au PA et au PSC en fonction d'un critère aspectuel (*accompli vs inaccompli*) et d'un critère aspecto-énonciatif (inclusion vs exclusion du moment d'énonciation dans un intervalle de référence).

13.2.4 Loneux (1799)

L'auteur de la *Grammaire générale* (1799), Eugène Loneux, fut professeur à l'École Centrale dans le département de l'Ourthe se trouvant actuellement sur le territoire de la Belgique. Il s'agit pour la grammaire d'une œuvre pédagogique dont l'objectif réside, comme chez Serreau (1799), l'application des idées de la grammaire générale. Sa grammaire se présente, comme on le verra à travers le chapitre consacré au temps verbal, comme une synthèse et une évaluation des théories qui ont précédés.

13.2.4.1 Le système des temps

À l'instar de ce que nous avons pu observer dans les grammaires françaises de la deuxième moitié du XVIII^e siècle, l'organisation du système verbal de la part de Loneux (1799) s'effectue à partir des modèles passés et en particulier Girard (1747) et Beauzée (1767). La réinterprétation du système de Girard (1747) se réalise à partir d'une critique de la terminologie grammaticale traditionnelle. Pour cela, Loneux (1799) se réfère à une citation de Condillac qui appuie son argument selon lequel la terminologie s'avérerait jusque-là insuffisante, premièrement pour rendre compte de la réalité linguistique, deuxièmement dans l'optique de la pratique pédagogique. Pour cela, il fait le choix de suivre la terminologie de Girard (1747) qui, bien qu'elle ait encore quelques défauts, lui semble la mieux adaptée :

Il ne suffit pas d'avoir analysé tous les temps de verbe et d'avoir reconnu le nombre de ceux qui existent dans une langue, il faut encore leur trouver des dénominations exactes et commodes pour la pratique. Mais c'est ici que les grammairiens ont échoué : « Plus ils ont fait d'efforts, dit Condillac, moins ils ont réussi, et nous ne savons plus comment nommer les temps ». Et lui-même,

désespérant de trouver une nomenclature convenable propose un moyen d’y suppléer, qui n’a pas été goûté.

Dans cet embarras, et ne pouvant mieux faire, j’ai adopté les dénominations de Girard, quoique son système des tems ne soit ni complet ni parfait ; mais il me paroît le plus simple, le plus net et le plus commode dans la pratique.
(Loneux 1799 : 87)

Ainsi, Girard (1747) fournit le point de départ de sa réflexion dont il reprend la terminologie et en partie l’organisation. Loneux (1799) va jusqu’à reproduire un tableau des temps du système proposé par Girard (1747) que nous reproduisons ici pour permettre de mieux apprécier les changements opérés par Loneux (1799).

Présents	absolu	j’écris	mon action d’écrire coïncide avec le moment actuel
	relatif	j’écrivais	lorsqu’il est entré.
Passés	absolu	j’ai écrit	mon action d’écrire est simplement antérieure au moment actuel.
	relatif	j’avois écrit	lorsqu’il est entré.
Aoristes	absolu	j’écrivis	hier, l’année passée.
	relatif	j’eus écrit	hier, dès que j’eus écrit ma lettre, je sortis.
Futurs	absolu	j’écrirai	mon action d’écrire sera postérieure au moment actuel.
	relatif	j’aurai écrit	quand vous repasserez.

Tableau 75 : « Tableau des temps d’après Girard » dans Loneux (1799 : 88)

Par rapport au système de Girard (1747), Loneux (1799) retient principalement les catégories d’*absolu* et de *relatif*. Cependant, l’auteur rejette la catégorie des *aoristes*. Au total, il retient neuf tiroirs, puisqu’il intègre le PSC qui ne trouvait pas de place dans le système de Girard (1747). Voici comment l’auteur présente lui-même le système de l’indicatif à travers un tableau :

TEMPS			EXEMPLES	
ABSOLUS ou SIMPLES	présent	coïncidant avec le moment présent	j'écris.	
	passé	antérieur au moment présent	j'ai écrit.	
	futur	postérieur au moment présent	j'écirai.	
RELATIFS ou MIXTES	passés	coïncidants	avec un évènement passé	j'écrivais lorsqu'il est entré.
			avec un période passé	j'écrivis hier, le mois passé.
		antérieurs	à un évènement passé	j'avois écrit lorsqu'il entré.
			à un évènement passé dans un période passé	hier je partis dès que j'eus écrit ma lettre.
			à un évènement passé, sans détermination de période passé ou non passé	je suis parti dès que j'ai eu écrit ma lettre.
	futur	postérieur à un évènement futur		quand j'aurai écrit ma lettre vous entrerez

Tableau 76: Présentation des temps verbaux par Loneux (1799: 86)

Le système de Loneux (1799) fonctionne comme chez Girard (1747) à partir de deux catégories, à savoir les *temps absolus* et les *temps relatif*. Les premiers situent l'événement exprimé par le verbe par rapport au moment de l'événement. Les seconds mettent en jeu un critère de comparaison qui peut être soit un *évènement*, soit un *période*. Cela permet notamment de classer *j'écrivis* parmi les *temps relatifs*, puisque ce tiroir exprimerait un temps passé marquant une simultanéité avec un *période* passé. Ainsi, *j'écrivis* forme avec *j'écrivais* un couple de temps marquant une *coïncidence* dans le passé, i.e. un rapport de simultanéité, soit à un *période*, soit à un *évènement* dans le passé. On retrouve ici, par rapport à ces deux tiroirs, la présentation de Beauzée (1767) qui n'est cependant pas cité pour cet emprunt (Fournier 2013a : 217). On note d'ailleurs la reprise de la notion de *période* dont nous avons observé la circulation depuis sa motivation chez Girard (1747). La notion n'est pas définie chez Loneux (1799), ni celle d'*évènement* que l'auteur semble préférer à l'*époque* de Beauzée (1767). On peut critiquer ce choix, puisque la notion d'*évènement* semble moins opératoire que celle de l'*époque* qui intégrait une perspective de l'énonciateur (Fournier 2013a : 217). Le *période* permet d'obtenir le signifié de *j'écrivis* et de son temps correspondant *j'eus écrit* :

Je viens de dire que cette nomenclature des temps n'est ni complète ni parfaite : elle n'est pas complète, puisque le temps j'ai eu écrit qui existe réellement dans la langue françoise ne s'y trouve pas : elle n'est pas parfaite, car, à la rigueur, l'aoriste j'écrivis n'est pas un temps absolu, c'est-à-dire un temps qui n'a pas rapport qu'au seul moment de la parole, puisqu'en outre, il

a rapport à un période passé ; ainsi qu'on a vu ci-dessus. Cependant quoique j'écrivis soit réellement un tems relatif si on le compare à j'ai écrit, il est pourtant en quelque manière un temps absolu comparativement à j'eus écrit ; car celui-ci exprime l'action passé non-seulement dans un période écoulé, mais encore après un événement arrivé dans ce période. (Loneux 1799 : 89)

Les tiroirs *j'écrivis* et *j'eus écrit* mettent en jeu, en dehors du moment d'énonciation, à travers le *période* un intervalle de référence combinant un trait référentiel et un trait aspecto-énonciatif. Pour *j'eus écrit*, l'opération de repérage est encore plus complexe, puisque ce temps résulterait d'une antériorité par rapport à un repère de comparaison passé à l'intérieur de l'intervalle de référence excluant le moment de référence. Cette description de *j'eus écrit* n'est pas tout à fait nouvelle, puisqu'on trouve une définition de ce tiroir analogue chez Sauvage de Villaire (1749) :

Le Prétérit antérieur indéfini marque aussi une action faite & passé, ou indéfiniment, sans désigner aucun tems, ou dans un tems désigné dont il ne reste plus rien, & toujours avant une autre action aussi passée : comme, dès que j'eus gagné mon procès, voilà l'indéfiniment, je m'en retournai dans ma Province ; ou dès que j'eus gagné mon procès l'année dernière, &c. Aujourd'hui que je parle, l'année dernière est passée, il n'en reste plus rien à s'écouler. (Sauvage de Villaire 1749 : 108-109)

La caractérisation d'une partie des tiroirs du passé s'articule autour du noyau de théorisation qui règle l'opposition du PS au PC sur la base du critère aspecto-énonciatif. Bien que le *j'ai écrit* soit attribué aux *temps absolus*, son emploi est opposé à *j'écrivis* en fonction de l'inclusion ou l'exclusion du moment d'énonciation dans l'intervalle de référence. Ainsi, l'auteur, par contraste au PS, décrit le PC mettant en jeu un intervalle sécant (« quand on veut exprimer un passé dans un période de temps qui dure encore ») :

J'écrivis, exprime un passé dans un période de temps déjà passé lui-même : on dit, j'écrivis hier, j'écrivis la décade passée, le mois passé, l'année passée, etc. Mais on ne dit pas : j'écrivis ce matin, j'écrivis cette décade, etc. ; quand on veut exprimer un passé dans un période de temps qui dure encore, on se sert du passé simple. J'ai écrit ce matin, j'ai écrit cette décade, etc. j'écrivis et j'avois écrit, sont tous deux des passés doubles ; mais ils diffèrent en ce que j'avois écrit exprime outre le passé simple un passé antérieur à un événement passé lui-même : au lieu que j'écrivis exprime outre le passé simple un passé arrivé dans un période de temps déjà écoulé. (Loneux 1799 : 84)

La formule pour décrire ici le PC, sans doute reprise à Condillac (1775 : 173) (« se rapporte à une période qui dure encore »), circule depuis au moins Maupas (1618 [1607] : 137v°- 138r°) (« comme parlans du siècle où nous sommes encor, de l'an, du mois, semaine, ou jour qui dure

encor »). De même, nous avons vu que la formule pour décrire le PS (« un passé arrivé dans un période de temps déjà écoulé ») circule sous différentes formes chez les grammairiens de la tradition française depuis le XVII^e siècle.

Il faut encore noter une limite des critères mis en jeu par Loneux (1799), qui mène à une impasse dans la distinction de *j'avais écrit* et *j'ai eu écrit*. Le premier tiroir est décrit comme un *passé double* qui exprime « un passé antérieur à un événement passé lui-même » qui se distingue de *j'écrivis* par la mise en jeu pour ce dernier tiroir d'un intervalle de référence. Le second est opposé à *j'eus écrit* qui, on s'en souvient, décrit une antériorité dans le passé dans un intervalle excluant le moment d'énonciation. Cependant, selon Loneux (1799), l'intervalle de référence n'entre pas en compte dans la détermination de *j'ai eu écrit*, donnant lieu à la même opération de repérage que *j'avais écrit* :

Ce temps a quelque affinité avec le précédent ; mais ils diffèrent en ce que j'eus écrit exprime que l'action décrire est antérieure à un évènement arrivé dans un période de temps écoulé ; au lieu que j'ai eu écrit exprime simplement que l'action d'écrire est antérieure à un événement passé, mais sans déterminer si cet évènement a eu lieu dans un période écoulé ou non écoulé [...]. (Loneux 1799 : 84-85)

Les limites du système référentiel pour décrire le signifié est un point que nous avons souvent abordé dans ce travail. Il mène notamment longtemps à une impasse chez les grammairiens en ce qui concerne la description du PQP et du PA. L'élargissement du critère aspecto-énonciatif au PSC et au PA chez Restaut (1730) ou la prise en compte de traits aspectuels chez Serreau (1799) permettent d'attribuer un signifié propre au PSC. Il est intéressant que l'une des critiques que Loneux (1799) formule à l'égard de Girard (1747) concerne l'écartement du système du PSC mais que dans le même temps, il ne soit pas en mesure d'attribuer à ce temps un sens exclusif, ce qui remet en question la justification de la prise en compte dans le système.

13.2.4.2 Bilan

La *Grammaire générale* (1799) de Loneux est caractéristique des grammaires françaises de la fin du XVIII^e siècle qui donnent lieu à une lecture critique de ce que nous avons nommé avec Fournier (2013a) les *grands modèles*, c'est-à-dire Girard (1747), Harris (1751) et Beauzée (1767). Le résultat de cette lecture se fait chez Loneux (1799) au prix d'une réorientation du système proposé par Girard (1747), auquel l'auteur intègre localement des idées de Beauzée

(1767) et le noyau de théorisation concernant l'opposition aspecto-énonciative du PS au PC. Finalement, la présentation que propose Loney (1799) donne lieu à une impasse en ce qui concerne la définition du PSC par opposition au PQP. Bien que l'auteur reprenne l'opposition du PS à l'IMP à Beauzée (1767) et qu'il emploie le terme de *période*, la description de ces tiroirs ne débouche pas sur une analyse des traits aspectuels de ces tiroirs. De manière générale, Loney (1799) ne parvient pas à dégager des propriétés aspectuelles propres à l'ensemble des tiroirs verbaux.

Conclusion Dans ce chapitre, nous avons commencé par présenter les *grands modèles généralisants* (cf. Fournier 2013a) de Harris (1751) et Beauzée (1769). Ces modèles proposent de décrire un système des catégories applicables à toutes les langues. Chez Harris (1751), le langage est conçu comme un produit de la raison qui permet de décrire les événements en termes de durée. L'originalité de la part de l'auteur consiste à décrire les tiroirs verbaux en fonction de la phase du procès qu'ils désignent, c'est-à-dire le début, le milieu et la fin (*inceptive vs middle vs completive*). L'auteur rapproche d'ailleurs les temps inceptifs (*inceptive tense*) des espèces de verbes latines inchoatives ou inceptives. Nous avons rencontré à plusieurs reprises dans notre corpus l'élargissement de la portée sémantique décrite dans la grammaire latine pour les espèces de verbes à d'autres faits de langues (adverbes, sens lexicaux de verbes, périphrases verbales). Il s'agit ainsi chez Harris (1751) d'une caractérisation des temps verbaux en termes aspectuels. Il est dommage que l'auteur n'ait pas mené plus loin sa réflexion qui aurait pu permettre d'identifier également la phase qui précède et qui résulte d'un événement exprimé par le verbe. L'approche de Beauzée (1767) combine une approche empirique et une approche rationaliste. À travers cette dernière qui consiste à considérer que le langage est le produit de l'intellect dont les mécanismes sont partagés par tous les hommes, l'auteur s'inscrit dans le programme scientifique que nous avons décrit pour la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal (1660). L'approche empirique consiste à relever dans un corpus élargi de descriptions de langues des *analogies*. De même, l'auteur accorde aux idiotismes un statut de généralité. C'est aussi dans ces termes que sont traités les temps composés, les temps surcomposés et certaines périphrases verbales que l'auteur intègre dans son système des temps. Celui-ci est conçu, à l'image de ce que proposent les Messieurs de Port-Royal (1660) à partir d'une combinatoire de critères qui permet d'attribuer une valeur propre à chaque forme. Une particularité du calcul de Beauzée (1767) consiste dans l'inversion de la hiérarchie des critères. Ainsi, le premier critère pris en compte pour les *temps*

définis est ce que l'auteur nomme un « rapport d'existence » (p. 428) au critère de comparaison qui peut être une *époque* ou un *période*, c'est-à-dire un instant ou un intervalle borné de toute part. L'intervalle mis en œuvre par l'auteur renvoie à l'intervalle de comparaison construit de manière discursive depuis Maupas (1607), auquel Girard (1747) assigne l'étiquette de période. La deuxième opération de repérage concerne le rapport au moment d'énonciation. C'est ce qui permet à l'auteur, à partir de la combinaison de ces critères, de concevoir le PS comme un *présent antérieur périodique*. Il s'agit d'un tiroir qui marque un rapport d'existence avec un intervalle borné et qui est donc caractérisé de manière aspectuelle, globale. Ce n'est pas le cas pour l'IMP (*présent antérieur simple*) qui met en jeu un rapport d'existence à un instant. Pour le reste, les tiroirs verbaux sont définis en termes référentiels et de quantification d'éloignement. C'est ce qu'on peut noter notamment pour les périphrases verbales *venir de + INF* et *aller + INF* que Beauzée (1767) décrit comme des *temps prochains* (p. 477). Nous avons vu une description de ce type auparavant chez Buffier (1709). Les auteurs sont dans le prolongement des principes énoncés par les Messieurs de Port-Royal (1660).

Ensuite, nous avons examiné certaines grammaires qui viennent après Beauzée (1767). Celles-ci s'orientent ou prennent comme modèle de référence le chapitre consacré au temps verbal de Beauzée (1767), acclamé par ses contemporains. Mais nous y trouvons également un certain nombre d'idées qui circulent dans la tradition française depuis au moins le XVII^e siècle. Nous pensons au critère aspecto-énonciatif et à des descriptions du caractère accompli ou inaccompli de certaines formes verbales. La réception de Beauzée (1767) donne lieu à des réécritures et à des changements par rapport au modèle original. Ainsi, par exemple, une des innovations majeures du système de Beauzée (1767), le renversement de la hiérarchie des critères dans les opérations de repérage, est renversée ou rendu caduque par tous les auteurs. Ainsi, les modèles s'apparentent plus fortement au système de la GGR (1660) ou de Girard (1747) qu'à celui de Beauzée (1767). En conséquence, on perd chez ces auteurs notamment la représentation *perfective* du PS. Chez Condillac (1775) par exemple, les tiroirs verbaux sont décrits à l'appui des critères référentiel et aspecto-énonciatif. Comme chez Maupas (1607), Restaut (1730) ou Vallart (1744), le critère n'est pas uniquement réservé à l'opposition du PS et du PC mais également élargi au PA et au PSC. On retrouve cette présentation plus tard chez Serreau (1799). La prise en compte de formes supplémentaires de la part de Beauzée (1767) entraîne parfois la question de leur statut. C'est le cas des locutions verbales *je dois faire* et

j'ai à faire que l'Académicien attribue au futur. Condillac (1775) remet en cause cette catégorisation et propose une interprétation modale. Enfin, nous avons noté chez Condillac (1775), à partir de formules tautologiques sur la base du verbe vicair *faire* à l'IMP et au PQP, une présentation des notions d'*accompli* et d'*inaccompli*. On trouve ce type de formulation au moins depuis Vallange (1719) et Vallart (1744) pour distinguer l'IMP et le PQP. Nous l'avons également noté dans la tradition italienne. La nouveauté chez Condillac (1775) consiste dans l'élargissement de ces formes pour la série des tiroirs du passé (PS, PC, PA et PSC). Enfin, on retrouve la même opposition chez Serreau (1799) pour qui le critère aspectuel est élargi à l'ensemble des temps verbaux. Comme chez Vallart (1744) et Sauvage de Villaire (1749), la réflexion de départ semble être issue de l'analyse des valeurs propres à l'IMP et au PQP.

Conclusion

Introduction

Dans cette étude, nous avons examiné l'élaboration de catégories aspectuelles dans un corpus représentatif de grammaires romanes (espagnoles, françaises, italiennes, portugaises) dans la période comprise entre la fin du XV^e et le début du XIX^e siècle. Comme nous l'avons décrit en introduction, la borne *a quo* correspond à la publication de la *Gramática de la lengua castellana* (1492) dont nous avons discuté le statut novateur par rapport aux ouvrages relatifs aux vernaculaires romans qui précèdent. Le terminus *ad quem* à la fin du XVIII^e siècle est arbitraire mais correspond en même temps à une stabilisation des descriptions relatives à l'aspect, puisqu'au début du XIX^e siècle, Michel (1818) et Greč (1827) identifient la notion d'*aspect* indépendamment du temps grammatical dans la catégorie du verbe. Des auteurs tels Fournier (1991, 2013) et Archaimbault (1999) ont montré dans leurs travaux que ces découvertes n'apparaissent pas *ex nihilo* mais qu'il existe une *préhistoire*, un *avant* qui ont intérêt à être décrits. Pour cela, nous avons mis en série les grammaires de quatre langues romanes sur une période d'environ trois siècles. Le recours à cette méthode permet de rendre davantage évidents les réseaux terminologiques, les modes de circulation et de transmission. Nous avons rapproché notre perspective comparative de l'*histoire connectée* proposée par Sanjay Subrahmanyam selon laquelle il y a intérêt à ne pas restreindre la pratique historiographique à un espace national. Cette approche se justifie d'autant plus qu'à la Renaissance la grammatisation massive des langues d'Europe occidentale et des langues du monde se fait à partir de la tradition gréco-latine. Avec la grammatisation, on est donc face à un phénomène qui se déroule dès le départ dans la diversité. L'intérêt de traiter ensemble les grammaires des langues romanes tient à leur double filiation. Elles partagent la même base génétique latine et l'héritage du cadre grammatical permettant de décrire les vernaculaires. Le recours à un même cadre théorique et conceptuel latin est également ce qui rend les descriptions commensurables. Justement, un de nos objectifs centraux porte sur les modalités d'extension du modèle de référence face à la description de faits de langues qui ne se laissent pas réduire aux catégories de la grammaire latine. Notre étude a principalement porté sur le chapitre consacré au temps verbal. Les questions qui préoccupent les grammairiens se laissent résumer à un petit nombre. Il s'agit principalement de l'identification des formes et des valeurs attribuées aux tiroirs verbaux. Cela débouche dans de nombreux cas sur des

descriptions locales de traits aspectuels de certains tiroirs verbaux et dans des cas plus rares sur la prise en compte de la catégorie d'aspect. Dans la première partie de la conclusion, nous résumons d'abord ce type de descriptions et en discutons les modalités épistémologiques qui favorisent ou contraignent la description de la catégorie d'aspect dans notre corpus.

Plus globalement, l'approche comparative et l'observation des effets de circulation donnent lieu à un questionnement relatif à la notion de *tradition*. Il s'agit d'une notion fréquemment mobilisée et travaillée dans le champ de l'histoire des idées linguistiques. Cependant, nous avons également évoqué que cette notion est contestée par certains historiens (cf. Sériot 2007, Neveu et Lauwers 2007). Notre étude permet de démontrer que ce que nous avons nommé *tradition*, dans un sens large, n'est ni attaché à un cadre national, ni homogène. Nous avons vu que la grammatisation de l'espagnol et de l'italien se déroule dans ce que nous avons nommé, avec Gómez Asencio (2006), des *foyers* de grammatisation qui se présentent de manière différente. Dans la deuxième partie de la conclusion, nous soulignons ce constat à travers les descriptions de la catégorie de l'auxiliaire et de l'opposition du PS et du PC.

Les descriptions de valeurs aspectuelles et de la catégorie de l'aspect

Description des notions d'accompli et d'inaccompli

La forme verbale dont on trouve le plus fréquemment une description de la valeur accomplie est le PC. Cela se produit souvent de manière isolée, soit par la mention que cette forme verbale s'accompagne avec des circonstants renvoyant au temps présent, soit en raison du lien établi avec le temps de l'auxiliaire, ou tout simplement par la remarque que ce tiroir exprimerait partiellement un temps présent. À cela s'ajoutent les présentations aspecto-énonciatives du PC où le tiroir est généralement opposé au PS. Dans ce type de descriptions, le PC met en jeu un intervalle incluant le moment d'énonciation, c'est-à-dire que la représentation de l'image verbale prend également en compte la phase qui suit l'accomplissement de la situation. Maupas (1607) est le premier auteur à donner ce type de définition pour ce tiroir. Il sera suivi par la majorité des auteurs grammairiens du français jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. D'autres grammairiens de l'espagnol tels Vayrac (1714), San Pedro (1769) et Rueda-León (1797) reprennent les descriptions aspecto-énonciatives qui circulent dans la tradition française. Nous revenons un peu plus loin à ce phénomène de circulation. À cela, il faut ajouter les descriptions de la valeur de parfait d'expérience du PC

que nous avons trouvées chez un nombre important d’auteurs dans les traditions espagnole et surtout française et italienne.

Nous poursuivons avec les cas de descriptions concernant les valeurs d’accompli et d’inaccompli qui portent également sur d’autres formes que le PC. À cet égard, il est intéressant de mettre l’accent sur une réflexion qui prend essor dans les traditions italienne et française sur les valeurs de l’IMP et du PQP et qui résulte dans les deux cas d’une opposition des temps simples et des temps composés en termes aspectuels chez Castelvetro (1563) pour l’italien et chez Serreau (1799) pour le français. Un des premiers auteurs à décrire de manière implicite la valeur d’accompli du PQP est Bembo (1525). L’interprétation du PQP comme un imparfait accompli est déjà plus affirmée chez Giambullari (1552). Ce qui est remarquable, c’est que l’auteur accorde cette production de sens à l’association de l’auxiliaire *avoir* à l’imparfait et du participe passé. Il ne s’agit cependant chez Giambullari (1552) pas d’une remarque isolée, puisque le PC et le FA sont décrits dans les mêmes termes, comme un accompli de présent et un accompli de futur. Dans la série des grammaires italiennes, la présentation des valeurs aspectuelles la plus aboutie se trouve chez Castelvetro (1563). L’auteur élargit la caractérisation aspectuelle que nous avons décrite chez Giambullari (1552) à tous les temps composés dont les traits d’antériorité et d’accomplissement résultent de l’association (« congiugnimento ») du temps de l’auxiliaire et du participe passé. Les valeurs aspectuelles des temps simples et composés sont également rendues à travers les gloses métalinguistiques construites à partir des formes participiales du verbe vicair *fare* (« l’attione gia fatta, & l’attione faccientesi »). Ces descriptions traduisent le manque de matériel théorique à disposition pour décrire les valeurs d’accompli et d’inaccompli. Mais elles permettent en même temps de contourner cet écueil et d’accéder au savoir épilinguistique du lecteur ou de l’apprenant. L’exposé original de Castelvetro (1563) n’est pas repris par la suite dans sa globalité, ce qui ne veut pas dire que les auteurs ne le connaissaient pas. Ainsi, Mambelli (1685 : 265) reprend la partie de l’exposé qui concerne le PQP. Les auteurs du XVII^e siècle reproduisent quasiment tous le modèle latin. Cette organisation ne semble pas s’accorder avec la présentation aspectuelle de Castelvetro (1563). Nous avons encore relevé d’autres auteurs qui décrivent une opposition aspectuelle pour des couples de formes, mais uniquement de manière localisée. C’est le cas chez Buommattei (1643), Manni (1737) et Valdastrì (1783). Sans doute que l’originalité de la présentation aspectuelle de la part de

Castelvetro (1563) a été une contrainte de continuité à une époque où la grammatisation se déroule souvent de manière contrastive par rapport au modèle latin.

Dans la tradition française, nous avons noté une approche analogue dans l'identification de la valeur d'accompli qui se rapporte d'abord à l'opposition de l'IMP au PQP. On en trouve une première trace chez A. Oudin (1640), puis chez Vallange (1721). Vallart (1744 : 237-238) oppose encore ces deux tiroirs en termes d'achèvement en ayant recours au verbe vicaire *faire* : « *une chose qui se faisoit ; mais qui n'étois point encore faite* » vs « *eut été faite* ». Sauvage de Villaire (1749 : 105-106) livre encore une description du même type à l'égard de l'opposition de l'IMP et du PQP. Plus tard, Condillac (1775) applique les gloses métalinguistiques formées à partir du verbe vicaire en opposant le PS et le PC au PA et au PSC. Enfin, Serreau (1799) opère à une division des tiroirs verbaux en deux séries de temps *imparfaits* et temps *parfaits*. Pour l'auteur, les temps *imparfaits* désignent « le cours de l'action » et les temps *parfaits* « le terme de l'action ». Dans le passage où Serreau (1799) aborde la question des valeurs qui sous-tendent l'opposition des temps simples et des temps composés, le point de départ de la réflexion concerne l'opposition entre *je faisais* et *j'avais fait*. Pour l'auteur, ces deux tiroirs ne s'opposent pas du point de vue du temps grammatical (« les deux formes expriment mêmes rapports de temps ») mais du point de vue d'achèvement et d'inachèvement, puisque le premier exprime une situation de manière inaccomplie (« l'une annonce qu'une chose se faisait »), et le deuxième une situation de manière accomplie (« l'autre, que cette chose était faite »). Serreau (1799) introduit ainsi la catégorie de l'aspect dans la description du système verbal, aux côtés du temps grammatical, sans pour autant l'identifier de manière indépendante. Ce qui précède montre que les grammairiens, particulièrement du français et de l'italien, proposent localement des descriptions analogues pour rendre compte des catégories aspectuelles. Uniquement deux auteurs font appel à l'aspect en tant que catégorie structurante du système verbal. Dans ce qui suit, nous discutons de l'influence des modèles théoriques sur ce développement.

La notion d'aspect et la question des modèles théoriques

Dans notre corpus, nous avons identifié avec Castelvetro (1563) et Serreau (1799) deux auteurs qui introduisent la catégorie de l'aspect dans le système verbal, à travers les descriptions des notions d'accompli et d'inaccompli généralisés à l'ensemble des séries des temps simples et composés. À cela, il faut ajouter l'opposition de l'aspect partiel et de l'aspect

global décrit à partir de l'IMP et du PS de la part notamment de Castelvetro (1563), Maupas (1607) ou Veiras (1681). On peut à ce titre se demander dans un premier temps quelles sont les conditions qui permettent l'identification de la catégorie d'aspect. Et dans un deuxième temps, quels en sont les écueils.

En ce qui concerne l'opposition au sein du système verbal en fonction des notions d'accompli et d'inaccompli, nous avons vu que ce ne sont pas des inventions *ex nihilo* mais que ces présentations généralisent des idées qui circulent dans les traditions grammaticales au préalable. Dans le cas de Castelvetro (1563), la catégorie de l'aspect, bien qu'elle ne soit pas nommée de façon indépendante, occupe une place centrale dans l'organisation des tiroirs à côté du temps grammatical et de critères syntaxiques. Ce qui a sans doute favorisé la présentation de l'auteur est le détachement du cadre latin. Le recours à ce dernier est sensible chez la majorité des auteurs de la tradition grammaticale italienne qui ne procèdent généralement que par application ou extension du modèle de la grammaire latine. Inversement, l'analyse de Castelvetro (1563) se fonde sur un examen des usages. À partir de cette démarche empirique, l'auteur propose un nombre important d'innovations. En ce qui concerne l'analyse du verbe, cela implique un rejet des modes de la grammaire latine et une nouvelle conception du système temporel, à partir notamment de la catégorie de l'aspect pour la distinction des séries des formes simples et composés, mais également pour l'opposition de l'IMP et du PS. Nous avons noté une approche analogue, fondée sur l'usage, chez le grammairien du français Maupas (1607) qui propose également un certain nombre d'innovations. Cela passe par la prise en compte de la durée des événements exprimée par le verbe et de la catégorie d'aspect prise en compte dans l'opposition de l'IMP et du PS. L'auteur recourt encore au critère de la durée pour décrire d'autres formes verbales sur la base du critère aspecto-énonciatif (PS, PC, PA, PSC). Cependant, la catégorie de l'aspect n'est pas un critère constitutif du système verbal tel qu'il est présenté par Maupas (1607). Bien qu'on ne retrouve pas la distinction aspectuelle de l'IMP et du PS sur la base de la catégorie d'aspect dans la majorité des grammaires suivantes, le modèle inauguré par Maupas (1607) fondé sur les faits de langues et prenant en compte la durée constituera un modèle concurrent à celui de la grammaire générale proposé par Arnault et Lancelot (1660).

Comme chez Castelvetro (1563), la catégorie de l'aspect représente chez Serreau (1799) un critère constitutif du système verbal à côté du temps grammatical, bien que chez cet auteur

la catégorie ne soit pas non plus identifiée de manière indépendante. La présentation résulte de la convergence de plusieurs modèles concurrents dont il est nécessaire de rendre compte. Nous avons mentionné (*supra*) que l'auteur généralise des descriptions formulées par certains auteurs antérieurs, dont Vallange (1721) ou Sauvage de Villaire (1749). Ces dernières grammaires apparaissent dans un contexte où la *Grammaire générale et raisonnée* (1660) constitue du fait de sa notoriété le modèle grammatical principal. En témoignent les titres et les avant-textes des ouvrages qui apparaissent après la parution de la *GGR*. Cependant, le modèle proposé pour la conception des tiroirs verbaux de la part des Messieurs mettant en jeu un dispositif de repérage à partir de critères référentiels exclut la prise en compte de la durée et de l'aspect. Un certain nombre de grammairiens retient cependant la dimension de la durée dans la description des tiroirs verbaux. C'est notamment le cas de Veiras (1681) qui est le premier auteur de la tradition française à opposer les temps simples et les temps composés. Bien que l'auteur, à travers le titre de son œuvre, annonce rédiger une grammaire générale, la description des temps verbaux se présente plutôt comme une grammaire particulière du français. De plus, Veiras (1681) vise à proposer une grammaire du français qui se détache de la grammaire latine. Cependant, en dépit de la circulation de ce modèle prenant en compte la dimension de la durée intrinsèque des événements, le modèle de la grammaire générale a sans doute été un écueil d'identification de la catégorie de l'aspect au sein de la tradition française aux XVII^e et XVIII^e siècles. Le modèle de la grammaire générale se présente de manière la plus aboutie chez Beauzée (1767). La présentation du système verbal chez cet auteur ne prend pas en compte la catégorie de l'aspect à l'exception du PS. Mais la notion de *période* qui permet d'obtenir cette représentation constitue un des critères du dispositif de repérage. La grammaire de Beauzée (1767), au même titre que l'*Encyclopédie*, marque une rupture dans la tradition de l'époque du fait de son envergure. Les auteurs qui viennent après prennent tous position par rapport aux descriptions présentées par l'Académicien. Dans le cas de Serreau (1799), cela se manifeste par le constat que Du Marsais, Beauzée et Condillac aient atteint un état de perfection en matière de description grammaticale. Serreau (1799) propose de son côté une grammaire pédagogique fondée sur l'usage. L'auteur y reconduit sous les étiquettes d'*imparfait* et de *parfait* l'opposition entre temps simples et temps composés que l'on trouve auparavant chez Beauzée (1769) à travers la distinction des catégories de *présent* et de *prétérit*. À l'inverse de ce dernier, la distinction des séries permet de rendre compte de la durée de l'événement représenté par le verbe, puisqu'il ne fait pas appel au modèle de la

grammaire générale fondé sur une procédure de repérage des événements mais sur le modèle concurrent prenant en compte la dimension de la durée qui circule dans la tradition française depuis le XVII^e siècle. L'auteur fait également appel au modèle de la grammaire de Harris (1751) qui conçoit les événements représentés en termes de durée et de phases.

La circulation des concepts et la notion de tradition

La catégorie de l'auxiliaire

Le traitement de la catégorie de l'auxiliaire est intéressant pour nous parce qu'il nous livre un premier exemple des modalités de circulation de connaissances au sein de notre corpus. Nous avons en effet observé une différence dans le traitement de ces formes concernées entre les différents foyers des traditions espagnoles et italiennes. Les grammairiens du français créent très tôt dès le XVI^e siècle la catégorie d'*auxiliaire*. Cette dernière étiquette s'acclimate très rapidement et est employée quasiment par tous les auteurs des XVII^e et XVIII^e siècles. Parmi les grammairiens du foyer ibérique de la tradition espagnole, seul Correas (1626) propose la catégorie de *verbo ministrar* avant que Gayoso (1769) n'introduise l'étiquette d'*auxiliaire*. À l'inverse, un grand nombre d'auteurs des autres foyers de grammatisation emploient l'étiquette d'*auxiliaire* dès le XVI^e siècle. Nous observons le même phénomène pour les grammaires italiennes, puisque dans le foyer de grammatisation français, tous les ouvrages que nous avons examinés pour la période à partir du XVII^e siècle emploient l'étiquette d'*auxiliaire*, alors que dans les ouvrages de la péninsule italienne, il faut attendre la grammaire de Gigli (1721) pour apercevoir l'emploi du terme. Ce premier exemple de la catégorisation de l'auxiliaire rend compte d'un décalage entre les différents foyers de grammatisation des traditions espagnole et italienne. L'exemple suivant de l'opposition entre le PS et le PC montre ce phénomène de façon encore plus nette.

L'opposition du PS au PC

Nous souhaitons ici aborder le critère aspecto-énonciatif que nous avons repéré dans les différentes traditions de notre corpus et qui est à ce titre représentatif des effets de circulation. Ce critère appliqué au PS et au PC permet de construire une image verbale qui met en jeu un lien ou une rupture entre l'événement exprimé par le verbe et le moment d'énonciation. Cette description se trouve d'abord chez Maupas (1607). Elle est reprise par la plupart des grammairiens du français. Il s'agit d'une caractérisation qui permet de décrire les tiroirs verbaux autrement que simplement en termes référentiels ou syntaxiques, et qui est

d'abord élaborée dans la tradition française. Il est intéressant de noter comment apparaît ce critère dans les autres séries de textes. À l'instar de ce que nous avons décrit pour l'étiquette d'*auxiliaire*, le traitement de cette question se présente de manière différente en fonction des foyers de grammatisation dans les traditions espagnole et italienne. C'est ce que nous avons en premier observé pour les grammaires de l'italien. Le critère est mobilisé dès Veneroni (1678) dans le foyer de grammatisation français, puis par Antonini (1746) et Peretti (1795) qui l'appliquent à l'opposition *amai* vs *ho amato*. Les définitions de ces tiroirs mettent en jeu des formules définitionnelles qui circulent à l'identique dans la tradition française. Le transfert se fait d'autant plus facilement que le métalangage utilisé par ces auteurs est le français. Chez Veneroni (1678), les exemples sont même donnés exclusivement en français. Antonini (1746) et Peretti (1795) proposent les exemples en français et en italien. Ce rapport contrastif entre la langue décrite et la langue du métalangage est fréquent dans les grammaires qui s'adressent à un public allophone. Tout se passe comme si le matériel théorique et conceptuel qui circule dans le contexte géographique de la tradition française était appliqué à la description de l'italien. Dans le foyer de grammatisation italien, nous avons identifié le premier emploi du critère aspecto-énonciatif chez Soave (1802 [1771]). Celui-ci semble cependant indépendant de la tradition française. Nous observons un développement analogue pour la grammatisation de l'espagnol, puisque la mobilisation du critère apparaît pour la première fois dans le foyer de grammatisation français chez Vayrac (1714). Ce dernier reprend de façon quasi-identique les définitions de Regnier-Desmarais (1706). Sa grammaire de l'espagnol est rédigée en français, ce qui facilite une fois de plus l'intégration des formules de Regnier (1706). Les exemples illustratifs sont donnés en espagnol et en français. Comme pour les grammairiens de l'italien mentionnés plus haut, l'auteur propose ainsi un rapport équivalent dans l'emploi des formes verbales des deux langues. Dans le foyer de grammatisation ibérique, le critère apparaît d'abord chez San Pedro (1767) qui reprend les formules définitionnelles à Restaut, dont les *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise* (1730) qui connaissent un succès important au-delà de la France et circulent en Europe à partir du milieu du XVIII^e siècle. De la même manière que pour les grammaires de l'italien, nous constatons ainsi que la tradition espagnole se présente de manière hétérogène. La différence est liée à différents facteurs. Pour commencer, les foyers de grammatisation s'inscrivent dans des contextes théoriques et épistémologiques différents. Ainsi, les grammaires de l'espagnol et de l'italien du foyer de grammatisation français intègrent des

idées élaborées dans la tradition française. Ensuite, il faut prendre en compte la langue dans laquelle sont rédigés les ouvrages. Les ouvrages rédigés en français, par exemple, rendent plus facile le transfert de formules définitionnelles pour la description d'une autre langue. Enfin, la question est également liée aux faits de langues, puisque nous observons la manifestation de cas de transferts pour des cas précis comme pour l'opposition du PS et du PC. En témoigne le fait que les auteurs présentent de manière contrastive les formes de l'espagnol, de l'italien et du français, présentées comme équivalentes.

La notion de tradition

Au début de notre travail, nous avons proposé d'employer le terme *tradition* de manière large comme des corpus nationaux définis par la langue objet. En même temps, les effets de circulations que nous décrivons mettent en crise précisément cette notion, puisqu'ils montrent que les traditions ne sont pas nationales. Il n'est pas question de remettre en cause entièrement la notion de tradition qui a fait ses preuves dans le domaine d'histoire des idées linguistiques. Ainsi, à partir de la notion de *grammatisation* proposée par Auroux (1992, 1994), on distingue différentes traditions autochtones dont la tradition occidentale. Mais la grammatisation massive à laquelle on assiste à partir de la Renaissance donne lieu à une intensification des circulations et des transferts qui ne permet plus de rendre compte de la grammatisation d'une langue, telles les langues romanes, comme des phénomènes entièrement autochtones. Les traditions grammaticales que nous avons distinguées sont non pas homogènes mais plurielles, puisqu'elles se présentent de manières différentes en fonction des contextes dans lesquelles elles apparaissent. La notion de *foyer* proposée par Gómez Asencio (2006) permet à ce titre de rendre compte de la diversité que recouvre le terme de tradition. Celle-ci prend en compte la langue objet décrite et une zone géographique bien déterminée dans laquelle se déroule la grammatisation. Au lieu de foyer, on aurait pu également employer *sous-traditions*. Il faut cependant noter que les termes foyer et tradition ne sont pas équivalents, puisque le dernier suppose la continuité. Celle-ci est une condition de la grammatisation. Mais cela équivaldrait sans doute à présupposer un lien trop étroit entre la tradition et la sous-tradition alors que les foyers se présentent parfois comme une convergence d'influences.

Remarques finales

À travers le cas des temps composés et de la présentation des tiroirs verbaux en général, nous avons examiné l'élaboration de catégories aspectuelles dans les grammaires des langues romanes dans la période entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Ainsi, nous avons relevé un nombre important de descriptions locales de traits aspectuels de formes verbales. Nous n'avons cependant identifié que deux cas où la catégorie d'aspect est appliquée à l'ensemble du système verbal. En se focalisant sur le chapitre consacré au verbe, ce travail ne livre cependant qu'un aperçu représentatif des manifestations de descriptions aspectuelles qui pourra être complété par d'autres études. De plus, les questions que nous avons traitées ne cessent de préoccuper les grammairiens après la fin du XVIII^e siècle, et il y a sans doute intérêt à élargir le cadre temporel.

À partir d'une approche comparative fondée sur une mise en série sur le long terme, nous avons également rendu compte du phénomène de la circulation dans un cadre spatial et temporel délimité. Cela a abouti notamment à un questionnement de la notion de tradition. Ce type d'étude est rendu possible d'abord par le développement des outils de recherche telles les bases de données (par ex. le CTLF) et l'accès plus facile aux sources primaires à travers leur digitalisation. Ensuite par les nombreux travaux historiographiques qui s'appuient sur des corpus nationaux. L'approche comparative que nous avons choisie se conçoit comme un complément des analyses locales et s'appliquant à des questions spécifiques. Les résultats obtenus mettent en évidence l'intérêt d'appliquer cette méthode à d'autres phénomènes linguistiques, voire à élargir le cadre spatial et temporel.

Bibliographie

Sources primaires

Grammaires de l'espagnol

ALESSANDRI, Giovanni Mario. *Il Paragone della lingua toscana et castigliana*. Naples: Mattia Cancer, 1560.

ANONYME (DIT « ANONYME DE LOUVAIN DE 1555 »). *Vtil, y breve institution, para aprender los principios, fundamentos de la lengua Hespañola*. Louvain: Barthélémy de Grave, 1555.

ANONYME (DIT « ANONYME DE LOUVAIN DE 1559 »). *Gramática de la lengua vulgar de España*. éd. en fac-similé de Rafael de Balbín et Antonio Roldán. Madrid: Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1559.

BALLOT, Joseph Pablo. *Gramática de la lengua castellana dirigida á las escuelas*. 7e éd. Barcelone: Juan Francisco Piferrer, 1796.

CHARPENTIER, Antoine. *La Parfaicte Methode pour entendre, escrire et parler la langue espagnole*. Paris: Lucas Breyel, 1596.

CORREAS, Gonzalo. *Arte grande de la lengua castellana*. Dans José Jesús Gómez Asencio (comp.) (2001). Madrid: Comte de la Viñaza, 1903 [1626].

---. *Trilingüe de tres artes de las tres lenguas castellana, latina, i griega, todas en romanze*. Salamanca: Oficina de Antonia Ramirez, 1627.

CORRO, Antonio del. *Reglas gramaticales para aprender la lengua española y francesa, confiriendo la vna con la otra, segun el orden de las partes de la oration latinas*. Joseph Barnes, 1586.

DOUJAT, Jean. *Grammaire espagnole abrégée*. Paris: Antoine de Sommaville/ Augustin Courbé, 1644.

ENCARNCIÓN, Diego de. *Grammaire espagnolle, expliquée en François, divisée en III. Livres*. Douai: Balthazar Bellere, 1624.

FRANCIOSINI, Lorenzo. *Grammatica spagnuola, ed italiana, in questa nova e quinta Impressione*. Genève: Associati, 1707 [1624].

- JIMÉNEZ PATÓN, Bartolomé. *Epítome de la ortografía latina y castellana. Instituciones de la gramática española*. Baeza: Pedro de la Cuesta, 1614.
- LANCELOT, Claude. *Nouvelle Methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue espagnole*. Paris: Pierre Le Petit, 1660.
- LUNA, Juan de. *Arte breve, y compendiosa, para aprender, a leer, pronunciar, escrevir, y hablar la lengua española*. Paris: Estevan Perrin, 1616.
- MARTINEZ GOMEZ GAYOSO, Benito. *Gramática de la lengua castellana, Reducida a breves reglas, y fácil método para instrucción de la Juventud*. 2e éd. Madrid: Gabriel Ramírez, 1769 [1743].
- MEURIER, Gabriel. *Conjugaisons règles et instructions : mout propres et neccessairement requises pour ceux qui désirent apprendre françois, italien, espagnol et flamen*. Anvers: Jan van Waesberghe, 1558.
- MINSHEU, John. *A Spanish Grammar*. Londres: Edmond Bollifant, 1599.
- MIRANDA, Giovanni. *Osservationi della lingua castigliana*. Venise: Gabriel Giolito de' Ferrari, 1566.
- MUÑOZ ÁLVAREZ, Agustin. *Gramática de la lengua castellana, ajustada à la latina para facilitar su estudio*. 5e éd. Barcelone: Imprenta de Hidalgo y Compañía, 1828 [1793].
- NEBRIJA, Antonio de. *Gramática castellana*. Salamanca: Juan de Porras, 1492.
- . *Gramatica castellana*. Madrid: Texto establecido sobre la ed. „princeps“ de 1492 por Pascual Galindo Romeo y Luis Ortiz Muñoz, 1946.
- . *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín*. Zamora: Antón de Centenera, ca 1492-1494.
- ODIN, César. *Grammaire espagnolle expliquée en françois*. 3e éd. Paris: Marc Orry, 1606 [1597].
- PERCYVALL, Richard. *Bibliotheca hispanica. Containing a Grammar with a Dictionarie in Spanish, English and Latine*. Londres: Richard Watkins. Numérisé dans la base EEBO, 1591.
- PUIG, Salvador. *Rudimentos de la Gramatica Castellana*. Barcelone: Thomas Piferrer, 1770.
- REAL ACADEMIA ESPAÑOLA. *Gramática de la lengua castellana*. Madrid: Joaquín de Ibarra, 1771.
- . *Gramática de la lengua castellana*. 4e éd. Madrid: Viuda de don Joaquín Ibarra, 1796.

RUEDA-LEÓN, Mathias. *Grammaire espagnole à l'usage des François*. Nîmes: Veuve Belle, 1797.

SAN PEDRO, Benito de. *Arte del romance castellano*. Valence: Benito Monfort, 1769.

SAULNIER, Jean. *Introduction en la Langue Espagnolle par le moyen de la François, fort utile & necessaire pour ceux qui desireront en auoir l'intelligence & prononciation*,. Paris: Jean Millot, 1608.

SOBRINO, Francisco. *Gramatica nueva española y francesa*. 4e éd. Bruxelles: François Foppens, 1697/1738.

STEPNEY, William. *The Spanish Schoole-Master*. Londres: John Harison, 1591.

TEXEDA, Jerónimo de. *Gramática de la lengua española*. Éd. J. M. Lope Blanch. México: Universidad Nacional Autónoma de México, 1619/ 1979.

TORRE Y OCON, Francisco de la. *Nuevo methodo breve, util y necessario para aprender a escribir entender y pronunciar las dos principales lenguas española y francesa*. Madrid: Juan de Aritzia, 1728.

VAYRAC, Jean. *Nouvelle grammaire espagnole*. 2e édition. Paris: Pierre Witte, 1714.

VILLALÓN, Cristóbal de. *Gramática Castellana*. Anvers: Guillermo Simon, 1558.

VILLAR, Juan. *Arte de la lengua española, reducida a reglas y preceptos de rigurosa gramática, con notas y apuntamientos utilísimos para el perfeto conocimiento de esta, y de la lengua latina*. Valencia: Francisco Verengel, 1651.

Grammaires du français

AÇARQ, Jean-Pierre d'. *Grammaire françoise philosophique, ou traité complet sur la physique, sur la métaphysique et sur la réthorique du langage qui règne parmi nous dans la société*. Genève: Moreau et Lambert, 1760.

ARNAULD, Antoine, et Claude LANCELOT. *Grammaire générale et raisonnée*. 3e éd. Paris: Pierre Le Petit, 1676 [1660].

- BARTON, Johan [commanditaire]. *Donait françois*. Oxford: Codrington Library (All Souls Collège), ca 1409/ 2001. Traités sur la langue française, n° 18 in Textes de la Renaissance.
- BEAUZÉE, Nicolas. *Grammaire générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage : pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*. Paris: J. Barbou, 1767.
- BOSQUET, Jean. *Elemens ou institutions de la langue françoise*. Mons: Charles Michel, 1586 [ca 1566].
- BUFFIER, Claude. *Grammaire françoise sur un plan nouveau*. Paris: Leconte et Montalant, 1709.
- CAUCHIE, Antoine. *Grammaticae gallicae libri tres*. Strasbourg: Bernard Jobin, 1586.
- . *Grammaticae gallicae libri tres*. Strasbourg, B. Iobinus ; réédition Grammaire française, 1586 : texte latin original, Colette Demaizière trad. et notes. Paris: H. Champion (Textes de la Renaissance ; 46), 2001.
- CHIFFLET, Laurent. *Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise*. Anvers: Jacques Van Meurs, 1659.
- CONDILLAC, Étienne Bonnot de. *Grammaire*. Parme: Imprimerie royale, 1775.
- DANGEAU, Abbé Louis de Courcillon de. *Opuscles sur la grammaire*. Uppsala: Almquist & Wiksells Boytrickeri-A.-B., 1694-1722/1927.
- DOMERGUE, François Urbain. *Grammaire françoise simplifiée*. Lyon: Chez l'auteur, 1778.
- DU MARSAIS, César Chesneau. *Logique et principes de grammaire*. Paris: Briasson, Le Breton et Hérisant fils, 1769.
- ESTIENNE, Robert. *Traicté de la grãmaire Francoise*. Genève: R. Estienne, 1557.
- GARNIER, Jean. *Institutio gallicae linguae in usum iuuentutis Germanicae*. Genève: Jean Crespin, 1558.
- GIRARD, Gabriel. *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode conformément aux lois de l'usage*. vol. 2. Paris: Le Breton, 1747.
- IRSON, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement les principes et la pureté de la langue françoise*. Paris: G. Meturas, 1656.
- LONEUX, Eugène. *Grammaire générale, appliquée à la langue françoise*. Liège, Bassenge, 1799-1800.

- MAUPAS, Charles. *Grammaire et syntaxe françoise*. Orléans: Olivier Boynard et Jean Nyon, 1618 [1607].
- MEIGRET, Louis. *Le treſté de la grammere françoëze*. Reproduction dans *Traité touchant le commun usage de la langue françoise*, Genève, Slatkine reprints, 1972 ; réédition *Le traité de la langue françoise*, Franz-Joseph Haussmann, Tübingen, Gunter Narr, 1980. Tübingen: C. Wechel, 1550.
- LOUDIN, Antoine. *Grammaire françoise : rapportée au langage du temps*. Paris, 1640 [1632].
- PALSGRAVE, John. *L'éclaircissement de la langue française*. Réédition de *L'éclaircissement de la langue française*. Susan Baddeley trad. et notes, Paris, H. Champion (Textes de la Renaissance), 2003. Paris: R. Pynson et J. Haukyns, 1530.
- PILLOT, Jean. *Gallicæ linguæ institutio, latino sermone conscripta*. Réédition *Institution de la langue française*, avec le texte latin original, Bernard Colombat introduction, trad.notes, Paris, H. Champion, 2003. Paris: Etienne Grouleau, 1561 [1550].
- RAMUS, Petrus. *Grammaire*. Paris: André Wechel, 1562.
- REGNIER-DESMARAIS, François-Séraphin. *Traité de la grammaire françoise*. Reproduction Genève, Slatkine reprints, 1973. Paris: J.-B. Coignard, 1706 [1705].
- RESTAUT, Pierre. *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise : par demandes et par réponses*. Paris: J. Desaint, 1730.
- SERREAU, Jean-Edme. *Grammaire raisonnée, ou principes de la langue française, appropriés au génie de la Langue. Ouvrage élémentaire*. Paris: Chez Richard, Caille et Ravier, 1799.
- SERREIUS, Joannes. *Grammatica Gallica nova*. Strasbourg: Héritiers de Lazare Zetzner, 1623 [1598].
- . *Grammatica gallica nova : in praecepta iustae artis*. Réédition *Grammaire française*, avec le texte latin original, Alberte Jacquetin-Gaudet introduction, trad.notes, Paris, H. Champion (Textes de la Renaissance), 2005. Paris: L. Zetzneri, 1623 [1598].
- SICARD, Roch-Ambroise Cucurron. *Élemens de grammaire générale appliqués à la langue française*. 2 volumes. Paris, Deterville, 1808 [1798].

SYLVIUS, Jacobus Ambianus. *In linguam gallicam isagoge*. Réédition *Introduction à la langue française suivie d'une grammaire*, 1531, avec le texte latin original, Colette Demaizière introduction, trad.notes, Paris, H. Champion (Textes de la Renaissance), 1998. Paris: R. Estienne, 1531.

VALLANGE, de. *Grammaire françoise raisonnée, qui enséigne la pureté et la délicatesse de la langue, avec l'ortographe ["sic"], et qui sert de clé au latin et aux autres langues...* Paris: C. Jombert, 1721 [1719].

VALLART, Abbé Joseph. *Grammaire Française*. Paris: Desaint et Saillant, 1744.

VEIRAS D'ALLAIS, Denis. *Grammaire méthodique contenant en abrégé les principes de cet art et les règles les plus nécessaires à la langue française*. Paris: Chez l'auteur, 1681.

WAILLY, Noël-François de. *Grammaire françoise, ou la manière dont les personnes polies et les bons auteurs ont coutume de parler et d'écrire ; ouvrage clair et précis, dans lequel les principes sont confirmés par des exemples choisis, instructifs et agréables*. Paris: Debure l'aîné, 1754.

Grammaires de l'italien

ACCARISIO, Alberto. *Vocabolario, grammatica, et orthographia de la lingua volgare d'Alberto da Cento con ispositioni di molti luoghi di Dante, del Petrarca et del Boccaccio*. Cento: chez l'auteur, 1543.

ALBERTI, Leon Battista. *Opere volgari. 3: Trattati d'arte, ludi rerum mathematicarum, grammatica della lingua Toscana, opuscoli amatori, lettere*. Éd. Cecil Grayson. Bari: Gius. Laterza & Figli, 1973 [ca 1441].

ANTONINI, Annibale. *Grammaire italienne pratique et raisonnée*. Paris: Prault fils, 1746.

BEMBO, Pietro. *Prose della volgar lingua*. Liber Liber (éd. électronique). Venise: Giovan Tacuino, 1525/ 1999.

- BUOMMATTEI, Benedetto. *Della lingua toscana di Benedetto Buommattei pubblico lettor di essa nello Studio pisano e nell'Accademia fiorentina libri due*. Éd. Pignoni Zanobi. Impressione terza. In Firenze: Zanobi Pignoni, 1643.
- CASTELVETRO, Lodovico. *Giunta fatta al ragionamento degli articoli et de' verbi di Messer Pietro Bembo*. Modena: Héritiers de Cornelio Gadaldino, 1563.
- CATANUSI, Placide. *Instruction à la langue italienne: contenant deux parties : dans la première, il est traité de tout ce qui regarde la parfaite connoissance de cette langue, et la seconde est un recueil de chansons italiennes accomodées aux airs françois de ce temps*. Paris: Estienne Loyson, 1668 [1667].
- CECI, Giovanni Battista. *Compendio d'auuertimenti di ben parlare volgare, correttamente scriuere e comporre lettere di negocio e complimenti: diuiso in tre parti*. Éd. Salicata. In Venetia: nella stamperia Salicata, 1618.
- CORSO, Rinaldo. *Fondamenti del parlar toschano di Rinaldo Corso non prima veduti corretti et accresciuti*. Venise: Melchiorre Sessa, 1549.
- CORTICELLI, Salvatore. *Regole ed Osservazioni della lingua toscana ridotte a metodo*, Bologna. Bologna: Lelio Dalla Volpe, 1745.
- DOLCE, Lodovico. *Osservationi della volgar lingua di M. Lodovico Dolce divise in quattro libri*. Venise: Gabriel Giolito de Ferrari e fratelli, 1550.
- FORTUNIO, Gian Francesco. *Regole grammaticali della volgar lingua*. Éd. Brian Richardson. Roma, Padova: Antenore, 2001 [1516].
- GABRIELE, Giacomo. *Regole grammaticali di m. Iacomo Gabriele non meno utili che necessarie a coloro che drittaamente scriuere ne la nostra natia lingua si diletano*. Venise: Giovanni Farri & fratelli, 1545.
- GIAMBULLARI, Pierfrancesco. *De la lingua che si parla & scriue in Firenze*. Firenze: Lorenzo Torrentino, 1552.
- GIGLI, Girolamo. *Regole per la toscana favella*. Rome: A. de' Rossi, 1721.

- LANCELOT, Claude. *Nouvelle méthode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue italienne*. Paris: Le Petit, 1660.
- LANFREDINI, Isidoro. *Methode courte et facile pour apprendre la langue italien*. Lyon: Chez laques Faeton, 1673.
- MAMBELLI, Marcantonio. *Osservazioni della lingua italiana*. Forlì: Gioseffo Selua, 1685.
- MANNI, Domenico Maria. *Lezioni di lingua toscana*. Firenze: Pietro Gaetano Viviani, 1737.
- MESMES, Jean-Pierre de. *La grammaire italienne, Composee en François, pour l'intelligence des deux langues*. Lyon: Benoist Rigaud, 1549.
- PERETTI, Vincenzo. *Grammaire italienne, composée d'après les meilleurs auteurs et grammairiens d'Italie et suivant l'usage le plus correct de parler et d'écrire de nos jours*. Londres: H.L. Galabin, 1795.
- PERGAMINI, Giacomo. *Trattato della lingua*. Venetia: per Bernardo Giunta, Gio. Battista Ciotti & compagni, 1613.
- ROGACCI, Benedetto. *Pratica, e compendiosa istruzione a' principanti, circa l'uso emendato & elegante della lingua italiana*. Venise: N. Pezzana, 1720.
- ROSSI, Pio. *Osservazioni sopra la lingua volgare con la dichiarazione delle men note, e più importanti voci [...] et in fine la Grammatica volgare*. Piacenza: G. Bazachi, 1677.
- RUSCELLI, Girolamo. *De' commentarii della lingua italiana*. Venise: Damian Zenaro, 1581.
- SALVIATI, Leonardo. *Regole della toscana favella*. Éd. Anna Antonini Renieri. Firenze: Presso L'Accademia, ca 1576/1991.
- SAN MARTINO, Matteo. *Le osservationi grammaticali e poetiche della lingua italiana*. Roma: Valerio Dorico, e Luigi fratelli, 1555.
- SOAVE, Francesco. *Gramatica ragionata della lingua toscana*. Venise: Paolo Santini, 1802 [1771].
- SORESI, Pier-Domenico. *I rudimenti della lingua italiana*. Milano: Regio-Ducal Corte, 1756.
- TRISSINO, Giovan Giorgio. *La grammaticchetta*. Vicence: Tolomeo Ianiculo, 1529.

VALDASTRI, Ildefonso. *Corso teoretico di logica e lingua italiana*. Guastalla: Regio-Ducale Stamperia di Salvatore Costa et compagno, 1783.

VENERONI, Giovanni. *Le maitre italien. Dans sa dernière perfection*. Paris: Michel David, 1700 [1681].

Grammaires du portugais

ARGOTE, Jerónimo Contador de. *Regras da lingua portugueza, espelho da lingua latina*. 2e éd.

Lisbonne: Off. da Musica, 1725 [1721].

BACELAR, Bernardo de Lima e Melo. *Gramática Filosófica da Língua Portuguesa de Bernardo de Lima e Melo Bacelar*. 1re éd. Lisbonne: Officine de Simão Thaddeo Ferreira, 1783.

BARROS, João de. *Grammatica da lingua portuguesa*. Éd. Luís Rodrigues. Lisbonne, 1540.

CASIMIRO, João Joaquim. *Methodo grammatical resumido da lingua portugueza*. 1er éd. Porto:

Officine de Antonio Alvarez Ribeiro, 1792.

CUNHA, João Pinheiro Freire da. *Conjugações portuguezas regulares, e irregulares mothódicamente ordenadas*. Lisboa: António Gomes, 1791.

FIGUEIREDO, Pedro José de. *Arte da grammatica portugueza*. 4e éd. Lisbonne: Imprensa Nacional, 1837 [1799].

FONSECA, Pedro José da. *Rudimentos da grammatica portugueza, accomodados á instrucção da Mocidade, e confirmados com selectos exemplos de bons Auctores*. Lisbonne: Simão Tadeo Ferreira, 1799.

LOBATO, António José dos Reis. *Arte da grammatica da lingua portugueza*. Lisboa: Regia Officina Typographica, 1770.

PEREIRA, Bento. *Ars grammaticæ pro lingua lusitana addiscenda latino idiomate proponitur*. Lyon: Laurent Anisson, 1672.

ROBOREDO, Amaro de. *Methodo Grammatical para todas as Linguas*. Lisbonne: Pedro Craesbeeck, 1619.

Autres ouvrages

- AUGUSTIN, Saint. *Oeuvres de saint Augustin. 14, Deuxième série : Dieu et son oeuvre. Les confessions : livres VIII-XIII*. Éd. Martin Skutella. Aimé Solignac introduction et notes, Eugène Tréhorel et André Bouissou trad., Paris: Desclée De Brouwer (Bibliothèque augustinienne), 1980.
- BELLO, Andrés. *Gramática de la lengua castellana destinada al uso de los americanos*. Santiago de Chile: Imprenta del Progreso. Estudio y edición de R. Trujillo. Madrid: Arco Libros, 1988 [1847].
- BURGGRAFF, Pierre. *Principes de grammaire générale, ou exposition raisonnée des éléments du langage*. Liège: A. Dessain, 1863.
- CERVANTES, Miguel de. *El ingenioso hidalgo Don Quijote de la Mancha*. Éd. Francisco Rico. [<http://cvc.cervantes.es/literatura/clasicos/quijote/default.htm>]. 1605.
- DAMOURETTE, Jacques, et Edouard PICHON. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française*. tome 5. Paris: D' Artrey, 1911-1936.
- DENYS LE THRACE. *La grammaire de Denys le Thrace*. traduite et annotée par Jean Lallot, 2e éd. revue et augmentée. Paris: CNRS Editions, 1998.
- DESTUTT DE TRACY. *Éléments d'idéologie*. Éd. Henri Gouhier. Idéologie proprement dite, et t. II, Grammaire. t. I. Paris: Vrin, 1970 [1801-1803].
- DONAT. *Ars maior*. Éd. Louis Holtz, 1981.
- . *Ars minor*. Éd. Maria Colombo Timelli. vol. 7, 1992. Archives et Documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage seconde série.
- . *Ars minor*. Éd. Louis Holtz. N.p., 1981.
- FERNÁNDEZ MONJE, Isidoro. *Curso elemental de la lengua española*. Madrid: León P. Villaverde, 1854.
- GRETCH, Nikolai Ivanovitch. *Grammaire raisonnée de la langue russe, Charles-Philippe Reiff trad.* Saint-Pétersbourg: Imprimerie N. Gretsches, 2 volumes, 1828-1829.

HARRIS, James. *Hermes, or a Philosophical Inquiry Concerning Universal Grammar*,. Londres: J. Nourse, 1751.

---. *Hermès, ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, ouvrage traduit de l'anglais de Jacques Harris, avec des remarques et des additions par François Thurot*. Paris: Imprimerie de la République, 1796.

JESPERSEN, Otto. *The Philosophy of Grammar*. Londres: George Allen & Unwin et New York, H. Holt & Co, 1924.

LANCELOT, Claude. *Nouvelle methode pour apprendre facilement et en peu de temps la langue latine*. Paris: A. Vitre, 1644.

LINACRE, Thomas. *De Emmendata Structura Latini Sermonis Libri sex*. Londres: R. Pynson, 1524.

MADVIG, Johan Nikolai. *Grammaire latine*. Trad. par Jean-François Napoléon. Paris: Firmin-Didot, 1870.

MONTÉMONT, Albert. *Grammaire générale, ou philosophie des langues, présentant l'analyse de l'art de parler, considéré dans l'esprit et dans le discours, au moyen des usages comparés des langues hébraïque, grecque, latine, allemande, anglaise, italienne, espagnole, française et autres*. Paris: Moquet, 1845.

NEBRIJA, Antonio de. *Introducciones latinas contrapuesto el romance al latín*. Édition de Thomas Baldischwieler, Université de Düsseldorf, thèse doctorale. Disponible sur : <http://corpusnebrissense.com/Files/baldischwieler2004.pdf>, 1486.

---. *Introducciones in latinam grammaticem per eundem redognitae atque exactissime correctae glossematis cum antiquo exemplari collatis*. rééd. de la 3e rédaction. Granada, 1552.

---. *Introducciones Latinae*. Salamanca: Alonso de Porras, 1481.

PRISCEN. *Prisciani grammatici Caesariensis Institutionum grammaticarum libri XVIII*. Ex recensione Martini Herzii. 2 vols. Lipsiae: In aedibus B. G. Teubneri, 1855-1859.

SALVÁ, Vicente. *Gramática de la lengua castellana según ahora se habla*. París: V. Salvá e hijos. Estudio y edición de M. Lliteras. Madrid: Arco Libros, 1988 [1835].

SÁNCHEZ DE LAS BROZAS, Francisco. *Minerva o De causis Linguae Latinae*. Éd. Eustaquio Sánchez Salor et César Chaparro Gómez. Cáceres: Institución Cultural El Brocense, 1587.

SANCTIUS, Franciscus. *Minerve, ou les causes de la langue latine*. Introduction, traduction et notes par Geneviève Clérico. Lille: Presses Universitaires de Lille, 1587.

VARRON. *La langue latine, Livre VI*. texte établi, traduit et commenté par Pierre Flobert. Paris: Les Belles Lettres, 1985.

Sources secondaires

ALARCOS LLORACH, Emilio. « Perfecto simple y compuesto en español ». *Revista de Filología*

Española 31 (1947): 108-139.

APOTHÉLOZ, Denis. « Le parfait d'expérience et l'évolution de la relation passé composé – passé

simple ». *Le français en diachronie. Dépendances syntaxiques, morphosyntaxe verbale,*

grammaticalisation. Éd. S. Prévost et B. Fagard. Berne: Peter Lang, 2017. 157-188.

---. « Le passé surcomposé et la valeur de parfait existentiel ». *Journal of French Language Studies*

20.2 (2010): 105-126.

---. « Les temps verbaux ». *Encyclopédie grammaticale du français*. 2021

---. « Sémantique Du Passé Composé En Français Moderne et Exploration Des Rapports Passé

Composé / Passé Simple Dans Un Corpus de Moyen Français ». *Aoristes et parfaits* (2016):

199-246.

ARCHAIMBAULT, Sylvie. *Préhistoire de l'aspect verbal : l'émergence de la notion dans les grammaires*

russe. Paris: CNRS, 1999.

---. « Verbe ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussois. Leuven,

Paris, Bristol: Peeters, 2019. 303-315.

ASNES, Maria. « Quantification d'objets et d'événements: analyse contrastive des quantifieurs

nominaux et des flexions verbales ». *Langages* 169 (2008): 82-91.

---. *Référence nominale et verbale. Analogies et interactions*. Paris: Presses de l'Université Paris-

Sorbonne, 2004.

AUROUX, Sylvain. « Du nom au verbe ; la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy ».

Modèles linguistiques VI-I (1984): 11-21.

---. *Histoire de la linguistique française*. Paris: Larousse, 1980. Langue française ; 48.

---, éd. *Histoire des idées linguistiques. 1, La naissance de métalangages en orient et en occident*.

Liège-Bruxelles: Pierre Mardaga, 1989.

- . *Histoire des idées linguistiques. 2, Le développement de la grammaire occidentale*. Éd. Sylvain Auroux et Michel Adnes. Liège: Mardaga, 1992.
- , éd. *History of the language sciences: an international handbook on the evolution of the study of language from the beginnings to the present*. 3 vol. Berlin / New York: De Gruyter, 2000.
- . « Innovation et système scientifique : le temps verbal dans la grammaire générale ». *Hommage à Jean-Toussaint Desanti*. Mauvezin: TER, 1991. 55-86.
- . *La logique des idées*. Montréal, Bellarmin et Paris: Vrin, 1993.
- . *La révolution technologique de la grammatisation: introduction à l'histoire des sciences du langage*. Liège: Mardaga, 1994. Philosophie et langage.
- . « La teoria de los tiempos en la gramática general francesa (Beauzée y Destutt de Tracy) ». *Estudios de lingüística* 3 (1986): 287-312.
- . « Le rôle des reconstitutions dans l'histoire des sciences ». *Linx* 1.1 (1980): 160-168.
- AZPIAZU, Susana. « El sistema de oposición PPC / PPS en el español del s. XVII. Análisis de la primera parte del Quijote (1605) ». *Moenia* 23 (2017a): 257-284.
- . « El sistema PS/PC en francés y español del s. XVII. Estudio contrastivo a partir de la traducción del Quijote de César Oudin ». *Orillas. Revista d'Ispanística* 6 (2017b): 527-551.
- AZZOPARDI, Sophie, et Jacques BRES. « Le système temporel et aspectuel des temps verbaux de l'indicatif (en français) ». *Verbum (Presses Universitaires de Nancy)* XXXIX.1 (2017): 71-112.
- BAHNER, Werner. « La notion de paradigme est-elle valable quant à l'histoire des sciences du langage ? » *Matériaux pour une histoire des théories linguistiques*. Éd. Sylvain Auroux et al. Lille: Université de Lille-III, 1984. 23-31.
- BALDISCHWIELER, Thomas. *Antonio de Nebrija, Las introducciones latinas contrapuesto el romance al latín (1486)*. Düsseldorf: Inaugural-Dissertation der Philosophischen Fakultät der Heinrich-Heine-Universität, 2004.
- BARATIN, Marc, Bernard COLOMBAT, et Louis HOLTZ, éd. *Priscien, Transmission et refondation de la grammaire de l'Antiquité aux Modernes*. Turnhout, Brepols: (Studia Artistarum, 21), 2009.

- BARBAZAN, Muriel. *Le temps verbal: dimensions linguistiques et psycholinguistiques*. Toulouse: Presses Univ. du Mirail, 2006. Interlangues : Linguistique et didactique.
- . « Le trait [+/- allocutif]. Un principe explicatif de l'opposition du passé simple et du passé composé ». *Romanische Forschungen* 119 (2007): 429-463.
- BARCELO, Gérard Joan, et Jacques BRES. *Les temps de l'indicatif en français*. Paris: Ophrys, 2006.
- BENTEIN, Klaas. « Tense and Aspect from Hellenistic to Early Byzantine Greek ». Éd. Georgios K. Giannakis et al. *Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics* (2013): 379-381.
- BENVENISTE, Émile. *Problèmes de linguistique générale*. Paris: Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 1966. Bibliothèque des sciences humaines.
- BERSCHIN, Helmut, Josef FELIXBERGER, et Julio FERNÁNDEZ-SEVILLA. *Die spanische Sprache : Verbreitung, Geschichte, Struktur*. 1^{re} éd. München: Hueber, 1987.
- BERSCHIN, Helmut, Josef FELIXBERGER, et Goebel HANS. *Französische Sprachgeschichte*. 2., überarb. und erg. Aufl. Hildesheim [u.a.]: Olms, 2008.
- BERTINETTO, Pier Marco. *Tempo, aspetto e azione nel verbo italiano. Il sistema dell'indicativo*. Firenze: Accademia della Crusca, 1986.
- BINNICK, Robert I. *The Oxford handbook of tense and aspect*. Oxford: Oxford University Press, 2012.
- . *Time and the Verb, A guide to Tense and Aspect*. New York, Oxford: Oxford University Press, 1991.
- BÖHM, Verónica. « La imperfectividad en la prensa española y su relación con las categorías semánticas de modalidad y evidencialidad ». Thèse de doctorat. Université de Potsdam, 2015.
- BORILLO, Andrée. « De la nature compositionnelle de l'aspect ». *Les typologies de procès*. Éd. Catherine éd. Fuchs. Paris: Klincksieck, 1991. 97-102.
- . « Peut-on identifier et caractériser les formes lexicales de l'aspect en français ». *Les périphrases verbales*. Éd. Hava Baat-Zeev Shyldkrot et Nicole Le Querler. Amsterdam: Benjamins, 2005. 62-82.

- BOSSONG, Georg. *Sprachwissenschaft und Sprachphilosophie in der Romania. Von den Anfängen bis August Wilhelm Schlegel*. Tübingen: Gunter Narr, 1990.
- BOUCHERON, Patrick, et Nicolas DELALANDE, éd. *Pour une histoire-monde*. 4^e éd. Paris: Presses Universitaires de France, 2013.
- BOURCIEZ, Édouard. *Éléments de linguistique romane*. 5. éd. Paris: Klincksieck, 1967 [1910].
- BRES, Jacques. « L'imparfait dit narratif tel qu'en lui-même (le cotexte ne le change pas) ». *Cahiers de praxématique* 32 (1999): 87-117.
- . « Polysémie ou monosémie du passé composé ? Actualisation, interaction, effets de sens produits ». *Interpreter Les Temps Verbaux*. Éd. Nelly Flaux, Dejan Stosic, et Co Vet. New. Bern ; New York: Peter Lang, 2010. 161-180.
- CALVO FERNÁNDEZ, Vicente. *Grammatica Proverbiandi. Estudio de la Gramática Latina en la Baja Edad Media Española*. Tübingen: Nodus Publikationen, 2000.
- . « Grammatica Proverbiandi. La enseñanza escolar del Latín en la Baja Edad Media española: estudio y edición del texto contenido en el ms. 8950 de la Biblioteca Nacional de Madrid ». Universidad Complutense de Madrid, 1995.
- . « Un ejemplo de empleo del romance en la didáctica del latín medieval: la traducción de participios en la Gramática de Prisciano y castellano ». *Revista de Filología Románica* 10 (1993): 267-283.
- CALVO FERNÁNDEZ, Vicente, et Miguel Ángel ESPARZA TORRES. « La grammatica proverbiandi y la nova ratio nebrissensis ». *Historiographia Linguistica* 21.1 (1994): 39-64.
- CAMUS BERGARECHE, Bruno. « El perfecto compuesto (y otros tiempos compuestos) en las lenguas románicas: formas y valores ». *Tiempos compuestos y formas verbales complejas*. Éd. Ángeles Carrasco Gutiérrez. Madrid: Iberoamericana, 2008. *Lingüística iberoamericana*. - Madrid : Iberoamericana, 1996- 34.

- CARAVOLAS, Jean-Antoine. *Histoire de la didactique des langues au siècle des Lumières : Précis et anthologie thématique*. Montréal: Gunter Narr Verlag Tübingen, 2000. Thématique Histoire et sciences humaines.
- CARON, Philippe, et Yu-Chang LIU. « Nouvelles données sur la concurrence du passé simple et du passé composé dans la littérature épistolaire ». *L'information grammaticale* 82.1 (1999): 38-50.
- CHEVALIER, Jean-Claude. *Histoire de la grammaire française*. 1. ed. Paris: Presses Universitaires de France, 1994.
- . *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*. Paris: Honoré Champion, 2006.
- CHRISTMANN, Hans Helmut. « Zu den formes surcomposées im französischen ». *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur* 68.1/2 (1958): 72-100.
- COLOMBAT, Bernard. « À propos de la « grammaire latine étendue ». Quelques remarques sur les contrecoups subis par le modèle latin lors de son adaptation au français. » *Archives et documents de la Société d'histoire et d'épistémologie des sciences du langage* 11.1 (1995): 7-11.
- . « Accidens ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 49-54.
- . *Corpus représentatif des grammaires et des traditions linguistiques*. Éd. Elisabeth Lazcano. Paris: Histoire épistémologie langage, 1998. Histoire épistémologie langage ; hors-série 2.
- . « Dictio ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 70-75.
- . « Verbum - 1. Antiquité ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 290-294.
- COLOMBAT, Bernard, Jean-Marie FOURNIER, et Christian PUECH. *Histoire des idées sur le langage et les langues*. Paris: Klincksieck, 2010.

- COLOMBAT, Bernard, et Aimée LAHAUSSOIS, éd. *Histoire des parties du discours*. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019.
- . « Parties du discours ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 24-45.
- COLOMBO-TIMELLI, Maria. « Ruptures ou continuité ? La grammaire de matrice donatienne au siècle de la Renaissance ». *Vers une histoire générale de la grammaire française: matériaux et perspectives: actes du colloque international de Paris (HTL-SHESL, 27-29 janvier 2011)*. Éd. Bernard Colombat, Jean-Marie Fournier, et Valérie Raby. Paris: Honoré Champion, 2012. 97-114. *Linguistique historique* 4.
- COMPANY, Concepción Company. « Sintaxis y valores de los tiempos compuestos en el español medieval ». *Nueva Revista de Filología Hispánica (NRFH)* 32.2 (1983): 235-257.
- COMRIE, Bernard. *Aspect: An Introduction to the Study of Verbal Aspect and Related Problems*. Cambridge, Cambridge Textbooks in Linguistics, 1976.
- . *Tense*. Cambridge: Cambridge University Press, 1985.
- CONDUCHÉ, Cécile, René LÉTOURNEAU et Irène ROSIER-CATACH. « Verbum - 2. Moyen Âge ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 294-299.
- COPPLE, Mary T. « A diachronic study of the Spanish perfect(ive): tracking the constraints on a grammaticalizing construction ». The University of New Mexico, 2009.
- CROFT, William. *Verbs, aspects and causal structure*. Oxford: Oxford University Press, 2012.
- CULIOLI, Antoine. *Pour une linguistique de l'énonciation: opérations et représentations*. vol. 1. Gap: Ophrys, 1990.
- . *Transcription par les étudiants du séminaire de D.E.A. — Recherche en linguistique, Théorie des opérations énonciatives*. Paris: Département de Recherches Linguistiques, Université Paris 7, 1976.

- DAHL, Östen. « Temporal Distance: Remoteness Distinctions in Tense-Aspect Systems ». 21.1 (1983): 105-122.
- Dante Alighieri. *De l'éloquence vulgaire*. Éd. Irène Rosier-Catach. Trad. par Anne Grondeux, Ruedi Imbach, et Irène Rosier-Catach. Fayard, 2011.
- DESBORDES, Françoise. « La fonction du grec chez les grammairiens du latin ». *L'Héritage des grammairiens latins de l'Antiquité aux Lumières*. Éd. Irène Rosier. Paris-Louvain: BIG-Peeters, 1988. 15-26.
- DESCLÉS, Jean-Pierre. « Archétypes cognitifs et types de procès ». *Travaux de littérature et de philosophie* (1991): 171-195.
- . « Construction formelle de la catégorie grammaticale de l'aspect ». *La notion d'aspect*. Metz, Université de Metz (Recherches linguistiques ; 5): Jean David et Robert Martin éd, 1980. 195-237.
- DESCLÉS, Jean-Pierre, et Zlatka GUENTCHÉVA. « Comment déterminer les significations du passé composé par une exploration contextuelle ». *Langue française* 138 (2003): 48-60.
- DESSI SCHMID, Sarah. *Aspektualität, Ein onomasiologisches Modell am Beispiel der romanischen Sprachen*. Berlin, Boston: De Gruyter Mouton, 2014.
- DETGES, Ulrich. « Aspect and pragmatics. The passé composé in Old French and the Old Spanish perfecto compuesto ». *Change in Verbal Systems. Issues on Explanation*. Éd. Kerstin Eksell et Thora Vinther. Frankfurt am Main, Berlin, Bern, Bruxelles, New York, Oxford, Wien: Peter Lang, 2006. 47-72.
- . « Tiempo, retórica y cambio funcional. La evolución del perfecto compuesto español desde la Edad Media hasta el siglo XX ». *Grammatikalisierung in den iberoromanischen Sprachen*. Éd. Barbara Schäfer-Prieß et Deutscher Hispanistentag. Wilhelmsfeld: Egert, 2001. 77-111.
- DIAZ VILLALBA, Alejandro. « Le participe dans les grammaires des langues romanes (XVe-XVIIIe siècles). Histoire comparée d'une classe grammaticale ». Thèse de doctorat. Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, 2017.

- . « Les options de catégorisation du participe des temps composés dans les grammaires des langues romanes (XVe-XVIIIe siècles) ». *Histoire Epistémologie Langage* 42.1 (2020): 135-154.
- . « Participe ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 326-353.
- DIK, Simon. *The theory of Functional Grammar (Part II: Complex and derived constructions)*. Dordrecht: Foris, 1997.
- DOMINICY, Marc. *La naissance de la grammaire moderne: langage, logique et philosophie à Port-Royal*. Liège: Mardaga, 1984.
- . « Le programme scientifique de la grammaire générale ». *Histoire des idées linguistiques. 2, Le développement de la grammaire occidentale*. Éd. Sylvain Auroux et Michel Adnes. Liège: Mardaga, 1992. 424-441.
- DORTA LUIS, Josefa. « Modos y tiempos del verbo en la tradición gramatical hispánica: desde Nebrija hasta Bello (1492-1860) ». Universidad de la Laguna, 1987.
- DOUKI, Caroline, et Philippe MINARD. « Histoire globale, histoires connectées : un changement d'échelle historiographique ? » *Revue d'histoire moderne contemporaine* n° 54-4bis.5 (2007): 7-21.
- ELCOCK, William D. *The Romance Languages*. London: Faber & Faber, 1960.
- ESPARZA TORRES, Miguel Ángel. « Die Grammatica proverbiandi in der spanischen grammatischen Tradition des goldenen Zeitalters ». *Theorie und Rekonstruktion: Trierer Studien zur Geschichte der Linguistik*. Éd. Klaus D. Dutz et Hans-Josef Niederehe. Münster: Nodus-Publ, 1996. 75-85.
- FERNÁNDEZ, Vicente Calvo, et Miguel Angel Esparza TORRES. « Una interpretación de la Gramática Castellana de Nebrija a la luz de la tradición gramatical escolar ». *Cuadernos de filología clásica: Estudios latinos* 5 (1993): 149-180.
- FILIP, Hana. « Lexical aspect ». *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*. Éd. Robert I. Binnick. Oxford University Press, 2012. 722-751.

- FOUCAULT, Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris: Gallimard, 1969.
- . *Les mots et les choses*. Paris: Gallimard (Bibliothèque des sciences humaines), 1966.
- FOURNIER, Jean-Marie. *Histoire des théories du temps dans les grammaires françaises*. Lyon: ENS Éditions, 2013a.
- . « La description des temps dans les premières grammaires des vernaculaires romans ». Éd. Sybille Große et al. Bilingual. Frankfurt am Main ; New York: Peter Lang GmbH, Internationaler Verlag der Wissenschaften, 2013b.
- . « L'émergence des catégories aspectuelles dans la grammaire générale de Port-Royal à Beauzée ». *Histoire Épistémologie Langage* XIII.2 (1991): 111-130.
- FOURNIER, Jean-Marie, et Valérie RABY. « De l'utilité des langues "rares" dans la Grammaire générale de Beauzée ». *Grammaticalia : Hommage à Bernard Colombat*. Éd. Aimée Lahaussais. Lyon: ENS Éditions, 2019. 145-154. *Langages*.
- . « Formes et usages du discours historiographique chez les grammairiens français ». *Histoire Épistémologie Langage* 28.1 (2006): 51-75.
- . « Grammaire générale et grammaires particulières : relire la Grammaire de Port-Royal à la lumière des Méthodes italienne et espagnole ». *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde* 51 (2013): 59-85.
- FOURNIER, Nathalie. *Grammaire du français classique*. Paris: Belin, 1998.
- FRANCKEL, Jean-Jacques. *Etude de quelques marqueurs aspectuels du français*. Genève: Droz, 1989.
- FRANÇOIS, Jacques. « Changement, causation, action: trois catégories sémantiques fondamentales du lexique verbal français et allemand ». Droz, 1989.
- FUCHS, Catherine, Laurent GOSSELIN, et Bernard VICTORRI. « Polysémie, glissements de sens et calcul des types de procès ». *Travaux de linguistique et de philologie* 29 (1991): 137-169.
- FUCHS, Catherine, et Anne-Marie LÉONARD. *Vers une théorie des aspects*. Paris-La haye-New York: Mouton, 1979.
- FUCHS, Catherine éd. *Les typologies de procès*. Paris: Klincksieck, 1991.

- GALET, Yvette. *Les corrélations verbo-adverbiales, fonctions du passé simple et du passé composé, et la théorie des niveaux d'énonciation dans la phrase française du XVII^e siècle*. Paris: H. Champion, 1977.
- GARCÍA FOLGADO, María José García. « El Arte Del Romance Castellano de Benito de San Pedro: Los Fundamentos de La Principal Gramática Preacadémica Del Siglo XVIII ». *Boletín de la Real Academia Española* LXXXIII (2003): 51-111.
- GAREY, Howard B. « Verbal Aspect in French ». *Language: Journal of the Linguistic Society of America* 33.2 (1957): 91-110.
- GÓMEZ ASENCIO, José Jesús, éd. *El castellano y su codificación gramatical, vol. 1. De 1492 (A. de Nebrija) a 1611 (John Sandford)*. Burgos: Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, 2006.
- , éd. *El castellano y su codificación gramatical, vol. 2: De 1614 (B. Jiménez Patón) a 1697 (F. Sobrino)*. Burgos: Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, 2008.
- , éd. *El castellano y su codificación gramatical, vol 3. De 1700 a 1835*. Burgos: Instituto Castellano y Leonés de la Lengua, 2011.
- . *Gramática y categorías verbales en la tradición española (1771-1847)*. Salamanca: Universidad de Salamanca, 1981.
- . « Terminología gramatical española de los principios/ Principios de la terminología gramatical española ». *La terminología gramatical del español y del francés: emergencias y transposiciones, traducciones y contextualizaciones*. Éd. Cécile Bruley et Javier Suso López. Frankfurt am Main: Peter Lang, 2015. 25-74.
- GÓMEZ ASENCIO, José Jesús, María Luisa CALERO VAQUERA, et Alfonso ZAMORANO AGUILAR. « La gramatización de CANTÉ y HE CANTADO en la tradición española: Gramáticas para hispanohablantes (1492-1800) ». *Orillas* 6 (2017): 551-569.
- GOSSELIN, Laurent. *Aspect et formes verbales en français*. Paris: Classiques Garnier, 2021.
- . « L'Aspect verbal ». *Encyclopédie grammaticale du français*. En ligne: encyclogram.fr. 2018.

- . *Sémantique de la temporalité en français: un modèle calculatoire et cognitif du temps et de l'aspect*. Louvain-la-Neuve: Duculot, 1996.
- GOSSELIN, Laurent, et Jacques FRANÇOIS. « Les types de procès: des verbes aux prédications ». *Travaux de linguistique et de philologie* 29 (1991): 19-86.
- GUILLAUME, Gustave. « Immanence et transcendance dans la catégorie du verbe: Esquisse d'une théorie psychologique de l'aspect ». *Journal de Psychologie* 30 (1933): 355-372.
- . *Temps et verbe: Théorie des aspects, des modes et des temps*. Paris: Champion, 1929.
- HAMDANI KADRI, Djaouida. *Sémantique de la temporalité en arabe parlé d'Alger : valeurs aspectuo-temporelles des formes verbales*. Berne: Peter Lang, 2008.
- HARRIS, Martin. « The 'Past Simple' and the 'Present Perfect' in Romance ». *Studies in the Romance Verb: Essays Offered to Joe Cremona on the Occasion of His 60th Birthday*. Éd. Nigel Vincent et Cremona Joe. London [u.a.]: Croom Helm, 1982. 42-70.
- HASSLER, Gerda. « Definit oder indefinit? Probleme beim Überschreiten einzelsprachlicher Grenzen der Grammatikographie ». *Vivat diversitas: Romania una, linguae multae. Festschrift für Prof. Dr. Isabel Zollna zum 60. Geburtstag*. Éd. Vera Eilers et al. Ibidem, 2018. 85-107.
- . « Die Sprachtheorie der Idéologues ». *Sprachtheorien der Neuzeit I: Der epistemologische Kontext neuzeitlicher Sprach- und Grammatiktheorien*. vol. 4. Tübingen: Gunter Narr Verlag, 1999. 201-229. *Geschichte der Sprachtheorie*.
- . « El desarrollo de la categoría de aspecto en la descripción gramatical ». Éd. Elena Battaner Moro, Vicente Calvo Fernández, et Palma Peña Jiménez. vol. 2. Münster: Nodus Publikationen, 2012. 443-454.
- . « Les idéologues et leurs sources: textes de référence et séries de textes dans la constitution d'un paradigme notionnel ». *Actes du Colloque International Idéologie – Grammaire générale – Écoles centrales, 29 mars – 2 avril 2001, Château de Hohentübingen*. Éd. Jürgen Trabant et Ilona Pabst. Berlin: Freie Universität, Fachbereich Philosophie und Geisteswissenschaften, 2008. 60-87.

- . « Les séries de textes dans l'histoire de la linguistique ». *Actes du XXIIe Congrès International de Linguistique et Philologie Romanes. Bruxelles, 23-29 juillet 1998*. Éd. Annick Anglebert et al. vol. 1. Tübingen: Max Niemeyer Verlag, 2000. 97-104.
- . *Sprachtheorien der Aufklärung zur Rolle der Sprache im Erkenntnisprozeß*. Berlin: Akademie-Verlag, 1984.
- . *Temporalität, Aspektualität und Modalität in romanischen Sprachen*. Berlin, Boston: De Gruyter Mouton, 2016.
- HASSLER, Gerda, et Cordula NEIS. *Lexikon sprachtheoretischer Grundbegriffe des 17. und 18. Jahrhunderts*. Berlin, New York: de Gruyter, 2009.
- HEWSON, John. « Aspect (and Tense) ». *Encyclopedia of Ancient Greek Language and Linguistics* (https://referenceworks.brillonline.com/entries/encyclopedia-of-ancient-greek-language-and-linguistics/aspect-and-tense-COM_00000037) 2013.
- HEWSON, John, et Vit BUBENIK. *Tense and Aspect in Indo-European Languages: Theory, Typology, Diachrony*. Amsterdam: Benjamins, 1997.
- HOLT, Jens. « Études d'aspect ». Copenhague, Munksgaard (*Acta Jutlantica*, 15, 2) (1943).
- HOPPER, Paul J., et Elizabeth Closs TRAUGOTT. *Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press, 1993.
- HYMES, Dell. *Studies in the History of Linguistics: Traditions and Paradigms*. Bloomington: Indiana University Press, 1974.
- ILDEFONSE, Frédérique. *La théorie stoïcienne des temps grammaticaux*. C.N.R.S. Editions, 2000.
- JACKENDOFF, Ray. « Parts and boundaries ». *Lexical and conceptual semantics*. Éd. Beth Levin et Steven Pinker. Blackwell: Oxford, 1992. 9-45.
- JOLY, André. « La linguistique cartésienne: une erreur mémorable ». *La grammaire générale, des Modistes aux Idéologues*. Éd. André Joly et Jean Stéfanini. Lille: PUL, 1977. 165-199.
- KAMP, Hans. « Événements, représentations discursives et référence temporelle ». Éd. Robert Martin et Frédéric Nef. *Langages* 15.64 (1981): 39-64.

- KAMP, Hans, et Uwe REYLE. *From Discourse to Logic*. Dordrecht/ Boston/ London: Kluwer academic publishers, 1993.
- KAMP, Hans, et Christian ROHRER. « Tense in texts ». *Meaning, Use, and Interpretation of Language*. Rainer Bäuerle, Christoph Schwarze et Arnim von Stechow éd. Berlin-NewYork: De Gruyter, 1983. 250-269.
- KAROLAK, Stanisław. « Remarques sur l'équivalence du passé imperfectif polonais et des temps passés en français ». *Verbum* XXX.2-3 (2008): 125-146.
- . *Składnia francuska o podstawach semantycznych*. vol. 1. Kraków: Collegium Columbinum, 2007.
- KATANO, Mito. « Temps et aspect en japonais. Comparaison avec le français ». Thèse de doctorat. Université de Rouen, 2012.
- KENNY, Anthony. *Action, Emotion and Will*. Londres: Routledge & Kegan Paul, 1963.
- KIBBEE, Douglas A. *For to speke Frenche trewely: the French language in England, 1000-1600: its status, description, and instruction*. Amsterdam ; Philadelphia: J. Benjamins Pub. Co, 1991.
- KIESLER, Reinhard. *Einführung in die Problematik des Vulgärlateins*. 2. aktualisierte Auflage. Berlin, Boston: De Gruyter, 2018.
- KLEIBER, Georges. *Du côté de la référence verbale. Les phases habituelles*. Berne: Peter Lang, 1987.
- KLEIBER, Georges, et Anne-Marie BERTHONNEAU. « Pour une nouvelle approche de l'imparfait : l'imparfait, un temps anaphorique méronomique ». *Langages* 27.112 (1993): 55-73.
- KRONNING, Hans. « Auxiliarité, énonciation et rhématicité ». *Cahiers Chronos* 11 (2003): 231-249.
- KUHN, Thomas S. *La structure des révolutions scientifiques*. Paris: Flammarion, 1972.
- KURYŁOWICZ, Jerzy. « The Evolution of Grammatical Categories ». *Diogenes* 13.51 (1965): 55-71.
- LAKATOS, Imre. *Histoire et méthodologie des sciences : programmes de recherche et reconstruction rationnelle*. Paris: PUF, 1994.
- LALLOT, Jean. « La description des temps du verbe chez trois grammairiens grecs : Apollonius, Stéphanos, Planude ». *Histoire Épistémologie Langage* VII.1 (1985): 47-81.
- . *La grammaire de Denys le Thrace. Traduction annotée*. Paris: Éditions du CNRS, 1989.

- . « Merê (tou) lougou ». *Histoire des parties du discours*. Éd. Bernard Colombat et Aimée Lahaussais. Leuven, Paris, Bristol: Peeters, 2019. 1-9.
- LASCARIDES, Alex, et Nicholas ASHER. « Temporal Interpretation, Discourse Relations and Commonsense Entailment ». *Linguistics and Philosophy* 16.5 (1993): 437-493.
- LAUSBERG, Heinrich. *Romanische Sprachwissenschaft. 3, Formenlehre. 2.*, durchges. Aufl. Berlin: De Gruyter, 1972.
- LEECH, Geoffrey. *Meaning and the English Verb*. London: Longman, 1971.
- LEEMAN-BOUIX, Danielle. *Grammaire du verbe français. Des formes au sens*. Paris: Nathan, 1994.
- LEITE, Marli Quadros. « A construção da norma linguística na gramática do século XVIII ». *Alfa: Revista de Lingüística* 55.2 (2011): 665-684.
- MAINGUENEAU, Dominique. *Approche de l'énonciation en linguistique française: Embrayeurs, « temps », discours rapporté*. Paris: Hachette, 1981.
- . *Manuel de linguistique pour le texte littéraire*. Paris: Colin, 2010.
- MAIR, Christian. « Progressive and Continuous Aspect ». *The Oxford Handbook of Tense and Aspect*. Oxford University Press, 2012.
- MARAZZINI, Claudio. « Les traditions nationales ». *Histoire des idées linguistiques. 2, Le développement de la grammaire occidentale*. Éd. Sylvain Auroux et Michel Adnes. Liège: Mardaga, 1992. 312-328.
- MARCHELLO-NIZIA, Christiane. *Le français en diachronie: douze siècles d'évolution*. Paris: Ophrys, 1999.
- MARTIN, Robert. « Temporalité et « classes de verbes » ». *L'information grammaticale* 39.1 (1988): 3-8.
- . *Temps et aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moyen français*. Paris: Klincksieck, 1971.
- MCCAWLEY, James D. « Tense and time reference in English ». *Studies in Linguistic Semantics*. Éd. C. J. Fillmore et D.T. Langendoen. New York: Holt, Rinehart and Winston, 1971. 96-113.
- MEILLET, Antoine. *Introduction à l'étude des langues indo-européennes*. Paris: Hachette, 1912.

- . *Linguistique historique et linguistique générale*, t. I. Paris: H. Champion (Linguistique; 8), 1921. 40.
- MEISER, Gerhard. *Historische Laut- und Formenlehre der lateinischen Sprache*. Darmstadt: Wissenschaftliche Buchgesellschaft, 1998.
- MELLET, Sylvie. *L'imparfait de l'indicatif en Latin classique: temps, aspect, modalité : étude synchronique dans une perspective énonciative*. Paris: Société pour l'information grammaticale, 1988.
- MERLIN-KAJMAN, Hélène. *La langue est-elle fasciste: Langue, pouvoir, enseignement*. Paris: Seuil, 2003.
- MEYER-LÜBKE, Wilhelm. *Grammatik der romanischen Sprachen*. 4 Bände. Leipzig, 1890.
- MILLIARESSI, Tatiana. *Aspects et temporalité*. Villeneuve d'Ascq: Presses Universitaires du Septentrion, 2015.
- . « La catégorie de l'aspect en français ». *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*. EDP Sciences, 2010. 1399-1414.
- MOIGNET, Gérard. « La théorie psycho-systématique de l'aspect verbal ». *La notion d'aspect*. Éd. Jean David et Robert Martin. Metz: Université de Metz (Recherches linguistiques ; 5), 1980. 41-49.
- MOLENDIJK, Arie, et Henriette de SWART. « Frequency and tense use in French ». *Belgian Journal of Linguistics* 12 (1998): 42-60.
- MOSCA, Alessandra. « Terminologie grammaticale comparative et historique du français et de l'italien : Autour de l'adjectif ». Thèse de doctorat. Université Paris Diderot - Paris 7, 2011.
- MOURELATOS, Alexander. « Events, processes and states ». *Linguistics and Philosophy* 2 (1978): 415-434.
- NEVEU, Franck. *Dictionnaire des sciences du langage*. Paris: Armand Colin, 2004.
- NEVEU, Franck, et Peter LAUWERS. « La notion de « tradition grammaticale » et son usage en linguistique française ». *Langages* n° 167.3 (2007): 7-26.

- NIEDEREHE, Hans-Josef. *Bibliografía cronológica de la lingüística, la gramática y la lexicografía del español. Desde el año 1701 hasta el año 1800*. Amsterdam/ Philadelphia: John Benjamins, 2005.
- PADLEY, George Arthur. *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700: Trends in Vernacular Grammar I*. Cambridge: Cambridge University Press, 1985.
- . *Grammatical Theory in Western Europe, 1500-1700: Trends in Vernacular Grammar II*. Cambridge: Cambridge University Press, 1988.
- PANHUIS, Dirk. *Lateinische Grammatik*. Trad. par Roland Hoffmann. De Gruyter, 2015.
- PARTEE, Barbara H. « Nominal and Temporal Anaphora ». *Linguistics and Philosophy* 7.3 (1984): 243-286.
- . « Some Structural Analogies between Tenses and Pronouns in English ». *The Journal of Philosophy* 70.18 (1973): 601-609.
- POHLENZ, Max. *Die Stoa. Geschichte einer geistigen Bewegung*. 7^e éd. Göttingen: Vandenhoeck & Ruprecht, 1992 [1959].
- QUIJADA VAN DEN BERGHE, Carmen. « Gramatización del pretérito perfecto simple y del compuesto en la tradición española para francófonos ». *Formas simples y compuestas de pasado en el verbo español*. Éd. Susana Azpiazu Torres. Axac: Editorial Axac, 2014. 117-130.
- QUIJADA VAN DEN BERGHE, Carmen, et Jean-Marie FOURNIER. « La descripción de los pretéritos perfectos en las gramáticas españolas del foco francés (1596-1800) ». *Orillas* 6 (2017): 1-31.
- RABY, Valérie, et Jean-Marie FOURNIER. « Comment faire une histoire de la grammaire française aujourd'hui ? » *Congrès Mondial de Linguistique Française*. France: EDP Sciences, 2008.
- . « L'extension de la grammaire latine et la description des vernaculaires ». *Penser l'histoire des savoirs linguistiques: hommage à Sylvain Auroux*. Éd. Sylvie Archaimbault, Valéry Raby, et Jean-Marie Fournier. Lyon: ENS Éd., 2014.
- REBOTIER, Aude. « French participle agreement with avoir. Current trends as an indication of grammaticalization ». *Evolution in Romance Verbal Systems*. Bern: Peter Lang, 2014. 115-143.

- REFEROVSKAJA, Elizaveta A. « Semantika vido-vremennych form, predel'nost'/nepredel'nost' i leksičeskie značeniya glagola ». *Teorija grammatičeskogo značeniya i aspektologičeskie issledovanija*. Éd. Aleksandr V. Bondarko. Léningrad: Nauka, 1984. 91-109.
- REICHENBACH, Hans. *Elements of Symbolic Logic*. New York: The Macmillan company, 1947.
- RICKEN, Ulrich. *Grammaire et philosophie au siècle des lumières: Controverses sur l'ordre naturel et la clarté du français*. Villeneuve d'Ascq: Publications de l'Université de Lille 3, 1978.
- RIDRUEJO, Emilio. « Notas romances en gramáticas latinoespañolas del siglo xv ». *Revista de Filología Española* 59.1/4 (1977): 47-80.
- ROMANELLI, Norma. « Les grammaires de l'italien à l'usage des Français (1660-1900) ». Thèse de doctorat. Université de Paris, 2019.
- ROTHWELL, William. « The Teaching of French in Medieval England ». *The Modern Language Review* 63.1 (1968): 37-46.
- SARRAZIN, Sophie. « La langue et ses discours. De la linguistique du signifiant à l'analyse de discours épi- et métalinguistiques. Volume II: Le traitement de la forme en -ría dans les grammaires de l'espagnol, de Nebrija (1492) à Villar (1651) ». Inédit de dossier d'Habilitation à Diriger des Recherches. Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, 2015.
- SAUSSURE, Louis de. « L'approche référentielle : de Beauzée à Reichenbach ». *Le temps des événements*. Jacques Moeschler dir. Paris: Kimé, 1998. 19-44.
- . « Le temps chez Beauzée : algorithmes de repérage, comparaison avec Reichenbach et problèmes théoriques ». *Cahiers Ferdinand de Saussure*.49 (1995): 171-195.
- . *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*. Bruxelles: De Boeck-Duculot, 2003.
- SCHÄFER-PRIESS, Barbara, et Roger SCHÖNTAG. *Spanisch/Portugiesisch kontrastiv*. Berlin, Boston: De Gruyter, 2012.

- SCHLEGEL, Hans. *Zur Rolle der Terminativität und Aterminativität (T/AT) im Aspekt- und Aspektbildungssystem der russischen Sprache der Gegenwart*. München: Verlag Otto Sagner, 1999.
- SCHLIEBEN-LANGE, Brigitte. « Hermeneutik und Serie ». *Europäische Sprachwissenschaft um 1800*. Éd. Brigitte Schlieben-Lange et al. vol. 2. Münster: Nodus Publikationen, 1991. 307-318.
- . « La Grammaire Générale dans les Écoles Centrales ». *Europäische Sprachwissenschaft um 1800*. Éd. Brigitte Schlieben-Lange et al. vol. 3. Münster: Nodus Publikationen, 1992.
- SCHØSLER, Lene. « Did Aktionsart Ever “Compensate” Verbal Aspect in Old and Middle French? » *Tense, Aspect and Action: Empirical and Theoretical Contributions to Language Typology*. Éd. Carl Bache, Hans Basbøll, et Carl-Erik Lindberg. De Gruyter Mouton, 2011. 165-184.
- SCHWENTER, Scott A. « “Hot news” and the grammaticalization of perfects ». *Linguistics* 32.6 (2009): 995-1028.
- SÉRIOT, Patrick. « À quelle tradition appartient la tradition grammaticale russe? » *Langages* 167 (2007): 53-69.
- SMITH, Carlota S. *The Parameter of Aspect*. Dordrecht: Kluwer Academic, 1991. *Studies in Linguistics and Philosophy* 43.
- SOMÉ, Pascal. « Temporalité verbale et récit. Le fonctionnement du système verbal du français dans les romans burkinabè ». Thèse de doctorat. Université de Cergy-Pontoise, 1998.
- SOUTET, Olivier. *La syntaxe du français*. Paris: Presses Universitaire de France, 1989.
- SQUARTINI, Mario. « Verbal periphrases in Romance: aspect, actionality, and grammaticalization ». Mouton de Gruyter, 1998.
- SQUARTINI, Mario, et Pier Marco BERTINETTO. « The Simple and Compound Past in Romance languages ». *Tense and Aspect in the Languages of Europe*. Reprint 2011. Berlin, Boston: De Gruyter Mouton, 2000.

- STÉFANINI, Jean. « Note sur les formes surcomposées ». *Travaux de linguistique et de littérature*. vol. 8. Strasbourg: Centre de philologie et de littérature romanes, de l'Université de Strasbourg, 1970.
- STHIOUL, Bertrand. « La conceptualisation du temps: Guillaume ». *Le temps des événements : pragmatique de la référence temporelle*. Paris: Kimé, 1998. 45-66.
- SUBRAHMANYAM, Sanjay. *Aux origines de l'histoire globale : Leçon inaugurale prononcée le jeudi 28 novembre 2013*. Paris: Collège de France, 2014.
- . « Connected Histories: Notes Towards a Reconfiguration of Early Modern Eurasia ». *Modern Asian Studies* 31.3 (1997): 735-762.
- SWART, Henriëtte de. « Verbal Aspect ». *Oxford Handbook of Tense and Aspect*. Éd. Robert I. Binnick. Oxford University Press, 2012. 753-780.
- SWIGGERS, Pierre. « Le Donait françois: la plus ancienne grammaire du français ». 1985.
- . « Les grammaires françaises (1562, 1572) de Ramus ». *La langue française au xvie siècle. Usage, enseignement et approches descriptives*. Éd. Pierre Swiggers et Willy Van Hoecke. Louvain: Leuven University Press et Peeters, 1989.
- . « Terminología gramatical y lingüística: elementos de análisis historiográfico y metodológico ». *Res Diachronicae* 7 (2009): 11-35.
- SWIGGERS, Pierre, et Serge VANVOLSEM. « Les premières grammaires vernaculaires de l'italien, de l'espagnol et du portugais ». *Histoire Épistémologie Langage* 9.1 (1987): 157-181.
- TEYSSIER, Paul. *Manuel de langue portugaise : Portugal-Brésil*. Paris: Klincksieck, 1984.
- THELIN, Nils Bertil. *L'aspect, le temps et la taxis en français contemporain. Vers une sémantique de la perspective temporelle*. Uppsala: Acta Universitatis Upsaliensis, 2016.
- THIBAUT, André. « Ahora llegó, o el empleo del perfecto simple en un corpus de teatro argentino ». *Actas do XIX Congresso Internacional de Lingüística e Filología Románicas, Vol. 6, 1994 (Sección VI. Galego. Sección VII. « Romania nova »)*. Fundación Pedro Barrié de la Maza, 1994. 591-610.

- TIMBERLAKE, Alan. « Reanalysis and Actualization in Syntactic Change ». *Mechanisms of Syntactic Change*. Éd. Charles N. Li. Austin: Univ of Texas Press, 1977. 141-177.
- TOURATIER, Christian. *Le système verbal du français*. Paris: A. Colin, 1996.
- . *Syntaxe latine*. Louvain-la-Neuve: Peeters, 1994.
- TOURNADRE, Nicolas. « Typologie des aspects verbaux et intégration à une théorie du TAM ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XCIX.1 (2004): 7-68.
- TRABALZA, Ciro. *Storia della grammatica italiana*. Bologna: Forni, 1963.
- VÄÄNÄNEN, Veikko. *Introducción al latín vulgar*. Trad. par Manuel Carrión. Madrid: Gredos, 1985.
- . *Introduction au latin vulgaire*. 3. ed., rev. augm. Paris: Klincksieck, 1981.
- VALLANCE, Laurent. « « Di cose si poco per se piacenti » : les grammairiens italiens de la Renaissance face à leur langue ». Thèse de doctorat. EHESS, 2014.
- . *Les grammairiens italiens face à leur langue (15e–16e s.)*. Berlin, Boston: De Gruyter, 2019.
- VENDLER, Zeno. *Linguistics in Philosophy*. Cornell University Press, 1967.
- . « Verbs and Times ». *The Philosophical Review*. Ithaca: Cornell University Press, 1957. 143-160.
- VET, Co. « Le passé composé : contextes d'emploi et interprétation ». (1992): 37-59. *Cahiers de Praxématique*.
- . « Six traits sémantiques suffisent à décrire tous les temps du français ». *L'énonciation dans tous ses états: Mélanges offerts à Henning Nølle à l'occasion des ses soixante ans*. Éd. Merete Birkelund, Maj-Britt Mosegaard Hansen, et Coco Norén. Berne: Peter Lang, 2008. 451-471.
- VETTERS, Carl. *Temps, aspect et narration*. Amsterdam: Rodopi, 1996.
- . « Un parfait devient aoriste : l'exemple du passé composé français ». *Aoristes et parfaits: En français, latin, corse, estonien et polonais*. Éd. Pierre-Don Giancarli et Marc Fryd. BRILL, 2016. 161-174. *Cahiers Chronos* 28.
- VEYRAT RIGAT, Montserrat. *Aspecto, perifrasis y auxiliación: un enfoque perceptivo*. Valencia: Univ, Depde Teoria dels Llenguatges, 1993.

- VEZIN, Benoit. « Temps et aspect verbal dans les grammaires romanes du XVIIIe siècle ». *Actes du XXIXe Congrès international de linguistique et de philologie romanes*. Éditions de Linguistique et de Philologie, 2021.
- VLACH, Franck. « La sémantique du temps et de l'aspect en anglais ». *Langages* 64 (1981): 65-79.
- WAGNER, Robert Léon, et Jacqueline PINCHON. *Grammaire du français classique et moderne*. Paris: Hachette, 1962.
- WANG, Caixia. « La temporalité en chinois et en français : une étude contrastive ». Thèse de doctorat. Université de Rouen, 2016.
- WIGGER, Lars-Georg. « Die Entwicklungsgeschichte der romanischen Vergangenheitstempora am Beispiel des Pretérito Perfeito Composto im Portugiesischen ». Dissertation. Universität Tübingen, 2005.
- WILMET, Marc. *Études de morpho-syntaxe verbale*. Paris: Klincksieck, 1976.
- . « La famille de Beauzée : l'exemple du verbe ». *Florilegium Historiographiae Linguisticae. Études d'historiographie de la linguistique et de grammaire comparée à la mémoire de Maurice Leroy*. Éd. Jan De Clerq et Piet Desmet. Louvain: Peeters, 1981. 247-262.
- . « La modernité de Beauzée ». *Études sur le xviii^e siècle* 8 (1981): 109-123.
- ZEMB, Jean Marie. *Vergleichende Grammatik Französisch-Deutsch. 1, Comparaison de deux systèmes*. Mannheim: Duden-Verlag, 1978.

Table des illustrations : figures

Figure 1 : Classement des types de procès généralement admis, repris à Gosselin (2021 : 23)	
.....	30
Figure 2 : Chronogrammes des énoncés 21a-21d, d'après Gosselin (2021: 38).....	40
Figure 3 : Représentation de la figure « Les phases d'un procès », d'après Gosselin (2021: 42)	
.....	42
Figure 4 : Les trois dimensions aspectuelles dans Dessì Schmid (2014: 112).....	49
Figure 5 : Représentation linéaire des scholiastes (Lallot 1985 : 72).....	74

Table des illustrations : tableaux

Tableau 1 : La combinatoire des repères et les temps verbaux obtenus. D'après Reichenbach (1966: 297).	37
Tableau 2: Repérage des temps absolus dans Gosselin (2021:37)	38
Tableau 3: Présentation des visées aspectuelles dans Gosselin (2021 : 37)	39
Tableau 4 : Reproduction du tableau « temps simples et visées aspectuelles » d'après Gosselin (2021 : 39)	41
Tableau 5 : Reproduction du tableau « périphrases et phases », d'après Gosselin (2021: 42)	42
Tableau 6: Le système aspecto-temporel en grec ancien d'après Bentein (2013).....	53
Tableau 7 : Formes de l'indicatif en latin (Hewson et Bubenik 1997: 190)	54
Tableau 8 : Formes anciennes et nouvelle du <i>perfectum</i> latin (Hewson et Bubenik 1997: 316)	56
Tableau 9 : Temps simples et composés en français (Hewson et Bubenik 1997: 325)	60
Tableau 10 : Représentation tabulaire des temps verbaux par les stoïciens (Lallot 1985 : 72)	73
Tableau 11: Présentation du système verbal selon Varron (Ier siècle a.C.), d'après Holt (1943 : 4).....	76
Tableau 12: Comparaison entre les termes employés pour les tiroirs de l'indicatif dans la GC (1492) et la GP (1540) (Gómez Asencio 2015 : 194)	97
Tableau 13: Définitions du présent chez Nebrija (1492) et Barros (1540)	97
Tableau 14: Champ d'application des termes <i>soprir-surprir</i> , <i>soprimento-suprimento</i> dans la GP (1540) (Gómez Asencio 2015: 200)	100
Tableau 15: Comparaison des modes entre Nebrija (1488) et Barros (1540) dans Gómez Asencio (2015 : 193).....	103
Tableau 16: Liste des grammaires espagnoles des foyers de grammatisation à la Renaissance	105
Tableau 17: Nombre de tiroirs verbaux retenus par les grammairiens espagnols de la Renaissance	106
Tableau 18: Comparaison de la terminologie des modes chez Nebrija (1488), Barros (1540) (cf. Gómez Asencio 2015 : 193) et Villalón (1558: partie consacrée au verbe et à ses accidents)	110

Tableau 19: Catégorisation du PS et du PC dans les grammaires espagnoles de la Renaissance après Nebrija (1492).....	113
Tableau 20: Descriptions du PC chez Garnier (1558), Corro (1586) et Serreius (1598).....	120
Tableau 21 : Définitions du PS et du PC de la part de Garnier (1558) et Serreius (1598)	144
Tableau 22 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens italiens de la Renaissance à partir des tableaux de Vallance (2014 : 569).....	153
Tableau 23 : Temps de l'indicatif de l'italien selon Trissino (1529 : 27)	168
Tableau 24 : Présentation des temps de l'indicatif entre Acarisio (1543) et Alessandri (1560)	172
Tableau 25 : Représentation des temps de l'indicatif par Castelvetro (1563), repris en partie à Vallance (2019 : 648).....	192
Tableau 26 : Représentation des temps verbaux de l'indicatif par Salviati (1576 : 15).....	199
Tableau 27 : Temps de l'indicatif dans Ruscelli (1581 : 222-226)	200
Tableau 28 : Tiroirs retenus par les grammairiens du XVII ^e siècle jusqu'à 1660	217
Tableau 29 : Opposition des temps définis et indéfinis chez Maupas (1607) et A.Oudin (1632)	237
Tableau 30 : Distinction aspecto-énonciative chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632).....	239
Tableau 31 : Description du PS chez Irson dans les grammaires de 1656 et 1662	241
Tableau 32 : Emploi du PS et du PC de manière absolue, chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632)	242
Tableau 33 : Emploi du PC dans des contextes de parfait d'expérience chez Maupas (1607) et A. Oudin (1632)	243
Tableau 34 : Termes pour désigner le PS et le PC de Masset (1606) à Irson (1662)	248
Tableau 35 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens du français entre 1681 et 1749.....	263
Tableau 36 : Temps de l'indicatif chez Veiras d'Allais (1681 : 192-224), dans Fournier (2013a : 43).....	264
Tableau 37 : Temps verbaux retenus par Buffier (1709 : 220-221)	274
Tableau 38 : Système des temps verbaux proposé par Girard (1747 t. II) présenté dans Fournier (2013a : 105).....	300
Tableau 39 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires espagnoles publiées en Espagne aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.....	320

Tableau 40 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires espagnoles publiées hors d'Espagne aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	323
Tableau 41 : Description du PSC chez Encarnaciòn (1624) et Meigret (1550).....	328
Tableau 42 : Comparaison entre les descriptions de l'IMP par Vayrac (1714), Regnier-Desmarais (1705) et Buffier (1709)	334
Tableau 43 : Description du débat autour de la question de l'attribution de l'étiquette à attribuer au PS, chez Regnier-Desmarais (1705), Vayrac (1714, <i>El Arte francés</i>) et Vayrac (1714, <i>Nouvelle grammaire espagnole</i>) (Quijada et Fournier 2017 : 21)	348
Tableau 44 : Comparaison des descriptions aspecto-énonciatives du PPS et PS chez Vayrac (1714) et Regnier-Desmarais (1705)	349
Tableau 45 : Comparaison des descriptions aspecto-énonciatives du PPC et du PC chez Vayrac (1714) et Regnier-Desmarais (1705)	350
Tableau 46 : Emprunt de San Pedro (1769) à Restaut (1730) pour la description du PPC.....	351
Tableau 47 : Emprunt de San Pedro (1769) à Restaut (1730) pour la description du PPS	351
Tableau 48 : Définition de la catégorie du verbe par Ceci (1618) et Dolce (1550).....	372
Tableau 49 : Présentation des temps verbaux dans les grammaires italiennes publiées aux XVII ^e et XVIII ^e siècles.....	376
Tableau 50 : Nombre de temps à l'indicatif retenus par les grammairiens italiens aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	377
Tableau 51 : Caractérisation des formes verbales composées par Buommattei (1643) et Manni (1737)	386
Tableau 52 : Emprunt de Mambelli (1685) à Castelvetro (1563) dans la description du PQP	388
Tableau 53 : Aperçu des temps de l'indicatif retenus par les grammairiens du foyer de grammatisation français aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	405
Tableau 54 : Comparaison des descriptions de l'IMP chez Antonini (1746) et Buffier (1709)	408
Tableau 55 : Temps de l'indicatif dans les grammaires du portugais au XVII ^e et XVIII ^e siècles	427
Tableau 56 : Caractérisation des temps composés par Argote (1721) et dans la <i>GGR</i> (1660)	430
Tableau 57 : Définition de l'IMP par Argote (1721) et dans la <i>GGR</i> (1660)	434

Tableau 58 : Définitions du FA par Argote (1721) et dans la GGR (1660)	435
Tableau 59 : Définitions de l'IMP comme d'un temps translaté chez Lobato (1770), Bacelar (1783) et Fonseca (1799).....	436
Tableau 60 : Comparaison entre les définitions du PPS proposées par Lobato (1770) et Fonseca (1799), et du PS par Buffier (1709) et Restaut (1730).....	438
Tableau 61 : Définitions du PQP par Lobato (1770), Bacelar (1783), Cunha (1791) et Fonseca (1799)	440
Tableau 62 : Définitions du FA par Argote (1721) et Lobato (1770)	441
Tableau 63 : Système des temps verbaux d'après Harris (1801 [1751] : 280-282)	446
Tableau 64 : Formes verbales anglaises et latines du système des temps verbaux chez Harris (1751) et formes françaises dans la traduction de Thurot (1796), à partir des tableaux de Fournier (2013a : 100-101)	448
Tableau 65 : Présentation du système des temps verbaux de Beauzée (1767) dans Fournier (2013a : 118).....	453
Tableau 66 : Présentation du système verbal selon Varron (I ^{er} siècle a.C.), d'après Holt (1943 : 4).....	462
Tableau 67 : « Analogie des Temps dans quelques langues modernes de l'Europe » pour la catégorie du Présent (Beauzée 1767 : 464)	463
Tableau 68 : « Analogie des Temps dans quelques langues modernes de l'Europe » pour la catégorie du Prétérit (Beauzée 1767 : 464)	463
Tableau 69 : Représentation du système des temps verbaux de Sicard (1818 [1798]) dans Fournier 2013a : 208).....	482
Tableau 70 : Représentation des temps prochains passés et futurs par Sicard (1818 [1798] : 238).....	485
Tableau 71 : Représentation des temps comparatifs par Sicard (1818 [1798]: 241)	485
Tableau 72 : Présentation des temps de l'indicatif à partir du tableau de Serreau (1799 : 83-84).....	489
Tableau 73 : Système temporel chez Varron (I ^{er} siècle a.C.) présenté par Holt (1943 : 4) à travers le verbe <i>pungere</i>	491
Tableau 74 : Système des tiroirs de l'indicatif avec la prise en compte des différents types d'emploi de <i>j'ai fait</i>	493
Tableau 75 : « Tableau des temps d'après Girard » dans Loneux (1799 : 88)	498

Tableau 76: Présentation des temps verbaux par Loneux (1799: 86)	499

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE – PARIS 3 (École doctorale 622 Langage et langues : description, théorisation, transmission)

UNIVERSITÄT POTSDAM (Philosophische Fakultät - Institut für Romanistik)

Benoit VEZIN

L'élaboration des catégories aspectuelles dans les grammaires romanes (XVII^e- XVIII^e siècles)

Résumé : L'étude propose un aperçu représentatif du traitement de catégories aspectuelles dans un corpus constitué de grammaires des langues romanes dans une période située entre la fin du XV^e siècle et la fin du XVIII^e siècle. Le premier emploi du terme et de la notion d'*aspect* dans son acception grammaticale apparaît au XIX^e siècle. Notre approche qui s'inscrit dans le champ de l'histoire des idées linguistiques conçoit les inventions comme des lieux complexes auxquels sous-tendent des chaînes d'influences et dont nous proposons le cas de l'*aspect*, d'examiner sa *préhistoire*. Pour cela nous avons déterminé le chapitre consacré au temps comme domaine objet de notre étude. Nous y examinons les stratégies de catégorisation des auteurs et les critères mis en jeu dans la description des temps verbaux. Nous avons étudié la question pour quatre *traditions* grammaticales, à savoir à travers les grammaires de l'espagnol, du français, de l'italien et du portugais. Un premier intérêt consiste à examiner les différentes stratégies d'extension du modèle théorique commun que représente la grammaire latine. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier les modalités de circulations entre les traditions. Enfin, un troisième intérêt consiste à faire travailler la notion même de *tradition*. Les trois premiers chapitres sont consacrés aux théories contemporaines relatives au domaine de la temporalité et aux valeurs accordées aux temps verbaux dans les langues romanes. La partie principale de thèse est divisée en huit parties organisées en fonction de la langue objet des grammaires et de la chronologie universelle.

Mots clés : Temporalité, histoire des idées linguistiques, aspect, temps verbal, grammaire, grammatisation, histoire comparée des grammaires, langues romanes, linguistique grammaire espagnole, grammaire française, grammaire italienne, grammaire latine, grammaire portugaise, Renaissance, XV^e siècle, XVI^e siècle, XVII^e siècle, XVIII^e siècle.

The development of aspectual categories in the Romance languages' grammars (16th-18th centuries)

Abstract: This dissertation presents a corpus-based study of how aspectual categories are treated in the grammars of Romance languages in the period between the late 1500s to the late 1800s. The term 'aspect' first appeared in its grammatical sense in the 19th century. Our approach falls within the field of the history of linguistic ideas, which conceives of inventions as the result of chains of influences. The thesis aims to examine the development of the history of linguistic ideas surrounding the category 'aspect'. To this end, a detailed investigation of the category 'tense' is provided as it is directly related to the treatment of aspectual distinctions. Here, the thesis examines how the authors have categorized tense and which kind of criteria have been used in the description of verbal tenses. This has been carried out on four grammatical traditions, namely on grammars of Spanish, French, Italian and Portuguese. First, we are interested in how the common theoretical model represented in the Latin grammar has extended to grammar of modern Romance languages. Second, we study the modalities of circulation of ideas between the traditions. Finally, we embark on what comprises the very notion of tradition. The first three chapters are devoted to contemporary theories regarding the domain of temporality and the features of verbal tenses in Romance languages. The body of the thesis is divided into eight parts, organized according to the subject language of the grammars and the universal chronology.

Key words: Temporality, history of linguistic ideas, aspect, tense, grammar, grammatisation, comparative history of grammars, Romance languages, linguistics, Spanish grammar, French grammar, Italian grammar, Latin grammar, Portuguese grammar, Renaissance, 15th century, 16th century, 17th century, 18th century.